

2139. III. a. c.





HISTOIRE

DE LA

RUSSIE ANCIENNE.

TOME TROISIÈME.

HISTOIRE

DE

RUSSIE ANCIENNE

TOUR TROISIERME

1783

1783

HISTOIRE

PHYSIQUE, MORALE,
CIVILE ET POLITIQUE

DE LA
RUSSIE ANCIENNE,

COMPRENANT LA DYNASTIE DES ROMANOFFS,
jusqu'au Règne de CATHERINE I.

PAR M. LE CLERC,
*Écuyer, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Membre de
plusieurs Académies.*

TOME TROISIÈME.

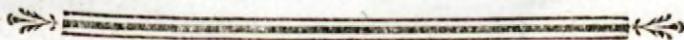


A PARIS,

Chez FROULLÉ, Libraire, Pont Notre-Dame, vis-à-vis le Quai de Gèvres;

A VERSAILLES,

Chez BLAIZOT, Libraire du Roi & de la Famille Royale, rue Satory.

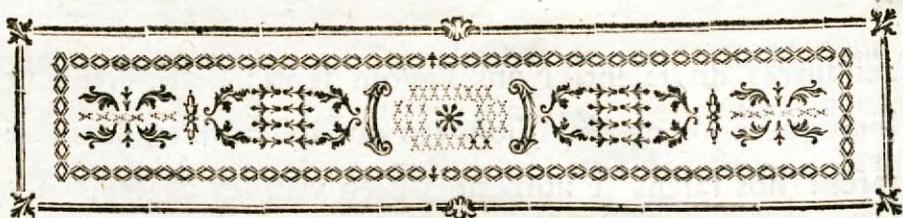


M. DCC. LXXXIV.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILÈGE DU ROI.

AVERTISSEMENT.

L'AUTEUR invite MM. les Souscripteurs à former un Atlas des seize Vues, des seize Tableaux de la Marine & du Commerce de Russie, ainsi que des Plans de Pétersbourg & de Moskou, & des Cartes qui accompagnent le cinquième Volume de cette Histoire, enrichi d'ailleurs de sept Portraits de Souverains, de trente-deux Costumes, de cinq Plans de Batailles, d'Antiquités Mongales, &c. La beauté & le fini de ces Vues, de ces Plans, exigent cet Avertissement, pour épargner à MM. les Souscripteurs le regret de les voir ployés dans le Volume.



AUX LECTEURS.

Nous nous étions proposé de publier l'Histoire Ancienne de la Russie en deux Volumes, & son Histoire Moderne en trois : on nous a conseillé de changer l'ordre de cette distribution, de joindre ce Volume à l'Histoire Ancienne, parce qu'il comprend la Dynastie des Romanofs, qui commence en 1613, finit en 1730, & appartient plus au dix-septième siècle qu'au dix-huitième. Nous avons cru devoir déférer à ce conseil.

Nous nous étions aussi proposé de réunir dans ce Volume tous les Règnes de la branche mâle de cette Dynastie ; mais l'impression ayant pris beaucoup plus de pages que le Manuscrit ne nous paroissoit devoir en prendre, & le Règne de Pierre-le-Grand comprenant seul plus de 630 pages, cette réunion est devenue impossible. Nous aurions d'autant plus mal fait de mutiler ce Règne, que tout est précieux, que tout intéresse dans la vie d'un Prince si extraordinaire. Ce Conquérant Législateur exigeoit, sans doute, un Historien qui eût la vigueur & l'abondance, l'étendue & la netteté de la raison, la justesse & l'enchaînement des idées, en un mot, le génie du grand homme, avec toutes les

ressources du talent. Nous l'avons senti; & il s'en faut bien que nous ne réunissions ces qualités aussi enviées que rares : nos talens se bornent à bien voir les objets, à les peindre avec les couleurs de la sensibilité, d'après l'impression qu'ils font sur notre ame.

Mais en convenant de bonne foi que Pierre-le-Grand étoit digne d'un meilleur Historien, nous croyons pouvoir affirmer qu'il n'en aura jamais un plus impartial : nous l'avons vu dans le point où il faut pour être jugé sans affection ni prévention personnelles; & si, comme il est possible, le succès ne répond pas à nos vœux, notre intention du moins justifiera toujours nos efforts : on nous fera gré d'avoir suppléé aux omissions du célèbre Auteur *de la Russie sous Pierre-le-Grand*, & d'avoir réuni avec soin tous les matériaux propres à former celle de toutes les Histoires qui sera la plus utile aux Princes destinés à régner un jour.

Instituteurs de ces Princes, Dépositaires de l'espérance & du plus grand intérêt des Nations, n'oubliez jamais que vous devez être leurs Organes auprès des Héritiers présumptifs de la Couronne : qu'il se forme entre vous une Ligue sainte, inviolable, pour les préserver de la contagion des Cours, des préjugés destructeurs qui assiègent les Trônes.

Le Code de l'Humanité est le Livre des Rois; il renferme une Morale primitive & fondamentale, indépendante des

lieux, des tems, des Législations mêmes : jurez donc, jurez sur les Autels du Patriotisme, de combiner vos efforts pour graver les maximes de ce Code dans le cœur de vos Pupiles augustes, avec l'air qu'ils respirent, avec les premiers rayons de lumière qu'apporte la raison !

La première raison de l'homme est une raison sensitive : rectifiez les sens pour perfectionner l'entendement ; & si vous voulez que cette aurore soit suivie de jours purs & sereins, développez, dirigez, nourrissez la sensibilité des Princes, en les attendrissant sur les malheurs des Peuples. La sensibilité est le *feu sacré* que vous ne devez jamais laisser éteindre ; elle seule peut faire finir les siècles de larmes.

Lorsque des adulateurs intéressés crieront *que les Peuples sont faits pour souffrir, que les abus sont indéradicables, les réformes impossibles, & les projets des gens de bien des chimères, . . .* étouffez les cris de ces vipères auliques, purifiez le palais qu'ils auront souillé de leur souffle, avec la flamme divine de la vérité.

Rappelez sans cesse aux Héritiers du Trône, que la bienfaisance éclairée est le véritable intérêt des Princes, que le sceptre, dans leurs mains, n'est que l'arme de la bonté & de la justice, & que la massue du despotisme écrase à-la-fois l'Esclave & le Sultan. Rappelez-leur que si dans les climats glacés de la Scythie, un homme, aidé de son seul génie, créa tout, perfectionna tout, entraîna

tout, & éclaira un Empire obscurci de tout tems par l'ignorance & la barbarie : tout est possible dans les États où la civilisation, les lumières, les travaux de plusieurs siècles, ont rendu tout facile. Si les Peuples souffrent plus de ce qui est mal fait que de la barbarie même, tout plie aux volontés d'un Prince qui fait connoître à ses Sujets l'usage profitable de la raison éclairée de l'expérience. La léthargie funeste qui plongeait les Russes dans une indifférence stupide, aura fait place à l'organisation sociale; & l'on regarderoit ailleurs comme impossible, de concilier la justice avec l'humanité, de corriger les négligences, les abus, & de prévenir de nouveaux désordres ! Non, non : le bien peut s'opérer dans toutes les formes d'administration. Le Législateur Russe en a indiqué les moyens pratiques : il fit d'admirables Règlements; il fit plus, il les fit exécuter.

Nous avons dit ailleurs que l'instruction en tout genre *devoit être l'abrégé des bonnes études de l'homme fait*. Telle est la tâche des Instituteurs. Nourris des principes générateurs du bien, qui conduisent à tous les autres, embrâés par vos leçons, modifiés par votre exemple, les Héritiers du Trône ne respireront plus qu'un même esprit, l'esprit du bien général. Également instruits de l'étendue de leurs devoirs & des bornes de leur pouvoir respectif, ils n'abuseront point de leur influence pour s'étendre au-delà, & s'arroger le droit de Suzeraineté chez les autres. Loin de prendre ce ton de supériorité qui révolte, ils

regarderont la hauteur comme une provocation, & les prétentions exorbitantes comme une injustice qu'il faut réprimer : ils se confédéreront contre la violence, devant qui s'anéantissent tous les droits, toutes les institutions humaines ; mais dans tout autre cas, ils renonceront à la folie des combats, à la folie de la gloire qui ne s'achète qu'avec du sang.

Devenus Pères des grandes Familles de l'Europe, & convaincus que régner c'est administrer, ils se regarderont comme les Substituts de la Providence ; ils feront valoir leurs Domaines avec sagesse, avec attention, avec économie : chaque famille puisera dans leur conduite l'art de bien gouverner sa maison ; les Peuples trouveront leur bonheur où les Princes chercheront leur gloire ; ils sacrifieront tout au maintien de l'ordre qui vivifie tout, à l'amour de la paix qui favorise la Population, l'Agriculture, l'Industrie, les Arts, le Commerce, les Sciences, les Mœurs, la Religion. C'est par-là que la misère des Peuples cessera d'être la compagne des folles entreprises de l'égoïsme & de la fausse grandeur.

Les Perses, instruits par *Zoroastre* de la vérité & de l'utilité des principes que nous venons d'établir pour former les Princes destinés à régner, ne regardoient point le fils de *Cyrus* comme le fils de *Cambyse*, mais comme l'enfant de l'État ; & c'étoit l'État qui l'élevoit pour la chose publique. Mais sans remonter aux tems anciens, la même

façon de penser & le même usage régnoient en Suède avant que *Gustave III* rendit au Trône les prérogatives dont on l'avoit dépouillé : le Roi n'étoit pas le maître de l'éducation de son fils. On se rappelle que dans l'Assemblée des États de ce Royaume, un Sénateur dit au Gouverneur de l'Héritier de la Couronne : *Conduisez le Prince dans la cabane de l'indigence laborieuse, faites-lui voir de près les malheureux ; & apprenez-lui que ce n'est pas pour servir aux caprices d'une douzaine de Souverains, que les Peuples de l'Europe sont faits.....*

Pour donner avec fruit ces augustes leçons, il faut le lieu, le tems & toute l'autorité paternelle dans les mains des Instituteurs. Point d'étiquette, point de cortège, point de titres, point de grandeur avant le tems.

Mentors des Princes, vous êtes les greffes de ces Tiges Royales; vous serez jugés sur les fruits qu'elles produiront : s'ils sont amers & sauvages, l'anathême sera le prix de vos soins; mais s'ils sont tels qu'ils doivent être, vous serez bénis à jamais pour avoir identifié le bonheur des Rois & des Peuples avec la rectitude de la raison, l'amour des devoirs & la pratique des vertus. Bénir, c'est désigner & remercier les bienfaiteurs des hommes : voilà la gloire digne d'envie !

A V I S A U R E L I E U R .

- L**E Portrait du Patriarche Philaret , page 1.
Celui de Mikail Fédorovitz , p. 16.
Celui d'Alexis Mikailovitz , p. 40.
Celui de Fédor Alexiévitx , p. 98.
Celui d'Ivan V , p. 105.
Celui de Pierre I , p. 121.
La Médaille , p. 500.

E R R A T A.

- Page 20, ligne 25, Doréchék, *lisez* d'Oréchék.
Ibid. ligne 29, Troubetskoé, *lisez* Troubetskoï.
Page 24, ligne 25, Stelbova, *lisez* Stolbof.
Page 25, ligne 2, Dunamonde, *lisez* de Dunamund.
Page 27. Supprimez la Note.
Page 73, ligne 15, fut un très-coupable, *lisez* fut très-coupable.
Ibid. ligne 20, Jaroslavele, *lisez* Jaroslavle.
Page 131, ligne 23, le cinquième Volume, *lisez* le second Volume.
Page 136, ligne 25, Chérémétof, *lisez* Schérémétof.
Page 140, lignes 16 & 28, Chérémétof, *lisez* Schérémétof.
Page 143, ligne 14, au lieu de Alexandre qui étoit l'aîné, &c.
(jusqu'à l'alinéa) *lisez*, Alexis naquit le 19 Février 1690 :
Alexandre en 1692, & mourut la même année.
Page 164, ligne 26, Chérémétof, *lisez* Schérémétof.
Page 367, ligne 12, Henri-Thomas, *lisez* Pierre-Henri.
Page 371, ligne 12, Henri-Thomas, *lisez* Pierre-Henri.
Page 392, ligne 3, Huffin, *lisez* Hufflein.
Page 492, ligne 9 de la Note, ani, *lisez* any.
Ibid. ligne 10 & 12, Marshal Himsfeld, *lisez* Marshal hinsfeld.
Ibid. ligne 13, staggering rll rhé, *lisez* staggering all the.
Ibid. ligne dernière o'clock, *lisez* o'clock.
Page 550, ligne 9, Samachie, *lisez* Schamachie.





Dessiné par Chevroler.

Dirigé par Née.

Gravé par Chenu. 1853.

LE PATRIARCHE PHILARET.



HISTOIRE
PHYSIQUE, MORALE,
CIVILE ET POLITIQUE
DE LA
RUSSIE ANCIENNE.

LIVRE NEUVIÈME,

*Contenant la Généalogie de la Famille des ROMANOFFS,
son avènement au Trône, & les Règnes de ses Des-
cendans.*

ON ne doit pas comprendre dans les deux Dynasties des Princes Russes, les règnes des usurpateurs & des imposteurs, que nous avons placés dans l'ordre chronologique des évènements. Jusqu'ici la Dynastie de Rourik a été la seule qui ait régné par le droit du sang, & ce droit a été souvent funeste

aux Russes. La Dynastie de Rourik s'est éteinte avec Fédor I Ivanovitz, mort en 1598 : depuis cette époque jusqu'en 1613, le malheur fut le maître des Russes & leur apprit beaucoup, puisqu'il rendit Citoyens des hommes qui avoient été factieux & conspirateurs pendant 751 ans. Une Dynastie nouvelle va remplacer la première : des règnes plus humains, plus tranquilles, effaceront le souvenir de tant de Princes féroces & sanguinaires ; & les vertus des Romanofs légitimeront en quelque sorte l'usage du despotisme, en le purifiant de ses vices.

Suivant les Livres généalogiques, la Famille régnante tire son origine d'un Prince Prussien, nommé André Ivanovitz. Ce Prince passa en Russie vers le milieu du quatorzième siècle, sous le règne d'Ivan Ivanovitz, père de Démitri Ivanovitz Donski. André eut cinq fils, dont le plus remarquable fut Fédor, le cadet de tous. Celui-ci eut pour fils Ivan, père de Zakar, que les Russes regardent comme la tige de la Maison régnante. Il vécut sous le règne de Vafili Vafiliévitz *l'Aveugle*. L'ancienne Chronique de Novogorod rapporte : » Que l'an du Monde 6941 (1433) Zakar » assista aux noces du Grand-Prince, & qu'il se tenoit à la ceinture du Prince Vafili *le Louche* ». Malgré l'obscurité de ce passage, il suffit pour prouver qu'en 1433 Zakar jouoit un grand rôle à la Cour de Russie, puisque, dans la cérémonie du Mariage du Grand-Prince, il se trouvoit à ses côtés, & figuroit parmi ses plus proches parens.

La Généalogie des Romanofs étoit très-difficile à débrouiller, avant que M. Navikof ne se fût occupé de ce travail, qu'il a enrichi de notes instructives & de plusieurs détails historiques. On ne m'en remit une copie qu'en 1775. Jusqu'à cette époque, je trouvois du louche dans les renseignements que je m'étois procurés ; & plusieurs Russes, quoiqu'instruits, n'avoient pas pu éclaircir mes doutes à cet égard, par une raison très-simple. On a vu

qu'en Russie, dans les tems anciens, les noms de famille n'étoient pas encore en usage, & que pour distinguer les personnes d'une même famille, on joignoit à leurs noms de Baptême, ceux des pères & des grands-pères; de manière que les enfans de Zakar, dont l'un s'appelloit Jakof, (Jacques) l'autre Jouri, (Georges) étoient désignés sous les noms de Jakof, de Jouri Zakaritschi. Les Descendans de Jouri Zakariévitz gardèrent le surnom de Jourief, & les fils de Roman, celui de Romanof Jourief, & ainsi des autres. On avoit donc besoin d'un fil secourable pour parcourir ce labyrinthe; & M. Navikof a fini ce que le Prince Kilkof avoit ébauché. Le premier suit les Livres généalogiques qui font mention de cette famille sous divers noms; mais il n'a pas borné ses recherches aux deux livres de *Rofriad* qui tirent leur nom d'un Tribunal qui eut lieu jusqu'à l'institution du Sénat (1). M. Navikof a dépouillé différentes Chroniques pour compléter la Table généalogique qu'il a enrichie d'anecdotes qui lui étoient propres, & de celles qu'il a puisées dans un Manuscrit que l'on trouve à la Bibliothèque de l'Académie Impériale. Il est intitulé : *Opiçanié Tzarskik Présyatlix Praroditéléi Kotorix Taléça Pologéni ve Obitéli vé milostivago spasa na novom*. C'est-à-dire : » Description » des Ancêtres des Tzars dont les corps sont déposés dans l'Eglise » de Novo-Spaskoi, à Moskou «.

(1) La grande & la petite Noblesse, & généralement tous ceux qui étoient au service des Tzars, dépendoit de ce premier Tribunal, qui prescrivoit le rang & les devoirs à remplir aux personnes employées au service militaire, civil & politique.



Les fils de Pierre Jakofévitz furent : Grégori ; Zakar, Ivan, Vafili, & une fille qui fut mariée au Prince Ivan Ivanovitz Bélefski.

Grégori fut Boyar, & mourut fans enfans.

Zakar Pétrovitz Jakoffef servit avec distinction pendant plusieurs campagnes. Il fut nommé Boyar en 1553, & mourut le premier Juillet 1555.

Ivan Pétrovitz Jakoffef servit à la Cour & à l'armée en qualité de Voïévode dans les guerres contre la Livonie. Il épousa Stéphanida, fille de Fédor Ivanovitz Soukin, qui lui donna un fils, nommé Timaféi Ivanovitz Jakoffef.

Vafili, frère de Grégori & de Zakar dont nous venons de parler, fut fait Voïévode de Toula en 1554, Okolnitchéi en 1559, & Boyar en 1565.

Vafili Jakofévitz, frère de Pierre, fut fait Okolnitchéi sous le Tzar Vafili Ivanovitz. Il servit en qualité de Voïévode pendant quinze ans, & mourut en 1526. Anna, son épouse, mourut en 1571. Il eut d'elle deux fils : Mikail Vafiliévitz Jakoffef & Sémen Vafiliévitz.

Mikail fut fait Voïévode de Kostroma en 1549, Okolnitchéi en 1555, & mourut le 16 Octobre 1556.

Sémen Vafiliévitz Jakoffef, qui servoit depuis 1546, fut nommé Okolnitchéi en 1556. Il se trouva à la reddition d'Astrakan en 1559. Il fut fait Voïévode de Smolensk en 1560, Boyar en 1565. Il fut envoyé à Kostroma la même année. L'époque de sa mort n'est pas connue. Son épouse Varvara (Barbe) mourut le 31 Juillet 1568. Il eut d'elle une fille nommée Agrippine, qui mourut en 1570.

Jouri Zakariévitz, fils de Zakar Pétrovitz Jakoffef, fut Voïévode & Boyar sous Ivan Vafiliévitz I : il commandoit à la bataille de Védroscha en Lithuanie, où les Polonois furent battus en 1500.

Les Annales ne font mention de lui que jusqu'à l'année 1502. Il eut six fils, savoir : Mikail, Ivan, Roman, Grégori, Sémen, Vafili.

Mikail Jouriévitz Zakarin fit plusieurs campagnes en qualité de Voïévode, & fut fait Boyar en 1498. Il épousa Irin (Irène); il eut d'elle Ivan & Vafili.

Ivan Mikailovitz Jourief fut fait Dvoreskoï en 1540, & en 1547, le 3 Février, Paranymphe du Tzar Ivan Vafiliévitz II, qui épousa sa cousine Anastasia Romanofna. Il mourut le 1 Juin 1552.

Vafili Mikailovitz Jourief fut créé Dvoreskoï-Tverskoï en 1548, Voïévode de Kafan en 1558, & Boyar en 1559. Il mourut le 3 Avril 1567. Son épouse Anastasia, fille du Prince Démitri Fédorovitz Belski, mourut en 1571. Il eut d'elle trois fils, savoir : Protaféi, Ivan & Fédor.

Protaféi Vafiliévitz Jourief mourut le 24 Octobre 1575 : ses deux frères moururent dans la même année, le 24 de Mai 1571.

Ivan Mikailovitz n'est connu que par son nom.

Ivan Jouriévitz Zakarin, fils de Jouri Zakariévitz, mourut en 1572.

Grégori Jouriévitz Zakarin commandoit avec son frère dans la campagne de Krimée en 1531. Il fit plusieurs campagnes en qualité de Voïévode, fut mis au rang des Boyari en 1550, & mourut Religieux sous le nom de Jouri, le premier Mars 1567.

Sémen (Siméon) Jouriévitz Zakarin eut un fils nommé Mikail Séménovitz Jourief, qui commanda en chef dans la campagne de Krimée en 1565. Les Livres généalogiques ne fournissent aucun détail sur son père. Il en est de même de Vafili Jouriévitz Zakarin, son frère, mort le 15 Juillet 1494.

Roman Jouriévitz Zakarin servit en qualité de Voïévode, & mourut le 12 Février 1543. Son épouse Ouliana (Julie) lui donna

trois fils & deux filles, savoir : Danilo, Dolmat, Nikit, Anastasia, & une autre fille qui fut mariée au Prince Vafili Andrévitz Sitzkoi.

Danilo (Daniel) Romanovitz Jourief, nommé Okolnitchéi en 1548, Boyar & Dvoreskoi en 1550, fit plusieurs campagnes en qualité de Voïévode, & mourut le 15 Novembre 1564. Anna, sa première femme, mourut en 1564, & il épousa en secondes noces une autre Anna, morte le 24 Mai 1571. Leur postérité s'éteignit en 1571.

Dolmat Romanovitz Jourief mourut en 1545.

Nikit Romanovitz Jourief commanda les armées en qualité de Voïévode, servit dans la guerre contre la Suède en 1552, fut nommé premier Voïévode au siège de Narva, Okolnitchéi dans la campagne de Livonie en 1559, Dvoreskoi & Boyar en 1563. Il mourut le 23 Avril 1586, après avoir pris l'habit de Moine, sous le nom de Niphont. Il eut deux épouses : la première, nommée Varvara, mourut le 18 Juin 1552 ; la seconde, nommée Eudokia, (Eudoxie) fille du Prince Alexandre Borissovitze Gerbatoi, mourut le 4 Avril 1581. Il eut sept fils & cinq filles. Ses fils sont : Fédor, Alexandre, Mikail, Nikit, Ivan, Vafili, Ivan ; ses filles sont : Ouliana, Anna, Effimia, Marfa & Irina.

Alexandre Nikititz Romanof fut fait Kraftchi en 1582, Colonel dans l'armée qui marcha contre le Kan de Krimée, & ensuite Boyar sous le Tzar Fédor Ivanovitz. Boris Godounof, persécuteur de cette Famille, le fit accuser par ses domestiques d'avoir voulu l'empoisonner. Condamné sans être oui, il fut exilé à Louda, sur les bords de la Mer Blanche, où il mourut étranglé le 15 Mars 1497. Il eut deux femmes : la première, nommée Eudokia, étoit fille du Prince Ivan Jouriévitz Galitzin ; la seconde fut Ouliana Séménofna, qui se fit Religieuse, & mourut le 6 Décembre 1624.

Mikaïl Nikititz Romanof, qui étoit Okolnitchéi, fut exilé en 1599 à Nirpa en Permie, à sept verstes de Tcherdin. Boris Goudounof le fit mourir le 13 Mars 1606. En 1628, le Tzar Mikaïl Fédorovitz donna aux habitans du village où son oncle avoit été exilé, un diplôme qui les dispensoit de tout impôt. Le Tzar Alexis Mikailovitz le confirma en 1647.

Nikit Nikititz Romanof fut fait Stolnik en 1598, servit dans l'armée envoyée contre les Tatars, & mourut la même année.

Ivan Nikititz Romanof fut fait Stolnik en 1598, exilé à Pélim en 1599, rappelé de l'exil en 1601, fait Voïévode de Kofelsk en 1607, & mourut le 13 Juin 1640. Ouliana Fédorovna, son épouse, mourut le 23 Octobre 1649. Il eut quatre fils & deux filles : Nikitz Ivanovitz Romanof, Boyar sous les Tzars Mikaïl Fédorovitz & Alexis Mikailovitz, mourut le 16 Décembre 1654, ou le 11 Septembre 1656.

André Ivanovitz, mort en bas-âge en 1609.

Démistri Ivanovitz, mort de même en 1611, avec sa sœur Praskovia Ivanovna. Irina, morte en 1615, & Ivan Ivnaovitz en 1625.

Vasili Nikititz Romanof, Stolnik en 1598, exilé à Pélim en 1599, fut étranglé le 15 Février 1601.

Ivan Nikititz mourut le 5 Février 1595.

Ouliana Nikititzna mourut le 24 Août 1565.

Anna Nikititzna, mariée au Prince Ivan Fédorovitz Trékourof, mourut le 6 Décembre 1585.

Effimia (Euphémie) Nikititzna, mariée au Prince Ivan Vafilievitz Sitzkoï, qui fut envoyé dans le Couvent de Kochéoferskoï, où il fut forcé de prendre le froc, après quoi on le fit mourir. Effimia mourut à Soumskoï-Ostrog le 8 Avril 1601.

Marfa Nikititzna fut exilée de même avec son époux le Prince Boris Kanboulatovitz-Tcherkaskoï, qui mourut à Biélo-ozéro

le 22 Avril 1601. Elle fut mise en liberté, & mourut le 28 Février 1610.

Irina Nikititzna, épouse du Boyar Ivan Ivanovitz Godounof, mourut le 6 Juin 1639.

Fédor Nikititz Jourief, l'aîné des fils de Nikit Romanovitz, qui est également connu sous le nom de Romanof & sous celui de Patriarche Philaret, fut un des principaux Boyari sous le règne de Fédor Ivanovitz. Il fit avec ce Prince la campagne contre les Suédois, qui valut à la Russie les villes de Koporié, d'Iambourg & d'Ivangorod. En 1596, il commanda l'armée qui marcha contre les Tatars. En 1598, il accompagna le Tzar Boris Godounof à Serpoukof, pour défendre les frontières de l'Etat. Pour prix de ses services, le Tzar, qui vouloit exterminer entièrement la famille des Romanofs, l'exila dans le Couvent de Sitzkoï, où il le força de se faire Moine sous le nom de Philaret. Il fut rappelé de son exil par le faux Démitri, en 1606, & nommé Métropolitain de Rostof & de Jaroff. En 1610, il fut envoyé en Ambassade auprès de Sigismond qui assiégeoit Smolensk. Il étoit chargé de lui présenter les conditions d'après lesquelles la Nation consentoit à recevoir Uladislas pour Souverain. Sigismond, irrité de sa fermeté & de son patriotisme, l'envoya en Pologne, où il éprouva un traitement plus cruel que la perte de sa liberté. Il la recouvra en 1619, & se rendit à Moskou le 14 Juin. Il fut nommé Patriarche dans la même année. Enfin, il mourut le 2 Octobre 1632, après avoir occupé le Siège Patriarchal pendant quatorze ans, trois mois & neuf jours.

Il eut pour épouse Xénia (Axénie) Ivanovna, que Boris Godounof exila en 1599, avec son fils Mikail, dans les environs du lac Onéga. Elle fut Religieuse dans un Monastère de Kostroma; elle y prit le nom de Marfa. Enfin, elle mourut à Moskou le 27 Janvier 1631.

Tous les fils de Fédor Nikítitz moururent dans l'enfance , excepté Mikail Fédorovitz. Tatiana Fédorovna , sa sœur , épousa le Prince Ivan Mikailovitz Katiref. Elle mourut le 21 Juillet 1610.

Mikail Fédorovitz , né le 12 Juillet 1592 , fut enfermé avec sa mère dans le Monastère d'Ipazkoï à Kostroma. Il fut appelé au Trône le 21 Février 1613 , fit son entrée à Moskou le 18 Avril , & fut couronné le 1^{er} Juillet suivant. Il mourut le 12 Juillet 1645 , âgé de 50 ans. Il avoit épousé en premières noces Maria Volodimirovna , fille du Prince Volodimir Timoféitz Dolgorouki , morte le 16 Janvier 1625. Sa seconde épouse fut Eudoxia Loukianovna , fille de Loukian (Luc) Stépanovitz Streschnef : elle mourut le 8 ou le 18 Août 1645.

Leurs enfans sont.

Irina Mikailovna , née le 22 Avril 1627 , & fiancée à Chrétien Valdemar , Comte de Holstein , fils naturel de Chrétien IV , Roi de Danemarck. Comme ce Prince ne voulut point embrasser la Religion Grecque , le mariage n'eut pas lieu : elle mourut le 8 Février 1679.

Palagéia Mikailovna , qui ne vécut qu'un an.

Anna Mikailovna , née le 14 Juillet 1630. Elle vivoit encore sous les règnes d'Ivan & Pierre Alexiévit. On ignore l'époque de sa mort.

Marfa , qui ne vécut que deux ans.

Ivan Mikailovitz , mort à l'âge de six ans.

Sophia , morte à l'âge de deux ans.

Tatiana Mikailovna , née le 5 Janvier 1636. Elle vivoit encore en 1682. On ignore l'époque de sa mort.

Eudoxia Mikailovna , morte le 10 Février 1637.

Vasili Mikailovitz , mort le 15 Mars 1639.

Alexis Mikailovitz , né le 10 Mars 1629 , monta sur le Trône le 13 Juillet 1645. Il mourut le 29 Janvier 1676.

T A B L E A U
M O R A L E T P O L I T I Q U E
D E S R U S S E S

Au commencement du dix-septième siècle.

LE premier effet du pouvoir arbitraire est de corrompre celui qui en est revêtu. L'homme corrompu devient corrupteur. Son raffinement le plus odieux est de diviser ses esclaves, de les entretenir dans un état de guerre continuelle les uns contre les autres, afin qu'ils s'oppriment mutuellement ; & cette guerre a pour but de légitimer les trahisons, les délations, les proscriptions, les assassinats, les confiscations, & de partager les dépouilles avec les complices & les instrumens du Despote. Mais la nature du despotisme est de ne les enrichir que pour les dépouiller : c'est de cette manière qu'il se rend maître, & de la vie, & des biens de ses premiers esclaves. Telle fut la marche progressive de Rourik & de la plupart de ses successeurs. Boris Godounof les surpassa tous en parcourant la même carrière : il eut l'indignité de vouloir exercer les plus étranges vexations sans paroître injuste. Son injustice & sa tyrannie aimoient à se renfermer dans l'ombre, pour se cacher à ceux qu'elles opprimoient : il auroit rougi du nom de tyran, & ne rougissoit point de la tyrannie. Sous son règne, la corruption fut portée au comble : le pouvoir détruisit tout ce qui étoit grand, & annoblit tout ce qui étoit vil. A cette époque, les Russes furent partagés en deux classes : les uns

s'éloignèrent de la Cour par crainte, les autres s'en rapprochèrent par avidité. Tous les crimes partirent à-la-fois du cœur de Boris, & revinrent s'y concentrer, comme le sang qui couloit dans ses veines. La flatterie, pour élever sa bassesse sur la servitude générale, & profiter des malheurs publics, exalta la tyrannie; celle-ci excita des factions pour les éteindre dans le sang des opprimés : on vit des lâches enseigner au Prince l'art funeste de se faire craindre & détester de ses Sujets, & solliciter des ordres pour étouffer les victimes dont les cris l'auroient importuné. La tyrannie ne se borna pas là ; elle eut recours à des moyens plus infames encore : elle mena à l'espionnage & à la délation, des hommes rampans quand ils sont foibles, violens quand ils sont forts, pressés d'acquérir, pressés de jouir, & capables de tous les forfaits qui peuvent les conduire plus rapidement à leurs fins. Alors, la moindre plainte, la plus légère indiscretion, le patriotisme, la vertu même, qui se refusoient à ces horreurs, prirent la teinte du crime de lèse-majesté, & furent punis par les mêmes supplices.

Les délateurs formèrent entre le Despote & le reste de la Nation, un nouvel ordre de tyrans subalternes, non moins avides, non moins ombrageux, & plus cruels que leur Maître. La méfiance & la terreur isola les époux & les épouses, les pères, les mères, les enfans, les amis. La moitié de la Nation devint mélancolique, pusillanime, stupide & muette. Des criminels remplacèrent des Juges qui les auroient flétris, & devinrent les prétendus Oracles des Loix qu'ils avoient violées ; des hommes vils & méprisables, se ruinant par leurs profusions & leurs désordres, insultèrent, par un faste barbare, les vertueux citoyens dont ils avoient envahi les patrimoines ; les vengeances s'exercèrent sans crainte ; la licence écarta tout frein ; l'ivresse du carnage passa à celle de la débauche ; le lit sacré de l'innocence fut souillé

par le sang, l'adultère & le viol (1). A ce point de dépravation, les complices, les perfides amis du Tyran le renversèrent du Trône, & son meurtrier y monta par la ruse. Les troupes qui favorisoient les révolutions, sentoient leur importance, & n'en devenoient que plus insolentes & plus rebelles : leur fureur brutale se plaisoit à renverser son propre ouvrage & à détruire tout ce dont elle ne pouvoit jouir. D'un autre côté, l'inconstance nationale, sa tendance à la révolte, dirigeoit un peuple que la tyrannie avoit plongé dans le plus profond abrutissement & dans une indifférence stupide & universelle : il étoit ce qu'on vouloit qu'il fût, sans chagrin ni préférence : tous les ressorts de son ame étoient brisés, & celui de la crainte même étoit souvent sans effet, par le peu d'attachement qu'il avoit à la vie.

Si la lassitude, un épuisement entier, ou quelques heureux hafards procuroient des trêves qui suspendoient ces calamités, l'habitude du crime, du meurtre, du mépris des Loix, du vol, du pillage, qui subsiste nécessairement après tant d'orages politiques, est un levain toujours prêt à fermenter. Les Généraux

(1) Une chose bien plus étrange que la dégénération des Russes & la dépravation excessive de leurs mœurs, c'est ce que dit à ce sujet M. Levesque, Tome III, page 83.
 » Les mœurs, dit-il, étoient bonnes pour l'Etat, mais elles n'étoient point pures.
 » On ne connoissoit point (en Russie) ce libertinage, suite de la communication trop
 » libre des deux sexes ; mais on se livroit à des vices honteux qui outrageoient la Nature ;
 » & c'est une conformité de plus que les Russes avoient avec les Grecs «.

On auroit dû s'attendre à une autre morale de la part d'un homme qui traduit les Moralistes anciens. Mais M. Levesque a une philosophie qui lui est propre ; & presque toutes ses réflexions ont la même justesse que celle-ci. L'Auteur de la Fable de l'Aigle & du Hibou reproche à *Jean-Jacques d'avoir voulu détrôner la raison publique*. On ne fera sûrement pas le même reproche à M. Levesque : ce n'est point avec du galimatias triple qu'on lui en impose, & qu'on vient à bout de saper les bonnes mœurs dans leurs fondemens.

qui n'avoient plus de commandement, & les soldats, licenciés sans paie, redevenoient les instrumens des troubles, sous la main du premier factieux qui savoit les mettre en œuvre : leur fureur commune étoit la soif de l'or ; & pour l'obtenir, la soif du sang les reprenoit en arrivant à Moskou. On peut les comparer à des tigres domestiques qui rentrent dans la forêt.

Les forces morales ne furent jamais pour rien dans les révoltes & les dissensions particulières des Russes, témoins indifférens, ou complices des intrigues honteuses de leurs Princes : leurs guerres civiles prenoient l'esprit des causes qui les faisoient naître. Les causes variables, consignées dans les Annales, & manifestées par les effets qu'elles ont produits, devoient rendre insensée & barbare une Nation qui n'eut jamais le véritable esprit qui lui convenoit. Jamais l'esprit de justice & de modération ne présida à son Conseil : sans maximes fondamentales, ses décisions contradictoires ne formoient que des projets téméraires sans liaison, sans rapport avec les forces réelles. Jamais les principes de sa politique ne concoururent avec sa position physique sur le globe, pour se procurer les connoissances qui lui manquoient, la splendeur, l'opulence & le bonheur paisible qu'elle pouvoit se promettre du bon emploi de ses ressources locales, & de son aptitude à tous les genres d'industrie. Voilà les causes de ses guerres civiles : nous allons indiquer celles de ses guerres étrangères ; celles-ci dépendoient du vice même de sa constitution civile & politique. Il est de la nature du Gouvernement despotique d'envahir & de rompre les liens qui doivent unir les Nations ; & quand il les a brisés, il ne peut plus les rétablir. C'est la confiance qui rapproche les hommes, qui unit leurs intérêts ; & les caprices, les prétentions d'un Despote sont incompatibles avec la confiance de ses voisins, & de proche en proche avec celle des autres, par la raison même que son pouvoir arbitraire détruit toute sûreté.

Voilà pourquoi, dans tous les tems, la Russie avoit autant d'ennemis que de voisins. Telles sont les causes générales & particulières des antipathies nationales, des jaloufies de Couronne, & des barrières éternelles entre des peuples dont le plus grand intérêt est de s'aimer, de s'entr'aider, & de concourir au bien universel. De-là, ces haines enracinées, ces vengeances qui consentent à souffrir pourvu qu'elles nuisent : elles se nourrissent mutuellement du sang qu'elles versent & des lambeaux qu'elles s'arrachent.

Ce Tableau fidèle des mœurs de la Nation Russe au commencement du dix-septième siècle, prouve qu'on n'ôte point à l'homme sa raison & ses droits, sans de fâcheuses conséquences. Quel que soit son délire, ou il cessera promptement, ou ceux qui ont aliéné sa raison & ses droits s'en trouveront mal. Toute Puissance arbitraire se précipite vers sa destruction. Guillaume-Thomas Raynal lui a indiqué un préservatif sûr : le voici.

» La Religion, dit-il, ordonne l'obéissance aux peuples : Dieu
 » commande aux Princes la justice dans la Législation, la dou-
 » ceur dans l'administration pour ne pas exciter des soulèvements,
 » & la clémence pour les pardonner «. On ne peut rien dire de plus humain, de mieux pensé, & de plus utile aux hommes.



SECONDE DYNASTIE DES PRINCES RUSSES.

R È G N E DE MIKAIL FÉDOROVITZ JOURIEF, *Ou* ROMANOF.

1613.

SECTION PREMIÈRE.

CE fut au milieu du feu de la discorde , que les Russes , attaqués par autant d'ennemis que de voisins , sentirent la nécessité de se réunir pour faire un choix qui décida du sort de l'Empire. Après de longs débats , la pluralité des voix fut pour le Prince Mikail , renfermé avec sa mère dans le Monastère d'Ipatski à Kostroma. L'un & l'autre étoient loin de penser que tous les Ordres de la nation , réunis à Moskou , s'occupassent du sort de leur famille infortunée ; ils en furent instruits immédiatement après l'élection par les Députés que les Etats envoyèrent au nouveau Tzar pour le reconnoître en cette qualité , & pour lui prêter serment de fidélité en leur nom.

Cet hommage rendu à Mikail toucha le cœur de sa mère , mais ne flatta point son amour-propre : elle n'avoit d'autre ambition que celle de conserver un fils qui lui tenoit lieu de tout ; elle ne regarda



MICHEL FÉDOROVITZ

ROMANOF,

regne en 1613. et

meurt en 1645.

Dessiné par Chevalier

Dirigé par Née.

Gravé par Chenu.



regarda le diadème qui lui étoit offert que comme un bandeau fatal qui désignoit une victime. En rendant grace aux Députés d'un choix qui honoroit trop sa famille, elle leur représenta qu'un jeune homme élevé dans un Cloître, sans expérience des hommes & des choses, étoit incapable de gouverner un Etat miné au dedans, entouré d'ennemis, & sur le penchant de sa ruine. Elle joignit les prières aux larmes, pour les engager à faire un choix plus avantageux à la Russie. Il faut lui pardonner ses alarmes : elle avoit vu aux pieds du Trône, le crime engendrer le crime, le sang attirer le sang, l'enceinte du palais, comme un théâtre de désolation, de misère & de deuil, sur lequel les Princes & les Boyari venoient successivement se baigner dans le carnage, s'arracher les entrailles, & se renverser dans la poussière. Si Axénia les jugeoit dignes de tous les maux qu'ils s'étoient forgés, que ne devoit-elle pas craindre pour son fils chéri, après des attentats dont l'atrocité même, passée en habitude, ne révoltoit plus la Nation ?

D'autres considérations se joignoient à ces motifs pour éloigner Mikail d'un Trône placé dans la région des orages : le patriotisme & l'amour du bien étoient devenus deux objets de dérision à Moskou, & ce mépris général ne laissoit aux ames citoyennes que le choix de la retraite ou de l'oubli, pour éviter la persécution. La force étoit le droit, la foiblesse un crime : vainqueur, on étoit absous ; vaincu, on étoit coupable. Lorsque les mœurs nationales & l'opinion publique sont dépravées à ce point, ce n'est pas assez d'être juste pour bien conduire un Etat sans maximes fondamentales, sans loix & sans frein : la sagesse des meilleures têtes ne suffiroit pas, à moins qu'elles n'aient toutes le même esprit. Cette heureuse rencontre devoit paroître à Mikail aussi difficile que la guérison des maux de l'Etat. Les Députés combattirent avec le même succès les objections de la mère & les

raisons du fils : ils opposèrent aux craintes d'Axénia l'amour de la nation pour les Romanof ; à l'inexpérience de Mikail , la sagesse éclairée de son père , qui lui apprendroit l'art de régner. Il falloit se rendre aux représentations & aux prières des Députés ; Mikail consentit à passer du Cloître sur le Trône.

SECTION II.

Comment ce Prince novice débutera-t-il dans la carrière ? Le bien est impossible à faire dans la circonstance critique où se trouve l'Etat ; les factions sont suspendues plutôt que calmées ; la Russie a dans son sein deux concurrens aux Trônes de Moskou & de Novogorod ; Uladiflas & Philippe , rivaux & ennemis , ont été proclamés l'un & l'autre , par les mêmes hommes & de la même manière que Mikail vient de l'être ; tous deux saisiront cette circonstance pour faire valoir leurs droits ; les guerres dévastées que la Russie a soutenues , celles qu'elle a avec la Suède & la Pologne , vont encore lui en procurer d'autres. Comment calmer les unes , prévenir les autres , & raffermir l'Etat sur le penchant de sa ruine ? Comment ? En faisant le contraire des prédécesseurs de Mikail ; en ne s'occupant d'abord que des vertus pacifiques , avant de rappeler , pour ainsi dire , de l'exil , toutes celles que la corruption avoit bannies de Moskou ; & ce dernier moyen est l'art d'obliger les hommes à devenir meilleurs pour leur propre intérêt. Tel fut le plan que forma le nouveau Tzar , & que son Conseil entreprit d'exécuter. La première négociation se fit avec la Suède. On fit partir un Ambassadeur pour annoncer à Gustave Adolphe le choix de la Nation , la proclamation & le sacre de Mikail Féodorovitz. L'Ambassadeur étoit muni d'une lettre du Tzar , qui prioit le Monarque de confirmer ou de renouveler le Traité d'alliance perpétuelle , qui avoit été conclu entre Charles IX & Chouiski , le 28 Février 1609. La ratification de ce Traité , étoit

la plus importante de toutes les négociations. En l'obtenant, les deux Cours s'allioient à perpétuité contre Sigismond & sa postérité, & la Russie recouvroit tout ce que la Gardie avoit conquis sur elle pendant l'interrègne. Gustave ne crut pas devoir accéder à cette demande; l'Ambassadeur le trouva plus disposé à attaquer la Russie qu'à la défendre contre la Pologne; & loin de rien céder, Gustave demanda le paiement des sommes qui lui étoient dûes pour les avances qu'il avoit faites, & les secours que son père & lui avoient accordés au défunt Tzar. L'Ambassade que Mikail avoit envoyée en Pologne, ne fut pas plus heureuse dans ses négociations que celle de Suède.

SECTION III.

La Gardie, qui n'avoit pu empêcher les Russes de donner leurs voix les uns après les autres au Prince Mikail, écrivit à Gustave, que s'il vouloit conserver à la Suède Novogorod & ses dépendances, son frère Philippe n'avoit pas un moment à perdre pour se rendre dans cette Capitale; mais qu'en supposant le contraire, il lui conseilloit de s'accommoder avec les Polonois, & de se rendre maître de la partie septentrionale de la Moskovie, comme d'un gage pour le paiement des sommes qu'elle devoit à la Suède. » Peu de tems après, dit Pufendorf, le Roi lui envoya un puissant » secours de Suède, & le Prince Charles-Philippe arriva à Vibourg, » accompagné de George Boie, Henri Horn de Kankas, Jacques » de la Gardie, Vilman, Gouverneur de Vibourg, &c. Les Citoyens de Novogorod envoyèrent des Députés au Prince pour le féliciter sur son arrivée, & pour le solliciter vivement de se rendre en toute diligence dans la Ville, pour en prendre possession, & recevoir le serment de fidélité. Mais les Commissaires de Suède n'y voulurent pas consentir; ils exigèrent que toutes les autres Villes de l'Empire envoyassent des Députés pour confirmer l'élection des Novogorodiens, & les droits de Philippe à la couronne de Russie.

Gustave avoit ordonné aux Commissaires d'exiger cette formalité, & leur instruction particulière portoit » qu'en cas que les Moskovites ne voulussent pas recevoir volontairement le Prince Charles-Philippe pour leur Souverain, on s'emparât de tout le pays » dépendant de Novogorod «.

La Gardie ne crut pas devoir suivre à la lettre l'instruction des Commissaires; il n'étoit pas assez fort pour hasarder une entreprise qui pouvoit devenir funeste aux Suédois. Les instructions de Gustave prouvent clairement que ce Monarque jouoit son frère, & le trompoit en affectant de lui donner la main pour le placer sur le Trône de Novogorod. Ce Trône étoit vacant, & dans les circonstances, cette Principauté pouvoit disposer d'elle-même, & recouvrer ses privilèges, en se déclarant de la domination Russe: elle desiroit Philippe; elle lui avoit prêté serment de fidélité; le Prince proclamé n'étoit donc traversé que par son frère, qui le retenoit secrètement à Vibourg.

SECTION IV.

Après avoir temporisé par politique, & perdu volontairement l'occasion favorable qui s'étoit présentée d'elle-même, la Gardie pensa que la Suède devoit renoncer à l'amitié & à l'alliance des Moskovites. Mikail le pensoit aussi, & Gustave le vouloit: la paix qu'il venoit de conclure avec le Danemarck, le rendoit plus fort, plus en état de continuer la guerre avec la Russie. Les hostilités s'annoncèrent de part & d'autre presque en même-tems; les Suédois s'emparèrent d'Ivan-Gorod, de Porkof, Doréchék, &c., & firent un riche butin dans les domaines de Novogorod. Le Tzar envoya des secours à la République. M. Muller rapporte que cinq mille six cents quatre-vingt-neuf hommes commandés par le Prince Démitri Troubetskoé, chassèrent les Suédois de Staraja-Roussa. Mais ce premier succès fut suivi d'un revers complet.

Les Russes poursuivis & ferrés de près, se retranchèrent dans une isle, & furent contraints de se rendre à discrétion. Cette victoire décisive rendit à la Gardie ses premières conquêtes, & lui en facilita de nouvelles.

SECTION V.

Les conquêtes coûtent toujours bien plus qu'elles ne valent : les trois Puissances belligérantes le comprirent enfin, & chacune d'elles travailla séparément à se procurer la paix. Les Polonois, craignant que Gustave, débarrassé de la guerre avec le Danemarck, ne profitât des troubles de la Pologne, sollicitèrent les bons offices de Jean Sigismond, Electeur de Brandebourg, pour leur procurer un accommodement avec la Suède. L'Electeur se prêta volontiers à cette négociation ; mais un obstacle l'arrêtoit : le Roi de Pologne, dans ses lettres de créance, refusoit à Gustave le titre de Roi de Suède, & ne vouloit pas reconnoître ce titre dans les pleins pouvoirs que ce Monarque donnoit à ses Ambassadeurs : de leur côté, les Polonois étoient persuadés que Gustave ne consentiroit jamais à ce qu'on fît un Traité au nom des Etats de Suède, sans y être compris lui-même. Voici l'expédient dont se servit l'Electeur de Brandebourg : il commença par offrir sa médiation aux Députés Suédois qui séjournoient à Rével, & leur fit entendre qu'ils l'obligeroient essentiellement de recommander cette affaire de la manière la plus forte aux Etats de Suède : il ajouta que si sa médiation étoit acceptée, les Généraux des deux nations s'aboucheroient ensemble pour traiter de la paix, ou du moins d'une suspension d'armes, & que ce qu'ils auroient statué seroit ratifié par les deux Cours. Après ces conventions qui ménageoient l'amour-propre des deux peuples, le Général Polonois écrivit à Jacques la Gardie, qui étoit alors en Russie ; & de son côté, Farensbach qui commandoit en Livonie pour le Roi de

Pologne, fit savoir à Gabriel Oxenstiern, Gouverneur de Rével, qu'il avoit ordre de sa Cour de faire avec lui une trêve. Sur quoi les Députés, de part & d'autre, se rendirent à Silmis, lieu peu éloigné de Dorpat, & signèrent une trêve jusqu'à la Saint-Michel seulement, au lieu de la prolonger pour trois ans, comme le désiroit la Pologne. Une trêve si courte, & qui n'étoit ratifiée par aucun des deux Rois, ne tranquillisoit pas Sigismond. Le besoin que son Etat avoit de la paix, ou du moins d'une trêve assurée, l'engagea à solliciter une seconde fois la médiation de l'Electeur de Brandebourg, conjointement avec celle de Jacques I, Roi d'Angleterre, & des Etats-Généraux des Provinces Unies, qui vouloient bien interposer leur crédit dans cette affaire. L'Electeur envoya la lettre originale de Sigismond en Suède, pour être communiquée au Roi Gustave & au Sénat. Après en avoir pris lecture, ce Monarque parut disposé à accéder aux propositions du Roi de Pologne, mais sous la condition expresse, » que son consentement ne porteroit aucun préjudice à sa dignité » royale, ni au droit légitime qu'il avoit de demeurer en possession » du Royaume de Suède «.

Tout ce qui avoit été préalablement résolu par les Généraux des deux partis, fut ratifié par les deux Rois, & tenu pour inviolable: la trêve fut prolongée jusqu'au 20 Janvier 1616. Les Polonois désiroient que Jacques la Gardie se joignît à eux pour agir de concert contre les Moskovites; mais Gustave rejetta cette proposition accessoire au Traité qu'il venoit de confirmer.

SECTION VI.

1615.

Tandis que les Polonois travailloient à se procurer le calme, les Habitans de Novogorod mettoient tout en usage pour rentrer

en grace auprès du Tzar, qui, de son côté, imploroit la médiation de la France, de l'Angleterre & des Provinces-Unies, pour terminer les deux guerres qu'il avoit contre la Suède & la Pologne. Ainsi les trois Cours choissoient en même-tems les mêmes Puissances pour médiatrices de leurs contestations. Gustave rappella de Vibourg son frère Philippe, & se rendit sur les frontières de Russie, afin d'observer de plus près tout ce qui se passeroit entre les Russes & les Polonois. La démarche des Habitans de Novogorod auprès du Tzar, & le pardon qu'ils lui demandoient d'avoir reconnu un Prince de Suède pour leur Souverain, la protection qu'ils imploroient pour éluder les prétentions de Philippe & de Gustave sur leur Principauté, décidèrent ce Monarque à former le siège de Pleskof, s'ils se refusoient aux conditions de paix que Jacques la Gardie leur proposeroit de sa part. Ces conditions furent rejettées avec hauteur : *Nous ne voulons, dirent-ils, entendre parler que de poudre & de plomb.*

Louis XI disoit : » lorsqu'orgueil chemine devant, honte & » dommage suivent de bien près«. C'est ce qui arriva. Si Pleskof ne fut pas prise, elle souffrit beaucoup, ses environs furent ravagés : elle auroit infailliblement succombé sous les attaques vigoureuses des Suédois, si le fameux Evert-Horn, qui commandoit le siège, n'eût pas été blessé à mort dans une des premières sorties que firent les assiégés. Les Suédois ne perdirent que trente hommes, & les Moskovites sept cents. Gustave prit Narva. Les Moskovites qui venoient à son secours furent battus par Hans Munk, & chassés jusque dans la rivière : ils furent encore défaits près de Ladoga, & en divers autres lieux. Les affaires de Suède exigeoient absolument la présence de Gustave : il laissa la direction de la guerre contre Novogorod à Gaspar Kruff, à qui il donna plein pouvoir, conjointement avec Monz Martenson, de faire la paix avec les Moskovites.

Après avoir mis bon ordre dans tous les quartiers , le Roi de Suède se rendit à Helsingfort avec Jacques de la Gardie , & assigna le jour auquel se devoit tenir l'assemblée des Etats de Finlande & de Nordland. Cette assemblée avoit pour objet de faire connoître les causes de la guerre avec le Danemarck & la Moskovie ; parce que le peuple qui ne voit que la surface des choses , se figuroit qu'on avoit entrepris ces guerres sans nécessité , & refusoit des secours. Après avoir défabusé les Etats , Gustave les fit consentir à une union solide , pour agir de concert avec lui contre les Polonois : ils s'engagèrent à lui fournir des secours d'hommes & d'argent , en cas que la paix dont on traitoit avec les Moskovites ne se conclût pas bientôt. Gustave n'en impositoit point aux Etats de Finlande & de Nordland : il étoit du plus grand intérêt de la Suède , de se tenir toujours en garde contre les Polonois qui déguisoient leur intention , & qui avoient stipulé , qu'après l'expiration de la trêve dont nous venons de parler , il n'y auroit qu'une suspension d'armes entre les Etats de Lithuanie & de Livonie. Cette clause avoit un motif , celui de chercher toutes les occasions de surprendre les places Suédoises qui avoient été endommagées & affoiblies pendant les longues guerres de la Suède avec la Russie , & s'ouvrir par-là le chemin de la Finlande. Ce qui prouve la vérité de cette observation , c'est la conduite même de Sigismond , qui déclara aux Moskovites qu'il protestoit contre la cession qu'ils avoient faite aux Suédois des places de l'Ingrie , par le Traité de paix signé à Stelbova.

Peu délicat dans le choix & l'emploi des moyens , Sigismond fit répandre en Suède & en différentes Cours , des lettres & des libelles pour décrier Gustave , pour aigrir & soulever ses Sujets contre lui. Le Roi de Pologne eut lieu de se repentir de ce procédé déloyal : Gustave envoya en Courlande une flotte commandée par Jean Guildenstern , & des troupes aux ordres du Général

Nils

Nils Sternschild, qui firent une descente à Vindau, prirent le fort de Dunamonde, & ensuite Pernau & Salis.

Après s'être fait couronner à Upsal, Gustave passa la mer avec une armée de vingt-quatre mille hommes, s'empara de Riga, de Britau en Courlande, &c. (1).

SECTION VII.

La médiation des Puissances dont le Tzar avoit imploré les secours, accélérèrent la conclusion de la paix entre la Suède & la Russie : le Traité fut conclu à Stolbof le 26 Janvier 1616. Le Tzar s'y oblige » de payer une somme à la Suède pour l'indemniser des frais de la guerre; il y renonce à toutes ses prétentions » sur la Livonie & l'Estonie, & cède à Gustave en toute propriété, » l'Ingrie, la Carélie, & tout le pays entre l'Ingrie & Novogorod«. C'est ainsi que *les battus payent l'amende*. Depuis cette époque, jusqu'à celle où la guerre s'éleva entre Pierre I & Charles XII, la rivière de *Lava* devint la limite des deux Etats.

SECTION VIII.

Voilà un ennemi de moins pour la Russie, mais elle n'en sera pas plus tranquille; la vengeance de Sigismond veille sur ses frontières. Maître de Smolensk, il a, pour ainsi dire, les clefs de la Russie, & Mikail forme le projet de reprendre cette place importante : il n'étoit pas tems encore. Les troupes envoyées pour

(1) Voilà le précis exact des principaux évènements qui eurent lieu depuis l'avènement au Trône de Mikail Fédorovitz, jusqu'en 1617. Ce récit n'est pas entièrement conforme avec le rapport qu'en ont fait les Historiens Russes & leur Rédacteur. Mais avant de consigner des faits, nous nous sommes imposé la loi d'entendre les deux parties, & de n'admettre que ceux qui sont authentiques, ou du moins qui ont pour eux tous les caractères de vraisemblance. Cet hommage qu'un Historien rend à la vérité, est aussi le tribut qu'il doit à ses Lecteurs.

en former le siège, remportèrent d'abord un léger avantage, qui fut suivi de nombreux revers. Les Polonois évitant avec soin la rencontre de l'ennemi, ravagèrent plusieurs Principautés, & ne rentrèrent en Pologne qu'après avoir suscité aux Russes une guerre intestine, bien plus redoutable qu'une guerre étrangère. Les Kosaques du Don fondirent sur la Russie, & se confédérèrent avec la petite Noblesse, que les derniers troubles avoient rendue licencieuse. Presque toutes les parties de l'Etat furent attaquées & dépouillées à-la fois, & la fureur de ces brigands avides de butin, surpassa celle des Tatars qui conquirent la Russie en 1237.

Les Polonois tirent parti des malheurs dont ils sont cause; ils fondent sur les Russes qui assiègent foiblement Smolensk; ils les battent, les poursuivent, & forcent le Général à se retirer à Moskou avec les débris de son armée. Uladislas profite de ce désordre, s'empare de Dorogobouge, de Viazma, de Mojaïsk, s'avance jusqu'aux portes de la Capitale, livre plusieurs assauts très-meurtriers, sans pouvoir s'en rendre maître: Moskou dut sa conservation à deux soldats François, qui avoient averti à tems les Russes de l'arrivée d'Uladislas, & de son projet sur Moskou.

SECTION IX.

Après avoir échoué devant la Capitale, Uladislas chercha à s'emparer de plusieurs Villes qui ne pouvoient lui opposer la même résistance; il éprouva d'abord des succès & des revers; mais enfin son armée fut battue dans le district de Biélo-Ozéro. Cet échec le détermina à renoncer pour toujours à la couronne de Russie. Ne pouvant avoir le tout, & voulant en conserver quelques parties, il députa Sapicha à la tête de plusieurs Polonois, pour proposer au Tzar des conférences qui avoient la paix pour objet. Les Polonois trouvèrent ce Prince très-disposé à la faire, si on n'exigeoit pas de lui des conditions trop onéreuses. Les conférences

s'ouvrirent dans le Monastère de Troïtsa (la Trinité). Le début fut orageux : la haine invétérée entre les deux nations, des insultes récentes, un Trône auquel Uladislas devoit renoncer ; tous ces motifs réunis agitoient les Ministres des deux Cours : les demandes des Polonois étoient trop onéreuses pour qu'on les leur accordât : les propositions du Tzar n'étoient pas assez avantageuses pour que les Polonois les acceptassent ; de-là des conflits, des débats opiniâtres, des injures réciproques pendant les deux premières séances : les Plénipotentiaires se séparèrent sans avoir rien conclu. Mais les suivantes furent plus tranquilles ; on y parla raison, & la paix fut conclue, moyennant la cession de Smolensk & de Dorogobouge à la Pologne, & la délivrance du Métropolitte Philaret & des autres Députés que Sigismond retenoit prisonniers depuis neuf ans, contre les droits de la Nature & des Gens.

SECTION X.

Le plus beau jour du règne de Mikail, fut celui où la tendresse filiale le précipita dans les bras de son père : il voulut que ce jour de bonheur pour lui, en fût un aussi pour les prisonniers & les exilés : ceux-ci furent rappelés à Moskou, & les autres mis en liberté. Le père du Souverain, lié par des vœux indissolubles, devoit occuper la première place de la Hiérarchie Ecclésiastique : il avoit été grand homme d'Etat sous le règne de Boris Godounof, & Citoyen par excellence sous les règnes qui le suivirent ; ses vertus morales & politiques le rendoient digne d'être placé à la tête des Conseils : c'étoit le droit du premier Pontife. Les Tzars n'entreprenoient rien sans le consulter, & son suffrage donnoit du poids à leurs délibérations. Le Patriarcat étoit vacant (1) ; le Métropolitte Philaret fut revêtu de cette dignité malgré lui :

(1) Voyez la note qui est à la fin du règne de Mikail Fédorovitz.

son fils fut obligé de joindre ses prières aux instances de la Nation , pour la lui faire accepter.

La réponse de Philaret à Mikail , est consignée dans la Chronique manuscrite que M. de Lille remit au dépôt de la Marine , à son retour de Russie : elle est trop intéressante pour n'en pas donner connoissance au Lecteur ; mais elle est trop longue dans l'original pour ne pas l'abréger ; en voici le précis exact. » Mon fils , les » droits que la qualité de père me donnoit sur vous , n'existent » plus depuis que vous êtes monté sur le Trône : vous êtes mon » Souverain , & je dois vous obéir. Souffrez cependant que je vous » parle encore une fois en père tendre. Lorsque la nouvelle de » votre élection me parvint dans la prison où j'étois renfermé , je » regardai cet évènement comme le comble des malheurs qui » devoient arriver à ma famille : les honneurs que l'on vous ren- » doit me parurent des honneurs funèbres , & je vous pleurai » comme la dernière victime que l'Eternel vouloit sacrifier à sa » vengeance ! Mais si la tendresse a gravé ses droits dans mon » cœur , la raison en eut toujours sur mon ame : elle me rassura » lorsqu'on me dit que c'étoit par la volonté de Dieu , manifestée » au Métropolitte de Moskou , que vous étiez sur le Trône : j'osai » même me flatter que le Ciel vous délivreroit de vos ennemis , » & , qu'en bénissant votre règne , il le rempliroit de prospérités. » Mon espérance étoit fondée : les rebelles rentrent dans le de- » voir , & les ennemis du dehors ont mis bas les armes. Vous » touchez , mon fils , au moment d'être puissant & heureux : mais » n'obscurcissez pas cette aurore , en troublant ce bonheur naif- » fant. Vous le savez , la Nation Russe est naturellement inconf- » tante ; elle en a donné des preuves trop convaincantes pour » qu'on en puisse douter. Si elle voit le fils manier les rênes du » Gouvernement , & le père à la tête du Clergé & du Conseil , » elle s'alarmera du trop de puissance réunie dans la même maison.

» Si le peuple n'y faisoit pas attention par son amour pour nous ,
» & par sa confiance en vos bontés, il en seroit averti par ces
» hommes envieux qui abondent dans les Cours : prenez-y garde ,
» mon fils , ils ont les yeux fixés sur vous : chacun d'eux croit que
» votre élévation est une injustice faite à son droit & à son mérite
» personnel. La dignité de Patriarche est enviée par chacun de
» ceux qui sont à la tête du Clergé ; l'ambition est de tous les
» Etats. Si vous me forcez d'accepter cette dignité , la Maison des
» Romanofs va être en butte à la Noblesse & au Clergé. Êtes-vous
» bien sûr qu'on ne verra pas encore sortir du néant quelque
» imposteur qui , sous le nom emprunté de Démentri , viendra vous
» disputer le Trône ? C'est alors que , pour vous renverser , vos
» ennemis lui prêteront leurs bras. Que la grandeur suprême ne
» vous éblouisse pas , mon fils ! Les Rois ont rarement des amis
» sincères : on ne leur pardonne guère d'être si élevés au-dessus des
» autres : on examine scrupuleusement toutes leurs actions , & on
» les trouve presque toujours mauvaises , parce qu'on a intention
» de les trouver telles. Les éloges que l'on vous donne ne s'adressent
» qu'à votre puissance : défiez-vous des flatteurs ; ils ne cherchent
» à s'approcher de vous que pour étudier vos faiblesses , & que
» pour savoir en profiter. Celui qui vous fait sa cour aujourd'hui
» avec le plus d'empressement , ne vous regarderoit pas demain ,
» si vous étiez descendu du Trône «.

Quelle sagesse dans ce discours ! & quelle connoissance profonde des hommes & des choses n'annonce-t-il pas ?

SECTION XI.

1619.

Le Clergé & le premier ordre de la Noblesse se rendirent en corps dans l'endroit du Palais que Phikaret occupoit , & tous lui

firent des instances si pressantes, qu'il se rendit au vœu général. On fit venir à Moskou tous les Métropolités, les Evêques, les Abbés des Monastères, pour assister à l'installation du nouveau Patriarche, qui fut sacré par celui de Jérusalem: il étoit venu à Moskou faire la quête pour les réparations de l'Eglise du Saint Sépulchre. La cérémonie fut annoncée par toutes les cloches de la Cathédrale. Philaret se rendit à la porte de la salle du Tzar pour lui donner sa bénédiction, & de-là à la Cathédrale, avec tout le Clergé. Après avoir rendu des actions de grâces à Dieu, le Clergé le reconduisit à son Palais, le plaça sur le siège qui lui étoit destiné, en chantant: *O Pontife! vis, vis un grand nombre d'années.* Tels furent les premiers honneurs que le Clergé rendit au Patriarche, immédiatement après son élection: sa consécration fut aussi auguste que le sacre des Tzars.

SECTION XII.

Les mêmes vices du Gouvernement, & des mœurs aussi féroces que celles des Russes, excitoient les mêmes troubles & les mêmes révolutions à Constantinople. Mustapha I succéda à son frère Akmet en 1617; mais il fut chassé deux mois après, & mis en prison par les Janissaires, qui placèrent sur le Trône Osman I, son neveu. Mustapha, prisonnier, avoit encore un parti: sa faction persuada aux Janissaires que le jeune Osman avoit dessein de diminuer leur nombre pour affoiblir leur pouvoir. On déposa Osman sous ce prétexte; on l'enferma aux Sept-Tours, & le Grand-Visir alla lui-même égorger son Empereur. Mustapha fut tiré de la prison, reconnu Sultan, & dans la même année déposé encore par les mêmes Janissaires qui l'avoient deux fois élu. Depuis Vitellius, jamais Prince ne fut traité avec plus d'ignominie: il fut promené dans les rues de Constantinople monté sur un âne, exposé aux outrages d'une populace sans frein, puis conduit aux

Sept-Tours, & étranglé dans sa prison. Amurat IV, surnommé *l'Intrépide*, monta sur le Trône après Mustapha. Cet Empereur voyant que le Tzar jouissoit paisiblement de la couronne de Russie, lui envoya en ambassade Thomas Cantacusène, pour le complimenter sur son heureux avènement au Trône, & sur le bonheur qu'il avoit eu de chasser de la Russie tous les ennemis qui la désoloient : il lui proposoit en même-tems de faire une ligue offensive & défensive avec lui. Le Tzar, flatté de cette démarche de la part d'un conquérant redoutable, reçut son Ambassadeur avec beaucoup d'accueil, lui fit des présens considérables, & envoya des Ambassadeurs à Constantinople, pour conclure le Traité que le Sultan lui proposoit. L'Histoire de Russie ne fournit rien de mémorable depuis 1619 jusqu'en 1632.

Le Clergé & les Grands, également satisfaits de la douceur & de la sagesse du règne de Mikail, craignirent qu'une mort prématurée ne leur enlevât ce Prince, & ne replongeât la Russie dans les troubles dont elle sortoit à peine : ils lui firent les plus vives instances pour qu'il se mariât. Le Tzar goûta leurs raisons, & se décida pour Maria, fille du Prince Mikail Dolgorouki. La célébration du mariage se fit le 18 Septembre 1625. Maria ne jouit pas long-tems de la puissance que sa beauté lui avoit procurée : elle tomba dans un état de langueur & de consommation qui annonçoit une fin prochaine. Elle mourut quelques mois après son mariage. On crut que la mort de cette Princesse étoit occasionnée par quelque maléfice : la noirceur & l'envie désignèrent plusieurs prétendus forciers. Beaucoup de personnes furent mises à la question pour un crime imaginaire. Le Tzar fut si touché de cette mort, qu'il passa plusieurs jours sans vouloir prendre de nourriture, & sans parler à personne. Enfin le Patriarche Philaret obtint de lui de prendre quelques alimens, & de dissiper peu à peu sa douleur.

Les mêmes motifs qui avoient engagé les Boyari à prier Mikail de contracter un premier mariage, les engagèrent encore à le presser d'en contracter un second. On vit arriver à Moskou les plus belles filles de l'Empire. Eudoxia, fille de Loukian-Stréchenef, parut au Tzar la seule digne de son cœur & de sa Couronne. Ses vertus surpassoient sa beauté; elle ne fit connoître sa puissance que par ses bienfaits; la Nation se félicitoit du choix qu'avoit fait le Prince, & l'amour que le Prince avoit pour elle, ne souffrit jamais d'altération. Le règne d'une femme belle & vertueuse ne finit qu'avec elle: l'homme qui la possède retrouve toujours dans son cœur les plus beaux traits de son visage. Elle conserve, comme la rose à qui elle ressemble, un doux parfum après sa fraîcheur (1).

SECTION XIII.

1625.

Le Tzar cherchoit toutes les occasions de donner des preuves de sa tendresse & de son estime à Eudoxia. Peu de tems après son mariage, il nomma Stréchenef Boyar, & lui envoya un de ses Chambellans avec une suite nombreuse pour l'inviter à se rendre à Moskou avec sa famille. Stréchenef étoit noble, pauvre, & sans ambition; heureux dans sa médiocrité, il cul-

(1) On pourroit appliquer à Eudoxia ce qu'un Philosophe Indien a dit d'une belle femme vertueuse: le portrait qu'il en fait est intéressant. « Une belle femme, dit-il, dont la sagesse est l'ornement, est le plus beau spectacle de l'Univers, & sa puissance est toujours victorieuse. La modestie ajoute un second éclat aux lys de son teint. L'innocence de ses regards ressemble à la colombe: la candeur & la simplicité siègent sur son front. Ses caresses sont plus douces que le miel; sa bouche exhale les parfums de l'Arabie. C'est dans ses yeux où tu dois puiser l'amour. La pureté de sa flamme annoblira ton cœur, & le remplira des impressions de la vertu ».

tivoit le petit domaine que ses pères lui avoient laissé. Le Chambellan le trouva travaillant avec ses domestiques, & l'aborda d'un air très-respectueux. » Je viens, lui dit-il, de la part du Tzar & de la Tzaritza, votre fille, pour vous engager à venir à Moskou : je vous amène un équipage pour vous y conduire avec votre famille. Stréchenef qui ignoroit encore le sort de sa fille, élevée dans la maison de Schérémétof, répondit au Chambellan : » Je » ne vous connois pas : votre habillement & votre équipage » m'annoncent que vous êtes un homme d'importance qui, » peut-être, veut s'amuser à mes dépens : je suis un pauvre gen- » tilhomme obligé de travailler, ne me faites pas perdre mon » tems ». Alors le Chambellan lui remit une lettre de la part d'Eudoxia, qui lui prouva la vérité de ce qu'il venoit de lui dire. Stréchenef partit, & à son arrivée à Moskou les cris de joie lui annoncèrent l'amour du peuple pour sa fille, & le plaisir que l'on avoit à le voir.

SECTION XIV.

1627.

La réputation du Tzar commençoit à s'étendre dans les pays étrangers : il étoit sage sans fanatisme, quoique élevé dans un Cloître par une femme. Le Roi de Perse lui envoya un présent qu'il crut digne de sa piété. C'étoit, dit-on, la chemise de Jésus-Christ. On l'exposa dans la Cathédrale, & pour qu'elle fût à la vénération de tous les Russes, on institua la Fête de sa Translation, qui fut fixée au 21 de Juillet, V. S. Cette année la Tzaritza accoucha d'une fille à laquelle on donna le nom d'Irène, & d'une autre l'année suivante. La Nation voyoit avec impatience que le Tzar n'avoit point d'enfant mâle. Eudoxia s'en affligeoit elle-même. Elle se dispoit à entrer dans un Couvent, afin, disoit-elle, de laisser au Tzar la liberté

d'épouser une autre femme qui lui donneroit un Prince, dont la naissance empêcheroit la Russie de retomber dans les malheurs dont son époux l'avoit tirée. Une résolution pareille étoit le triomphe de l'amour de la Patrie ; & c'est peut-être le seul exemple en ce genre. La mère du Tzar qui étoit la confidente d'Eudoxia, la détourna d'un projet qui auroit rendu son fils malheureux au faite de la grandeur. Les vœux de la Princesse furent enfin exaucés : elle accoucha d'un fils le 17 Mars 1629. Cette naissance rendit la joie universelle. Le Patriarche le baptisa lui-même. On lui donna le nom d'Alexis. C'est lui que nous verrons régner après Mikail, & qui fut le père de Pierre I.

SECTION XV.

1629.

La Russie commençoit à oublier ses maux passés ; elle étoit tranquille du côté de la Pologne, qui avoit à peine des forces suffisantes pour résister aux Suédois, commandés par Gustave Adolphe. Victorieux & modéré dans presque toutes les occasions, il avoit plusieurs fois proposé la paix à Sigismond, sans pouvoir l'y déterminer. Le Roi de Pologne, opiniâtrément attaché à ses idées, se laissoit toujours maîtriser par le tems & les circonstances, quoiqu'il vît attribuer à son inflexibilité & à ses fautes politiques, des malheurs qui pouvoient être mis sur le compte de la fortune. Gustave, voyant qu'il ne pouvoit l'amener à un accommodement par des voies modérées, résolut de forcer cet ennemi opiniâtre à demander lui-même une paix qui lui étoit nécessaire : il fit les préparatifs les plus formidables, & envoya proposer à Mikail de joindre ses forces aux siennes. Le Patriarche avoit toujours inspiré à son fils des sentimens de paix. Ses Etats avoient besoin de repos après tant de secousses,

pour recouvrer la splendeur dont ils avoient joui sous les Tzars qui avoient régné avant les usurpateurs & les imposteurs. Guidé par les conseils de son père, qui consultoit en tout l'équité, le Tzar répondit aux Ambassadeurs de Gustave » qu'il ne pouvoit » rompre, sans motifs légitimes, la trêve qu'il avoit jurée avec » les Polonois; mais qu'aussi-tôt qu'elle seroit expirée, il ne » manqueroit pas de les attaquer, & de venger la Russie des » maux qu'ils lui avoient faits «. En attendant, le Tzar ne s'occupoit qu'à les réparer. Il envoyoit des Ambassadeurs, chez les Princes étrangers, pour les engager à établir un commerce avantageux avec les Russes: il faisoit fortifier les Villes, attiroit par ses largesses des étrangers à sa Cour, afin de policer, d'instruire & de discipliner ses sujets. Il forma plusieurs Régimens de Cavalerie Allemande, commandés par des Officiers de cette Nation; des Régimens de Dragons, sous les ordres des Officiers François & Ecoissois; & des troupes régulières comme celles des autres Etats de l'Europe.

SECTION XVI.

1632.

Les progrès que les Russes faisoient du côté des sciences & du commerce furent arrêtés tout-à-coup, & suspendus pour quelque tems, par la perte du Patriarche Philaret, qui mourut le 2 Octobre de cette année. Le Tzar perdit en lui un père tendre, un ami fidèle; l'Etat y perdit un Ministre citoyen, prudent, habile; les pauvres y perdirent un appui, les malheureux un consolateur, & la Religion un Chrétien. La Pologne fit une perte moins douloureuse: Sigismond, consumé d'inquiétudes, mourut presque à la même époque. Avec de la piété, de la justice & de la clémence, ce Prince commit de grandes fautes: appelé au Gouvernement de la Pologne, par un parti

formidable, il triompha des forces de la Maison d'Autriche, & l'emporta sur Maximilien, son compétiteur; mais il perdit un Trône héréditaire, pour courir après une Couronne élective. Son zèle indiscret & précipité le priva de l'Empire de Moskovie; il n'eut ni assez d'habileté, ni assez de fermeté pour s'y soutenir; il ignoroit l'art d'une politique adroite qui consulte le génie des peuples, qui fait se plier aux tems & aux circonstances, pour dominer ensuite avec éclat. Sigismond étoit né pour être un grand Roi pendant un règne paisible: il ne se montra qu'un Prince médiocre au milieu des secousses que la Pologne éprouva sous son règne.

SECTION XVII.

1633-1644.

Philaret est mort, Sigismond n'est plus; & le Tzar, qui perd en même-tems & son Mentor, & son ennemi le plus redoutable, ne prend plus conseil que de lui-même pour assembler ses troupes & les envoyer mettre le siège devant Smolensk. N'étoit-ce pas trop hafarder? Depuis que les Polonois s'en étoient rendu maîtres, ils en avoient augmenté les fortifications, ils y entretenoient une garnison nombreuse, & avoient soin de la pourvoir de toutes les munitions nécessaires pour soutenir un siège. Mais les circonstances parurent favorables au Tzar pour reprendre cette barrière de ses Etats. Les Turcs, à sa sollicitation, faisoient une irruption dans la Moldavie: les fils de Sigismond se disputoient la Couronne de leur père: le Tzar avoit cent mille hommes de troupes Nationales & étrangères, commandées par des François, des Allemands, des Ecoissois, & une artillerie formidable; & la mort de Sigismond lui persuadoit qu'il étoit libre des engagements qu'il avoit contractés avec lui. Le Général Chein, qui avoit su défendre Smolensk avec autant de capacité que de

bravoure , fut chargé d'en faire la conquête : le Tzar ne pouvoit mieux choisir en apparence ; mais la fuite prouva le contraire. Le siège duroit depuis près de deux ans , sans avoir obtenu d'autres avantages que des brèches presqu'aussi-tôt réparées que faites , & Chein désespéroit de s'emparer de la place. Mais les étrangers , plus intelligens dans l'art des sièges , & plus entreprenans , résolurent de l'emporter d'affaut. La jalousie se mit entre les troupes Nationales & les étrangères. Celles-ci s'appretoient à l'expédition lorsque le Général les força de se retirer , en faisant pointer le canon contre eux.

Une jalousie si déplacée sauva Smolensk. Le danger avoit averti les Polonois de leur devoir : ils avoient proclamé Uladislas (1) ; ils lui fournirent des troupes & de l'argent. Il marche d'abord au secours de Smolensk , se campe si avantageusement qu'il coupe les vivres à l'armée Russe : il attaque tous les détachemens qui vont au fourrage , enlève tous les convois , & force les assiégeans à se rendre à discrétion. Le voilà maître des retranchemens , des munitions , des armes & de la caisse militaire de l'ennemi. Après cette expédition glorieuse , Uladislas marche sans perte de tems contre les Turcs qui faisoient une diversion du côté de la Moldavie , & les bat complètement. Une paix avantageuse à la Pologne fut le fruit de ces deux victoires , & mit le nouveau Roi au nombre des plus illustres guerriers de ce siècle.

(1) Le Roi de Pologne devoit être élu & proclamé unanimement , *nemine contradicente*. Un seul Polonois s'opposa à l'élection d'Uladislas. On lui demanda la raison de son opposition , & ce qu'il avoit à reprocher au Prince : *Rien*, dit-il ; *mais je ne veux pas qu'il soit Roi*. L'élection fut suspendue , & l'on eut bien de la peine à ramener ce Gentilhomme au vœu de l'assemblée. Quelque tems après , Uladislas le fit venir , & lui demanda pourquoi il lui avoit été contraire ? *Je voulois*, répondit-il , *voir si notre liberté subsistoit encore ; je suis content , & vous n'aurez pas de meilleur sujet que moi*. Uladislas devoit le croire sur parole.

Le Tzar céda à Uladislas Smolensk , Novogorod-Séverski , Dorogobouge , Rostof , Staradoub , &c. De son côté , le Roi de Pologne renonça au titre de Tzar qu'il avoit toujours porté depuis sa proclamation.

Les Généraux qui avoient commandé l'armée que Mikail avoit envoyée assiéger Smolensk furent jugés dans un Conseil de guerre. Cheïn , Ismailof & l'aîné de ses fils , furent condamnés à être décapités ; d'autres Chefs furent envoyés en Sibérie après avoir reçu le Knout.

Mikail étoit naturellement doux : il pardonnoit facilement , & ne punissoit qu'avec peine. Mais les malheurs dont la conduite de ses Généraux étoit cause , le rendit sévère par nécessité : ne s'occupant que du bonheur de ses sujets & des moyens de les civiliser , il pensa qu'un grand exemple étoit nécessaire , pour apprendre aux Chefs de ses armées & aux Grands de la Nation à se mieux conduire à l'avenir , & à profiter sans jalousie des instructions & des conseils que les étrangers , appelés en Russie , étoient en état de leur donner. Si la douceur formoit le caractère de Mikail , l'équité étoit sa première vertu. Aucun Prince ne fut plus religieux observateur de sa foi & de ses promesses : il étoit dévot , & n'écoutoit point les superstitieux ; il se plaignoit souvent de l'ignorance de son Clergé. Il chercha particulièrement les moyens de faire fleurir le commerce ; il encouragea les Artistes par des récompenses ; il distribua des terres aux étrangers , & leur fournit tout ce qui leur étoit nécessaire pour les cultiver. Il ne commit que deux fautes politiques : l'une , en déclarant trop tôt la guerre à la Pologne ; l'autre , en rompant la trêve conclue avec cette Puissance , immédiatement après la mort de Sigismond III.

SECTION XVIII.

Mikaïl Féodorovitz mourut d'apoplexie le 12 Juillet 1645. Les pleurs & les gémissemens qui accompagnèrent ses funérailles, sont le plus bel éloge que nous puissions faire de ses vertus. Ce Prince eut d'Eudoxia trois fils & sept filles : ses fils furent Alexis, Vafili & Ivan; & ses filles Irène, Pélagie, Marthe, Sophie, Eudoxie, Anne & Tatatiana.

Irène, dit-on, avoit été promise au fils naturel du Roi de Danemarck. Le Tzar qui connoissoit les bonnes qualités de ce jeune Prince, la lui avoit accordée : mais le Clergé s'opposa à cette alliance, sous prétexte que Volmer étoit d'une Religion tout-à-fait différente de celle des Russes. Le Prince de Danemarck offrit de faire défendre sa croyance par ses Aumôniers : les Prêtres Russes ne voulurent point accepter la conférence. Le Tzar, irrité de ce refus, leur demanda *quelle Religion ils professoient, puisqu'ils n'osoient la défendre ?*

Le règne de Mikaïl fut trop court : les bons Princes ne devroient mourir jamais.





R È G N E

D'ALEXIS MIKAILOVITZ.

1648.

SECTION PREMIÈRE.

LES vertus douces, le patriotisme & les talens de Mikail Fédorovitz devoient être héréditaires, comme sa Couronne, pour adoucir les regrets de sa perte, & perpétuer le règne de la paix qui duroit depuis dix ans. Alexis qui monte sur le Trône, annonce des dispositions qui l'en rendent digne; mais il n'est âgé que de seize ans: suivra-t-il la route que le meilleur des pères lui a tracée? Espérons. Les actions louables de son Père & de son Aïeul le forceront à justifier par ses vertus & par de nouveaux exploits, les suffrages qu'il a déjà obtenus de la Nation: le bien qu'ils ont fait à la Russie, le fera craindre de déchoir; & cette crainte généreuse est l'engagement de faire encore mieux. Alexis, d'ailleurs, avoit pour Gouverneur un Boyar dont le nom & les talens figureroient parmi ceux des grands hommes, si l'ambition des honneurs & des richesses n'en eût terni l'éclat. Cet homme, doué d'un jugement profond, qui connoissoit si bien les hommes, étoit Boris Ivanovitz Morozof, qui va changer sa qualité de Gouverneur en celle de Ministre, & qui gouvernera l'Etat comme s'il en étoit Souverain lui-même.

Dès le lendemain de la mort de Mikail, il fait assembler les Princes & les Boyari qui étoient à Moskou, pour proclamer le nouveau Tzar & hâter son couronnement, dans la crainte que



ALEXIS MIKAELOVITZ

monte sur le trône en 1631 et

regna 45 ans.

Desiné par Chevalier

Dirigé par See

Gravé par Pinquet



sa jeunesse n'occasionnât quelque trouble : cette précaution étoit sage ; l'exemple du passé sembloit l'ordonner. Alexis reçut les sermens de fidélité, & prêta celui qui est usité en cette occasion.

SECTION II.

Le Gouverneur, devenu Ministre, conserva non-seulement l'ascendant qu'il avoit eu sur l'esprit du Prince, mais il étendit encore son pouvoir au point que la vertueuse Eudoxia avertit son fils de se tenir sur ses gardes, & de ne permettre pas à un Sujet de jouer le rôle de son Maître. Le Prince docile répondoit à sa mère, qu'en suivant les conseils de son Gouverneur, il se conformoit aux intentions de son père. Eudoxia respecta les volontés de son époux : il n'y eut plus de barrière entre le Ministre & le Souverain ; Morozof se trouva seul maître de son esprit. La condescendance du Tzar étoit aveugle : son Mentor éloigna de lui tous les courtisans qui lui faisoient ombrage & qui auroient pu partager la confiance & les faveurs. Mais sa conduite à leur égard fut celle d'un politique habile ; il leur donnoit des Gouvernemens, & faisoit remplir les charges qu'ils exerçoient à la Cour, par des hommes qui lui étoient entièrement dévoués ; de sorte que si son ambition étoit aussi vaste que celle de Boris Godounof, elle étoit plus noble dans ses moyens. Pour manier les rênes de l'Etat à son gré, soustraire le Prince aux remontrances de sa mère, & lui donner de l'aversion pour les affaires, il l'engageoit à la dissipation ; & sous prétexte de lui faire prendre de l'exercice, il le faisoit souvent sortir de la Ville, & lui procuroit des parties de chasse & d'amusemens. Le Prince s'y prêtoit avec d'autant plus d'ardeur, que ces plaisirs étoient de son âge, & qu'à ce période de la vie, l'amour de la dissipation l'emporte toujours sur les avantages de l'application, & les plaisirs du jour prennent sur le travail du lendemain. Deux ans s'écoulèrent en pure perte

pour Alexis ; & le tems est la seule chose qu'un Prince ne puisse pas réparer (1).

SECTION III.

1647.

A mesure que les passions du Tzar se développoient, Morozof, soigneux de lui plaire, les excitoit, au lieu de les diriger vers un but utile à la Nation : c'étoit l'infailible moyen de subjuguier son Maître & d'appuyer son crédit. Pour le cimenter davantage, il résolut de lui choisir une femme, & lui proposa la fille d'un simple Gentilhomme, nommé Elie Miloslavski. Mais le Prince répondit à son Ministre qu'il vouloit qu'on suivît l'usage de ses Prédécesseurs, en faisant assembler les plus belles filles de son Empire, & qu'il prendroit pour femme celle qui lui plairoit le plus. Morozof obéit : les plus belles arrivèrent à Moskou ; le Tzar les examina, & se décida pour celle qui surpassoit les autres en beauté. Son choix n'étoit pas conforme au désir du Ministre ; mais celui-ci avoit trop de ressources dans l'esprit, pour ne pas trouver le moyen d'amener Alexis à son but, en paroissant seconder ses desirs. Il gagna les femmes choisies pour être attachées à la Tzarine future, & les engagea à nouer ses cheveux si près de la tête, qu'elle n'en pût souffrir la douleur. Ses intentions

(1) L'éloignement pour le travail que Morozof cherchoit à inspirer au Tzar, nous rappellera la pensée d'un Bramine sur l'emploi du tems : la voici. » Puisque le jour qu'à » finit, passe sans retour, & que la mort peut précéder celui qui va naître, mets à profit » l'instant que tu tien ; sans trop regretter celui qui est passé, ni trop compter sur celui » qui s'approche. Ce moment seul est à toi, cet autre qui va suivre est dans l'avenir ; » fais-tu ce qu'il t'apporte ? Que du projet raisonné à l'exécution l'intervalle soit un point, » & ne diffère pas au soir ce que le matin peut finir. L'oisiveté est la mère de l'indigence. » La main de l'activité écarte le besoin. La prospérité & le succès marchent à la suite de » l'industrie «.

furent remplies : elle s'évanouit , & les complices de Morozof publièrent qu'elle étoit attaquée d'épilepsie. Son père , qui l'avoit accompagnée , fut regardé comme coupable de trahison envers son Souverain : Morozof eut la cruauté de le faire fouetter , & de l'exiler en Sibérie. Trompé par cette fourberie , le Tzar épousa Marie , fille de Miloslavski , qui joignoit à la beauté & à la modestie , un air noble & une taille avantageuse. Marie avoit une sœur : l'ambition du Ministre lui inspira de l'amour pour elle , & il l'épousa huit jours après le mariage d'Alexis. Il étoit âgé , & sa femme jeune & belle : elle prit du dégoût pour les infirmités de la vicieuse , & de l'amour pour Williams Barnsley , jeune Anglois qui avoit de la figure , de l'esprit , de la douceur , & un air de galanterie qui étoit alors inconnu en Russie. Le mari s'aperçut du penchant de son épouse pour l'Anglois : sa jalousie les fit observer , & , pour son malheur , elle découvrit tout ce qu'il craignoit , un outrage qu'il ne pouvoit venger sur la belle-sœur du Tzar. Il dirigea ses coups sur Williams ; & ne pouvant le faire mourir , il le fit exiler.

SECTION IV.

1648.

L'avarice de Morozof n'étoit pas satisfaite des honneurs & du pouvoir dont il jouissoit : tourmenté de la soif de l'or , il usa indistinctement de tous les moyens propres à lui en procurer. Les dignités & les charges furent mises à l'encan , & ne se donnoient qu'aux plus forts enchérisseurs. Ceux à qui elles étoient adjudgées , exerçoient les exactions les plus criantes pour gagner ce qu'ils avoient été obligés de payer : on augmenta les impôts , l'on en mit même jusque sur les denrées les plus nécessaires à la vie. Le prix que Morozof mettoit aux grâces du Prince , nous rappelle ce qu'*Alexandre Sévère* dit lorsqu'il supprima la vénalité des charges :

» Ceux qui les recherchent en font beaucoup moins dignes que
 » ceux qui les fuient. Le Juge qui fuit la charge qu'on lui donne,
 » en confidère le fardeau & les devoirs; c'est un fidèle serviteur
 » du Prince, & le véritable père du peuple. Celui qui la recherche
 » ne confidère que l'intérêt; & celui qui l'achette, n'a pour objet
 » que l'argent qu'elle lui coûte, & les moyens de se dédommager
 » par les concussions; c'est un Marchand qui achette en gros pour
 » gagner dans le détail: mais en vendant la Justice, il la viole,
 » il trahit le Prince & assassine le peuple «.

Les prévarications des Grands, l'avarice de Morozof, de nouveaux tributs, & des monopoles inconnus jusqu'alors, firent murmurer un peuple que l'on privoit de sa subsistance, par les impôts mis sur les denrées les plus nécessaires à la vie: il s'assembla, & décida qu'il falloit présenter une Supplique au Tzar. Cette décision ne ressembloit point à celle du Conseil tenu par les Rats: tous désiroient attacher le grelot; mais Morozof s'étoit emparé des avenues du Trône, & le Tzar étoit si bien environné par ses Gardes, que personne ne pouvoit l'aborder. L'inutilité des tentatives décida le peuple à porter ses plaintes de vive voix à la première occasion: elle se présenta le 7 Juillet 1648.

Le Tzar assistoit à une procession solennelle: le peuple assésé dans la place qui est devant le Palais, écarte ceux qui environnoient le Tzar, l'arrête, le supplie d'écouter les plaintes qu'il a à lui faire de ses Ministres. Alexis étonné de cette hardiesse, conserve cependant son sang-froid: il écoute, il promet d'examiner l'affaire, & de rendre justice à son peuple. C'étoit le moyen d'appaiser la révolte dès son commencement. Satisfaits de cette réponse, les Supplians se retiroient avec tranquillité: mais plusieurs des Boyari qui accompagnoient le Tzar, eurent l'imprudence d'en maltraiter quelques-uns. Le peuple alors entre en

fureur , prend des pierres , & les lance sur les agresseurs : chargés de tous côtés , ils prennent la fuite ; on les poursuit jusqu'aux portes du Palais. La multitude augmente , les esprits s'échauffent ; on veut enfoncer les portes du Palais ; on menace d'y mettre le feu , si on ne livre pas Morozof , Plefchéef , Trakaniotof & Tchistof , c'est-à-dire , le Ministre , & les trois instrumens qu'il employoit à ses exactions. Plefchéef remplissoit une grande charge de Judicature : Trakaniotof étoit Okolnitchéi , & Tchistof un Secrétaire d'Etat , qui avoit affermé les nouveaux tributs.

Un déni de Justice , ou toute autre oppression de cette espèce , n'arrache que des soupirs ou des larmes à une Nation douce & subjuguée depuis long-tems. Une Nation fière qui distingue l'obéissance de l'esclavage , n'éteint sa colère que dans le sang. Mais une Nation où les Grands sont tout , où le peuple qui n'est rien , n'est compté pour rien , commence par les soupirs & les larmes ; elle supplie ensuite , & si la tyrannie la repousse , elle brise ses fers ; sa fureur est un accès de rage , il lui faut absolument des victimes. Le Tzar le comprit , & crut appaiser le peuple en lui faisant livrer Plefchéef. Mais ce massacre ne lui suffit pas : il court à la maison de Tchistof , qui participoit à l'impôt mis sur le sel , & qui avoit affermé les nouveaux tributs. Il étoit malade , il fut se cacher sous des paquets de bouleau dont les Russes font provision pour leurs étuves , & se fit couvrir de plusieurs pièces de lard , pour qu'on ne se doutât pas qu'il étoit dessous. Sa précaution fut inutile : un de ses domestiques indiqua l'endroit où il étoit caché : le peuple le saisit par les pieds , le traîna dans la cour , & l'assomma à coups de bâton. Sa maison fut rasée. Une partie de la populace s'étoit rendue en même-tems au Palais de Morozof ; tout fut pillé & détruit ; on ne respecta pas même les images des Saints pour lesquels les Russes ont toujours eu beaucoup de véné-

ration. La belle - sœur du Tzar fut la seule épargnée. Tous les partisans de Morozof éprouvèrent les mêmes dégâts : les séditieux enlevèrent tant de richesses , qu'ils vendoient au plus vil prix les perles, les pierreries , les zibelines , les étoffes d'or & d'argent. Leurs excès furent portés plus loin encore : les incendies redoublèrent l'alarme générale.

Le Tzar craignant , avec raison , que les factieux ne pouffassent la hardiesse jusqu'à venir piller son Palais , s'occupoit à le fortifier ; il crut devoir encore rassembler autour de lui les différens corps de troupes qui étoient répandus dans la Ville. Après avoir pris cette double précaution , il donna ordre à un Boyar qui étoit aimé du peuple , de faire tous ses efforts pour l'engager à rentrer dans le devoir. Il se présente devant les factieux , la tête découverte , & dit qu'on devoit être satisfait de la parole que le Tzar avoit donnée le jour précédent , de remédier aux désordres de ses Ministres ; que deux des plus coupables avoient été sacrifiés à la vengeance publique , & qu'Alexis lui avoit ordonné de renouveler , de sa part , la même parole à son peuple , & de l'exhorter à attendre paisiblement l'effet de ses promesses. Le peuple écouta ce discours en silence , & répondit qu'on ne se plaignoit point du Tzar , & qu'on auroit toujours pour sa personne sacrée le respect qui lui étoit dû ; mais qu'on demandoit instamment la punition de ceux qui abusoient de sa confiance , pour exercer en son nom des vexations odieuses. Ceux qui portoient la parole , ajoutèrent que l'émeute cesseroit immédiatement après qu'on auroit livré au peuple Morozof & Trakaniotof. Le Boyar leur dit qu'on ne pouvoit leur livrer à ce moment ceux qu'ils désignoient , parce qu'ils s'étoient sauvés ; mais qu'il ne doutoit point que le Tzar ne fît son possible pour les contenter , & qu'il alloit lui faire le rapport de leur demande. Les remèdes violens irritent le mal qui exige des calmans : la raison le dit à Alexis , & il

l'écoula. Morozof & Trakaniatof avoient pris la fuite. Pour sauver le premier, le Tzar crut devoir sacrifier le second : il le fit chercher avec tant d'exaétitude, qu'on le trouva à quelques distances de Moskou ; on l'y ramena, on le conduisit dans la place publique, où il eut la tête tranchée par ordre du Tzar. Les troubles qui avoient suivi la mort de Fédor, lui avoient appris jusqu'à quels excès les Russes étoient capables de se porter, & le danger auquel sa personne même étoit exposée. Il crut que le parti le plus sage étoit de se conduire avec son peuple, comme avec une bête féroce que l'on veut apprivoiser. C'étoit le parti le plus sage : il supprima quelques-uns des nouveaux impôts, fit distribuer pendant plusieurs jours de l'hydromel & de l'eau-de-vie, & parloit au peuple avec douceur. Son beau-père Ilia rassembla chez lui les principaux Marchands, & leur donna à boire & à manger à discrétion pendant trois jours. Le Patriarche ordonna aux Prêtres & aux Moines de calmer les esprits, & de remonter au peuple que la religion lui ordonnoit d'avoir du respect & de la soumission pour le Souverain. Alexis donna les places de ceux qui avoient été exécutés, à des personnes capables de les remplir : il ordonna une procession solennelle ; & lorsque le peuple fut assemblé, il dit à haute voix : » Qu'il avoit appris avec douleur les injustices » que ses Ministres avoient commises sous son nom ; qu'ils avoient » subi la peine dûe à leurs crimes ; qu'il avoit mis à leur place des » personnes agréables au peuple, & dont la probité lui étoit connue ; » qu'il surveilleroit leur conduite de si près, qu'elles seroient for- » cées de remplir leur devoir, en rendant justice gratuitement & » sans distinction ; qu'il avoit supprimé une partie des impôts, & » qu'il ne laisseroit subsister que ceux qui étoient absolument néces- » saires pour l'Administration de l'Etat «.

Le Tzar fut interrompu par des cris de joie & de satisfaction : ensuite le peuple se prosterna, dit la Chronique, & se battit le front

contre terre (1), pour rendre des actions de grâces au Souverain, qui profita de la disposition des esprits pour obtenir le pardon de son Ministre. » Il est vrai, reprit-il, que j'ai promis de vous livrer » Morozof; mais je ne puis me résoudre à livrer au supplice un » homme qui m'a servi de père, qui a toujours eu les yeux fixés » sur moi, pour en écarter les dangers auxquels les enfans sont » continuellement exposés. Ce n'est pas mon intention de le justifier entièrement : il a fait des fautes, sans doute; mais je vous » prie de le regarder comme mon Gouverneur, mon ancien Ami, » mon Beau-frère, mon Ministre, & je vous promets, sur ma » couronne, qu'il se comportera plus sagement à l'avenir. Si vous » trouvez mauvais qu'il continue de prendre sa place au Conseil, » je ne l'y appellerai plus : mais la conduite que vous tiendrez à » son égard, fera la preuve de l'amitié que vous avez pour moi «.

Les expressions du Tzar, le son de sa voix, l'émotion de son visage, sa condescendance aux volontés du peuple, le touchèrent au point, que tous s'écrièrent d'une voix unanime : *Que la volonté de Dieu & du Tzar soit faite.* Ce moment étoit un assaut de repentir, de reconnoissance & de tendresse : Alexis en fut si pénétré, que sa joie s'exprima par des larmes.

Nous n'avons pas cru devoir supprimer ces détails : ils peignent d'après nature les malheurs des bons Princes, trompés par leurs Ministres, & de plus grandes calamités encore, celles des peuples en proie à leur cupidité despotique. Est-il un spectacle plus intéressant que celui d'un Souverain absolu qui est reconnoissant, & qui ne croit pas se dégrader en s'abaissant devant un peuple qui a raison ?

(1) La Langue Russe est peut-être la seule qui ait un mot pour exprimer se battre le front contre terre, & je ne pense pas que les autres Langues lui envient jamais cette expression humiliante. Ce mot est *bît-schélom*.

SECTION V.

Peu de jours après cette scène touchante, le Tzar fit un pèlerinage au Couvent de la Trinité, pour remercier Dieu du calme qui avoit succédé à des troubles si dangereux. Morozof demanda au Tzar la permission de l'y accompagner, pour juger des dispositions du peuple à son égard. Il traversa Moskou, le bonnet à la main, saluant le peuple qui étoit sur son passage, parlant aux uns avec bonté, & donnant un sourire aux autres. Cette adresse lui réussit; tout le monde en fut content. Cette grande leçon influa sur sa conduite: totalement différente de ce qu'elle avoit été, elle changea la haine qu'on lui portoit en amitié. Il se faisoit un devoir de rendre service à tous ceux qui s'adressoient à lui: la justice fut rendue avec une scrupuleuse exactitude: pendant le tems de sa nouvelle Administration, le Gentilhomme n'osa plus insulter le roturier, le riche n'opprima point le pauvre, les Knias & les Boyari ne se permirent plus ces tyrannies subalternes, ces spoliations d'éclat que les Juges n'osent punir, & qu'ils laissent tomber dans l'oubli. De son côté, le peuple fut tranquille, & la surveillance devint le garant de la sûreté publique. Morozof engagea le Tzar à s'occuper du Code que nous ferons connoître dans la suite: l'instant où les mœurs se régénèrent, est celui de donner des Loix pour leur conservation.

La prudence & la modération d'Alexis détournèrent un orage politique, qui auroit replongé les Russes dans l'anarchie. Ce tems étoit funeste à plusieurs Rois. Philippe IV venoit de perdre le Portugal & presque toutes ses possessions en Asie. Une faction en France forçoit la mère de Louis XIV à fuir de sa Capitale avec ses enfans. Charles I mouroit à Londres sur un échafaud. Casimir V ne faisoit que prendre le sceptre, & se voyoit au moment d'en

être dépouillé. Les Rois oublieroient qu'ils sont hommes, s'ils étoient toujours heureux. C'est la réflexion du Swift François.

SECTION VI.

1649.

Un Prince qui avoit fait de la guerre un art nouveau, devant qui tout trembloit, à qui toutes les places ouvroient leurs portes durant une guerre de trente ans; un Roi qui s'exposoit en soldat, qui mourut l'épée à la main, le commandement à la bouche & la victoire dans l'imagination; un Héros humain & religieux qui distribuoit lui-même du pain aux pauvres; Gustave-Adolphe n'étoit plus: il avoit emporté dans le tombeau le nom de Grand, les regrets du Nord & l'estime de ses ennemis (1).

(1) On n'a pas vu chez les Grecs ni chez les Romains d'armée mieux disciplinée que celle des Suédois, sous le règne de Gustave-Adolphe, & pendant une guerre de trente ans. Tous les enfans que les Suédois avoient eus depuis l'entrée de ce Prince en Allemagne, étoient accoutumés aux coups de fusil, & portoient, dès l'âge de six ans, de quoi manger à leurs pères qui étoient dans les tranchées ou en faction. Gustave fit réellement de la guerre un art nouveau: l'ordre & les savantes manœuvres qu'il établit parmi ses troupes, n'étoient pas connus ailleurs. Il disoit que pour se rendre maître des places, la clémence ne valoit pas moins que la force, & il se seroit utilement de l'une & de l'autre. Il avoit le talent heureux de relever le prix de tous les grades qu'il donnoit. S'étant avancé un jour sous les murs d'Ingolstadt pour reconnoître une fortification qu'il vouloit faire attaquer, un boulet de canon emporte la croupe de son cheval, il tombe dessous dans la boue, se relève, saute sur un autre, & continue de donner ses ordres. Gassion accourut le premier pour donner du secours au Roi, & cet empressement lui valut un régiment. Il dit à Gassion: » Ce sera un régiment de Chevet, & on pourra dormir auprès avec une entière sécurité. On a recueilli plusieurs de ses maximes: Il disoit qu'il n'y avoit de rang entre les Rois, que celui que leur donne le mérite; . . . qu'il n'y avoit point d'hommes plus heureux que ceux qui mouroient en faisant leur métier. Il avoit deux défauts, l'emportement & la témérité; il cherchoit à se justifier de l'emportement, en disant: » Je supporte patiemment les travers de ceux à qui je commande; ils doivent avoir la même indulgence pour la

Christine succède à son père, gouverne d'abord avec sagesse, & affermit la paix dans son Royaume. Cette Princesse parloit huit Langues : la pénétration de son esprit & ses lumières acquises étoient également l'objet de l'admiration de *Grotius*, de *Descartes* & de plusieurs autres Savans. Mais sa philosophie ne fut pas long-tems celle du Trône : l'amour des Lettres & de la liberté, & son goût pour les Arts lui inspirèrent le dessein d'abandonner un peuple qui ne savoit que combattre, & d'abdiquer la Couronne. Pour justifier cette fausse démarche, elle fit frapper une Médaille dont la légende étoit : *Le Parnasse vaut mieux que le Trône.*

Christine, qui avoit tous les talens à son service, ne devoit point s'amuser à les cultiver personnellement ; elle devoit les encourager & non pas les exercer. Marc-Aurèle étoit Philosophe, & Alexandre Sévère avoit des talens : élevés tous deux à la puissance suprême, Marc Aurèle ne se souvient plus qu'il est Stoïcien, & sa main est armée du sceptre jusque dans ses amusemens ; & Sévère ne balance pas à faire le sacrifice de ses talens agréables, au talent utile de bien régner. Christine avoit d'autres principes : si son but étoit d'élever le titre de Philosophe au-dessus du titre de Prince, sa prétention étoit chimérique ; la Postérité ne lui pardonnera point d'avoir mieux aimé vivre à Rome avec les Arts, les Cardinaux & les Lettres, que de travailler au bonheur d'un grand Royaume. Si elle se croyoit capable de bien régner, sans se soumettre aux devoirs de la Royauté, l'amour-propre l'aveugloit.

» promptitude & la vivacité de mon tempérament ». Revenant un jour d'une attaque où il avoit été exposé pendant cinq heures de suite à un feu terrible, Cassion lui dit que les François verroient avec déplaisir leur Souverain courir d'aussi grands risques. » Les Rois de France, répondit Gustave, sont de grands Monarques ; & je suis un soldat de fortune ». C'est ainsi qu'il justifioit sa témérité. Mais un Roi qui s'exposoit en soldat, devoit mourir en soldat : son horoscope fut accompli. Il mourut percé de deux balles & de deux coups d'épée dans la plaine de Lutsen, en 1633.

La philosophie délire & s'égaré au moment où elle cesse d'être la connoissance & l'amour-pratique des devoirs. Voilà ma profession de foi à cet égard : si elle déplaît, j'en suis consolé d'avance. Mais passons aux évènements qui ont un rapport direct avec l'Histoire que j'écris.

SECTION VII.

Alexis étoit trop prudent pour hasarder le fort des armes, dans un tems où il devoit douter de la disposition des Grands & de la fidélité du Peuple : sa politique l'engagea à faire une paix solide avec la Suède ; mais Christine étoit mécontente, & se plaignoit de ce que le Tzar recevoit dans ses Etats tous les Suédois qui vouloient y passer. Ces émigrations, qui dépeuploient la Suède, y occasionnoient de fréquentes banqueroutes, & rendoient le crime impuni. Le Tzar envoya un Ambassadeur à Christine, pour négocier cette affaire & la terminer à l'amiable ; elle le fut. Les deux Cours convinrent, 1°. qu'on ne feroit de part & d'autre aucune recherche des transfuges ; 2°. qu'à l'avenir on renverroit exactement ceux qui iroient sans passeport d'un Royaume à l'autre ; 3°. que le nombre des Suédois passés en Russie, surpassant de beaucoup celui des Russes émigrés en Suède, le Tzar payeroit à celle-ci, par forme de dédommagement, une somme de cent cinquante mille roubles, dont une partie seroit payée en argent, l'autre en bled ; & l'Ambassadeur Pouchekin promit que le tout seroit délivré dans le cours de l'année 1650.

Ce fut en conséquence de ce traité, que Christine envoya un Commissaire à Moskou pour recevoir l'argent & le bled. Le Tzar lui fit remettre sur-le-champ la somme promise en argent, & chargea un Marchand de Pleskof de lui fournir le bled. Cet homme avide accapara tous les grains, de manière que pour en vendre ou pour en acheter, il falloit solliciter &

payer ce Monopoleur despotique. Les mêmes vexations s'exercoient à Novogorod par un nommé Volk, qui vouloit aussi faire une fortune rapide. Les approvisionnemens de grains, & la cherté que les concussionnaires y mirent, occasionnèrent la disette au milieu de l'abondance : les habitans de Pleskof murmurèrent ; & lorsqu'ils se virent réduits à une misère extrême, ils envoyèrent des Députés à Moskou pour rendre compte au Tzar des manœuvres de son Préposé, & de la famine qu'avoit occasionnée la saisie faite sur les bleds. Alexis donna des ordres pour remédier à cet enlèvement ; mais l'avarice & la dureté de ceux qu'il envoya pour rétablir l'ordre, aggravèrent encore le mal. La révolte devoit suivre la patience épuisée du peuple ; elle éclata : le Monopoleur se déroba à sa fureur ; mais ses magasins furent forcés & pillés ; sa femme & ses enfans payèrent pour lui. Cette révolte préparoit de plus grands malheurs encore : le Tzar les prévint, en envoyant à Pleskof le Prince Kavanski qui appaisa cette insurrection. Celle de Novogorod eut des suites plus terribles. Le scélérat Volk s'étoit confédéré avec les Streltsi & les Kofaques, également avides de butin, & ceux qui devoient contenir le peuple furent les premiers à lui donner l'exemple du carnage. Il fut grand ; presque tous les Marchands étrangers, les citoyens riches & les hommes en place furent dépouillés, maltraités, & le plus grand nombre mis à mort. Le célèbre Nikon eut le courage de faire face aux séditieux, & de s'exposer au ressentiment de la fureur : il fut outragé & lapidé. Les furieux qui le croyoient mort, permirent à ses domestiques de le porter dans son Palais Episcopal. On lui donna des secours qui le tirèrent de la foiblesse & de l'épuisement que ses blessures avoient occasionné ; mais il n'emploie les forces qu'il recouvre, que pour s'exposer de nouveau à les perdre pour toujours. Il se rend au milieu de ses bourreaux, les harangue

& les touche au point qu'ils lui demandent pardon à genoux, & lui jurent de rentrer dans le devoir. Cette première faction paroissoit calmée, lorsque tout-à-coup il s'en forma une autre qui avoit à sa tête un brigand déterminé, qui se nommoit Stéchéglof, & qui se donnoit le titre de Voïévode. Celle-ci ne produisit pas les scènes atroces de la première. Le Tzar, qui en fut informé à tems, crut devoir recourir à la clémence pour désarmer la fureur. Il accorda le pardon à tous ceux qui mettroient bas les armes & rentreroient sous son obéissance. Il chargea le Métropolitte Nikon d'instruire le procès des chefs de la révolte, & d'user dans cette affaire majeure, de sa justice ou de sa clémence. Volk fut condamné à mort. Stéchéglof & plusieurs autres coupables, furent punis, flétris par le bourreau, & envoyés en exil.

SECTION VIII.

Uladislas venoit de mourir en laissant le feu allumé. Plusieurs Candidats se mettent sur les rangs. Georges Ragotski, Prince de Transylvanie, se présente à la tête de trente mille hommes, qui doivent combattre contre les Kofaques s'il est élu, ou se joindre à eux s'il est refusé. Cette proposition indécente lui fait donner l'exclusion. Dans cette circonstance, Alexis qui avoit profité du calme pour rassembler de nombreuses troupes, mieux disciplinées que celles de ses prédécesseurs, étoit dans le cas, non-seulement de résister aux ennemis qui voudroient l'attaquer, mais encore de se faire craindre de ses voisins. Il envoie des Ambassadeurs à la Diète qui étoit assemblée pour l'élection d'un nouveau Roi. Ces Ambassadeurs étoient chargés de lui déclarer qu'il entreroit en Pologne avec 150 mille hommes, si on ne le proclamait pas. N'étoit ce pas inspirer de la défiance à ceux dont il falloit obtenir le suffrage? Ces menaces de la

part d'un Prince en état de tenir parole, embarrassèrent les Polonois : il étoit dangereux pour la liberté de la Nation d'élire un Tzar qui commandoit avant d'être proclamé, & qui ne vouloit régner sur la Pologne, que pour en faire une Province de Ruffie : mais on n'étoit pas en état de lui résister. Dans la conjoncture, on lui fit des promesses ; mais tous les suffrages se réunirent pour porter Jean Casimir sur le Trône. Il étoit le dernier Prince de la race des Jagellons. Né fils de Roi, il fut Jésuite, Cardinal ; & relevé de ses vœux par le Pape, il va changer son chapeau contre une Couronne, qu'il abdiquera au bout de vingt ans de règne, pour aller en France gouverner les Moines de Saint-Germain-des-Prés & de Saint-Martin de Nevers, dont Louis XIV lui accorda les Abbayes.

SECTION IX.

1650.

Pendant qu'Alexis s'occupoit des moyens propres à lui concilier l'amour & la reconnoissance de ses sujets, un nouvel imposteur cherchoit à troubler la paix dont la Ruffie jouissoit. Ce fourbe qui prenoit le nom de Démentri, fils du Tzar Démentri, étoit né à Sambourg, qui appartenoit à la Pologne. Un Seigneur Polonois & un Pope composèrent le Roman qui le désignoit héritier légitime du Trône de Ruffie. Ce roman absurde ne prit pas dans l'opinion publique ; l'imposteur chercha son salut dans la fuite. De Varsovie, il se rendit à Rével, ensuite à Riga, à Stockholm, & dans le Holstein. Le Duc Christian Albert le vendit au Tzar en 1653. Il fut conduit à Moskou & écartelé.

SECTION X.

1653.

On a vu dans l'Histoire des Kofaques, les causes qui donnèrent

lieu à leur révolte envers les Polonois. Ce démembrement des forces de la Pologne, engage le Tzar à se venger du refus que les Polonois avoient fait de le reconnoître pour leur Souverain. Mais il falloit un prétexte pour rompre la trêve que son père avoit faite avec Uladislas : la politique des Princes rivaux est féconde en moyens de rupture ; celle d'Alexis va nous en offrir la preuve. Lorsque Casimir fut proclamé , il écrivit au Tzar pour lui notifier son avènement au Trône ; mais il manqua , dit-on , aux formalités que son frère Uladislas-s'étoit engagé à remplir. Cette omission fut le prétexte du mécontentement qui devoit amener la rupture de la paix entre les deux Cours, après la défection des Kofaques, & dans un tems où la Pologne étoit menacée par la Suède. L'Ambassadeur Ruffe se plaignit donc de cette omission que son Maître regardoit comme volontaire. La position où se trouvoit Casimir , ne lui permettoit pas de rejeter des plaintes qui ne pouvoient retomber que sur l'oubli ou la négligence des Secrétaires : il répondit à l'Ambassadeur, que si l'on avoit manqué aux formalités en écrivant au Tzar , il se feroit rendre compte des motifs de cette omission, & que s'il découvroit des coupables dans ceux qui n'avoient pas donné aux lettres la forme qu'elles devoient avoir , il les puniroit de mort.

Après avoir obtenu cette satisfaction , l'Ambassadeur avoit des ordres pour établir un autre sujet de plainte , qu'il présenta comme beaucoup plus grave que le premier. Il prétendit que l'Université de Vilna avoit fait imprimer des Ouvrages dans lesquels elle relevoit les triomphes d'Uladislas sur les Russes , pour ternir la mémoire du feu Tzar & de ses Généraux ; il ajouta qu'Alexis seroit obligé de venger cet outrage par les armes , si on ne lui cédoit pas Smolensk & son territoire , en forme de réparation.

» Ces Ouvrages , lui répondit Casimir , ont été composés par
 » des hommes libres , dans une République libre , & sans la par-
 » ticipation du Roi & du Sénat ; & je ne vois pas comment la
 » cession de Smolensk pourroit réparer la prétendue injure faite
 » à la mémoire de Michel ; mais je sens que cette cession lui
 » seroit injurieuse ; ce trafic compromettrait l'honneur d'un
 » Prince que je respecte «. L'Ambassadeur ne trouvant pas de
 réponse à faire au Roi , lui dit que si l'on arrachoit des Livres
 les feuillets qui contenoient ces insultes , le Tzar seroit satisfait.
 » Précaution inutile , reprit Casimir ! La curiosité du public n'en
 » deviendroit que plus vive ; chacun voudroit savoir pourquoi
 » ces feuillets ont été arrachés. D'ailleurs on ne gagne rien à
 » se fâcher contre les Ecrivains qui instruisent la postérité des
 » fautes des Princes ; il n'y a qu'un sûr moyen de leur fermer
 » la bouche , c'est celui de n'en point commettre. Il me paroît
 » injuste d'exiger que des Ecrivains étrangers ayent plus de soin
 » de notre réputation en écrivant , que nous n'en avons nous-
 » mêmes en agissant «.

Quelle sagesse dans ces réflexions ! mais la vengeance & l'ambition ne se payent pas de cette monnoie ; elles veulent absolument avoir des griefs.

La Diète fut assemblée à Varsovie , & l'Ambassadeur Russe y assista. On y discuta sérieusement l'affaire concernant les injures & le manque de formalités dont le Tzar se plaignoit , & de l'avis de la Diète le Roi prononça ce qui suit :

1°. Que les prétendues injures qui ternissoient la mémoire du feu Tzar & de ses Généraux étoient une affaire purement personnelle , & que , selon les loix de l'Etat , elle étoit éteinte à l'égard de ceux qui étoient morts depuis , & que leurs héritiers ne pouvoient en être responsables.

2°. Que selon la constitution d'Uladislas , touchant les qua-

lités, ceux qui y auroient manqué avant sa publication, ne devoient pas être regardés comme coupables; que d'ailleurs on ne devoit pas punir une faute légère qui se seroit commise sans dessein, & seulement par ignorance.

3°. Que les Loix de l'Etat demandoient qu'on laissât se purger par serment ceux qui le requerroient; & que ceux qui seroient cités en Justice à ce sujet, & qui refuseroient de comparoître ou en personne, ou par Procureur, seroient condamnés à la peine des traîtres, conformément aux Loix de l'Etat.

L'Ambassadeur protesta contre l'arrêté de la Diète, en la qualifiant d'injuste & d'illusoire. Sur quoi Casimir envoya des Ambassadeurs à Moskou, pour prouver au Tzar la justice de cette délibération. La démarche fut inutile; Alexis répondit qu'il se feroit rendre justice lui-même avec cent mille hommes. Cependant, dit-il, je ne prendrai pas les armes, si le Roi de Pologne, par considération pour moi, veut pardonner aux Kofaques, & leur donner une Amnistie générale.

Casimir chargea son Conseil d'examiner les moyens à employer pour satisfaire le Tzar, sans compromettre la dignité du Roi & de la République. Alexis envoya des Commissaires à Varsovie, & la première condition qu'ils proposèrent au Roi fut la liberté de Religion pour les Kofaques. Le Conseil refusa cet article avec fermeté; & ce refus qui en épargna d'autres aux Commissaires, sépara pour jamais les Kofaques de la domination Polonoise.

SECTION XI.

1654.

Le Lecteur se rappelle que trois causes puissantes & réunies, le culte, l'oppression & l'abjection, avoient préparé cette séparation sans retour: les Kofaques n'étoient pas endurans, & la

patience de cette association guerrière se lassa. Ils se soulevèrent donc pendant trois règnes consécutifs, & Casimir qui avoit l'occasion favorable de les faire rentrer sous son obéissance, la manqua. Il étoit Juge intègre, bon Maître, bon ami, guerrier plein de courage; pourquoi ne fut-il pas tolérant, même par nécessité? Le ressentiment d'une grande injure est plus dévorant encore que l'envie des conquêtes: les Kosaques lèvent alors l'étendard de la rébellion. Animé de la même vengeance, leur Hetman Kmelnitski après avoir fait trembler la Pologne, se met sous la protection de la Russie, & promet au Tzar de lui livrer toutes les places que les Kosaques avoient conquises sur les Polonois. Alexis accepte cette offre, met garnison dans Kiof, Biélo-Ozéro, & dans d'autres Villes que les Kosaques lui livrèrent. Kmelnitski reçut l'Ukraine en fief du Tzar. Ce Prince profite de sa bonne fortune, & va mettre le siège devant Smolensk. Cette conquête fut suivie de celle de Vitepsk, de Mohilof & de Polotsk. L'année suivante il fit une invasion dans la Lithuanie, se rendit maître de la Capitale, & ravagea cette Principauté. Tous les malheurs à la fois accabloient la Pologne: Charles Gustave, Roi de Suède, emporté par une erreur commune aux Rois, crut ne pouvoir mieux commencer son règne que par des conquêtes. Il entre en Pologne, se rend Maître en peu de tems de la Mazovie, & d'une grande partie de ce Royaume, d'où il porte le théâtre de la guerre dans la Prusse. Si Casimir avoit eu beaucoup de Sobieskis, il auroit évité les dures extrémités où il se vit réduit: mais il n'en avoit qu'un. Abandonné de son armée, il chercha un asyle dans la Silésie. Il vit même la Lithuanie qui n'étoit pas encore soumise, se mettre sous la protection du vainqueur. L'infortuné Casimir n'espère que du Ciel la fin de tant de maux: il met son Royaume sous la protection de la Vierge. Louis XIII, Roi de France, lui avoit donné l'exemple

de cet acte de piété en 1638. On eût dit que dans cet état de crise, tous les Polonois étoient frappés de la foudre, & que ceux qu'elle n'avoit pas tués n'étoient plus capables que du sentiment de la terreur; mais enfin l'orage passa, en se dispersant sur une grande étendue de pays. On reprit ses sens; on crut que Charles Gustave n'étoit pas invincible. Mais il restoit trois ennemis à la Pologne.

SECTION XII.

1655-1656.

Casimir envoya des Ambassadeurs à Ferdinand III, pour le prier de se rendre médiateur entre lui & le Tzar, espérant que quand il n'auroit plus ce redoutable ennemi, il pourroit se débarrasser des deux autres, & forcer ses sujets à rentrer dans le devoir. Alexis accepta la médiation de Ferdinand, & désigna Vilna pour le lieu des conférences. Les Ambassadeurs des deux Nations s'y rendirent; la trêve qui fut conclue, fut suivie d'une paix de treize ans. La Pologne céda aux Russes, Smolensk, Kiof, la Séverie, & toutes les autres places qu'Uladislas avoit conquises sur eux. Alexis, enhardi par ses succès, tourna ses armes contre les Suédois: il fit une invasion dans cette partie de la Livonie qu'Ivan Vassiliévitz II avoit été obligé de leur céder; il les attaqua à la fois dans la Carélie, l'Ingrie, & prit Nienchantz, Dorpat, Narva, &c. Il assiégea ensuite Riga; mais il y fut si vigoureusement repoussé & perdit tant de monde, qu'il fut obligé de lever le siège. Ce revers produisit une trêve, suivie d'une paix avec la Suède.

SECTION XIII.

Le bonheur des peuples n'accompagne presque jamais la gloire des conquérans: on partage toujours les maux que l'on fait souffrir aux autres. Au milieu de ses triomphes, Alexis

n'étoit rien moins qu'heureux. Les guerres précédentes avoient épuisé les finances : ces fléaux destructeurs étoient accompagnés de maladies épidémiques sur les hommes & sur les animaux ; le commerce interrompu depuis long-tems avoit rendu la misère publique ; le mécontentement étoit général , & il s'en fallut peu que l'on ne vît la guerre civile s'allumer avec la même fureur que sous les règnes précédens. Les monnoies qui étoient d'usage dans le commerce étoient les rixdalers , & celle que l'on battoit pour l'usage commun des Russes , étoit une pièce d'argent , de forme elliptique , plus ou moins large , selon l'abondance ou la rareté de ce métal. On a vu la forme de ces *kopeki* dans les tables Numismatiques placées à la fin du précédent Volume. Ilia , beau-père du Tzar , persuada à son gendre que ses épargnes ne pouvoient suffire pour réparer les frais de la guerre , & lui conseilla de faire frapper des kopeks de cuivre , & de leur donner dans le commerce la même valeur qu'avoient ceux d'argent. En conséquence , dit *Mayerberg* , il acheta du cuivre pour cent soixante kopeks d'argent , & en fit frapper des kopeki pour la valeur de cent roubles qu'il répandit dans le public ; par ce moyen il ne dépensoit pas plus pour soixante soldats , qu'il dépensoit auparavant pour un seul. Comme ces kopeki avoient la même forme & la même valeur que ceux d'argent , & qu'un signe remplaçoit l'autre , les soldats & le peuple ne firent pas attention à ce changement de l'argent en cuivre , & tout le monde recevoit indifféremment l'un pour l'autre. Le peuple est docile dès qu'il est confiant en ses Maîtres. La Cour de Russie détruisit elle-même une confiance si précieuse. Le peuple s'aperçut bientôt qu'elle faisoit peu de cas de la monnoie de cuivre , puisqu'elle attiroit à elle l'or & l'argent qui étoit dans la circulation. Les Marchands qui sont par-tout les plus attentifs à leurs intérêts , ne voulurent plus recevoir de cuivre que pour sa valeur intrin-

sèque; les denrées montèrent tout-à-coup à un prix exorbitant. Ce surhaussement qui annonçoit le discrédit des espèces de cuivre, rendit la défiance générale. Les soldats étrangers, qui ne pouvoient plus vivre de leur solde, se récrièrent sur le tort qu'on leur faisoit, & s'en plaignirent au Tzar : on avoit besoin d'eux, ils reçurent quelque satisfaction; mais le peuple n'en reçut aucune. Et comme les abus vont toujours en augmentant, les Ministres achetoient du cuivre, & le faisoient frapper à leur profit. Le beau-père d'Alexis en fit frapper, dit-on, pour la valeur de cent cinquante mille roubles. L'homme accoutumé à souffrir supporte tous les maux, excepté la faim. Le peuple affamé murmura, s'attroupa, s'arma de haches & de couteaux, & tint conseil. Il fut décidé que dix mille hommes iroient trouver le Tzar qui étoit dans une maison de campagne proche Moskou, & que dix mille autres resteroient à Moskou pour piller les maisons des Ministres & des Grands. Les premiers se rendent à leur destination, & déburent par les injures les plus outrageantes contre Ilia, Morozof & les autres Ministres : ils les accusent de concussion, de péculat, de trahison envers le Souverain & le peuple; ils demandent qu'on leur fasse subir la punition dûe à ces crimes. Le Tzar avoit été informé dès la veille de cette conspiration. Il avoit mandé secrettement tous les soldats de sa garde, afin d'en faire usage dans le cas où la douceur seroit inutile. Il parla avec bonté aux séditieux, & leur dit : » Je ne puis livrer mes » Ministres au Bourreau sur de simples accusations; mais je vous » promets d'examiner avec soin vos griefs, de faire faire des » informations exactes de la conduite de mes Ministres, & de » n'accorder aucune grace à ceux qui se trouveront coupables; » & je vous donne pour garans de mes promesses, mon épouse » & mon fils qui en sont témoins ». On n'appaise pas un peuple affamé avec des paroles, & les rebelles crurent que la douceur

& la modération d'Alexis étoient inspirées par la crainte. Ils répondirent avec insolence, & la portèrent jusqu'à insulter la Tzarine. La douceur d'Alexis fit place à la fureur. Il appella sa garde qui étoit prête à combattre, & lui dit : *délivrez-moi de ces chiens enragés.* Les Streltsi firent main-basse sur les rebelles ; mais ils trouvèrent une résistance à laquelle ils ne s'attendoient pas. Le carnage fut grand de part & d'autre, jusqu'à ce que les rebelles, accablés par le nombre, se prosternèrent & implorèrent la clémence du Tzar. Ce Prince avoit le caractère naturellement doux ; il fit cesser le carnage. Pendant que cette scène sanglante se passoit à la campagne, les séditieux qui étoient restés à Moskou pilloient les maisons des Ministres. Le Tzar en fit pendre plusieurs des plus mutins, & en envoya un grand nombre en Sibérie. Les rebelles étoient coupables sans doute ; mais Alexis leur devoit une autre Justice. Quel chagrin pour un bon Prince, de se mettre dans la nécessité de punir des sujets que l'injustice de ses Ministres ont rendus coupables !

SECTION XIV.

1660.

Au commencement de cette année Alexis perdit son ami Morozof, si l'on peut regarder comme l'ami d'un Prince, un homme qui en trahissoit les intérêts les plus chers. Mais le Tzar l'aimoit sincèrement. La révolte que Morozof occasionna par ses exactions, força le Tzar de se conduire à son égard avec plus de réserve en public : mais dans le particulier, il lui marquoit toute l'amitié qu'il avoit pour lui ; il le consultoit dans toutes les affaires importantes, suivoit toujours ses conseils, & ne s'en repentoit jamais. La vigueur de ce Ministre céda enfin à l'âge & aux fatigues : il tomba dans une maladie de langueur qui le conduisit par degrés à sa fin. Pendant cette longue agonie, le Tzar lui donna

des preuves convaincantes de son sincère attachement : il alloit tous les jours le voir , & pleuroit à côté de son lit ; & lorsqu'il fut mort , Alexis ne crut point déshonorer la Majesté , en versant des larmes sur son tombeau : il assista à son convoi. Un Prince de son sang , le bon , le sensible Paul Pétrovitz , vient de payer le même tribut d'attachement & de reconnoissance à son Gouverneur , à son Ami M. le Comte Panin , Ministre des Affaires étrangères.

SECTION XV.

Plusieurs Historiens rapportent à cette époque un fait qui , selon Oléarius , arriva sous Boris Godounof : M. *Richer* , qui a bien écrit le règne d'Alexis , dit que ce fait eut lieu en 1657. Quoi qu'il en soit , le trait est plaisant , & l'on seroit tenté de croire qu'il a donné à *Molière* l'idée du *Médecin malgré lui*. » Alexis tombe ma-
 » lade : il fait assembler les Médecins , & promet des récompenses
 » à celui qui indiquera le remède capable de le guérir. Le desir
 » d'obtenir les récompenses promises , engagea chaque Médecin
 » à surpasser les ténèbres de ses Confrères : tout ce que l'art pou-
 » voit indiquer fut mis en usage , & le Prince ne s'en trouvoit
 » que plus mal : cela devoit être. Le Tzar voyant que ses Archia-
 » tres avoient dit tout ce qu'ils savoient , & ne savoient ce qu'ils
 » faisoient , fit publier que tous ceux qui avoient quelque idée
 » de Médecine , pouvoient donner leur avis , quel qu'il fût. La
 » femme d'un Boyar avoit reçu de mauvais traitemens de son
 » mari : elle résolut de profiter de l'occasion qui se présentoit pour
 » se venger. Elle fut trouver le beau-père d'Alexis , & lui déclara
 » que son mari connoissoit un remède qui guériroit certainement
 » le Tzar , mais qu'il ne vouloit pas le déclarer. On envoya sur-
 » le-champ chercher ce Boyar , qui fut fort étonné de voir qu'on
 » le prenoit pour un Médecin , & qu'on le menaçoit du plus
 rigoureux

» rigoureux châtement s'il n'en convenoit pas. En vain il assura
 » qu'il étoit un aveugle en Médecine : on crut qu'il ne tenoit ce
 » langage , que parce qu'il étoit indifférent à la santé du Tzar : on
 » le fit fouetter jusqu'au sang , & on le fit conduire en prison.
 » Ce fut là qu'il apprit que c'étoit sa femme qui lui jouoit ce
 » tour : il se livra aux derniers transports de la colère , & jura
 » qu'il se vengeroit. On en fit rapport au Tzar ; & ce Prince ,
 » persuadé que le Boyar ne se mettoit en colère contre sa femme ,
 » que parce qu'il étoit fâché qu'elle eût révélé son secret , ordonna
 » qu'il fût fouetté le lendemain avec plus de violence que la pre-
 » mière fois : il assura encore avec serment qu'il n'étoit pas Mé-
 » decin ; mais on lui dit qu'on le feroit périr sous les coups , s'il
 » ne donnoit pas son remède au Tzar. Voyant qu'il ne pouvoit
 » éviter la mort qu'en faisant le Médecin , il s'exposa à la donner
 » au Tzar : il dit qu'il connoissoit en effet un remède , mais que
 » n'étant pas sûr de son efficacité , il n'avoit osé l'indiquer à Sa
 » Majesté , mais qu'il l'emploieroit si on vouloit lui donner quinze
 » jours pour le préparer. On lui accorda ce délai : il envoya cher-
 » cher sur les bords de l'Oka une multitude d'herbes aromatiques ,
 » avec lesquelles il prépara un bain pour le Tzar : il étoit épuisé
 » par les remèdes que les Médecins Auliques lui avoient fait pren-
 » dre , & il arriva qu'il se trouva soulagé. Le hasard servit mal le
 » Boyar , en servant bien Alexis : on crut alors avoir la preuve de
 » son peu d'attachement pour la personne du Prince : on le fit
 » encore fouetter avec plus de violence que les deux premières
 » fois , à la grande satisfaction des Médecins. On lui donna
 » ensuite une somme d'argent considérable , dix esclaves de
 » la Couronne , & on lui défendit , sous les peines les plus ri-
 » goureuses , de maltraiter sa femme de quelque manière que
 » ce fût « .

Ce trait & le suivant prouvent mieux que tous les écrits

imaginables , l'état des connoissances en Russie , sous le règne d'Alexis , & la manière de penser & de vivre des Russes d'alors.

On a vu que sous ce règne , un grand nombre d'Etrangers avoient été attirés dans cet Empire , & qu'ils étoient les objets de la jalousie nationale. Ces Etrangers qui préféroient l'usage des végétaux à celui de la viande , s'occupèrent de leur culture : il est probable que les Russes ne connoissoient encore que les concombres , les raiforts , les choux , les raves jaunes & rouges qui leur sont particulières , & les oignons dont ils font une grande consommation. Ils furent fort étonnés de voir les Etrangers manger des salades avec appétit , & ils ne concevoient pas comment des hommes pouvoient vivre d'herbes. Le Tzar avoit un bouffon nommé *Béclémichof* , qui voulut tourner en ridicule cette manière de vivre : il attacha un bœuf dans un lieu où le Tzar devoit passer (*Krafnaïa Krilço*) & lui mit un placet entre les cornes. Le bœuf supplioit le Tzar de vouloir bien donner un Oukaz , qui défendrait aux Etrangers de manger de l'herbe , sans quoi il n'en resteroit plus pour les animaux de son espèce. Du comique , passons au sérieux.

SECTION XVI.

La guerre ne tarda pas à se rallumer entre la Russie & la Pologne. Le courage & la capacité des Polonois contrebalançoient les forces des Russes , & les succès de part & d'autre étoient toujours précédés de quelque perte. L'Empereur Léopold cherchant à établir une paix solide dans le Nord , proposa sa médiation aux deux Puissances belligérantes : il envoya en qualité d'Ambassadeur auprès du Tzar , le Baron de *Mayerberg* , accompagné par Guillaume *Calvuccius* , Chevalier de l'Empire , & Conseiller de la Chambre Souveraine de la Basse-Autriche : il leur ordonna d'éviter la Cour de Pologne , pour ne pas donner lieu aux Russes de soupçonner que cette ambassade se faisoit de concert avec Casimir.

Mayerberg arriva à Moskou le 24 Mai 1661, & eut sa première audience du Tzar le 27 du même mois. C'est lui qui va faire la description de la Salle d'Audience.

Il y avoit au milieu une colonne qui en soutenoit la voûte, & qui en diminueoit beaucoup la beauté. On voyoit de vieilles peintures sur les murailles, & des plaques d'argent entre les fenêtres. Autour de la Salle étoient des bancs de bois scellés dans le mur, & couverts de tapis : on y montoit par un degré de quatre marches. Là, les Boyari étoient assis au côté droit du Tzar, la tête découverte. Le Trône étoit placé dans un coin de la Salle, à la gauche de ceux qui entroient : il étoit de vermeil, élevé de trois marches au-dessus des bancs ; mais il étoit si étroit, & dans un lieu si obscur, qu'on n'en pouvoit découvrir toute la beauté. Au-dessus de la tête du Tzar, pendoit une image qui représentoit la Mère de Dieu : de l'autre côté, en face du Trône, étoit une horloge faite en forme de tour ; & dans le coin opposé, il y avoit une pyramide qui soutenoit un globe d'or. Du haut de la voûte pendoient deux images de Saints, lesquelles étoient exposées à la vénération de ceux qui étoient dans la Salle. Sur un banc placé à la droite du Tzar, étoit un bassin, un pot à l'eau & une serviette, pour laver & essuyer sa main après que les Ambassadeurs l'auroient baïcée. Le Tzar avoit sur sa tête un bonnet en pain de sucre, bordé de martres zibelines, couvert d'une couronne d'or remplie de pierreries, & qui se terminoit en pointe.

Mayerberg passa un an à Moskou, avant d'obtenir du Tzar une réponse satisfaisante. Ce séjour lui donna le tems d'examiner les mœurs, les usages & le caractère des Russes, & d'en faire un tableau ressemblant dans la relation qu'il a donnée de son voyage. Il y raconte une aventure, qui est le complément de celles que nous avons rapportées dans la Section précédente : il dit » qu'entre » les prisonniers de guerre se trouvoit Vincent-Corvin Gofieni,

» Trésorier du Grand-Duché de Lithuanie, auquel, selon la cou-
 » tume des Russes, personne ne devoit parler. Se trouvant indis-
 » posé, il demanda un Médecin. Le Tzar lui en envoya un qui
 » étoit Italien : il trouva le malade dans la cour du Château, où il
 » se promenoit pour prendre l'air : l'ayant interrogé sur sa mala-
 » die, il lui ordonna de prendre de la crème de tartre. L'Officier
 » de garde écoutoit attentivement leur discours : aux mots *crème*
 » *de tartre*, il se persuada qu'il étoit question entr'eux des *Tatars de*
 » *Krimée*, avec lesquels les Russes étoient en guerre. Fier de cette
 » découverte, il alla sur-le-champ en donner avis à Ilia, beau-père
 » du Tzar. Celui-ci regardant la chose comme très-importante,
 » fit ce raisonnement : les Tatars de Krimée & les Polonois sont
 » ligués contre les Russes : le prisonnier est Polonois, il a sans
 » doute tenu au Médecin des propos concernant les intérêts
 » de sa Cour, & contraires à celle de Russie. Ilia fit venir le
 » Médecin, le traita de traître, & le menaça des plus cruels sup-
 » plices. Le Médecin ignorant ce qu'on vouloit lui dire, & ne se
 » croyant coupable d'aucun crime envers l'Etat, gardoit le silence
 » de la consternation. La colère d'Ilia n'en devint que plus fu-
 » rieuse, & après les propos les plus humilians & les plus inju-
 » rieux, il finit par dire au Médecin : chien, qu'as-tu dit à Gofievi
 » des Tatars de Krimée, qui sont les ennemis de la Russie « ?

Le Médecin se rappelant alors tout ce qu'il avoit dit à Gofievi,
 répondit que c'étoit une méprise de la part de l'Officier, qui avoit
 cru que crème de tartre & Tatars de Krimée étoient la même
 chose. Il eut beaucoup de peine à se justifier, & on lui défendit
 expressément de visiter aucun malade Etranger. Cette anecdote
 qui peint si bien les craintes, les soupçons, la défiance d'un des-
 pote, & la simplicité des Russes d'alors, prouve en même tems
 combien les rapports des délateurs sont suspects.

SECTION XVII.

1662.

Les négociations de l'Empereur d'Allemagne pour établir la paix dans le Nord n'eurent pas un succès aussi prompt qu'on le désiroit. La guerre continua encore entre les Russes & les Polonois, & ceux-ci firent une ligue offensive contre eux-là avec le Kan de Krimée, qui entra sur les terres du Tzar, & qui y fit de grands ravages. L'armée Russe envoyée contre lui, l'arrêta dans sa course, mais ne le battit pas : s'il perdoit un avantage un jour, il favoit le reprendre le lendemain. Le Tzar se décida enfin à faire la paix avec la Pologne : elle fut conclue, signée, & suivie de celle des Tatars.

SECTION XVIII.

Le Nord vit pour la seconde fois dans ce siècle, ce que le Midi avoit vu dans le siècle précédent, un Souverain descendre volontairement dans l'état de particulier. Jean Casimir II prit le singulier parti d'abandonner la Couronne, & de passer en France. Ses vertus tranquilles lui inspirèrent cette résolution. L'époque de la décadence de la République de Pologne date de son règne. Les évènements qui ont marqué l'administration de ce Prince, sont les suivans : les Kofaques soustraits à son obéissance, la Prusse devenue Souveraine; les Distriçts de Lavebourg, Elbing, & la Starostie de Draheim engagés au même Prince; une grande partie de la Livonie, l'Esthonic, Oéfel, les Palatinats de Smolensk, de Séverie, de Tchernigof démembrés du Royaume; enfin l'altération dans les monnoies, qui hâte par-tout la ruine des Etats.

SECTION XIX.

1666.

Ce fut en cette année qu'Alexis fit assembler un Concile

dans lequel le Patriarche Nikon fut déposé. Nous ne répétons point ici ce que nous avons dit de ce Pontife dans les premiers volumes de cet Ouvrage (1). Nous y renvoyons le Lecteur. Mais les détails particuliers de la vie des grands hommes méritent d'être connus, & Nikon fut grand homme sous plus d'un aspect : nous allons le faire connoître d'après le savant Muller & le manuscrit du Secrétaire de ce Patriarche. Né en 1613, de parens obscurs, son premier nom étoit Nikita, & ses premières inclinations furent pour l'étude. Le Moine dont il fut le disciple, chercha à lui inspirer du goût pour son état, & il y réussit. Mais le père de Nikita s'opposa fortement à une vocation qui ne s'accordoit pas avec les intérêts de la famille. Il maria le profélyte, qui embrassa l'état Eclésiastique. Le voilà Pope, & bientôt père de trois enfans, qui meurent tous trois. Après les avoir perdus, Nikita & sa femme consentent à se séparer. L'épouse entre dans un Monastère de Moskou. L'époux se retire dans celui d'Angerskoï-skit, qui est situé dans une Isle de la mer Blanche, & qui a la mer pour enceinte. Quoique cette Isle soit plus faite pour être habitée par des ours que par des hommes, elle renferme encore un autre Monastère, dont nous avons parlé dans la traduction du Poëme de Pierre I, par Lomonosof, & c'est celui de Solovetzki.

Le Monastère d'Angerskoï est composé de douze cellules de forme circulaire, bâties sur le rivage de l'Isle, & éloignées de deux verstes l'une de l'autre. Il y a un Moine dans chacune. Tous ne vivent que de pain & de poisson. L'Eglise est au milieu des cellules, & c'est-là seulement que les Moines se voient & se parlent une fois chaque semaine. Ils s'y rendent le samedi, passent la

(1) Voyez le premier volume de l'Histoire Ancienne, page 268, & le premier volume de l'Histoire Moderne, page 59 & suiv.

nuit en prières , & retournent dans leurs cellules le dimanche à midi , immédiatement après la célébration du service Divin. (*Muller*, Diët. article *Auzerskoï.*) Ce fut dans cette solitude , l'une des plus rigoureuses & des plus tristes du globe , que Nikita prit l'habit de Moine sous le nom de Nikon. Il avoit un caractère à lui & de la roideur dans le caractère : il eut aussi des démêlés avec son Supérieur , qui le renvoya dans un canot conduit par un homme. Parvenus à l'embouchure de l'Onéga , ils furent assaillis par une tempête violente ; mais ils furent jettés dans une petite Isle , où Nikon planta une Croix. C'est en mémoire de cet évènement qu'on lui a donné le nom de *Krestnoi-Ostrof*, d'Isle de la Croix. Nikon forma le vœu d'y construire un Monastère dans la suite. Après sa délivrance d'un péril imminent , le Cénobite se fit affilier au Couvent de Kozé-Ozerskii , où il mena une vie conforme à la règle d'Auzerskoï. Il s'y construisit une cabane , & ne fréquenta plus les Religieux que dans les heures destinées au service Divin. Sa vie étoit aussi dure que ses mœurs étoient austères : il vivoit de pain grossier & du poisson qu'il pêchoit. Une vie pareille étoit plus propre à exciter l'admiration de ses confrères que l'imitation. L'Igoumène ou l'Abbé mourut , & Nikon fut élu à sa place d'une voix unanime. Les affaires du Couvent l'obligèrent ensuite d'aller à Moskou. Il y fut présenté au Tzar ; & comme il étoit naturellement éloquent , sa conversation plut beaucoup à ce Prince , qui , pour le rapprocher de sa personne , le nomma Archimandrite du Monastère de Novo - Sparski. Il devint Métropolitain de Novogorod en 1649 , & Patriarche en 1652. Il étoit né avec l'esprit réformateur , & ces réformes déplurent aux hommes amis du désordre , ou ennemis des nouveautés utiles. Le Tzar lui avoit donné toute sa confiance , & l'avoit chargé d'exercer à Novogorod la Magistrature suprême. Jamais la confiance & la clémence d'un

Prince ne furent mieux servies. Nikon étoit sévère pour lui-même, juste envers tous, compatissant, charitable pour les pauvres, & sur-tout pour les prisonniers qui méritoient de l'indulgence. Dans les tems de disette & de calamité publique, ses revenus furent constamment le patrimoine des infortunés. Il fit construire à Novogorod quatre Hopitaux pour le soulagement des veuves, des orphelins, des vieillards & des indigens. Il avoit introduit dans son Eglise, le chant en parties qui est en usage dans l'Eglise Grecque : ce chant plut beaucoup au Tzar, & déplut souverainement au Patriarche Joseph II, cinquième Pontife des Eglises de Russie (1). Le zèle le plus pieux n'est pas toujours exempt de l'esprit de domination : l'amour-propre de Joseph anima son zèle contre le novateur ; mais la mort du Pontife en arrêta les transports indiscrets. Il fut remplacé par Nikon. Les lumières & la grande faveur dont il jouissoit auprès du Prince devinrent les causes de sa disgrâce. Il étoit l'ami de cœur & le conseil d'Alexis. L'envie aboya : la Tzarine & son père écoutèrent ses cris, & devinrent les persécuteurs de Nikon. Dès qu'il s'aperçut qu'on avoit ébranlé la confiance du Prince à son égard, il demanda la permission de se retirer. Elle lui fut accordée ; mais on lui conserva le titre de Patriarche, dont le Métropolitte de Moskou remplit les fonctions.

Cette abdication appaisera-t-elle l'envie ? Non. Elle marche sur les pas du grand homme, elle troublera le repos de Nikon jusque dans le Monastère de Voskrescenski. On l'accuse d'y faire en-

(1) Il avoit succédé à Joseph I, Archevêque de Pleskof & d'Izborsk, qui fut élu Patriarche après la mort de Philaret, le 6 Février 1634. Il mourut le 28 Novembre 1641, & fut inhumé dans l'Eglise d'Oupinski. Joseph II fut d'abord Archimandrite du Monastère de Simonof, & consacré Patriarche par les Prélats Russes dans le mois de Février 1634. Il mourut le 5 Avril 1652, & fut inhumé de même dans l'Eglise d'Oupinski.

seigner le Grec & le Latin ; on l'accuse d'impiété , parce qu'il a enlevé aux superstitieux des images auxquelles ils rendoient un culte qui n'appartient qu'à Dieu. Alexis ferme la bouche aux accusateurs , mais il oublie de leur faire couper la langue. Ils intriguent de nouveau ; la Tzarine & son père sont à la tête des intrigans : ils accusent Nikon de former , dans sa retraite , un complot contre le Tzar ; & ce Prince qui a la foiblesse de les croire , veut se venger d'un crime imaginaire par une punition éclatante. Il ordonne un concile où Nikon fut condamné comme un novateur dangereux , & comme un déserteur des Eglises qui lui avoient été confiées ; on le déclare indigne de la dignité Patriarchale ; on l'envoie comme un Moine obscur ou rebelle dans le Monastère de Théropont , en 1666. Si l'injustice d'un Prince est la faute la plus grave qu'il puisse commettre , Alexis fut un très-coupable à l'égard de Nikon. Les Grands ne se font-ils donc des amis par provision , que pour avoir des victimes au besoin ? Quoi qu'il en soit , Fédor , successeur d'Alexis , chercha à réparer les torts de son père. Il rendit la liberté à Nikon , & lui accorda la permission de revenir à Moskou. En s'y rendant , il tomba malade à Jaroslavele , & mourut le 17 Août 1681.

SECTION XX.

Si le règne d'Alexis fut troublé par des guerres intestines & étrangères , il va l'être encore par des séditions sanglantes. On a vu (Hist. des Kosaques , Sect. LV & s.) comment *Stenko-Rasïn* se rendit Chef des Kosaques du Don , & voulut se faire Roi d'Astrakan. Ses affreux succès inspirèrent long-tems la terreur ; mais il finit comme tous ses semblables , pour lesquels , dit *Voltaire* , il n'y a jamais que le Trône ou l'échafaud. Cette partie du monde étoit celle où les hommes étant le moins gouvernés par les mœurs , ne l'étoient que par les supplices ; & de ces

supplices affreux naissoit la servitude, & la fureur secrète de la vengeance.

SECTION XXI.

1669-1670.

La Tzarine Marie mourut en cette année. Dans la suivante Alexis épousa Nathalie Narichkin, fille d'un Colonel de ce nom. Le Tzar ne tarda pas à connoître le mérite de cet Officier, prudent, modéré, incorruptible & fort attaché aux intérêts de son Maître. Devenu son beau-père & son premier Ministre, il le servit plus utilement encore, en ne commettant jamais une injustice pour lui. C'est à-peu-près l'hommage que lui rend un Anglois dans l'Ouvrage intitulé : *Etat présent de la Russie*. Narichkin mit la réforme dans la maison du Tzar & dans l'administration de la Justice. Il savoit combattre & conseiller; il savoit défendre les intérêts de sa patrie par la plume & par la parole, & il avoit dans ses mains la police & la guerre. Sous son Ministère, les procès ne traînoient plus en longueur comme auparavant. Il faisoit punir avec sévérité les Juges qui commettoient la moindre injustice. Ayant appris qu'un Marchand se plaignoit de lui, il voulut que l'affaire fût jugée sans nulle partialité, & pria le Tzar d'assister au Jugement. Le Marchand, qui avoit tort, fut condamné au knout. Narichkin, content de s'être justifié, demanda lui même sa grace, & obtint que la peine seroit commuée en une plus douce. Un pareil Ministre étoit bien fait pour ajouter de l'éclat à la gloire de son Maître, & pour faire prospérer la Nation. Narichkin attentif à tout, portoit la main par-tout, & arrangeoit tout pour le bien de l'Etat. Il établit des Manufactures, favorisoit le commerce, & faisoit accorder des grâces & des privilèges aux Marchands. Il disoit aux étrangers » qu'il s'étonnoit » que les Rois envoyassent des lettres de recommandation au Tzar

» pour leurs Sujets qui faisoient le commerce en Russie; &
 » il ajoutoit, que prier un Souverain de rendre la justice,
 » c'étoit l'insulter ». Voilà les hommes dont l'Historien doit
 transmettre les noms à la Postérité.

SECTION XXII.

1671-1673.

Les Turcs, confédérés avec les Tatars de Krimée, étoient devenus également à craindre & pour les Russes, & pour les Polonois. De leur côté, les Koszaques conservoient cet esprit inquiet & turbulent qui caractérisoit leur association militaire. Mécontents de la Russie, comme ils l'avoient été de la Pologne, & ne voulant jamais de Maîtres, ils proposèrent à Mahomet IV, Empereur des Turcs, de les prendre sous sa protection. Le Sultan accepta leur offre, & demanda, avec tout l'orgueil d'un Ottoman & d'un vainqueur, que le Tzar évacuât tout ce qu'il possédoit en Ukraine : il fut refusé avec la même fierté. On ne savoit point alors, dit Voltaire, déguiser l'orgueil par les dehors de la bienfaisance. Le Sultan dans sa lettre ne traitoit le Souverain de Russie que de *Hospodar chrétien*, & s'intituloit, *très-glorieuse Majesté, Roi de tout l'Univers* (1). Le Tzar indigné, répondit » qu'il n'étoit pas

(1) Mahomet IV étoit monté sur le Trône en passant sur le corps de son père Ibrahim I, que les Janissaires avoient étranglé. Mahomet avoit battu les Impériaux, fait de grandes conquêtes en Hongrie, soumis la Transilvanie, pris l'Isle de Candie, l'ancienne Crète. Les Turcs croyoient ne pouvoir faire plus d'honneur à l'Ambassadeur de France, le Comte de Guilleragues, & à sa suite, qu'en disant que les François étoient parens de *Méhemmed-Tetih*, Mahomet-le-Victorieux. Cependant jusque-là il n'avoit pas encore paru à la tête de ses armées; mais sa fortune paroissoit inaltérable aux Turcs, entre les mains du Visir Cupröli, aussi grand que sa place. Il étoit tout-à-la-fois Connétable, Chancelier & Premier-Président. Les Turcs l'appelloient *la Lumière des Nations, le Gardien des Loix, le terrible Com-*

» fait pour se foumettre à un chien de Mahométan , & que son » cimenterre valoit bien le sabre du Grand-Seigneur «. Alexis alors envoya des Ambassadeurs au Pape & à presque tous les grands Souverains de l'Europe, excepté à la France, alliée des Turcs, pour tâcher de former une ligue contre la Porte Ottomane. Ses Ambassadeurs ne remplirent pas leur mission : les querelles des Princes Chrétiens, & les intérêts qui naissent de ces querelles mêmes, ne leur permirent pas de se réunir contre l'ennemi de la Chretienté.

SECTION XXIII.

Le règne du foible Michel *Wicnowiecki* étoit celui de ses favoris. Le Grand-Chancelier de Lithuanie, Casimir *Pac*, s'étoit emparé de toute sa confiance, mais il étoit plus ambitieux que citoyen. Son frère Michel *Pac*, remuant, emporté, capricieux, étoit Grand-Général de Lithuanie, & rival décidé de *Sobieski*, qui avoit la valeur du soldat, &, ce qui est bien plus rare, ce coup-d'œil heureux qui décèle le grand Capitaine & annonce le Général, & qui avoit appris à vaincre dans une armée battue partout. Il avoit forcé l'envie même à convenir que la Pologne lui devoit son salut. Vingt combats, & une action générale où il avoit remporté la victoire la plus complete, avoient fait fuir les Tatars & rendu la liberté à trente mille Polonois. Mal secondé dans ses opérations, il ne put empêcher les Turcs de se rendre maîtres de *Kaminiek*, de l'Ukraine & de la Podolie, qui leur

mandant. Les Turcs étoient hyperboliques sur un grand fonds. On fait le mot de *Montécuculli* en se retirant, lorsque ses rivaux finirent leur carrière : « Un homme qui a eu » l'honneur de combattre contre *Turenne*, *Condé* & *Cuproli*, doit-il compromettre » sa gloire avec des gens qui ne font que commencer à commander des armées « ? *Montécuculli* ne connoissoit dans *Cuproli* que le Général. Histoire de *Jean Sobieski*, page 233.

furent cédés par un Traité flétrissant conclu à Boudchaz, dans lequel le Roi Michel s'obligea à un tribut annuel & perpétuel de cent mille ducats d'or envers la Porte. Le Conseil du Roi de Pologne étoit composé de Pensionnaires de l'Empereur Léopold dont il venoit d'épouser la sœur. Léopold, craignant l'armement considérable que le vainqueur Turc préparoit, entrevit un moyen de le détourner sur la Pologne. Il savoit que l'Hetman Dorocensko avoit livré l'Ukraine aux Turcs, & que la conquête de cette belle Province lui ouvroit la Pologne & la Moskovie, deux Etats d'où étoient sortis tant d'ennemis contre l'Empire Ottoman. Il savoit encore que Michel, en recouvrant l'Ukraine par la force ouverte, se flattoit de recouvrer aussi l'immense patrimoine de ses pères, & au-delà. Léopold avec toutes ces connoissances, n'eut pas de peine à persuader à son gendre que toute négociation avec des rebelles étoit aussi dangereuse qu'humiliante; que pardonner à Dorocensko, c'étoit affoiblir l'autorité royale. Michel crut être grand en se montrant inflexible : il se décide à faire la guerre. Il convoque une Diète à Varsovie. On sollicite Sobieski de s'y rendre pour proposer des remèdes aux maux de la Patrie. Quel que soit le danger qu'il y puisse courir, il l'affronte. Il découvre les plaies de l'Etat, & il offre en même-tems de les guérir. Il verse des larmes sur l'humiliation du traité de Boudchaz, & conclut que l'on doit le déclarer nul. » Rien n'est plus aisé à Varsovie, » lui dit un Sénateur; mais comment verra-t-on cette rupture à » Constantinople?... Avec fureur, sans doute, répond Sobieski; » mais il nous reste des sabres & du courage : nous n'attendrons » pas que l'ennemi vienne à nous, il faut aller à lui... Je connois, » comme vous, ajouta-t-il, le petit nombre de nos troupes & » l'épuisement des finances; mais ces deux maux ne sont pas » sans remèdes. Ce peuple de serfs qui laboure nos terres, se met » dans une espèce de liberté en prenant les armes, & bientôt il

» est soldat , si le Chef est Général. Je ne demande que soixante
 » mille hommes pour vous arracher au joug Ottoman. Vous me
 » demandez où l'on trouvera des fonds pour les soudoyer ? La
 » République a un trésor dans le Château de Cracovic. Attendez-
 » vous que Mahomet vous l'enlève dès qu'il en aura connoissance ?
 » Employons-le à briser les fers qu'il nous a donnés. Vous voulez
 » attendre un tems plus favorable , des alliances , des subsides :
 » les négociations sont longues ; l'avenir est incertain ; le présent
 » est en notre puissance. Vos ancêtres auroient préféré la mort
 » à un an d'esclavage «. L'ame de Sobieski échauffa celle de tous
 les Sénateurs : le traité fut rompu & la guerre résolue. Le Tzar
 s'arma en même-tems contre les Turcs , & envoya du secours
 aux Polonois. Il fit marcher une armée dans l'Ukraine. Un Aga
 des Turcs vint demander aux Polonois le tribut accordé par le
 dernier traité de paix. Il prenoit mal son tems. Il trouva le Roi
 Michel expirant , & ne put lui remettre la lettre du Grand-Seigneur.
 Pendant ce tems , Sobieski livre & gagne l'étonnante bataille de
 Chokzim , où vingt mille Turcs restèrent sur la place , & dix
 mille se noyèrent dans le Niester. Les vainqueurs ne perdirent
 pas six mille hommes.

SECTION XXIV.

1674-1676.

Alexis , guidé par les conseils d'un Ministre ami du calme , fit
 la paix avec tous ses ennemis , & ne s'occupa que des avantages
 de la Nation. Il tourna son attention du côté des Sciences , des
 Arts , des Manufactures & du Commerce. Il avoit conçu le projet
 de faire construire & d'entretenir des flottes dans la mer Noire
 & dans la mer Caspienne ; de faire venir de Hollande des Con-
 structeurs habiles , des hommes capables d'instruire ses Sujets dans

la marine. David Butler y construisit le premier vaisseau, qui fut nommé l'*Aigle*. Alexis établit une distinction entre les Boyari : les plus distingués par leurs connoissances, formèrent le Conseil des Affaires étrangères, & furent appelés *Boyari du Cabinet*.

Tous ceux qui ont parlé d'Alexis, font l'éloge de son caractère, & disent qu'il étoit bon mari, bon père, bon parent, bon ami, bon Souverain. Il étoit vif à l'excès; mais sa douceur naturelle calmoit bientôt ses impatiences : rendu à lui-même, il réparoit ses torts par des bienfaits envers ceux qu'il avoit maltraités dans un premier mouvement, & donnoit des marques d'amitié à tous ceux qui l'environnoient. Il aimoit autant la représentation que Louis XIV : son ame élevée étoit véritablement digne du Trône; & son cœur humain, compatissant, généreux, souffroit lorsqu'il devoit signer les Sentences des criminels. Il dit un jour à Narichkin qui lui en présentoit une à signer : » Je ne suis pas Tzar » pour faire périr mes Sujets; je dois, au contraire, les conserver, » & accorder grace à tous ceux qui ne sont pas convaincus d'assas- » sinats «. Il lut la Sentence qu'on lui présentoit; voyant que le coupable étoit un déserteur, il mit au bas : *J'accorde grace*, & signa son nom. Mais malgré sa douceur & sa clémence, les troubles renaissans sous les règnes de ses prédécesseurs, & l'esprit factieux de la Nation, l'obligèrent, malgré lui, à établir une Inquisition d'Etat, sous le nom de *Chancellerie secrète*. Ce Tribunal de sang fut cependant plus doux sous son règne que sous les suivans. Mais le secret inviolable qui régnoit dans les instructions & dans les proscriptions, étoit le moyen assuré d'immoler beaucoup de victimes à la haine, à l'ambition, à l'intérêt personnel. L'esclave pouvoit faire arrêter son maître, un coupable l'homme innocent, le misérable un homme riche; deux mots suffisoient pour cela. Ces mots terribles étoient *slovo i déla*. A ce cri, l'Accusateur & l'Accusé étoient pris au corps, & traînés dans les cachots de la

Chancellerie. L'Accusateur étoit d'abord condamné à recevoir trois fois le knout; & s'il ne se rétractoit pas, l'Accusé subissoit le même supplice, & il étoit sans ressource si le méchant étoit robuste. Cette Inquisition est-elle une tache pour le Prince ou pour la Nation? L'érection de ce Tribunal cruel prouve, selon nous, que les Loix de l'Etat ne suffisoient plus pour prévenir ou arrêter les crimes. Alexis avoit porté en 1648 l'Edit suivant.

» Lorsqu'un Noble commettoit un crime, toute sa famille
 » étoit regardée comme coupable de n'avoir pas assez veillé sur
 » sa conduite. Si le crime méritoit la mort, les parens du crimi-
 » nel perdoient la noblesse, & n'héritoient point de son bien «.

Cette Loi, qui paroît injuste à plus d'un égard, fut dictée par la nécessité des circonstances. Par cette politique louable, seulement dans le cas dont il s'agit, l'honneur & l'intérêt forçoient les parens à veiller sur la conduite des uns & des autres, par les deux plus grands mobiles qui déterminent les hommes, l'honneur & l'intérêt : les pauvres n'étoient point à charge au public, leur famille se trouvoit forcée de les assister : elle craignoit que la misère ne les conduisît au crime. Les parens étoient intéressés à ce que les jeunes gens ne se livrassent point à de folles dépenses, & ne fissent que celles qui étoient proportionnées à leurs revenus : de son côté le Gouvernement étoit toujours prêt à secourir ceux qui réclamoient son assistance. Cette Loi de force & la Chancellerie secrète répugnoient si fort au caractère d'Alexis, que malgré leurs institutions, il alloit visiter les prisonniers, leur demandoit les motifs de leur détention, payoit les dettes des uns, pardonnoit les fautes des autres. Le Patriarche avoit ordre de lui apporter la liste de ceux qui étoient chargés d'enfans, & dont les revenus étoient trop bornés pour qu'ils les pussent tous nourrir & élever.

Ce Prince humain & clément fit proposer aux prisonniers de guerre,

guerre, Polonois, Suédois, Turcs & Tatars, de leur donner de quoi subsister, s'ils vouloient défricher plusieurs cantons de la Russie qui étoient déserts, & tint parole à tous ceux qui acceptèrent sa proposition. Par ce moyen il peupla son Empire d'étrangers qui réparèrent une partie des pertes d'hommes qu'il avoit faites dans les différentes guerres qu'il avoit eu à soutenir.

Il fit faire des essais pour l'exploitation des mines : la conquête de la Sybérie lui en donna l'idée. Il envoya des ouvriers étrangers, sous la conduite d'un Conseiller nommé Kitrof, pour reconnoître les monts Ouralsk, les rives du Tobol, le district de Tomska, &c. Mais le défaut de connoissances en ce genre de découvertes, le prix & la longueur des travaux, & la modicité des produits le dégoûtèrent de cette entreprise.

Le nom d'Alexis se répandit d'Orient en Occident : il reçut des Ambassadeurs de presque toutes les Puissances de l'Europe : le Roi de Perse & l'Empereur de la Chine lui en envoyèrent, avec des présens considérables. Dès l'année 1653, ce Prince avoit cherché à avoir des correspondances avec les Chinois ; il leur envoya un Boyar de Tobolsk, avec de riches pelleteries, & celui-ci en rapporta de l'or, des pierreries & des étoffes précieuses. Le Kofaque Baikof y fut envoyé quelques années après, avec la qualité d'Ambassadeur. Son orgueil, son opiniâtreté & son refus de se prêter au cérémonial si sacré pour les Chinois, le firent renvoyer avec ses présens, & escorter jusque sur les frontières.

SECTION XXV.

Il faut des actions d'éclat pour faire parler la renommée ; & les actions d'éclat ne se font pas sans des occasions singulières. Alexis la fit parler par la pratique des vertus douces qui font le bonheur & la gloire des Rois. Son règne fut trop court. Il mourut dans la quarante-huitième année de son âge ; & la constance

avec laquelle il vit sa fin , devoit apprendre aux hommes à se livrer de meilleure grace à leur destinée.

Alexis eut treize enfans de Marie , fille d'Ilia Miloslafski , cinq garçons & huit filles. Ses fils furent Démitri , Alexis , Théodore , Simon & Jean : ses filles furent Eudoxie , Marthe , Sophie , Catherine , Marie , Anne , Fédofia & Théodora.

Il eut de Nathalie , fille de Cyrille Narichkin , Pierre & la Princesse Nathalie.

M. de Voltaire observe que l'esprit de la maison de Romanof fut toujours de policer l'Etat. Alexis , son père & son ayeul , prouvent la justesse de l'observation , & les règnes qui suivent en confirmeront de plus en plus la vérité.





PRÉCIS DU CODE

DU TZAR ALEXIS MIKAILOVITZ.

DANS les nombreux extraits que M. le Prince Scherbatof a eu la bonté de me remettre, il y a inféré la note suivante : » Je
 » desirerois, Monsieur, 1°. que vous commençassiez l'Histoire des
 » Loix de Russie par les usages & les coutumes des Slaves de
 » Novogorod & des Russes de Kiof, jusqu'au règne de Volodimir;
 » 2°. que vous fissiez mention du règlement Ecclésiastique &
 » civil attribué à ce Prince, avec des remarques critiques sur
 » les altérations que se sont permises les Moines qui ont rédigé
 » ce règlement; 3°. que vous donnassiez *Rouskaïa praveda*, ou les
 » vérités Russes dans leur entier, parce qu'elles sont recomman-
 » dables par leur simplicité, leur clarté, leur précision. Je pense
 » qu'il seroit utile de faire connoître l'influence que ces Loix de
 » Jaroslaf & d'Isiaslaf ont eue sur les différentes parties du Gou-
 » vernement, si toutefois vous en trouvez l'occasion. Celles qui
 » leur sont postérieures jusqu'à l'époque où le Trône des Grands-
 » Princes fut transféré à Volodimir, sont incertaines & peu im-
 » portantes. 4°. Quels changemens la Russie a soufferts dans ses
 » usages & ses Loix, sous le Gouvernement des Tatars, & quels
 » étoient alors les droits réciproques des Grands-Princes & des
 » Princes apanagés? 5°. Que vous donnassiez un Précis raisonné des
 » Loix d'Ivan Vassiliévitz, tant civiles qu'Ecclésiastiques. Les pre-
 » mières, comme vous le savez bien, sont connues sous le nom
 » de *Soudebnik*; & les secondes, qui sont en cent Chapitres,
 » portent le nom de *Stoglav*. 6°. La décadence de ces Loix sous

» Godounof, Chouiski & Rostriga (le faux Démitri , Moine dé-
 » froqué). 7°. Le rétablissement des Loix de l'Empire sous le
 » règne du Tzar Michel Théodorovitz , & celles qu'il promulga
 » pour servir de règles aux Chambres de Justice. 8°. Des détails
 » intéressans sur le Code du Tzar Alexis Mikailovitz , qui fassent
 » connoître par quels motifs plusieurs de ces Loix ont été faites,
 » le bien & le mal qu'elles ont produits. Il est bon d'observer
 » aussi que l'insuffisance de ce Code à plus d'un égard, obligea
 » le Législateur à y ajouter le Livre *Kormcha*, qu'on citoit rare-
 » ment dans les Jugemens civils , mais qui avoit une grande
 » influence sur les Jugemens Ecclésiastiques. 9°. Enfin , les Loix
 » de Pierre-le-Grand , avec des remarques historiques & critiques :
 » vous pouvez , Monsieur , vous acquitter dignement de cette
 » tâche pénible « . . .

Jusqu'ici nous nous sommes fait un devoir de répondre à cette invitation , & nous ne négligerons rien pour suivre la marche que M. le Prince Scherbatof a bien voulu nous tracer. Cet Historien estimable suppléera aux détails que nous ne pouvons consigner dans cet Ouvrage.

Nous ne connoissons pas de Loix postérieures à celles de Jaroslav & d'Isiaslav , premiers Législateurs de Russie , jusqu'au règne d'Ivan Vasilievitz II. Ces Loix furent méconnues pendant plus de deux siècles , sous le Gouvernement des Tatars , & jusqu'à la conquête des Royaumes de Kazan & d'Astrakan. Les désordres inséparables d'un Gouvernement tyrannique d'une part , & anarchique de l'autre , obligèrent *Ivan-le-Conquérant* à régénérer les vérités Russes , à y ajouter ce que les connoissances acquises , les besoins de l'Etat & la dépravation des mœurs rendoient nécessaire. Le second Législateur ajouta à son Code des remarques sur la servitude personnelle qu'il renforça malgré lui , pour arrêter l'émigration

de ses sujets, en les attachant à la glèbe ; il y ajouta des éclaircissimens sur les droits des fiefs, devenus allodiaux, sur les privilèges particuliers de plusieurs branches de noblesse, sur les avantages & les inconvéniens que quelques-unes de ses Loix avoient produits depuis leur publication. Les Loix de ce Prince perdirent leur vigueur sous les règnes de Godounof, de Chouiski, & du faux Démentri. Celles que donnèrent précacement ces trois usurpateurs, n'avoient pour but que de les maintenir sur un Trône chancelant. Mais après leur mort, les Loix anciennes recouvrèrent leur puissance coactive, & leur restauration fut l'ouvrage du premier des Romanof qui fut proclamé Souverain.

De nouveaux besoins, & une raison plus éclairée, ouvrent partout une nouvelle carrière aux Princes amis de l'ordre, de la justice & des mœurs, & leur font sentir la nécessité de soutenir l'édifice qui tombe en ruine, ou de suppléer par de nouvelles Ordonnances à celles de leurs prédécesseurs. Presque tous les Princes sont dans ce cas ; aucun Code connu n'est fait d'après les principes que la raison dicte à tous les hommes pour éclairer leur conduite, & assurer leur bonheur. Nous les donnerons ces principes simples, vrais, lumineux, à la tête du Code de Pierre I. Ils seront renfermés dans 20 à 25 pages au plus. Pour se suffire toujours à lui-même, un Code exige un arrangement systématique de matières, & ensuite l'établissement des principes généraux, dont la connoissance & l'application faciles décident tous les cas que le Législateur n'a pu prévoir, ou qu'il a laissés indécis. Quelle est la Nation qui possède un pareil Code ? Aucune. Les Nations les plus policées n'en sont pas encore venues jusque-là. Témoin la multitude des peines capitales infligées par-tout, & pour des délits assez frivoles. Il n'y a aucune contrée où l'on ne connoisse le prix de tout, excepté de l'homme. Par la sévérité du châtement, on pousse le coupable du vol à l'assassinat ; on

répare, sans s'en douter, un petit dommage fait à la société par un plus grand : comme si la main qui a brisé la serrure d'un coffre fort, n'étoit plus bonne qu'à être coupée ! Combien la cruauté des Loix n'immole-t-elle pas d'individus, jeunes, sains, vigoureux, dont l'industrie & les travaux prudemment dirigés, racheteroient en quelque sorte les délits envers la société ! Un homme qui a deux bras, dit l'Abbé Raynal, est toujours un bon effet. . . Donc il ne faut pas le recéler. . . Et il n'est pas sans espoir, comme il n'est pas sans exemple qu'un méchant s'amende. La chose du monde la plus étrange seroit de trouver le Code de l'humanité dans un Gouvernement despotique : le bon Alexis le desiroit sans doute ; les précautions qu'il prit semblent le prouver. Mais il présuinoit trop s'il comptoit sur le succès. Le droit civil n'est que le développement du droit naturel, & le principe fondamental de tout pacte social, de toute législation, c'est de procurer aux citoyens de tous les ordres, le plus grand bonheur naturel, en leur assurant une pleine jouissance de leurs avantages corporels & spirituels, & une communication libre & facile entre tous. Le despote croiroit se détruire lui-même en adoptant ce principe fondamental. Sous cette forme de Gouvernement, le Prince est tout, la Nation n'est comptée pour rien ; les droits de l'homme, par rapport à lui même, y sont nuls, & il est accablé de devoirs envers tous ceux qui sont au-dessus de lui : son industrie, ses talens, ses travaux fructueux, n'y fondent point le juste titre de propriété ; l'ignorance nécessaire au joug, y interdit même l'usage profitable de la raison. Mais aussi comment observer fidèlement un pacte & des Loix que la force & l'injustice ont institués ? De-là l'oubli des devoirs, l'insurrection, la révolte & la perpétuité des mœurs barbares ; & l'on fait que les Loix, même les plus justes, sont impuissantes sans le secours des mœurs. Voici les précautions que prit

Alexis pour se procurer & faire rédiger les matériaux du Code connu sous le nom d'Oulagénie.

En 1650, le Tzar, dans la vingtième année de son âge & de son règne la troisième, proposa au Patriarche Joseph & au Clergé, aux Boyari, Gouverneurs & Magistrats, de faire des extraits des Canons de l'Eglise & des Saints Pères, des Loix des Empereurs Grecs, & de recueillir généralement toutes les Loix civiles & militaires, toutes les anciennes Ordonnances, les Edits particuliers de son père Mikail Fédorovitz, & toutes les Sentences des Boyari, pour en former un recueil d'où l'on tireroit les articles propres à former un Corps de Loix qui embrasseroient également les intérêts du Prince & des sujets, & qui mettroient les Juges en état de prononcer avec équité & célérité sur les différens des particuliers, sans acception ni exception de rang & de fortune. Le Tzar ne crut pas devoir borner là ses précautions : il ordonna que chaque Province, chaque Ville & Bourg, chaque Ordre de Citoyen, chaque Corps de Marchand, envoyassent à Moskou des Députés choisis parmi les personnes honnêtes & sensées, pour concourir à ce travail important, assister à toutes les délibérations, & faire sur chaque article les observations ou les représentations nécessaires. Après ces dispositions préliminaires, le Tzar nomma une Commission pour rédiger, discuter & arrêter les points qui méritoient d'entrer dans le nouveau Code. Les Commissaires furent les Princes Nikita Ivanovitz Odoéskoï, Sémen Vassiliévitz Prozorofski, Fédor Fédorovitz Volkonski, & deux premiers Secrétaires, Gabriel Léontief & Fédor Gribédof.

Il leur fut ordonné d'avoir beaucoup d'égard pour les Canons de l'Eglise & les décisions des Saints Pères ; de se servir des Loix faites par les Empereurs Grecs, autant qu'elles seroient compatibles avec les usages, les mœurs & les besoins de la Nation ; d'exposer librement leurs opinions sur les matières qui leur paroî-

troient exiger de nouveaux réglemens , afin que le tout , mûrement examiné , n'eût plus besoin que de sa sanction pour avoir force de Loi. Aucun peuple n'eut jamais une occasion aussi favorable pour se donner des Loix protectrices & conservatrices : mais les Chefs de la Nation étoient les créatures du Prince ; le Prince étoit un despote , & le peuple avoit des Maîtres qui n'étoient pas disposés à briser ses chaînes. Ainsi les Députés des Provinces & les Représentans du peuple ne pouvoient qu'approuver les délibérations , ou se taire , en se prosternant.

Les Commissaires exécutèrent ponctuellement les ordres du Souverain : tous les articles du Code furent lus en présence des Etats rassemblés dans la grande salle d'Audience. Les articles furent approuvés & signés de tous. Le Code fut imprimé & envoyé dans toutes les Villes de l'Empire , avec ordre à tous les Tribunaux de s'y conformer exactement.

Tant de précautions prouvent l'envie qu'avoit ce Prince d'instituer de bonnes Loix , & de faire jouir tous ses sujets d'une justice égale : la postérité doit lui en tenir compte , en regrettant que la vengeance des Princes soit toujours trop bien exécutée , tandis que leurs inclinations bienfaisantes sont presque toujours croisées ou dénaturées.

Nous avons lieu de penser que les Loix Grecques dont parle M. le Prince Scherbatof dans sa Note citée , & dont Alexis avoit fait imprimer une partie , ne parurent pas propres à être adaptées aux mœurs des Russes , puisqu'on n'en fit aucun usage dans l'Oulagénie. Des Loix étrangères à la Nation , ne pouvoient produire qu'une confusion dangereuse dans les points essentiels de la Législation. Si les Rédacteurs le sentirent , leur silence à cet égard fait l'éloge de leur bon sens , tandis qu'aux mêmes époques une érudition mal digérée , voulant donner plus d'étendue aux Loix , *compiloit , compiloit , compiloit* , & formoit de ces compila-

tions

tions hétérogènes un mélange barbare de sagesse & d'absurdités ; de-là sans doute ces contradictions dans des jugemens qui devoient être uniformes dans les mêmes causes : ce mélange monstrueux de bonnes & de mauvaises Loix n'engendre dans l'esprit des Juges que l'obscurité, l'incertitude, & conséquemment l'arbitraire.

En prenant pour guides toutes les Ordonnances antérieures à son règne, Alexis s'attacha à corriger les grands abus qui s'étoient glissés dans l'administration de la Justice ; à donner une forme plus convenable à certains actes judiciaires, tels que l'émission du serment & la conduite des Arbitres ; à exciter l'émulation parmi les Militaires, en leur accordant des privilèges ; à mettre un frein aux mœurs grossières des Russes, en imposant des amendes & des peines corporelles envers ceux qui injurioient ou maltraiteroient leurs supérieurs, leurs égaux & même leurs inférieurs ; à spécifier les formalités nécessaires pour la validité des contrats ; à abolir l'intérêt usuraire ; à statuer sur les dommages causés par les Locataires & les Artisans ; à décider sur les droits de propriété aux terres, sur les fiefs, sur la portion de biens que le mari peut laisser à sa femme, & sur celle que la Loi accorde aux veuves & aux filles ; sur les dispositions des biens vacans à défaut d'héritiers ; sur la punition de certains crimes devenus familiers ; sur les meurtres involontaires & accidentels ; sur les blessures qu'on avoit coutume de punir par la peine du Talion ; sur la forme de comparution devant les Juges que l'on doit respecter, & en présence desquels il est défendu aux Parties de s'injurier mutuellement, sous peine d'encourir une punition rigoureuse.

Viennent ensuite les défauts de comparution & les Jugemens à rendre par défaut, après la troisième sommation ; les cautions que les parties doivent fournir & leurs engagements ; l'énumération de ceux qui sont exempts des droits de procédures, ou des indem-

nités dont ils doivent jouir à cet égard, &c. Le résumé des dix premiers Chapitres de ce Code, suffira pour en donner une idée.

Le premier ne regarde que les blasphémateurs, & ceux qui troublent le Service Divin sous quelque prétexte que ce soit. La Loi leur inflige diverses peines, & même celle de mort dans les cas graves.

Le second traite des devoirs des Sujets envers leur Souverain & ceux qui sont revêtus de son autorité. La Loi y condamne à des peines capitales les traîtres & ceux qui, ne les dénonçant pas, sont regardés comme leurs complices. La condamnation emporte la confiscation des biens au profit du Souverain, qui veut bien mitiger ses droits à cet égard envers les héritiers & les parens qui n'auront eu aucune connoissance du crime de trahison.

Le troisième défend, sous diverses peines, même de mort, toutes les querelles, les violences, les larcins dans le Palais du Tzar, présent ou absent.

Le quatrième condamne à mort tous ceux qui contrefont ou falsifieront les Lettres-patentes & les Actes émanés des Bureaux du Souverain, & déclare ces écrits de nulle valeur. Ceux qui conserveront ces écrits reconnus faux, seront sévèrement punis.

Le cinquième décerne une amende contre les Orfèvres qui mettront de l'alliage dans les métaux qu'ils emploient. La Loi y ordonne de verser du métal fondu dans la bouche du Faux-monnoyeur.

Le sixième défend aux Russes de voyager en pays étrangers sans passe-port; mais en même-tems il ordonne aux Juges de les donner à la première requisition, mais pour les pays seulement avec lesquels on n'est point en guerre. Nous croyons devoir relever ici une erreur involontaire, sans doute, de M. le Che-

valier d'Eon. Il dit à ce sujet : » Ces nouvelles Loix paroissent
 » elles-mêmes un obstacle invincible à l'acquisition des connois-
 » sances nécessaires , pour les porter à leur perfection. D'une
 » part , elles condamnoient tout Moscovite qui sortiroit du pays
 » pour voyager. D'un autre côté , elles paroissoient craindre avec
 » autant d'aveuglement , que les étrangers ne vinssent s'établir
 » en Russie ; puisqu'en cas qu'ils le fissent , elles leur défendoient
 » d'en sortir. Qui d'entr'eux auroit voulu porter l'industrie &
 » les talens dans un climat dur & féroce , certain que sa famille
 » ne profiteroit jamais du fruit de ses peines ? Vivant , il devoit
 » se condamner à un exil continuel sans espoir de revoir sa Patrie ;
 » & à sa mort le prix des services qu'il auroit rendus à la Russie
 » devoit entrer dans les coffres du Tzar , héritier de ses sujets «.

On a trompé M. le Chevalier d'Eon dans les notions qu'on lui a données de l'article de ce Code qui renferme la preuve contraire. Mais il est très-vrai que cette rigueur avoit lieu sous les règnes antérieurs à ceux des Romanofs : sous ceux-ci même la Nation détestoit & surveilloit les étrangers , de manière à leur faire desirer de revenir promptement dans leur Patrie. Mais ce n'est pas la faute des Souverains , qui les appelloient & qui les protégeoient ouvertement.

Le septième Chapitre détermine la contribution des peuples pour la solde des troupes en tems de guerre ; il enjoint aux propriétaires de leur fournir tout ce qui leur sera nécessaire , en payant , & dans la supposition que ces fournitures ne les mettent pas dans le cas de manquer eux-mêmes du nécessaire. Cet article est le chef-d'œuvre du Code : il n'admet au service que les hommes âgés de dix-huit ans : le déserteur n'encourt la peine de mort que lorsqu'il passe au service de l'ennemi : il défend toute espèce d'exaction aux gens de guerre ; mais il leur permet , en campagne seulement , de prendre du bois pour leur consommation sans

le payer ; défense à eux d'en vendre , ni de rien prendre sans rétribution.

Le huitième est aussi juste , aussi humain que le précédent : il n'exempte personne du tribut nécessaire à la rançon des prisonniers & des captifs. Chaque condition a sa taxe , & ce qui est bien remarquable , c'est que les terres du Souverain & les biens Ecclésiastiques y sont taxés à proportion des revenus ; de sorte que la première classe doit payer quatre kopeks , la seconde trois , la troisième deux , & la quatrième un kopek par maison.

Le neuvième exempté de tout droit de péage & de douane les Ecclésiastiques , les Militaires , les Nobles , les Officiers de Justice , avec inhibition expresse d'abuser de ce droit en en faisant jouir , par fraude , d'autres qu'eux & ceux qui leur appartiennent. Il est défendu d'établir aucuns nouveaux Droits sans y être autorisé par le Tzar lui-même & pour l'utilité publique. Il enjoint à ceux qui sont préposés à la perception de ces Droits , de maintenir les barques & les ponts en bon état , sous diverses peines ; il leur défend de casser les glaces pour forcer les voyageurs à payer des Droits , & de rien construire sur les digues & les rivières qui puisse empêcher la navigation , & préjudicier aux commerçans & aux voyageurs.

Le dixième contient des ordres très-précis pour que la plus prompte & la plus exacte Justice soit rendue , tant aux Nationaux qu'aux Etrangers , sans partialité ni prévention quelconque. Il défend aux Juges , sous des peines sévères , de recevoir , dans aucun cas , des présens de leurs Parties ; il permet à celles-ci de révoquer leurs Juges pour des motifs légitimes , mais avant les premières procédures , ainsi que l'évocation au Conseil du Prince pour les affaires épineuses. Pour empêcher les Parties de se ruiner en frais inutiles , ce même article leur défend d'appeller d'un Tribunal à un autre après la décision du procès. Ce Chapitre est très-étendu : nous allons l'abrégé.

Article XI. Les Procédures doivent être écrites avec netteté , précision & sans ratures.

Articles XII & XIII. Si un Secrétaire ordonne à son Ecrivain de falsifier les écritures , tous deux seront punis corporellement , & il en fera de même pour toute espèce de faux.

Article XIV. Quiconque portera des plaintes injustes contre un autre , sera puni , suivant la gravité du cas , par les *Battoguis* ou le *Knout*.

Articles XV , XVI & XVII. Si les Juges ou les Secrétaires traînent les affaires en longueur par raison d'intérêt , ils seront punis selon l'exigence du cas. Mais si les Plaideurs , négligeant de suivre leurs procès , se plaignoient de la lenteur des Juges , ils seront punis eux-mêmes de leur négligence & de leur audace.

Articles XVIII & XIX. Celui qui intente un procès injuste , ou qui demande plus qu'il ne lui revient , payera dix kopeks par jour à sa partie , depuis le commencement du procès jusqu'au Jugement , & sera puni en outre suivant la nature de la demande & l'exigence du cas , pour le bon exemple.

Article XX. Avant de recourir à la Justice du Souverain , on présentera d'abord requête à ses différens Bureaux , selon la compétence des affaires ; & si le demandeur ou le plaignant n'est pas satisfait , c'est alors qu'il s'adressera directement au Tzar.

Articles XXI & XXII. Après un Jugement rendu , les Juges ne doivent point admettre de nouvelles pièces pour la révision du procès , à moins que l'impossibilité de les avoir produites plus tôt ne soit bien démontrée.

Article XXIV. Si un Juge prétexte ou des affaires , ou des maladies , pour ne pas siéger au Tribunal , il sera puni. La Justice est un devoir sacré pour les Juges , & c'est le premier des devoirs.

En lifant ce Code , on a peine à concevoir comment fes Rédacteurs & le Légiflateur ont pu embraffer une multitude incroya- ble de petits détails , pour rendre les Loix intelligibles à l'homme même le moins intelligent : il falloit autant de courage que de lumières pour s'abaiffer ainfi jufqu'à la fphère de l'efprit le plus borné ; mais c'eft principalement dans le Chapitre concernant la réparation des injures verbales & des voies de fait , que ces détails font étonnans. Cette efpèce de Tarif eft , felon nous , une chofe unique dans la Légiflation des deux Continens. Nous regrettons de ne pouvoir pas le configner dans cet Ouvrage ; mais ce Chapitre eft trop long , il renferme foixante-dix Articles. Nous allons en donner une idée. Depuis le Patriarche jufqu'au dernier Moine , depuis le Général jufqu'au dernier Soldat , & depuis le Prince , le Boyar , jufqu'au dernier Efclave , tout homme , fans exception , qui dira des injures à un autre ou qui fe permettra des voies de fait , eft condamné à une amende pécuniaire , indépendamment de peines plus graves , felon la nature de l'infulte , le rang , les fonctions & la dignité de la perfonne infultée ou maltraitée. Les amendes & les peines font plus ou moins fortes , en raifon du rang qu'ont les Monaftères dans la hiérarchie Eccléfiatique : il en eft de même des différens Ordres de l'Etat.

Si un Boyar , un Gouverneur , un Confeiller du Prince , infulte le Patriarche , il fera livré à fa difcrétion. S'il infulte un Métropolitain , il lui payera 400 roubles. Il en payera 300 à l'Archevêque , & 200 à l'Evêque ; & s'il n'a pas de quoi payer , le Prélat offenfé peut difpofier à volonté de l'offenfeur. Si celui-ci eft d'une condition inférieure à celles désignées ci-deffus , tel qu'un Sénéchal , un Officier de Cour , un Secrétaire , un Noble , un Sin-Boyariki ou petit Noble , un Citoyen ou un Etranger , il fera puni de la manière fuivante :

S'il offense le Patriarche , il recevra le Knout & sera emprisonné pendant un mois. Si c'est un Métropolitain qu'il a offensé , il recevra les Battoguis & sera mis en prison pour quatre jours. La même peine corporelle aura lieu pour un Archevêque , un Evêque , offensés , mais trois jours de prison seulement.

Le Tarif des injures envers le Clergé du second Ordre est le suivant :

A l'Archimandrite du Couvent de Troiski.	100 roubles.
Au Procureur de la Maison.	80
Au Trésorier.	70
Au simple Religieux.	40

L'amende diminue de dix roubles par personne pour le Couvent de la Nativité à Volodimir ; de dix encore pour celui de Tchoudof , & successivement jusqu'au dernier Monastère , où l'Abbé ne reçoit plus que dix roubles , le Procureur huit , le Trésorier six , & le simple Moine cinq.

La taxe pour le Confesseur & l'Aumônier du Tzar est de cent roubles. Celle d'un Pope est de vingt-cinq , celle d'un Diacre de quinze.

On payera aux Sin-Boyarski du Patriarche , quinze roubles , dix roubles , cinq roubles , s'ils sont compris dans la première , la seconde ou la troisième Classe.

Vient ensuite l'énumération de toutes les personnes qui appartiennent au Clergé , auxquelles la Loi adjuge , selon leurs fonctions , depuis trois roubles jusqu'à sept. La femme qui fait le pain destiné pour la Lithurgie , est du nombre des dernières. Les différentes Classes de Marchands y sont désignées par centuries : l'amende en faveur du Commerçant est de 50 roubles : celle qui concerne les autres est de la dernière centurie à la première , ce que cinq est à vingt.

La Loi assigne un rouble d'indemnité au Payfan du Domaine

de la Couronne, & dix roubles pour les mauvais traitemens qu'il aura reçus; au Domeftique du Boyar, la moitié de ces fommcs; & le quart aux hommes du peuple.

Les amendes prononcées contre ceux qui infulteront les femmes, font plus fortes que celles assignées aux hommes de toutes les Classes; la femme reçoit le double de son mari; la fille, quatre fois la fomme attribuée à son père, tandis que le fils cadet, non établi, n'est indemnisé que comme fa mère. Les enfans en bas âge reçoivent un rouble.

Une chose digne de remarque, & qui honore également le Tzar & la famille des Strogonofs, qui a tant contribué à la conquête de la Sybérie, c'est qu'immédiatement après le Tarif des injures faites au Clergé, la Loi dit: » Quiconque injuriera » les Strogonofs, qui font des personnes distinguées, leur payera » cent roubles ». Une reconnoissance qui date de si loin, fait un bel éloge du cœur d'Alexis. Il se réserve le droit de prononcer sur les disputes & les injures qui pourront avoir lieu entre ses Boyari, ses Gouverneurs, ses Conseillers: la Loi dit que ceux qui les infulteront recevront le Knout, s'ils font de la première Classe des Nobles; que ceux de la seconde Classe subiront, outre cette peine, quinze jours de prison, mais que tous paieront une amende proportionnée à l'offense. Enfin, la Loi ordonne aux plaignans, de fixer dans leurs requêtes leurs prétentions envers les offenseurs, à défaut de quoi, le Secrétaire ne signera pas leurs requêtes, & leurs plaintes seront regardées comme non avenues.

Nous bornerons-là les détails du Code d'Alexis Mikailovitz: nous ne le donnons pas comme un chef-d'œuvre de Législation; mais il renferme plusieurs Loix qui feroient honneur aux Etats mêmes bien plus éclairés & plus civilisés que les Russes ne l'étoient & ne pouvoient l'être en 1650. Si en lisant la procédure criminelle,

minelle , on y gémit sur un reste de barbarie que l'ignorance accrédoit ; soyons juste , & disons que les procédures pour découvrir les coupables , offrent presque par-tout une Justice affamée de sang , & qui cherche bien plus à trouver des coupables qu'à sauver l'innocence.

Un reproche fondé que nous ferons à ce Code , c'est le pouvoir tyrannique qu'il donne au mari sur sa femme : sous l'apparence de correction , il n'y a rien de si barbare , qu'il ne puisse impunément contr'elle. Nous n'avançons rien sans preuve. L'Histoire rapporte qu'en 1661 un mari obligea sa femme à se revêtir d'une chemise qu'il avoit trempée dans de l'eau-de-vie , & qu'y ayant mis le feu , il la fit périr dans des tourmens affreux , sans que les Tribunaux ayent osé l'inquiéter. La conduite des Tribunaux Russes fut coupable dans cette circonstance : ils devoient juger d'après l'esprit d'une Loi dont la lettre étoit homicide : tyrannie & correction ne sont pas synonymes. Beaucoup d'erreurs graves tiennent à l'abus des termes. Si les idées ont fait naître les mots , les mots ont à leur tour gouverné la pensée. Le Juge doit bien connoître la valeur des termes , pour ne pas s'en former des idées contraires à l'esprit social , idées qui entraînent souvent des opinions funestes aux malheureux qui devoient trouver des protecteurs dans ceux qui les ruinent ou qui les immolent même sans le vouloir.

Les Armoiries ont pris naissance sous le Tzar Alexis Mikailovitz : ceux des Princes qui portent l'aigle à une seule tête & un Ange d'argent , descendent des Princes de Tchernigof ; ceux qui portent le canon , sont issus de la branche de Smolensk ; & ceux qui ont l'ours debout , ont pour ancêtres les Princes de Jaroslavele , &c.



R E G N E

DE FÉDOR ALEXIÉVITZ.

1676.

S E C T I O N P R E M I È R E .

SIL est vrai qu'une suspension générale de la Justice seroit un des plus redoutables fléaux dont l'espèce humaine pût être affligée, quelle satisfaction pour un Prince âgé de dix-neuf ans, de trouver l'ordre rétabli & les loix en vigueur, en montant sur le Trône de son père ! La Nature avoit donné à Fédor les qualités dont la réunion fait la gloire du Trône & la félicité des peuples ; un esprit juste & pénétrant, une ame élevée, un caractère ferme avec un cœur sensible : il ne manquoit à ce Prince qu'un corps sain, & malheureusement sa complexion foible le rendoit habituellement valétudinaire. Une pareille organisation rend l'homme incapable de former, de suivre, d'exécuter les grands projets, même avec du génie & un zèle ardent pour le bien. Telle est l'influence du physique sur le moral, que pour faire de grandes choses, l'homme doit avoir un bon esprit dans un corps sain. Mais si les grandes entreprises d'un Souverain, sont celles qui ont la paix, l'ordre, la police, la civilisation & l'embellissement d'un Etat pour objets & pour fin, Fédor ne laissa rien à regretter aux Russes qu'un règne plus long : les jours de tranquillité que lui donnoit la paix, furent employés à la maintenir, afin de procurer à son peuple les avantages dont il étoit susceptible.



FÉDOR ALEXIEVITZ

*il monte sur le trône en 1676,
et meurt en 1682.*



Dessiné par Chevalier

Dirigé par Ricé.

Gravé par Giraud.



SECTION II.

La paix dont jouissoit la Russie faillit d'être troublée pour long-tems dès la seconde année du règne de Fédor. Les Tatars confédérés avec les Turcs, vinrent assiéger Tchiguirin, que les Kofaques Zaporoiski avoient cédé au Tzar Alexis Mikailovitz. Les Tatars furent défaits, mais les Turcs emportèrent la place, qu'ils restituèrent ensuite par un Traité de paix conclu en 1681. Le Grand-Seigneur renonça à ses prétendus droits sur l'Ukraine; tous les Kofaques furent reconnus indépendans sous la protection de la Russie. Les autres Traités qu'Alexis avoit faits avec la Suède & la Pologne, furent ratifiés de nouveau, & sous ce règne, les Russes n'eurent plus de guerres à soutenir: mais la Noblesse de cet Empire en eut une avec son Souverain, qui ne fut pas sanglante: elle n'avoit pour objet que le bien de l'Etat, & c'est sans doute la première & l'unique guerre en ce genre: nous en avons indiqué la cause dans l'Histoire de la Noblesse de Russie; ses effets exigent ici quelques détails.

SECTION III.

1681.

On a vu que l'ancienne Noblesse occupoit les premiers grades civils & militaires: mais lorsqu'elle cessa d'être jalouse de ses prérogatives naturelles, & que les grands Vassaux préférèrent une vie oisive à l'honneur de commander les Armées, ou d'exercer les premières charges de l'Etat; alors de nouvelles familles s'élevèrent au préjudice des anciennes, & les étrangères sur-tout l'emportèrent sur les nationales. L'ancienneté & la supériorité de la naissance devinrent contestables: ceux qui occupoient les premiers emplois & qui se signaloient par des services rendus à l'Etat, obtinrent la considération que l'on refusoit justement à

ceux qui avoient sacrifié leurs droits à l'orgueil de leur naissance. C'est ainsi que s'avilirent volontairement des Grands qui avoient rempli les premières places, & des familles dont les ancêtres avoient occupé le Trône. Dès ce moment, l'ancienneté des races n'entra plus pour rien dans les disputes qui s'élevèrent à cet égard : l'égalité même de naissance ne fut plus un titre pour servir ensemble dans le même grade. Celui dont les aïeux avoient commandé aux ancêtres d'un autre, ne voulut plus être ni son inférieur, ni son égal, soit à la Cour, soit à l'Armée ou dans les Emplois civils. De-là des disputes renaissantes parmi les hommes d'un même état, d'un même rang, & parmi les branches d'une même tige. Ces disputes nécessitèrent des actes de sévérité de la part du Souverain, & l'on voit dans le Journal de la Cour du Tzar Alexis Mikailovitz, que les Battogui, le Knout, la prison, l'exil, la confiscation des biens, furent les peines infligées aux auteurs de ces contestations, quand elles furent trouvées injustes. Voici ce que dit à ce sujet l'Auteur de la Généalogie des Romanofs.

» D'après la manière dont on pensoit alors en Russie, quelqu'un
 » d'une grande famille tenoit pour déshonneur de se voir sous un
 » autre d'une naissance inférieure à la sienne. On poussa cet orgueil
 » si loin, que des hommes du même rang ne vouloient jamais
 » dépendre l'un de l'autre, si le père ou le grand-père du Général
 » auquel le commandement étoit confié, avoit servi autrefois
 » sous les ordres du père ou de l'aïeul de celui qui se trouvoit
 » actuellement en sous-ordre. Cette dispute pour le rang, qu'on
 » appelle en langue Russe *Mestnitchestvo*, servit souvent de prétexte
 » pour se soustraire au service militaire ; & cette vanité ridicule
 » des hommes à généalogie, leur faisoit rechercher avec soin les
 » emplois qu'avoient exercés leurs aïeux : chaque famille s'en
 » procuroit des extraits, auxquels elle avoit recours pour appuyer
 » ses prétentions ; & c'est de-là que les livres des degrés (Ros-

» riadnié Knigui) tirent leur origine. Il étoit aisé d'appercevoir
 » combien ces disputes de familles étoient contraires au bien de
 » l'Etat dans les parties de l'Administration ; mais le service mili-
 » taire en souffroit plus que les autres ; presque toutes les cam-
 » pagnes devenoient infructueuses. On reconnut enfin l'absurdité
 » qu'il y avoit à confier le commandement d'une Armée à un
 » jeune étourdi sans expérience , parce que son père ou son
 » grand-père avoit été Général. On prit donc la sage résolution
 » d'anéantir tout-à-coup les prérogatives des familles, & de n'ac-
 » corder la prééminence qu'à ceux qui en seroient dignes par leur
 » mérite & par des services rendus à l'Etat. On effectua ce projet
 » dans un grand Conseil tenu à la Cour le 12 Janvier 1682 , époque
 » à laquelle on travailloit à compléter les livres généalogiques.
 » Les premières familles reçurent ordre de se rendre au Palais ,
 » d'apporter avec elles tous les titres , tous les extraits concernant
 » les généalogies & les rangs , sous prétexte de les ratifier ou d'y
 » ajouter ce qui pouvoit y manquer. Dès que le Tzar fut maître
 » de ces titres , il assembla un Conseil , composé du Patriarche ,
 » des Prélâts & de la haute Noblesse , & prononça un discours
 » sur l'abus des prérogatives attachées à la seule naissance. Le
 » Patriarche ensuite appuya fortement sur un abus qui avoit intro-
 » duit les troubles , la dissention , la haine parmi les Grands &
 » les Membres d'une même famille ; après avoir exposé les maux
 » qui en avoient été la suite , il termina son discours en disant ,
 » que la Providence qui rapporte tout au bonheur de l'humanité ,
 » avoit inspiré au Tzar , par la médiation de son Saint Esprit , le
 » dessein auguste de séparer le bien du mal « Les Membres
 » du Conseil n'avoient pas d'autre parti à prendre que de se con-
 » former aux intentions du Souverain : ils furent tous de l'avis du
 » Patriarche , & le Tzar remercia Dieu de la disposition dans laquelle
 » il trouvoit , dit-il , les cœurs & les esprits : il ordonna l'abolition

des rangs héréditaires qui avoient nourri l'orgueil , rompu les liens entre les Sujets , & croisé les entreprises utiles au bien de l'Empire ; & pour en éteindre jusqu'au souvenir , il fit brûler les registres sur la place du Palais. Lorsqu'ils furent réduits en cendres , le Patriarche prononça l'anathême contre tous ceux qui désapprouveroient un ordre si juste & une action si louable.

» Cette action seule , dit le même Auteur , dont la Russie a
 » retiré de si grands avantages , suffiroit pour immortaliser la mé-
 » moire du Tzar Fédor Alexiévitx , si ce Prince n'eût donné d'ail-
 » leurs des preuves d'une politique sage & profonde , & de son
 » amour pour le bien de l'Etat. Mais en rendant justice à ce bon
 » Prince , on ne sauroit passer sous silence la noble hardiesse du
 » Ministre qui , pour rendre à sa patrie un service aussi essentiel ,
 » ne craignoit point d'attaquer la haute Noblesse par l'endroit le
 » plus sensible. On fait que ce Ministre étoit le Prince Vassili-Va-
 » siliévitz Golitsin. Dans l'Ordonnance publiée à ce sujet , il est
 » dit expressément que c'est lui qui forma ce projet , & qui préféra
 » le bien public aux avantages de sa propre famille. Cependant
 » on ne doit pas présumer que tous les titres de la haute Noblesse ,
 » & que tous les extraits des livres généalogiques aient été remis
 » entre les mains du Tzar , puisqu'on en trouve encore quelques-
 » uns entre celles des Particuliers , & qu'il y en a trois dans la
 » Bibliothèque de l'Académie des Sciences de St-Petersbourg «.

Après ce coup d'Etat , Fédor fit inscrire les Nobles du premier rang dans un registre particulier , & insérer les noms de ceux qui n'étoient pas encore compris dans les anciens livres généalogiques : c'est ce Prince qui le premier distingua deux ordres de Noblesse , & qui ordonna aux Nobles du premier rang de servir dans les postes où ils seroient placés , sans se prévaloir à l'égard des autres , des grades & des emplois de leurs ancêtres. Cet acte de fermeté mérite sans contredit des éloges relativement au tems

& aux conjonctures : dans un autre pays , dans d'autres circonstances , on ne pourroit le blâmer assez : en détruisant la Noblesse , un Prince détruiroit le véritable appui de son Trône. L'opprobre brise tous les ressorts de l'ame : mais aussi la corruption est au comble , quand le pouvoir annoblit ce qui est vil. Fédor fut prendre un juste milieu entre ces extrêmes : avant d'agir , il prit les avis du haut Clergé & de la Noblesse : tous répondirent , *soit fait ainsi que l'a dit le très-saint Patriarche*. Quand un Souverain , & sur-tout un Prince despotique , ne veut agir que sous les yeux de ses Sujets , c'est qu'il n'a que du bien à leur faire.

SECTION IV.

Fédor en eût fait beaucoup à la Russie , si son règne eût été plus long. Parmi un grand nombre de réglemens utiles , ce Prince en donna plusieurs concernant la police : il fit fermer les rues de Moskou pendant la nuit , établit des gardes qui veilloient à la sûreté des Habitans.

Pour avoir des chevaux propres à monter sa cavalerie , il établit des haras dans la plupart des provinces , il y mit des chevaux de Prusse & de différens pays ; il fit venir des Ecuyers pour apprendre à ses cavaliers à manier les chevaux & à escadronner , & ne regretta jamais les dépenses utiles. Il fit détruire les bâtimens publics qui étoient construits en bois , & en fit élever de pierres ou de briques à leur place : il embellit Moskou & quelques autres villes ; il donnoit des matériaux , & faisoit avancer de l'argent pour dix ans , aux particuliers dont les facultés ne permettoient pas de bâtir en briques. Il augmenta le nombre des Colléges qu'Alexis avoit fondés : il introduisit le plein-chant dans les Eglises , & ce fut sous son règne que les Prédicateurs commencèrent à réciter de mémoire. Le premier qui introduisit cet usage fut le Moine Siméon Polotskii , qui avoit été Précepteur du Prince , & dont nous avons

fait connoître les Ouvrages dans l'Histoire de la Littérature Ruffe, article 6, page 59. On dit que pour réformer l'habit grossier des Ruffes, ce Prince prit l'habit Polonois, & engagea ses Courtifans à l'imiter. Enfin, le règne d'Alexis & celui de Fédor, traçoient la route & applaniffoient beaucoup d'obstacles à Pierre I.

Fédor époufa en premières nôces Agathe Sémenovna, fille de Groucheski, originaire de Pologne: il en eut un fils, qui mourut dans l'enfance, & fa mère ne lui survécut pas long-tems. Jafikof, son favori, l'engagea à se remarier: on dit qu'il avoit été gagné par la Princesse Sophie, qui vouloit éloigner Pierre du Trône. Quoi qu'il en foit, Fédor époufa Marthe Apraxin, fille d'un Secrétaire d'Etat. Ce second mariage fut funeste au Prince, qui étoit malade lorsqu'il le contracta. Une fièvre lente acheva de miner ses forces; & lorsqu'il s'apperçut que fa fin approchoit, il nomma pour son fucceffeur Pierre, qui n'étoit âgé que de dix ans, au préjudice de Jean, qui étoit l'aîné (1). Cette disposition étoit fage: la Nature avoit trop maltraité ce dernier, pour qu'il pût porter le fardeau de l'Empire, & achever le bien qu'il avoit projeté de faire à la Ruffie. Fédor mourut vers le milieu de l'année 1682, regretté de tous ceux qui aimoient la patrie.

(1) C'est, fans doute, pour donner un démenti à M. de Voltaire qui a écrit l'Histoire de l'Empire de Ruffie fous Pierre-le-Grand, d'après les Mémoires envoyés de Moskou & de Pétersbourg, que M. Levesque dit: « Le dernier Tzar étoit mort fans poftérité: » il avoit cru, fans doute, inutile de désigner son fucceffeur, perfuadé que l'ufage affuroit » la Couronne à Ivan, le plus âgé de fes deux frères ». Page 75, Tome IV.

Voici ce qu'a dit M. de Voltaire. « Fédor, avant d'expirer, voyant que son frère Ivan, » trop disgracié de la nature, étoit incapable de régner, nomma pour héritier du Trône, » son second frère Pierre, qui n'étoit âgé que de dix ans, & qui faisoit déjà concevoir de » grandes efpérances ».





JVAN ALEXIÉVITZ

*regna seul en 1682, et ensuite
avec Pierre I. Il mourut
en 1695.*

Deſigné par Chevalier

Dirigé par Noc

Gravé par Lavier



R È G N E

D'IVAN ET DE PIERRE I.

1682.

SECTION PREMIÈRE.

APRÈS le règne tranquille de Fédor, qui avoit désigné son successeur, la Russie ne devoit pas s'attendre à une des plus sanglantes révoltes dont l'Histoire fasse mention, toute accoutumée qu'elle y étoit. Mais les grands changemens politiques, les administrations vigoureuses & régulières, sont presque toujours précédés par de violentes secouffes.

Sous l'apparence de l'équité & du bien public, les proscriptions de *Scylla* & des Triumvirs de Rome vont se renouveler à Moskou, & la barbarie des *Streletsi* surpassera celle des Janissaires & des Gardes Prétoriennes. Quel fut le principe de ces convulsions d'Etat? L'ambition démesurée d'une femme qui vouloit usurper le pouvoir suprême, & l'exercer sous le nom d'un Prince inepte.

SECTION II.

Pour suivre le fil des intrigues de Sophie, il faut rappeler au Lecteur, qu'Alexis laissa deux Princes & six Princesses de son premier mariage avec Marie, fille d'Ilia Miloslavski. Ces Princes étoient Fédor & Ivan. Sophie étoit une des six Princesses.

Alexis avoit eu de Nathalie, fille de Cyrille Narichkin, Pierre & la Princesse Nathalie. Fédor mourut sans enfans; & comme il desiroit la prospérité de l'Etat, il préféra Pierre à Ivan pour régner

après lui, & ce choix fut approuvé & confirmé par les principaux Seigneurs de la Nation.

A la mort de Fédor, Ivan étoit âgé de seize ans, & Pierre n'en avoit que dix. Ivan, disgracié de la Nature, étoit incapable de régner. La constitution vigoureuse de Pierre, son caractère mâle & actif, faisoient déjà concevoir de grandes espérances.

Sophie, plus âgée que ses deux frères, avoit tout le feu des grandes passions : douée d'un esprit aussi supérieur que dangereux, elle avoit le courage nécessaire pour entreprendre & pour suivre les plus hardis projets. La Nature produit quelquefois, pour le malheur de leurs semblables, des êtres en qui elle réunit tous les talens de l'esprit & tous les vices du cœur. Telle fut Sophie. Les femmes ambitieuses sont toujours adroites ; & quoique leurs passions soient plus vives que celles des hommes, elles sont cependant plus cachées. Leur attention moins dissipée se fixe toute entière sur un objet ; elles l'examinent dans le silence sous toutes les faces, découvrent tout ce qui l'environne, attendent le moment favorable pour agir, & le saisissent à propos.

Les *sans-doute*, les *peut-être*, & le tortillage qu'emploie M. Levesque pour disculper cette Princesse des crimes dont elle fut cause, ne la justifieront pas aux yeux de la Postérité, que la fourberie & les grands crimes ne peuvent séduire ; la fourberie, par un air d'esprit ; les grands crimes, par un air de grandeur. Les qualités brillantes qui jettent les sociétés dans le trouble, ne mériteront jamais nos respects : les vertus qui sont le bonheur de l'humanité, sont les seules qui ont droit à notre hommage. Nous passons aux moyens que Sophie employa pour embrâser la Capitale du feu de la sédition.

SECTION III.

Peu de tems après les obsèques de Fédor, Sophie désapprouva

hautement le choix qu'il avoit fait ; elle cria à l'injustice , & foutint que c'étoit violer les droits du sang que d'arracher la Couronne à l'aîné des Princes , à l'Héritier présomptif , pour la mettre sur la tête d'un enfant , frère cadet du successeur légitime. Mais le vif intérêt qu'elle paroissoit prendre au sort d'Ivan , n'étoit qu'un prétexte pour parvenir au Trône. Issu de la même mère qu'elle , Ivan lui étoit entièrement dévoué ; & comme il étoit incapable de gouverner par lui-même , Sophie eût régné sous son nom , en faisant annuler les dernières dispositions de Fédor en faveur de Pierre. Le caractère indépendant , l'ame grande & fière de ce Prince , ne promettoient pas à Sophie l'attachement , la docilité , la confiance aveugle qu'Ivan avoit pour elle. Ajoutons que si Pierre régnoit seul , Nathalie , sa mère , auroit toute sa confiance , & ne manqueroit pas de tenir les rênes de l'Etat pendant la minorité.

Placée entre deux frères qui ne pouvoient gouverner , l'un par son incapacité reconnue , l'autre par son enfance , Sophie voulut tirer parti de cette circonstance unique. Ivan fournissoit un nom sous lequel elle pouvoit régner elle-même ; elle s'occupa donc avec beaucoup d'ardeur de cette grande affaire. Elle conspira. Il eût été trop dangereux d'attaquer ouvertement un Souverain désigné , sur qui toute la nation avoit les yeux ouverts : Sophie étoit trop adroite pour commettre cette faute politique ; elle prit des détours , & mit en usage tous les moyens dont l'ambition se sert pour exécuter ses desseins ; intrigues , ruses , argent , promesses , calomnies , trahisons , rien ne fut oublié.

Elle commença par mettre en œuvre l'ascendant que donne la haute naissance , & plus encore les graces , la beauté , l'éloquence des grandes passions , pour séduire , attacher à ses intérêts , engager à la révolte les plus hardis & les plus entreprenans des Stretli , dans l'espoir de conduire facilement à son but les esprits une fois

échauffés. Miloslavski, oncle maternel de Sophie, & d'autres Grands qui ne valoient pas mieux, parvinrent à soulever les Streltsi, qui jurèrent la perte de la Tzarine Douairière, de sa famille, & de tous les Boyari qui leur étoient attachés.

Les plus zélés pour la personne de Pierre furent accusés par de faux témoins d'avoir empoisonné le Tzar Fédor : d'autres scélérats répandirent dans le public que les Narichkins avoient étranglé le Prince Ivan. Il n'en falloit pas tant pour engager à la révolte des Gardes qui joignoient à la férocité de leur état celle de la Nation, & qui étoient payés pour détruire. Vingt mille Streltsi se rassemblent, courent en armes au Palais des Tzars, & commencent par se plaindre de neuf de leurs Colonels qui ne les avoient pas payés exactement. Ce début étoit nécessaire pour se débarrasser des Chefs qui auroient pu s'opposer aux proscriptions. On casse les Colonels, & on donne à cette Milice barbare l'argent qu'elle demande. Elle n'est pas encore contente ; elle exige qu'on lui livre les Colonels, & les condamne, à la pluralité des voix, aux battogui, supplice qu'elle leur fait subir dans le moment.

Voltaire a décrit cette révolte avec la plus grande exactitude : on en sera convaincu en comparant ce qui suit, avec ce que Lomonozof fait dire à Pierre-le-Grand dans son Poème épique.

» Tandis que les Strélitz commençoient ainsi à se faire craindre,
 » la Princesse Sophie, qui les animoit sous-main, pour les con-
 » duire de crime en crime, convoquoit chez elle une assemblée
 » des Princes du Sang, des Généraux d'armée, des Boyards, du
 » Patriarche, des Evêques, & même des principaux Marchands :
 » elle leur représentoit que le Prince Ivan, par son droit d'aînesse
 » & par son mérite, devoit avoir l'Empire, dont elle espéroit
 » en secret tenir les rênes. Au sortir de l'assemblée, elle fait pro-
 » mettre aux Strélitz une augmentation de paie & des présents.

» Ses émissaires excitent sur-tout la soldatesque contre la famille
 » des Nariskins, frères de la jeune Czarine Douairière, mère de
 » Pierre I. On persuade aux Strélitz qu'un de ses frères, nommé
 » Jean, a pris la robe du Czar, qu'il s'est mis sur le Trône, &
 » qu'il a voulu étouffer le Prince Ivan. On ajoute qu'un malheu-
 » reux Médecin Hollandois, nommé *Daniel Vangad*, a empoisonné
 » le Czar Fœdor. Enfin Sophie fait remettre entre leurs mains
 » une liste de quarante Seigneurs qu'elle appelle leurs ennemis &
 » ceux de l'Etat, & qu'ils doivent massacrer ». Jusqu'ici Voltaire.
 Ce récit est tiré tout entier des Mémoires envoyés de Moskou
 & de Pétersbourg. C'est au Lecteur à juger *si les sentimens renfermés*
dans le cœur de Sophie n'étoient pas criminels, comme M. Levesque le
 dit, page 78, Tome IV.

SECTION IV.

Les Streltzi retournent au Palais, & demandent les traîtres & les meurtriers du Tzar. En vain la Tzarine Douairière, les deux Princes & les Ministres cherchent à calmer leur fureur; ils entrent dans le Palais, rencontrent Afanaci Narichkin, frère de Nathalie, & le jettent par les fenêtres : ceux qui sont restés dans la cour, le reçoivent sur la pointe de leurs piques. Plusieurs troupes de ces furieux se répandent dans Moskou, forcent les portes d'une Eglise voisine du Palais, où trois proscrits s'étoient réfugiés; ils les arrachent de l'Autel & les assassinent à coups de couteau. Leur rage étoit portée au point qu'elle leur avoit ôté toute espèce de jugement. Ils voient passer un jeune Prince Dolgorouki, & non pas un Soltikof, comme on l'a dit; ils le prennent pour Ivan Narichkin qu'ils cherchoient, & le massacrent sur-le-champ. Pour comble d'horreur, lorsqu'ils eurent reconnu leur méprise, ils portèrent le corps du jeune-homme à Georges Dolgorouki, son père, pour le faire enterrer; & le père mal-

heureux, loin d'oser se plaindre, leur donna même des récompenses pour lui avoir rapporté le corps palpitant de son fils. Sa femme, ses filles & l'épouse du mort, en pleurs, lui reprochèrent sa foiblesse : *Attendons le tems de la vengeance*, leur dit le vicillard. Quelques Streltsi entendent ces paroles; ils entrent furieux dans la chambre, le traînent par les cheveux & l'égorgent à la porte de sa maison. Si les Streltsi exerçoient leur rage sur les personnes mêmes qu'ils aimoient & qui n'étoient point sur la liste des proscrits, que ne devoient pas craindre les victimes désignées par Sophie?

Cette Princesse ambitieuse, intrépide, dissimulée, publioit, & vouloit qu'on crût qu'elle n'avoit aucune part à la révolte dont elle étoit l'objet. Son air de surprise & de mécontentement affecté entroient naturellement dans son plan. Elle improuvoit l'effervescence & les excès des Streltsi, pour se ménager, à tout événement, des espérances de conciliation, prévenir les résolutions extrêmes des partisans de la famille Narichkin, & faire tourner à l'affermissement de son autorité, cette même entreprise qui sembloit faite pour la détruire.

Après ces premiers attentats, les Streltsi vont chercher par-tout le Médecin Vangad; ils rencontrent son fils, lui demandent où est son père, & l'assassinent parce qu'il l'ignore. Ils trouvent un autre Médecin Allemand, lui disent : » Tu es Médecin; si tu n'as » pas empoisonné le Tzar Fédor, tu en as empoisonné d'autres; » tu mérites bien la mort «; & ils le tuent. Enfin ils trouvent le malheureux Vangad qui s'étoit déguisé en mendiant, & le traînent devant le Palais. Les Princeses qui l'aimoient & qui avoient confiance en lui, demandent sa grace aux Streltsi, en les assurant qu'il est bon Médecin, & qu'il a bien traité leur frère Fédor. Ils répondent, que non-seulement il mérite la mort comme Médecin, mais comme forcier; & qu'ils ont trouvé chez lui un

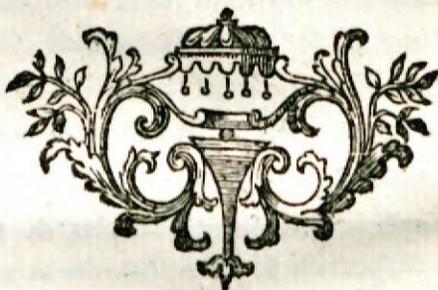
énorme crapeau séché & une peau de serpent. Loin de lui faire grace, ils exigent encore qu'on leur livre Cyrille & Ivan Narichkin, père & fils, qu'ils cherchent en vain depuis deux jours, & qu'ils croient cachés dans le Palais. Ils menacent d'y mettre le feu sur-le-champ, si on refuse de les livrer.

La Tzarine & les autres Princesses épouvantées vont dans le lieu où les Narichkins étoient cachés. Le Patriarche les accompagne : il donne l'Absolution, le Viatique & l'Extrême-Onction aux deux Victimes ; après quoi il prend une Image de la Vierge qui passoit pour miraculeuse, s'avance aux Streltsi, en leur montrant cette Image, & menant par la main le jeune Narichkin. Les Princesses en larmes entourent le père & le fils, se mettent à genoux devant les Soldats, les conjurent, au nom de la Vierge, d'accorder la vie au père & au frère de la Tzarine. Mais ces barbares les arrachent des mains des Princesses, & les traînent au bas de l'escalier. Alors ils tiennent conseil, & condamnent le jeune Narichkin & le Hollandois Vangad à être hachés en pièces ; c'est un supplice usité à la Chine & en Tatarie pour les parricides : on l'appelle le supplice des dix mille morceaux. Après avoir ainsi dépecé leurs victimes, ils exposent leurs têtes, leurs pieds & leurs mains sur les pointes de fer d'une balustrade. Cyrille Narichkin, témoin de ces scènes d'horreurs, fut conduit dans un Monastère, où les meurtriers de son fils le forcèrent à prendre la tonsure Monachale.

Ces premières exécutions furent suivies du massacre de tous ceux qui étoient suspects à Sophie, & odieux aux Streltsi. Devenus, pour ainsi dire, maîtres absolus des Princes & de l'Etat, ils proclamèrent Souverains les deux Princes Ivan & Pierre, en leur associant Sophie en qualité de Régente.

SECTION V.

Le premier acte d'autorité que fit Sophie, fut d'approuver tous les crimes & de les récompenser. Pour marquer sa reconnoissance envers les instrumens de ses proscriptions, & se les attacher dans la suite, elle leur donna pour chef un Prince Ivan Kavanski qu'ils aimoient, si toutefois les méchans peuvent aimer : elle confisqua les biens des proscrits, & les donna aux assassins ; elle y ajouta de grandes sommes qu'elle tira du trésor des Tzars ; elle leur permit même d'élever au milieu d'une place publique une colonne quarée, & ce fut sur ce monument digne des Irènes, des Frédégondes, des Brunehauts, qu'elle fit graver les noms de ceux que les Streltsi avoient massacrés comme traîtres à la patrie. Enfin, Sophie eut la hardiesse de sanctionner tous ces crimes, en donnant des Lettres Patentes, par lesquelles elle remercioit ses complices de leur zèle & de leur fidélité. C'est peut-être le plus grand scandale qui ait été donné au monde.



RÉGENCE DE SOPHIE.

1683-1685.

SOPHIE envoya des Ambassadeurs dans les Cours étrangères pour les instruire de la proclamation de ses frères & de sa Co-régence. Elle signa les lettres de créance conjointement avec eux, & jouit de tous les honneurs d'une Souveraine; son buste sur les monnoies, la signature pour toutes les expéditions, la première place au Conseil, & sur-tout la Puissance suprême. Pour mieux l'appuyer, elle éleva le Prince Basile Galitzin au plus haut degré d'honneur: elle le fit Généralissime des troupes, Administrateur de l'Etat, Garde des Sceaux, &c. Ce Prince, supérieur à tous les Russes d'alors, n'étoit point au-dessous de ces places; & il n'est pas étonnant que Sophie, avec des passions de toute espèce, ait aimé un homme d'Etat si aimable & si digne d'une autre Maîtresse. L'éloge que fait de lui la Neuville, envoyé pour lors de Pologne en Russie, surpasse de beaucoup ce que les Historiens ont dit du Comte d'Essex, favori de la Reine Elizabeth. Il est à préférer que Sophie, en donnant à Galitzin l'Administration de l'Empire, & tout ce qu'il auroit voulu conquérir, avoit pris des mesures pour s'assurer l'exercice de cette autorité à laquelle elle sacrifioit tout; que ce Ministre absolu pour les autres, n'étoit chargé que des affaires extérieures, & que soumis aux ordres de Sophie, il n'étoit que Namestnik ou Lieutenant dans les Etats de son Amante. Quoi qu'il en soit, la politique intérieure tira un grand parti de la politique extérieure.

Galitzin débuta par mettre la réforme dans la milice: il envoya une partie des Streltsi en Ukraine, à Kazan, en Sibérie, & l'Etat

fut tranquille pendant quelque tems. Ivan vége-toit ; Sophie ré-gnoit , & donnoit pour compagnons à Pierre I ceux qu'elle croyoit les plus capables de l'entraîner dans la débauche & la crapule , & de lui ôter l'idée du Gouvernement. C'étoit par-la que cette Princesse infidieuse & cruelle se flattoit de le renverser du Trône , & de le faire condamner à l'état de Moine. Voilà les premiers exemples qu'eut Pierre I devant les yeux ; & nous avons cru devoir mettre dans tout son jour le caractère d'une Princesse qui a joué un si grand rôle au commencement du règne de ce Prince.

Pour parvenir à faire déposer Pierre I, Sophie résolut de marier Ivan, espérant que s'il donnoit des Princes à l'Etat, elle perpétuerait son autorité sous la double minorité du père & des enfans. Elle ordonna aux Boyari de chercher & de faire venir à Moskou les plus belles filles de Russie. Proskovie de Soltikof fut amenée de la Sibérie, où son père commandoit, pour être présentée au Tzar. Sa beauté l'emporta sur les brigues de toutes ses rivales. Ivan l'épousa en 1684.

Pendant que la Cour se livroit aux divertissemens occasionnés par le mariage du Souverain, les Streltsi excitèrent de nouveaux troubles : ce fut la Religion qui les fit naître. Le Prince Kavanski, Chef des Streltsi, profita de la conjoncture pour se venger de Sophie. C'étoit lui qui, dans le premier soulèvement, l'avoit élevée au point de grandeur où elle étoit parvenue, dans l'espérance de partager la puissance avec elle. Mais lorsqu'il la vit éprise du Prince Galitzin, & que celui-ci fut fait Généralissime, premier Ministre, & Lieutenant des Princes à Novogorod, il se livra à tous les transports de la jalousie & de la fureur. On l'accuse d'avoir formé le projet de massacrer & les deux Tzars, & Sophie, & les autres Princes, & généralement tout ce qui étoit attaché à la famille Tzarienne.

Quoi qu'il en soit de ce projet atroce, dont l'exécution paroît impossible, il est certain que l'on afficha aux portes du Palais un

placard , qui annonçoit ce prétendu projet de Kavanski , de son fils & des Streltsi. Ce placard , qui révèle une conspiration que le secret seul pouvoit faire réussir , paroît détruire l'accusation même : il est vrai cependant que lorsque Kavanski vit les Streltsi armés les uns contre les autres pour soutenir le parti de l'Archiprêtre Abakum , dont Raspop étoit le chef , ce Prince prit le parti de ceux qu'on persécutoit , & qu'il y fit entrer plusieurs citoyens & plusieurs soldats.

On alla promptement avertir la Régente & les deux Tzars de la conduite de Kavanski. Sophie ne trembla que pour son autorité : ce fut pour la défendre contre les entreprises de Kavanski , qu'elle se retira avec les Tzars & les Princesses au Couvent de la Trinité , Couvent entouré de larges fossés & de remparts de brique , garnis d'artillerie. Dès que Sophie fut en sûreté , elle négocia avec Kavanski , l'engagea à venir la trouver avec son fils ; & dès qu'elle les eut attirés à moitié chemin , ils furent arrêtés & décapités , ainsi que le détachement des Gardes qui les accompagnoit.

A cette nouvelle , le corps entier des Streltsi s'apprête à marcher en armes au Couvent de la Trinité , & menace de mettre tout à feu & à sang : la famille Tzarienne se fortifie à Troïski ; les Boyari , avertis du danger auquel elle est exposée , arment leurs Sujets ; tous les Gentilshommes accourent ; une guerre civile alloit commencer. Le Patriarche se jette au milieu des Streltsi , leur rappelle ce qu'ils doivent à Dieu , à leur Patrie , à leurs Souverains. Son discours & les troupes qui venoient contre eux de tous côtés , les intimident ; ils passent tout-à-coup de la fureur à la crainte , & la crainte les conduit au repentir. Il n'est plus question de la vengeance des Kavanski & des Streltsi ; cette Milice coupable se juge elle-même & se condamne à la mort. Les Mémoires envoyés de Pétersbourg à Voltaire , & les Historiens Russes disent , que

près de quatre mille Streltsi , suivis de leurs femmes & de leurs enfans , se mirent une corde au cou , & marchèrent en cet état au Couvent de la Trinité , que trois jours auparavant ils vouloient réduire en cendres. Ils se rendirent devant le Monastère , portant avec eux les instrumens de leur supplice ; mais leur redoutable Chef n'étoit plus , & le Patriarche implora & obtint leur grace ; les plus opiniâtres dans la révolte furent punis ; les autres s'en retournèrent à Moskou en bénissant leurs Maîtres.

Dès que les troubles furent apaisés , le Prince Galitzin s'occupa des moyens propres à contenir une Milice toujours prête , sans le savoir , à se révolter à la première occasion. De son côté , Sophie qui manioit les rênes du Gouvernement , tenoit Pierre en tutelle , abandonnant Ivan à son incapacité. Les circonstances la servirent bien. L'Empereur Rodolphe avoit besoin d'une diversion de la part des Russes , pour détacher les Tatars de Krimée du parti des Turcs ; & comme les Tatars venoient de ravager la Podliachie & la Volinie qui appartenoient à la Pologne , Léopold mit à profit cette conjoncture , pour engager les Polonois à négocier avec lui l'alliance des Russes contre les Tatars & les Turcs. Le Général Gordon , attaché depuis le règne d'Alexis au service de Russie , fut chargé de cette double négociation. Le Prince Galitzin lui permit de faire entrevoir aux Cours intéressées à la conclusion de ce Traité offensif & défensif , que la Russie pourroit y accéder , si la Pologne , long-tems sa rivale , renonçoit à ses prétentions sur l'Ukraine & sur les Provinces de Smolensk & de Tchernigof.

La Pologne y renonça à perpétuité , par un Traité conclu le 6 Mai 1686. C'est ainsi que la Russie , toujours resserrée du côté de la Suède , s'étendit à volonté du côté de la Pologne.

Ses méfintelligences avec la Chine pour les frontières , pouvoient finir sans répandre du sang ; mais il n'en étoit pas de même de ses

différends avec les Tatars de Krimée; il avoit fallu acheter d'eux la paix, par un tribut annuel de soixante mille roubles; & ce fut pour s'affranchir & se venger de la honte d'un tel tribut, que le Généralissime Galitzin résolut d'aller lui-même en Krimée, à la tête d'une armée nombreuse, en 1687.

A cette époque, Pierre I étoit âgé de 14 ans, & Sophie ne voyoit qu'avec dépit le développement du génie & des talens de ce Prince, malgré l'ignorance dans laquelle on le faisoit élever, & la débauche dans laquelle on l'entraînoit pour énerver à-la-fois sa fanté & ses forces, ses organes physiques & intellectuels. Souvent ce Prince s'arrachoit lui-même du sein des plaisirs pour se livrer à l'étude de l'Art militaire. Sa mère, & les Boyari attachés à sa personne, trouvèrent mauvais que Sophie & Galitzin eussent conclu un Traité pour vingt années avec la Porte Ottomane, Traité que la Russie ne pouvoit enfreindre qu'en violant la foi du serment. Pierre s'en plaignit, & désapprouva la guerre qu'on alloit entreprendre contre les Tatars. Ses plaintes furent inutiles; la guerre eut lieu, & le jeune Souverain n'en devint que plus odieux à Sophie.

Malgré le dessein de captiver toujours le cœur de Sophie, Galitzin, plus homme d'Etat que Général, ambitionna l'honneur dangereux de commander une armée que l'on porte à plus de deux cents mille hommes: il n'en falloit pas tant pour faire échouer l'entreprise sur la Krimée. Le Kan informé de la marche des Russes, fit enlever tous les vivres qui se trouvoient sur la route de Pérékop, & mettre le feu aux vastes prairies d'une contrée; où l'ardeur du soleil desèche & enflamme souvent l'herbe, les plantes ligneuses & les arbrustes, dans une étendue immense; & la plus grande partie de l'armée Russe consistoit en cavalerie Kosaque. On se trouva bientôt sans vivres pour les hommes, sans fourrages pour les chevaux. La fatigue, la soif & la faim avoient déjà dé-

truit un grand nombre d'hommes & d'animaux, lorsque Galitzin parvint dans les déserts arrosés par la Samara.

On dit que Galitzin employa trente mille hommes à bâtir sur la rive une Ville qui pût servir d'entrepôt pour la campagne prochaine ; qu'elle fut achevée en trois mois l'année suivante, toute de bois, à la vérité, avec deux maisons de briques & des remparts de gazon, mais munie d'artillerie & en état de défense. C'est, dit Voltaire, tout ce qui se fit de singulier dans cette expédition ruineuse. Il auroit pu ajouter, qu'au retour du Généralissime, Sophie donna des fêtes, distribua des récompenses aux Généraux, de l'argent aux Soldats, & fit frapper une médaille pour célébrer les exploits de son Amant, & perpétuer le souvenir de ses prétendus succès en Krimée. Si la politique se trompe elle-même, doit-on s'étonner qu'elle cherche si souvent à tromper les autres ?

Mais Sophie ne pouvoit en imposer aux Russes sur l'expédition contre la Krimée ; ils savoient qu'on avoit sacrifié beaucoup d'hommes & d'argent pour cette campagne infructueuse : ce fut aussi pour excuser Galitzin que Sophie fit tomber la honte de cette expédition sur Ivan Samoïlovitz, Hetman des Kosaques. On l'accusa d'avoir des intelligences avec les Tatars, & mis le feu dans les déserts de la Krimée. On donna ordre de l'arrêter avec son fils, & de les envoyer à Moskou pour y être jugés ; il fut déposé, & on nomma Mazeppa à sa place.

Pierre I, indigné des honneurs gratuits que l'on rendoit à Galitzin, voulut assister au Conseil d'Etat, & présider aux délibérations. Mais il n'étoit pas le plus fort : il ne put empêcher Galitzin de commander l'armée dans la seconde campagne, qui ne fut pas plus heureuse que la première. Après une bataille indécise & meurtrière, Galitzin fut obligé de battre en retraite : il revint à Moskou avec la fierté d'un vainqueur ; mais il ne fut applaudi que de ses partisans. Sophie força Pierre I à l'admettre

parmi ceux qui lui faisoient la Cour : Pierre le reçut , en joignant le mépris aux reproches ; & ce mauvais accueil excita la fureur de Sophie , au point d'étouffer en elle les sentimens de la Nature , pour être toute à sa vengeance. Egalement aveuglée par l'amour & par l'ambition , elle conçut le projet abominable de se défaire de l'objet de son inquiétude & de sa jalousie , & de s'élever à sa place sur le Trône avec le Prince son favori. Elle trouva sans peine un complice dans son Amant ; & l'un & l'autre séduisirent aisément *Schéglovitoï*, chef des Streltsi , qui tenoit d'eux son rang & sa fortune , & qui se chargea du régicide. Voici comment Voltaire abrège les détails de cette conjuration.

» Les Mémoires secrets que la Cour de Russie m'a confiés ,
 » assurent que le parti étoit pris de tuer Pierre I : le coup alloit
 » être porté , & la Russie étoit privée pour jamais de la nouvelle
 » existence qu'elle a reçue depuis. Le Tzar fut encore obligé de
 » se sauver au Couvent de la Trinité , refuge ordinaire de la Cour
 » menacée de la soldatesque. Là il convoque les Boyards de son
 » parti , assemble une Milice , fait parler aux Capitaines des Stré-
 » litz , appelle à lui quelques Allemands établis dans Moskou
 » depuis long-tems , tous attachés à sa personne , parce qu'il favo-
 » risoit déjà les Etrangers. Sophie & Ivan restés dans Moskou ,
 » conjurèrent le corps des Strélitz de leur demeurer fidèles ; mais
 » la cause de Pierre qui se plaint d'un attentat médité contre sa
 » personne & contre sa mère , l'emporte sur celle d'une Princesse
 » & d'un Tzar , dont le seul aspect éloignoit tous les cœurs. Tous
 » les complices furent punis avec une sévérité à laquelle le pays
 » étoit alors aussi accoutumé qu'aux attentats ; quelques-uns furent
 » décapités , après avoir éprouvé le supplice du Knout ou des
 » Battogks. Le chef des Strélitz périt de cette manière : on coupa
 » la langue à d'autres qu'on soupçonnoit. Le Prince Galitzin qui
 » avoit un parent auprès du Tzar Pierre , obtint la vie ; mais

» dépouillé de tous ses biens, il fut relégué sur le chemin d'Ar-
 » changel. *La Neuville* présent à toute cette catastrophe, dit qu'on
 » prononça la Sentence à Galitzin en ces termes : *Il t'est ordonné*
 » *par le très-Clément Tzar de te rendre à Karga, Ville sous le Pole, &*
 » *d'y rester le reste de tes jours ; la bonté extrême de Sa Majesté t'accorde*
 » *trois sols par jour* «.

M. de Voltaire observe qu'il n'y a point de Ville sous le Pole :
 » Karga, dit-il, est au soixante-deuxième degré de latitude, six
 » degrés & demi seulement plus au nord que Moskou. Celui qui
 » auroit prononcé cette Sentence eût été mauvais Géographe : on
 » prétend que *la Neuville* a été trompé par un rapport infidèle «.

Galitzin fut relégué avec sa femme & ses enfans à Kargapol (1),
 & transféré ensuite à Poustozerskoï ; il y mourut après 24 ans
 d'un exil rigoureux. Sophie, déposée de la Régence, fut con-
 damnée à être enfermée dans un Monastère qu'elle avoit fait bâtir
 aux environs de Moskou.

De ce moment Pierre régna : Ivan n'eut d'autre part au Gou-
 vernement, que celle de voir son nom dans les actes publics : il
 mena une vie privée, & mourut en 1696.

(1) Kargapol est une petite ville de commerce bâtie près de l'endroit où l'Onéga sort
 du lac Latché, au 61^e degré 29 minutes de latitude.

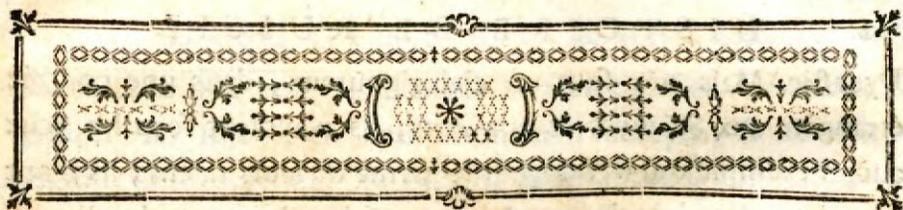






PIERRE ALEXIEVITCH

ETIAM IN MINIMIS MAGNUS.



HISTOIRE
PHYSIQUE, MORALE,
CIVILE ET POLITIQUE
DE LA
RUSSIE ANCIENNE.

LIVRE DIXIÈME.

R È G N E
DE PIERRE ALEXIÉVITZ,
PREMIER EMPEREUR DE RUSSIE.

COMMENCEMENT DE LA GRANDE RÉFORME.

SECTION PREMIÈRE.

Tous les règnes des descendants de Rourik n'ont pas été stériles: il a paru de tems en tems quelques hommes faits pour s'élever au-dessus de la sphère commune des Princes qui forment cette

Dynastie. Mais nés sous un ciel rigoureux, dans une contrée étrangère aux Sciences & aux Arts, ils n'avoient sous les yeux aucun exemple qui développât le germe de leurs talens ; ils n'ont pu vaincre les obstacles que leur oppofoient la nature du climat, le caractère de leurs sujets, les préjugés de l'ignorance & de la superstition. Toujours assujettis aux circonstances, ils n'ont jetté que de foibles lueurs qui se sont perdues au milieu des vastes & profondes ténèbres qui couvroient un pays barbare.

En instruisant des difficultés vaincues, on apprécie mieux le mérite des grands hommes qui les ont surmontées ; & ce triomphe étoit réservé au plus grand Prince de la dynastie des Romanof, qui s'est constamment occupée de réformes & d'améliorations. Mais la civilisation est l'ouvrage des siècles : les projets d'Alexis & de Théodore périrent avec eux. Eh ! comment des innovations utiles auroient-elles pu subsister avec l'esprit destructeur & les mœurs sauvages de la Nation ? Le défaut de culture anéantit presque aussitôt les semences étrangères des talens & de l'industrie, qui avoient été transportés à grands frais dans un climat glacé. Ainsi les règnes d'Alexis & de Théodore ne firent que préparer & annoncer celui de Pierre I.

En montant sur le Trône, il trouva la Russie privée des Sciences & des Arts qui éclairoient & embellissoient le reste de l'Europe. Elle avoit besoin d'un créateur qui jettât dans son sein les fondemens d'un nouvel Empire ; elle avoit besoin d'un Prométhée qui allumât & nourrit le feu des Arts dans un sol ingrat ; elle avoit besoin de nouvelles mœurs, de nouvelles Loix ; il lui falloit un Réformateur & un Législateur : ses troupes sans ordre & sans discipline devoient être soumises aux règles d'une savante Tactique, & formées à la victoire par leurs défaites : ses mers presque désertes devoient se couvrir de vaisseaux, & leur construction étoit ignorée : il falloit donc que le Créateur & le

Prométhée qui vouloit changer la face du Gouvernement & policer ses sujets, en leur donnant l'exemple, se soumit le premier aux épreuves longues & fatigantes d'une discipline sévère, qu'il apprit à construire des vaisseaux, qu'il fût guerrier, marin, politique habile pour assurer les fondemens de sa puissance, & la faire respecter de ses voisins. Un seul homme devoit produire cette étonnante révolution. On auroit peine à le croire, si Pierre I n'étoit pas le seul des Législateurs du monde dont l'Histoire soit bien connue. Mais nous avons ici l'avantage d'écrire des faits qui se sont passés, pour ainsi dire, de nos jours, & que personne ne peut contester.

SECTION II.

Il falloit bien que la nature eût formé Pierre I pour être le Créateur, le Réformateur, le Législateur de son Empire, puisqu'en montant sur le Trône, il sentit que la civilisation étoit son ouvrage, & fit lui-même son éducation. Il s'en falloit beaucoup que celle qu'il avoit reçue eût été digne de son génie. Sophie avoit fait tous ses efforts pour l'étouffer. Son intérêt étoit de le laisser dans l'ignorance, & de l'abandonner aux excès que la jeunesse, l'oisiveté, la coutume & son rang ne rendoient que trop permis. Heureusement que ce Prince avoit un tempérament robuste, qui le rendoit propre à tous les exercices, à tous les travaux. Sa taille étoit avantageuse & bien formée, sa figure mâle & noble, & l'énergie de son ame se peignoit dans ses yeux.

En supposant que ce Prince eût puisé ses idées de réforme dans ses entretiens fréquens avec des étrangers, on sera forcé de convenir qu'il falloit à Pierre I le fonds de tous les vrais talens, un esprit juste, une conception aisée, une hardiesse, une fermeté & une activité surprenantes, pour sentir la nécessité &

l'utilité des conseils qu'il demandoit, ou que lui donnoient des étrangers, ses favoris.

L'observation est si vraie, qu'un projet dont la seule idée eût effrayé les ames communes, ne l'arrêta pas : la justesse de son esprit étoit mêlée d'une inquiétude qui le portoit à tout entreprendre & à tout faire.

Pierre I possédoit encore deux qualités éminentes dans un Prince; un grand amour de la Justice, & un tact assuré pour juger les hommes, & distinguer ceux en qui il devoit mettre sa confiance.

SECTION III.

Pierre étoit récemment marié : la grossesse de la Tzarine Proskovia, épouse d'Ivan, avoit accéléré son mariage avec la fille du Colonel Fédor Abramitz Lapoukin; mais les liens du mariage ne le retinrent pas assez : il étoit jeune, dit Voltaire, & n'avoit eu, pendant quelque tems, d'autre prérogative du Trône que celle de se livrer à ses plaisirs. Sa conduite ne fit pas augurer qu'il seroit un Réformateur; cependant malgré les mauvais exemples, & même malgré les plaisirs, il s'appliquoit à l'Art Militaire & à la science du Gouvernement : de telles occupations, malgré les penchans de sa jeunesse, devoient faire reconnoître en lui le germe d'un grand homme. Ce Prince étoit saisi d'un effroi machinal qui alloit jusqu'à la sueur froide & à des convulsions quand il falloit passer un ruisseau; on ne s'attendoit pas qu'il deviendrait un jour le meilleur homme de mer dans le Septentrion. A quatorze ans il commença par dompter la nature, en se jettant dans l'eau, malgré son horreur pour cet élément; l'aversion se changea même en goût dominant : tant il est vrai que l'homme peut tout sur lui-même quand il a de l'énergie dans le caractère! Le seul vice que Pierre I n'ait pu corriger en lui, & qu'il conserva toute sa vie, c'est une dureté

dans le caractère qui alla quelquefois jusqu'à la cruauté. Cela prouve que le vice de la première éducation & le pouvoir de l'exemple forment, pour ainsi dire, une seconde nature, plus impérieuse que la première. Il faut en conclure que si ce Prince avoit des vertus qui l'élevoient au-dessus des autres hommes, il avoit aussi des vices qui l'en rapprochoient. Telles étoient ses dispositions physiques & morales. Voltaire a peint le Héros; cette grande tâche étoit digne de lui : la nôtre est de faire bien connoître l'homme. Ainsi, en réunissant les traits du premier à ceux du second, il restera peu de choses à desirer sur l'Histoire d'un Prince si extraordinaire. Nous indiquerons par des guillemets les traits que nous emprunterons de Voltaire.

SECTION IV.

Pierre sentit bientôt qu'il avoit été élevé dans l'ignorance, & il s'appliqua à réparer ce défaut. Il apprit, presque sans Maîtres, assez d'Allemand & de Hollandois pour s'expliquer & pour écrire intelligiblement dans ces deux Langues; car il rouloit déjà dans son esprit le dessein d'appeler les Arts dans la Capitale de son Empire. » Les Allemands & les Hollandois étoient pour » lui les peuples les plus polis; puisq'ue les uns exerçoient déjà » dans Moskou une partie des Arts qu'il vouloit faire naître, & » les autres excelloient dans la marine, qu'il regardoit déjà comme » l'Art le plus nécessaire. « Mais les Arts sont enfans de la paix, & Pierre avoit toujours des factions à craindre, l'humeur turbulente des Streltsi à réprimer, & une guerre presque continuelle à soutenir contre les Tatars de la Krimée, guerre qui finit en 1689 par une trêve qui dura peu de tems. » C'est dans cet intervalle » que ce Prince se fortifia dans la résolution d'appeler les Arts » dans sa Patrie. Son père Alexis avoit eu déjà les mêmes vues; » mais ni la fortune, ni le tems ne le secondèrent : il transmit

» son génie à son fils, mais plus développé, plus vigoureux, plus
» opiniâtre dans les difficultés «.

Presque tous les grands hommes se sont formés d'eux-mêmes. Les occupations de l'enfance & de la première jeunesse de Pierre I, pendant la Régence de Sophie, prouvent cette vérité de la manière la plus convaincante. Ce Prince avoit pris d'affection un Bourg voisin de Moskou, situé sur la rive de l'Iaouz, & appelé Préobagensko : il s'y rendoit souvent, parce qu'il y jouissoit de la liberté avec les fils des Boyari attachés à sa maison. Ce fut-là, & au milieu des amusemens de son enfance, qu'il fit ses premières tentatives pour former des troupes de ceux mêmes que les Russes appelloient *Poteschniki*, les *Divertisseurs*.

La Cour s'amusoit de ces exercices Militaires; & si Sophie eût soupçonné ces jeux de l'enfance d'être sérieux, ils eussent pu être funestes à leur inventeur : mais elle les trouvoit bons jusqu'à ce qu'elle *coupât l'arbre pour en cueillir le fruit* : on a vu plus haut qu'elle en avoit formé le projet.

SECTION V.

Cette gymnastique guerrière étoit, pour le jeune Prince, un plaisir toujours nouveau : un Etranger venu à Moskou, du tems d'Alexis, fut lui rendre ce plaisir plus instructif & plus piquant ; c'est ce célèbre *Le Fort*, d'une noble & ancienne famille de Piémont, établie depuis près de deux siècles à Genève, où elle a occupé les premiers emplois. On voulut élever Le Fort dans le négoce ; mais son génie qui le portoit à de plus grandes choses, lui fit abandonner la maison paternelle dès l'âge de quatorze ans. L'état Militaire étoit son penchant naturel, sa passion dominante. Il servit quatre mois en qualité de cadet dans la citadelle de Marseille. De-là il passa en Hollande, servit quelque tems volontaire, & fut blessé au siège de Grave sur la Meuse, Ville assez forte que

le Prince d'Orange, depuis Roi d'Angleterre, reprit sur Louis XIV en 1674. Il s'embarqua ensuite avec un Colonel Allemand, nommé Verstin, qui avoit reçu du Tzar Alexis, père de Pierre, une commission de lever des soldats dans les Pays-Bas, & de les amener au port d'Arcangel. Lorsqu'ils y arrivèrent, Alexis n'étoit plus, le Gouvernement avoit changé. Verstin, Le Fort & les Soldats restèrent dans la plus grande misère. Ils se plainquirent, & le Gouverneur les menaça de les envoyer au fond de la Sibérie; chacun se sauva comme il put. Le Fort, manquant de tout, alla à Moskou, & se présenta à de Horn, Résident de Danemarck, qui le fit son Secrétaire. Il y apprit la langue Russe. Quelque tems après, il trouva le moyen d'être présenté au Tzar Pierre qui le goûta, & lui donna d'abord une Compagnie d'Infanterie.

» A peine Le Fort avoit-il servi, il n'étoit point savant, il n'avoit étudié à fond aucun Art, mais il avoit beaucoup vu avec le talent de bien voir; sa conformité avec le Tzar étoit de devoir tout à son génie; il savoit d'ailleurs le Hollandois & l'Allemand que Pierre apprenoit, comme les langues des deux Nations qui pouvoient être utiles à ses desseins. Tout le rendit agréable à Pierre; il s'attacha à lui; les plaisirs commencèrent la faveur, & les talens de Le Fort la confirmèrent. Il fut confident du plus dangereux dessein que pût former un Tzar, celui de se mettre en état de casser un jour sans péril la milice séditieuse & barbare des Streltsi. Il en avoit coûté la vie au grand Sultan ou Padisha Osman pour avoir voulu réformer les Janissaires. Pierre, tout jeune qu'il étoit, s'y prit avec plus d'adresse qu'Osman, & réussit «.

Il forma dans sa maison de campagne une compagnie de cinquante de ses plus jeunes domestiques; quelques enfans de Boyari furent choisis pour en être Officiers: pour apprendre à ces jeunes gens une subordination qui leur étoit inconnue, il les fit passer par tous les grades, & lui-même en donna l'exemple,

servant d'abord comme Tambour, ensuite comme Soldat, Sergent, Lieutenant. Cette conduite extraordinaire empêchoit les jeunes Boyari de murmurer, & leur apprenoit à commander, en leur apprenant à obéir. Ils mirent bientôt de la rivalité à être les compagnons de guerre du Tzar. Sophie & toute la Cour rioient de ces exercices; les Streltsi même s'amusoient d'un jeu qui étoit le prélude de leur perte.

Cette Compagnie fut bientôt nombreuse, & devint un des Régimens des Gardes en 1690. Il fut appelé *Préobragenski*, nom du Bourg où il fut créé. Ce régiment composé de plusieurs bataillons, en produisit un autre que Pierre nomma *Séménofski*. Telle fut la première école de la discipline militaire des Russes.

SECTION VI.

Dans la même année, le Tzar fit proposer en Hollande, en Angleterre, à Genève, des récompenses considérables aux Officiers qui voudroient passer à son service.

L'espoir de faire fortune, & la singularité du spectacle que donnoit un Despote de son zèle & de sa docilité, attirèrent à Moskou un grand nombre d'Etrangers dans le Régiment que commandoit Le Fort, & dont le Tzar étoit Soldat. On leva plusieurs Compagnies de troupes Russes, qui furent habillées & exercées comme les troupes Allemandes. Le Régiment de Le Fort devint une Armée de douze mille hommes. Cinq Colonels furent établis sous lui; & il fut élevé au grade de Général. Le Tzar avoit présumé par des marches & des évolutions, les sièges, les combats, vont rendre ces amusemens plus sérieux: Pierre veut qu'ils apprennent l'Art de la guerre à ses Sujets, & qu'ils forment des Soldats & des Officiers. Un Ecoissois, nommé *Gordon*, formoit en même-tems un Régiment de cinq mille hommes, & composé presque tout entier d'Etrangers. Dans cet état des choses, Pierre voulut
voir

voir une image de la guerre , un de ces camps , dont l'usage commençoit à s'introduire en Europe en tems de paix. On construisit un fort qu'une partie de ses nouvelles troupes devoit défendre , & que l'autre devoit attaquer. La différence entre ce camp & les autres , fut qu'au lieu de l'image d'un combat , on donna un combat réel , dans lequel il y eut des soldats de tués & beaucoup de blessés. Le Fort qui commandoit l'attaque reçut une blessure considérable ; la Place fut prise d'assaut.

Le Tzar logea son Ami & son Général plus magnifiquement qu'il ne l'étoit lui-même. Il lui fit construire un Palais dans un goût moderne , voulant , par cette distinction , lui témoigner son estime & sa reconnoissance , & en même-tems donner aux Seigneurs Russes le modèle d'une bonne architecture , & leur inspirer du goût pour les Arts étrangers.

SECTION VII.

En remplissant avec exactitude toutes les fonctions des grades subalternes auxquels le Tzar s'affujettissoit , il ne négligeoit aucun des devoirs de la souveraineté : les fêtes guerrières étoient les délassemens des soins qu'il se donnoit pour la Marine & pour mettre l'ordre dans les Finances , qu'il regardoit comme la source des avantages & du bonheur public & particulier : en procurant l'abondance à sa famille , un père économe devient le bienfaiteur de la patrie. Il avoit fait Le Fort Général de terre sans qu'il eût encore commandé , il le fit Amiral sans qu'il eût jamais conduit un vaisseau ; mais il le voyoit digne de l'un & de l'autre : il devoit les hommes. Tous deux réformoient peu-à-peu ce grand abus militaire qui subsista long-tems en Europe , sous le Gouvernement féodal , où l'on voyoit des armées tumultuairement amassées , mal équipées , mal armées & jamais disciplinées.

Les Tatars de Krimée renouvelloient sans cesse leurs hostilités

contre la Russie : pour les tenir en respect , l'Amiral Le Fort fit construire par des Hollandois & des Vénitiens des barques longues , & même deux vaisseaux d'environ trente pièces de canon , à l'embouchure de la Voronèse qui se jette dans le Tanais ou le Don. Ces vaisseaux pouvoient descendre ce fleuve & arrêter les Tatars.

SECTION VIII.

Alexis avoit fait venir de Hollande les Constructeurs Brandt , Botheler , Patrons de vaisseau , avec des Charpentiers & des Matelots , qui bâtirent sur le Volga une grande frégate & un yacht ; ils descendirent le fleuve jusqu'à Astrakan : on devoit les employer avec des navires qu'on alloit construire pour trafiquer avantageusement avec la Perse par la mer Caspienne. Ce fut alors (1669) qu'éclata la révolte de Stenko-Rafin , dont nous avons parlé dans l'Histoire des Kosagues , Sect. LV & suiv. Ce rebelle fit détruire les deux bâtimens qu'il auroit dû conserver pour son intérêt. Il massacra le Capitaine : le reste de l'équipage se sauva en Perse , & de-là gagna les terres de la Compagnie Hollandoise des Indes. Le Constructeur Brandt resta seul dans la Russie , & long-tems ignoré ; il fut obligé de changer d'état & de devenir Menuisier à Moskou. Pierre va le rendre à son premier état : ses bienfaits dédommageront le Constructeur de l'oubli des Tzars. Un jour ce Prince se promenant à Ismaélof , il aperçut une vieille chaloupe Angloise qu'on avoit abandonnée : il demanda à *Timmerman* , son Maître de Mathématique , pourquoi ce bateau étoit autrement construit que ceux qu'il avoit vu sur la Moskoua ? *Timmerman* lui répondit qu'il étoit fait pour aller à voiles & à rames. Pierre voulut incontinent en faire l'épreuve ; mais il falloit le radouber , le ragréer , & c'est à cette occasion qu'on se ressouvint de Brandt , qui mit en état la chaloupe & la fit voguer sur l'Iaouza. Témoin de ce nouveau spectacle , Pierre veut en être l'acteur : il monte

le bâtiment , & quelques heures lui suffirent pour apprendre à en être le Pilote. L'laouza est étroite , & le Prince veut de l'espace pour naviger : on transporte la chaloupe sur un grand lac dans le voisinage de Troïski. Bientôt la chaloupe & le lac ne satisfont plus la curiosité de Pierre ; il veut monter un navire sur une vaste étendue d'eau. Il engage Nathalie, sa mère , à transporter sa Cour à Péréiaslavle-Zaleskoï. C'est là qu'il fit construire par Brandt deux frégates & trois yachts dont il fut lui-même le Pilote. C'est ainsi qu'il s'exerça sur le lac Cléchenin jusqu'en 1694, époque à laquelle il alla à Arkangel avec ce même Brandt qui construisit un petit vaisseau dans ce Port. » Il s'embarqua sur la mer Glaciale , qu'aucun » Souverain ne vit jamais avant lui ; il étoit escorté d'un vaisseau » de guerre Hollandois commandé par le Capitaine *Jolson*, & suivi » de tous les navires marchands abordés à Arkangel. Déjà il ap- » prenoit la manœuvre , comme il avoit appris la discipline ; » & malgré l'empressement des Courtisans à imiter leurs Maîtres , » il étoit le seul qui l'apprit «.

SECTION IX.

Pendant que le Tzar s'occupoit également à former des Soldats & à jeter les fondemens d'une marine , ses Ministres négocioient à Nertchinsk ; & il reçut l'agréable nouvelle d'un Traité que Kam-hi , Empereur de la Chine , avoit conclu avec lui au sujet des limites des deux Empires. On verra dans le cinquième volume de l'Histoire Moderne , à l'article Commerce , quelles étoient ces limites , & quelles sont celles d'aujourd'hui.

En 1652 , le Kofaque Kabarof s'étoit emparé d'Albazine , & de quelques petits Forts vers le fleuve Amur ou Amour , nommé *le fleuve Noir* par les Tatars Mantchoux , & le fleuve du Dragon par les Chinois. Il y eut beaucoup d'hostilités entre ceux-ci & les Russes au sujet de ces Forts , construits à trois cents lieues

de la grande muraille : mais le sage Kam-hi préféra la paix & le commerce à une guerre inutile. Il envoya de Pékin à Niptchou, l'un de ces établissemens , deux Mandarins de la première classe , cinq d'un ordre inférieur , & deux Jésuites , l'un Portugais , nommé Péreira , l'autre François , nommé Gerbillon , pour traiter de la paix. » Ces Ambassadeurs menoient environ dix mille » hommes avec eux , en comptant leur escorte. C'étoit-là le faste » Asiatique ; mais ce qui est très-remarquable , c'est qu'il n'y avoit » point d'exemple dans les Annales de l'Empire , d'une Ambassade » vers une autre Puissance : ce qui est encore unique , c'est que les » Chinois n'avoient jamais fait de Traité de paix depuis la fondation » de l'Empire «.

Après de longs débats , les Jésuites , Interprètes , applanirent toutes les difficultés , & furent les véritables médiateurs. Les négociations & le traité se firent en Latin ; l'Ambassade Russe avoit amené avec elle un Allemand qui savoit cette Langue. On dit que le Stolnik Fédor Golovin , Gouverneur de Nertchinsk , & Chef de l'Ambassade , étala une plus grande magnificence que les Chinois ; qu'il avoit étendu dans sa tente de superbes tapis de Turquie & de Perse , brochés en or , &c. & donna une grande idée de l'Empire Russe à ceux qui s'étoient cru les seuls puissants sur la terre.

Les limites des deux Dominations furent posées à la rivière Gorbitfa ou Kerbechi , près de l'endroit même où l'on négocioit. Le Midi resta aux Chinois , le Nord aux Russes ; on jura une paix éternelle , comme s'il étoit possible de la rendre durable d'après les règles incertaines du Droit des gens , & des Droits des Ministres publics , d'après les formules insidieuses des Traités , les infractions qui en résultent , les disputes sur la préférence & le point d'honneur , &c.

Le serment exprimé en chaque langue , au nom du même

Dieu, signifioit : » Si quelqu'un a jamais la pensée secrète de
 » rallumer le feu de la guerre, nous prions le Seigneur Souverain
 » de toutes choses, qui connoît les cœurs, de punir ces traîtres
 » par une mort précipitée «.

Cette formule commune à des Chinois & à des Chrétiens, peut, dit Voltaire, faire connoître deux choses importantes ; la première, que le Gouvernement Chinois n'est ni athée, ni idolâtre, comme on l'en a si souvent accusé par des imputations contradictoires ; la seconde, que tous les peuples qui cultivent leur raison, reconnoissent en effet, le même Dieu, malgré tous les égaremens de cette raison mal instruite.

Le Traité fut rédigé en deux exemplaires. Chacune des parties contractantes signa la première la copie qu'elle devoit garder, selon l'usage des Nations de l'Europe, qui traitent de Couronne à Couronne. On éleva un Monument pour marquer les limites, & on y grava le Traité, conformément à l'usage des Nations Asiaticques, & des premiers âges du monde connu. Il faut en croire Pereira & Gerbillon, interprètes & médiateurs de ce Traité, ou nier le récit des faits consignés par des Historiens, qui en ont été & les témoins & les acteurs. M. Lévesque a préféré ce dernier parti au premier, & il a trouvé fort mauvais qu'un homme bien instruit l'ait vigoureusement attaqué & combattu (1).

SECTION X.

1694.

Pierre I avoit à choisir en 1689 entre la Krimée, la Turquie, la Suède & la Chine, à qui il feroit la guerre. Les Tatars étoient

(1) M. Levesque nous a accusé d'avoir fourni des armes pour le combattre : son Adversaire n'a pas besoin de secours étrangers, & d'ailleurs nous ne nous connoissons pas même de vûe. L'Auteur existe ; son témoignage confirmera le nôtre.

tenus en respect par les bâtimens que l'Amiral Le Fort avoit fait construire à l'embouchure de la Voronèse qui se jette dans le Don, & la conclusion de la paix avec les Chinois lui permettoit de s'occuper de ses projets de civilisation & de réformes : c'est dans la paix intérieure que l'Etat nourrit ses forces. La Porte Ottomane étoit dans une position contraire.

Venise accablée par eux commençoit à se relever. Le même Morosini qui avoit rendu Candie aux Turcs, méditoit la prise du Péloponèse ; & cette conquête lui mérita le surnom de *Péloponésiaque*, honneur qui rappelloit le tems de la République Romaine.

L'Empereur d'Allemagne Léopold avoit quelques succès contre l'Empire Turc en Hongrie, & le bras de Jablonowski arrêtoit au moins les Tatars. Il couroit de l'agitation de la Capitale aux frontières pour les réprimer, & s'il ne put les empêcher de mettre le feu aux fauxbourgs de Léopold, il sauva du moins la Ville. Mais le vertige, au lieu de la raison, présidoit au Conseil de Varsovie.

L'autorité étoit sans vigueur, & les choses flottoient dans la confusion. Sobieski n'étoit plus dans ses jours de force ; la maladie & non pas l'extrémité de l'âge, l'avertissoit de se retirer. Le Corps de la République se ressentoit de la langueur du Chef, dont l'ame paroissoit s'affoiblir avec les organes. Cependant les Turcs & les Tatars regardoient encore Sobieski comme un lion, que les autres animaux respectent, même quand il dort.

Jusqu'ici le Tzar Pierre, occupé successivement de troubles intestins & de projets de réforme, avoit plutôt pensé à s'affermir sur son Trône, qu'à ébranler celui de Constantinople. Mais le tems n'étoit pas éloigné, où le Turc succombant enfin dans une bataille décisive à *Zenta*, sur la *Teyffe*, & réduit à demander la paix, alloit céder la Morée aux Vénitiens, la Transylvanie à l'Empereur, Azof aux Moskovites, Kaminieck aux Polonois. Mais un voile épais couvroit encore tous ces avantages.

SECTION XI.

En attendant, Pierre profitoit du calme où se trouvoit la Russie, pour s'occuper sérieusement de toutes les parties de l'Administration, & corriger les principaux abus qui s'étoient perpétués pendant le règne de ses prédécesseurs. Il vouloit entretenir une Armée en paix comme en guerre; il vouloit des Soldats disciplinés, attachés à leur devoir, à leur Souverain & à la Nation. Pour lever cette Armée, la soumettre à la discipline & la contenir dans le devoir, il falloit engager les Sujets à embrasser le métier des armes sans répugnance, & pour cela il falloit payer exactement & rendre l'état de Soldat agréable. Des hommes toujours prêts à sacrifier leur vie pour la conservation de l'Etat & la gloire du Souverain, ne devoient pas, selon lui, se trouver dans la misère. Quand une Armée n'est pas payée, les Soldats mécontents oppriment le Payfan & servent mal. Pierre, qui avoit l'ame d'un Héros avant d'avoir commandé, pensa donc que pour remplir ses vastes projets, il devoit commencer par régler la Capitation, établir des Douanes modérées, abolir plusieurs Privilèges que le Clergé avoit usurpés, & restreindre ceux qu'il avoit trop étendus. Il exigea encore qu'on lui payât en argent beaucoup d'impôts qu'on payoit à ses prédécesseurs en denrées: *D'autres tems, d'autres usages, d'autres mœurs, disoit-il; les usages anciens doivent céder à la suprême loi du bien public.*

SECTION XII.

Tandis que Pierre s'occupoit sans relâche à établir l'ordre dans ses Etats, les Turcs profitèrent de son inaction apparente pour agir avec plus de vigueur contre les Allemands: ils eurent même recours à la ruse pour éloigner de lui le Roi de Pologne, en cherchant à lui persuader qu'ils ménageoient un Traité secret

avec la Russie. Ils employèrent le même moyen pour faire croire au Tzar que la Cour de Pologne étoit en négociation avec la Porte Ottomane. L'Empereur Léopold ayant découvert ces intrigues, envoya des Ambassadeurs au Roi de Pologne & au Tzar, pour les avertir de ce qui se tramoit, & les prier d'agir de concert contre un ennemi commun. Il trouva Pierre disposé à lui prêter les secours qu'il lui demandoit : ce Prince désiroit ardemment d'avoir une place qui couvrît ses frontières du côté de la Turquie; mais pour l'obtenir il falloit se rendre maître d'Azof, ville Tatare, située sur une hauteur, à l'embouchure du Don, au bord des Palus Méotides, qu'on nomme aujourd'hui la Mer de Zabache. Pour entrer par le Don dans la mer Noire, il falloit une flotte sur la Voronèse, à l'aide de laquelle on pourroit pénétrer jusqu'aux Dardanelles par le Pont-Euxin; & les Russes n'avoient encore que l'image d'une flotte. Pierre ordonna de la construire, au moment où le siège d'Azof fut résolu; il choisit la ville de Voronetz pour y établir un chantier, qui étoit le premier qu'on eût vu en Russie. Cette ville étoit ruinée, il fallut en rétablir les fortifications, & cet ouvrage retarda la construction des vaisseaux.

L'impatience de Pierre ne lui permit pas d'attendre que la flotte fût en état pour seconder les opérations de ses troupes : dès le printems de 1695 il se mit en campagne : il partagea ses troupes en deux Armées. Le Général *Gordon* marcha le long du Tanaïs vers Azof avec son grand Régiment de cinq mille hommes; le Général *Le Fort* avec le sien de douze mille; & *Chérémétof*, qui devoit contenir les Tatars, suivit le cours du Boristhène avec une Armée qu'on fait monter à plus de quatre-vingt mille hommes, tant *Streltsi* que *Kosaks*. Le Prussien *Chein* dirigeoit le grand train d'artillerie.

Le Tzar, qui avoit passé successivement par différens grades, avoit mérité celui de Colonel, & servoit à l'Armée en qualité
de

de Volontaire : il vouloit long-tems apprendre avant de commander. Pendant la marche on prit d'assaut deux tours, qui avoient été bâties sur les deux bords du Don pour en défendre le passage.

L'expédition d'Azof étoit difficile : non-seulement cette place étoit fortifiée, approvisionnée, défendue par une forte garnison, & par un Commandant capable d'opposer une résistance aussi vigoureuse que l'attaque ; mais les assiégés pouvoient encore recevoir par mer des renforts de troupes, des vivres & des munitions de guerre.

La grande Armée Russe ne jouissoit pas des mêmes avantages ; ses provisions commençoient à manquer ; les barques construites par des Vénitiens, sur le modèle des saïques Turques, & les deux petits vaisseaux de guerre Hollandois n'étoient pas prêts pour seconder l'expédition ; en sorte que les Russes ne pouvoient attaquer Azof que du côté de la terre, & ils n'avoient point encore fait de siège régulier : avec moins d'impatience, Pierre eût évité l'un & l'autre inconvénient : mais tout commencement éprouve toujours des obstacles.

SECTION XIII.

La longueur du siège & le peu de progrès rebutoient les Soldats : la vengeance d'un Particulier les découragea. Un nommé *Jacob*, natif de Dantzic, fut condamné au châtimement des Battois par son Général Chéin. Le commandement alors sembloit affermi par ses rigueurs. Les Russes s'y soumettoient malgré leur penchant pour les séditions, & après ces châtimens ils servoient comme à l'ordinaire. Le Dantzikois pensoit autrement : résolu de se venger à quelque prix que ce fût, il encloua le canon, se jetta dans Azof, embrassa la Religion Musulmane, & défendit la place avec succès.

Les hommes à grand caractère ont les passions fortes. Pierre

ne pouvant plus faire usage de son artillerie , devint furieux & voulut tenter un assaut général. Mais Azof étoit défendue par le même homme qui avoit dirigé les attaques ; on tenta vainement un assaut ; on fut obligé de lever le siège , après avoir perdu près de trente mille hommes dans cette campagne. On conserva les deux tours dont on s'étoit rendu maître sur les rives du Don , & Pierre revint à Moskou , laissant ses troupes dans des quartiers où il pouvoit les rassembler en très-peu de tems. L'hiver fut employé à équiper la flotte qu'il faisoit construire à Voronetz.

S E C T I O N XIV.

1696.

Le Tzar Ivan meurt , & les dépenses de sa maison retournent par sa mort à l'entretien de l'armée ; c'étoit un véritable secours pour un Etat qui n'avoit presque point de revenus en argent. On a vu , page 493 , Tome I , Histoire Moderne , que lorsque Pierre I déclara la guerre à la Suède , le revenu de ce Prince n'étoit que de trois millions cinq cents mille livres ; il étoit bien au-dessous à l'époque dont il s'agit.

Dès que l'autorité de Pierre I ne fut plus gênée par les bien-séances à l'égard d'Ivan , il disposa de tout en maître absolu : il écrivit à l'Empereur Léopold , à l'Electeur de Brandebourg , aux Etats-Généraux , pour en obtenir des Ingénieurs , des Artilleurs , des Gens de mer. Il engagea à sa solde des Kalmouks , dont la Cavalerie valoit bien celle des Tatars de Krimée. Le mauvais succès de ses premières armes ne l'avoit pas rebuté : il joignoit à cette inquiétude qui le portoit à tout entreprendre & à tout faire , la constance dans toutes les entreprises. Dès le printems de cette année , il conduisit une Armée plus considérable encore devant Azof. La petite flotte de Voronetz étoit prête ; elle avoit des hommes de mer pour la gouverner. Elle étoit composée de

deux vaisseaux de guerre Hollandois , de quatre galères , de quelques galéasses & de plusieurs brûlots. Pierre monta l'un des vaisseaux , & Le Fort monta l'autre. Les saïques Turques envoyées de Constantinople , furent battues ; les Kofaques en prirent la plus grande partie : les munitions dont elles étoient chargées servirent contre Azof. Le siège fut poussé plus régulièrement ; on élevoit une terrasse à la hauteur des murs , & l'ordre alloit être donné pour un assaut , lorsque le Commandant demanda une capitulation. La Place se rendit le 28 Juillet , sans honneurs de la guerre pour les troupes ; mais les Habitans eurent la permission de sortir avec ce qu'ils pourroient emporter avec eux. Le transfuge Jacob fut livré aux Russes.

Pierre fortifia Azof , le couvrit par des forts , & y fit creuser un port capable de contenir les plus gros vaisseaux : son but étoit de se rendre maître du Détroit de Kassa , de ce Bosphore Cimmérien qui donne entrée dans le Pont-Euxin , lieux célèbres autrefois par les armemens de Mithridate. Il laissa trente-deux saïques armées devant Azof , & prépara tout pour former contre les Turcs une flotte de neuf vaisseaux de soixante pièces de canon chaque , & de quarante-un portant depuis trente jusqu'à cinquante pièces d'artillerie. Il exigea que les plus grands Seigneurs , les plus riches Négocians contribuassent à cet armement ; & croyant que les biens des Ecclésiastiques devoient servir à la cause commune , il obligea le Patriarche , les Evêques , les Archimandrites , à payer de leur argent cet effort nouveau qu'il faisoit pour l'honneur de sa Patrie & pour l'avantage de la Chrétienté. On fit faire par les Kofaques des bateaux légers auxquels ils sont accoutumés , & qui peuvent côtoyer aisément les rivages de la Krimée. La Turquie devoit être alarmée d'un tel armement , le premier qu'on eût jamais tenté sur les Palus-Méotides. Le projet étoit de chasser pour jamais les Tatars & les Turcs de la Krimée , &

d'établir ensuite un grand commerce aisé & libre avec la Perse par la Géorgie. C'est le même commerce que firent autrefois les Grecs à Colchos, & dans cette Kerfonèse Taurique que le Tzar sembloit devoir soumettre. Ce récit de Voltaire, puisé dans les Mémoires de Le Fort, est conforme à la vérité de l'Histoire.

SECTION XV.

Après avoir vaincu les Turcs & les Tatars, Pierre voulut accoutumer son peuple à la gloire comme aux travaux. Persuadé que l'exemple produit l'émulation, & que l'amour de la gloire est l'aiguillon de la vertu, ce Prince voulut donner à ses Sujets le spectacle pompeux d'un triomphe dans le goût de celui des Romains : il fit entrer son Armée dans Moskou sous des arcs de triomphe, & au milieu de tout ce qui put embellir cette fête. Les soldats qui avoient combattu sur les sâiques Vénitiennes contre les Turcs, formoient une troupe séparée & marchoient les premiers. Le Maréchal Chérémétof, l'Amiral Le Fort, les Généraux Gordon & Chên, les autres Officiers Généraux, & tous ceux qui s'étoient distingués au siège d'Azof, avoient la tête ornée d'une couronne, & précédoient le Souverain, qui se trouvoit, sans distinction, à son rang de Colonel, & qui sembloit n'être là que pour orner le triomphe de ses Généraux : mais cette modestie honore bien plus que la victoire. C'est par cet exemple unique qu'il vouloit faire sentir à toute la Noblesse qu'il faut mériter les grades militaires pour en jouir : c'est ainsi que Pierre voyoit & goûtoit le fruit de ses travaux.

Le Héros profita de la circonstance pour accoutumer ses Sujets à porter des habits faits sur le modèle des nations de l'Europe. Chérémétof étoit à cheval, l'épée nue à la main, couvert d'un habit de velours noir fait à l'Allemande, portant sur sa tête un chapeau avec un plumet blanc. Ici, Pierre commençoit par où il

auroit dû finir. Mais ce qui étoit vraiment digne d'un Législateur, c'est qu'en cherchant à élever l'ame & le courage des Russes par le spectacle des honneurs, il leur faisoit en même-tems connoître ce que les lâches & les traîtres avoient à redouter de sa justice; ce *Jacob* qui l'avoit trahi, fermoit la marche du triomphe; il étoit dans un charriot, entre deux boureaux qui le frapportoient de verges: on avoit dressé devant lui une potence, à laquelle il fut attaché, après avoir souffert le supplice de la roue. On frappa une médaille, dont la légende est remarquable: Pierre I, *Empereur de Moskovie, toujours Auguste*. Sur le revers est la Ville d'Azof, avec ces mots: *Vainqueur par les flammes & les eaux*.

SECTION XVI.

Avant de suivre le vainqueur d'Azof dans la nouvelle carrière qu'il parcourra avec gloire, l'ordre historique exige que nous rendions compte de deux évènements singuliers: ils prouvent que la Nature peut produire de grands hommes sans le secours de la naissance, de l'éducation & de l'étude, & que la fortune qui les place quelquefois sur les degrés du Trône, en éloigne ceux qu'elle avoit portés au faite de la grandeur. L'Histoire de Mentchikof & les malheurs d'Eudoxie confirment également & le pouvoir de la Nature, & les vicissitudes de la fortune.

L'opinion la plus généralement reçue sur l'origine de Mentchikof, est que son père étoit un Payfan des environs de Moskou, qui s'étoit établi dans cette Capitale; qu'il y faisoit des pirogui ou petits pâtés, & que le simple produit de ce commerce fournissoit à sa subsistance & à celle de sa famille. Ce Pâtissier avoit un fils nommé Alexandre, qu'il destina à sa profession. Dès qu'il fut en état, il l'envoya vendre des pâtés dans les rues de Moskou. L'humeur enjouée de cet enfant, le ton plaisant avec lequel il annonçoit sa marchandise, les réponses vives & singulières qu'il faisoit à ceux

qui l'interrogeoient, lui procuroient un débit considérable. La Cour du Palais étoit le lieu où il débitoit le plus de marchandises, ce qui l'engageoit à y être souvent. Les Soldats de la Garde s'amusoient avec lui; de son côté, il employoit tous ses talens à les divertir, parce qu'il y trouvoit son compte. Ce fut là que la fortune le prit pour en faire le favori du Tzar, avant même que cet enfant se doutât de ce que c'étoit que faveur: mais une heureuse folie, un rien conduisent plus souvent à la faveur des Grands, que des services & des talens réels. On dit que des fenêtres de son appartement le Tzar voyoit tous les jours le petit Pâtissier, dont la gaieté & les plaisanteries l'amusoient, & qu'un jour les cris d'Alexandre percèrent jusqu'à lui: un Soldat de la Garde, badinant avec cet enfant, lui tira les oreilles, pour se venger de quelque plaisanterie piquante lâchée contre lui. On ajoute que le Tzar, s'intéressant aux cris de l'enfant, ordonna à un de ses Officiers d'aller promptement le tirer des mains du Soldat, avec ordre de le lui amener. Alexandre parut devant le Tzar, sans se déconcerter; il n'avoit aucun projet, il ne se proposoit aucun but. Sa Majesté lui fit des questions; Alexandre lui répondit avec cette hardiesse, qui accompagne ordinairement le défaut d'éducation: il avoit commencé par intéresser le Tzar, il fut lui plaire par des répliques vives & des plaisanteries ingénieuses. Quelques Ecrivains prétendent que dès ce moment Pierre résolut de le prendre à son service en qualité de Page, & voulut qu'on lui en donnât incessamment l'habit. Le Général *Mansfein* dit » que le Tzar l'ayant mis » d'abord Domestique auprès de M. Le Fort, le prit ensuite chez » lui, & en fit peu-à-peu son Favori. Après cela le Tzar le plaça, » comme simple Soldat, dans la première compagnie de troupes » réglées, qu'il avoit formée sous le nom de *Poteschnié* (compagnie » d'amusement ou des Divertisseurs) & le tira de-là pour l'attacher » à sa personne «. Il suivoit le Souverain par-tout, même jusque

dans le Conseil d'Etat ; & lorsqu'on y agitoit les affaires les plus importantes , il lui arrivoit souvent de dire son avis d'une manière si naïve & si plaisante , qu'il ne manquoit jamais d'être agréable à son Maître , sans porter même ombre aux Ministres. Nous verrons dans la suite les grandes actions que Mentchikof fit en qualité de Général des Armées , en celle de premier Ministre , & les malheurs qu'il éprouva après la mort de son protecteur.

SECTION XVII.

On a vu (Section III) que Pierre I épousa Eudoxie , fille de Fédor-Abramvitz Lapoukin. La cérémonie de ce mariage se fit avec les plus grandes solemnités , & avec toutes les formalités requises par les Loix Civiles & Ecclésiastiques , dans le mois de Juin 1689. Eudoxie ne tarda pas à donner des Princes à la Russie : dans moins de deux ans elle eut deux fils. Alexandre , qui étoit l'aîné , mourut en bas âge ; & sa mort prématurée lui épargna , sans doute , les malheurs que la disgrâce de sa mère lui auroit préparés , si l'on en juge par le sort fatal d'Alexis , son frère cadet , né le 1 Mars 1690. Ce Prince ne parut survivre que pour être la victime de l'ambition & de la jalousie.

Pierre aimoit les femmes ; mais il étoit peu fidèle dans ses amours , soupçonneux , facile à prendre en aversion , violent dans les partis qu'il prenoit , & implacable dans ses vengeances. Eudoxie étoit belle. Elle aimoit passionnément un époux , dont la flamme s'éteignoit après deux ans de mariage ; la jalousie s'empara de son cœur. Pierre étoit le seul coupable : Eudoxie va le devenir par imprudence.

Moskou a un fauxbourg nommé la *Slabode Allemande* , parce que ce fauxbourg est principalement habité par les Allemands qui se sont établis en Russie sous les différens règnes de ses Princes. La famille d'Anne de *Moëns* ou *Moënsen* étoit de ce nombre ;

& cette jeune fille, qui avoit autant d'esprit que de graces & de beauté, captiva le cœur du Tzar.

Les Princes sont trop observés pour que leurs amours puissent se dérober aux yeux de ceux qui les entourent. La passion de Pierre devint bientôt trop vive, trop emportée pour ne pas se trahir, & d'ailleurs il n'étoit pas fait à se modérer. Son épouse, qui étoit la plus intéressée à ce changement, ne fut pas la dernière à l'apprendre. La jalousie qu'elle en conçut fut si violente, qu'elle fit l'impossible pour détruire sa rivale dans le cœur de son mari. Au lieu de dissimuler son ressentiment, & de travailler à ramener le cœur de son époux & de son Souverain par la douceur & la patience, elle oublia qu'il étoit son maître & qu'il avoit le caractère violent : elle employa les reproches, les emportemens, qui ne firent que l'irriter davantage, & l'amener à un dégoût que chaque jour augmenta.

Dès que la mère de Pierre I fut instruite des dissensions qui régnoient entre les deux époux, elle employa tout son crédit pour les réconcilier. Elle représenta à Eudoxie que le Tzar étoit plus entraîné à l'amour par tempérament que par inconstance pour elle ; qu'il se guériroit bientôt d'une passion que la fougue de la jeunesse excitoit seule, & qu'il reviendrait à la vertu dès qu'il en connoitroit mieux le prix ; & qu'en lui prouvant qu'elle ne vouloit le retenir auprès d'elle que par des attraits plus doux que ceux qu'il poursuivoit, elle parviendroit tôt ou tard à le ramener à son devoir. Ce raisonnement étoit sage, & malheureusement l'épouse irritée ferma l'oreille aux conseils d'une mère dont on ne sauroit faire trop d'éloges. La modération qui les donnoit, fut regardée par Eudoxie comme l'effet d'une animosité personnelle.

La jeune Tzarine n'écouta que sa fureur jalouse, & les mauvais conseils qui lui ôtèrent pour toujours l'empire qu'elle auroit pu recouvrer

recouvrer sur le cœur de son époux, qui, quoique naturellement dur & impétueux, fut le premier à excuser & même à respecter, en quelque sorte, des emportemens qu'il n'attribua d'abord qu'à l'excès d'un amour tendre que les Loix sacrées du mariage autorisoient dans son épouse. Ceux qui étoient les favoris du Tzar, furent regardés comme les ennemis de la Tzarine : elle les mit dans le cas de travailler à la perdre, pour éviter sa vengeance. Elle faisoit toutes les occasions qui se présentoient, pour les humilier en public & en particulier.

Les choses étoient à ce point lorsque Pierre forma le projet de la répudier, & Le Fort l'entretint dans cette résolution. Pour faire réussir ce projet dangereux, il fut chargé de consulter secrètement les plus habiles Théologiens de l'Empire, dans l'espérance qu'ils trouveroient quelques nullités qui fourniroient au Tzar les moyens de rompre des nœuds qui lui étoient à charge ; mais inébranlables dans leur devoir, ils eurent la louable fermeté de répondre, que la Religion Orthodoxe ne permettoit pas ce divorce : ils déclarèrent au favori qu'il n'y avoit qu'un acte d'autorité illégale qui pût arracher le Tzar au joug qui lui étoit devenu insupportable.

Eudoxie voyoit l'orage prêt à fondre sur sa tête ; mais le départ du Tzar pour Azof, parut lui accorder un délai souvent avantageux dans ces sortes de mésintelligence. Elle se trompoit elle-même ; c'étoit le moment que son ennemi attendoit. Le Fort profita avec tant d'adresse de l'éloignement de la Tzarine, qu'il déterminâ son Maître à exécuter le projet qui flattoit son amour. Ce Prince, par un coup d'autorité absolue, prononça lui-même l'Arrêt de répudiation. Il dépêcha un Courier à Léon Narichkin, son oncle, avec injonction de faire enfermer Eudoxie dans un Couvent, & de n'apporter aucun délai à remplir sa volonté. C'est ainsi que la jalousie chagrine provoqua la haine du Tzar,

& fut cause de la répudiation d'une femme jeune, belle, vertueuse, estimable. La fortune s'étoit servi de ses charmes pour l'élever sur le Trône; son inconstance changera le diadème contre un voile de Religieuse.

Pierre, débarrassé des liens qu'il venoit de briser en Despote, se livra tout entier à sa passion pour la belle Allemande. L'amour, ce tyran impérieux, prit tant d'ascendant sur son cœur, qu'il eût épousé Anne de Moëns, si elle avoit voulu profiter de ses avantages, & saisir l'occasion qu'il lui offroit à chaque moment. Mais l'éclat du diadème ne l'éblouit point : elle aimoit *Kayserlinguen*, Envoyé de Prusse auprès du Tzar, & regardoit comme le plus grand des malheurs d'avoir plu au Souverain. Si elle alla avec lui jusqu'à la dernière complaisance, ce fut malgré elle. Elle répondoit avec tant de froideur aux empressements de l'épouser que témoignoit le Monarque, qu'elle alarma ses soupçons. Dès qu'elle s'en aperçut, elle ne négligea rien pour le faire appercevoir que la complaisance qu'elle avoit pour lui, étoit plus accordée au Souverain qu'à l'Amant.

C'est le retour qui soutient la tendresse, & l'amour-propre offensé invite le cœur à se débarrasser de ses chaînes. Pierre n'y parvint pas aussi facilement qu'il l'auroit désiré : ce ne fut qu'après de violens combats que sa passion s'amortit insensiblement, & qu'il abandonna sa conquête. Anne regarda sa disgrâce comme le comble du bonheur; devenue libre, elle suivit le penchant de son cœur, & s'unit au Prussien qu'elle aimoit. Ce Ministre ne crut pas blesser la dignité de son caractère en épousant la maîtresse du Souverain auprès duquel il étoit accrédité : cela prouve que la délicatesse du sentiment & les préjugés varient comme les peuples.

On verra dans la suite que le frère d'Anne de Moëns aura la tête tranchée peu de tems avant la mort de Pierre-le-Grand, sur le soupçon de familiarités criminelles entre lui & l'Impératrice Catherine I.

VOYAGES DE PIERRE PREMIER.

1697.

SECTION XVIII.

PIERRE avoit presque tout à créer dans son pays : sa sagacité naturelle faisoit tous les vices d'administrations, tous les objets susceptibles de réforme ; mais les connoissances, les Arts, les inventions de l'industrie, qui sont les fruits pénibles de l'étude & de l'expérience, lui manquoient. Ce Prince avoit autant d'envie d'avoir un Port sur la mer Baltique, que sur le Pont-Euxin ; ses vaisseaux, ses galères de la mer d'Azof avoient été construits par des mains étrangères ; & il aspirait à la gloire de mettre ses sujets en état d'en construire eux-mêmes. » Il envoya au mois » de Mars de cette année soixante jeunes Russes du Régiment » de Le Fort en Italie, la plupart à Venise, quelques-uns à Livourne, pour y apprendre la marine & la construction des galères ; il en fit partir quarante autres pour s'instruire en Hollande de la fabrique & de la manœuvre des grands vaisseaux : d'autres furent envoyés en Allemagne pour servir dans les armées de terre, & pour se former à la discipline Allemande «. *Manuscrit de Le Fort.*

Pierre jugeoit ces dispositions utiles à la Russie, mais il les croyoit insuffisantes pour l'exécution du vaste dessein de refondre ses Etats, & de se créer un peuple nouveau. Ce fut dans l'ardeur de cette noble impatience, qu'il résolut de s'éloigner quelques années de ses Etats, dans le dessein d'apprendre à les mieux gouverner. Il ne pouvoit résister au violent desir de s'instruire par ses yeux, & même par ses mains, de la Marine & des Arts qu'il

vouloit établir dans sa Patrie; il étoit né avec un génie qui embrassoit tout , & que rien n'étonnoit. Mais pour voyager avec fruit parmi les Nations civilisées, il falloit non-seulement descendre du Trône, mais encore voyager inconnu , s'appliquer & s'instruire en simple particulier qui veut enrichir sa Patrie des découvertes du génie & de toutes les connoissances utiles. Tels étoient le projet & le but de Pierre I. Il n'y eut , dit Voltaire , que la France & l'Espagne qui n'entrâssent point dans son plan; l'Espagne , parce que ces Arts qu'il cherchoit y étoient alors trop négligés ; & la France , parce qu'ils régnoient peut-être avec trop de faste , & que la hauteur de Louis XIV convenoit mal à la simplicité avec laquelle il comptoit faire ses voyages. De plus il étoit lié avec la plupart des Puissances chez lesquelles il alloit , excepté avec la France & avec Rome. Les deux motifs qui l'éloignoient de la France étoient d'une part , le souvenir du peu d'égards que Louis XIV avoit eu pour l'Ambassade de 1687 , qui n'eut pas autant de succès que de célébrité ; & de l'autre , c'est que Pierre prenoit déjà le parti d'*Auguste* , Electeur de Saxe , à qui le Prince de *Conti* disputoit la Couronne de Pologne. Le Tzar savoit très-bien que la France étoit alors dans toute sa gloire , non-seulement par les conquêtes & les nouveaux établissemens de Louis XIV , mais encore par la perfection des Sciences & des Arts , sans lesquels on n'a que de la grandeur & point de véritable gloire.

SECTION XIX.

La résolution étant prise de voir tant d'Etats & tant de Cours en simple particulier , Pierre assembla les Boyari & leur fit part de son dessein , qui déplut au plus grand nombre. La superstition s' alarma de la communication avec les Etrangers qui professoient un autre culte ; le Clergé étayoît la superstition & la prévention des Boyari , de l'autorité des Livres saints ; & les autres

Moskovites disoient , d'après l'ignorance qui leur étoit si chère : *nous sommes bien comme nous sommes , & nous ne voulons pas être mieux que nos pères.*

De nouveaux troubles alloient suivre cette fermentation grossière , lorsque le complot du Voiévode de Tangarok fut découvert.

Pendant que Pierre triomphoit de ses ennemis , & faisoit ses efforts pour arracher les Russes du berceau de l'ignorance & de la barbarie , l'implacable Sophie travailloit en sous-œuvre pour soulever l'esprit de ses sujets contre lui. Sa haine prenoit chaque jour de nouveaux accroissemens dans le Cloître où elle étoit enfermée : on l'accuse d'avoir entretenu des liaisons secrettes avec des Boyari , avec plusieurs Officiers des Streltsi : on ajoute qu'une vieille femme étoit l'instrument de ses intrigues , sans exciter le moindre soupçon ; elle couvroit sa trame des haillons de la misère & du masque de l'imbécillité. C'étoit par son moyen que Sophie étoit informée des innovations que faisoit le Tzar , & des murmures que ces changemens excitoient parmi le Peuple , les Streltsi & les Nobles.

Résolue de profiter de ces mécontentemens & des circonstances pour faire périr son frère & monter sur le Trône , elle commença par gagner les Popes , qui insinuèrent au peuple que le Tzar outrageoit la Religion , en envoyant les enfans dans les pays étrangers , contre la Loi de Dieu , qui défend aux enfans d'Israël d'avoir aucune communication avec les Nations voisines , afin qu'ils ne participent point à leur idolatrie. Il n'en falloit pas tant pour échauffer les esprits : les uns s'irritoient de ce qu'on vouloit abolir les habits longs ; les autres , de ce qu'on vouloit couper la barbe , qu'ils regardoient comme le plus bel ornement du visage ; les Streltsi s'offensoient de la préférence qu'on donnoit aux Soldats étrangers sur eux : leurs Officiers approuvoient

leurs murmures : plusieurs Boyari se plaignoient d'autres réformes. Sophie, instruite de tout, souffle le feu & promet des récompenses : on s'assemble, on délibère, on décide qu'il faut faire assassiner le Tzar. *Tzikler*, Voïévode de Tangarok, *Pouchekin* & *Soukovoï* se chargent de commettre ce régicide. Un confident du Voïévode avertit Pierre de ce complot. Leurs auteurs furent arrêtés & punis ; on grava leur crime & leur Sentence sur des tables d'airain. Les coupables ne chargèrent point Sophie : mais leur réticence n'est pas une preuve de son innocence ; les coupables étoient fanatiques, & Sophie ambitionnoit le Trône. Elle avoit résolu la mort de son frère en 1688 ; ce premier attentat ne faisoit que trop présumer le second. Mais le Tzar, ne voulant pas faire couler son propre sang, se contenta de faire garder Sophie plus étroitement.

SECTION XX.

Après avoir pourvu à la sûreté de ses Etats, Pierre ne s'occupa plus que de son départ ; & pour garder l'*incognito*, il se mit à la suite de trois Ambassadeurs, comme il s'étoit mis à la suite de ses Généraux à son entrée triomphale dans Moskou.

On fait que les trois Ambassadeurs étoient le Général *Le Fort* ; le Boyar Alexis *Golovin*, Commissaire-Général des guerres & Gouverneur de Sibérie, le même qui avoit signé le Traité d'une paix perpétuelle avec les Plénipotentiaires de la Chine sur les frontières de cet Empire ; & *Voznitfin*, Secrétaire d'Etat, longtemps employé dans les Cours étrangères. Quatre premiers Secrétaires, douze Gentilshommes, deux Pages pour chaque Ambassadeur, une Compagnie de cinquante Gardes avec leurs Officiers, tous du Régiment Préobragenski, composoient la suite principale de cette Ambassade : il y avoit en tout deux cents personnes ; & le Tzar se réservant pour tous domestiques un Valet-de-chambre, un homme de Livrée & un Nain, se confondoit dans la foule.

» C'étoit une chose inouïe dans l'Histoire du monde , qu'un
 » Roi de vingt-cinq ans qui abandonnoit ses Royaumes pour
 » mieux régner. Sa victoire sur les Turcs & les Tatars , l'éclat
 » de son entrée triomphante à Moskou , les nombreuses troupes
 » étrangères affectionnées à son service , la mort d'Ivan son
 » frère , la clôture de la Princesse Sophie , le châtimement de ses
 » complices , & plus encore le respect général pour sa personne ,
 » devoient lui répondre de la tranquillité de ses Etats pendant
 » son absence. Il confia la Régence au Boyar *Strégenef* & au Prince
 » *Romodanofski* , lesquels devoient , dans les affaires importantes ,
 » délibérer avec d'autres Boyari. Les troupes formées par le Géné-
 » ral Gordon restèrent à Moskou pour assurer la tranquillité de
 » la Capitale. Les *Streltsi* qui pouvoient la troubler , furent distri-
 » bués sur les frontières de la Krimée pour conserver la con-
 » quête d'Azof , & pour réprimer les incursions des Tatars. Ayant
 » ainsi pourvu à tout , Pierre se livra à son ardeur de voyager
 » & de s'instruire. Ce voyage ayant été l'occasion ou le prétexte
 » de la sanglante guerre qui traversa si long-tems le Tzar dans
 » tous ses grands projets , & enfin les seconda ; qui détrôna le
 » Roi de Pologne *Auguste* , donna la Couronne à *Stanislas* & la
 » lui ôta ; qui fit du Roi de Suède , *Charles XII* , le premier
 » des conquérans pendant neuf années , & le plus malheureux
 » des Rois pendant neuf autres ; il est nécessaire pour entrer dans
 » le détail de ces évènements , de représenter ici en quelle situa-
 » tion étoit alors l'Europe «. Voltaire que nous copions lorsque
 ses Mémoires sont exacts , & qu'il entre dans le détail des faits ,
 va nous peindre cette situation.

SECTION XXI.

Le Sultan Mustapha II régnoit en Turquie. Sa foible admi-
 nistration ne faisoit de grands efforts , ni contre l'Empereur d'Al-

l'Allemagne Léopold , dont les armes étoient heureuses en Hongrie ; ni contre le Tzar qui venoit de lui enlever Azof , & qui menaçoit le Pont-Euxin ; ni même contre Venise qui enfin s'étoit emparée de tout le Péloponèse.

Jean Sobieski , Roi de Pologne , à jamais célèbre par la victoire de Chocsim , & par la délivrance de Vienne , étoit mort le 17 Juin 1696 (1) ; & cette Couronne étoit déjà disputée par l'Electeur de Saxe qui l'emporta , & par *Armand* , Prince de *Conti* , qui n'eut que l'honneur d'être élu.

La Suède venoit de perdre & regrettoit peu *Charles XI* , premier Souverain véritablement absolu dans ce pays , père d'un Roi qui le fut davantage , & avec lequel s'est éteint le despotisme. Il laissoit sur le Trône *Charles XII* , son fils , âgé de quinze ans. C'étoit une conjoncture favorable en apparence aux projets du Tzar ; il pouvoit s'agrandir sur le Golfe de Finlande & vers la Livonie. Ce n'étoit pas assez d'inquiéter les Turcs sur la mer Noire : des établissemens sur les Palus Méotides & vers la mer Caspienne ne suffisoient pas à ses projets de marine , de commerce & de puissance ; la gloire même que tout réformateur desire ardemment , n'étoit ni en Perse ni en Turquie ; elle étoit dans notre partie de l'Europe , où l'on éternise les grands talens en tout genre. Enfin Pierre ne vouloit introduire dans ses Etats , ni les mœurs Turques , ni les Persannes , mais les nôtres.

L'Allemagne en guerre à-la-fois avec la Turquie & avec la France , ayant pour ses alliés l'Espagne , l'Angleterre & la Hollande contre le seul Louis XIV , étoit prête de conclure la paix ,

(1) Il mourut le jour de la Trinité , peu d'heures après-diné , d'une attaque d'apoplexie , & mourut comme *Auguste* , à pareil jour de son élévation au Trône. On comptoit la soixante-sixième année de son âge & la vingt-troisième année de son règne.

& les Plénipotentiaires étoient déjà assemblés au Château de Risvick auprès de La Haye.

Ce fut dans ces circonstances que Pierre & son Am^{ba}ssade prirent leur route, au mois d'Avril 1697, par la grande Novogorod. De-là on voyagea par l'Estonie & par la Livonie, Provinces autrefois contestées par les Russes, les Suédois & les Polonois, & acquises enfin à la Suède par la force des armes.

La fertilité de la Livonie, la situation de Riga sa Capitale, pouvoient tenter le Tzar; il eut du moins la curiosité de voir les fortifications des citadelles. Le Comte d'*Alberg*, Gouverneur de Riga, en prit de l'ombrage; il lui refusa cette satisfaction, & parut témoigner peu d'égard pour l'Ambassade. Cette conduite ne servit pas à refroidir dans le cœur du Tzar le desir qu'il pouvoit concevoir d'être un jour le maître de ces Provinces. Jusqu'ici Voltaire. Les prétendus affronts que Pierre reçut en Livonie, lui servirent de prétextes pour déclarer la guerre à la Suède; & pour justifier cette déclaration dans un tems où la paix régnoit entre les deux Couronnes, M. Lévesque fait un long détail des torts de la Cour de Suède & du Gouverneur de Riga envers Pierre & son Ambassade. Après ce détail il dit: » On sent bien que ce » Prince ne vouloit pas fortir de Riga sans avoir examiné, au » moins superficiellement, les fortifications. Il prit un jour le » prétexte d'aller voir, au port, des vaisseaux Hollandois & même » de vouloir en louer un. Il suivit le chemin ordinaire, que tout » le peuple fréquentoit librement, & qui, dans quelques endroits, » passoit auprès de la contrescarpe. Des piquets y avoient été » posés par ordre du Gouverneur: ils refusèrent le passage, & » menacèrent même de tirer. On leur répondit que le chemin » étoit public, & que s'ils vouloient l'interdire, ils devoient » au moins en indiquer un autre. Il n'y en avoit pas, & ils permirent enfin de passer.

» Mais le lendemain le Gouverneur dit aux Ambassadeurs, que,
 » si quelqu'un de leur suite osoit à l'avenir se permettre une telle
 » contravention à ses ordres, il ordonneroit de tirer. Le nombre
 » des Gardes fut augmenté au quartier du Tzar & de ses Ministres.
 » Pierre reçut ou se fit donner avis que le Gouverneur ne cher-
 » choit qu'un prétexte de le faire arrêter, & peut-être d'attenter
 » à sa vie. On peut croire que l'avis étoit faux; mais Pierre feignit
 » d'y ajouter foi, parce qu'il étoit bien aise de rassembler des griefs
 » importans contre la Suède. . . «.

La justice veut que l'on écoute les deux parties avant de pro-
 noncer définitivement sur le sujet de la discussion. Un Suédois
 instruit & impartial, a fait des notes sur le Journal de Pierre-le-
 Grand; il dit avec candeur : » Quelques recherches que l'on ait
 » faites, on n'a pu découvrir en quoi & comment le Tzar courut
 » risque de la vie, lors de son passage à Riga. Il étoit en simple
 » particulier à la suite de l'Ambassade qu'il envoyoit en Alle-
 » magne & en Hollande : animé de la noble ambition de tout
 » apprendre & de tout voir, une place fortifiée à la moderne,
 » & telle qu'il n'en avoit jamais vu, un port, une marine exci-
 » tèrent sa curiosité. Le Gouverneur Suédois refusa de la satis-
 » faire, soit qu'il craignît de déplaire à son Maître, soit qu'il
 » fût piqué de l'indiscrétion de quelques Russes, & peut-être de
 » Pierre lui-même, que l'on avoit trouvés, les uns le crayon à
 » la main sur les remparts, les autres fondant la profondeur des
 » fossés des ouvrages extérieurs; conduite dont il se plaignit à
 » M. Le Fort, Chef de l'Ambassade. Le Tzar fut très-irrité de
 » ce refus, & en conçut un vif ressentiment contre la Suède : on
 » assure même qu'il dit à M. Le Fort : *on ne veut pas que je voie*
 » *les fortifications de Riga; mais j'espère les voir un jour plus à mon*
 » *aise, & refuser moi-même au Roi de Suède ce que d'Alberg me refuse*
 » *aujourd'hui.* Enfin, lorsqu'il déclara la guerre à la Suède, le

» premier article de son Manifeste porte sur la prétendue insulte
 » qui lui avoit été faite. Il y est dit : qu'on ne lui avoit pas fait
 » une réception assez magnifique à Riga lorsqu'il y avoit passé
 » en 1697 avec sa grande Ambassade, allant en Allemagne & en
 » Hollande : qu'on lui avoit vendu trop cher, en cette Ville,
 » les vivres dont il avoit besoin : qu'on y avoit retenu ses gens
 » comme prisonniers, sans leur permettre de sortir de la
 » maison : que quand il lui avoit fallu passer la Dwina, on
 » ne lui avoit pas fourni des yachts ni des bateaux assez propres,
 » & qu'on avoit exigé de lui trop d'argent pour ceux dont il
 » s'étoit servi. Il est vraisemblable qu'il n'eût pas oublié d'ajouter
 » qu'en passant à Riga, *il put à peine sauver sa vie* «.

Ce récit prouve que le Gouverneur de Riga fit son devoir, & que les Russes oublièrent le leur, en dessinant sur les remparts & sondant la profondeur des fossés des ouvrages extérieurs. Si M. d'Alberg se fût trouvé en Russie dans le même cas, il auroit infailliblement éprouvé autre chose qu'un refus. Les personnes sages se gardent bien de juger de la justice ou de l'injustice d'une déclaration de guerre, par le préambule du Manifeste de l'agresseur. Il ne rappelle que trop souvent l'apologue ingénieux du loup & de l'agneau.

SECTION XXII.

De Riga l'Ambassade se rendit à Koénisberg, où l'Electeur de Brandebourg, jaloux de faire briller la majesté du Trône qu'il venoit d'élever, la reçut avec un faste Royal. Pierre méprisoit tout ce faste, mais il aimoit ces plaisirs de la table dans lesquels l'Allemagne mettoit alors sa gloire. » Ce fut dans un de ces repas, aussi dangereux pour la santé que pour les mœurs, qu'il tira l'épée contre son favori *Le Fort* ; mais il témoigna le même regret de cet emportement passager, qu'*Alexandre* en eut du meurtre de *Clitus* ; il demanda pardon à *Le Fort*. Il disoit qu'il

vouloit réformer sa Nation, & qu'il ne pouvoit pas encore se réformer lui-même. Le Général Le Fort, dans son manuscrit, loue encore plus le fond du caractère du Tzar, qu'il ne blâme cet excès de colère.

» L'Ambassade passe par la Poméranie, par Berlin; une partie prend sa route par Magdebourg, l'autre par Hambourg, Ville que son grand commerce rendoit déjà puissante. On tourne vers Minden; on passe la Westphalie, & enfin on arrive par Clèves dans Amsterdam. Le Tzar se rendit dans cette Ville quinze jours avant l'Ambassade; il logea d'abord dans la maison de la Compagnie des Indes, mais bientôt il choisit un petit logement dans les Chantiers de l'Amirauté. Il prit un habit de Pilote, & alla dans cet équipage au village de Sardam, où l'on construisoit alors beaucoup plus de vaisseaux encore qu'aujourd'hui. Ce village est aussi grand, aussi peuplé, aussi riche & plus propre que beaucoup de Villes opulentes. Le Tzar admira cette multitude d'hommes toujours occupés; l'ordre, l'exactitude des travaux; la célérité prodigieuse à construire un vaisseau, à le munir de tous ses agrès, & cette quantité incroyable de magasins, de machines qui rendent le travail plus facile & plus sûr. Le Tzar commença par acheter une barque, à laquelle il fit, de ses mains, un mât brisé; ensuite il travailla à toutes les parties de la construction d'un vaisseau, menant la même vie que les habitans de Sardam, s'habillant, se nourrissant comme eux, travaillant dans les Forges, dans les Corderies, dans ces Moulins dont la quantité prodigieuse borde le village, & dans lesquels on scie le sapin & le chêne, on tire l'huile, on fabrique le papier, on file les métaux ductiles. Il se fit inscrire dans le nombre des Charpentiers sous le nom roturier de *Pierre Mikailof*. On l'appelloit communément *Maître Pierre, Péter-Bas*; & les Ouvriers, d'abord interdits d'avoir un Souverain pour

compagnon , s'y accoutumèrent familièrement «. L'hommage qui le flattoit le plus étoit la grosse franchise avec laquelle ses Maîtres l'enseignoient & lui commandoient ce qu'il y avoit à faire. On le voyoit le premier au travail , & il le quittoit le dernier ; il ne se livroit entièrement & avec joie qu'aux occupations utiles ; aussi le trouvoit-on par-tout où il y avoit à apprendre & à travailler : il trouvoit dans ses études variées le délassement de ses fatigues.

„ Il alloit de Sardam à Amsterdam travailler chez le célèbre Anatomiste *Ruisch* ; il faisoit des opérations de Chirurgie , qui en un besoin pouvoient le rendre utile à ses Officiers ou à lui-même. Il s'instruisoit de la Physique naturelle dans la maison du Bourgmestre *Vitsen* , Citoyen recommandable à jamais par son patriotisme , & par l'emploi de ses richesses immenses qu'il prodiguoit en Citoyen du monde , envoyant à grands frais des hommes habiles chercher ce qu'il y avoit de plus rare dans toutes les parties de l'Univers , & frétant des vaisseaux à ses dépens pour découvrir de nouvelles terres «. Mais revenons à Pierre I.

SECTION XXIII.

Quand on écrit la vie d'un homme célèbre , il faut en recueillir tous les traits ; les plus foibles en apparence développent les replis du cœur , les ressources de l'esprit & du génie , le fond du caractère : tout est précieux dans le grand homme , lorsque les anecdotes de sa vie privée servent à le faire mieux connoître. Nous en rapporterons plusieurs qui ont échappé aux Historiens de Pierre I , & qui nous paroissent dignes d'être transmises à la postérité.

Pendant son séjour en Hollande , ce Prince se rendit à Leyde pour s'instruire de tous les moyens propres à fonder une Université dans ses Etats. Il y a dans cette ville un jardin Botanique très-curieux :

Pierre, desiréux de le voir, fit demander au célèbre *Boerrhave*, qui en avoit l'inspection, l'heure qui lui seroit la plus commode pour visiter ce jardin. *Boerrhave* répondit que l'heure la plus commode pour lui seroit celle que le Tzar voudroit indiquer. Le rendez-vous fut fixé au lendemain matin à six heures. Pierre devança l'heure pour ne pas faire attendre *Boerrhave*, & il étoit à la porte du jardin lorsqu'il arriva. Avant d'examiner les plantes, il desira de voir le cabinet Anatomique. Il y contempla long-tems un cadavre, dont les muscles distincts offroient aux yeux le mécanisme de la nature. Ce cadavre humecté d'esprit de térébenthine, causa des nausées à quelques Seigneurs Russes qui accompagnoient le Tzar, & leur inspira de l'horreur pour l'Anatomie. Le Tzar qui avoit su vaincre son aversion pour l'eau, voulut que les plus délicats surmontassent leur répugnance dans cette occasion : il leur ordonna de mordre chacun un muscle de ce corps disséqué; il n'y avoit pas à balancer, ils obéirent. » Eh bien, dit le » Tzar en riant, n'est-il pas vrai que le plus sûr moyen de se guérir » d'une aversion mal fondée, c'est de se familiariser avec l'objet » qui l'inspire «? Les marques de morsures se voient encore aujourd'hui sur ce cadavre. Cette anecdote est de Herman Kaau *Boerrhave*, qui l'a communiquée à M. *Schtélin*, Conseiller d'Etat.

SECTION XXIV.

Tandis que le Tzar manioit, en Hollande, le compas, la hache, le scalpel, des instrumens de physique & de chirurgie, il reçut la nouvelle de la scission de la Pologne, & de la double nomination de l'Electeur *Auguste* & du Prince de *Conti*. Le Charpentier de *Sardam* promit aussi-tôt trente mille hommes au Roi *Auguste*, & donna de son atelier des ordres à son Armée d'Ukraine, assemblée contre les Turcs, de se tenir prête à soutenir les droits de l'Electeur contre le parti opposé.

Péter-Bas ne suspendit ses travaux que pour aller voir, sans cérémonie, à Utrecht & à la Haye, Guillaume, Roi d'Angleterre & Stadhoudier des Provinces-Unies. Le Général Le Fort étoit seul en tiers avec les deux Monarques : il assista ensuite à la cérémonie de l'entrée de ses Ambassadeurs & à leur audience ; ils présentèrent, en son nom, aux Députés des Etats, six cents des plus belles martes zibelines ; & les Etats, outre le présent ordinaire qu'ils leur firent à chacun d'une chaîne d'or & d'une médaille, leur donnèrent trois carrosses magnifiques. Ils reçurent les premières visites de tous les Plénipotentiaires qui étoient au Congrès de Rîsvick, excepté des François, à qui ils n'avoient pas notifié leur arrivée, non-seulement parce que le Tzar prenoit le parti du Roi *Auguste* contre le Prince de *Conti*, mais parce que le Roi *Guillaume*, dont il cultivoit l'amitié, ne vouloit point la paix avec la France. Ce fut à Rîsvick que Péter-Bas apprit la victoire que son Général *Cheïn* avoit remportée le onze Août de la même année, sur les Turcs, Confédérés avec les Tatars de Krimée, les Nogais & les Alains du Kouban, pour reprendre Azof sur les Russes.

SECTION XXV.

De retour à Amsterdam, l'auguste Charpentier y reprit ses premières occupations, & acheva de ses mains un vaisseau de soixante pièces de canon, qu'il avoit commencé avec plusieurs Nobles de sa suite ; il le nomma le *Saint-Pierre-Saint-Paul*, & le fit partir pour Arkangel, n'ayant pas alors d'autres ports sur les mers de l'Océan.

Il y avoit très-peu d'arts & de métiers qu'il ne voulût approfondir : il se plaisoit sur-tout à réformer les Cartes des Géographies, qui alors plaçoient au hasard les positions des villes & des fleuves de ses Etats peu connus. Il traça lui-même sur une Carte la communication de la mer Caspienne & de la mer Noire, qu'il

avoit déjà projetée , & dont il avoit chargé un Ingénieur Allemand nommé *Brakel*. La jonction de ces deux mers étoit plus facile que celle de l'Océan & de la Méditerranée , exécutée en France ; mais l'idée d'unir la mer d'Azof & la Caspienne effrayoit alors l'imagination.

Il a fallu des flottes innombrables aux dominateurs de l'Océan : Pierre n'a , pour ainsi dire , que le vaisseau qu'il a construit de ses mains , & il est déjà puissant sur la mer Glaciale , comme il est déjà grand homme d'Etat , sans avoir appris à le devenir. Son génie devançoit ses connoissances. En montant sur le Trône , il vit un Empire qu'une longue suite de générations avoit laissé dans l'anéantissement , & dont la grandeur même avoit absorbé la puissance. De nouveaux établissemens , l'union de la mer d'Azof & de la Caspienne , lui paroissent d'autant plus convenable , que ses premiers succès lui donnent de nouvelles espérances , & qu'en s'occupant du présent , il prévoit l'avenir. Il n'est pas rare de voir sur le Trône des Princes qui aient des lumières ; mais on en trouve peu qui soient instruits de ce qu'ils doivent savoir. On leur donne une foule de Maîtres , versés dans un grand nombre de sciences , qui n'apprennent point le grand art de régner ; souvent même ceux qui sont chargés de leur éducation , ont des vues personnelles , très-coupables. Ils cherchent à les distraire de leurs devoirs , en leur inspirant du goût pour la dissipation & de l'éloignement pour les affaires. Un Monarque ne peut guères se charger de l'administration publique , sans désoler ceux qui l'environnent. Les Gens en place ne sont jamais moins importans que lorsque le Monarque entre dans le détail des affaires , & veut gouverner par lui-même. A la mort du Cardinal *Mazarin* , les principaux Ministres ayant demandé à Louis XIV , à qui ils rendroient compte à l'avenir de leur administration , le Roi leur répondit : *à moi-même*. Ces deux mots les foudroyèrent.

Quelque

Quelque talent qu'ait un Prince , il ne sera jamais mis au rang des grands Rois , s'il n'a jamais pensé que d'après les autres. Ce fut un bonheur pour la Russie que Pierre pensât pour son peuple & se fuffit à lui-même. Pendant son séjour en Hollande , non-seulement il faisoit engager à son service des réfugiés François , des Allemands , des Suiffes ; mais il faisoit partir des Artisans de toute espèce pour Moskou , & n'envoyoit que ceux qu'il avoit vu travailler lui-même.

SECTION XXVI.

1698.

Pierre continua dans Sardam & Amsterdam ses occupations ordinaires de Constructeur de vaisseaux , d'Ingénieur , de Géographe , de Physicien-Pratique , jusqu'au milieu de Janvier ; & alors il partit pour l'Angleterre , toujours à la suite de sa propre ambassade. On le cherchoit , & on ne le trouvoit que dans la foule. Les Souverains n'entreprennent guères que des voyages de plaisir. *Péter-Bas*, Voyageur Philosophe & Artisan , ne visite les Etats que pour s'instruire. Le faste & la magnificence qui environnent les Rois , font une partie de leur puissance. La pompe qui les accompagne par-tout , est plus grande à mesure de la distance où ils sont de leur Trône : en se montrant dans les Empires étrangers , ils cherchent à s'attirer l'admiration par des qualités qui frappent & des mots qu'on n'oublie jamais. Pierre voyage comme un ancien Citoyen de Sparte , & se cache derrière ses représentans ; il devient plus simple dans la proportion qu'il s'éloigne du Trône , & semble n'aspirer à d'autre gloire qu'à celle de devenir un bon Artiste.

Le Roi Guillaume lui envoya son yacht & deux vaisseaux de guerre , commandés par l'Amiral *Mitchel*. Un vent favorable porta rapidement l'Ambassade à l'embouchure de la Tamise. On avoit

préparé un Hôtel magnifique, où les Ambassadeurs logèrent. Mais le Tzar choisit un petit logement. Sa manière de vivre fut la même que celle qu'il s'étoit prescrite en Hollande, près du grand chantier à Deptfort. Les constructeurs Hollandois ne lui avoient enseigné que leur méthode & leur routine : il connut mieux l'Art en Angleterre; la France l'avoit perfectionné ; les vaisseaux s'y bâtissoient suivant les proportions mathématiques. Il fit des progrès rapides dans cette science, & bientôt il fut en état d'en donner des leçons. On en jugera par la note suivante, écrite de sa main.

» J'ai bien examiné, disoit-il, la forme des vaisseaux de toutes
 » les Nations, & je puis rendre raison de leurs différentes conf-
 » tructions. Quant aux nôtres, ils doivent être petits : il nous faut
 » des frégates, des galères, des galiotes; nous avons peu de pro-
 » fondeur d'eau; nous manquons de pilotes & de matelots, &
 » nous ne sommes pas en état de faire la grande navigation «.

Il travailla, selon la méthode Angloise, à la construction d'un vaisseau, qui se trouva un des meilleurs voiliers de la mer. L'Art de l'Horlogerie, déjà perfectionné à Londres, attira son attention; il en connut parfaitement toute la théorie. Le Capitaine Ingénieur *Perri*, qui le suivit de Londres en Russie, dit que depuis la fonderie des canons, jusqu'à la filerie des cordes, il n'y eut aucun métier qu'il n'observât, & auquel il ne mît la main toutes les fois qu'il étoit dans les ateliers.

On trouva bon, pour cultiver son amitié, qu'il engageât des Ouvriers comme il avoit fait en Hollande: mais outre les Artisans, il eut ce qu'il n'auroit pas trouvé si aisément à Amsterdam, des Mathématiciens. *Ferguson*, Ecoissois, bon Géomètre, se mit à son service: c'est lui qui a établi l'Arithmétique en Russie dans les Bureaux des Finances, où l'on ne se servoit auparavant que de la méthode Tatare, de compter avec des boules enfilées dans un fil d'archal. Cette méthode, qui avoit été apportée en Russie par

un *Strogonof*, suppléoit à l'écriture; mais elle est embarrassante & fautive, parce qu'après le calcul, on ne peut voir si on s'est trompé. Nous n'avons connu les chiffres Indiens, dont nous nous servons, que par les Arabes, au neuvième siècle; l'Empire de Russie ne les a reçus que huit cents ans après: c'est le sort de tous les Arts; ils ont fait lentement le tour du monde. Deux jeunes Gens de l'Ecole des Mathématiques accompagnèrent *Ferguffon*, & ce fut le commencement de l'Ecole de Marine que Pierre établit depuis. Il observoit & calculoit les éclipses avec *Ferguffon*. L'Ingénieur *Perri*, quoique très-mécontent de n'avoir pas été assez récompensé, avoue que Pierre s'étoit instruit dans l'Astronomie: il connoissoit bien les mouvemens des corps célestes, & même les loix de la gravitation qui les dirige.

SECTION XXVII.

L'antipathie des Russes pour les usages étrangers, leur avoit fait prendre en horreur l'usage du tabac, & le Patriarche l'avoit défendu, comme une chose impure. Mais Pierre qui méditoit un plan général de réforme, dans lequel le Clergé étoit compris, profita d'une circonstance pour attaquer & détruire cette superstition. Des remèdes passagers n'eussent fait que pallier le mal sans le guérir. Des Négocians Anglois, à la tête desquels se mit le Marquis de *Carremarten*, Amiral, lui donnèrent quinze mille livres sterling pour obtenir la permission de débiter du tabac en Russie; sa politique ne balança pas d'introduire ce commerce dans ses Etats, pour faire valoir celui de la Nation. Tout commerce doit être réciproque: pour acheter de nous, il faut que les autres nous vendent.

SECTION XXVIII.

Pierre avoit distribué son tems & marqué ses heures d'étude: ceux qui savent l'employer, ont toujours des momens à eux. Pen-

dant ses loifirs, il alloit voir familièrement le Roi d'Angleterre, la Princeffe de Danemarck, connue depuis fous le nom de la Reine *Anne*; il fréquentoit avec la même familiarité les Anglois les plus diftingués par leur mérite, fur tout par leurs connoiffances dans le commerce & dans la marine; il cherchoit par-tout des Maîtres, & il fe rendoit le difciple docile de quiconque vouloit l'inflruire.

Il n'étoit pas moins curieux de connoître les mœurs & la croyance des peuples, que leurs Arts & leur Gouvernement. On le voyoit fucceffivement converfer avec les hommes de tous les états. Jamais il n'y eut un Spectateur plus univerfel, ni un Voya-geur plus curieux.

Avant qu'il quittât l'Angleterre, le Roi *Guillaume* lui fit donner le fpectacle le plus digne d'un tel Hôte, celui d'une bataille navale, & lui fit préfent du magnifique vaiffeau fur lequel il avoit coutume de paffer en Hollande, nommé le *Royal-Transport*. Pierre retourna fur ce vaiffeau, amenant avec lui trois Capitaines de vaiffeau de guerre, vingt-cinq Patrons, quarante Lieutenans, trente Pilotes, trente Chirurgiens, deux cents cinquante Canon-niers & plus de trois cents Artifans. Cette colonie d'hommes habiles en tout genre paffa de Hollande à Arkangel fur le *Royal-Transport*, & de là fut répandue dans les endroits où leurs services étoient néceffaires. Ceux qui furent engagés à Amflterdam prirent la route de Narva, qui appartenoit à la Suède.

Pendant qu'il transportoit ainfi les Arts dans fon Empire, les Officiers qu'il avoit envoyés à Rome & en Italie, engageoient auffi quelques Artifles. Son Général Boris Chérémétof, qui étoit à la tête de fon Ambaffade en Italie, alloit de Rome à Naples, à Venife, à Malthe, où le Grand-Maître le décora de la croix de l'Ordre.

Après les ateliers de la Hollande & les flottés Angloifes, Pierre avoit à voir la difcipline guerrière des Allemands. La Politique

avoit encore autant de part au voyage que l'instruction. L'Empereur étoit l'allié nécessaire du Tzar contre les Turcs. Les deux Monarques se virent *incognito*, & s'entretinrent debout pour éviter les embarras du cérémonial.

Pierre étoit prêt de partir de Vienne pour Venise ; la nouvelle d'une révolte qui troubloit ses Etats, hâta son retour à Moskou (1).

(1) Que Pierre parut grand dans ce voyage à tous ceux qui savoient apprécier son patriotisme ! Les Nations & les Souverains ne se méprirent point sur l'héroïsme attaché à la conduite d'un Souverain, qui vouloit jeter les fondemens d'un puissant Empire sur les ruines d'un Gouvernement que l'ignorance, la superstition, la barbarie avoient rendu tour-à-tour féroce, languissant, & presque ignoré de l'Europe. C'est le renversement d'un pareil édifice qui a eu le malheur de déplaire à M. Levesque : Apôtre de l'ignorance & de la barbarie antique des Russes, il dit, au sujet des voyages du Tzar : » On admire ce » dessein : l'exécution étonne ; & l'on applaudit peut-être à une faute brillante. . . . » Mais écartons un moment ; s'il est possible, cette admiration que nous impose tout ce » qui est grand : examinons de sang-froid la démarche du Tzar. Environné depuis l'en- » fance d'une foule d'Etrangers, il les avoit écoutés ; ils s'étoient rendus maîtres de ses » organes encore foibles, ils s'étoient emparés de son intelligence naissante ; ils dominoient » sur son imagination, d'autant plus facile à tyranniser, qu'elle étoit plus ardente. Ils » lui dirent que leurs petits pays devoient servir de modèles à son vaste Empire ; que » chez eux seuls régnoient les bonnes loix, les vraies sciences, le goût unique, universel, » & les seuls usages que dussent adopter les Nations policées. Ils le disoient, ils étoient » ses Instituteurs : pouvoit-il ne les pas croire ? Il se laisse conduire dans la patrie de ses » Précepteurs prévenus & intéressés ; il abandonne son pays qui, après de longs troubles, » étoit encore sourdement agité. Il va se faire insulter par le Gouverneur d'une petite ville ; » il parcourt des contrées étrangères pour y devenir l'objet d'une curiosité peut-être offen- » sante. Il apprend chez les Hollandois à faire des vaisseaux. Son père Alexis n'en savoit » pas faire ; mais sous son règne, & même auparavant, des Avanturiers, des Marchands » d'Arkangel & de simples Kofaques en avoient construit sur des mers presque toujours » glacées, & avoient fait des voyages que les plus hardis navigateurs craignent aujourd'hui » d'entreprendre. Il étudia l'Anatomie ; il examina les évolutions militaires des Allemands. » Mais il n'avoit qu'à aimer la Marine, les Arts, les Sciences, la Guerre : d'habiles Conf- » tructeurs, des Savans, des Artistes, des Guerriers seroient accourus à sa Cour, seroient

SECTION XXIX.

Tout ce que le Tzar faisoit de grand & d'utile pour son pays, fut la cause même de cette révolte. Les anciennes coutumes étoient chères aux vieux Boyari, & les nouvelles paroïsoient aux Popes irrités des sacrilèges. Les uns & les autres se servirent d'un prétexte puérile en lui-même pour commencer les troubles ; ce fut la permission que le Tzar avoit donnée de vendre du tabac dans son Empire. Le parti de la Princesse *Sophie* se réveilla. » Une de ses sœurs, dit-on, renfermée avec elle dans le même Monastère, ne servit pas peu à exciter les esprits : on représentoit de tous côtés combien il étoit à craindre que des Etrangers ne vissent instruire la Nation. La superstition passa du peuple aux Streltzi répandus sur les frontières de la Lithuanie, & commandés par

» bientôt nés autour de lui. Au lieu de consulter les Etrangers, au lieu d'étudier leurs loix, » il doit tâcher de rejeter quelque tems tout ce que les Etrangers lui avoient appris, » toutes les idées, tous les préjugés qu'il avoit reçus de ses Instituteurs nationaux, & ne » consulter que son esprit & sa raison, &c., &c. »

Ce que j'ai appelé mensonge historique, dit Voltaire, est très-commun ; c'est ce que la flatterie, la satire ou l'amour du merveilleux font inventer. L'Historien qui, pour plaire à une famille puissante, loue un Tyran, est un lâche ; celui qui veut flétrir la mémoire d'un bon Prince est un monstre ; & le Romancier qui donne ses imaginations pour la vérité, est méprisé. Hist. de l'Emp. de Russie sous Pierre-le-Grand, pag. xxiii, Tom. II. La Diatribe de M. Levesque étoit faite pour indigner tout Lecteur sage. Un Auteur anonyme a vengé l'injure faite à la mémoire d'un Prince Législateur, Politique, Capitaine, homme de mer, homme d'Etat, qui joignoit aux qualités d'un grand Monarque celle de premier Citoyen. Un autre Auteur qui a fait la Fable de *l'Aigle & du Hibou*, répond à M. Levesque qui blâme le Tzar d'être venu de si loin chercher la lumière, & qui prétend que ce Prince n'avoit qu'à la faire venir elle-même : *Mahomet commanda aux montagnes éloignées de s'approcher de lui ; comme elles demeuroient immobiles, il ajouta : Puisque vous refusez d'avancer vers moi, c'est à moi d'avancer vers vous. Il marcha, & son armée suivit.* Cette réfutation a quelque chose de sublime.

le Prince Michel *Romodanofski*. Quatre Régimens se révoltèrent, déposèrent leurs Chefs, en nommèrent d'autres, & marchèrent en armes vers Moskou, dans le dessein de mettre *Sophie* sur le Trône. Les Généraux *Cheïn* & *Gordon*, informés à tems de cette marche, se mirent à la tête de deux corps, l'un d'infanterie, l'autre de cavalerie, & rencontrèrent les rebelles près du Couvent *Voskrécenskoï* ou de la Résurrection, à 40 verstes de Moskou, & les exhortèrent à rentrer dans le devoir. Comme ils étoient au nombre de dix mille, & se croyant supérieurs aux troupes étrangères qui marchaient contre eux, ils voulurent forcer le passage. On tenta de les effrayer par des coups de canons chargés seulement à poudre; mais un Pope qui les accompagnoit, & qui s'aperçut que l'artillerie ne tuoit personne, cria au miracle, en assurant que *Dieu détournoit les boulets, & que les armes des impies étoient sans force contre ceux qui défendoient la Religion Orthodoxe*. Alors *Cheïn* & *Gordon* ordonnèrent à la cavalerie de fondre sur eux; ils plièrent, mirent bas les armes, & implorèrent leur pardon. Cette supériorité de deux Généraux étrangers sur l'ancienne Milice, irrita encore la Nation.

SECTION XXX.

Pierre fut instruit à Vienne de la défaite des *Streltsi*: on lui manda que les prisons étoient remplies de ces malheureux, & que l'on commençoit à leur faire subir la question. La principale raison de son retour cessant par-là, il auroit pu voir l'Italie & la France. Mais il connoissoit le caractère de *Sophie*, le fanatisme de son peuple, l'antipathie des Grands pour les nouveautés utiles; & il vouloit abattre d'un seul coup cette Milice audacieuse qu'aucune autorité jusqu'à lui n'avoit pu contenir, & s'affermir par-là sur un Trône où ses prédécesseurs avoient toujours été chancelans.

Ce fut dans ce dessein qu'il partit secrètement de Vienne, passa par la Pologne, où il eut une entrevue avec le Roi *Auguste* dans une petite ville nommée Rava. Le Journal de Pierre-le-Grand rapporte : » Qu'après avoir vu quelques Régimens Saxons faire l'exercice, ces deux Princes furent invités par le Lieutenant Général *Flemming* à passer la soirée chez lui, & qu'entre autres propos, » le Roi dit au Tzar que plusieurs Polonois lui étoient contraires; » & que s'ils entreprenoient quelque chose contre sa personne, » il le prioit de lui accorder son secours. Sur quoi le Tzar répondit, qu'il étoit prêt à le faire, mais qu'il ne présuinoit pas que les Polonois en vinsent à une pareille action, puisque dans toute leur Histoire on ne trouvoit point d'exemple semblable (1). » A son tour Pierre pria *Auguste* de venger l'affront que le Gouverneur d'*Alberg* lui avoit fait à Riga, ou il put à peine sauver sa vie : le Roi *Auguste* le lui promit. Après avoir formé le pacte d'une amitié réciproque, les deux Princes se séparèrent. C'est dans cet entretien que le Tzar prit les premières mesures pour s'agrandir du côté de la mer Baltique.

Il arrive à Moskou, & surprend tout le monde par sa présence; il récompense les troupes qui ont vaincu les *Streltsi*. Dans le premier transport de sa colère, il veut punir la Princesse *Sophie*, auteur de tous les troubles de son règne; mais *Le Fort* employa tout le pouvoir qu'il avoit sur son Maître pour lui inspirer le sentiment généreux de la clémence. Ce jour fut le triomphe de la nature sur la colère. Pierre alla voir *Sophie*, dans l'intention de l'accabler de reproches. Cette coupable intrépide fut si bien emprunter devant son frère le ton de l'innocence & de la vertu, qu'elle le fléchit & l'attendrit jusqu'aux larmes.

(1) Pierre disoit vrai; mais les tems ont changé, & l'Histoire moderne de Pologne est souillée d'un des plus odieux attentats en ce genre.

Il falloit des exemples de sévérité pour inspirer l'effroi à un corps enclin à la révolte : le crime des Streltsi étoit grand, le châtiment le fut aussi. Le Souverain, qui ne pouvoit accorder sa confiance à ses Boyari, fut contraint d'interroger lui-même les coupables, qui rendirent sa vengeance terrible, par leur obstination à garder le silence sur les auteurs de la sédition & sur des détails importans. Deux mille Streltsi, leurs Chefs, plusieurs Officiers & quelques Popes furent condamnés à la mort : les plus coupables furent roués ; & deux Femmes-de-Chambre, confidentes de la Princesse Sophie & de Marfa sa sœur, furent enterrées vives. Elles faisoient passer dans des pains, & par une vieille femme, les lettres que Sophie écrivoit aux Chefs des Streltsi. Plus de trois cents Nobles eurent la tête tranchée par des Nobles. Le Prince Romodanofski, qui avoit commandé autrefois les quatre Régimens rebelles, Mentchikof, & tous les Boyari qui avoient assisté à l'interrogatoire & au jugement des criminels, furent obligés d'exécuter eux-mêmes l'Arrêt de mort. *Le Fort* & le Baron de *Blumberg* en furent dispensés. Pierre se conduisit dans cette circonstance, à l'égard des Nobles, à-peu-près comme le Tzar Ivan Vasilievitz s'étoit conduit dans une conjoncture moins terrible que celle-ci. Il ne restoit plus de supplices à imaginer en Russie. On entoura de potences le Monastère où les Princeses étoient renfermées, & on y attacha ceux des Streltsi qui lui avoient été le plus dévoués. On dit que trois d'entr'eux qui lui avoient remis une Supplique pour qu'elle s'emparât du Trône, à l'absence du Tzar, furent pendus aux barreaux de la fenêtre de cette Princesse, & que celui qui avoit dressé la Requête la tenoit à la main. Spectacle terrible ; mais vengeance pardonnable envers une Princesse auteur de tant de crimes, & d'une rébellion qui menaçoit également & l'Etat, & le Souverain-Chef.

On ajoute que tous les coupables virent sans effroi l'appareil

des supplices : un trait frappant va le prouver. Un des rebelles, dont les descendans jouissent aujourd'hui d'une grande faveur en Russie, étoit de tour pour avoir la tête tranchée, & celles de ses complices couvroient entièrement la longue poutre qui servoit de billot ; il les écarte, en disant : *Padité prochs , mnié mesta niet : Eloignez-vous, & faites-moi place.* Le Tzar, témoin de cet acte de fermeté ou d'insensibilité, suspend la hache, & pardonne au coupable. La clémence est une vertu dans un Prince, & un acte de vertu conduit toujours à un autre. Si le Tzar avoit cru devoir étonner & subjuguier pour jamais l'esprit de la Nation par l'appareil & par la multitude des supplices, il comprit qu'il n'avoit plus besoin d'exemple terrible ; que la vie des hommes devoit être comptée pour beaucoup, sur-tout dans un pays où la population demandoit tous les soins d'un Législateur. Il fit grâce à plus de sept mille Streltsi condamnés à mort, & qui avoient leurs femmes & leurs enfans à Moskou. Ils furent dispersés avec leurs familles dans la Sibérie, dans le Royaume d'Astrakan & dans le pays d'Azof.

Pour prévenir de nouvelles révolutions dans l'Etat, Pierre crut devoir détruire le corps entier des Streltsi, animé du même esprit, & si redoutable à ses Souverains. Il fut cassé à perpétuité, & leur nom aboli. On érigea des colonnes de pierre où le crime & le châtement furent gravés. La politique exigeoit qu'on les dispersât ; ils furent envoyés dans différentes villes, à de grandes distances l'une de l'autre. Ces faits sont attestés par les Mémoires de l'Ingénieur *Perri*, par les Manuscrits de *Le Fort*, & par le témoignage de *Korb*, alors Secrétaire de l'Ambassade de Vienne à Moskou. La disgrâce d'*Eudoxie*, qui fut reléguée dans un Monastère de Souzdal, & contrainte d'y prendre l'habit de Religieuse, a fait présumer qu'elle pouvoit avoir eu part dans la conspiration des Streltsi contre son Epoux ; mais une présomption n'est pas

la preuve d'un aussi grand crime. Respectons la vertu, en blâmant Eudoxie de désapprouver les changemens utiles que son Epoux & son Souverain introduisoit dans son Empire.

SECTION XXXI.

Le Journal de Pierre-le-Grand rapporte » que la Milice des » Streltsi fut remplacée par des troupes véritablement réglées, » & dont on fit dix-huit Régimens d'infanterie, & deux Régimens » de dragons; on les partagea en deux divisions; l'une sous le » commandement du Général *Golovin*, & l'autre sous celui d'*Adam* » *Weyde*. Le Résident de Suède, *Kniper-Kron*, demanda raison en » termes très-forts, de la création de cette Milice régulière, puis- » qu'on étoit en paix avec les Etats voisins. On lui répondit qu'a- » près avoir cassé le Corps des Streltsi, il ne restoit plus d'infanterie » dans l'Empire, & qu'il n'étoit pas possible de s'en passer. La » réponse étoit juste & modérée. Il n'y a que la loi du plus fort qui » puisse autoriser la demande de *Kniper-Kron*. Aucune Puissance » n'a le droit de demander raison à une autre des établissemens » qu'elle fait chez elle pour sa sûreté & ses propres avantages ». Ce trait rappelle la réponse de Louis XIV à l'Ambassadeur d'Angleterre, qui, en 1714, se plaignoit à ce Monarque des travaux qu'il faisoit faire au Port de *Mardick*. » M. l'Ambassadeur, » j'ai toujours été le Maître chez moi, quelquefois chez les autres; » ne m'en faites pas souvenir ».

SECTION XXXII.

Le Tzar vient d'inspirer une crainte salutaire aux Russes, le même esprit de justice l'engage à exciter l'émulation de ses sujets par des distinctions méritées. A l'exemple des autres Cours de l'Europe, il institua un Ordre de Chevalerie, s'en déclara Chef & Grand-Maître, & fit une récompense de l'honneur d'y être

admis. Le Patron de cet Ordre Civil & Militaire est Saint André, Apôtre. Le Comte *Golovin* fut le premier Chevalier de l'Ordre. Les Généraux qui s'étoient distingués au siège d'Azof & ailleurs contre les Tatars & les Turcs, obtinrent cette marque de distinction.

SECTION XXXIII.

1699.

Pierre, sévère par nécessité, va se montrer à ses sujets Prince sensible & reconnoissant : son favori *Le Fort* tombe malade, & meurt à l'âge de quarante-six ans, le 12 Mars 1699. Il l'honora d'une pompe funèbre telle qu'on en fait aux Souverains. Il assista lui-même au convoi, une pique à la main, marchant après les Capitaines au rang de Lieutenant qu'il avoit pris dans le grand Régiment de ce Général, » enseignant à-la fois » à sa Noblesse à respecter le mérite & les grades Militaires. On » connut après la mort de *Le Fort* que les changemens préparés » dans l'Etat ne venoient pas de lui, mais du Tzar. Ses conversions avec cet ami de cœur l'avoient sans doute confirmé » dans ses projets, mais il les avoit tous conçus, & il les exécuta » sans lui «.

Ce passage de M. de Voltaire n'est pas une injure à la mémoire de *Le Fort*; l'esprit de justice l'a dicté à l'admirateur de ce grand homme, qui fut à-la-fois sujet fidèle, ami zélé, confident & Ministre d'un Prince que l'on ne peut comparer qu'à Charlemagne. La confiance du Tzar dans *Le Fort*, n'étoit point l'effet de la faveur ou du caprice; elle étoit justifiée par la sagesse des conseils, & par la pureté des sentimens du favori; il ne se servoit jamais de l'ascendant absolu qu'il avoit sur l'esprit de son Maître, que pour l'avantage de la Nation dont la gloire du Tzar étoit inséparable. Mentor éclairé, mais sévère, il lui résistoit même avec force, dans les accès de colère auxquels il étoit sujet,

& qui l'auroient rendu féroce s'il n'eût été retenu. Dans ces accès terribles, le Monarque hors de lui-même ne connoissoit plus que son favori, & le favori traitoit le Monarque avec toute la sévérité nécessaire; & combien de têtes n'a-t-il pas conservées à la Noblesse Russe! Un trait qui suffiroit seul pour donner la plus haute idée de *Le Fort*, parvenu au comble de la faveur & de la grandeur, c'est qu'il vécut défintéressé, sans ambition, sans intrigue. Il mourut pauvre, laissant une veuve, un fils & un neveu qui furent contraints de chercher des secours dans la générosité du Tzar: il est bien peu d'exemples pareils.

SECTION XXXIV.

Pierre possédoit supérieurement les qualités d'un grand Roi & d'un Ministre habile: l'Histoire ne nous parle d'aucun Souverain qui ait réuni, comme lui, l'esprit de détail aux vues d'une Législation qui embrassoit à-la-fois tous les abus d'un peuple aussi esclavage de ses préjugés que de ses Despotes. Cette victoire, la plus glorieuse de toutes, étoit réservée à l'homme qui s'étoit formé de lui-même; la suite de sa réforme va le prouver.

Tout étant pacifié, Pierre s'appliqua à donner une nouvelle forme à la partie Militaire. Il établit des Régimens réguliers sur le modèle Allemand, & leur fit donner des habits courts & uniformes; il voulut que les fils des Boyari commençassent par être Soldats avant d'être Officiers, & que d'autres fissent apprentissage de Matelot sur la flotte que les Ouvriers Anglois & Hollandois construisoient à Voronèse & vers Azof. » On n'osoit refuser un Maître qui avoit donné l'exemple. En s'occupant de mettre la flotte en état, on élevoit des digues & des écluses; on établissoit des chantiers où l'on pût caréner les vaisseaux à sec; on reprit le grand ouvrage de la jonction du Don & du Volga, abandonné par l'Allemand *Brakel*. Pierre établit un nouvel

ordre dans les Finances; il choisit pour Receveurs, des Bourgeois qui n'étoient pas assez puissans pour s'arroger le droit de ne payer au Trésor public que ce qu'ils voudroient. Cette nouvelle Administration des Finances fut ce qui lui coûta le plus de peine; il fallut essayer de plus d'une méthode avant de se fixer « : mais les efforts du Tzar redoubloient avec les difficultés; il ne se rebuta point : il essaya, découvrit le mieux, le saisit en homme de génie, & ne s'en départit jamais. Il ne regarda point la réforme dans l'Eglise comme impossible ou dangereuse : du moins ne le fut-elle pas pour lui. Les Evêques s'étoient arrogé le droit du glaive, droit contraire à l'esprit de la Religion & du Gouvernement : ils condamnoient à des peines afflictives & à la mort : cette usurpation ancienne leur fut ôtée; & le Patriarche *Adrien* étant mort, il déclara qu'il n'y en auroit plus : les grands biens affectés à cette dignité furent réunis aux Finances publiques qui en avoient besoin. » Si le Tzar ne se fit pas Chef de l'Eglise Russe, comme les Rois de la Grande-Bretagne le sont de l'Eglise Anglicane, il fut en effet le maître absolu, parce que les Synodes n'osoient ni désobéir à un Souverain despotique, ni disputer contre un Prince plus éclairé qu'eux «.

Comme ses Etats avoient besoin d'être peuplés, & que le grand nombre de Moines étoit contraire au bien public, il statua qu'on n'entreroit dans les Cloîtres que dans un âge où l'on est bien rarement tenté d'y entrer. Il ordonna que l'année qui commençoit au premier Septembre, commenceroit au premier Janvier. Bien plus, il voulut accoutumer sa Nation aux mœurs & aux coutumes des peuples chez lesquels il avoit voyagé. Il mit à la mode les justaucorps & la coutume de se raser, du moins à la Cour; mais le peuple fut plus difficile: on fut obligé d'imposer une taxe sur les habits longs & sur les barbes. On suspendoit aux portes de la Ville des modèles de justaucorps : on coupoit

les robes & les barbes à qui ne vouloit pas payer. Un Despote pouvoit faire tout cela; mais ses motifs & son but étoient la civilisation d'un peuple ennemi des usages de toutes les autres Nations. Nous avons démontré ailleurs les inconvéniens de tant de réformes précipitées qui ne pouvoient qu'ébaucher les Russes, & non pas les policer sous le règne d'un seul homme.

Mais s'il étoit utile aux projets du Tzar que ses sujets ne fussent point vêtus d'une autre manière que ceux qui leur enseignoient leurs Arts, le vêtement ne suffisoit pas pour détruire la haine contre les Etrangers; il falloit encore rendre les sujets sociables, & le Législateur eut cette attention. Ce n'est point la réunion dans une Ville qui constitue la sociabilité, il faut se communiquer avec politesse; cette communication adoucit par-tout les amertumes de la vie. Le Tzar introduisit les assemblées. Il y fit inviter les Dames avec leurs filles habillées à la mode des Nations méridionales de l'Europe; il donna même des Règlemens pour ces petites Fêtes de société; & nous avons déjà fait connoître ces innovations. Quoique ce Prince n'aimât pas le faste, il crut qu'il étoit nécessaire de mettre quelque pompe dans sa Cour, pour apprivoiser les Russes avec les Arts étrangers. Une chose étonnante dans un Prince absolu, c'est qu'il abolit le mot *Kalop*, esclave, dont les Russes se servoient quand ils pouvoient parler aux Tzars, & quand ils présentoient des Requêtes; il ordonna qu'on se servît du mot *Raab*, qui signifie sujet. Avant cette Ordonnance, l'abjection des Russes étoit encore plus grande: non-seulement ils prenoient le titre d'esclave dans la circonstance dont il s'agit; mais ils prononçoient leurs noms au diminutif, comme leurs propres serfs: *Ivan* se nommoit & se signoit *Ivanoufcheka*, &c. Tant il est vrai que dans l'état d'esclavage, l'ame abattue ressemble à un corps inerte, qui ne se meut que par un autre!

SECTION XXXV.

Le Comte *Golovin* succéda à la dignité de Grand-Amiral. *Mentchikof*, dont nous avons parlé (Section XV) tint dans le cœur du Tzar la place du premier favori, & parvint bientôt au rang de Prince.

Pendant que Pierre s'occupoit d'une réforme qui s'étendoit à tout dans l'intérieur de ses Etats, une trêve avantageuse avec l'Empire Turc lui laissoit la liberté de reculer ses frontières & de suivre ses grands projets de marine; il tourna donc ses desseins vers la mer Baltique, sans abandonner ses conquêtes sur les Tatars & sur les Turcs, ni la marine du Don & du Volga. » Ses projets de commerce étoient trop grands pour les Palus » Méotides, & les établissemens sur la mer Caspienne ne com- » portoient pas une flotte guerriere«. Nous allons faire connoître les moyens que la politique suggéra à Pierre I pour remplir ses vues sur la Baltique.

Dans cette même année 1699, le 16 Juin, ce Prince conclut un Traité défensif avec *Frédéric*, Roi de Danemarck, par l'entremise de Paul *Heyns*, son Envoyé extraordinaire. Ce Traité portoit : » qu'au cas qu'une des deux Puissances contractantes » fût attaquée, l'autre la secourroit de toutes ses forces; & » qu'aucun des deux Souverains n'entreroit en alliance, dans quel- » que tems que ce fût, avec une autre puissance, par un Traité » qui portât atteinte à ces obligations réciproques. Dans un article » séparé, on inféra que ce Traité n'auroit force qu'après que » la Russie auroit fait la paix avec les Turcs«. Journal de Pierre-le-Grand.

Ce Traité fut suivi d'un autre avec la Pologne, au retour de Pierre I, qui s'étoit rendu à Azof & à Kertsche pour forcer le Capitan Pacha *Affan* à donner passage à M. *Oukraintzof*, Envoyé extraordinaire

extraordinaire de Russie à la Porte : les Turcs ne vouloient pas qu'il se rendît à Constantinople par mer. Le Traité d'alliance offensive contre les Suédois, fut signé à Préobragenskoïé le 11 Novembre de la même année, conformément aux engagements que Pierre & l'Electeur de Saxe avoient contractés dans leur entrevue à Rava. Ce fut un Général Saxon, nommé *Carlowitz*, qui fut chargé de cette négociation. Il fut convenu : 1^o. » de déclarer » la guerre à la Suède, avec la condition que le Roi de Polo- » gne la commenceroit cette même année; mais que le Tzar » ne la déclareroit qu'après avoir reçu de son Envoyé extraor- » dinaire à la Porte, des nouvelles décisives sur la paix ou la » guerre.

2^o. » Que non-seulement les deux Princes prendroient soin d'é- » loigner tout ce qui pourroit porter atteinte à leur constante » amitié, mais que pour preuve de leur alliance fidelle, ils se » fourniroient réciproquement des secours contre l'ennemi, avec » la plus grande exactitude, & sans que l'un acceptât jamais de » propositions de paix sans le consentement de l'autre.

3^o. » Que chacun d'eux suivroit ponctuellement le plan des » opérations projetées, favoir : Pierre I, celle de l'Ingrie & de » la Carélie, Provinces que les Russes avoient autrefois possédées, » & dont les Suédois s'étoient emparés par le droit de la guerre; » *Auguste*, celles de la Livonie & de l'Estonie, avec promesse de » faire entrer la *Pospolite* dans ce parti. La *Pospolite* étoit alors ce que l'on entend en France par l'arrière-ban. C'étoit la Noblesse qui prenoit les armes dans les cas extraordinaires, par ordre de la Diète, & quelquefois par celui du Roi. On a vu le Corps de cette Noblesse fournir jusqu'à cent mille hommes, sans compter les *Pacolets* ou Domestiques.

Après avoir conclu ce Traité offensif, le Général-Major *Carlowitz* déclara au Tzar qu'il s'étoit formé un complot à Riga,

dont on profiteroit lorsque les Saxons se présenteroient devant la Ville. L'auteur de ce complot étoit Henri *Paskul*, qui avoit accompagné Carlowitz à Moskou, & qui fut présenté au Tzar pour lui dévoiler cette intrigue.

Cette année est féconde en évènements : Pierre I ouvrit une Ecole de Marine; il en fonda d'autres pour apprendre les Langues; on commença à traduire, à imprimer divers Livres qui traitoient des Sciences & des Arts, du Génie, de l'Artillerie, de la Méchanique, de l'Histoire, &c. Il étoit défendu, sous peine de mort, de sortir du pays pour aller s'instruire chez les Etrangers : Pierre obligea ses Sujets de voyager pour profiter de leurs lumières. Mais tel est l'empire de l'éducation & du préjugé, que les Russes n'obéirent à cet ordre qu'avec la plus grande répugnance. Nous pourrions en citer des exemples singuliers. Un Prince de cette Nation, envoyé à Paris pour s'instruire, se logea près des *Quinze-Vingts*, ne vit d'autres personnes pendant deux ans que sa blanchisseuse, avec laquelle il passoit le tems à jouer aux cartes, à ce jeu qu'on appelle *le Mariage*; après quoi il s'en retourna à Moskou comme il étoit venu. Un autre, parti pour Venise, y séjourna quatre ans, & se fit gloire à son retour de n'avoir rien vu, ni rien appris pendant son absence. De-là vient, sans doute, le proverbe Russe : *Il a été à Rome, & n'a pas vu le Pape.*

Un autre fait remarquable, c'est que Pierre I commença à signer de sa main les ratifications & les lettres adressées aux Puissances Chrétiennes : ses prédécesseurs se servoient ordinairement d'un cachet en place de signature.

On a vu que ce Prince éprouva beaucoup de résistance de la part de ses Sujets, lorsqu'il leur ordonna de se vêtir comme les autres Européens, & de se faire raser la barbe. Il fut obligé d'imposer une taxe sur les habits longs ou les *touloupes*, & sur les barbes : des Commis furent établis aux portes des Villes pour la recevoir.

Les peuples, guidés par leurs Popes, crièrent à l'irréligion, & le Tzar fut traité de Tyran & de Païen; mais il fut obéi, parce qu'il vouloit l'être, & qu'il étoit ferme dans ses résolutions. On dit que les vieux Russes s'en vengèrent, en conservant précieusement leur barbe pour la faire mettre dans leur cercueil, comme un passe-port qui devoit leur faire ouvrir les portes du Ciel. Ces détails minutieux en apparence, prouvent les obstacles nombreux que Pierre I eut à surmonter en tout genre, pour rapprocher ses peuples de la civilisation Européenne.

Enfin, il termina cette année en fixant le commencement de la suivante au premier Janvier. Cette innovation fut célébrée dans l'Eglise Cathédrale de l'Assomption, à Moskou. L'Archevêque *Etienne* de Rézan fit un Sermon après la Messe, & l'on chanta le *Te Deum* en action de grâces: on tira ensuite trois salves de canon, & il y eut un feu d'artifice dans la Place publique. On éleva aussi des arcs de triomphe dans les endroits les plus remarquables de la Ville.

SECTION XXXVI.

1700.

Nous avons suivi dans la Section précédente les faits que Pierre I a notés lui même: à l'exemple de *Jules César*, il a écrit beaucoup de particularités intéressantes dont l'Histoire lui est redevable; mais le Journal de ce Prince ne nous servira pas toujours de guide, nous prendrons la liberté de discuter quelquefois les faits qu'il rapporte, & de les comparer avec le récit des Historiens de la Suède. Pierre I étoit obligé par politique d'atténuer la supériorité des Suédois sur les Russes, & d'exalter les plus foibles avantages que ceux-ci remportoient sur ceux-là, pour leur persuader qu'ils n'étoient pas invincibles, ni sur terre, ni sur mer, & qu'avec du courage & de la patience, on viendroit à bout

de les battre un jour, après avoir été souvent battu par eux. Cette politique nécessaire mérite des éloges que la Postérité ne démentira pas, en désapprouvant même l'injustice de la Confédération formée contre Charles XII.

Nous observerons d'abord avec les Suédois, que l'Histoire fournit peu d'exemples d'une guerre aussi injuste que celle concertée en 1700, entre le Roi de Danemarck, celui de Pologne & le Tzar, contre Charles XII. Le Roi de Danemarck fut l'artisan de cette ligue. Sous le prétexte de maintenir les droits de la Branche Royale contre celle de Holstein, il fit des préparatifs de terre & de mer; mais il avoit un projet plus étendu que celui d'attaquer des droits qui avoient été reconnus par les Puissances garantes du Traité d'Altena : il vouloit profiter de la jeunesse, du peu d'expérience de Charles XII, & de l'état où son père avoit laissé la Suède, pour l'accabler. Trop foible pour l'attaquer seul, il s'adressa au Roi de Pologne qui crut l'occasion favorable de faire la conquête de la Livonie; & il ne leur fut pas difficile d'engager le Tzar à entrer dans leurs vues. Ce Prince brûloit du desir d'exercer, de former ses troupes, & d'occuper ses Sujets, pour ne pas leur laisser le tems de réfléchir aux changemens qu'il introduisoit, & les y accoutumer insensiblement; mais son principal objet étoit d'avoir un Port sur la mer Baltique, & pour le remplir, il falloit qu'il s'emparât de l'Ingrie. Cette convoitise du bien d'autrui fut l'origine d'une guerre qui coûtera la Couronne au Roi *Auguste*, qui ébranlera le Trône de Russie, réduira la Suède dans un état déplorable, & désolera le Nord pendant près de vingt années. Les Princes alliés, & sur-tout le Tzar & le Roi de Pologne, couvrirent leurs desseins du voile du mystère : dans le tems même qu'ils faisoient toutes leurs dispositions pour accabler Charles XII, ils l'assuroient du desir constant qu'ils avoient d'entretenir la paix avec la Suède : son jeune Monarque n'eut connoissance de l'orage

qui fondoit sur lui, qu'en apprenant que les Saxons étoient entrés en Livonie, & marchaient sur Riga. Charles étoit à la chasse aux ours lorsqu'il en reçut la nouvelle. Loin d'en être ému, il se tourna vers le Comte de *Guiscard*, Ambassadeur de France, & lui dit : » Nous les forcerons bientôt de reprendre le chemin par où ils sont venus « ; & continua sa chasse.

Les Saxons que le Roi de Pologne avoit envoyés en Courlande & en Livonie, étoient sous le commandement du Lieutenant-Général de *Flemming*. Le Général-Major *Carlowitz*, en arrivant de Moskou à l'armée, n'y trouva point *Flemming*, qui s'étoit absenté pour aller se marier en Saxe ; c'étoit mal prendre son tems. Pour ne pas manquer l'expédition dont on étoit convenu, *Carlowitz* fut obligé de faire part aux autres Généraux des ordres secrets qu'il ne devoit communiquer qu'au Chef : on étoit convenu avec quelques Livoniens de surprendre Riga, & de s'en rendre maître pendant la Fête de Noël.

Le retardement des Saxons & l'absence de *Flemming* firent échouer ce projet : les autres Chefs, qui n'étoient point munis d'ordres exprès sur ce point important, balancèrent long-tems avant de prendre un parti déterminé. Cette indécision donna au Général d'Alberg, Commandant de Riga, les moyens de prendre les précautions nécessaires : pour mieux défendre la Place, il en fit brûler les fauxbourgs ; & sa conduite obligea les Alliés de changer de dessein. Les troupes Saxones attaquèrent & prirent le Fort que l'on nomme *Koborschantz* ; ils allèrent ensuite à *Dunamund* qu'ils assiégèrent : le Général *Carlowitz* fut tué dans une attaque. A l'arrivée du Général *Flemming*, on recommença les attaques suspendues ; & le Commandant de *Dunamund*, craignant qu'on n'emportât la Ville d'assaut, capitula le 25 de Mars. On y laissa pour Commandant le Colonel *Kaunitz* avec 1200 soldats.

Dans le même tems, le Général Major *Mendel* arriva au secours de Riga avec cinq mille hommes de troupes Suédoises qui se joignirent à celles de la garnison. *Mendel* repoussa les Saxons qui se retirèrent, passèrent la Dvina, & jettèrent leur artillerie dans l'eau. Quelques jours après, ils reçurent un secours de cinq mille hommes de Lithuanie, sous le commandement de *Pototzki*, dressèrent des batteries sur la rive opposée à l'ennemi, & tirèrent sur lui. Le Duc *Ferdinand* de Courlande avoit le commandement en chef des troupes de Saxe & de Lithuanie.

SECTION XXXVII.

Le Roi de Danemarck ayant appris ces évènements, déclara la guerre au Duc de *Holstein-Gottorp*, & ruina trois redoutes que ce Duc avoit fait construire sur les frontières, par le secours des Suédois, & contre la teneur de leurs Traités. Comme il y avoit dans la ville de *Tonningen* une garnison Suédoise, sous le commandement du Général *Banner*, le Roi de Danemarck la bombardada, & l'assiégea ensuite dans les formes; mais il fut obligé d'en lever le siège le 3 Juin.

Charles XII ne vit pas impunément son beau-frère attaqué, & fit de grands préparatifs, tant par terre que par mer, pour le secourir, & soutenir une guerre qu'il prévoyoit devoir être longue & sanglante. Il mit dans ses intérêts les garans du Traité d'Altena, qui étoient les trois Princes de la Maison de Lunebourg, les Anglois & les Hollandois. Fidèles au Traité, les Alliés, à la tête desquels se trouvoient l'Electeur d'Hannovre qui les commandoit en personne, & le Duc de Zell, passèrent l'Elbe, & s'avancèrent jusqu'à *Ségeberg*, dans le *Holstein Royal*, dont ils exigèrent les plus fortes contributions. Enfin, la flotte d'Angleterre & de Hollande parut dans la mer Baltique. Charles XII, qui commandoit la sienne, la joignit le 7 Juillet; & les deux flottes, fortes

de soixante-dix voiles, partirent de l'Isle de Véen, pour aller chercher celle des Danois, qui s'étoit réfugiée dans le Port de Copenhague. Dans l'impossibilité de l'attaquer, les Alliés la bombardèrent, mais inutilement. Cette manière de faire la guerre étoit trop éloignée du caractère de Charles XII pour qu'il pût s'y arrêter; il résolut de descendre en Séelande, & de faire trembler le Roi de Danemarck pour sa Capitale. Il fit voile le 25 Juillet pour se rendre à Humblebeck, situé entre Helsingor & Copenhague, lieu qui étoit propre au débarquement. Lorsque les dispositions furent faites, le Roi, l'épée à la main, se jeta le premier dans l'eau, & fut suivi de toutes ses troupes. Les Danois sortirent de leurs retranchemens, vinrent au-devant des Suédois, & se replièrent après une légère résistance, abandonnant leur camp, leur artillerie & leurs équipages. Dès le lendemain, Charles donna ses ordres pour faire venir de Scanie les troupes qui y étoient restées, & le 5 Août il marcha à Runstadt, à une lieue & demie de Copenhague, dans le dessein de faire le siège de cette Ville, dès que l'artillerie qu'il attendoit seroit arrivée. La nouvelle de cette expédition déterminâ le Roi de Danemarck à faire la paix. Cette paix défavantageuse fut conclue à Travendahl, le 18 d'Août, au préjudice du Traité qu'il avoit fait avec le Roi de Pologne, contre les Suédois. C'est ainsi que Charles XII, par son activité & sa valeur, termina en deux mois une guerre dans laquelle il fit voir ce qu'on devoit attendre de lui. Son beau-frère le Duc de Holstein rentra dans la pleine jouissance de tous les droits & prérogatives qui appartennoient à sa Branche.

SECTION XXXVIII.

Le Roi de Pologne, jugeant sa présence nécessaire en Livonie, pour le succès des opérations, s'y rendit au mois de Juillet avec toutes ses troupes Saxones, tant de Cavalerie que d'Infanterie.

Il remporta deux avantages sur les Suédois, qui se retirèrent vers Riga. Auguste les poursuivit jusque-là, & assiégea la Ville. Il commençoit à la bombarder, lorsque les Ambassadeurs de France, d'Angleterre & de Hollande, lui firent des remontrances en faveur de leurs Négocians dans cette Ville : Auguste fit cesser le bombardement, & fit payer aux Habitans une forte contribution. Il marcha ensuite vers la forteresse de Kokenhausen, qu'il prit.

Ce fut dans cette circonstance que le Tzar reçut la nouvelle d'une trêve de trente ans avec les Turcs. Par cette trêve avantageuse, quatre Villes prises sur les Turcs, & situées sur les rives du Dnieper, furent détruites : la Ville d'Azof, les petites Villes qui en dépendoient, & tout son territoire, restèrent sous la domination de la Russie.

Ce Traité est du 3 Juillet. Dans le mois d'Août, le Tzar fit demander à Charles XII la réparation des injures que le Comte d'Alberg lui avoit faites à son passage à Riga : d'autres griefs accompagnoient celui-ci : on les trouve dans le Mémoire raisonné de la guerre contre les Suédois. Le 22 du même mois, les troupes commencèrent à sortir de Moskou, & le Général-Major *Butturlin* marcha avec l'avant-garde. Le Tzar se joignit à ce corps avec les deux Régimens des Gardes Préobragenski & Séménofski : les autres devoient suivre aussi-tôt qu'ils seroient en état de se mettre en marche. S. M. se rendit à Novogorod le 30 Août. Le Duc de *Croï* vint lui offrir ses services.

Le Prince *Troubetzkoï*, Gouverneur de Novogorod, en partit le premier Septembre, & s'avança vers Narva pour la bloquer. Il avoit avec lui les Régimens d'Infanterie, ou *Soldatskie*, ainsi nommés pour les distinguer des troupes irrégulières, deux Régimens de Novogorod avec tous les Nobles de ce district, & deux Régimens de Pleskof. Le Corps de *Butturlin* passa la rivière Narova le 23 Septembre, & campa à côté du Prince *Troubetzkoï*.

Le

Le Tzar se choisit un quartier dans une isle formée par cette rivière, près d'un moulin à scier. Il trouva dans le camp le Baron d'*Allart*, Lieutenant-Général, qu'Auguste lui avoit envoyé avec plusieurs Officiers du Génie & de l'Artillerie. On visita le bord de la mer, pour choisir un lieu propre à construire un Fort qui pût empêcher l'ennemi de surprendre les Russes du côté de la mer. Dans ce même tems, un Capitaine de Cavalerie, nommé *Boour*, sortit de Narva & vint dans le camp ennemi. On fut de lui qu'il y avoit dans la Forteresse 1300 fantassins, 400 bourgeois & 200 hommes de Cavalerie; que les assiégés étoient pourvus de vivres & de bois, & que n'ayant pas beaucoup de monde, ils alloient retirer la garde du chemin couvert, & détruire les ponts-levis du côté du camp.

Le premier Octobre, le Général *Weyde* arriva avec sa division, composée de sept Régimens; il campa du côté des Cataractes qui sont au-dessus de la Ville. Le Lieutenant-Général *Allart* eut le commandement en chef du siège. Le 14, le Maréchal Comte *Golovin* arriva avec cinq mille hommes de Cavalerie irrégulière, formée de Nobles Moskovites & des Gentilshommes de Smolensk qui vinrent avec leurs domestiques. Un autre Général *Golovin* arriva le même jour avec neuf Régimens, qui furent placés entre le camp de *Troubetzkoï* & celui de *Butturlin*.

Le 18, le Tzar partit de l'Armée pour Novogorod, avec le Maréchal Comte *Golovin*, qui étoit aussi Ministre des Affaires étrangères. Le Tzar rapporte que le motif de ce voyage étoit de faire avancer les Régimens qui étoient en marche pour le siège de Narva. Mais la cause de son départ étoit une entrevue avec Auguste qui avoit levé le siège de Riga. Le commandement de l'Armée fut confié au Duc de *Croï*. Pierre eût agi avec plus de prudence en restant à son Armée, où sa présence étoit si nécessaire pour encourager ses troupes qui, comme il l'avoue lui-même,

n'étoient qu'une Milice peu disciplinée. Il favoit d'ailleurs que le Roi de Suède étoit attendu à Vésenberg, qui n'étoit qu'à quinze lieues de Narva, où en effet il arriva le 15 Novembre. Il devoit donc s'attendre à l'avoir dans peu sur les bras, & juger par ce qu'il avoit fait en Danemarck, de ce qu'il étoit capable de faire dans une circonstance plus importante. Les raisons que Pierre donne pour justifier son départ, ne feront point une excuse suffisante pour la Postérité. Il sentit bien la faute qu'il avoit faite, lorsqu'après la bataille de Narva, il dit au Général Schérémétof :
 » Je reconnois, mais trop tard, la faute que j'ai faite en quittant
 » mon Armée «.

SECTION XXXIX.

Le Tzar & les Historiens ont parlé si succinctement de la bataille de Narva, que le Lecteur ne fera pas fâché de trouver ici un détail circonstancié de cette journée célèbre entre deux Princes extraordinaires, qui en étoient, pour ainsi dire, à leurs premières armes. Ce détail est fait par un Suédois impartial.

» Après la paix de Travendahl, le Roi de Suède s'étoit rendu à
 » Carlshaven, où il avoit donné ordre de rassembler les troupes
 » qu'il destinoit pour la Livonie. Pendant son séjour dans cette
 » Ville, il apprit que le Tzar, malgré les assurances qu'il lui avoit
 » fait donner d'une amitié inviolable, étoit entré en Ingric, où
 » ses troupes mettoient tout à feu & à sang, & qu'il faisoit en per-
 » sonne le siège de Narva. Cette nouvelle lui fit hâter ses prépara-
 » tifs ; il mit à la voile le 10 Octobre avec une partie des bâtimens
 » de transport, & le 16 il arriva à Perneau : il ne s'y arrêta que le
 » tems nécessaire pour attendre le reste de ses troupes & les laisser
 » reposer des fatigues de la mer. Il marcha ensuite à Rével & de-
 » là à Vésenberg, où il laissa les gros équipages. Enfin, le 27
 » Novembre il arriva au défilé de Pyhajoki, que le Général Sché-
 » rémétof occupoit avec six mille chevaux. Ce passage entre des

» hauteurs escarpées étoit fort difficile , & très-peu de monde
 » pouvoit le défendre contre une Armée entière ; mais le Général
 » Russe n'avoit point d'Infanterie , & dès que l'Infanterie Suédoise
 » parut sur les hauteurs , menant devant elle quelques pièces de
 » canon , la Cavalerie Russe s'enfuit à toute bride , & alla porter
 » au Duc de Croï , auquel le Tzar avoit laissé le commandement
 » de son Armée , la nouvelle de l'approche des Suédois.

» Le Roi , maître du défilé de Pyhajoki , continua sa marche ,
 » & le 29 il arriva à Lagena , à deux petites lieues de Narva. Per-
 » suadé qu'il ne falloit pas donner à l'ennemi le tems de se recon-
 » noître , il résolut de l'attaquer le lendemain , quoiqu'il n'eût que
 » cinq mille hommes d'infanterie & trois mille chevaux. Il n'avoit
 » pas d'autre parti à prendre , pour empêcher l'ennemi de se rendre
 » maître de Narva ; & d'ailleurs il manquoit absolument de vivres
 » dans un pays que les Russes avoient entièrement dévasté. C'est
 » de Lagéna , le 29 Novembre , veille de la bataille , qu'il écrivit
 » à un de ses Ministres : *Demain je battraï les Russes ; préparez un ma-*
 » *gasin à Laïs : quand j'aurai secouru Narva , je passerai par cette Ville ,*
 » *pour aller donner la même leçon aux Saxons.*

» Le 30 , Charles XII parut en présence des Russes sur les onze
 » heures du matin : leur camp s'étendoit depuis le moulin de
 » Portéi , sur la Narova , jusqu'à Joala , de l'autre côté de la Ville ,
 » sur la même rivière , ce qui faisoit à-peu-près une lieue d'éten-
 » due : le retranchement dont ils l'avoient enveloppé , étoit d'un
 » profil très-fort , fraisé & palissadé en quelques endroits , garni
 » de chevaux de frise , & défendu par une artillerie nombreuse
 » & disposée avec beaucoup d'intelligence.

» Le Roi , après avoir ordonné qu'on fit des fascines , & reconnu
 » le centre de la ligne qu'il jugea le plus aisé à emporter , résolut
 » de faire deux attaques générales. A cet effet , le Général Welling
 » qui commandoit l'aîle droite de l'Armée , reçut ordre de la

» former sur deux colonnes , & d'attaquer la partie du retranche-
» ment où les ennemis avoient élevé une batterie qui dominoit
» la campagne & les lignes. C'est dans le même ordre que l'aîle
» gauche, commandée par le Général Renschild , fut disposée ,
» & le Roi y prit son poste. A ces deux attaques, la cavalerie sou-
» tenoit l'infanterie , & devoit entrer dans les retranchemens dès
» qu'ils seroient forcés : l'artillerie fut disposée , savoir , vingt-une
» pièces à la gauche , & seize entre les deux attaques.

» Il étoit deux heures après-midi lorsque ces dispositions furent
» achevées ; alors le Roi fit donner le signal de deux fusées : l'in-
» fanterie aborda les retranchemens , qui furent emportés après
» un quart-d'heure de combat ; & son premier soin fut d'ouvrir
» des passages à la cavalerie. A la gauche, les Suédois poussèrent
» les Russes le long du retranchement vers la rivière , où ils
» fuyoient dans le plus grand désordre pour gagner leur pont ; il
» rompit sous le poids des fuyards , & tout ce qui s'y trouva fut
» noyé. Ceux qui n'avoient pu passer la rivière, voyant que toute
» espérance de salut leur étoit ôtée , prirent le parti de se défen-
» dre, quoique le Duc de Croï & plusieurs autres Généraux se
» fussent déjà rendus : ils se retranchèrent avec des charriots &
» tout ce qu'ils purent rencontrer ; & malgré les vigoureuses
» attaques des Suédois , on ne put jamais les forcer.

» Le Général Welling avoit eu , à l'attaque de la droite , le même
» succès que Charles XII à celle de la gauche. Après avoir forcé
» les retranchemens & poussé l'aîle gauche des Russes sur la Haute-
» Narva , il envoya au Roi une partie de son infanterie , & continua
» avec le reste les ennemis qu'il avoit battus , afin de les empêcher
» de se réunir à leur aîle droite. La nuit qui survint fit cesser le
» combat. Cependant le Roi se préparoit à le recommencer le
» lendemain ; mais dès le même soir , les troupes ennemies qui
» s'étoient retranchées près du pont, envoyèrent vers le Roi pour

» lui proposer de se rendre, ce qui fut accepté. Il leur permit
 » de se retirer avec leurs armes, mais sans drapeaux ni étendards,
 » & le lendemain elles passèrent la rivière sur le pont qui avoit
 » été réparé. Les seuls Officiers Généraux & Supérieurs restèrent
 » prisonniers de guerre: il en fut de même de l'aîle gauche, à
 » laquelle le Roi accorda la même permission le lendemain à la
 » pointe du jour; mais les troupes qui la composoient furent
 » obligées de mettre bas les armes.

» Les trophées enlevés aux Russes consistoient en 145 pièces
 » de canon, 28 mortiers, 151 drapeaux, 20 étendards & 6 paires
 » de timbales. Enfin les Suédois s'emparèrent du camp tout tendu,
 » de la caisse militaire du Tzar, & d'une quantité considérable
 » de munitions de guerre & de bouche.

» Telle fut la fameuse journée de Narva, dans laquelle les Russes
 » perdirent 18 à 20,000 hommes. La perte des Suédois ne fut
 évaluée qu'à 2000 (1). On se permettra quelques réflexions.

» Le projet du Roi de Suède d'attaquer le centre des Russes,
 » &, si son attaque réussissoit, de couper en deux leur Armée,

(1) D'après ce récit fidèle, quel jugement doit-on porter de ce que M. Levesque s'est permis de dire à ce sujet? Où sont les preuves de la défection du Duc de Croï, du Lieutenant-Général *Allart* & des Officiers étrangers? Suffit-il d'alléguer vaguement qu'ils étoient peu d'accord avec les Généraux de la Nation, pour en conclure qu'ils trahirent la Russie? Le Manifeste que le Vice-Chancelier composa par ordre du Tzar, & après-coup, est le titre sur lequel M. Levesque se fonde, pour accuser de perfidie le Vainqueur de Narva. Le Tzar, dans son Journal, ne parle que d'une convention verbale; & M. Levesque, mieux instruit que le Tzar, a vu & a encore actuellement sous les yeux un Traité qui n'exista jamais, & qu'il appelle *Traité insidieux*. Après ces qualifications qui ne lui coûtent rien à donner, il finit par dire: « Quoique le désastre des Russes ait été exagéré, & qu'on en ait malignement altéré les circonstances, il est certain qu'ils furent vaincus par des ennemis inférieurs en nombre ». Cette certitude répand un grand jour sur une action mémorable à jamais.

» étoit bien vu dans l'état d'infériorité où il se trouvoit ; les dif-
 » positions qu'il fit pour le remplir annonçoient les plus grands
 » talens pour la guerre : il attaqua en colonne , le seul ordre qui
 » convienne pour l'attaque des retranchemens : on ne trouve
 » point dans la relation , & on ne voit point sur le plan de la
 » bataille de Narva , qu'il ait fait faire de fausses attaques : cepen-
 » dant elles peuvent procurer de très-grands avantages , sur-tout
 » quand l'ennemi a une très-grande étendue de terrain à garder :
 » on fera remarquer encore que les Suédois , après avoir emporté
 » les retranchemens , les suivirent de droite & de gauche , en
 » prenant en flanc & poussant devant eux les troupes qui les
 » défendoient jusqu'à la rivière , où ils les acculèrent. Leur cava-
 » lerie , selon les apparences , se porta au-delà des retranchemens ;
 » & celle des Russes s'enfuit à son approche ; les relations n'en
 » parlent pas , mais on peut l'inférer de ce que dit le Tzar , *si*
 » *notre Cavalerie avoit fait son devoir , on pouvoit espérer la victoire.* La
 » conduite du Roi , celle de ses Généraux , & la discipline de ses
 » troupes , sont un modèle que les Gens de guerre peuvent sou-
 » vent consulter , & un exemple frappant de la supériorité des
 » troupes aguerries & disciplinées sur celles qui ne le sont pas ;
 » mais on ne portera pas le même jugement de la permission qu'il
 » accorda aux Russes qui s'étoient rendus prisonniers , de retourner
 » dans leur patrie. La Russie étoit bien moins peuplée alors qu'elle
 » ne l'est aujourd'hui , & enlever des hommes au Tzar , c'étoit
 » lui porter un coup mortel. Etoit-ce mépris de la part de Char-
 » les XII ? Il étoit injuste : la défense que firent jusqu'à la nuit ceux
 » qui s'étoient acculés à la Basse-Narva , devoient lui prouver que
 » les Russes étoient braves , & qu'il ne leur manquoit que de
 » l'expérience & de la discipline. Etoit-ce difficulté de les garder ?
 » Mais on fait combien peu il faut de gens armés pour contenir
 » une multitude sans armes. Enfin il n'y a que quarante lieues

» de Narva à Rével , où on pouvoit les conduire & les embarquer
 » pour la Suède.

» Si tout , pour ainsi dire , est à louer dans la conduite du Mo-
 » narque Suédois & de ses Généraux , il n'en est pas de même
 » de celle des Généraux Russes. La première faute que fit le Duc
 » de Croï , fut de n'avoir point donné d'infanterie au Général
 » Schérémétof pour occuper & défendre le défilé de Pyhajoki ;
 » la seconde , d'avoir été pendant trois heures tranquille spec-
 » tateur des dispositions du Roi , qui menaçoit son centre , & de
 » ne l'avoir pas soutenu par une bonne réserve ; la troisième enfin ,
 » de n'avoir eu qu'un seul pont pour faire sa retraite : si au moins
 » il en avoit eu un autre sur la Haute-Narva , toute son aîle gauche
 » qui ne se rendit que le lendemain de la bataille , eût pu se retirer
 » pendant la nuit , & n'eût pas eu la honte de mettre bas les armes.
 » Dans de pareilles circonstances on ne peut trop multiplier les
 » débouchés.

» A ces réflexions particulières on en ajoutera une générale ;
 » c'est que la défaite des Russes devant Narva est un exemple à
 » ajouter à tant d'autres , pour prouver que presque toutes les
 » Armées qui ont attendu les ennemis dans leurs lignes , & qui
 » ont été attaquées , ont été battues : dans de pareilles circonf-
 » tances , le seul parti qu'il y ait à prendre , est de laisser une garde
 » suffisante dans la tranchée pour s'opposer aux sorties de la place ,
 » & de marcher aux ennemis. On fait ce qu'il en coûta aux Fran-
 » çois en 1706 , pour ne l'avoir pas suivi , lorsqu'ils faisoient le
 » siège de Turin. C'étoit le sentiment de M. le Duc d'Orléans ;
 » mais ce Prince crut devoir déférer aux ordres du Roi , qui attri-
 » buoient , pour ainsi dire , toute autorité au Maréchal de Marfin ,
 » dont l'avis fut de rester dans les lignes , contre l'opinion de tous
 » les Généraux ; un d'eux sur-tout , fort attaché à M. le Duc d'Or-
 » léans qui , à aucuns égards , n'étoit pas fait pour obéir à un

» Général de l'espèce de M. de Marfin , ne négligea rien pour
 » l'engager à marcher aux ennemis : *Sortons de nos lignes , Monsei-*
 » *gneur* , lui dit-il ; *si vous battez le Prince Eugène , votre gloire est à son*
 » *comble ; si vous êtes vaincu , vous n'en serez pas moins Duc d'Orléans ,*
 » *premier Prince du Sang de France* «.

SECTION XL.

Le Tzar ne dissimule point dans son Journal , la douleur dont il fut pénétré en apprenant la perte de la bataille de Narva. Elle fut profonde : mais les grands Hommes ne sont jamais plus supérieurs à eux-mêmes , que lorsque la fortune leur est contraire. Bientôt Pierre s'éleva au-dessus de son malheur , & dit à Schérémétof : » Je l'avois prévu ; les Suédois nous battront long-tems ;
 » mais enfin nous apprendrons à les vaincre. Commençons par
 » éviter les actions générales ; instruisons-nous par de petits com-
 » bats , & affoiblifions-les en détail «.

Un Prince qui voyoit aussi bien , & qui se conduisit sur des principes aussi justes , méritoit de vaincre à Pultava.

M. *Levesque* n'a rien négligé pour persuader à ses Lecteurs que Pierre faisoit de la Religion un objet de mépris : il ne méprisoit que les Popes & les Moines qui se rendoient méprisables , & on ne peut qu'admirer la piété qui lui fit regarder la défaite de son Armée , *comme une marque de l'extrême colère de Dieu*. C'est ainsi que ce Prince s'exprime , page 35 ; & il ajoute : » Mais en approfondissant les vues du Ciel , on voit qu'elles nous étoient plutôt
 » favorables ; car si nous eussions remporté alors une victoire sur
 » les Suédois , étant si instruits de l'art de la guerre & de la poli-
 » tique , dans quel abîme ce bonheur ne pouvoit-il pas nous
 » entraîner ? Au contraire , cette prospérité des Suédois leur a
 » coûté bien cher à Pultava , quoiqu'ils eussent tant d'habileté &
 » de réputation , que les François les nommoient le fléau des
 Allemands.

» Allemands. Nous, après ce terrible échec, qui fut un vrai bon-
 » heur pour nous, nous fûmes obligé de redoubler notre activité,
 » & de faire les derniers efforts pour suppléer par notre circon-
 » pection au défaut d'expérience. Peut-on prouver d'une manière
 plus forte que les sentimens de ce Prince partoient d'une ame
 pénétrée de la vérité de la Religion? Mais on ne peut que rire,
 dit un Ecrivain, de l'ignorance des Prêtres Russes & du Peuple,
 qui, au lieu d'attribuer leurs revers à l'indiscipline & à l'inexpé-
 rience de leurs troupes, s'imaginèrent que les Suédois n'avoient
 pu les vaincre sans fortilège : pour rompre l'enchantement ils
 eurent recours à *Saint Nicolas*, & lui adressèrent la prière sui-
 vante : elle peint les mœurs de cette Nation au commencement
 de ce siècle, & mérite d'être conservée.

» O toi, qui es notre consolateur perpétuel dans nos adversités,
 » grand Saint Nicolas! infiniment puissant, par quel péché t'avons-
 » nous offensé dans nos sacrifices, genuflexions, révérences &
 » actions de grâces, pour que tu nous ayes ainsi abandonnés?
 » Nous avons cherché à t'appaiser, nous avons imploré ton
 » assistance contre ces terribles, enragés & indomptables ennemis
 » & destructeurs, lorsque comme des lions, des ours & autres
 » bêtes féroces qui ont perdu leurs petits, ils nous ont attaqués,
 » épouvantés, blessés & détruits par milliers, nous qui sommes
 » ton Peuple. Mais comme il est impossible que cela soit arrivé
 » sans fortilège & enchantement, vu le grand soin que nous
 » avons pris de nous fortifier d'une manière inaccessible pour
 » la défense & la gloire de ton nom, nous te supplions,
 » ô grand Saint Nicolas, d'être notre champion & notre porte-
 » étendard, d'être avec nous, tant en paix qu'en guerre, dans
 » toutes nos nécessités, & au tems de notre mort, de nous pro-
 » téger contre cette terrible & tyrannique foule de Sorciers, &
 » de les chasser loin de nos frontières, avec la récompense

» qui leur est dûe «. Note sur le Journal de Pierre le-Grand. L'Auteur termine cette note par la réflexion du Tzar, qui regardoit comme un bonheur la défaite de Narva. Elle lui ouvrit les yeux sur les défauts de sa milice, & il en profita pour les corriger. C'est ainsi que les Autrichiens se font conduits à la fin de l'avant-dernière guerre : c'est ainsi que se conduiront tous les Gouvernemens éclairés & qui liront dans l'avenir. Ils ne s'endormiront point dans une sécurité funeste, s'il s'élève à côté d'eux une Puissance militaire qui ne s'occupe que d'agrandissement ; mais ils prendront toutes les précautions nécessaires pour faire le contre-poids dans la balance & se faire respecter.

SECTION XLI.

Tous les Historiens du tems, les mémoires & les relations, disent que le Tzar avoit conduit devant Narva une Armée de quatre-vingt mille hommes, & ils font monter sa perte à vingt mille au moins. Cependant, selon le calcul que fait le Tzar, les troupes qui revinrent de Narva à Novogorod, y arrivèrent au nombre de vingt-deux mille neuf cents soixante-sept ; il n'évalue sa perte qu'à cinq mille huit cents ou six mille hommes : il n'avoit donc devant Narva que vingt-huit ou vingt-neuf mille hommes. On lit encore dans le Journal, que le Roi de Suède étoit à la tête de dix-huit mille hommes. Les Suédois assurent que selon l'ordre de bataille de leur Armée, elle ne consistoit qu'en vingt bataillons & quarante escadrons, tous extrêmement foibles. Comment démêler la vérité au milieu de ces contradictions ?

SECTION XLII.

Charles XII auroit désiré de pouvoir continuer la guerre : mais le défaut de vivres, la rigueur de la saison & la foiblesse de ses troupes le forcèrent de prendre des quartiers d'hiver. Le 29 Dé-

cembre il établit le sien à Laïs, à six lieues de Derpt, & ceux de son Armée dans les environs & sur la frontière, pendant que le Général-Major *Cronhiort* couvrait l'Ingrie & la Finlande avec un corps de six mille hommes. Dans six mois de tems ce Prince avoit forcé le Roi de Danemarck de faire la paix sous les murs de Copenhague, il avoit battu les Russes devant Narva, & obligé le Roi de Pologne d'abandonner ses projets sur Riga.

Dès que le Tzar fut assuré que le Roi de Suède avoit passé de Narva à Derpt, où il exerçoit ses troupes & les complettoit, il crut devoir se rendre à Moskou avec les Régimens des Gardes. A son arrivée, il donna ordre de prendre une partie des cloches des Eglises & des Couvens de toutes les grandes Villes, pour en faire des canons & des mortiers; ce qui fut exécuté pendant cet hiver même. On fondit deux cents quarante-deux canons & douze mortiers, qui furent envoyés à Novogorod. Le Prince Boris Galitzin recruta douze régimens de Dragons. La constance du Tzar étoit inébranlable & son activité sans bornes. Le 12 de Janvier 1701, il conclut un Traité avec le Roi de Danemarck, » par lequel » celui-ci s'obligeoit d'envoyer trois régimens d'Infanterie & trois » de cavalerie pour le service de la Russie. Il y étoit dit, que s'il » éclatoit une guerre entre la France & les Alliés de la Suède, » c'est-à-dire, l'Angleterre & la Hollande, Sa Majesté Danoise » agiroit avec toutes ses forces par terre & par mer contre Char- » les XII «.

Malgré ce Traité, le Roi de Danemarck, effrayé des succès de Charles XII, n'en remplit les conditions qu'après la bataille de Pultava. Mais ce Traité n'en prouve pas moins que l'intention du Monarque Danois étoit d'accabler la Suède.

Le 31 Janvier, le Tzar partit de Moskou pour Birze dans la Samogitie, sur les frontières de la Courlande; ce fut là qu'il vit le Roi de Pologne, & lui promit de lui envoyer quinze à vingt

mille fantassins, des munitions & deux cents mille écus. De retour à Moskou le 8 Mars, il donna ordre au Prince *Repnin* d'assembler les troupes, & de marcher sans délai pour joindre les Saxons. *Repnin* partit avec dix-neuf régimens d'Infanterie, & dirigea sa marche vers Riga, pour se réunir aux Saxons, commandés par le Maréchal *Steinau*.

SECTION XLIII.

1701.

Charles XII après avoir reçu les renforts qu'il attendoit de Suède & qui montoient à dix ou douze mille hommes, leva ses quartiers & vint camper à demi-lieue de Derpt, vers la fin du mois de Mai; dans le dessein où il étoit de marcher aux Saxons, il laissa le Général-Major *Schelippenback* avec un corps de troupes pour couvrir la Livonie, & agir contre les Russes, selon les circonstances; en même-tems il donna ordre à l'Amiral *Nummers* d'armer une petite escadre sur le lac Péïpus, & de s'opposer aux descentes que les ennemis pourroient tenter.

Ces dispositions faites, le Roi décampa de Derpt le 27 Juin, & arriva dans douze jours de marche & cinq séjours, le 13 Juillet, à Siefengall. Ce fut de ce camp qu'il détacha le Lieutenant-Colonel *Mayerfeld* à la tête de cinq cents chevaux du côté de Kokenhusen; dans le même-tems le Colonel *Helmers* qui avoit à ses ordres six cents hommes d'infanterie & douze pièces de canon, sortoit de Riga & prenoit la même route.

Le Maréchal *Steinau* qui commandoit les troupes Saxones, auxquelles s'étoient joints quatre Régimens Russes, les avoit rassemblées derrière la Dvina au nombre de quarante-trois bataillons & de vingt neuf escadrons, dans l'intention de défendre cette rivière; il la gardoit par differens corps détachés, depuis *Dahlenskrog* jusqu'au-dessous de Riga. Mais lorsqu'il apprit les deux détache-

mens que le Roi avoit faits sur Kokenhusen, il crut que Charles XII en vouloit à cette place, & sur-le-champ il marcha par sa droite, pour la soutenir; il ne fut détrompé qu'en apprenant que le Roi marchoit sur Riga, où il arriva le 17. Il y revint à tire-d'ailes; incertain du lieu où le Roi tenteroit de passer, il se tint le plus rassemblé qu'il lui fut possible, & fit continuer les retranchemens qu'il avoit commencé d'élever au dessous de Riga; il y prit poste avec le gros de son armée.

Charles XII en arrivant à Riga, avoit établi son camp dans le Stadtſveid; dès la veille il s'étoit fait précéder par le Baron de *Stuart*, Général-Major, qu'il avoit chargé de tout préparer pour le passage de la Dvina; il employa lui-même la journée du 18 à en reconnoître les bords & à faire ses dernières dispositions. En conséquence, le soir de ce même jour, à huit heures, on commença à embarquer douze bataillons, & trois cents chevaux seulement dans tous les bateaux qu'il avoit été possible de rassembler; mais ce ne fut que le 19, à quatre heures du matin, que cette flotille démarra; elle avoit fait la moitié du trajet, lorsque les ennemis l'apperçurent & firent feu de deux redoutes entre lesquelles ils se formèrent sur deux lignes, au nombre de quatorze bataillons & de treize escadrons; les troupes Russes étoient en réserve.

Le Comte Algarotti dit que le Général *Altendorf* conçut l'idée de ce fameux passage de la Dvina, où l'armée Suédoise passa la rivière sur des radeaux couverts de paille humide à qui on mit le feu. La fumée la déroba à la vue de l'ennemi, qui ne serroit pas le vent. Ce stratagème fut autrefois mis en pratique par Annibal.

L'ordre, la contenance & le feu des ennemis n'empêchèrent point le Roi d'aborder vis-à-vis d'eux; il étoit protégé par le feu du canon de la Ville, de la Citadelle & de deux prames,

& fut des premiers à sauter à terre. L'infanterie s'empresça de suivre son exemple, & il y avoit à peine huit bataillons formés que le Roi les mena à la charge : les Saxons vinrent bravement à sa rencontre ; une décharge à brûle-pourpoint les fit plier, en même-tems que cent Drabans & cinquante dragons chargeoient la cavalerie de leur aîle gauche & la pouffoient sur leur seconde ligne ; ce fut alors que les Russes prirent la fuite sans coup férir. Les Saxons se rallièrent & revinrent à la charge sur une seule ligne, mais sans succès ; ils n'en eurent pas davantage dans la troisième qu'ils tentèrent ; l'infanterie Suédoise étoit entièrement passée ; alors les Saxons commencèrent à céder du terrain, mais toujours en ordre ; enfin, après trois heures du combat le plus opiniâtre, ils se retirèrent sur deux colonnes, dirigeant leur marche, l'une sur Kobrun, l'autre vers Dunamund. Le défaut de cavalerie empêcha de les suivre. Le Roi employa le reste de la journée & le lendemain matin à s'emparer des différens postes que les ennemis avoient fortifiés sur la Dvina. Toutes les troupes qui s'y trouvèrent furent prises ou passées au fil de l'épée. Ainsi dans vingt-quatre heures le Roi passa une rivière très-large & très-rapide, à la vue d'une armée supérieure & avantageusement postée, & força les ennemis de se retirer avec perte de plus de deux mille hommes tués, blessés ou pris, d'un drapeau, de trois étendards, de trente-six pièces de canon & de presque tous les équipages.

Ce passage de la Dvina est, dans son genre, une des actions les plus mémorables de ce siècle. Les Saxons s'y comportèrent bravement : & si les Russes les eussent secondés, la victoire qui fut long tems disputée, ne se seroit peut-être pas déclarée pour les Suédois ; cependant, on peut reprocher au Maréchal Steinau de les avoir laissés se former, avant de les charger ; dans des occasions pareilles, il ne faut pas donner à l'ennemi le tems de prendre poste, mais l'attaquer à mesure qu'il sort de ses ba-

teaux , le pousser dans l'eau & y entrer avec lui. On ne conçoit pas aussi comment la Cavalerie Saxone , & sur-tout celle de l'aîle gauche , se laissa battre par cent cinquante chevaux ; comment cette Cavalerie , aussi supérieure qu'elle l'étoit , ne chercha pas à envelopper les Suédois : elle étoit bien mauvaise ou bien mal conduite.

SECTION XLIV.

Après le passage de la Dvina & la victoire sur les Saxons , Charles XII entra en Courlande. Le Duc *Ferdinand* , Souverain de ce Pays & le dernier de la Maison de Keteler , servoit dans l'Armée du Roi de Pologne. C'en étoit assez pour attirer les Suédois dans ses Etats, qui d'ailleurs reconnoissoient le Roi *Auguste* pour Chef & protecteur : envain ils représentèrent que la guerre avoit été entreprise sans qu'on les eût consultés ; Charles XII les traita en ennemis , & en exigea les plus fortes contributions en vivres & en argent. Mais il ne bernoit pas ses vues à la conquête de la Courlande , que le Maréchal *Steinau* , retiré en Lithuanie , ne pouvoit plus défendre : ulcéré contre le Roi de Pologne qui l'avoit attaqué contre toute justice , & qui avoit formé une ligue pour le perdre , il avoit juré de détrôner son ennemi ; & c'est dans cette vue qu'il s'approcha de la Pologne , pour mettre à profit les divisions qui agitoient ce Royaume.

Il s'étoit élevé de grands troubles entre les Polonois , & le Cardinal Primat *Ratzijski*. Celui-ci , de concert avec les Sapiéha , invita & pria même le Roi de Suède d'entrer en Pologne , en l'assurant que ni lui , ni la *Pospolite* ne se mêleroient point de la guerre que leur Roi avoit entreprise au préjudice du Traité fait entre les deux Couronnes. Charles XII écrivit au Primat & à la *Pospolite* , & après leur avoir exposé ses griefs contre *Auguste* , il les exhortoit puissamment à lui ôter la Couronne , en les assurant qu'il donneroit aux Polonois tous les secours nécessaires.

Le Primat & les Sapiéha entretenrent une correspondance avec le Roi de Suède, & s'efforçoient de faire pencher les Polonois du côté de ce Monarque. Ce fait est consigné dans le Journal de Pierre I, qui s'éloigne de ceux que nous avons rapportés plus haut. En conséquence Charles XII fit entrer des troupes en Pologne pour secourir la Maison de Sapiéha, qui avoit réclamé inutilement la protection d'Auguste contre les entreprises de celle d'Oginski.

SECTION XLV.

Le Tzar reçut la nouvelle que le Roi de Suède avoit pris la ville de Birze, où il étoit convenu avec *Auguste* de ne point quitter les armes avant que Charles n'eût été dépouillé de tout ce qu'il possédoit en deçà de la mer Baltique. Le Héros Suédois trouva dans Birze beaucoup d'artillerie & de munitions de guerre. La saison ne lui permettant plus de tenir la campagne, dès le 9 Octobre il fit camper son Armée en Courlande, le long des frontières de Samogitie & de Lithuanie, & choisit pour son quartier le Château de Vurgen, à trois lieues de Grubin; mais au lieu d'habiter ce Château, il fit dresser sa tente dans les jardins, & s'y tint constamment, malgré la rigueur du froid; pour l'adoucir, on y entretenoit des boulets rouges jour & nuit.

On a vu que Charles agissoit tandis qu'on délibéroit contre lui: ses Officiers se piquoient de la même activité. Le Colonel *Albedyhl* s'empara de Dunamund au mois de Décembre. Le Tzar dit que cette Place se rendit au Roi, qui s'étoit retiré en Livonie avec 6000 hommes: c'est une erreur, puisqu'il étoit en Samogitie, & qu'il fut mécontent de la capitulation accordée à la garnison de cette Place. Le Gouverneur Canitz & la garnison en sortirent avec tous les honneurs de la guerre,

SECTION XLVI.

Dès le commencement de la campagne de cette année on a vu Charles XII suivre constamment le plan qu'il avoit formé d'attaquer les Saxons, & de se tenir sur la défensive vis-à-vis du Tzar. C'étoit réunir la politique la plus profonde au génie de la guerre. Le Tzar n'avoit plus d'allié qu'Auguste qu'il étoit obligé de secourir. En battant Auguste ou le détrônant, de trois ennemis, il ne lui en restoit qu'un à combattre, le Tzar. Mais Pierre profitoit de la tranquillité dans laquelle son rival le laissoit, pour former, exercer, discipliner ses troupes & fortifier les places frontières. Il apprit que les troupes Suédoises devoient passer à Arkangel pour attaquer cette Ville; il envoya un ordre au Gouverneur de bâtir une Forteresse qui pût contenir mille hommes de garnison sur la rivière nommée *Malaia Dvinka*, & d'être sur ses gardes contre l'invasion dont on lui donnoit avis.

Cet avis étoit salutaire : dans le mois de Juillet Pierre fut informé par le Prince Alexis *Proxorofski*, Gouverneur d'Arkangel, que cinq frégates & deux yachts Suédois avoient paru sur la mer Blanche; que trois frégates & un yacht avoient jetté l'ancre vis-à-vis du village Kouskova, & que les trois autres bâtimens, après avoir fait quelques prisonniers & tué les Soldats qui gardoient l'embouchure du Golphe de Béréfoskoé de la grande Dvina, étoient entrés dans la petite rivière de ce nom, où l'on construisoit la forteresse. Alors le Major Grotofsky, qui avoit la direction de cet ouvrage, embarqua sept cents Soldats sur de petits bâtimens, pour aller au-devant des vaisseaux Suédois. Les frégates firent feu, blessèrent & tuèrent plusieurs Russes; mais le feu de la mousqueterie des petits bâtimens, soutenu de celui de la forteresse, empêcha les frégates d'avancer; une d'elles & l'yacht furent coulés à fond. La petite flotte Suédoise ne

portoit que mille hommes en tout, & les trois bâtimens qui s'en détachèrent pour venir à la découverte, n'étoient montés que par quinze hommes commandés par un Officier. Les trois frégates & l'yacht qui n'entrèrent point dans l'embouchure, & la frégate qui s'enfuit de la rivière Dvina, mirent à la voile après avoir brûlé les maisons & les brasseries de Kousskova.

Les vaisseaux coulés à fond furent retirés de l'eau ; on les conduisit à Arkangel, pavillons baissés, & on y arbora des pavillons Russes.

Pierre, instruit de ce premier avantage remporté sur les Suédois, dépêcha de Novogorod un Courier au Prince Prozorofski avec l'ordre de faire raccommoier les vaisseaux pris sur l'ennemi, de les placer ensuite dans un lieu convenable ; de faire une promotion des Officiers qui s'étoient trouvés dans cette action, & de distribuer de l'argent aux Soldats. Ce n'étoit pas gloriole de la part du Tzar qui n'estimoit que la véritable gloire ; il connoissoit mieux que personne la valeur de ce petit avantage ; mais il vouloit créer une marine, & pour y parvenir, il croyoit ne pouvoir donner trop d'éclat aux succès qu'il avoit sur mer. C'est en partant de ce principe, qu'il récompensa si généreusement les troupes qui s'étoient distinguées dans ce petit combat naval. On verra dans la suite qu'il a constamment agi de même dans toutes les occasions pareilles, & il avoit raison. Les punitions & les récompenses adaptées au génie des Nations, sont les grands mobiles qui remuent les hommes de tous les Etats.

SECTION XLVII.

Lorsque le Tzar crut ses troupes en état de se mesurer avec les Suédois, il fit rassembler un corps de quinze à dix-huit mille hommes dans les environs de Pleskof, aux ordres du Général Schérémétof, avec ordre d'entrer en Livonie par Rappin, Ca-

faritz & Rauke. Le 4 Septembre, Michel Schérémétof, fils du Général, passa la rivière Vibofka, rencontra près de Kiapina le Major Roos qui commandoit six cents hommes, & le battit. Le Tzar dit qu'on fit prisonnier le Major & quatre-vingt Soldats; qu'on enleva à l'ennemi trois étendards, deux canons, un grand nombre de fusils, tous les équipages; & que dans cette action il ne se sauva personne, excepté un seul Enseigne. Les Suédois racontent autrement ce fait: ils disent, que les projets formés sur Cafaritz & Rauke, n'eurent aucun succès; le Général Schlipenback qui campoit à portée les secourut à tems, & força les Russes de se retirer avec une perte considérable; mais il ne put arriver assez promptement pour secourir le Major Roos, qui s'étoit imprudemment engagé, & qui fut enveloppé; cependant cet Officier se fit jour au travers des ennemis avec trente hommes seulement, & joignit le Colonel Schlipenback qui marchoit à son secours; les Russes, après avoir pillé Rappin, se retirèrent sur la frontière, d'où ils ne tardèrent pas à regagner Pleskof, sur l'avis qu'ils eurent que Charles XII avoit renforcé le corps de Schlipenback. Ce Prince satisfait de sa conduite dans l'action dont il s'agit, l'avoit nommé Général-Major. Nous allons le voir malheureux dans une autre; son Infanterie, abandonnée par la Cavalerie, sera taillée en pièces. Au milieu de tant de contradictions, jusque dans les plus petits faits, comment seroit-il possible de démêler la vérité, & par conséquent d'écrire l'Histoire, si l'Historien, passant par-dessus la discussion des faits, n'étoit que l'écho du parti qu'il embrasse?

SECTION XLVIII.

1702.

A la fin de Décembre, le Général Schérémétof fut informé que Schlipenback se trouvoit à quatre milles de Derpt, avec

sept mille hommes de Cavalerie & d'Infanterie. Suivant cet avis il partit de Pleskof avec huit mille hommes, tant Cavalerie qu'Infanterie (1), & se munit d'artillerie de campagne. Son avant-garde, très-forte, remporta un avantage sur un corps avancé de Suédois. Les deux Armées se trouvèrent en présence le premier Janvier, près du village d'Eresfer, où les Suédois, en ordre de bataille, attendoient les Russes. Les canons de ceux-ci n'étoient pas encore arrivés, & ils ne purent soutenir l'attaque sans reculer. Mais l'artillerie arriva; alors les Russes marchèrent à l'ennemi, & l'attaquèrent avec tant de vigueur, qu'après quatre heures de combat, la Cavalerie Suédoise abandonna l'Infanterie qui céda le champ de bataille, son artillerie & son bagage.

Le Tzar fit faire les plus grandes réjouissances pour cette victoire qui n'eut aucunes suites. Le Général Schérémétof fut fait Maréchal & reçut l'Ordre de Saint-André; les autres Officiers furent récompensés selon leur rang.

SECTION XLIX.

Pierre étoit occupé de la construction d'un Arsenal à Moskou, lorsqu'il apprit que Charles XII avoit intention d'envoyer une flotte à Arkangel, au mois de Mai, & que le Vice-Amiral *Nummers* croisoit avec de grands bateaux sur le lac Ladoga, faisant des courses de Kexholm & de Notebourg pour ruiner les Bourgs & les Villages situés sur les côtes du Lac. Pierre se met en marche pour Arkangel avec cinq bataillons des Gardes. De son côté, Pierre Apraxin, qui se trouvoit à Ladoga avec un certain nombre de troupes, envoya le Colonel *Tirtof* avec son Régiment sur trente bateaux, dans le Gouvernement de Kexholm : s'étant

(1) La lettre que le Général Schérémétof écrivit au Tzar, pour lui rendre compte de ce combat, porte qu'il avoit marché avec un corps de 18,000 hommes. Note sur le Journal de Pierre-le-Grand.

rencontré sur le Lac avec le Vice-Amiral , il y eut un combat où le Colonel fut tué. Les Russes brûlèrent deux barques ennemies , en coulèrent une à fond , & en prirent deux , qui étoient montées de six canons.

Depuis le mois de Juillet jusqu'au 20 Août suivant , il y eut plusieurs actions entre les Russes & les Suédois , dans lesquelles les succès & les revers furent à-peu-près balancés. Les détachemens envoyés par le Maréchal Schérémétof , ruinèrent successivement les villes de Karkouz , d'Hemelt , de Smirtin , de Cacobor , de Vol- & plusieurs Villages.

Le Maréchal marcha avec le reste de la Cavalerie & de l'Infanterie sur Marienbourg pour la prendre d'assaut. Il avoit eu la précaution de faire construire d'avance les ponts flottans qui devoient faciliter l'accès de la Ville par le Lac qui en est voisin. L'empressement des Russes à s'avancer sur ces ponts avant le terme marqué , fut cause qu'ils essuyèrent d'abord un grand feu de canon : mais ayant déclaré que leur intention n'étoit pas de donner l'assaut , & qu'ils ne s'avançoient que pour proposer des conditions raisonnables , on cessa de tirer. Le Major *Til* , Commandant de la Place , & deux Capitaines se rendirent au camp pour capituler. La capitulation étant signée , les Russes entrèrent dans Marienbourg & les habitans en fortirent. Pendant ce tems-là , le Capitaine *Woulf* , & un Enseigne d'Artillerie , traînant avec lui sa femme par force , entrèrent dans le magasin à poudre , y mirent le feu , & sautèrent en l'air. Ce coup de désespoir fut funeste à un grand nombre de Russes & d'habitans. Ceux qui ne périrent pas , ne jouirent point des conditions du Traité , ils furent faits prisonniers. Les Russes s'emparèrent du canon & de tout ce qu'ils trouvèrent dans la forteresse ; après quoi ils la détruisirent. Parmi les prisonniers étoit la célèbre Orpheline que la fortune vouloit élever sur le Trône des Tzars.

SECTION L.

La fable se joint presque toujours à la vérité dans le récit des évènements extraordinaires : voilà pourquoi les Historiens ne sont pas d'accord entr'eux sur la naissance & l'élevation de la belle prisonnière de Marienbourg. Les uns prétendent qu'elle est née à Marienbourg même, de parens nobles & pauvres, de la famille de Skavronski. D'autres assurent qu'elle est née à Derpt, de payfans originaires de Pologne. L'Auteur *des grands évènements par les petites causes* dit qu'elle étoit fille d'un Gentilhomme nommé *Reje*, Lieutenant-Colonel au service du Roi de Suède, & d'une esclave : il ajoute, que le Curé qui la baptisa la mit sur le Registre des Baptêmes au nombre des enfans naturels ; que le Vicaire lui servit de Parrain, & la nomma *Marthe*.

M. *Biærnsaohl* réclame » contre les Historiens Allemands, Fran-
» çois, Anglois & Italiens, qui font venir de Livonie une personne
» si remarquable ; & c'est pour la revendiquer à la Suède, qu'il a
» remis, en 1774, la note suivante à Madame la Margrave de Bade-
» Baden.

» Catherine Alexiévna naquit en Suède en 1682, dans la Vestro-
» gothie, au Fief Germunderyd, dans la Paroisse de Toarp, du
» territoire d'As, non loin de la ville d'Ulricacham. Son père,
» Jean Rabe, étoit alors Quartier-Maître du Régiment d'Elsborg.
» Ayant passé en Livonie, elle y fut gouvernante des filles du Curé
» *Gluck*, se maria à un Caporal, & fut connue de Mentchikof & de
» Pierre-le-Grand, après différentes vicissitudes de la fortune (1).
» En 1712, elle devint l'épouse de ce Monarque, après la mort

(1) Voyez Histoire de Charles XII en Suédois, in-8^o. ; la Géographie de *Tuneld*, édition de Stockholm, 1722, page 260 ; & les Mémoires sur la Famille de Rudenskjoeld, par M. Hulphers, in-4^o.

» duquel elle fut Impératrice & Autocratrice de toutes les Russies
 » en 1715. Je fais d'une Dame de sa Cour, que l'Impératrice
 » Catherine étant élevée au Trône, a reçu chez elle, en qualité
 » de Dames de Cour, les deux filles de M. *Gluck*, qui la servirent
 » aussi fidèlement qu'elle les avoit servies autrefois ; & que son
 » mari le Caporal étant venu à Pétersbourg pour voir une Sou-
 » veraine jadis son épouse, elle lui fit donner une somme d'argent
 » avec laquelle il se retira à Riga, où il vivoit de ses rentes «
 Si ce récit est aussi exact qu'il paroît l'être, il est bien singulier
 qu'il ait fallu 72 ans pour constater un fait dont ce siècle est le
 témoin.

Quoi qu'il en soit du récit de M. *Biærnslaohl*, il est certain que
 la jeune prisonnière avoit perdu ses parens en bas-âge, & qu'elle
 fut accueillie par le Ministre de Riga, qui la plaça ensuite chez
 le Pasteur de Marienbourg. Un Dragon de la garnison Suédoise,
 âgé de 22 ans, l'ayant vue à l'Eglise, en devint éperdument amou-
 reux, & résolut de tout employer pour l'obtenir en mariage :
 connoissant un des parens du Ministre, il alla le trouver, & le
 pria d'en faire la demande pour lui. Avant de consentir à ce
 mariage, le Ministre s'informa des mœurs du Dragon : le Major
 de son Régiment en rendit un très-bon témoignage, & promit
 de le faire Caporal. Sur quoi le Ministre lui permit une entrevue
 avec sa pupille qui consentit à l'épouser, & on les fiança dès le
 lendemain. C'étoit dans le tems que le Maréchal Schérémétof
 s'avançoit vers Marienbourg. Le Dragon, craignant que l'invasion
 de cette Ville ne fût un obstacle à son mariage, pressa le Pasteur
Gluck de le conclure. Trois jours après, ce Dragon fut obligé de
 partir pour aller joindre l'Armée de Charles XII en Pologne ; &
 ce fut pendant ce tems que les Russes s'emparèrent de Marien-
 bourg. Catherine étoit jeune & belle ; sa beauté & sa bonne mine
 la distinguoient des autres prisonnières : le Général *Réne*, d'autres

difent *Bair*, la présenta au Maréchal Schérémétof qui la retint. *Mentchikof* eut occasion de la voir chez le Maréchal : il lui fit de si vives instances qu'il obtint la belle prisonnière, & l'employa, dit-on, en qualité de Blanchisseuse. La fortune lui destinoit un autre rang. Le Tzar, passant en Livonie, s'arrêta chez son favori; Catherine parut devant lui, & l'impression qu'elle fit sur son cœur fut durable. Il la fit conduire à Moskou en 1703, & l'adressa à Madame *Gleich*, femme d'un Allemand attaché à sa Cour. Elle passa trois ans dans cette maison. Dans les commencemens, le Tzar n'alloit la voir que la nuit : il ne tarda pas à s'affranchir de cette gêne; mais avant de donner toute sa confiance à sa maitresse, il voulut connoître par lui-même si son esprit répondoit à sa beauté; il vit avec admiration que Catherine avoit une fermeté d'ame capable de seconder ses entreprises & de les continuer après lui. Après cette découverte, il fit venir souvent ses Ministres chez sa maitresse pour travailler avec eux en sa présence; il lui permettoit même de dire son avis, & dès-lors elle méritoit d'être consultée.

Ce Prince eut d'elle deux fils, Paul & Pierre : le premier passa pour le fils du Capitaine *Gleich*. La Princesse Nathalie, sœur chérie du Tzar, prit soin du second; mais l'un & l'autre moururent dans l'enfance. Enfin, le Tzar, s'affermissant de plus en plus dans la résolution d'épouser sa maitresse, alla lui-même la chercher, & la conduisit dans son Palais. Elle quitta la Religion Luthérienne dans laquelle elle étoit née, embrassa celle des Russes, & prit le nom de Catherine. Pierre l'épousa secrètement en 1707. Elle ne fut couronnée comme Impératrice qu'en 1724, huit mois avant la mort de l'auguste Epoux auquel elle succéda.

SECTION LI.

L'amour que Pierre avoit conçu pour Catherine, & les soins
renaissans

renaissans qu'exigeoit la guerre contre Charles XII, ne changeoient rien aux plans & aux vues patriotiques du Monarque Russe : il fit creuser le canal qui va du Tanais au Volga, & dirigeoit lui-même les travaux ; il fit venir de Pologne, de Saxe & de Silésie des Bergers & des brebis pour avoir des laines avec lesquelles on pût fabriquer des draps ; il établit des Manufactures, des Papeteries ; il fit venir des Ouvriers en fer, des Fondeurs, des Armuriers, &c.

Tandis que le créateur d'un peuple nouveau administroit ainsi ses Etats, Charles XII couroit après la gloire des armes, & augmentoit ses forces en Lithuanie. Le Roi de Pologne tâchoit de faire la paix entre les Maisons des Oginski & des Sapiéha, en promettant à ceux-ci de les satisfaire ; & pour éloigner tout sujet de plainte, il ordonna aux troupes Saxonnnes de sortir du Royaume, & d'entrer pour quelque tems en Saxe, avec ordre cependant de les y compléter & de les tenir prêtes à rentrer de nouveau en Pologne. Mais le Roi de Suède, suivant le desir du Primat & de ses partisans, se mit en marche de la Lithuanie pour la Pologne. Lorsqu'Auguste fut informé qu'il s'avançoit vers Varsovie, il se retira à Cracovie, & donna des Universaux pour la convocation de la Pospolite.

Le 11 Août, le Roi de Suède entra le premier à Varsovie avec 500 hommes de Cavalerie : son armée l'y suivit de près. On y leva une contribution en argent & en vivres. Charles eut une conférence avec le Cardinal-Primat & le Grand-Trésorier de la Couronne, père de *Staniflas*, au sujet du détronement du Roi Auguste.

Dans cet état des choses, Auguste donna ordre aux Saxons de s'approcher de Cracovie. Ils se rendirent auprès du Roi au nombre de 20,000, & se réunirent aux 12,000 hommes de troupes de la Couronne. Avec ces forces réunies, Auguste marcha contre les Suédois, & s'arrêta à Pintzof. Charles, informé de sa marche, sort de Varsovie avec toute son Armée, qui consistoit, selon le

rapport du Tzar, en 18,000 hommes, & vole à la rencontre du Roi de Pologne. (Journal de Pierre-le-Grand.) La bataille de Clifchhof qui va suivre, n'est, pour ainsi dire, qu'indiquée dans le Journal. Nous pensons qu'elle intéressera le Lecteur par les mouvemens qui la précédèrent.

» Charles XII étoit arrivé à Varsovie dans les derniers jours de Mai. En vain le Roi de Pologne & la République lui firent offrir toute la satisfaction qu'il étoit en droit d'exiger; il vouloit qu'Auguste fût détrôné, & cette condition préliminaire n'étant pas remplie, il prit le parti de l'aller chercher & de décider la querelle par le sort des armes. Il mit son armée en mouvement le 26 Juin; arrivé à Kielce le 10 Juillet, il eut avis que le Roi Auguste marchoit de Cracovie sur Pinschhof avec 32,000 hommes. Quoiqu'il n'en eût que 12,000, il n'en alla pas moins à sa rencontre, dans le dessein de le combattre par-tout où il le trouveroit. Le 17, il vint camper à Opietza, à une lieue de Clifchhof, où les ennemis étoient arrivés. Son impatience le portoit à les attaquer dès le lendemain; mais il céda aux représentations de ses Généraux, qui lui conseillèrent d'attendre un corps de Cavalerie qui ne pouvoit pas tarder à le joindre, & qui en effet arriva le 18. Ce ne fut donc que le 19 que Charles marcha aux ennemis. A six heures du matin, son Armée se forma sur deux lignes: la première, composée de douze bataillons & de vingt-cinq escadrons, dont treize à l'aile droite & douze à l'aile gauche; la seconde de six bataillons & de seize escadrons, huit à chaque aile.

Il y avoit en avant du camp que l'Armée quittoit, un bois que le Roi lui fit traverser, la droite marchant sur deux colonnes, la gauche en bataille, parce que le bois étoit clair. Lorsqu'elle l'eut traversé, & qu'elle fut arrivée dans la plaine, on aperçut deux corps ennemis sur la gauche; ils se retirèrent sans faire beaucoup d'attention aux mouvemens des Suédois. Alors le Roi changea

l'ordre de sa gauche, dont il forma deux colonnes, & il continua sa marche. Au bout de la plaine, il trouva un bois dans lequel il ne voulut pas s'engager; mais il fit faire à droite à ses colonnes, pour le laisser à gauche, & il en suivit la lisière jusqu'au village de Croscof. Ce fut alors qu'on apperçut le camp ennemi encore tout tendu, & dans lequel aucun mouvement n'indiquoit qu'on y eût avis de la marche du Roi. Ce ne fut que lorsqu'il mit son Armée en bataille à la portée du canon, que les ennemis prirent les armes. Ils étoient campés sur une hauteur devant laquelle il y avoit deux marais à trois ou quatre cents toises l'un de l'autre; celui qui étoit devant leur droite commençoit au village de Cokot; & l'autre, entre ce village & celui de Virbitza, couvroit tout le front de leur camp, & s'étendoit jusqu'au village de Rembova où appuyoit leur gauche: un troisième marais régnoit depuis cette gauche par les derrières du camp, jusqu'à leur droite qui étoit couverte d'un bois fort épais.

Le Roi, après avoir reconnu que cette position étoit inattaquable de front, fit faire un à gauche à son Armée pour aller gagner les hauteurs qui se trouvoient sur le flanc droit de l'ennemi. Ce mouvement obligea le Roi Auguste de changer sa disposition; il marcha sur-le-champ par sa droite, en passant le marais & le village de Cokot. L'Armée de la Couronne fut formée à la droite; venoit ensuite la Cavalerie Saxone de l'aile droite, qui, faute de terrain, étoit sur plusieurs lignes redoublées. A la suite étoit l'Infanterie Saxone, à laquelle la Cavalerie de l'aile gauche se réunit; comme elle débordoit l'aile droite des Suédois, le Roi fit placer de l'Infanterie entre les escadrons & sur leur flanc.

Il étoit deux heures après-midi, & le Roi étoit parvenu à gagner les hauteurs & à former son Armée entre le bois & le marais, lorsqu'il ordonna au Duc de Holstein d'attaquer; dans le même instant ce Prince fut blessé d'un coup de canon dont il

mourut quelques heures après : le Général Velling qui commandoit sous lui l'aile gauche de Cavalerie, la mena à la charge. Les Polonois ne soutinrent que foiblement ce choc, & s'enfuirent à toute bride. Velling eut ensuite affaire à la Cavalerie Saxone, qui ne fut vaincue qu'après s'être défendue avec toute la valeur possible.

L'avantage que la Cavalerie Suédoise venoit de remporter, facilita à l'Infanterie les moyens de passer le marais & d'attaquer celle de Saxe. Elle la chargea malgré le feu de son artillerie & les chevaux de frise dont elle étoit couverte; elle la mit en désordre & l'obligea à prendre la fuite. Dans le même tems, le Maréchal Stéinau, qui commandoit la gauche de l'Armée Saxone, engageoit un combat très-vif avec l'aile droite des Suédois qu'il débordoit; il l'attaqua de front, en flanc & à dos : la Cavalerie Suédoise fit face de tout côté, & chargea celle des ennemis avec tant de vigueur & de succès, le sabre à la main & sans tirer, qu'elle la força de plier avec d'autant plus de précipitation, que celle-ci craignoit de tomber sous le feu de l'Infanterie victorieuse. Elle se rallia sur les hauteurs qu'elle avoit derrière elle, fit encore une charge pour sauver son Infanterie, & après ce dernier effort elle prit ouvertement la fuite.

Déjà le Roi Auguste avoit pris le chemin de Cracovie avec son aile droite, & les Polonois s'étoient sauvés à Sandomir : Charles XII, qui avoit toujours combattu à l'aile gauche, où il avoit résolu de vaincre, remit ses troupes en ordre, & entra dans le camp des ennemis sur les six heures du soir; on y trouva 48 pièces de canons & tous les équipages. Quatre mille hommes furent tués, blessés ou pris. La perte des Suédois fut d'environ 1100 hommes «.

L'Auteur de ce récit fait la réflexion suivante.

» La position que le Roi Auguste avoit prise entre les marais,

dans lesquels il s'étoit renfermé, étoit bonne, si on l'eût attaqué de front; mais elle ne valoit rien du moment qu'il étoit attaqué par son flanc droit qui étoit abordable; aussi sa supériorité lui fut-elle inutile, les Suédois pouvant le charger sur le même front qu'il leur oppoisoit, du moins à leur gauche & à leur centre. Auguste fit encore une faute d'avoir posté l'Armée de la Couronne à sa droite, puisqu'il ne pouvoit ignorer que ce seroit à cette droite que se passeroit le fort du combat. Mais une faute inexcusable, c'est que, sachant le 17 le Roi de Suède arrivé & campé à une lieue de son camp, il n'apprit qu'il marchoit à lui, que lorsqu'il vit l'Armée Suédoise se former, pour ainsi dire, sous le feu de son canon: que faisoit-il donc de cette Cavalerie Polonoise qui n'est bonne que pour la guerre de parti? Cette surprise l'obligea de faire une nouvelle disposition; mais elle n'étoit pas aisée vis-à-vis de Charles XII & des troupes Suédoises, qui étoient alors les mieux exercées de toute l'Europe.

SECTION LII.

Après cette victoire, Charles XII reçut de Poméranie un renfort de huit mille hommes, & marcha sur Cracovie. Il n'y trouva plus le Roi de Pologne qui s'étoit rendu à Varsovie par un autre chemin. Ce fut à Cracovie que *Zintzendorf*, Ambassadeur de la Cour de Vienne, vint offrir à Charles XII la médiation de son Maître, que le Roi refusa. Ce Prince y leva une contribution de cent mille écus, & de grandes sommes des Villes voisines; après quoi il se mit en marche pour Varsovie, où le Roi de Pologne ne l'attendit pas. Il se retira dans la Prusse Polonoise, & ce fut dans cette fuite qu'il battit un petit détachement Suédois.

Le Comte de Steimbock avoit levé une Compagnie de cent cinquante pauvres Gentilshommes Polonois; elle devoit ma-

noëuvrer devant Charles XII, qui monta à cheval pour lui voir faire ses exercices. Son cheval s'embarraffa dans les cordes d'une tente, & tomba. Le Roi eut la cuisse cassée. Tel fut cet accident que les Historiens ont rendu si mal. Après son rétablissement ce Prince marcha droit à Sandomir avec ses troupes. Quoique la mauvaise saison commençât, il ne leur permit pas de prendre des quartiers; ils les tint en mouvement pendant tout l'hiver, & jusqu'à l'ouverture de la campagne de 1703.

Le Roi de Pologne passa l'hiver à Thorn; ses troupes étoient en quartier dans la Prusse Polonoise. Ce Prince, qui avoit un ennemi redoutable à sa poursuite, & qui connoissoit l'inconfiance des Polonois, envoya *Fitzthum* auprès de Charles XII pour le prier de faire la paix, en considération de la consanguinité qu'il y avoit entr'eux, & sous la promesse de lui rembourser tous les frais de la guerre: loin de consentir à la paix, le Roi de Suède n'en voulut pas entendre parler. Mais revenons à Pierre I.

SECTION LIII.

Pierre s'étoit rendu à Arkangel; & pendant son séjour, il donna ordre de fortifier l'embouchure de la Dvina, & de construire sur le bord de la mer une nouvelle forteresse qu'on appella la nouvelle Dvina. Il envoya un ordre au Prince Repnin de marcher avec sa division & deux bataillons des Gardes à Ladoga, où il fit transporter l'artillerie.

Lorsque le Tzar fut assuré que la flotte Suédoise ne viendroit point à Arkangel, il s'embarqua le 5 d'Août avec les cinq bataillons des Gardes sur dix vaisseaux, dont quatre étoient Russes, & les six autres des bâtimens Anglois & Hollandois. On passa devant le Couvent de Soloyetzki, on aborda au village de Rouchetschéi. De-là, après avoir passé par des déserts, on parvint à Povénas. On s'embarqua sur des bateaux préparés pour

naviger par le lac Onéga & la Svir jusqu'à Cermaxa près du lac Ladoga. On employa cinq à six jours pour faire ce trajet, en passant toutes les nuits à l'ancre. L'intention du Tzar étoit d'arriver de Lonéga au Ladoga; mais les vents contraires l'obligèrent de se rendre par terre de Cermaxa au Ladoga, où le Prince Repnin & les autres Généraux attendoient son arrivée.

Le 22, Sa Majesté se rendit au camp de Pierre Apraxin, qui étoit posté près de la rivière de Naza. Le Maréchal Schérémétof s'y rendit pour la revue des troupes qui étoient aux ordres d'Apraxin. On lui laissa la Cavalerie & un Régiment de Streltsi; toute son infanterie fut jointe au corps principal. Après ces dispositions on se mit en marche pour Notebourg. Les chevaux manquoient, l'artillerie fut traînée par des hommes.

Le 26 à minuit, on envoya quatre cents hommes du Régiment Préobraginski, pour s'emparer d'un poste près de la Ville; ce qu'ils exécutèrent. Deux barques ennemies s'approchèrent pour reconnoître ceux qui étoient postés dans leur voisinage: les Russes firent feu, & cette imprudence annonça à la Ville que l'ennemi étoit à sa porte. L'artillerie de la place fit un feu très-vif: un Lieutenant du Régiment des Gardes fut tué.

Le 27, toutes les troupes se trouvèrent près de Notebourg, & campèrent sur une pointe de terre au bord de la Néva, à deux verstes au-dessus de la Ville. Ses habitans élevèrent sur une tour le drapeau royal, pour marquer qu'ils étoient assiégés & qu'ils avoient besoin d'un prompt secours.

Après avoir fait les dispositions du siège, on embarqua le premier Octobre mille hommes, tirés des Régimens des Gardes, qui passèrent sur le bord opposé de la Néva, & s'emparèrent des retranchemens ennemis. Le même jour on se rendit maître d'un poste retranché près de la Ville, & on y laissa trois Régimens pour le défendre. Le Maréchal envoya un trompette au Comman-

dant de la Place , pour l'engager à la rendre à des conditions favorables , attendu que toute espérance de secours lui étoit ôtée. Le Commandant demanda quatre jours avant de se décider ; mais les Russes ne lui répondirent que par un feu continuel & un bombardement qui durèrent jusqu'au moment de l'assaut , qui eut lieu le 11 , à deux heures du matin , & qui dura pendant treize heures. Les Russes y perdirent beaucoup de monde , & la défense des assiégés fut si vigoureuse , que le Maréchal avoit envoyé l'ordre de se retirer ; mais celui qui en étoit chargé ne put parvenir jusqu'au Prince Galitzin , qui avoit le commandement. Ce chef , s'apercevant que les Soldats étoient rebutés du feu de l'ennemi , & que plusieurs avoient déjà pris la fuite , fit partir les barques vides. Le Lieutenant des bombardiers Mentschikof se servit de ces barques pour transporter de nouvelles troupes aux secours des premières ; & le Commandant qui s'en aperçut , fit battre la chamade , & envoya de la forteresse un Lieutenant avec les articles de la capitulation. Le Secrétaire d'Etat Schafirof & quelques Officiers se rendirent dans la Ville , & dès qu'on fut d'accord sur les articles de la capitulation , le Maréchal la signa ; après quoi les Russes entrèrent dans Notebourg par les trois brèches qu'ils avoient faites. Une chose remarquable , c'est que les Suédois montèrent encore la garde , quoique les vainqueurs fussent dans la place : on leur avoit accordé trois jours pour arranger leurs affaires. Mais le 12 au matin , on apprit que le Général *Cronhiort* forçoit de marche pour secourir la Ville : alors le Général-Major *Tschambers* représenta au Commandant qu'il falloit changer les Gardes , & sur le refus qu'il éprouva , il employa la force pour substituer des Gardes Russes aux Suédoises.

Le 14 , la garnison sortit de la Ville par la brèche , tambour battant , enseignes déployées , & balle en bouche , avec quatre canons de fer ; on lui fournit des barques pour transporter tout

ce qu'elle avoit de bagage. Le même jour, le Maréchal & les Généraux allèrent dans la Ville pour rendre grâces à Dieu. On changea le nom de cette forteresse, on lui donna celui de *Schlüsselbourg*. Cette étymologie étoit juste : c'est avec cette clef & par cette porte que le Tzar pénétra en Suède, pendant que son inflexible rival poursuivoit sa vengeance contre le Roi de Pologne. La victoire de Narva ne lui inspira que du mépris pour les Russes : pendant les campagnes de 1701 & 1702, il ne leur opposa que très-peu de monde, leur laissa tout le tems de réparer leurs pertes, & de se préparer à l'offensive. Le Tzar profita en grand homme du relâche que lui accorderoient les Suédois pour augmenter, discipliner & aguerrir ses troupes ; & dès que ses moyens furent prêts, il attaqua ses ennemis en Livonie, en Ingrie, en Carélie, & par-tout il eut des succès. Avec le génie de la guerre, Charles XII ne vit pas ou ne voulut pas voir à quel homme il alloit avoir affaire : cette faute capitale est la source de tous ses malheurs ; en politique comme en guerre, il est bien rare qu'il y en ait de petites.

Le Tzar fit une promotion pour récompenser les services & les peines endurées à ce siège. Mentschikof fut nommé Gouverneur de Schlüsselbourg ; le Prince Galitzin, Lieutenant-Colonel des Gardes, fut fait Colonel du Régiment Sémenofski ; Karpof devint Lieutenant-Colonel de celui de Préobraginski. On leur donna aussi des Villages. Les autres Officiers & Soldats furent récompensés à proportion de leurs services. Mais ceux qui s'étoient mal conduits encoururent l'infamie. On fit passer par les verges ceux qui s'enfuirent de l'assaut, & après leur avoir craché au visage, on les punit de mort.

SECTION LIV.

Le Tzar renouvela dans cette occasion les triomphes des an-

ciens Romains : il vouloit faire valoir aux yeux de sa Nation la conquête de Notebourg , qui pouvoit lui ouvrir une communication avec la mer Baltique , en devenant maître de la navigation sur le lac Ladoga. Nous allons rapporter le récit que le Tzar même a fait de ce triomphe.

Il entra à Moskou le 6 Décembre avec tous les prisonniers qu'il avoit faits cette année en Livonie & à Schlißelbourg , & avec les trophées de la victoire , de la manière suivante.

» 1°. Marchoit le Colonel Rider avec un bataillon de son Régiment , enseignes déployées , tambours & timbales battans.

» 2°. Il étoit suivi de cent cinquante prisonniers Suédois.

» 3°. Venoient ensuite quelques Compagnies des Régimens , entre lesquelles marchaient aussi des prisonniers.

» 4°. Les deux Régimens des Gardes Préobraginski & Sémonofski , les suivoient.

» 5°. On portoit deux pavillons , qui étoient suivis par la Compagnie des Bombardiers , à la tête de laquelle se trouvoit Sa Majesté , qui en étoit le Capitaine.

» 6°. L'artillerie prise sur l'ennemi étoit à la suite de cette Compagnie.

» 7°. Après l'artillerie venoit un bataillon de Mousquetaires & cent Officiers Suédois.

» 8°. Cette marche triomphale étoit terminée par vingt charriots chargés des dépouilles de l'ennemi «.

C'est avec cet appareil que l'on parcourut les grandes rues de Moskou. On s'arrêta sous trois arcs de triomphe , où Sa Majesté fut haranguée par le Clergé & par les différens Ordres de l'Etat.

SECTION LV.

1703.

Le 15 Février le Tzar se rendit de Moskou à Voronetz , &

envoya Mentschikof au chantier d'Olonetz , qui se nommoit *Lodéynoïé-Polé*, ou Camp des Barques. On y construisit , ainsi qu'à Schlüffelbourg , un grand nombre de petits bâtimens pour transporter de l'artillerie & des vivres , destinés au siège de *Nefskoï-Chanetz* , que l'on nommoit *Kantzï*.

Le 23 Avril le Maréchal Schérémétof se mit en marche pour l'assiéger avec le même corps d'Infanterie qui avoit emporté Schlüffelbourg. Le Tzar se joignit à ce corps en sa qualité de Capitaine des Bombardiers.

Le 30, le Maréchal somma le Commandant Opalef de rendre la place. Le Commandant répondit , *qu'il ne pouvoit rendre une place qu'on ne lui avoit confiée que pour la défendre*. On se détermina à la bombarder , & la canonnade dura sans interruption depuis sept heures du soir jusqu'à cinq heures du matin. Le délabrement de la place força le Commandant à une capitulation : il fut convenu qu'on accorderoit quelques délais à la garnison , après lesquels elle se rendroit librement à Vibourg , & que l'artillerie & les munitions resteroient au pouvoir des Russes.

Cette prise , qui donnoit au Tzar un port de mer si désiré , fut suivie d'un combat naval & d'une victoire remportée par les Russes sur les Suédois qui venoient au secours de Kantzi. C'est ainsi que le génie , secondé de l'expérience & de la fortune , conduisoient le Tzar de succès en succès vers son but.

Ces victoires furent célébrées avec la magnificence que Pierre mettoit toujours dans les fêtes triomphales : le Capitaine des Bombardiers , le Lieutenant Mentschikof & Pierre Apraxin , reçurent l'Ordre de St-André ; la faveur n'y eut aucune part. Huit jours après , on distribua des médailles d'or avec des chaînes du même métal aux Officiers qui s'étoient distingués ; les Soldats eurent des médailles de moindre grandeur & sans chaînes.

Le Journal de Pierre-le-Grand dit , que dans ce même mois il

reçut à Kantzi la nouvelle que deux de ses Régimens qui étoient en Livonie, avoient battu les Suédois près de Birze, leur avoient tué sept cents hommes, & pris dix-sept canons & d'autres marques de victoire. Comme ce Prince n'étoit pas présent à cette action, il est possible que la relation ait été infidèle: on ne pouvoit le tromper que dans l'absence. Suivant les relations Suédoises, ce combat se donna le 29 Mars; le Comte Adam de *Loévenhaupt* commandoit treize cents hommes, Cavalerie & Infanterie, & avec ce petit nombre il ne craignit point d'attaquer les deux Régimens de Streltzi dont il est question dans le Journal, & quatre Compagnies Lithuanienes, qui formoient en tout cinq à six mille hommes, couverts de leurs charriots & de chevaux de frise. Les Suédois forcèrent ce retranchement, malgré la vigoureuse résistance des Russes qui, abandonnés des Polonois, combattirent en désespérés: il s'en sauva à peine douze cents. Les trophées qui leur furent enlevés consistoient en douze pièces de canon. La preuve que ce récit est vrai, c'est que Charles XII fut si content de la conduite de *Loévenhaupt* dans cette action, qu'il le nomma Général-Major.

Ces deux récits diamétralement opposés, prouvent combien l'Historien doit vérifier les faits, avant de les transmettre à la postérité; mais en général on n'y regarde pas de si près que nous; il est plus aisé & plus court de hasarder les faits que de les discuter.

SECTION LVI.

Après la prise de Kantzi, on tint un Conseil de guerre, qui avoit pour objet de délibérer si on fortifieroit cette Place, ou si on en construeroit une autre dans une position plus avantageuse. Kantzi étoit peu spatieuse & éloignée de la mer. Ces considérations déterminèrent le Conseil à chercher un autre emplacement.

Après quelques jours employés à cette recherche, on trouva

le lieu désiré dans une Isle nommée *Lust-Eland* ou l'Isle-Gaye. Ce fut là que, le 16 Mai, on posa les fondemens d'une Forteresse à laquelle on donna le nom de *Saint-Pétersbourg*. On laissa dans cette Isle, sous le commandement du Prince Repnin, une partie des troupes qui avoient fait le siège de Kantzi : Schérémétof marcha avec d'autres troupes sur Koporié ; & le Général-Major Verden, avec l'autre partie de l'Infanterie, fut assiéger la ville d'Yami. Ces deux Places se rendirent sans beaucoup de résistance ; elles étoient, pour ainsi dire, sans défenseurs.

Après s'en être emparé, le Maréchal eut ordre de fortifier Yami, & l'on donna le nom d'*Yambourg* à la nouvelle Forteresse.

Pendant que le Maréchal fortifioit Yambourg, le Tzar, qui sembloit se multiplier, se rendit à Pétersbourg avec deux Régimens des Gardes & quatre Régimens de Dragons, pour mesurer ses armes avec le Général Suédois *Cronhiort*, qu'il rencontra près de la rivière Cestra. Dès que les deux Armées furent en présence, celle des Suédois fit un feu terrible sur les Russes qui étoient postés sur la rive opposée ; mais ce feu continué n'empêcha pas le Colonel *Renn* de passer la rivière, de s'emparer du pont, & de forcer le Général à se retirer près de Vibourg.

Après cette victoire, le Tzar partit de Pétersbourg pour Olonetz, où il fit construire six frégates & neuf bâtimens. Il en revint avec une frégate & les bâtimens de transport qui avoient été construits quelques mois auparavant. » On donna à cette frégate le nom d'*Etendard*, à cause, dit le Tzar, que, dans ce tems-là, on s'étoit rendu maître de la quatrième mer «.

Le premier Octobre, il fit un nouveau Traité avec le Roi de Pologne : le Prince Démitri Galitzin fut se joindre aux troupes Saxones avec 12,000 hommes & 300,000 roubles de subsides.

Le Tzar se rendit ensuite dans l'Isle Kotllin ; il y mesura la profondeur de l'eau, & décida d'y bâtir une Forteresse. Après ces

arrangemens, il partit pour Moskou avec les Régimens des Gardes : le Maréchal Schérémétof l'y suivit. Le premier soin de ce Prince fut de s'occuper du plan de la Forteresse qu'il vouloit bâtir, & il voulut que Mentschikof fût présent à la confection de ce plan ; après quoi il l'envoya dans l'Isle Kotllin pour le faire exécuter pendant l'hiver, & il le fut. On donna le nom de *Kronschlot* à cette Forteresse.

SECTION LVII.

Pendant que le Tzar ravageoit les frontières de la Suède, bâtittoit Pétersbourg & créoit une Marine, Charles XII, n'écoutant que sa vengeance, marchoit à grands pas à l'exécution de son projet. Il s'unit avec le Général *Reinschild*, & se rendit devant Thorn. Le Roi de Pologne ayant appris son arrivée, abandonna Marienbourg, & marcha vers Lublin. En attendant l'artillerie & les munitions de guerre, Charles se contenta de bloquer étroitement Thorn. La tranchée ne fut ouverte que le 29 Septembre, & non pas en Juin, comme on l'a dit : le blocus & le siège durèrent en tout près de six mois. La garnison Saxone, qui étoit au nombre de quatre mille hommes, se rendit à discrétion : elle fut envoyée en Suède, & les fortifications de la Ville furent détruites. Le Roi Auguste fut d'autant plus fâché de la prise de Thorn, qu'il y perdit sa meilleure Infanterie, & que cette perte sembloit devoir entraîner celle de la Couronne Polonoise.

Au mois de Novembre, Charles s'empara de Marienbourg, & déploya son autorité en Pologne. Il réforma la police de cette Ville, & ordonna aux Pasteurs Luthériens de prêcher dans les Eglises Catholiques. Dans le mois de Décembre, Elbing eut le sort de Marienbourg. Charles y trouva la meilleure artillerie de la Couronne : on l'avoit crue en sûreté dans cette Place régulièrement fortifiée. Les Magistrats de cette Ville, de leur propre chef, en portèrent les clefs aux Suédois.

SECTION LVIII.

1704.

L'Aga Mustapha, Ambassadeur Turc, se rendit à Moskou le 19 Février : il fit une entrée solennelle, & il eut une audience publique avec les cérémonies d'usage. Il étoit chargé d'une Lettre du Sultan, qui lui notifioit son avènement au Trône. L'Ambassadeur étoit encore chargé de faire des plaintes de ce que, contre la teneur des Traités, la Russie faisoit construire près d'Azof, Troitzkoï, & sur le Dnieper, Ramennoi-Zaton. La Porte prétendoit aussi qu'on devoit cesser les travaux de ces Villes, & ceux des vaisseaux de toute espèce que l'on construisoit à Voronetz.

Après neuf mois de séjour, Mustapha-Aga prit son audience de congé à Narva, où S. M. le fit venir à la fin de Novembre : elle lui remit une lettre qui répondoit aux représentations du Sultan. On y exposoit les raisons pour lesquelles on bâtissoit des Villes & on construisoit des vaisseaux ; & l'on prouvoit au Sultan que ces créations n'étoient pas contraires aux Traités de Paix entre la Russie & la Porte. Mustapha n'en crut rien ; mais il se mit en marche pour Constantinople.

Sa Majesté partit de Moskou, passa par le chantier d'Olonetz, où elle examina l'état des bâtimens commencés. Elle arriva à Pétersbourg le 19 Mars, & le 9 Mai elle se rendit dans l'Isle Kotllin, & de-là à Kronschlott. Elle s'embarqua sur une flûte, nommée *La bien venue*, qui étoit chargée d'artillerie, & qu'elle fit placer, en sa présence, sur la nouvelle Forteresse. Elle décida ensuite que le corps de troupes qui avoit fait le siège de Kantzi iroit attaquer Karel, & que le Maréchal, à la tête de celles qui avoient pris Yambourg, marcheroit sur Derpt ou Gourief en Livonie.

Pendant que le Tzar formoit ces plans d'attaque, il reçut de Pleskof une lettre du Maréchal qui l'informoit de l'arrivée d'une

Escadre ennemie sur le Tchudskoé-ozéro (lac Péïpus). Il ajoutoit , qu'après s'être assuré de la force de ces treize batimens , il avoit envoyé de Pleskof le Général *Verden* avec une partie de l'Infanterie sur des bateaux , pour empêcher l'ennemi de sortir de l'embouchure de la rivière d'Amorgea , au moment où les glaces commenceroient à se séparer.

En arrivant dans cette embouchure , le Général *Verden* apprit par des pêcheurs que l'Escadre faisoit déjà des courses du côté de Derpt. Il alla à sa rencontre , & la joignit vis-à-vis de la petite ville de *Kastersk*. *M. de Lofcher*, commandant l'Escadre Suédoise , s'étoit imprudemment engagé dans un lieu étroit , où ses bâtimens ne pouvoient manoeuvrer : la flotille Russe vint les y attaquer , en même-tems que *M. Verden* , qui avoit mis de l'Infanterie à terre , les faisoit canonner & fusiller des deux bords de la rivière : ils se rendirent les uns après les autres. *M. de Lofcher* ne voulut pas survivre à sa défaite , il se fit sauter avec son vaisseau : c'est ce qui fit dire au Roi , Prince très-religieux , qu'il étoit mort en soldat & non en chrétien.

S E C T I O N L I X.

Le 20 Mai , les Régimens de *Préobraginski* , de *Sémonofski* , d'*Ingermeland* , & la division du Général Prince *Repin* , se mirent en marche pour la Carélie , s'embarquèrent ensuite , & remontèrent la Néva. Le Colonel de Dragons *Renn* , Commandant de *St-Pétersbourg* , passa du côté de *Vibourg* , les suivit avec son Régiment & la Compagnie de Cavalerie d'élite , composée des Gentilshommes de *Novogorod*. L'artillerie embarquée se trouvoit déjà près de *Schlüsselbourg*. De son côté , *Pierre Apraxin* tenoit la *Narova* bloquée du côté de la mer , avec cinq Régimens d'Infanterie & deux de Cavalerie. Il fit savoir que le Vice-Amiral de *Prou* s'approchoit avec une flotte de l'embouchure de la *Narova*,

& commençoit à tirer le canon & à jeter des bombes dans le camp , dans le dessein de pouvoir passer au secours de Narva par la rivière , & de transporter des hommes & des vivres dans la Ville. Il mandoit encore que le Général *Schlippenbach* devoit se rendre de Rével par terre avec ses troupes , pour procurer une libre entrée dans la Ville au Vice-Amiral.

En conséquence de ces nouvelles , on abandonna l'expédition de la Carélie : les troupes revinrent à Pétersbourg le 21 Mai , & se mirent en marche pour Narva. Elles arrivèrent le 26 au camp d'Apraxin , & se postèrent près de l'embouchure de la Narova. Elles furent renforcées par six Régimens qui vinrent de Pleskof. L'Infanterie qui étoit aux ordres d'Apraxin , fit un pont sur la Narova , au-dessus du camp.

Le 30 , toutes les troupes , celles d'Apraxin exceptées , passèrent la rivière & bloquèrent entièrement la Ville. L'artillerie fut transportée de Pétersbourg par terre avec des peines incroyables : les munitions arrivèrent par mer dans des bateaux qui avoient côtoyé le rivage.

La flotte ennemie tenoit la mer près de l'embouchure de la Narova : une tempête jetta deux de ses bâtimens sur un banc de sable , voisin de l'embouchure : les Russes s'en emparèrent. Quelques prisonniers Volontaires leur apprirent que le Commandant de la Ville attendoit *Schlippenbach* qui venoit de Rével à son secours. La confirmation de l'avis qu'Apraxin en avoit donné , déterminâ les Russes à recourir à une ruse de guerre pour tromper l'ennemi.

Le 8 Juin , on fit marcher , sans que les Suédois pussent s'en appercevoir , quelques Régimens d'Infanterie & de Dragons sur le chemin de Rével. Les Régimens de Sémonofski & d'Ingerme-land avoient l'uniforme bleu , & l'on fit mettre aux Dragons des manteaux de la même couleur ; leurs drapeaux étoient semblables

à ceux des Suédois. D'autres troupes bien armées marchaient en ordre contre celles-ci , comme pour les empêcher de venir au secours de Narva. Les Russes déguifés en Suédois , donnèrent le signal de deux coups de canon , auquel les affligés répondirent sur-le-champ par le même nombre de coups. On en tira encore quatre autres , auxquels on répondit de même ; & les Russes en conclurent que l'ennemi étoit trompé. Alors les prétendues troupes Suédoises s'approchèrent des autres ; & dès que les avant-gardes se rencontrèrent , celle qui avoit des uniformes Russes feignit de plier & de se retirer en désordre dans son camp , où la confusion paroissoit se mettre. Les prétendus Suédois marchant en ordre & faisant grand feu , sembloient vouloir s'ouvrir un passage vers la Ville. Le Commandant *Horn* crut de bonne-foi que *Schlippenbach* lui amenoit le secours qu'il attendoit avec impatience : il lui envoya le Lieutenant-Colonel *Markvart* , avec quelques centaines d'hommes, tant d'Infanterie que de Cavalerie , pour le conduire dans la Ville. Dès que le détachement fut à portée du prétendu corps de *Schlippenbach* , il s'écria avec transport , *soyez les bien-venus* , & se précipita dans les bras de l'ennemi. Ce détachement étoit suivi d'autres Suédois , qui furent harcelés par les Dragons du Colonel *Renn* & par les Gardes de *Préobragenski* qu'on avoit mis en embuscade. Ce stratagème procura aux Russes la connoissance de l'état où se trouvoit la Ville.

Ceux qui commandèrent en chef dans cette manœuvre , furent du côté des prétendus Suédois , le Tzar même ; & du côté des Russes , le Prince *Repnin* & *Mentschikof*.

La connoissance de l'état de la place , détermina à en faire les approches , & à dresser des batteries du côté d'*Ivan-Gorod*. On éleva des retranchemens vers les montagnes *Vaiverskaïa* , afin d'empêcher l'ennemi de venir au secours de Narva.

Les choses étoient dans cet état , lorsque le Tzar reçut la nou-

velle que le siège de Derpt, formé au commencement de Juin, avançoit peu : il prit la résolution de s'y rendre en personne. En conséquence, il confia le commandement de ses troupes devant Narva, au Général *Ogilvi*, qu'il avoit engagé à son service. Il fit le chemin par terre jusqu'à Cyrensk, & de-là il se rendit à Derpt par le Péïpus, sur deux yachts pris aux Suédois. A son arrivée, il reconnoît la situation de la Place, change les dispositions de ses Généraux, établit des batteries qui lui facilitent l'approche de la Ville, dirige les attaques, bat en brèche trois endroits à-la-fois, fait construire un pont sur la rivière Amovgea, qui facilite des secours aux assiégés, exposés au feu continuel de la Place, sans pouvoir se retrancher. Dans cet état de crise, les Russes & les Suédois firent également assaut de valeur; mais ceux-là ha-chèrent les palissades & s'élançèrent avec fureur contre ceux-ci, les mirent en fuite, & prirent la demi-lune qui défendoit la porte Rouskaïa; ils y trouvèrent cinq canons qu'ils tournèrent contre l'ennemi, & qui leur facilitèrent l'entrée de la porte, dont ils enfoncèrent les barricades. Tout ce que le courage & le désespoir peuvent faire dans le péril, les Suédois le firent pour défendre la Place jusque dans ses derniers retranchemens : leurs efforts furent impuissans. Un Trompette sonna la chamade; le Commandant demanda une capitulation honorable : un autre que le Tzar l'eût peut-être refusée; mais il estimoit trop la valeur pour la flétrir même dans son ennemi. Il consentit à ce que les Officiers fortifissent de la Place avec leurs épées, & le tiers des soldats avec leurs fusils.

Le 17 Juillet, le Vainqueur se rendit, sans perte de tems, au camp de Narva, par le lac Péïpus, sur les mêmes yachts Suédois, avec les drapeaux & les trophées qu'il avoit pris dans Derpt.

Il trouva l'artillerie de Pétersbourg arrivée, & le 30, il ordonna de battre en brèche les deux faces du bastion nommé *Victoire*.

On ne cessa pendant neuf jours de tirer le canon & de jeter des bombes depuis le matin jusqu'au soir. Les Régimens d'Infanterie qui venoient de Derpt furent employés à des retranchemens simulés au-dessus de Narva, & le Maréchal Schérémétof marcha avec la Cavalerie vers ceux qui se faisoient près des montagnes Vaivarskaïa.

Le grand nombre de bombes qu'on avoit jettées, firent écrouler le parapet du bastion appelé *Honora-Face*, & le Tzar apprit que la terre combloit la plus grande partie du fossé. On redoubla le feu contre le bastion, &, pour mieux en ruiner les flancs, & empêcher l'ennemi d'en défendre la brèche, on plaça cinq mortiers près de la contrescarpe.

Le Colonel *Skitte*, qui avoit défendu Derpt avec tant de valeur, & qui étoit relâché suivant la capitulation, fut envoyé au Général *Horn*, Commandant de Narva, pour l'instruire de la prise de Derpt, & de la manière dont le Vainqueur avoit agi envers lui & la garnison; mais *Horn* refusa de le voir, quelques Officiers seulement lui parlèrent. Sur ce refus, le Tzar engagea le Maréchal *Ogilvi* à lui envoyer un Tambour avec une lettre par laquelle il l'informoit de la prise de Derpt: *Horn* renvoya le Tambour avec promesse de répondre le lendemain, en suppliant le Maréchal de suspendre les hostilités jusqu'à ce moment. Mais *Ogilvi*, ne voulant point accorder ce délai, lui envoya le même soir le Colonel *Poviche*, pour le solliciter de rendre une Place dont la brèche étoit faite. Il lui offroit une capitulation honorable, & lui promettoit les bonnes grâces de S. M. Le Colonel l'assura de plus, que si on étoit obligé d'en venir à l'assaut, alors il n'y auroit ni grâce, ni capitulation à attendre. Le Journal dit que, le 7, le Commandant de Narva répondit, par écrit, qu'il ne pouvoit rendre la Place sans un ordre de son Roi; qu'il attendroit la dernière extrémité, & que sa lettre renfermoit certaines expressions insultantes.....

» Le Baron de Horn répondit, que le Tzar devoit se souvenir
 » que 8000 Suédois avoit forcé 80,000 Russes dans leurs retran-
 » chemens devant la Place qu'il défendoit, & qu'il espéroit em-
 » pêcher Sa Majesté elle-même d'y entrer«. Ces expressions étoient
 bien propres à irriter le Tzar; aussi le traita-t-il durement, & le
 fit conduire en prison après la prise de la Ville. Il eût été plus
 digne d'un grand homme d'accueillir le Baron de Horn avec la
 générosité que sa défense méritoit : dans une pareille circon-
 stance, le Tzar eût été le premier à récompenser sa bravoure &
 sa fidélité.

Quoi qu'il en soit, la résistance de ce Commandant causa la
 perte & la ruine de la garnison & des Citoyens. Narva fut prise
 d'assaut le 8 Août. Pierre, accompagné de ses Généraux, y entre
 l'épée à la main, parcourt les rues à cheval, pour arrêter le car-
 nage des habitans : deux soldats emportés n'obéissent pas à ses
 ordres; il les perce, & entre à l'Hôtel-de-Ville, où les Citoyens
 se réfugioient en foule; là, posant son épée sanglante sur la table,
 il dit : » Ce n'est pas du sang des Habitans que cette épée est teinte,
 » mais du sang de mes soldats, que j'ai versé pour vous sauver la
 » vie«. C'est à ce trait que je reconnois le Héros!

Le même jour, le Tzar envoya Pierre Schafirof, son Secré-
 taire Privé, à Ivan-gorod, pour sommer le Commandant de se
 rendre sans délais, & de se reposer sur la bonté de S. M., en
 l'assurant que, dans le cas contraire, il n'auroit aucune grace à
 attendre. Un Officier répondit, en son nom, qu'on devoit lui
 accorder du tems pour tenir un Conseil, & envoyer ensuite ses
 propositions par écrit. Il se rendit par capitulation. La garnison
 sortit avec ses armes; une partie fut envoyée à Vibourg, & l'autre
 à Rével.

SECTION LX.

Tandis que ces grandes scènes se passoient dans les Etats de Charles XII, ce Prince, oubliant ses Sujets, conquéroit la Pologne, détrônoit Auguste, & dispofoit de la couronne en faveur du Palatin de Pofnanie, l'immortel *Staniflas*. Aucun Prince ne fut plus digne du Trône; mais le Cardinal-Primat, quoique fon allié, propofoit un des Princes du Sang de France; & le Grand-Maréchal de la Couronne, *Lubomirski*, trouva mauvais que, fans égard aux oppositions, Charles disposât en maître d'une Couronne élective. Ce partage de volontés & de fuffrages parut favorable au Roi détrôné; il fe rendit à Sendomir, où l'on fit une Confédération contre Staniflas & fes adhérens: on choifit pour Maréchal de la Confédération le Comte *Doénhof*, Porte-Epée de la Couronne. Les Polonois déclarèrent à toutes les Cours, qu'ils proteftoient contre une élection faite malgré eux par le Roi de Suède. La proclamation de Staniflas fut faite par l'Archevêque de Pofnanie, le 12 Juillet.

Le 11 Septembre fuivant, Charles XII prit Lvof, relâcha les Turcs & les Tatars prifonniers, & leur donna de l'argent pour faire leur route.

Dans le même tems, on apprit qu'Auguste avoit furpris Varfovie, fait un grand nombre de prifonniers Suédois avec des Officiers de marque. L'Archevêque de Pofnanie, qui étoit du nombre, fut envoyé à Rome. Peu s'en fallut que le Cardinal-Primat ne fût arrêté.

Après cette expédition, Auguste réfolut d'affiéger Pofnanie avec les Saxons, les Polonois & les troupes auxiliaires de Ruffie. Charles, qui en eft instruit, force de marche pour le joindre; mais Auguste évite cette attaque, abandonne le fiége, & envoie fon Armée en quartiers d'hiver par différentes colonnes. Les

Saxons, commandés par le Général *Schulembourg*, marchoient les premiers. Le Journal du Tzar rapporte » que le Roi de Suède les » attaqua en marche avec 8000 hommes de Cavalerie : Schulembourg forma un bataillon quarré ; & quoiqu'il fût obligé de » soutenir cinq fois de suite de furieuses attaques de la part des » Suédois, non-seulement il leur résista, mais encore il les obligea » à céder le champ de bataille aux Saxons. Dans ce combat, du » côté des Suédois il y eut environ 1200 hommes tués ou blessés : » de plus, on fit cent prisonniers sur eux, & on leur prit quatre » étendards & une paire de timbales. Après cette action, le Roi » de Suède atteignit une autre colonne Saxone qui marchoit » accompagnée des Auxiliaires Russes, & engagea un combat » près de Faustradt, où il eut le dessus : il enleva les équipages » & quelques canons ; mais la plus grande partie des troupes » arriva heureusement en Saxe «.

Le respectable Auteur du Journal doit être cru dans le récit des faits dont il a été témoin ; mais il étoit Souverain, & par conséquent exposé à être souvent trompé par ceux qui lui rendoient compte des faits ou des évènements passés en son absence.

Il est ici question de la fameuse retraite que le Général Schulembourg fit en Pologne vis-à-vis de Charles XII ; & comme cette retraite sera à jamais célèbre dans l'histoire militaire, nous la rapporterons avec quelques détails, pour détromper les partisans du système de l'ordre profond, qui croient, d'après le Chevalier Folard, que l'Infanterie Saxone combattit en colonne dans l'action de *Punitz*. Ce Tacticien habile, dit un Suédois, avoit le défaut de tous les faiseurs de systèmes ; il voyoit des colonnes par-tout, & nous dit de la meilleure foi du monde : » Schulembourg se range en colonne, se fraise de tout ce qu'il y a d'armes de longueur, hallebardes, pertuisannes, espontons, & se prépare à une vigoureuse résistance : il est bientôt joint, & dans l'instant attaqué ;

il soutient le choc de cette Cavalerie avec tout l'ordre & la valeur possible : la Cavalerie est repoussée. Le Roi ne se rebute pas ; il étend ses escadrons , & environne cette colonne de toutes parts : elle fait face par-tout . . . «. Voilà le Roman : voici l'Histoire.

Auguste paroissoit disposé à disputer le passage de la Vistule à Charles XII ; mais voyant que ce Prince étoit décidé à l'entreprendre , il fit défiler ses équipages & ses Régimens l'un après l'autre vers la Silésie. Charles ne perdit pas un moment à passer la Vistule , & à suivre les Saxons avec sa vivacité ordinaire ; & quoiqu'Auguste eût gagné deux marches, les Suédois atteignirent, le 1^{er} Novembre, à Piontek, son arrière-garde, qui fut défaite ; & chaque jour ils faisoient des prisonniers. Une poursuite si vive déterminâ Auguste à faire prendre différentes routes à son Armée ; il en laissa le commandement au Comte de Schulembourg, & prit avec 2000 chevaux la route de Cracovie, dans l'espérance que Charles s'attacheroit à lui, & que par-là il sauveroit son Infanterie qui étoit excédée de fatigues. Le Roi de Suède ne prit pas le change ; il suivit les traces de Schulembourg en le harcelant sans cesse, & l'atteignit enfin le 8 Novembre à Punitz, Village sur les frontières de Silésie. Le Général Saxon, voyant qu'il ne pouvoit plus reculer, fit ses dispositions pour combattre. Le corps qu'il commandoit étoit fort de douze bataillons & de quatorze escadrons ; il appuya sa gauche au village de Punitz, sa droite à un marais : devant son front étoit un fossé derrière lequel il plaça des chariots, & entre lesquels il établit son artillerie.

Malgré l'avantage de cette position, Charles, qui n'avoit pu arriver qu'avec un Régiment de Cavalerie & trois de Dragons, prit sur-le-champ le parti d'attaquer l'ennemi, & chargea la Cavalerie Saxone qui fut culbutée sur son Infanterie, & plusieurs bataillons furent mis en désordre ; mais ils se réunirent, & firent le feu le plus vif sur les Suédois. Ceux-ci tâchèrent vainement
d'enfoncer

d'enfoncer cette brave Infanterie qui tint ferme jusqu'à la nuit ; alors le Comte de Schulembourg , qui connoissoit trop bien Charles XII, pour ne pas savoir qu'il seroit attaqué le lendemain , forma un bataillon quarré-long de toute son Infanterie , & fit sa retraite par le village de Punitz : un Officier que le Roi de Suède avoit envoyé dans cette partie avec quelques troupes , se perdit dans l'obscurité ; & le Comte de Schulembourg , qui avoit marché toute la nuit & le lendemain , arriva sur l'Oder sans être inquiété , après avoir fait six lieues ; il commença à le passer , & les Suédois n'arrivèrent que pour le voir au-delà de cette rivière. Tous les Historiens Militaires du tems & les Manuscrits du Comte de Schulembourg assurent que l'Infanterie Saxone étoit tout simplement en bataille à trois de hauteur ; & que lorsqu'elle fut chargée par la Cavalerie Suédoise , elle employa pour lui résister le seul moyen de défense qu'elle avoit , & qui étoit de conserver son ordre & de faire un bon usage de son feu. Le Comte de Schulembourg est ce grand Capitaine qui en 1716 défendit Korfou avec tant de gloire contre les Turcs.

SECTION LXI.

Il y a long-tems que nous n'avons cité Voltaire ; c'est lui qui va parler d'après le Journal de Pierre-le-Grand & les Mémoires envoyés de Pétersbourg : on doit regretter que ces Mémoires ne soient pas entrés dans de plus longs détails sur des objets essentiels. » Maître de toute l'Ingric , Pierre en conféra le Gouvernement à Mentschikof , & lui donna le titre de Prince & le rang de Général-Major. L'orgueil & le préjugé pouvoient ailleurs trouver mauvais qu'un garçon Pâtissier devînt Général , Gouverneur & Prince ; mais Pierre avoit déjà accoutumé ses Sujets à ne pas s'étonner de voir donner tout aux talens , & rien à la seule Noblesse. Mentschikof ayant su d'abord se rendre agréable à son Maître ,

fut se rendre nécessaire ; il avoit appris plusieurs Langues , & s'étoit formé aux affaires , aux armes & à la navigation : il hâtoit les travaux de Saint-Pétersbourg ; on y bâtissoit plusieurs maisons de briques & de pierres , un arsenal , des magafins ; on achevoit les fortifications : les Palais ne sont venus qu'après «. Tout cela est bien beau , & il falloit un Pierre I pour l'exécuter. Son projet étoit de commercer en même-tems avec l'Europe & l'Asie : déjà il dominoit sur les lacs Ladoga & Péïpus , & sur le golfe de Finlande ; ses vaisseaux entroient de la Néva dans le Ladoga , & de-là ils remontoient le Volkof , gagnoient l'Ilmen & la Mesta , qui n'est éloignée de la Tvertsa que de quatre verstes , & qui s'embouche dans le Volga. Le Tzar avoit donc besoin d'un Port commode & sûr pour le commerce de la mer Baltique , comme il avoit besoin d'une communication de ce Port avec la Perse : pour joindre la Baltique à la Caspienne , il ne falloit que creuser un canal qui réunît la Mesta à la Tvertsa ; & c'est ce qu'il fit exécuter d'après le projet du Marchand *Serdioukof*. Mais pourquoi transporter , sans nécessité , à l'extrémité d'un Empire qui a neuf cents quarante-sept mille trois cents soixante-quinze lieues quarrées de superficie , une Capitale qui doit être à une distance proportionnée de la grandeur d'un Etat , parce qu'elle est le centre d'où émanent l'ordre , la Police & les Loix ? Il falloit surmonter les plus puissans obstacles de la Nature pour élever cette nouvelle Ville , & ces obstacles n'arrêtèrent point le Tzar : il ordonna , & Pétersbourg sortit des marais ; des terres rapportées de loin les comblèrent , & on creusa des canaux aux eaux stagnantes. Mais les violences que l'on fait à la Nature ne restent jamais impunies ; les corps d'une multitude incroyable de travailleurs servirent de fondemens à la Capitale nouvelle (1).

(1) M. *Wraxal* le jeune dit , dans ses Lettres sur la Russie : « Ces immenses possessions

Pierre ne perdoit pas de vue sa colonie de Pétersbourg : sa Marine augmentoit ; des vaisseaux, des frégates se construisoient dans les chantiers d'Olonetz ; il alla les achever, & les conduisit à Pétersbourg, que le tems & la constance mirent dans l'état où il est aujourd'hui. Pierre se rendit à Moskou dans le mois de Décembre ; & tous ses retours étoient marqués par des entrées triomphantes : celle-ci surpassa les autres en magnificence. Il ne partit de Moskou que pour faire lancer à l'eau son premier vaisseau de 80 pièces de canon, dont il avoit donné les dimensions l'année précédente à Voronetz.

Tous les Arts qui contribuent à faire fleurir la paix, sont encouragés au milieu de la guerre : Pierre forma des Ecoles de Géométrie, d'Astronomie & de Navigation ; ses soins s'étendirent jusqu'à élever un vaste Hopital, où la pauvreté & la misère publique travaillèrent aux avantages de l'Empire ; il établit des Fabriques d'armes, une Imprimerie en caractères Russes & Latins,

de Moskovie, qui s'étendent jusqu'aux frontières septentrionales de la Chine, de la Perse & de la Turquie, font de cet Empire une partie de l'Asie, plutôt que de l'Europe. On avoit sagement fixé pour Métropole la ville de Moskou, qui, par sa situation dans le centre de l'Empire, facilitoit au Gouvernement les moyens de porter son autorité dans les Provinces les plus éloignées, & de contenir cette multitude de Tribus errantes & féroces, qu'on ne peut assujettir qu'avec beaucoup de peine. Le Tzar n'a point fait ces réflexions essentielles. Jaloux de devenir Souverain Européen, il perdit de vue le poids qu'il mettoit infailliblement dans la balance de l'Asie, pour prendre à la Suède deux ou trois Provinces stériles. Il éprouva même des fatigues & des guerres toute sa vie, pour conserver ces foibles conquêtes. L'établissement de la Capitale dans un endroit limitrophe de la Russie, sur les bords du golfe de Finlande, dans un marais où la Nature avoit tout refusé, fut le résultat de cette fausse politique. Si au moins le commerce eût été son premier but, en jettant le fondement de cette Ville, sa Nation auroit pu gagner beaucoup de ses liaisons avec l'Europe, & il auroit en même-tems conservé son rang dans le système de la politique Asiatique. Par-là ce Prince auroit joint au titre de Fondateur celui de Père du Peuple ; titres qui devoient être toujours unis.

& donna même des divertissemens pour faire goûter le nouveau genre de vie qu'il vouloit introduire. Ces traits servent à prouver que l'homme de génie est susceptible des plus grands détails, & que les plus petites choses ne l'empêchent pas d'exécuter les plus grandes.

SECTION LXII.

1705.

Le Tzar, Maître de Narva, avoit envoyé du secours au Roi de Pologne détrôné : le Prince Repnin arriva le 19 Août sur les frontières de la Lithuanie, avec six mille hommes de Cavalerie & six mille d'Infanterie. Dès que la campagne put s'ouvrir en Pologne, Pierre résolut de se rendre à l'Armée qu'il avoit envoyée au secours d'Auguste : une fièvre violente retarda son départ jusqu'au 31 Mai. Il apprit en route qu'une flotte Suédoise s'étoit avancée pour détruire les travaux de Pétersbourg & de Kronschlot ; elle étoit composée de vingt-deux vaisseaux, de six frégates, de deux galiotes à bombes, de deux brûlots. Les troupes de transport firent leur descente dans la petite isle Kotlin. Un Colonel Russe, nommé *Tolboufin*, ayant fait coucher son Régiment ventre à terre, pendant que les Suédois débarquoient sur le rivage, le fit lever tout-à-coup ; & le feu fut si vif & si bien ménagé, que les Suédois renversés furent obligés de regagner leurs vaisseaux, d'abandonner leurs morts, & de laisser deux-cents prisonniers. La relation envoyée au Tzar, porte » que l'Amiral » Suédois *Ankerstierna* devoit s'emparer de l'isle Kotlin & ruiner » l'escadre Russe, tandis que le Général *Meidel* viendroit s'em- » parer de Pétersbourg ; après quoi ils établiroient une commu- » nication libre entr'eux «.

Les Historiens Suédois, loin de convenir de ce projet combiné, disent précisément le contraire. Ils rapportent que l'Amiral

Ankerstierna envoya le Colonel *Nierodt* à M. de *Meidel* pour lui demander un renfort de troupes ; mais que celui-ci s'excusa sur ce que n'ayant que cinq mille hommes pour couvrir la Finlande, il ne pouvoit pas s'affoiblir. Le projet supposé de s'emparer de *Kronschlot* & de Pétersbourg, & de les ruiner, étoit bien vu : c'étoit porter un coup mortel au Tzar ; mais il falloit le tenter avec des moyens suffisans. En général les entreprises maritimes sont peu redoutables, quand elles ne sont pas appuyées & soutenues par des forces de terre. De-là la nécessité de la bonne intelligence & de l'estime réciproque entre les troupes de terre & de mer, sans quoi les projets les mieux concertés deviendront inutiles, ruineux & funestes à l'Etat. Cette réflexion qui porte toute entière sur l'expérience, est une des vérités importantes de cet ouvrage, & l'on ne fauroit trop inculquer cette vérité dans l'esprit de la Marine militaire.

SECTION LXIII.

Quoique le débarquement des Suédois leur eût été funeste, cependant leur flotte restoit toujours dans ces parages, & menaçoit Pétersbourg. » Ils firent encore une descente, & furent repouffés de même : des troupes de terre avançaient de Vibourg, sous le Général *Meidel* ; elles marchaient du côté de *Schlusselfbourg* ; c'étoit la plus grande entreprise qu'eût encore faite Charles XII sur les Etats que Pierre avoit conquis ou créés ; les Suédois furent repouffés par-tout, & Pétersbourg resta tranquille. « Ce récit abrégé est conforme au Journal ; mais nous allons rapporter des faits qu'on n'y trouve pas, & qui sont authentiques.

Le Tzar ouvrit la campagne de 1705, par entrer en Lithuanie à la tête de soixante mille hommes bien disciplinés, & avec un train considérable d'artillerie de siège : son projet étoit de s'emparer de la Livonie, & d'assiéger Riga, pendant que

Charles XII achevoit de soumettre la Pologne au nouveau Roi qu'il lui avoit donné. Pour y parvenir avec plus de sûreté, le Tzar crut nécessaire de chasser de la Courlande le Général *Loevenhaupt* qui l'occupoit avec un corps de huit mille hommes. En conséquence, il ordonna au Maréchal Schérémétof d'entrer dans ce Duché à la tête de vingt mille hommes, dont quatre mille seulement d'Infanterie, & de combattre les Suédois. Leur Général, informé de la marche des Russes, rassembla ses troupes & prit poste à Gemavertoff, à deux lieues de Mittau, sa droite à un marais, sa gauche à un ruisseau fort encaissé; par cette position, il ne pouvoit être abordé que de front, & ne craignoit pas d'être enveloppé: son ordre de bataille étoit sur deux lignes, la première pleine, la seconde tant pleine que vuide: sa Cavalerie étoit sur les deux ailes, & l'Artillerie entre les bataillons.

Ce fut sur les quatre heures après-midi, le 26 Juillet, que le Comte de *Loevenhaupt* apprit qu'il alloit avoir les ennemis sur les bras. Il jugea que, marchant à lui par un front fort étendu, ils seroient forcés, faute de terrain, de changer leur ordre de bataille; ce moment lui parut favorable pour les attaquer, & il marcha à leur rencontre: la Cavalerie de son aile gauche fut pliée & soutenue à propos par celle de sa seconde ligne, qui, par une charge vigoureuse, lui donna le tems de se rallier: mais sa droite avoit culbuté tout ce qu'elle avoit devant elle; & alors toute l'armée continua à marcher en avant: comme le terrain s'élargissoit, la Cavalerie ennemie de la droite, ayant été renforcée de plusieurs escadrons, passa le ruisseau, auquel l'aile gauche des Suédois étoit appuyée, la prit en flanc & à dos, & déjà le désordre commençoit à s'y mettre; dans le même tems les troupes ennemies que la première ligne avoit poussées, revinrent à la charge, enforte que les Suédois se trouvèrent enveloppés de toutes parts. *Loevenhaupt* ne perdit point la présence d'esprit

si nécessaire dans une circonstance aussi critique; il fit face partout, & obligea les ennemis à se retirer: ce qu'ils firent en désordre, & dont il profita pour les pousser, mais en observant de rallier ses deux lignes; après quoi il s'ébranla de nouveau. Ce mouvement étonna les Russes, au point qu'ils prirent ouvertement la fuite. Presque toute leur Infanterie resta sur le champ de bataille: ils y abandonnèrent treize pièces de canon, huit drapeaux, un étendard & leurs équipages. La perte des Suédois alla à onze ou douze cents hommes.

Cette victoire, dit l'Auteur Suédois, fit le plus grand honneur au Comte de Loevenhaupt, & lui mérita la confiance dont le Roi l'honora dans la suite. En effet, on ne peut qu'applaudir aux talens & au courage qu'il déploya dans cette journée. Cette victoire déranga entièrement les projets du Tzar sur Riga dont Loevenhaupt se rapprocha, & qu'il couvrit après avoir laissé des garnisons dans les Châteaux de Mittau & de Bauske.

SECTION LXIV.

La plupart des relations faites au Tzar ne s'accordent point avec les récits des Historiens Contemporains. Le Journal dit: » que le 31 Juillet le Lieutenant-Général Saxon Patkul étoit près » de Varsovie avec quatre mille Saxons & trois mille Polonois, » & qu'il fut attaqué par les Suédois au nombre de quatre mille; » que ceux-ci le défirent entièrement, prirent les équipages, & » firent prisonnier le Général, auquel on trancha ensuite la tête » à Stockholm «.

Cela n'est pas exact. L'objet du Général Patkul étoit, conformément aux ordres du Roi Auguste, de marcher à Varsovie, & de disperfer la Noblesse Polonoise assemblée pour couronner son rival. Le Général *Nierodt*, averti de ses mouvemens, fut au devant de lui avec deux mille chevaux; & malgré l'inégalité du

nombre, il le battit complètement. L'infortuné Jean-Reinhold Patkul, Gentilhomme Livonien, étoit Lieutenant-Général des Armées du Tzar, & son Ambassadeur auprès du Roi Auguste qui le livra à Charles XII. Quel étoit son crime? Député de la Noblesse Livonienne, il avoit porté aux pieds du Trône de Charles XI, les plaintes de la Province dépouillée de ses privilèges, & qui gémissoit sous le Gouvernement le plus tyrannique. Ce Prince despote, & par conséquent dissimulé, l'écouta; mais il le fit déclarer coupable de lèse-Majesté, & condamner à mort. Patkul, forcé de chercher une nouvelle Patrie, s'attacha au Roi Auguste, & ensuite au Tzar. Charles XII, qui avoit hérité du despotisme de son père, le fit périr du plus affreux supplice, contre le droit des gens & tout sentiment d'humanité. Patkul fut roué vif à Casimir, petite ville du Palatinat de Posnanie. Il est grand, dit le Suédois auteur de cette anecdote, de gagner des batailles, de conquérir des Royaumes, de détrôner des Rois: mais avant tout il faut être homme, & dans cette occasion Charles XII ne fut qu'un barbare. On a dit encore que plusieurs Souverains avoient intercédé en faveur de Patkul auprès du Roi de Suède, & que ce Prince n'y eut aucun égard. Aucun Souverain n'intercéda pour lui; il n'étoit que simple Gentilhomme Livonien, & patriote par excellence; voilà son crime: on ne demande jamais grace pour l'homme innocent; & d'ailleurs, toutes les Puissances de l'Europe alors en guerre, redoutoient le Roi de Suède.

SECTION LXV.

Dans ces affaires où l'expérience & la discipline prévalent, les Suédois, quoique inférieurs en nombre, avoient toujours l'avantage: mais les revers mêmes étoient des leçons utiles au Tzar; il réparoit toujours ses pertes & en tiroit avantage. Il se mit en marche de Vilna le 3 Août avec une partie de ses troupes, & laissa

laissa le reste de l'Armée sous le commandement du Maréchal *Ogilvi*, & alla en Courlande pour devancer les troupes ennemies, commandées par *Loevenhaupt*, qui se trouvoit encore dans ce Duché : il arrive devant *Mittau*, s'empare de la Ville, assiége la Citadelle, & y entre par capitulation le 14 Septembre.

» Le bruit qui avoit couru dans tout l'Empire que le Tzar avoit été totalement défait à la journée de *Gémavers* (*Géma-vertof*) lui fit encore plus de tort que cette bataille même. Un reste d'anciens *Streltsi* en garnison dans *Astrakan*, s'enhardit sur cette fausse nouvelle à se révolter ; ils tuèrent le Gouverneur de la Ville, & le Tzar fut obligé d'y envoyer le Maréchal *Schéré-métof* avec des troupes pour les soumettre & les punir. Tout conspiroit contre lui ; la fortune & la valeur de *Charles XII*, les malheurs d'*Auguste*, la neutralité forcée du *Danemarck*, les révoltes des anciens *Streltsi*, les murmures d'un peuple qui ne sentoient alors que la gêne de la réforme & non l'utilité, les mécontentemens des Grands assujettis à la discipline militaire, l'épuisement des finances ; rien ne découragea *Pierre* un seul moment : il étouffa la révolte, mit en sûreté l'*Ingrie*, s'empara de la ville de *Mittau*, assiégea la Citadelle, la prit malgré *Loevenhaupt* vainqueur, qui n'avoit pas assez de troupes pour s'opposer à lui, & se procura la liberté de traverser la *Samogithie* & la *Lithuanie*. Il partageoit avec *Charles XII* la gloire de dominer en *Pologne* : il s'avança jusqu'à *Tikoczin* ; ce fut là qu'il vit pour la seconde fois le *Roi Auguste* : il le consola de ses pertes, lui promit de le venger, lui fit présent de quelques drapeaux pris par *Mentschikof* sur des partis Suédois ; ils allèrent ensuite à *Grodno*, Capitale de la *Lithuanie*, & y restèrent jusqu'au 15 Décembre. *Pierre*, en partant, lui laissa de l'argent & une Armée, & , selon sa coutume, alla passer quelque tems de l'hiver à *Moskou*, pour y faire fleurir les Arts & les Loix, après avoir fait une campagne très-difficile «.

SECTION LXVI.

1706.

A la fin de cette campagne , le Tzar avoit fait prendre des quartiers d'hiver à son Armée en Lithuanie. Charles résolut de les troubler : il partit de Varsovie le 9 Janvier , malgré la rigueur de la saison , & arriva à une lieue de Grodno le 25. Le Roi Auguste qui s'y trouvoit , rassembla en hâte toutes les troupes qui étoient dans les environs , & les fit entrer dans la Ville pour la défendre en cas de siège. Charles vouloit la brusquer ; mais il en fut détourné par le Général *Nicrodt* , qui lui dit : *Si Votre Majesté m'ordonne d'attaquer Grodno , je la lui livre demain : mais mille Moskovites que vous prendrez ne valent pas cent braves Suédois que vous perdrez.* Le Roi suivit ce conseil & se contenta de bloquer la Ville. Auguste l'avoit quittée dès le 28 avec toute la Cavalerie , & y avoit laissé l'Infanterie aux ordres du Maréchal *Ogilvi* , en lui recommandant de ne rien hasarder , jusqu'à ce qu'il fût de retour avec son Armée de Saxe , à laquelle il avoit ordonné d'entrer en Pologne , & de combattre le Général *Rheinschild* qui occupoit les frontières de Silésie. La perte de la bataille de *Fraustadt* dérangerait ces dispositions. Cependant le Maréchal *Ogilvi* tint dans Grodno jusqu'au 10 Avril ; il profita du débordement des eaux du Niemen qui avoit emporté les ponts des Suédois , pour évacuer cette place & se retirer en Volhynie , après avoir perdu deux Généraux & au-delà de six mille hommes qui moururent de maladie.

SECTION LXVII.

Nous écrivons pour tous les ordres de Lecteurs , & nous devons des détails au grand nombre de militaires qui ont honoré cet Ouvrage de leur Soucription. C'est pour eux que nous allons rapporter les mouvemens qui précédèrent la bataille de *Fraustadt*,

& les dispositions des Généraux dans cette journée ; ce détail sera plus circonstancié que celui du journal de Pierre-le-Grand.

Sur les premiers avis que le Général Rheinschild eut que l'Armée Saxonne , commandée par le célèbre Schulembourg , étoit entrée en Silésie , il leva ses quartiers & marcha à Lissa : il y apprit que déjà les ennemis avoient passé l'Oder , & qu'ils paroissoient prendre le chemin de Posnanie pour se joindre au corps Saxon du Général *Brause* , & le prendre ensuite à dos , afin de l'écraser , ou au moins de le pousser en Prusse : il prit son parti en conséquence , & fit une marche en arrière ; son objet étoit d'engager le Comte de Schulembourg , dernière ressource d'Auguste , à combattre : pour y parvenir , il fit répandre le bruit qu'il se retiroit pour éviter une action avec un ennemi qui lui étoit si supérieur. Cette manœuvre trompa Schulembourg , qui s'avança à Fraustadt ; alors Rheinschild retourna sur ses pas , & le 13 Février il marcha aux Saxons sur trois colonnes , dont la Cavalerie avoit la tête. Il les trouva en bataille près de Fraustadt , l'Infanterie au centre & sur deux lignes , entre les Villages de Jejersdorf & Rerfsdorf , dans chacun desquels ils avoient jetté deux bataillons. Leur Cavalerie , postée aux deux ailes sur quatre lignes , s'étendoit au-delà des Villages : en tout leur Armée étoit forte de vingt-neuf bataillons & de quarante escadrons : trente-une pièces de canon , quarante-quatre petits mortiers à grenades & des chevaux de frise couvroient tout le front de leur Infanterie.

La supériorité du nombre & de l'artillerie , la disposition formidable du Général ennemi ne détournèrent point Rheinschild du desir qu'il avoit de combattre. Dès qu'il fut à portée , il déploya ses trois colonnes & forma son Armée sur deux lignes , la première composée de huit bataillons , de douze escadrons à l'aîle droite , entre lesquels on avoit inféré deux bataillons , & d'onze escadrons à l'aîle gauche , aussi mêlés de deux bataillons : quatorze

escadrons formoient la seconde ligne ; six étoient destinés à soutenir l'Infanterie , & les huit autres étoient derrière les deux ailes de Cavalerie.

C'est dans cet ordre que les Suédois abordèrent les Saxons sans tirer. Le combat s'engagea d'abord à la gauche : les troupes Suédoises qui effuyoient un feu épouvantable , furent ébranlées pendant un moment ; mais elles se remirent dans l'instant , elles détournèrent & rompirent les chevaux de frise : le centre & la droite avoient en même-tems le même succès. La première ligne des ennemis , intimidée par cette action de vigueur , prit la fuite de toute part : pour l'empêcher de se rallier , les Suédois commencèrent alors à lui faire essuyer des décharges par bataillon : en vain la seconde ligne tenta de rétablir le combat ; ses efforts furent inutiles : en vain elle forma un bataillon carré pour se retirer devant la Cavalerie Suédoise , qui avoit battu celle des Saxons aux deux ailes ; elle en fut enveloppée près de Birzen , & obligée de mettre bas les armes. Cette bataille ne dura pas plus d'une heure , & la perte doit en être attribuée à la Cavalerie Saxonne , qui plia sans rendre de combat , & aux six mille Russes qui s'y trouvèrent , & qui prirent la fuite après avoir tiré en l'air. Presque toute l'Infanterie ennemie fut tuée ou prise : cent drapeaux ou étendards & toute l'artillerie tombèrent entre les mains des Suédois. L'Auteur de cette Note dit , qu'on pourroit demander au Comte de Schulembourg pourquoi , supérieur comme il l'étoit , il s'est enveloppé de chevaux de frise , & pourquoi il a reçu le combat au lieu de le donner ? Sans doute il avoit peu d'opinion de sa Cavalerie & des Russes auxiliaires , & dans ce cas il est excusable : mais pourquoi former sa Cavalerie sur quatre lignes , puisqu'il perdoit l'avantage de sa supériorité par cette disposition ? Le Général Rheinschild offre une conduite différente : sa première ligne , composée de toute son infanterie , au nombre de douze

bataillons & de vingt-trois escadrons, présentoit aux ennemis un front aussi étendu que le leur. Cette Infanterie arriva sur les chevaux de frise sans tirer un seul coup, ce qu'il faut toujours faire du moment qu'on peut aborder l'ennemi ; elle ne fit usage de son feu & par salves, que lorsqu'elle le vit en désordre. Le Comte de Schulembourg fut malheureux : mais ce malheur n'a point nui à sa réputation, & il passera toujours pour un des plus grands Capitaines de ce siècle.

Le jour de cette action, le Roi Auguste se trouvoit à quinze lieues de Fraustadt avec un corps de douze mille hommes ; son projet étoit d'enfermer les Suédois entre lui & le Comte de Schulembourg : dès qu'il apprit sa défaite, il se retira à Cracovic avec la plus grande précipitation.

SECTION LXVIII.

Anecdote singulière sur la Fondation de Pétersbourg.

Le Tzar, qui étoit resté à Minsk pour être à portée du principal corps de troupes qui se trouvoit à Grodno, & pour exercer les nouveaux Régimens qui venoient de lui arriver, se rendit de Minsk à Narva le 20 Mars, & le 29 il se mit en route pour Pétersbourg, où il fit jetter les fondemens d'une forteresse bâtie en pierre.

Les nouvelles qu'on reçut du Général Mentschikof, déterminèrent le Tzar à se rendre en Ukraine par Narva, Gdof & Pleskof. Arrivé à Narva, il reçut un Courier du Comte Golofkin, qui lui apprit l'anecdote suivante.

La malice & l'ignorance avoient réuni leurs efforts pour empêcher la fondation de Pétersbourg ; mais la fermeté du Tzar avoit surmonté tous les obstacles qu'on lui avoit opposés. Dès qu'on apprit que son projet étoit de faire bâtir autour de la nouvelle forteresse des maisons, des collèges, des boutiques, des magasins

de toute espèce , on répandit le bruit que dans peu les eaux de la Néva monteroient à la hauteur d'un grand sapin qui étoit près de la forteresse , & que leur débordement submergeroit la Ville nouvelle ; & on appuyoit ce bruit d'une prédiction imaginée par quelques Popes.

Pour accréditer cette supercherie , on se servit d'une Image de la Vierge , placée dans une Eglise à peu de distance du sapin. On prétendit que la Vierge avoit répandu des larmes à différentes reprises , & qu'un évènement si extraordinaire étoit d'un très-mauvais augure : les Popes l'attribuèrent à un mouvement de compassion de la Vierge , qui déplorait le malheur inévitable de Pétersbourg. L'alarme se répandit parmi le peuple ; & le Comte Golofkin , dont la maison n'étoit pas éloignée de l'Eglise & du sapin augural , fut effrayé de ce bruit : il se rendit à l'Eglise pendant qu'on y célébroit le Service Divin , se plaça à dessein près de l'Image miraculeuse , & vit avec un saint frémissement des larmes couler sur les joues de la Vierge : il dépêcha un Courier au Tzar pour l'instruire du bruit répandu , de l'alarme du peuple , & du miracle effrayant qui s'étoit opéré sous ses yeux.

Le Monarque qui possédoit éminemment les talens nécessaires au maintien du repos public , & qui ne laissoit échapper aucune occasion d'étouffer les superstitions & les terreurs paniques de son peuple , se transporta sur-le-champ à Pétersbourg : il envoya chercher le Comte Golofkin , son Chancelier ; & après avoir raisonné avec lui sur l'impossibilité du fait en question , il lui démontra physiquement & mathématiquement , que par la position de Pétersbourg , les eaux , même dans les plus hautes marées automnales , ne pouvoient jamais s'élever jusqu'à la moitié de la hauteur que la malice avoit désignée : il lui ordonna de faire imprimer des affiches propres à défabuser le peuple de sa fausse croyance.

Le lendemain , le Tzar fit abattre le sapin , & porter l'Image à

la Cour. Ce fut là qu'en présence du Chancelier & de plusieurs Boyari, il examina attentivement cette Image, peinte sur un bois épais & fortement vernissé : il apperçut au coin des yeux quelques ouvertures d'autant plus imperceptibles, qu'elles étoient nuancées. Après cette découverte, le Tzar gratta la composition qui étoit appliquée sur le derrière de l'Image, & il découvrit dans l'épaisseur de la planche, aux environs des yeux, une rigole remplie d'huile figée, retenue par le moyen de la composition. Le Tzar alors n'eut pas de peine à démontrer aux Spectateurs, comment les bougies allumées pendant le Service Divin liquéfioient peu-à-peu l'huile figée, qui sortoit ensuite goutte à goutte par les petites issues pratiquées au coin des yeux. Cette anecdote est de M. *Cormidon*, alors Intendant de la Cour.

Le Tzar reprit ensuite la route de Pleskof & de Kiof, où il arriva le 4 Juillet. Pendant son séjour dans cette Ville, il fit démolir la forteresse mal située, & en fit construire une autre à la place où se trouvoit le Monastère de Petcherski : il traça le plan des fortifications, en posa les fondemens le 4 Août, & fut le seul Ingénieur qui conduisit cet ouvrage.

SECTION LXIX.

» Des rives du Boristhène le Tzar rentre par la Kiovie en Pologne, s'applique à rendre inutiles les victoires de Charles XII, qu'il n'avoit pu empêcher, & prépare même déjà une conquête nouvelle : c'étoit celle de Vibourg, Capitale de la Carélie, sur le Golfe de Finlande. Il alla l'assiéger ; mais cette fois elle résista à ses armes : les secours vinrent à propos, & il leva le siège. Son rival, Charles XII, ne faisoit réellement aucune conquête en gagnant des batailles ; il poursuivoit alors le Roi Auguste en Saxe, toujours plus occupé d'humilier ce Prince, & de l'accabler du poids de sa puissance & de sa gloire, que du soin de reprendre l'Ingric sur

un ennemi vaincu, qui la lui avoit enlevée. Il préféroit de répandre la terreur dans la Haute-Pologne, en Silésie, en Saxe. Toute la famille du Roi Auguste, sa mère, sa femme, son fils, les principales familles du Pays se retiroient dans le cœur de l'Empire «.

Quand le Roi de Suède s'aperçut que son Armée manquoit de vivres en Luface, il alla vers les frontières de la Bohême, jusqu'à la ville d'Ornof, & demanda aux Etats de Bohême de lui permettre de faire un court séjour dans ce Royaume, où il payeroit tout comptant. Cela intrigua beaucoup la Cour de Vienne, qui, étant en guerre avec la France, s'imaginoit que Charles XII cherchoit à faire quelque diversion en faveur du Roi de France : il n'en étoit rien ; mais Charles étoit redoutable, & on ne guérit pas de la peur. Aussi pendant son séjour en Saxe, la Cour de Vienne étoit-elle dans une grande inquiétude ; elle demanda au Ministre de Prusse ce que son Souverain avoit intention de faire : il répondit que le Roi de Prusse ne se mêleroit de rien & se tiendroit tranquille ; mais que, par précaution, il avoit fait réparer ses forteresses, & les avoit fournies de vivres & de munitions de guerre. Le Roi de Prusse, pour ne point irriter le Roi de Suède, qui étoit si près de ses Etats, reconnut, suivant sa demande, Stanislas pour Roi de Pologne. L'Empereur, déterminé par le même motif, le reconnut aussi : il falloit que sa frayeur fût bien grande, puisqu'après la conclusion de la paix entre Charles & Auguste, il ne permit point au Prince Eugène de Savoie de se rendre en Pologne pour y occuper le Trône que lui offroient les Grands Seigneurs de la Nation, quoique d'ailleurs cette offre lui plût infiniment. En général, la Cour de Vienne ne fit aucun mouvement jusqu'à ce que les Suédois eussent évacué la Saxe, & délivré l'Allemagne de la terreur qu'ils y avoient répandue (1).

(1) Le Comte de Wratislav, qui avoit été envoyé de la Cour de Vienne auprès de

SECTION LXX.

La même terreur détermina Auguste à implorer la paix. » Il aimoit mieux, sans doute, se mettre à la discrétion de son vainqueur que dans les bras de son protecteur. Il négocioit un Traité qui lui ôtoit la Couronne, & qui le couvroit de confusion : ce Traité étoit secret ; il falloit le cacher aux Généraux du Tzar, avec lesquels il étoit alors comme réfugié en Pologne, pendant que Charles XII donnoit des Loix à Leipfick, & régnoit dans tout son Electorat. Ses Plénipotentiaires signèrent, le 14 Septembre, le fatal Traité par lequel il renonçoit à la Couronne de Pologne, promettoit de ne prendre jamais le titre de Roi de ce Pays, reconnoissoit Stanislas, renonçoit à l'alliance du Tzar

Charles XII, ne put obtenir de ce Prince la permission d'entrer dans aucune négociation avec ses Ministres, parce qu'il exigeoit avant tout l'exécution des quatre points suivans.

1°. Qu'on livrât le Comte *Tzober*, Hongrois, qui avoit manqué à son Ambassadeur dans une maison particulière.

2°. Qu'on remit la Religion Protestante dans l'Empire, sur le pied du Traité de Münster, dont le Roi de Suède étoit garant.

3°. Qu'on lui donnât satisfaction de ce qu'on avoit laissé passer les troupes Russes auxiliaires par la Bohême & la Silésie en Pologne.

4°. Que l'on garantît le Traité de Paix fait à Alt-Ranstadt.

La Cour de Vienne promit d'exécuter tous ces articles, excepté celui de rendre les Eglises aux Protestans de Silésie : cependant elle fut obligée d'y acquiescer. On rapporte à ce sujet une anecdote très-plaisante, & qu'on assure vraie. Le Nonce du Pape fit des reproches très-vifs, de la part du saint Père, à l'Empereur *Joseph*, sur ce qu'il avoit accordé au Roi de Suède tout ce qu'il lui avoit demandé en faveur des Protestans de Silésie : *Vous êtes bien heureux*, lui répondit l'Empereur, *que le Roi de Suède ne m'ait pas proposé de me faire Luthérien ; car, s'il l'avoit exigé, je ne fais ce que j'aurois fait.* L'Empereur, dans cette circonstance délicate, déféra à tout ce que l'Angleterre, la Hollande, & particulièrement le Duc de *Marlborough*, lui conseilloient : leurs conseils étoient d'acquiescer à toutes les volontés du Roi de Suède, & de le traiter avec les plus grands ménagemens, jusqu'à des conjonctures plus favorables.

son bienfaiteur, & pour comble d'humiliation s'engageoit à remettre à Charles XII l'Ambassadeur du Tzar, l'infortuné Patkul dont nous avons parlé Section LXIV : il étoit aussi Général des troupes Russes, & il combattoit pour la défense du Monarque qui le sacrifioit à la vengeance de son rival.

SECTION LXXI.

Pendant que Charles donnoit des Loix dans la Saxe, Auguste partoit de Lithuanie pour se réunir au corps de troupes que le Tzar avoit envoyé à son secours, sous les ordres du Général Mentschikof : il le joignit à Lublin, d'où il s'avança dans la grande Pologne pour combattre le Général *Mardefeld* que le Roi de Suède y avoit laissé avec un petit corps d'Armée, auquel s'étoient joints les Polonois attachés à Stanislas. Ce fut à Pétrikof que les Ministres d'Auguste lui apportèrent l'humiliant Traité qu'ils venoient de conclure à Alt-Ranstadt. Dans le même tems Mentschikof lui faisoit les plus fortes instances pour l'engager de marcher contre les Suédois dont la foiblesse étoit connue. Mais loin que l'intention d'Auguste fût de combattre, il envoya au Général *Mardefeld* des lettres de Charles XII qui l'informoit de la paix ; elles arrivèrent trop tard : il fit plus ; il lui envoya une personne de confiance pour l'avertir que la paix étoit faite avec le Roi de Suède, & que pour ne pas donner de soupçons aux Russes qui lui étoient infiniment supérieurs, il l'avertissoit qu'ils alloient marcher à lui ; il lui conseilloit aussi de se mettre hors de mesure, afin d'éviter tout engagement. *Mardefeld* savoit qu'on abuse souvent du nom sacré des Rois pour exécuter de coupables desseins : il avoit pour maxime qu'il ne faut rien faire de ce qu'un ennemi conseille ; & il n'avoit reçu aucune nouvelle de son Maître. Il regarda comme un piège l'avis qu'Auguste lui donnoit ; & se confiant à la bonne volonté

que lui témoignèrent six mille Polonois qui étoient dans son Armée, il résolut d'attendre les Russes. Il choisit son champ de bataille entre les Villages de Dobresen & de Korelnavich, à un quart de lieue de Kalisch. Il plaça ses quatre mille Suédois au centre sur deux lignes, & les Polonois sur les ailes. Les Russes parurent vers les trois heures de l'après-midi ; & dès la première décharge les Polonois prirent la fuite : alors les Suédois abandonnés & enveloppés, se défendirent en désespérés jusqu'à la nuit. Il fallut céder à la force ; & Mardefeld fut obligé de se rendre avec le peu de monde qui lui restoit. Quelques centaines de Cavaliers se sauvèrent en Posnanie. Les Polonois qui s'étoient retirés au milieu de leurs charriots à quelque distance du champ de bataille, furent également forcés de mettre bas les armes. Mais loin que cette victoire changeât le sort de la Saxe, comme on l'a dit, le Roi Auguste écrivit à Charles XII une lettre dans laquelle il se plaignoit de la douloureuse nécessité de combattre où les Russes l'avoient mis. Il ne balança donc point, après cette victoire, sur le parti qu'il avoit à prendre : loin de tenter la fortune, il s'en tint au Traité de paix conclu avec la Suède.

SECTION LXXII.

Dans le mois de Décembre, le Tzar alla de Pétersbourg à Narva, d'où il vouloit se rendre à Moskou : mais il reçut un Courier de la part du Général Mentschikof, qui lui apprit qu'Auguste s'étoit rendu en Saxe auprès du Roi de Suède, immédiatement après la paix conclue avec lui. En conséquence de cette étrange nouvelle, le Tzar changea de plan, & alla en Pologne pour retenir dans ses intérêts la Pospolite qui étoit alors sans Chef, & à l'insu de laquelle la paix avoit été faite. Sa Majesté se trouva à Solkova le 28, où se rendirent le Maréchal Schéremétof, les autres Généraux & Ministres Russes, & quelques-

uns des sénateurs Polonois. On tint un grand Conseil à Solkova, pour examiner si on devoit livrer bataille à l'ennemi en Pologne, ou sur ses propres frontières. Il fut décidé » qu'à l'ouverture de » la campagne on ne combattoit point en Pologne, parce que » s'il arrivoit quelque malheur, il seroit difficile de se retirer; » qu'on attendroit que l'ennemi se rapprochât de ses frontières, » & qu'on n'en viendroit à une action générale que dans le cas » d'une nécessité absolue, sans quoi on se borneroit à inquiéter » l'ennemi dans ses passages, soit par des partis qu'on enver- » roit, soit en lui coupant les vivres ». Journ. de Pierre-le-Grand.

Le parti que prit le Tzar ne pouvoit être meilleur: il fut la cause des avantages qu'il remporta jusqu'à la bataille de Pultava qui décida la grande querelle entre lui & son rival. Si les Turcs eussent agi d'après un principe aussi sage dans la longue guerre qu'ils ont eu à soutenir contre les Russes; si, au lieu de donner des batailles dans leurs premières campagnes, ils eussent jetté sur les flancs & sur les derrières de l'Armée Russe vingt ou trente mille Tatars pour couper les communications, détruire les magasins, harceler & piller; la paix eût été plus prompte, plus honorable, plus avantageuse aux Turcs; le Royaume de Pologne existeroit encore; la Krimée & la Tatarie de Kouban ne seroient pas aujourd'hui sous la dépendance de la Russie; & les descendans de Tchinguis-Kan, par Batou-Sagin, n'auroient pas eu l'occasion de se vendre & de souiller un sang qui a produit tant de fameux guerriers.

SECTION LXXIII.

1707.

Le Tzar resta à Solkova jusqu'au 30 Avril. Il y reçut les envoyés de la Pospolite dont l'assemblée étoit à Lvov; & l'on y tint un Conseil au sujet des Candidats qui aspiroient au Trône

de Pologne, attendu qu'après l'abdication d'Auguste le Primat & toute la Pospolite avoient déclaré l'inter règne. Cependant personne ne fut élu jusqu'à ce que le Roi Auguste remonta sur le Trône après la grande victoire de Pultava. » Pendant ce tems-
 » là, dit le Tzar, Auguste avoit une correspondance secrette
 » avec moi, & me prioit de le remettre de nouveau en posses-
 » sion du Trône : ce qui fut exécuté «. Cet aveu prouve que l'oubli des injures étoit alors une des vertus du Tzar.

Le 8 Mai, il se rendit à Lublin où il apprit que l'ennemi, ayant augmenté ses forces, étoit sorti de Saxe, & rentroit en Pologne (1). Sur cet avis, le Tzar envoya à Moskou le Capi-

(1) La visite que Charles XII fit à Auguste, avant de quitter la Saxe, est si extraordinaire, qu'elle mérite d'être rapportée.

L'Armée Suédoise étoit en marche pour la Russie; & comme elle défiloit près de Dresde, le Roi partit subitement avec deux personnes à cheval, & entra dans la Ville, laissant une des personnes qui l'accompagnoient, à la porte, pour faire sentinelle, & prit le chemin du Palais avec l'autre, à qui il donna son cheval à garder. Arrivé au Palais, il monte les degrés, & entre dans l'appartement du Roi Auguste, qui étoit encore au lit. Auguste fut obligé de se lever sans cérémonie & de s'habiller lui-même. Charles demeura avec lui environ trois quarts-d'heure : pendant tout ce tems il eut les yeux fixés sur lui, & ne voulut point lui donner le tems de parler à qui que ce fût, pas même au Ministre qui s'étoit rendu chez le Roi, après l'arrivée de Charles XII. Comme les deux Princes se promenoient dans les places du Palais, il arriva que Charles passa le premier par une des portes : le Ministre saisit ce moment pour faire signe à son Maître de garder prisonnier le Roi de Suède; Auguste lui fit entendre que non, & conduisit jusqu'à la porte du Palais le Prince qui l'avoit détrôné. Charles monta à cheval, & rejoignit en diligence son Armée qu'il trouva dans la plus grande inquiétude à son égard. Elle avoit su que le Roi étoit entré dans Dresde; & comme elle ne le voyoit point revenir, elle se dispoit à marcher vers la Ville, & à en faire le siège pour recouvrer son Prince. Charles favoit qu'avec une foiblesse inconcevable, Auguste étoit un des plus braves Princes de l'Europe; mais il manquoit de ce courage d'esprit qui fait perdre ou conserver les Etats, qui les élève ou qui les abaisse. Cette connoissance justifie la démarche inconsidérée de Charles XII.

taine - Lieutenant des Bombardiers , Basile Kotschemen , avec ordre de fortifier le Kremelin & le Kitai. Charles XII n'avoit plus d'ennemi à combattre que le Tzar ; & celui-ci devoit craindre que son rival ne vînt avec son Armée sur les frontières de la Russie. Il fut résolu que l'infanterie marcheroit pour les défendre , si l'ennemi s'avançoit vers elles , & que la cavalerie l'inquiéteroit dans sa marche. Cette année n'offre aucun évènement remarquable.

SECTION LXXIV.

1708.

Le Tzar partit de Vilna pour Pétersbourg , où il séjourna jusqu'au premier Décembre ; ensuite il se rendit à Moskou , & de Moskou à Smolensk pour retourner en Pologne , où il visita les différens quartiers de ses troupes , & les passa en revue. Il étoit à Zentzoli , lorsqu'il apprit que l'ennemi ayant partagé son Armée en deux corps , marchoit avec l'un vers Grodno , & avec l'autre à Zentzoli. L'ennemi arriva à Grodno le 26 Janvier , deux heures après que le Tzar en étoit parti , accompagné de peu de monde. Avant l'arrivée de l'ennemi , on avoit envoyé le Brigadier *Muhlenfeld* avec un parti , & avec ordre de ne pas laisser passer l'ennemi par le pont de la rivière qui est près de Grodno , & de le rompre dans le cas où l'ennemi seroit trop fort. Le Brigadier le laissa

Le Comte d'Algarotti prétend , d'après les Auteurs les plus accrédités , que le motif qui déterminâ principalement Charles XII à quitter l'Empire , pour tourner ses armes contre la Russie , fut un billet de cent mille livres sterling fait à quelqu'un par le Duc de *Marlborough* ; que ce Duc vint à bout de l'aigrir davantage contre le Tzar , & lui fit voir la gloire qu'il y auroit pour lui d'écraser son unique rival , & de devenir l'arbitre du Nord , ce qui le rendroit bientôt l'arbitre de l'Europe. Quoi qu'il en soit , à l'époque dont il s'agit , Charles XII étoit riche des dépouilles de ses ennemis ; & il nous paroît qu'il étoit payé d'avance pour tourner ses armes contre un rival qui avoit joué avec lui au Roi dépouillé.

passer : on le mit aux arrêts ; mais il corrompit ses Gardes , s'enfuit & passa chez l'ennemi. Ensuite il fut fait prisonnier à Pultava , jugé & arquebuté.

L'arrière-garde des Russes tomba à Grodno sur la Garde qui étoit au Quartier-Général du Roi de Suède , » laquelle , dit le » Tzar , fut presque toute taillée en pièces ; & peu s'en fallut que » Charles même ne fût pris « . Les Suédois racontent ce fait d'une manière différente : ils prétendent que Charles n'étoit entré dans Grodno qu'avec sept à huit cents chevaux , le 7 Février ; que le Tzar , qui avoit quitté la ville deux heures avant l'arrivée du Roi , fut bien-tôt informé du petit nombre qui l'accompagnoit , & qu'il détacha sur-le-champ quinze cents Cavaliers ou Dragons pour reprendre Grodno & enlever Charles XII. Ils ajoutent , que la Garde qui étoit au pont le défendit assez long-tems pour que le Piquet arrivât à son secours , & que les Russes furent repoussés. La mauvaise saison força les Suédois de prendre des quartiers d'hyver. De son côté , le Tzar ordonna à ses Troupes de se retirer , comme s'il craignoit de nouvelles attaques de la part des Suédois. » Cela , dit le Tzar , les engagea » à s'avancer plus près des frontières de Russie ; & sous cette » apparence de retraite , je me rendis à Pétersbourg le 27 Mars « .

Le 19 Avril , Pierre se rendit par eau à Schlüsselbourg pour recevoir sa famille qui venoit de Moskou à Pétersbourg. » Charles en dominant chez le Polonois , ne lui prenoit rien ; mais Pierre en faisant usage de sa nouvelle Marine , en descendant en Finlande , en prenant Borgo qu'il détruisit , & en faisant un grand butin sur ses ennemis , se donnoit des avantages utiles. Tandis que le Chef d'Escadre Bocis & le Colonel Tolbouhin ravageoient Borgo , Bérosovia-Ostrova , &c. Pierre fut instruit que Charles avoit envoyé Stanislas en Pologne avec huit mille hommes , commandés par le Général Crassau , & que son rival marchoit en

diligence vers les frontières de la Russie, espérant de profiter de la révolte des Kosaques du Don qui avoient massacré le Colonel Prince George Dolgorouki, que Sa Majesté avoit envoyé pour faire revenir les Russes fugitifs qui s'étoient retirés parmi eux. Le Chef de ces Kosaques, appelé Boulavin, assassina ce Prince, & fut proclamé Ataman ou premier Chef. L'espérance de Charles XII paroissoit fondée : les Kosaques du Don étoient rebelles, & il se croyoit sûr des dispositions de Mazeppa, Hetman des Kosaques d'Ukraine, qui n'attendoit que l'arrivée des Suédois dans la petite Russie, pour se déclarer ouvertement contre les Russes. Nous ne répéterons point ici ce que nous avons dit de Mazeppa dans l'Histoire des Kosaques, Tom. II, pag. 420 & s. Nous observerons seulement que, s'il eût été possible à Mazeppa de remplir ses engagements avec Charles XII, ce Prince se seroit rendu maître de toute la Russie ; le Tzar auroit eu à combattre à la fois les Kosaques du Don, ceux du Boristhène & de la petite Russie, l'armée de Charles XII, celle de Loevenhaupt qui amenoit de l'artillerie & un grand convoi de vivres & de munitions, & peut-être même la révolte de ses propres sujets.

SECTION LXXV.

Charles, long-temps retenu dans la Lithuanie par des pluies continuelles, s'avança enfin sur la petite rivière de Bérésine, à quelques lieues du Boristhène. Rien ne put arrêter son activité ; il jeta un pont à la vue des Russes ; il battit le détachement qui gardoit le passage, & arriva à Holosin sur la rivière de Vabis, que les Russes appellent Bibitza ou Babiezk. C'étoit là que le Tzar avoit placé un corps considérable qui devoit arrêter l'impétuosité de Charles. Le passage du Vabis est rapporté dans le Journal comme une affaire de peu de conséquence. Ce fut cependant une grande action, dans laquelle la Cavalerie & l'Infanterie

L'Infanterie des deux Armées furent engagées. Charles, après avoir passé la Bérésina, s'avança le 10 Juillet sur la Bibitza, près de la ville de Golofschin. Trente mille Russes, dont douze mille d'Infanterie & dix-huit mille chevaux, en défendoient les bords, & s'étoient couverts d'un retranchement qui avoit près de trois lieues d'étendue. La petite rivière de Bibitza n'est qu'un ruisseau dans les séchereffes; mais alors c'étoit un torrent impétueux, profond, grossi par les pluies. Au-delà étoit un marais, & derrière ce marais les Russes avoient un retranchement défendu par un large fossé, & couvert par un parapet garni d'artillerie. La cavalerie & l'infanterie étoient avantageusement disposées dans ces lignes. Le passage de la rivière paroissoit impossible.

Charles employa le 11 & le 12 à reconnoître la position des ennemis: le 13 il établit sur une hauteur vingt pièces de canon pour battre le retranchement, & six pièces à sa gauche pour inquiéter la communication des ennemis, & empêcher leur droite de secourir leur gauche, contre laquelle il vouloit diriger son principal effort: toute cette artillerie commença à faire le feu le plus vif le 14 dès la pointe du jour; & ce fut sous la protection de ce feu, que le Roi, à la tête de onze bataillons, se jeta dans l'eau, pendant que le Maréchal *Rheinschild*, qui commandoit dix escadrons, passoit la rivière à la tête de l'infanterie. Voltaire dit que Charles s'élança dans la rivière, suivi de son régiment des Gardes. Cette foule rompoit l'impétuosité du flot; mais on avoit de l'eau jusqu'aux épaules, & on ne pouvoit se servir de ses armes. Pour peu que l'artillerie eût été bien servie, & que les bataillons eussent tiré à propos, il ne seroit pas échappé un seul Suédois. Le Roi, après avoir traversé la rivière, passa encore le marais à pied.

Lorsque les deux colonnes Suédoises atteignirent le bord opposé, Charles aperçut du flottement dans l'infanterie ennemie,

& sur-le-champ il marcha au retranchement à la tête de sept bataillons : en même-tems il ordonna aux quatre autres de se porter à gauche pour couper les ennemis qui déjà commençoient leur retraite. Ils la firent avec la plus grande vitesse jusqu'à un bois fort épais dont ils occupèrent la lisière, & d'où ils firent effuyer un feu épouvantable aux Suédois, qui se mettoient en bataille à mesure qu'ils arrivoient ; ceux-ci leur répondirent avec la même vivacité : mais ce genre de combat n'étoit pas dans le goût du Roi ; il fit cesser le feu, & se mettant à la tête de son infanterie, il marcha aux Russes, qui plièrent & se jettèrent en désordre dans l'épaisseur du bois.

Pendant ce combat de l'infanterie, le Maréchal Rheinschild, avec ses dix escadrons, n'avoit pas craint de se mesurer avec toute la cavalerie Russe ; il la chargea à différentes reprises, & si vigoureusement, qu'elle n'eut pas le tems de secourir son infanterie, qui abandonna quelques drapeaux, douze pièces de canon & ses équipages. Les Suédois conviennent d'avoir perdu dans cette action près de quatorze cents hommes, & portent au double la perte des Russes : leur aile droite qui étoit séparée & trop éloignée de la gauche, se retira sans coup férir sur le Dniéper.

Les réflexions que fait naître cette journée sont, que les rivières sont aussi difficiles à défendre que des lignes. La grande étendue que l'on est obligé de garder, offre presque toujours des parties foibles, qu'un Général habile attaque avec avantage, & dans lesquelles il pénètre : alors la terreur s'empare de toutes les têtes, & tout fuit sans retour. L'Auteur Suédois ajoute, que dans le combat d'infanterie, Charles XII n'avoit pas d'autre parti à prendre que celui de marcher aux bois, la bayonnette au bout du fusil, autrement tous ses régimens eussent été passés par les armes : on ne peut donc trop faire sentir à l'infanterie la nécessité de charger sans tirer, toute troupe qui se défend par le feu, toutes les

fois qu'il est possible de l'aborder ; mais il n'en est pas moins vrai qu'elle doit être soigneusement exercée à se servir du fusil comme arme de jet , parce qu'il y a mille occasions où elle est forcée de faire usage de son feu , n'ayant pas d'autre moyen de défense.

On terminera cette observation par une anecdote qui prouve la justesse du coup-d'œil de Charles XII. Lorsqu'il fut sur la rive gauche de la Bibitza , il apperçut du désordre parmi les ennemis , & dit aux Officiers qui étoient auprès de lui : » Voilà qui va bien , » ce sont des gens battus «. Le Roi Jean Sobieski avoit à-peu-près tenu le même langage , lorsqu'il secourut Vienne en 1683 : la veille de la bataille qu'il gagna sur les Turcs , il fut reconnoître la position du Grand-Visir , & après l'avoir examinée attentivement : » Cet homme-là est mal campé , dit-il , je le battrai demain «. Il tint parole.

SECTION LXXVI.

Charles XII après cette victoire arriva sur la rive du Boristhène , à une petite ville nommée Mohilof. » C'étoit à cet endroit fatal qu'on devoit apprendre s'il dirigeroit sa route à l'Orient vers Moskou , ou au Midi vers l'Ukraine. Son armée , ses ennemis , ses amis , s'attendoient qu'il marcheroit à la Capitale «. C'est ici que commencent les fautes de Charles , fautes qui furent la cause de tous les malheurs dont la Suède se ressent encore. Il pouvoit attendre à Mohilof le Général Loevenhaupt qui lui amenoit seize mille hommes , de l'artillerie & un grand convoi de vivres : ses derrières étoient libres , & les Russes retirés au-delà du Dnieper , ne pouvoient interrompre sa communication avec la Lithuanie , où il savoit que Loevenhaupt étoit déjà entré ; mais l'impatience qu'il avoit de porter la guerre dans les Etats du Tzar , & les belles promesses de Mazeppa , auquel il se livra avec trop de confiance , ne lui permirent pas de suivre un parti si sage ; il passa le Boristhène , & après avoir suivi pendant quelque tems le Tzar , il tourna

tout-à-coup à droite & entra dans la Sévérie, abandonnant ainsi tous ses derrières. Il ne doutoit pas de triompher de tout l'Empire Russe, quand ses troupes victorieuses seroient secondées des Kofaques belliqueux. Dans cette idée il ne s'inquiétoit pas si le Tzar étoit à portée de tomber sur l'Armée conduite par Loevenhaupt, & de le priver d'un secours si nécessaire. Il ne s'informoit pas si Mazeppa étoit en état de tenir toutes ses promesses, si ce Kofaque avoit assez de crédit pour faire changer une Nation entière qui ne prend conseil que d'elle-même, & s'il restoit enfin assez de ressources à son Armée dans un malheur; & en cas que Mazeppa fût sans fidélité ou sans pouvoir, il comptoit sur sa valeur & sur sa fortune. L'Armée Suédoise avança donc au-delà du Boristhène, vers la Desna, & c'étoit entre ces deux rivières que Mazeppa étoit attendu. La route étoit pénible, & des corps de Russes voltigeans dans ces quartiers, rendoient la marche dangereuse, & brûloient toutes les subsistances qui ne servoient pas à leur usage, afin que l'ennemi n'en profitât pas.

Mentschikof, à la tête de quelques régimens de cavalerie & de dragons, attaqua l'avant-garde du Roi, la mit en désordre, tua beaucoup de Suédois, perdit encore plus des siens, mais ne se rebuta pas. Charles qui accourut sur le champ de bataille, ne repoussa les Russes que difficilement, en risquant long-tems sa vie, & en combattant entre plusieurs dragons qui l'environnoient. Cependant Mazeppa ne venoit point, les vivres commençoient à manquer; les soldats Suédois voyant leur Roi partager tous leurs dangers, leurs fatigues & leur disette, ne se décourageoient pas, mais en l'admirant ils le blâmoient & murmuroient.

SECTION LXXVII.

Charles avoit passé le Boristhène, dans l'espérance de trouver des vivres au-delà de ce fleuve, & l'occasion de combattre le

Tzar. Ce n'étoit pas l'intention de ce Prince : son unique but étoit d'observer les Suédois & de les harceler sans relâche. Il se retiroit devant eux , à mesure qu'ils faisoient une marche en avant : enfin , le 7 Septembre , les deux Armées se trouvèrent à deux lieues l'une de l'autre , mais séparées par la petite rivière de Tchernaiia-Napa. Charles , résolu de la passer & de combattre , avoit porté à une demi-lieue de sa droite huit bataillons & deux escadrons , aux ordres du Général *Roos* , sur le débouché par lequel il se proposoit d'attaquer l'ennemi : l'éloignement où ce petit corps étoit de l'Armée , inspira au Tzar le dessein de le surprendre. Il détacha donc le Prince Galitzin avec dix bataillons & trois régimens de dragons : la marche du Général Russe fut si secrète , malgré le passage de la rivière & des marais qu'il falloit traverser pour arriver aux Suédois , qu'il les surprit dans leur camp à six heures du matin , à la faveur d'un brouillard très-épais qui cachoit ses mouvemens. L'attaque commença à la gauche , & le régiment qui l'occupoit eut à peine le tems de sortir de ses tentes & de prendre les armes. Il combattit dans son camp même , & par la vigoureuse résistance qu'il opposa , il donna le tems au reste de l'infanterie & au régiment de cavalerie de venir à son secours. Alors le combat s'engagea avec fureur ; il duroit depuis près de deux heures , lorsque le Roi , averti par le feu qu'il entendoit , prit les premières troupes de sa droite & vola au secours de *Roos*. Le régiment de Dahl-Carlie fut le premier qui combattit ; il poussa si vivement les Russes , pendant que le Prince de *Wurtemberg* , à la tête d'un régiment de dragons , les prenoit en flanc , qu'ils commencèrent à céder du terrain , toujours favorisés par le brouillard qui cacha leur retraite. Cette action se passa le 10 Septembre : les Suédois y perdirent plusieurs braves Officiers & douze cents hommes tués ou blessés ; la perte des Russes fut au moins égale ; & quoique ceux-ci aient beaucoup exagéré cet avantage , il est cer-

tain que le Tzar décampa dès le lendemain & se retira vers Mescislaw. Cette action mérita au Prince Galitzin le cordon de St-André.

Les Historiens Suédois ; qui s'accordent tous dans la relation de ce fait , ne disent rien du jugement que Charles XII dut porter de la conduite du Général *Roos* : il est permis d'être battu : les meilleures dispositions , le choix avantageux du terrain , la supériorité du nombre & le courage même ne mettent point à l'abri d'une défaite ; mais il n'est pas excusable d'être surpris au point que le fut le Général *Roos*. Comment , étant campé aussi près de l'ennemi , a-t-il pu arriver dans son camp , malgré les défilés qu'il avoit à passer ? Comment n'avoit-il pas de postes sur la rivière qui l'en séparoit ? De simples patrouilles l'auroient averti de sa marche. L'épaisseur du brouillard ressemble dans ce cas au nuage mystérieux qui enveloppe les Héros d'Homère lorsqu'ils tombent en défaut.

SECTION LXXVIII.

L'impossibilité de subsister dans un pays que le Tzar dévastoit à mesure qu'il l'abandonnoit , déterminâ sans doute Charles XII à cesser de le poursuivre , & à marcher en Ukraine contre l'avis de ses Généraux , qui lui représentoient en vain que c'étoit abandonner à ses propres forces le Comte de Loevenhaupt , son unique ressource , & qui alloit avoir sur lui toutes celles du Tzar : Charles comptoit sur sa valeur , mais elle n'est rien sans la prudence. L'entrée des Suédois en Ukraine eut donc la fin qu'elle devoit avoir. Charles XII y trouva le terme de ses victoires , & le comble des malheurs dont il ne lui fut pas possible de se relever. Son projet étoit de détrôner le Tzar , tandis qu'il devoit craindre pour lui-même.

Dans le même tems on reçut la nouvelle que Loevenhaupt venoit de Riga avec un grand corps pour se joindre au Roi. Le

Tzar tint un conseil de guerre, où il fut décidé que le Maréchal Schérémetof suivroit Charles XII en Ukraine, & qu'on détacheroit une partie de l'Armée pour marcher contre Loevenhaupt, dans l'intention de l'attaquer : le Tzar se chargea de cette expédition, & força de marche pour joindre le Général Suédois, qu'il rencontra le 27 près du village d'Olgia-Mhi : il étoit posté derrière une rivière sur une montagne, & il avoit rompu le pont. On se canonna des deux bords opposés, & la nuit survint. Les Russes en profitèrent pour faire deux ponts. Le 28, ils passèrent la rivière, marchèrent à l'ennemi, qui les attendoit en ordre de bataille près du village de Lesnaya, derrière un bois touffu, rempli de marais & de passages presque impraticables. Les Russes, à l'aide d'un guide, cherchèrent & trouvèrent un endroit plus favorable pour attaquer l'ennemi. Ils se disposoient à l'attaque, lorsque tout-à-coup les Suédois sortirent d'un bois, & présentèrent un front d'infanterie aux régimens d'Ingermelandski & de Nevski. Ces régimens qui ne s'attendoient point à cette attaque, la soutinrent vaillamment, quoique l'ennemi fût plus fort, & qu'il eût commencé à envelopper, avec son aile gauche, le flanc des Russes. Le régiment de Sémonofski & trois bataillons de Préobragenski s'engagèrent dans le combat ; ils furent d'abord repoussés, mais revenant sur leurs pas, ils attaquèrent à leur tour l'ennemi en flanc : celui-ci s'étant aperçu de leurs manœuvres, recula dans un bois, où il fut poursuivi avec perte, & se rejoignit à sa cavalerie qui étoit dans la plaine. Ce fut dans ce moment critique, que, pour vaincre l'ascendant que l'intrépidité des Suédois avoit sur les armes Russes, & pour prévenir une cinquième défaite, le Tzar s'avisa d'une discipline inconnue dans nos tems modernes : *Tirez*, dit-il aux Kofaques qui formoient son arrière-garde, *tirez sur les Russes qui fuiront, & sur moi-même, si je recule.* Il suffit d'une grande époque dans l'Histoire d'une Nation pour changer son

géné à la guerre : les Russes vont battre ceux qui les avoient presque toujours battus.

» Quand l'ennemi, dit le Tzar, eut été chassé à travers le bois
 » vers sa cavalerie, la nôtre rejoignit son infanterie ; & il y eut
 » une bataille générale dans la plaine. Elle dura quelques heures,
 » au bout desquelles l'ennemi fut obligé de plier ; il se retira vers
 » ses équipages, & les nôtres restèrent maîtres du champ de ba-
 » taille, où l'on prit huit canons & quelques drapeaux. Comme
 » de part & d'autre les soldats étoient si fatigués qu'ils n'avoient
 » plus la force de combattre, ils prirent dans cette position res-
 » pective le repos dont ils avoient besoin, les lignes n'étant au-
 » plus éloignées l'une de l'autre que d'une demi-portée de canon
 » de campagne. C'est une chose tout-à-fait étonnante que le sang-
 » froid des ennemis, qui se repositoient tranquillement dans une
 » si grande proximité de nous. A quatre heures après-midi, le
 » Lieutenant-Général *Baur* vint nous joindre avec trois mille dra-
 » gons. L'ennemi reçut un pareil secours par l'arrivée de son
 » avant-garde, qui s'étoit rendue à Propoïsk pour faire des ponts
 » sur la rivière Soza. Alors nous attaquâmes les Suédois de nou-
 » veau, & l'action devint furieuse. On fit d'abord quelques déchar-
 » ges : ensuite on marcha à l'ennemi avec la bayonnette & l'épée ;
 » & par la grace de celui qui accorde la victoire, nous pousâmes
 » l'ennemi tout-à-fait hors du champ de bataille, enlevâmes le
 » reste de ses canons, ses équipages, & la victoire fut complète.
 » Huit mille des ennemis y perdirent la vie. . . .

» Cette victoire peut être regardée comme la première des nôtres ;
 » nous n'en avons jamais remporté de pareilles sur des troupes
 » réglées, & cela avec un nombre d'hommes inférieur à celui des
 » ennemis. Véritablement elle fut la cause de tous les heureux
 » succès qu'ont eus depuis les armes de Russie, parce que ce fut
 » la première épreuve qui enhardit le soldat, & le remplit d'une

» confiance

» confiance qui fut le principe du gain de la bataille de Pultava ,
 » & , pour ainsi dire , la mère de cette seconde victoire , qui en
 » naquit au bout de neuf mois , à compter du 28 Septembre 1708 ,
 » jusqu'au 27 Juin 1709 «.

Il est certain que le Tzar retira les plus grands avantages de la journée de Lefnaya , & le plus considérable , sans doute , fut de détruire entièrement le convoi que le Comte de Loevenhaupt conduisoit à l'Armée du Roi ; mais il n'en est pas moins vrai que ce Général se conduisit dans cette action avec toute l'intelligence qui caractérise l'homme de guerre , & que ses troupes le secondèrent avec une fermeté & une valeur qui ont peu d'exemples. On va en donner la relation Suédoise.

Le Comte de Loevenhaupt étoit parti de Riga vers le 15 Août , à la tête de onze à douze mille hommes , traînant à sa suite six à sept mille chariots : arrivé sur les bords du Niéper , il passa le fleuve près de Skelof au-dessus de Mohilof , le 2 Octobre , dirigeant sa marche sur Propoïsk & Starodoub , ainsi qu'il en avoit reçu l'ordre du Roi. Dans les journées du 4 & du 5 les ennemis parurent à l'arrière-garde , sans oser l'attaquer. Le 6 , un gros corps de Cavalerie s'en approcha ; il fut vivement repoussé , & les prisonniers que l'on fit , rapportèrent que le Tzar suivoit avec toutes ses forces , au nombre de 30,000 hommes. Le lendemain matin , l'arrière-garde fut attaquée de nouveau ; mais elle repoussa l'ennemi si vigoureusement qu'il ne put l'entamer , & l'Armée arriva tranquillement à Lefnaya : ce fut de ce lieu que le Comte de Loevenhaupt fit prendre les devants aux bagages , sous l'escorte de six bataillons & de huit escadrons , tandis qu'il s'étoit mis en bataille avec le reste de l'Armée , pour couvrir sa marche , observer les mouvemens des ennemis & les contenir.

Telles étoient ses dispositions , lorsque le 8 , à onze heures du matin , le Tzar , qui dès la veille avoit fait occuper Propoïsk ,

parut tout-à-coup en bataille sur la lisière du bois que les Suédois avoient vis-à-vis de leur front. Le Comte de Loevenhaupt ne perdit pas un moment, & sur-le-champ il marcha à la tête de quatre bataillons & de six escadrons, en donnant ordre au reste des troupes de le suivre & de le soutenir, & attaqua les ennemis avec tant de vigueur, qu'il les chassa du bois & leur enleva quatre pièces de canon. Ce succès eût été décisif, s'il eût été soutenu; mais l'Officier chargé de porter les ordres du Général aux troupes qui devoient le seconder, s'acquitta mal de cette commission. Les Russes, qui se renforçoient continuellement, voyant qu'ils n'avoient à faire qu'à une poignée de monde, rentrèrent dans le bois, & obligèrent le Comte de Loevenhaupt de l'abandonner: dès qu'il eut été joint par les premiers Régimens qui arrivoient successivement, il voulut recommencer l'attaque du bois; mais dans le même tems les ennemis débouchèrent dans la plaine, l'Infanterie sur quatre lignes, & leur Cavalerie des deux ailes sur cinq & six; il les fit attaquer sur-le-champ, & ils furent menés jusqu'au bois, mais sans pouvoir les en déloger; c'est en vain qu'ils tentèrent à deux reprises différentes de déboucher, ils furent toujours repoussés & ramenés dans le bois, malgré la supériorité du nombre, les Suédois n'ayant qu'une seule ligne à opposer aux lignes redoublées des Russes: dans la dernière charge même, ils perdirent dix-sept étendards & deux paires de timbales. Le combat dura ainsi depuis midi jusqu'à la nuit: alors le Comte de Loevenhaupt, ayant appris que le Tzar s'étoit rendu maître du passage de Propoïsk, & voyant l'impossibilité, avec le peu de monde qui lui restoit, de tenter une seconde fois le sort des armes, se mit en marche; mais il avoit trois rivières à passer & vingt lieues de bois à traverser, & voyoit des difficultés insurmontables à pouvoir conduire la quantité immense de bagage qu'il avoit à sa suite: il prit donc le parti de ne conserver que

celui qui pouvoit être voituré commodément, & de brûler ce qu'il ne pouvoit emmener, après en avoir enlevé ce qu'il y avoit de meilleur, & distribué à son Infanterie les chevaux des chariots : il en usa de même à l'égard de son artillerie qu'il fit culbuter & enfoncer dans des marais ; après quoi il continua son chemin. Quelques Kofaques se montrèrent à son arrière-garde le 9 & le 10, mais sans rien entreprendre.

Telle est la relation que les Suédois ont donnée de la bataille de Lesnaya : ils avouent y avoir perdu cinq à six mille hommes tués, blessés, ou faits prisonniers, & ils estiment que celle des Russes fut au moins deux fois plus grande : mais le convoi que le Comte de Loevenhaupt amenoit au Roi étoit ruiné, & il ne le joignit qu'avec quatre ou cinq mille hommes.

SECTION LXXIX.

Après quatre batailles perdues par les Russes, l'activité du Tzar, sa patience, son opiniâtreté, celle de ses troupes animées par sa présence, lassèrent la fortune de Charles XII, & fixèrent la victoire de leur côté. Le Tzar apprit que son Général Apraxin venoit de remporter un avantage en Ingrie, le 17 Septembre ; avantage, à la vérité, moins considérable que la victoire de Lesnaya : mais ce concours d'événemens heureux fortifioit ses espérances & le courage de son Armée. Il se rendit à Smolensk le 8 d'Octobre, & entra dans la Ville en triomphe. Pendant ce tems, le Maréchal Schérémétof se trouvoit avec son Armée aux environs de Staradoub, & d'autres places voisines. Les Ministres y étoient aussi. Après sa défaite, le Général Loevenhaupt envoya au Roi de Suède un Major avec la nouvelle de la perte de la bataille. Ce Major, croyant que le Roi s'étoit déjà emparé de toute l'Ukraine, vint à Staradoub, & fut pris par les Kofaques de la Ville qui l'amènèrent au Maréchal, à qui il apprit la victoire du Tzar.

Le 19 Octobre, ce Prince, qui étoit encore à Smolensk, reçut un Courier du Général-Amiral Apraxin, qui lui donnoit avis de l'arrivée du Général *Lybecker* en Ingrie, qu'il avoit obligé de prendre la fuite par mer, avec une perte considérable.

SECTION LXXX.

Charles XII apprit toutes ces funestes nouvelles lorsqu'il étoit prêt de passer la Desna dans l'Ukraine. Mazeppa vint enfin le trouver : il devoit lui amener 20,000 hommes & des provisions immenses ; mais il ne le joignit qu'avec une suite de 1500 Kofaques, & plutôt en fugitif qui demandoit du secours, qu'en Prince qui venoit en donner. Mais il agissoit de bonne foi avec Charles XII, puisqu'il avoit mis en état de défense Baturin, Gaditche & Romna, & qu'après les avoir pourvues abondamment de vivres & de munitions de guerre, il y avoit mis l'élite des Kofaques en garnison. » Il marchoit en effet avec seize mille hommes des siens, leur ayant dit d'abord qu'ils alloient contre le Roi de Suède, qu'ils auroient la gloire d'arrêter ce Héros dans sa marche, & que le Tzar leur auroit une éternelle obligation d'un si grand service. Ce ne fut qu'à quelques milles de la Desna qu'il leur déclara enfin son projet ; mais ces braves gens en eurent horreur ; ils ne voulurent point trahir un Monarque dont ils n'avoient pas à se plaindre, pour un Suédois qui venoit à main armée dans leur pays, qui, après l'avoir quitté, ne pourroit plus les défendre, & qui les laisseroit à la discrétion des Russes irrités, & des Polonois autrefois leurs maîtres & toujours leurs ennemis : ils retournèrent chez eux, & donnèrent avis au Tzar de la défection de leur Chef (1) « La sagesse abandonne toujours ceux qui

(1) Lorsque Mazeppa essaya de soulever les Kofaques contre le Tzar, il comptoit positivement sur les secours qui lui manquèrent. Le Grand-Vizir *Korluli Ali*, ennemi des Russes,

Comptent trop sur la ruse ; le malheur la remplace , & la politique ne marche jamais d'un pas assuré que quand la justice a préparé ses voies.

Voilà le corps de Loevenhaupt écrasé , les secours que Mazeppa avoit promis , réduits à rien ; tout manque à-la-fois à Charles XII : il est à cinq cents lieues de Stockolm , entouré d'ennemis qui observent sa marche ; vainqueur , il seroit à plaindre dans une semblable position ; vaincu , il sera sans ressource , & le malheur qui le poursuit ne lui annonce que des revers certains. Que fera-t-il pour réparer ses fautes ? Dès le passage de la Soja , il s'étoit égaré dans sa marche : sa raison fera les mêmes écarts ; il va commettre des fautes plus graves que les premières ; la conduite de son rival nous l'annonce.

SECTION LXXXI.

Le 30 Octobre , le Prince Mentfchikof , accompagné du Prince Galitzin , Gouverneur de Kiof , se rendit à Pogrebki , où se trouvoit le Tzar : il lui apprit que Mazeppa avoit trahi la Russie , & vouloit faire entrer tous les Kofaques dans son complot ; mais que n'ayant pu y réussir , il s'étoit enfui auprès du Roi de Suède , avec les deux régimens qu'il avoit à sa solde. On tint un conseil de guerre , & on décida que le Prince Mentfchikof , avec une partie des troupes , iroit assiéger Baturin , où s'étoient enfermés avec les Circassiens , le Général Koenigsek & le Colonel Tschetchel , dévoués à Mazeppa. Le 3 Novembre , Mentfchikof s'empara de Baturin , réfi-

lui avoit fait promettre par le Kan des Tatars, *Kaplan-Giérai* , de l'aider de toutes les forces de l'Empire Ottoman ; mais sa véritable intention étoit de ne se décider que d'après les circonstances : il ne fit rien pour Mazeppa avant la bataille de Pultava ; & cette journée funeste à Charles XII , le détermina à ne rien entreprendre contre les Russes. On verra dans la suite comment ce Grand-Visir fut déposé , lorsque ses intrigues furent découvertes.

dence de Mazeppa , des deux Colonels , & de leurs complices ; le reste de la garnison fut massacré , & la Ville brûlée & ruinée jusque dans ses fondemens.

Les grands magasins que Mazeppa avoit préparés pour les Suédois , furent brûlés de même. Ces préparatifs prouvent que si Charles XII eût été mieux instruit de la route qu'il devoit suivre pour se rendre à Baturin , après avoir passé la Soja , il y auroit trouvé en abondance tout ce qui lui manquoit en vivres & en munitions. Mais il faisoit la guerre dans un pays dont il n'avoit aucune connoissance , & ses ennemis le connoissoient parfaitement : ainsi tout concouroit à sa perte.

Dès que le Tzar fut informé de la prise de Baturin , il se rendit à Gloukof , qui devint ensuite la résidence des Hetmans. Le Prince Mentschikof , les Archevêques de Kiof , de Tchernigof , de Périaslavle , s'y rendirent aussi le 8 Novembre , & le 9 ces Prélats lancèrent une excommunication solennelle contre Mazeppa : ensuite on apporta le portrait de ce traître , on le remit entre les mains du Bourreau , qui l'attacha à une corde , le traîna dans les rues jusqu'au lieu de la potence , où il le pendit. Cette exécution fut suivie de celle du Général Koenigseck , du Colonel Tschetchel & de leurs complices.

Le Tzar ordonna aux Kofaques de s'assembler , suivant leur coutume , & de reconnoître pour Hetman Jean *Skoropadski* , Colonel de Staradoub.

SECTION LXXXII.

Cependant Charles XII , à la tête d'environ vingt-cinq mille hommes , ayant reçu les débris de l'armée de Loevenhaupt & les quinze cents Kofaques que Mazeppa lui avoit amenés , espéroit encore de faire déclarer toute l'Ukraine. En conséquence , il résolut de passer la Desna à la face de l'ennemi. Le Maréchal Sché-

rémétof occupoit la rive gauche de la rivière, pour en défendre le passage au Roi, qui la traversa vis-à-vis du poste que le Général *Allart* occupoit. Les Russes perdirent dans cette occasion mille à douze cents hommes.

Malgré les troupes du Tzar qui l'entouroient de tous côtés, Charles marchoit, mais par des déserts, & ne trouvoit que des Villages ruinés & brûlés. Le froid se fit sentir dès le mois de Décembre avec une rigueur si excessive, que dans une de ses marches, près de deux mille hommes tombèrent morts à ses yeux. » Nos troupes, dit le Tzar, qui avoient tous les secours » qui manquoient à celles de Charles, & qui passoient les » nuits dans des Villages, souffrirent beaucoup de la rigueur » d'un froid qui faisoit mourir les oiseaux en l'air; cent cin- » quante hommes eurent les mains & les pieds gelés, & plu- » sieurs moururent de froid. Pour l'ennemi, qui croyoit que » nous irions prendre *Haditche* d'assaut, il passa deux fois vingt- » quatre heures à trois milles de là, dans une vallée au milieu d'un » désert, afin de tomber sur nous pendant que nous monterions » à l'assaut «.

Dans cet état déplorable, l'héroïsme insensible de Charles voyoit périr ses soldats, sans penser même aux moyens de conservation. » Le Comte *Piper*, Chancelier de Suède, qui ne donna jamais que de bons conseils à son Maître, le conjura de passer au moins le tems le plus rigoureux de l'hiver dans une petite ville d'Ukraine nommée *Romna*, où il pourroit se fortifier & faire quelques provisions par le secours de *Mazeppa*; Charles répondit qu'il n'étoit pas homme à s'enfermer dans une Ville. *Piper* alors le conjura de repasser la *Desna* & le *Boristhène*, de rentrer en Pologne, d'y donner à ses troupes des quartiers dont elles avoient besoin, de s'aider de la cavalerie légère des Polonois, qui lui étoit absolument nécessaire, de soutenir le Roi qu'il avoit fait nom-

mer, & de contenir le parti d'Auguste qui commençoit à lever la tête. Charles répliqua que ce seroit fuir devant le Tzar, que la faison deviendroit plus favorable, qu'il falloit subjuguier l'Ukraine & marcher à Moskou «.

Le plus habile présumeroit trop s'il croyoit n'avoir pas besoin de conseils : la fuite va le prouver.

SECTION LXXXIII.

1709.

La violence du froid de cette année contraignit les deux partis à rester dans l'inaction ; mais l'Armée du Roi de Suède eut à souffrir des maux incroyables. Dès que le soldat put se servir de ses armes, ce Prince attaqua tous les petits postes qui se trouvèrent sur son passage : il falloit envoyer de tous côtés des partis pour chercher des vivres, & arracher la nourriture à des payfans qui se cachoient dans des tanières avec leurs bestiaux ; ils disputoient quelquefois leur nourriture aux soldats qui venoient l'enlever : les payfans dont on put se saisir furent mis à mort ; ce font-là, dit-on, les droits de la guerre. C'est ainsi que Charles traversa toute l'Ukraine au mois de Février, brûlant par-tout les Villages qui restoient à brûler. Pierre, sans se hâter, veilloit sur ses marches, & le laissoit se consumer. Il s'avança jusqu'aux Déserts qui séparent les Tatars Nogais des Kosaques du Don.

Mazeppa négocioit depuis long-tems avec ceux qui habitoient alors entre les deux rives du Boristhène : leur Ataman vint trouver Mazeppa, & jura un Traité d'alliance avec Charles XII. Ce Prince composa un Régiment de deux mille Zaporoisiki : le reste marcha par troupes séparées contre les Kosaques & les Kalmouks du Tzar, répandus dans ces quartiers. On a vu que la plupart des Zaporoisiki s'occupoient du commerce. » La petite ville de Pultava étoit le centre de ce commerce ; elle étoit remplie de provisions, &
pouvoit

pouvoit servir à Charles XII d'une Place d'Armes. Elle est située sur la rivière de Vorskla, assez près d'une chaîne de montagnes qui la dominant au Nord : le côté de l'Orient est un vaste désert ; celui de l'Occident est plus fertile & plus peuplé. La Vorskla va se perdre à quatre-vingt verstes au-dessous du Boristhène. On peut aller de Pultava, au Septentrion, gagner le chemin de Moskou par les défilés qui servent de passage aux Tatars ; cette route est difficile : les précautions du Tzar l'avoient rendue presque impraticable ; mais rien ne paroissoit impossible à Charles, & il comptoit toujours prendre le chemin de Moskou après s'être emparé de Pultava : c'étoit-là que Pierre l'attendoit ; il avoit disposé ses corps d'Armée à portée de se joindre, & de marcher tous ensemble aux assiégeans.

En attendant que son Rival donnât dans ce piège, il employoit le tems à visiter les Contrées qui entourent l'Ukraine, la Sévérie où coule la Desna, devenue célèbre par sa victoire ; les pays de Bolcho dans lequel l'Oka prend sa source ; les déserts & les montagnes qui conduisent aux Palus-Méotides : il étoit enfin auprès d'Azof, & là il faisoit nettoyer le Port, lancer à l'eau quatre vaisseaux de 50, de 70 & de 80 canons, fortifier la Citadelle de Tangarok, & mettoit ainsi à profit le tems qui s'écoula entre les batailles de Desnoi & de Pultava «.

SECTION LXXXIV.

Le 3 Mai, le Prince Mentschikof fit savoir au Tzar, qui s'étoit rendu d'Azof par mer à Troitzk, que l'ennemi assiégeoit la ville de Pultava dans les formes ; que déjà il avoit donné de violens assauts, mais qu'il avoit toujours été repoussé avec perte, & que les assiégés, par leurs sorties, lui tuoient beaucoup de monde. Cependant la Ville étoit étroitement bloquée ; & l'avis de tous les Généraux fut de tenter quelques diversions qui eurent du succès.

La garnison de Pultava reçut un renfort, & fit une sortie qui força l'ennemi posté au bas de la montagne, à abandonner ses postes & à se replier jusque sur le bord de la rivière.

» Dès que le Tzar fait que Pultava étoit assiégée, il rassemble ses quartiers : sa Cavalerie, ses Dragons, son Infanterie, ses Troupes légères Kofaques & Kalmoukes, s'avancèrent de vingt endroits ; rien ne manqua à son Armée, ni gros canons, ni pièces de campagne, ni munitions de toute espèce, ni vivres, ni médicamens : c'étoit une supériorité qu'il s'étoit donnée sur son Rival. Il apprit dans la route que le Colonel Pierre *Jakoflef*, avec un corps de Cavalerie, avoit détruit la Forteresse des Zaporiski, appelée *Setfcha*, tué un grand nombre de Kofaques, & rasé, dit le Tzar, ce repaire de voleurs. Cette nouvelle fut suivie d'une autre : le Maréchal *Goltz* lui manda, qu'étant à *Lédukof*, il avoit envoyé un parti de 1500 Dragons contre les troupes Polonoises commandées par le Staroste *Sapiéha*, au nombre de 5000 hommes de troupes régulières, sans compter la Milice, & que ce parti les avoit surpris & totalement défaits.

Le Tzar joignit son Armée à Pultava, le 4 Juin. On tint un Conseil de guerre sur la manière dont il falloit s'y prendre pour délivrer Pultava, sans hasarder une bataille générale : on décida qu'on se borneroit à de simples approches vers la Ville. On les tenta ; mais les Suédois les empêchèrent par leur ligne transversale : d'ailleurs la rivière & les marais y mirent obstacle. Mais pendant ce tems on établit une correspondance avec la Ville, en y jettant des lettres dans des bombes vuides, par-dessus les lignes ennemies. Les assiégés répondirent de la même manière ; & mandèrent que la poudre alloit manquer, & que l'ennemi, maître du chemin couvert, avoit fait la descente du fossé, & en avoit commencé le passage.

Quoique les nôtres, dit le Tzar, eussent construit un retran-

chement, cependant ils ne purent y tenir long-tems; ce qui fut cause de l'assemblée d'un grand Conseil, où il fut résolu qu'on passeroit la rivière, & qu'on livreroit une bataille générale, comme le seul & le dernier moyen de sauver la Ville.

Le 19, on se mit en marche avec toute l'Armée, en remontant la rivière à 15 verstes de Pultava, où le Général *Renn* avoit son poste avec la Cavalerie. Le 20, toute l'Armée ayant passé la *Vorskla*, campa à l'autre bord, & prépara des fascines. Le 25, elle s'avança & s'arrêta le soir à deux verstes de l'ennemi, afin qu'il ne pût l'obliger à en venir aux mains, avant qu'elle ne se fût retranchée. Le retranchement fut fait dans la nuit: la Cavalerie étoit à la droite dans le bois, ayant devant elle des redoutes garnies d'hommes & de canons.

Le 25, on apprit que Charles s'étoit avancé lui-même pour examiner le camp Russe, & qu'ayant rencontré la nuit un parti de Kosaques qui n'étoient pas sur leurs gardes, & dont quelques-uns étoient assis auprès d'un feu, il s'étoit approché avec du monde, & qu'étant descendu de cheval, il avoit tué un d'entre eux d'un coup de fusil. Alors ces Kosaques se levèrent, firent feu, & une balle lui fracassa les os du pied. Quel métier pour un Prince! Il essuya des opérations douloureuses qu'il soutint avec son courage ordinaire. Tandis que son Chirurgien se servoit du fer pour retirer de la blessure les esquilles de l'os fracassé, *Taillez, coupez, s'il le faut*, lui disoit-il d'une voix assurée & d'un air tranquille. Il fut obligé d'être quelques jours au lit.

Tandis qu'il se repose malgré lui, réfléchissons un moment, avec M. Godart, sur la bataille qui va suivre. Quel spectacle! Deux Monarques commandant leurs Armées en personne, tous deux cherchant à vaincre, tous deux aimant la gloire, tous deux affrontant les périls, tous deux méprisant la mort, & tous deux inspirant ce mépris à leurs soldats. L'Europe avoit les yeux fixés

sur un évènement qui devoit donner une nouvelle tournure au système politique de cette partie du monde. Cinq têtes couronnées attendoient l'issue de cette grande querelle pour savoir leur destinée. On ne vit jamais de si grands intérêts entre deux Puissances belligérantes. Les deux Monarques combattoient pour leur propre existence ; il s'agissoit de toute leur fortune. Le Tzar défait n'avoit plus d'Etats , & il étoit à présumer que Charles battu perdrait la Couronne : vainqueur, il devenoit le plus grand Prince du Nord : dans le cas contraire , le Tzar étoit un des plus puissans Monarques du monde.

Tel étoit l'effet de cette journée : elle fixoit à jamais le sort des armes de deux Héros , en achevant ou détruisant l'ouvrage de la fortune de l'un des deux.

On ne savoit , dit Voltaire , chez la plupart des Nations attentives à ces grands intérêts , ni où étoient ces deux Princes , ni quelle étoit leur situation : mais après avoir vu partir de Saxe Charles XII victorieux à la tête de l'armée la plus formidable , après avoir su qu'il poursuivoit par-tout son ennemi , on ne doutoit pas qu'il ne dût l'accabler , & qu'ayant donné des loix en Danemarck , en Pologne , en Allemagne , il n'allât dicter dans le Kremlin de Moskou les conditions de la paix , & faire un Tzar après avoir fait un Roi de Pologne.

SECTION LXXXV.

Le lendemain de l'accident de Charles XII , le Tzar examina lui-même la situation des lieux & celle du camp ennemi , afin de faire ses dispositions avec connoissance de cause. Charles instruit des dispositions du Tzar , jugea qu'on alloit l'attaquer ; ses idées de gloire ne lui permirent pas d'attendre l'ennemi dans ses retranchemens : il sortit des siens , en se faisant porter sur un brancard. » L'ennemi , dit le Tzar , nous prévint en cela , en suivant son

» audace & sa fougue ordinaire. Le 27, avant le jour, il tomba
 » sur notre cavalerie avec une fureur propre à la détruire & à
 » s'emparer de nos redoutes: il y trouva beaucoup de résistance,
 » & ne put prendre que deux redoutes qu'on avoit commencées
 » la même nuit, & qui n'étoient pas encore achevées. Quant aux
 » autres, il ne put en venir à bout; au contraire, six bataillons
 » de son infanterie & dix escadrons de son aile droite furent
 » coupés & obligés de s'enfuir dans le bois. Le corps principal de
 » l'armée Suédoise passa entre ces redoutes, mais avec une grande
 » perte: notre cavalerie, qui obligea plusieurs fois la sienne de
 » plier, lui prit quatorze étendarts & drapeaux; mais comme
 » elle recevoit toujours du secours de son infanterie, que celle
 » des Russes ne pouvoit sortir si-tôt de son retranchement pour
 » soutenir sa cavalerie, & que le Lieutenant-Général *Renn* reçut
 » une grande blessure dans ce furieux combat, on donna ordre
 » au Général *Baur* de se retirer du côté du retranchement, pour
 » donner à l'infanterie le tems d'en sortir. On lui recommanda
 » d'avoir la montagne en flanc & non derrière lui, afin que l'en-
 » nemi ne pût resserrer notre cavalerie au bas de la montagne;
 » on lui ordonna de ne reculer que dans le cas où il seroit attaqué
 » par l'Infanterie ennemie, mais de tenir ferme & de se battre
 » contre la Cavalerie, si la circonstance l'exigeoit. Ces ordres
 » furent exactement suivis; & lorsque le Général *Baur* commença
 » à reculer, l'ennemi, qui avançoit toujours sur lui, eut en flanc
 » notre retranchement. Le Général *Loevenhaupt*, avec son In-
 » fanterie, s'étant approché de trente toises de son angle gauche,
 » fut repoussé par notre Artillerie. On laissa dans le retranchement
 » le Général-Major *Hintz*, Colonel d'Artillerie, & le Lieutenant-
 » Colonel *Boy*; ils avoient sous leurs ordres les Régimens de
 » Grenadiers de Le Fort, de Renzel, de Troitski, de Rostofski,
 » d'Apraxin, & quelques centaines de soldats de chacune des

» autres divisions. Trois bataillons de ce corps, commandés par
 » le Colonel Jean Golovin, furent envoyés dans le Monastère
 » qui est sur la montagne, afin d'avoir une communication avec
 » la Ville, & de garder ce poste en cas d'accident. On avoit aussi
 » détaché le Général-Major Volkonski avec le Hetman Skoro-
 » padski à la tête de six Régimens de Dragons : ainsi aucun de ces
 » Régimens ne se trouva à la bataille générale.

» L'ennemi, voyant qu'il ne gaignoit rien à poursuivre notre
 » Cavalerie, se désista de son entreprise & se remit en ordre,
 » au-delà de la portée du canon, dans une plaine qui se trouvoit
 » au milieu du bois. Dans le même tems, on envoya le Prince
 » Mentfchikof & le Lieutenant-Général *Renzel* avec cinq Ré-
 » gimens de Cavalerie & cinq bataillons, contre la Cavalerie
 » & l'Infanterie Suédoise que l'on avoit coupées, & qui s'étoient
 » retirées dans un bois. Ces Généraux chargèrent l'ennemi, le
 » défirent totalement, & prirent le Général-Major *Schlippenbach*.
 » Le Général *Rosen* se retira vers ses approches, au pied de la
 » montagne, dans des redoutes. Le Général *Renzel* l'y suivit &
 » l'y entoura : il envoya un Tambour pour le sommer ; il de-
 » manda du tems : on lui accorda une demi-heure, au bout
 » de laquelle *Rosen* sortit de ses redoutes avec tout son monde,
 » mit les armes bas & se rendit à discrétion. Pendant ce tems-là,
 » on fit sortir l'Infanterie par les deux côtés du retranchement,
 » afin qu'au cas que l'ennemi l'attaquât, on pût tirer librement
 » sur lui du retranchement, & que ceux qui en étoient sortis,
 » l'attaquassent aussi en flanc. Mais on s'apperçut que l'ennemi
 » étoit encore en désordre, depuis son passage entre les redoutes,
 » & qu'il se remettoit en ordre auprès d'un bois : alors on fit
 » sortir l'Infanterie qui étoit sur le front du retranchement,
 » & l'on fit passer six Régimens de Cavalerie de l'aile droite,
 » derrière l'Infanterie de l'aile gauche. C'est ainsi que notre Armée

» se rangea en ordre de bataille; & l'on résolut d'attaquer l'ennemi.
» On chargea le corps principal de l'Armée, qui, sans nous atten-
» dre, s'avança sur nous. A neuf heures du matin, l'action com-
» mença entre notre aile gauche & l'aile droite de l'ennemi :
» peu après, les lignes du front des deux Armées engagèrent le
» combat; & quoiqu'on se battît de part & d'autre avec fureur,
» & qu'on fît le feu le plus violent des deux côtés, cependant
» le combat ne dura que deux heures : les invincibles Suédois
» tournèrent enfin le dos; toute leur Armée, tant Cavalerie
» qu'Infanterie, fut terrassée. Les troupes Suédoises ne firent pas
» ferme une seule fois; poursuivies sans interruption, elles furent
» criblées à coups d'épée & de bayonnette, & chassées jusqu'au
» bois où elles s'étoient rangées en bataille. On fit prisonniers
» d'abord le Général-Major *Stackelberg*; ensuite le Général-Major
» *Hamilton*, le Maréchal *Reinschild*, le Prince de *Vürtemberg*, plusieurs
» Colonels & autres Officiers, & quelques milliers de soldats.
» Il resta sur le champ de bataille & auprès des redoutes, 9234
» ennemis, sans les corps dispersés dans les bois & les champs, &
» ceux qui moururent de leurs blessures. Le Roi de Suède, étant
» blessé, se fit porter dans une espèce de litière pendant la bataille :
» cette litière fut trouvée ensuite avec le brancard, dont un côté
» avoit été fracassé par un boulet de canon.

» C'est ainsi que, par la grace du Tout-Puissant, la victoire fut
» remportée sur l'orgueilleux Roi de Suède, par la conduite pru-
» dente & courageuse de S. M., & par la valeur des Chefs & des
» soldats. Dans cette affaire de si grande conséquence, S. M. s'ex-
» posa pour ses Sujets & pour la Patrie, sans épargner sa personne,
» en vrai & grand Capitaine. Son chapeau fut percé d'un coup de
» balle, & l'on en trouva encore une dans la selle de son cheval.

Il faut croire à la fidélité de cette relation; elle n'a été con-
» tredite par personne; & c'est peut être la seule, en ce genre,

qui ait ce caractère de vérité & de simplicité. Le Tzar ajoute que dans ce combat il n'y eut que sa première ligne qui agit ; la seconde n'eut pas le tems de la joindre.

Le Comte *Piper*, voyant qu'il ne pouvoit se sauver, vint de lui-même se rendre à Pultava avec les Secrétaires du Roi, *Cederhelm* & *Diben*. Il fut conduit dans la tente du Tzar, & dîna à la même table, à laquelle se trouvoient aussi le Maréchal *Reinschild* & les autres Généraux prisonniers. Le Tzar, louant le courage du Maréchal *Reinschild*, lui fit présent de son épée, & lui permit de la porter. Le même jour, le Prince *Galitzin* à la tête des Régimens des Gardes, & le Général *Baur* à la tête des Régimens de Dragons, furent envoyés à la poursuite des ennemis. Le Prince *Mentschikof* les suivit de près ; mais il ne put les atteindre qu'après quarante-huit heures de marche. Il les trouva postés au pied d'une montagne, près de *Pérévolotfna*, sur le bord du *Dnieper*. Quelques prisonniers lui apprirent que *Charles XII* avoit passé ce fleuve trois heures avant son arrivée, avec un petit nombre de Cavaliers, & les Généraux *Sparre* & *Lagercrona*, & qu'il avoit laissé le commandement en chef du reste de l'armée à *Loevenhaupt*. *Mentschikof*, sans perdre de tems, s'approcha de *Pérévolotfna* avec son Corps d'environ mille hommes, & envoya sommer *Loevenhaupt* de se rendre, en lui représentant que toute retraite lui étoit interdite, & qu'il devoit se rendre à des conditions raisonnables, sans quoi il n'avoit aucun quartier à espérer. Là-dessus *Loevenhaupt* envoya au Prince *Mentschikof* le Général-Major *Creutz*, & quatre Officiers de marque pour traiter avec lui. Quatorze mille Suédois se rendirent prisonniers de guerre à dix mille Russes : *Loevenhaupt* signa cette fatale capitulation, par laquelle il livroit au Tzar les *Zaporoiski*, qui ayant combattu pour son Roi, se trouvoient dans cette armée fugitive.

Charles

Charles étoit parti de Saxe avec quarante-cinq mille combattans; Loevenhaupt en avoit amené plus de seize mille de Livonie; rien ne restoit de cette armée florissante qu'environ dix-neuf mille au pouvoir du vainqueur, & près de deux mille qui passèrent le Boristhène à la suite du Roi.

SECTION LXXXVI.

Voltaire dit qu'un Ministre envoyé à la Cour du Tzar, prétend dans ses Mémoires que Pierre ayant appris le dessein de Charles XII de se retirer chez les Turcs, lui écrivit pour le conjurer de ne point prendre cette résolution désespérée, & de se remettre plutôt entre ses mains qu'entre celles de l'ennemi naturel de tous les Princes Chrétiens. Il lui donnoit sa parole d'honneur de ne point le retenir prisonnier, & de terminer leurs différens par une paix raisonnable. La lettre fut portée par un Exprès jusqu'à la rivière du Bog, qui sépare les déserts de l'Ukraine des Etats du Grand-Seigneur. Il arriva lorsque Charles étoit déjà en Turquie, & rapporta la lettre à son Maître. Le Ministre qui rapporte cette anecdote, ajoute qu'il tient ce fait de celui-là même qui avoit été chargé de la lettre. Cette anecdote ne se trouve point dans le Journal du Tzar, mais il étoit assez grand pour être capable de ce procédé magnanime; une anecdote qui confirme la vérité de celle-ci, va lever tous les doutes à cet égard. Après la conclusion de la paix à Niestadt, le Tzar dit à ses Courtisans: » J'ai fait deux fois des propositions de » paix à mon cher frère Charles; une fois lorsque je me vis » réduit à la triste nécessité de la lui demander, & l'autre fois » lorsque j'eus occasion d'en user généreusement avec lui: il » m'a refusé l'une & l'autre. Maintenant les Suédois sont réduits » à faire avec moi une paix qui leur est désavantageuse, & que » d'autres disent honteuse, parce qu'ils y sont forcés «.

Lorsque ce Prince apprit la nouvelle de la mort de Charles XII, arrivée en 1718, au siège de Frédérikstadt, les larmes lui vinrent aux yeux ; il se détourna pour les cacher aux assistans & les essuyer avec son mouchoir ; après quoi il dit d'un ton pénétré de douleur : *Ah ! cher frère Charles, que je vous plains !*

Cette anecdote certaine est de M. *Vécéloski*, Conseiller Privé : elle dément ce que M. Levesque a hasardé à ce sujet. Il dit, page 262, Tome IV : » Pierre, du champ de bataille où il » étoit resté victorieux, fit encore proposer la paix à un ennemi » qui n'étoit plus à craindre. Celui-ci, dans la première humilia- » tion que lui causoit sa défaite, avoit paru disposé à l'accepter : » il avoit même, en prenant la fuite, envoyé un Officier-Général » au camp des Russes, pour sonder les dispositions du Tzar ; » mais, dans son asyle de Bender, il sentit renaître son orgueil » & son ambition ; &, comme s'il eût été maître des forces » de l'Empire Ottoman, il croyoit triompher avec elles de la » Russie & de tout le Nord. Piper lui avoit fait parvenir les pro- » positions du Tzar : il répondit à ce Ministre, du ton d'un » Prince victorieux qui abuseroit de ses avantages ; traitant les » propositions de son Vainqueur de demandes'effrontées & de » prétentions insolentes d'un ennemi perfide «... Il n'y a de vrai dans cette tirade que la proposition de paix faite par le Tzar ; proposition qui ne parvint point à Charles XII, comme on vient de le voir. Le Journal du Tzar, qui rapporte jusqu'aux moindres circonstances de la bataille de Pultava & de ses suites, ne fait aucune mention de la prétendue réponse de Charles XII à son Chancelier Piper, par la raison que la minute ne s'en trouve que dans la tête de M. Levesque. Charles avoit assez de torts sans lui en supposer de nouveaux ; mais les suppositions ne coûtent rien à M. Levesque toutes les fois qu'il s'agit de déprimer les Suédois. En voulez-vous une preuve de plus ? la voici.

» Le 28 Juin, dit le Journal, vint à Pultava le Général-Major
 » *Meyerfeld*, sous prétexte de quelque commission de la part du
 » Roi de Suède : on crut nécessaire de le retenir prisonnier; car
 » non-seulement il n'avoit point de lettres de créance, mais pas
 » même de passe-port. Il donna un revers; & à sa prière, on le
 » laissa partir pour Stockholm, d'où l'on renvoya, à sa place, le
 » Général-Major *Butturlin*. Voilà le canevas des faits supposés par
 M. Levesque.

SECTION LXXXVII.

L'entrée de Charles XII en Ukraine, le siège de Pultava, sa fuite en Turquie, sont les trois plus grandes fautes qu'un grand homme ait pu faire; & c'est pour cela qu'il est utile de remonter aux causes qui ont amené ces évènements funestes : les Suédois vont nous servir de guides.

Charles XII, après huit ans de combats, après avoir détrôné Auguste & donné à la Pologne un nouveau Roi, ne se proposa rien moins que de porter la guerre au sein des Etats du Tzar, & de le faire descendre du Trône. Rempli de cette idée, il quitte la Saxe vers la fin d'Août 1707, & entre en Pologne : les Russes se retiroient prudemment devant lui à mesure qu'il avançoit, mais pillant, dévastant, brûlant tout ce qui se trouvoit sur le chemin. Enfin, le Roi arrive en Lithuanie dans le mois de Février 1708, & prend des quartiers d'hiver dans le Palatinat de Minsk.

Le tems d'ouvrir la campagne arrive; & voici le plan que Charles XII se propose de suivre : il prend la route de Mohilof sur le Dniéper, passe ce fleuve & marche ensuite par le bois de Séverie à Staradoub, où Mazepa devoit le joindre à la tête de 20,000 Kosaques, en attendant les secours que le Grand-Visir lui avoit fait promettre par *Kaplan Gierei*, Kan de Tatars de Krimée.

Dans le même tems, le Roi Stanislas, après avoir soumis les

mécontens de Pologne, étoit convenu de marcher à Kiof avec l'Armée de la Couronne, pendant que celle de Lithuanie attaqueroit Smolensk.

D'un autre côté, le Général *Lybecker*, à la tête de douze mille hommes, avoit ordre d'entrer en Ingric, de détruire & de brûler Pétersbourg, & d'envahir ensuite les Provinces de Novogorod & de Pleskof. Enfin, le Comte de Loevenhaupt, qui commandoit une petite Armée en Livonie & en Courlande, devoit attendre les ordres du Roi pour agir suivant les circonstances.

Dans la spéculation, ce projet séduisant en impose à ceux mêmes qui jugent le plus sainement d'un plan d'opérations : on voit le Tzar attaqué de toutes parts, & on doute, avec raison, qu'il puisse parer tous les coups qu'on va lui porter ; mais une seule branche de ce projet rompue, toutes les autres tombent d'elles-mêmes : ne jugeons point d'après le fatal évènement. L'exposé seul du projet prouve qu'il étoit trop compliqué, & que son exécution exigeoit un concours de circonstances dont la réunion étoit presque impossible. L'Histoire de tous les tems & de toutes les Nations vient à l'appui de ce jugement : ce n'étoit pas ainsi que les Grecs & les Romains faisoient la guerre ; toujours ensemble, ils accabloient leurs ennemis du poids de leurs forces réunies : si quelquefois ces Législateurs militaires s'écartèrent du grand principe de l'union des forces, ils s'en trouvèrent toujours mal ; & c'est ce qui arriva au Roi de Suède : tout lui manqua à-la-fois. Arrivé sur le Dniéper, après des combats multipliés qui l'affoiblissoient tous les jours, & qui aguerrissoient les Russes, il n'y trouve qu'une vaste solitude. Le Tzar, informé que Mazeppa le trahit, fait un bûcher de sa résidence : magasins destinés pour les Suédois, trésors de l'Hetman, tout est enlevé ou détruit ; & ce malheureux Chef des Kosaques joint Charles XII plutôt en fugitif qui mandie un asyle, qu'en allié dont les secours

font respecter la puissance. Un corps de quinze à vingt mille Russes, aux ordres du Général *Gotz*, marche en Pologne, se joint aux mécontents, empêche le Roi Stanislas de faire aucuns progrès, & d'exécuter la réunion projetée. Le Général *Lybecker* échoue entièrement dans son expédition en Ingrie, & se retire avec perte en Finlande. Enfin, le Comte de *Loevenhaupt* est battu à *Lesnaya*, après avoir fait des prodiges de valeur : le grand convoi qu'il conduisoit est entièrement détruit ; & ce Général ne joint son Maître qu'avec quatre ou cinq mille hommes. Après avoir essuyé tant de malheurs, Charles XII s'est-il conduit avec la prudence que les circonstances exigeoient ?

Il entre en Ukraine : il y trouve d'abord les vivres dont il avoit un besoin pressant ; mais bientôt il faut les enlever l'épée à la main. Le Tzar ne cesse de le harceler & de l'inquiéter : *Je peux jouer*, disoit-il, *dix Russes contre un Suédois*. Enfin on ouvre la campagne, & Charles XII assiége *Pultava* : quel pouvoit être son dessein ? Espéroit-il se rendre maître de cette place, & des magasins qu'elle renfermoit ? Il n'avoit point d'artillerie de sièges ; on ne comptoit dans son parc que vingt-deux pièces de canons, & dix mortiers ou obusiers.

Croyoit-il, par cette démarche téméraire, en imposer à un rival surveillant, & lui cacher la foiblesse de son armée ? Mais Pierre n'ignoroit pas qu'elle ne consistoit au plus qu'en vingt mille hommes, dont quatre mille au moins étoient hors d'état de combattre. C'est d'après cette connoissance, & d'après les succès qu'il avoit eus pendant la campagne dernière, que les Suédois ne lui paroissoient plus invincibles, & qu'il marcha avec confiance au secours de *Pultava* à la tête de six mille hommes.

Après ces fausses démarches, Charles XII n'avoit d'autre parti à prendre que celui de combattre : la nécessité l'y contraignit, & c'est le plus grand des malheurs pour le Général qui s'est mis

dans un cas semblable. Sa position étoit affreuse. Vainqueur, il étoit encore en plus mauvaise position que le vaincu. Battu, il perdoit tout. Mais il falloit nécessairement combattre : on a vu par le Maréchal Rhéinschild & par le Comte de Loevenhaupt, qu'il ne fit aucunes dispositions, & ne donna aucuns ordres pour la retraite en cas de malheur. La journée de Pultava eut donc la fin qu'elle devoit avoir : de l'aveu du Tzar, les Suédois se montrèrent avec toute la valeur qui caractérise leur Nation ; mais accablés par le nombre, foudroyés par une artillerie à laquelle ils ne pouvoient répondre, ils furent obligés de plier, & d'enlever, pour ainsi dire, leur Roi, qui fut trop heureux de pouvoir passer le Dniéper, & d'aller chercher un asyle dans les Etats du Grand-Seigneur. On se rappelle qu'il avoit été blessé avant la bataille, & qu'il ne s'y montra que porté sur un brancard ; il est possible que cet accident ait été une des causes des malheurs de cette journée. Si le Roi eût pu paroître à la tête de ses troupes, & donner ses ordres lui-même, la victoire ne l'eût peut-être pas abandonné ; mais en le supposant, sa situation en eût-elle été meilleure ?

En quittant les débris de son armée, dont un tiers étoit malade ou blessé, Charles XII donna ordre au Comte de Loevenhaupt de passer la Vorskla, & de la conduire en Krimée : on a reproché à ce Général de n'avoir pas exécuté cet ordre, & de s'être rendu prisonnier de guerre : pouvoit-il faire autrement, sans artillerie, & sans munitions de guerre & de bouche ? En supposant même qu'il eût pu mettre la Vorskla entre les ennemis & lui, ne les auroit-il pas eus sur les bras aux passages des autres rivières qu'il avoit à traverser ? Comment d'ailleurs conduire ces malades, ces blessés, & les faire subsister dans les déserts qu'il devoit traverser ? Mais, dira-t-on, il falloit périr les armes à la main : quel fruit en seroit-il revenu à la Suède, dont les pertes n'étoient déjà que trop grandes ?

SECTION LXXXVIII.

La plupart des batailles qui se donnent ne décident rien. Après un sanglant combat, la perte des hommes étant à-peu près égale, ne laisse d'autre avantage au victorieux que le champ de bataille. Aussi n'est-il pas rare de voir un Général se présenter à l'ennemi le lendemain d'une défaite. La journée de Pultava fut décisive; & ce qui est le plus important dans cette bataille, dit Voltaire, c'est que de toutes celles qui ont jamais ensanglanté la terre, c'est la seule qui, au lieu de ne produire que la destruction, ait servi au bonheur du genre humain, puisqu'elle a donné au Tzar la liberté de policer une grande partie du monde.

Personne ne sentit mieux que le Tzar le prix de cette victoire: mais avant de tirer avantage de la défaite de son ennemi, il rendit grâces à celui qui donne les sceptres & les brise à son gré, & signala sa munificence envers les Généraux & les autres Officiers qui s'étoient trouvés à la bataille. Le Maréchal Schérémétof eut de grandes terres. Le Prince Mentschikof fut élevé au grade de second Maréchal. Le Grand-Maître d'artillerie Bruce fut décoré d'un Ordre. Le Lieutenant-Général Renn eut le rang de Général en chef. Les Généraux Allart & Renzel furent décorés. Le Prince Galitzin eut des terres, ainsi que le Prince Dolgorouki, avec rang de Conseiller Privé actuel. Le Comte Golofkin fut fait Chancelier, & le Baron Schafirof Vice-Chancelier, &c. Plusieurs autres, dit le Journal, eurent des rangs & des terres; tous les Officiers, tant de l'Etat-Major que Subalternes, eurent des portraits de Sa Majesté garnis de diamans, & des médailles d'or, suivant la dignité de leur rang. On distribua des sommes & des médailles d'argent portatives aux soldats.

Les Ministres, les Généraux, les Officiers & les Soldats, après avoir remercié le Tzar des grâces & des récompenses qu'il leur

avoit accordées, tinrent conseil & firent une promotion, dont le souvenir est digne de la postérité. Avant & pendant la bataille de Pultava, le Tzar n'avoit encore que le rang de Colonel de ses Gardes; on lui décerna celui de Lieutenant-Général des troupes de terre, & de Chef d'Escadre sur mer, en mémoire de ce qu'il avoit fait dans cette fameuse journée & dans d'autres actions. Le Tzar accepta l'un & l'autre grade, & reçut les complimens de félicitation de toute l'armée. Cette promotion, vraiment auguste, eut lieu le 8 de Juillet.

SECTION LXXXIX.

Le II, tous les prisonniers Suédois furent menés à Svesk, & envoyés de-là à Kiof, à Moskou, en Sibérie. » Il n'y avoit point de cartel entre les Russes & les Suédois: le Tzar en avoit proposé un avant le siège de Pultava; Charles le refusa, & les Suédois furent en tout les victimes de son indomptable fierté. « Cependant le Tzar prit à son service tous les Officiers de bonne volonté qui vinrent lui rendre hommage, & qui lui prêtèrent le serment de fidélité; il leur conféra le même grade qu'ils avoient dans les troupes de Suède. L'un d'entre eux, nommé Ostman, fut envoyé comme Colonel à Kazan, & il lui arriva une aventure qui auroit eu des suites funestes pour lui, sans la pénétration du Tzar, & son amour pour la justice. Cette aventure est postérieure à l'époque où nous en sommes; mais nous croyons devoir la rapporter ici, pour varier le récit des évènements destructeurs.

Le Lecteur se rappelle la haine des Russes pour les Etrangers, & celle des Esclaves envers leurs Maîtres. La vengeance ordinaire de ces Esclaves, étoit d'accuser leurs Maîtres d'avoir mal parlé du Souverain, ou d'avoir violé la foi qui lui est dûe. Plusieurs Sujets fidèles ont été les victimes de cette scélératesse, & d'autres se sont vus au moment de perdre l'honneur, la liberté & la vie.

Ostman

Ostman se trouva dans ce cas. C'est l'usage en Russie de donner un certain nombre de *Denchiki* (Domestiques de la Couronne) à ceux qui sont attachés au service du Prince. Dans le nombre de ceux du Colonel, il y en avoit un dont la paresse, l'ivrognerie, les débauches, lui attiroient souvent des punitions. Un jour qu'on le corrigeoit, il cria *haro* sur son Maître, à la manière du pays, *Slovo i Diélo*. A ces mots, le bâton s'échappa de la main du Correcteur, & le Maître fut arrêté.

On transporta sans délai l'accusateur & l'accusé à Pétersbourg; & on les remit entre les mains de la Chancellerie secrète, ressource terrible du Despotisme.

Le Denchik, qui subit le premier interrogatoire, déclara qu'Ostman avoit dit des injures atroces de Sa Majesté; il persista dans sa déposition jusque dans les tourmens du *Knout*, qu'il subit trois fois. Alors le Tzar se fit amener le Colonel; & après les plus sérieuses remontrances, il l'exhorta à avouer son crime, s'il étoit coupable, attendu que, suivant la loi, l'accusé devoit subir la même question que l'accusateur, lorsque celui-ci persistoit dans son dire. Pendant cet entretien redoutable, le Tzar regardoit fixement le Colonel pour découvrir ce qui se passoit dans son ame : mais il répondit avec fermeté qu'il n'étoit point coupable du crime qu'un scélérat lui imputoit; qu'il ne savoit pas même assez de Russe pour avoir dit au Denchik toutes les injures qu'il supposoit; que loin d'avoir à se plaindre de Sa Majesté, il étoit pénétré de reconnoissance pour ses bienfaits; que ce seroit trahir sa conscience & devenir son propre bourreau, que de s'avouer coupable d'aucun des chefs imaginés & déposés par son accusateur.

Le Tzar n'ayant observé aucun trouble sur le visage d'Ostman; le fit reconduire en prison. Dès le lendemain il chargea un Pope de confiance de se rendre auprès du Denchik, de lui annoncer l'arrêt de sa mort, & de l'engager adroitement à lui découvrir

les secrets de son cœur. Le Pope s'acquitta de cet ordre en homme intelligent ; le Criminel lui dit en finissant sa confession , que son ame ne lui reprochoit plus d'autres mauvaises actions que celle d'avoir accusé faussement son Maître par motif de vengeance. Cet aveu qui justifioit Ostman , fut un triomphe pour le Tzar : il rendit la liberté au Colonel , le fit venir à la Cour , l'embrassa avec la tendresse d'un père , le combla de faveurs & de graces , & le renvoya avec pompe à Kazan. Quelle sagesse , quelle pénétration , quel amour de la justice , quel héroïsme vertueux dans la conduite du Tzar ! Ce Prince avoua depuis , que le plus beau jour de sa vie étoit celui où il avoit été le sauveur d'Ostman. Le Denchik fut roué vif. Cette anecdote intéressante vient du Colonel *Gargutiel* , qui l'a communiquée à M. *Schetelin* , Conseiller d'Etat. Revenons à Pultava.

SECTION XC.

Il n'étoit pas possible aux Russes de rester davantage près de Pultava , sans avoir à combattre un ennemi plus terrible que l'hiver de 1709 , & que leur Maître dans l'art de la guerre ; cet ennemi , c'est la contagion : le long séjour de deux grandes armées dans un même lieu , la corruption des cadavres , leurs exhalaisons funestes en sont les foyers ; & la Nature outragée se sert des dépouilles des morts pour exterminer les vivans. Le seul remède est dans la fuite ; c'est le parti que prit le Tzar. Il se rendit avec son armée à Réchetilofka , où il régla la destination de ses troupes. De Réchetilofka il se mit en marche pour Kiof , où il séjourna jusqu'au 15 d'Août. Le Préfet des Ecoles de cette Ville , Théophile Prokopovitz , prononça en sa présence dans l'Eglise de Ste-Sophie , ce panégyrique dont nous avons parlé ailleurs , & qui fut l'occasion de sa fortune. On trouve ce panégyrique dans les Ouvrages de ce Prélat , que nous avons remis à la Bibliothèque du Roi.

» Le Général Schérémétof partit avec une armée pour la Livonie , sur les frontières de laquelle ce Général s'étoit signalé tant de fois. Le Prince Mentschikof fut envoyé en diligence avec une nombreuse cavalerie pour seconder le peu de troupes laissées en Pologne , pour encourager toute la Noblesse du parti d'Auguste , pour chasser le compétiteur , qu'on ne regardoit plus que comme un rebelle , & pour dissiper quelques troupes Suédoises qui restoit encore sous le Général *Craffau* «.

Le 15 Août le Tzar partit de Kiof pour la Pologne : arrivé à Polonnoé , il reçut des nouvelles de Turquie , qui lui apprirent que Charles & Mazeppa s'étoient présentés devant Otschakof , mais que le Pacha ne leur avoit pas permis d'y entrer , dans la crainte de déplaire au Sultan ; & que sur ce refus , ils s'étoient rendus à Bender , dont le *Sérasquier* les reçut avec honneur , allant lui-même avec sa famille à leur rencontre , & faisant tirer le canon. On l'informoit encore que le premier soin de Charles XII , à son arrivée à Bender , avoit été d'envoyer des Ambassadeurs à la Porte pour faire un Traité d'alliance. En apprenant ces nouvelles , le Tzar dit : *Donnons le tems à mon frère Charles de déployer sur un nouveau théâtre ce caractère bouillant & cette indomptable fierté qui doivent me justifier aux yeux de l'Univers , & achevons l'ouvrage de notre victoire , en profitant de la révolution qu'elle cause dans le Nord.*

Ce Prince qui connoissoit si bien le prix du tems , traverse les Palatinats de Chelm & de la Haute-Volhinie , arrive à Lublin , joint ses troupes sous le commandement du Général Goltz , & vers le soir il se concerta avec Oginski , Grand-Général de Lithuanie. *Fitzum* , Grand-Ecuyer du Roi Auguste , vint le féliciter de la part de son Maître , sur la victoire de Pultava , & le prier de se rendre à Thorn , où il trouveroit le Roi avec quatorze mille Saxons qui étoient prêts à rentrer en Pologne. Stanislas & le Général Suédois *Craffau* mirent tout en usage pour retenir les Po-

lonois dans leur parti : mais ils étoient instruits des revers de Charles XII, de la marche du Tzar avec son Armée, & de celle du Roi Auguste à la tête de la sienne. Les principaux Chefs du parti de Charles, abandonnèrent Stanislas & Crassau, s'attachèrent à l'Evêque de Chelm, & le prièrent de les réconcilier avec le Roi. En apprenant cette défection des Grands, Crassau rassembla ses troupes, & alla en Poméranie. Toujours agité par la discorde, abandonné par le Roi son allié, au moment où il avoit le plus besoin de secours, livré à tous les traits de l'envie & de la haine, Stanislas défendit à ses amis de se sacrifier pour son service; & ce grand Prince, destiné à faire le bonheur d'un autre Etat, quitta la Pologne, & suivit avec toute sa famille le Général Suédois.

» Aux premières nouvelles de la bataille de Pultava, ce fut une révolution générale dans les esprits & dans les affaires, en Pologne, en Suède, en Saxe, en Silésie. Charles, quand il donnoit des Loix, avoit exigé de l'Empereur *Joseph* qu'on dépouillât les Catholiques de cent & cinq Eglises en faveur des Silésiens de la Confession d'Ausbourg : les Catholiques reprirent presque tous les Temples Luthériens, dès qu'ils furent informés de la disgrâce de Charles. Les Saxons ne songèrent qu'à se venger des extorsions d'un Vainqueur qui leur avoit coûté, disoient-ils, 23 millions d'écus. Leur Electeur, Roi de Pologne, protesta sur-le-champ contre l'abdication qu'on lui avoit arrachée, & étant rentré dans les bonnes grâces du Tzar, il s'empressa de remonter sur le Trône. La Suède consternée crut long-tems son Roi mort; & le Sénat incertain ne pouvoit prendre aucun parti «.

SECTION XCI.

Le 7 Septembre, le Tzar se rendit de Lublin au camp des troupes Royales, sur les bords de la Vistule, près de la petite ville de Soltzi. Le Comte de Flemming vint l'y trouver, & lui dit qu'Auguste l'attendoit à Torn.

Le 8, le Chambellan de Kameke vint le féliciter de la part du Roi de Prusse, & lui déclarer que son Maître, pour des intérêts communs, désiroit aussi une entrevue avec lui. Ce Chambellan, muni de lettres de créance, eut une audience particulière du Tzar, & des conférences avec les Ministres Russes, qui lui déclarèrent que S. M., déterminée par l'ancienne & étroite amitié qu'elle portoit au Roi de Prusse, souhaitoit de le voir; que ce Prince n'avoit qu'à fixer le lieu de l'entrevue, & l'en informer d'avance. Le Chambellan partit avec cette réponse.

Le 20, le Tzar s'embarqua sur la Vistule avec ses Ministres, & arriva le 23 à Varsovie. Il se logea dans l'Hôtel de Bilinski, Grand-Maréchal de la Couronne. Radzivil, Grand-Chancelier de Lithuanie, l'Evêque de Lutzk & plusieurs Sénateurs vinrent le féliciter sur le gain de la bataille de Pultava, & le remercier de ce qu'il leur rendoit leur Roi légitime & sauvoit leur liberté. Le Tzar resta jusqu'au soir à Varsovie, alla passer la nuit dans son bateau, & vogua le lendemain vers Thorn, accompagné du Prince Radzivil & de plusieurs autres Seigneurs. A un mille de Thorn, Auguste vint à sa rencontre dans deux barques tapissées de drap écarlate, & dès qu'il fut à bord du bateau du Tzar, ce Prince s'avança pour le recevoir. Après des félicitations mutuelles & quelques momens de conversation, les deux Souverains passèrent sur la barque Royale, où ils dînèrent en se rendant à Thorn. Le Tzar, dit Voltaire, jouit du plus beau de tous les triomphes, celui de recevoir les remerciemens d'un Roi auquel il rendoit ses Etats. Au sortir de leur barque, les deux Princes montèrent à cheval, entrèrent dans la Ville, & la parcoururent au milieu des acclamations publiques.

Le 29 & le 30, les deux Souverains eurent des conférences particulières au sujet de leur première alliance, qui avoit été enfreinte par le Traité que Charles força Auguste de conclure sans le con-

sement de la Pospolite. Le renouvellement de cette alliance fut suivi d'un Traité contre la Suède avec le Roi de Danemarck : le Roi de Prusse y accéda ; & quoique son Traité ne fût que défensif, il n'en mit pas moins le comble aux malheurs de la Suède, qui fut obligée de lui abandonner Stétin & une partie de la Poméranie. De son côté, le Tzar faisoit revivre toutes les prétentions de ses Ancêtres sur la Livonie, l'Ingrie, la Carélie & sur une partie de la Finlande : le Danemarck revendiquoit la Scanie. Il s'agissoit donc de reprendre toutes les conquêtes de *Gustave Adolphe* : tant il est vrai que la révolution d'un seul peuple en peut causer une générale dans la Politique des Nations ! & de-là, la nécessité absolue du maintien de l'équilibre & de la réunion de toutes les Puissances contre celle qui tend à le détruire. C'est ainsi, dit *Voltaire*, que la valeur infortunée de Charles ébranloit tous les édifices que la valeur heureuse de *Gustave* avoit élevés. La Noblesse Polonoise venoit en foule confirmer ses sermens à son Roi, & on lui demandoit pardon de l'avoir abandonné : presque tous reconnoissoient Pierre pour leur protecteur.

Aux armes du Tzar, à ces Traités, à cette révolution subite, Stanislas n'eut à opposer que sa résignation : il répandit un Ecrit, qu'on appelle *Universal*, dans lequel il dit qu'il est prêt à renoncer à la Couronne, si la République l'exige.

Dès que le Tzar eut ratifié le Traité avec le Roi de Danemarck, ce Prince, voulant profiter des malheurs de la Suède, ne mit point d'intervalle entre la déclaration de guerre & les hostilités : il fit faire une irruption dans la Scanie le jour même qu'il publia son Manifeste.

Le même jour, 8 Octobre, l'Ambassadeur Turc eut une audience du Roi de Pologne, le complimenta sur son heureux retour, & l'assura de l'amitié du Sultan.

Le Tzar partit le lendemain, & se rendit par la Vistule à Marienverder pour achever sa négociation avec le Roi de Prusse : Auguste l'accompagna dans le même bâtiment jusqu'à Schvetz.

» Il n'étoit pas encore en usage chez les Souverains d'aller faire eux-mêmes les fonctions de leurs Ambassadeurs : ce fut Pierre qui introduisit cette coutume nouvelle & peu suivie. L'Electeur de Brandebourg, premier Roi de Prusse, alla conférer avec le Tzar à Marienverder, petite ville située dans la partie occidentale de la Poméranie, bâtie par les Chevaliers Teutoniques, & enclavée dans la lisière de la Prusse. Ce Royaume étoit petit & pauvre ; mais son nouveau Roi y étoit, quand il voyageoit, la pompe la plus fastueuse : c'est dans cet éclat qu'il avoit déjà reçu Pierre à son premier passage, quand ce Prince quitta son Empire pour aller s'instruire chez les Etrangers. Il reçut le Vainqueur de Charles XII avec encore plus de magnificence.«

Dans cette occasion, le Roi de Prusse honora Mentfchikof de son grand Ordre de l'Aigle Noir. Le Tzar reçut la nouvelle que le Général *Nostitz*, avec trois Régimens d'Infanterie, assiégeoit Elbing, où une garnison Suédoise gardoit un grand magasin de Charles XII.

Après avoir achevé rapidement des négociations qui par-tout ailleurs sont si longues, Pierre va joindre son Armée devant Riga, commence par bombarder la place, met le feu lui-même aux trois premières bombes, ensuite forme un blocus ; & sûr que Riga ne peut lui échapper, il va veiller aux ouvrages de sa ville de Pétersbourg. Pendant son séjour, il mit en règle plusieurs affaires civiles, ordonna de bâtir une Eglise du nom de St-Samson, en mémoire de la bataille de Pultava ; des maisons de plaisance, en pierre & d'une belle Architecture ; d'orner les jardins, & de hâter les bâtimens de la Ville. Les Ministres, les Généraux, la haute Noblesse eurent ordre de se conformer aux vues du Tzar,

& de bâtir en pierre & en brique. On fit des lieux d'abordage dans l'isle de Pétersbourg, de même que dans celle de Kotlin, après quoi on y construisit un port & des magasins.

Le 6 Novembre, Pierre posa de ses mains la quille d'un vaisseau de cinquante-quatre canons, auquel il donna le nom de Pultava, & partit ensuite pour Moskou, où il n'entra qu'avec la pompe triomphale. Il se fit un amusement de travailler aux préparatifs de cette pompe qu'il étala dans sa Capitale : il ordonna toute la fête, & disposa tout; nul instant n'étoit perdu.

SECTION XCII.

1710.

Cette année, dit Voltaire, commença par cette solemnité; nécessaire alors pour inspirer à ses peuples des sentimens de grandeur, & agréable à ceux qui avoient craint de voir entrer en vainqueurs dans leurs murs ceux dont on triomphoit : on vit passer sous sept arcs magnifiques l'Artillerie, leurs Drapeaux, leurs Etendards, le brancard de leur Roi, les Soldats, les Officiers, les Généraux, les Ministres prisonniers, tous à pied, au bruit des cloches, des trompettes, de cent pièces de canon, & des acclamations d'un peuple innombrable, qui se faisoient entendre quand les canons se taisoient. Les vainqueurs à cheval fermoient la marche, les Généraux à la tête, & Pierre à son rang de Général-Major. A chaque arc de triomphe on trouvoit des Députés des différens Ordres de l'Etat, & au dernier une troupe choisie de jeunes enfans de Boyari, vêtus à la Romaine, qui présentèrent des lauriers au Monarque victorieux «.

Tout est grand dans cette cérémonie; mais le Tzar est encore plus grand que le triomphe : quoiqu'il ait été l'ame de la victoire, il ne sort pas du rang qu'on lui a décerné à Pultava; & l'Histoire fournit peu d'exemples d'une pareille modestie. Une réflexion se présente

présente ici sur ce triomphe : n'eût-il pas été plus héroïque d'honorer la valeur & le mérite dans ses ennemis infortunés, que d'exposer aux yeux d'une populace insultante la douleur & l'humiliation des vaincus? Le Tzar, a-t-on dit, vouloit faire parade du succès de sa discipline militaire, en imposer à ses Sujets, & les dominer par cet appareil de grandeur & de supériorité, afin de les rendre plus dociles aux réformes qu'il faisoit. Soit : mais en cherchant à les guérir de leurs préjugés antiques, n'étoit-ce pas les entretenir dans leur mépris ou leur haine contre les Etrangers, & substituer à des préjugés grossiers, un préjugé plus aveugle, plus injuste, plus funeste encore, celui de l'orgueil national, qui s'oppose à toute espèce de progrès?

SECTION XCIII.

A cette fête publique succéda une cérémonie plus flatteuse encore pour le Tzar. Le premier attribut des Princes est le respect que l'on doit à leur Couronne. L'Angleterre avoit offensé celle du Tzar dans la personne de son Ministre : il avoit exigé une réparation solennelle ; & ce fut un spectacle pour l'Europe de voir la fierté Britannique s'humilier devant un Trône qu'on regardoit comme nouveau parmi les Puissances Européennes. Il falloit que le Tzar parût déjà bien redoutable aux Anglois, ou que leur politique prévît l'avenir, pour sacrifier leur fierté à l'intérêt de leur commerce futur avec la Russie ; car les Souverains ne font point de pareille réparation sans y être forcés. Voici le fait.

M. *Matéof*, Ambassadeur de Russie à Londres auprès de la Reine *Anne*, ayant pris congé, fut arrêté, dans son carrosse, avec violence, par deux Officiers de Justice, au nom de quelques Marchands Anglois, & conduit en prison. Quelques heures après, dit le Journal, tous les Ministres publics se joignirent à l'Ambassadeur Russe, & firent des représentations à la Cour, disant que

leur personne doit être toujours inviolable, & qu'ils prenoient cet attentat pour un affront commun. Les Marchands Anglois prétendoient, au contraire, que la Justice seule étoit inviolable, & que les loix du commerce devoient l'emporter sur les privilèges des Ministres. Cette aventure, arrivée en 1708, étoit d'autant plus mortifiante pour le Tzar, qu'il étoit alors malheureux : ses revers ne l'empêchèrent pas de demander fortement justice par ses lettres à la Reine *Anne*; mais elle ne pouvoit la lui faire, parce que les Loix d'Angleterre permettent aux Marchands de poursuivre leurs débiteurs quels qu'ils soient, & qu'aucune Loi n'exemptoit les Ministres publics de cette poursuite. » Les autres Ministres qui étoient alors à Londres furent obligés de répondre pour celui du Tzar : il fut relâché; & tout ce que put faire la Reine en sa faveur, ce fut d'engager le Parlement à passer un acte par lequel dorénavant il ne seroit plus permis de faire arrêter un Ambassadeur pour des dettes : mais après la bataille de Pultava il fallut faire une satisfaction plus authentique. M. *Witworth*, Envoyé de la Reine d'Angleterre à la Cour de Russie, reçut le titre d'Ambassadeur extraordinaire pour faire des excuses publiques au Tzar; il reçut son audience le 5 Janvier, & commença sa harangue par ces mots : *Très-haut & très-puissant Empereur*. La Reine le qualifioit de même dans sa lettre d'excuses que l'Ambassadeur lui remit de sa part. Ce Ministre ajouta qu'on avoit mis en prison ceux qui avoient osé arrêter M. *Matéof*, & qu'on les avoit déclarés infâmes : il n'en étoit rien, mais il suffisoit de le dire; & le titre d'Empereur, que la Reine ne lui donnoit pas avant la bataille de Pultava, marquoit assez la considération qu'il avoit en Europe «.

Après cette audience, M. *Witworth* eut des conférences avec les Ministres Russes, & ce différent fut terminé à la satisfaction des deux Cours. Revenons au Roi de Suède.

SECTION XCIV.

Charles XII trouva dans l'Empire du Grand-Seigneur tous les secours de l'hospitalité & les honneurs dus à son rang. La France s'intéressoit à son sort, & la Porte Ottomane étoit disposée à lui donner une Armée pour rétablir la gloire de ses armes. Le Comte Poniatoski, ami fidèle d'un Roi malheureux, Politique adroit, insinuant, fécond en ressources, s'étoit lié étroitement avec le Grand-Visir, & l'avoit excité à embrasser vivement les intérêts du Roi de Suède; mais Pierre *Tolstoé*, Ambassadeur du Tzar, découvrit toute cette intrigue, & en avertit son Maître, qui lui fit passer de grandes sommes d'argent. Les présens de la Russie furent plus efficaces auprès du Grand-Visir & des autres favoris du Sultan, que le zèle ardent du Comte Poniatoski & que les sollicitations d'un Roi qui demandoit beaucoup, & qui ne pouvoit rien donner. L'or changea en ennemis les partisans de Charles XII.

Le Comte Tolstoé avoit servi sous son père, Gouverneur d'une Province, & dévoué à Milaslofski. A l'âge de dix-huit ans, il marcha avec les Streltsi, pour enlever le Trône aux Princes Jean & Pierre, par les insinuations de la Princesse Sophie. Pierre, qui étoit doué de ce tact heureux qui fait apprécier les hommes & s'en servir utilement, avoit conçu de grandes espérances du courage, de la résolution, de la sâgacité du jeune Tolstoé; il le nomma Capitaine de ses Gardes : mais il ne perdoit pas de vue les démarches de cet Officier qui avoit l'esprit fort intrigant. Le Tzar l'employoit aussi dans toutes les entreprises hardies & périlleuses; voici la manière dont il lui donnoit ses ordres : *Vas là; fais cela, sinon tu perdras la tête.* Il n'avoit pas encore vingt-cinq ans lorsqu'il fut envoyé à Constantinople en qualité d'Ambassadeur : pendant le séjour qu'il y fit, il eut l'adresse de gagner la mère

du Sultan, de faire déposer deux Visirs, & de rendre suspects au Grand-Seigneur trois Agas qui étoient contraires aux intérêts de la Russie, & qui eurent la tête tranchée. Dieu préserve les Cours de Ministres aussi intrigans ! A ce vœu nous en ajouterons un autre pour que la politique des Princes renonce enfin aux moyens dangereux de la corruption, pour parvenir à son but. Le Prince qui corrompt les Ministres d'un Prince, doit tenir pour certain qu'on emploiera les mêmes moyens contre lui.

Les présens du Tzar réussirent à la Porte. Tolstoé eut audience le 3 Janvier, & reçut de S. H. une ratification en Langue Turque, par laquelle la Porte s'engageoit à maintenir la paix sur le même pied qu'auparavant. On y inféra de plus » que le Roi de Suède » partiroit de Bender, mais seulement avec ceux qui étoient » attachés à sa personne, & qu'aucun des Kosagues ne l'accom- » pagneroit ; qu'il seroit escorté par 500 Turcs, & que lorsqu'il » s'approcheroit des frontières de la Pologne, on enverroit un » Officier Russe avec un nombre convenable de soldats, tant » pour l'escorter, que pour l'empêcher d'avoir des entretiens avec » les Polonois sur son passage. On stipula encore, que, dans le » cas où le Roi de Suède ne voudroit pas voyager de cette ma- » nière, la Porte ne prendroit aucun soin de sa personne, & » qu'il seroit obligé de pourvoir lui-même à la sûreté de sa route. » Cette résolution lui fut communiquée de la part du Sultan «. Charles étoit bien éloigné d'acquiescer à ces arrangemens, de s'abandonner à la discrétion de son Rival, & de paroître dans un état d'humiliation qui convenoit bien plus à un criminel illustre, qu'à un Roi malheureux. Il attendit que les circonstances lui fussent plus avantageuses, & il n'omit rien pour les déterminer en sa faveur. Il savoit que dans une Cour despotique, le Ministère est sujet à des révolutions subites, par la raison que la justice & la faveur deviennent arbitraires où le caprice & l'intrigue ont

un empire absolu. De son côté, le Comte Poniatoski employa toutes les ressources de son habileté pour faire mettre en place des Visirs qui lui fussent favorables.

SECTION XCV.

Le 7 Février le Tzar reçut la nouvelle de la prise d'Elbing par le Général-Major Nostitz. La garnison étoit composée de neuf cents Suédois; & le Tzar fait le plus bel éloge de leur défense. Deux mille Russes y restèrent en garnison, aux ordres du Brigadier Théodore *Balk*. Nostitz fut fait Lieutenant-Général, & n'étoit pas digne de ce rang. Le Journal dit » qu'il rançonna le Magistrat d'Elbing, » & qu'après en avoir tiré 255,000 pièces d'or de Pologne, il fut » assez ingrat aux bontés de Sa Majesté pour prendre la fuite; & » qu'il fut pendu en effigie comme un traître «.

Pendant son séjour à Moskou, le Tzar s'occupa des affaires civiles; il régla aussi les dépenses de l'Etat, tant pour l'Armée que pour l'Amirauté; il assigna ces dépenses sur différens Gouvernemens, afin que chacun d'eux fût d'où il devoit tirer la somme qui lui étoit destinée. Rien n'est mieux vu, rien de plus économique que ces assignations locales, qui assurent à chaque département les fonds annuels dont il a besoin, & qui épargnent à l'Etat une immensité de frais de marche, de contre-marche, de revirement d'espèces, d'escomptes & d'abus renaissans, que le Tzar détruisit par un seul acte de sa volonté. Il ordonna que les régimens qui portoient les noms de leurs Colonels, prendroient désormais ceux des Villes; il fixa les forces de l'armée à trente-trois régimens d'infanterie & à vingt-quatre de cavalerie. Les garnisons furent portées à cinquante-huit mille hommes.

Le 17, le Prince Mentschikof eut ordre de se rendre en Livonie, entre Riga & Dunamunde, pour y examiner les lieux propres à arrêter les bâtimens ennemis qui pourroient aborder de ce côté de

la mer ; de fortifier le passage de la Duna par des poutres attachées avec des chaînes , & de faire faire des barques sur lesquelles on devoit placer du canon. Sa Majesté partit le même jour de Moskou pour Pétersbourg , où elle arriva le 21. Elle donna le titre de Comte & de Conseiller Privé actuel au Général-Amiral Apraxin , en récompense des exploits qu'il avoit faits en Ingrie & en Estonie , & des sages précautions qu'il avoit prises pendant son absence. En même-tems il lui donna ordre de partir pour l'expédition de Vibourg , Place forte , Capitale de la Carélie , située sur le Golfe de Finlande. Il s'embarque lui-même sous sa nouvelle forteresse de Kronslot , côtoie les côtes de la Carélie , & malgré une violente tempête , il amène sa flotte devant Vibourg , tandis que ses troupes de terre approchent sur des marais glacés : la Ville est investie , & le blocus est resserré. Une escadre Suédoise de treize vaisseaux ne put la défendre. Après la brèche faite , le Gouverneur demanda à capituler le 11 Juin. Un des principaux articles étoit que la garnison fortiroit avec armes & bagages , & auroit la liberté de se retirer dans une autre Ville de la Finlande ; mais contre la foi du Traité , cette garnison de quatre mille hommes fut faite prisonnière de guerre. Le Général Apraxin dit que Pierre en usoit ainsi par représailles contre la Cour de Suède , qui avoit , en plus d'une occasion , violé elle-même le droit des gens , soit en faisant arrêter à Stockholm le Prince Kilkof , Ministre de Russie , soit en réduisant au plus dur esclavage les Marchands Moskovites , qui étoient en Suède lors de la déclaration de guerre. Cependant Pierre promit de rendre la liberté aux prisonniers , quand les Suédois auroient satisfait à ses plaintes. » Il fallut sur cette affaire demander les ordres du Roi de Suède , toujours inflexible ; & ces soldats , que Charles auroit pu délivrer , restèrent captifs. C'est ainsi que le Prince d'Orange , Roi d'Angleterre *Guillaume III* , avoit arrêté en 1695 le Maréchal de *Boufflers* , malgré la capitulation de Namur. Il y a plu-

fiereux exemples de ces violations, & il seroit à souhaiter qu'il n'y en eût point.

Le Brigadier *Tzernichef*, qui s'étoit distingué à la prise de Vibourg, fut fait Commandant de la Forteresse; le Général Apraxin reçut l'Ordre de Saint-André. Les autres Généraux, les Officiers, les soldats, furent aussi récompensés. Le Tzar en usoit ainsi après chaque évènement heureux : mais ce Prince si économe d'ailleurs, & si prodigue envers ses troupes, ne devoit-il pas craindre que les terres & les récompenses pécuniaires qu'il leur distribuoit n'affoiblissent les sentimens d'honneur qu'il cherchoit à leur inspirer par le spectacle des triomphes? Dès que l'esprit d'intérêt s'empare du militaire, il devient sourd à la voix de l'honneur; des mercenaires remplacent des héros; alors le salut & la gloire de l'Etat sont à l'encan.

SECTION XCVI.

Après la prise de Vibourg, le siège de Riga fut poussé avec vivacité. La contagion qui défoloit depuis quelque tems ces climats se mit dans l'armée assiégeante, & lui enleva neuf mille huit cents hommes. Enfin le Maréchal Schérémétof prit Riga le 15 Juillet, & le vainqueur n'eut pas plus d'égard aux conditions de la capitulation : outre ces raisons de vengeance dont le Tzar s'autorisoit, sa politique le portoit à enlever à la Suède ses meilleures troupes pour en peupler ses Etats; tous les Officiers & Soldats Livoniens furent obligés de rester au service de la Russie, comme Citoyens d'un pays qui en avoit été démembré, & que les ancêtres de Charles XII avoient usurpé. Les privilèges dont son père avoit dépouillé les Livoniens leur furent rendus, & tous les Officiers entrèrent au service du Tzar : c'étoit, dit Voltaire, la plus noble vengeance qu'il pût prendre du meurtre du Livonien Patkul, son Ambassadeur, condamné & roué vif pour avoir défendu ces mêmes privilèges. La forteresse de Dunamunde, la ville de Rével,

celle de Pernau, la forte ville de Kexholm, sur le lac Ladoga, située dans une Isle, & regardée comme imprenable, ne firent pas une longue résistance, étant encore plus assaillies par la peste que par l'armée victorieuse. Tandis que le Tzar & ses Généraux faisoient ces rapides conquêtes, l'Amiral Apraxin s'emparoit de l'Isle d'Oésel, dans la mer Baltique, à l'entrée du Golfe de Riga (1).

Deux causes puissantes secundoient la valeur des Russes & accéléroient leurs conquêtes; la peste, suite de la famine, & la diversion que le Danemarck avoit faite en Scanie. Mais les Danois furent contraints d'abandonner Christianstadt & de venir à Helsinbourg, où le Roi se rendit en personne. Il y rassembla son Armée qui étoit de quinze mille hommes; il retourna ensuite à Copenhague.

Le Comte *Steinbock*, Général Suédois, se mit en marche avec son Armée pour Helsinbourg, à la tête de huit mille hommes de vieilles troupes & de douze mille autres qui n'étoient que des Milices sans uniforme, fort mal armées, mais animées par la haine qu'elles portoient aux Danois. Elles combattirent avec une fureur dont l'Histoire de ce siècle ne fournit qu'un exemple, celui du Prince *Edouard* à la tête des Montagnards Ecoffois, qui attaqua & défit les vieilles troupes Angloises en plusieurs occasions. Les Danois furent défaits de même; & le Roi de Danemarck, instruit de la perte de la bataille d'Elfinbourg, envoya sa flotte pour recueillir les débris de son Armée; elle quitta cette place deux jours

(1) Les Russes entrèrent dans Riga le 4 Juillet à six heures du soir. Ils apprirent que la peste y avoit fait périr environ soixante mille personnes. Le Général-Major *Bouck* prit Dunamunde le 13 Août : le 14, le Lieutenant-Général *Baur* se rendit maître de Pernau. Arensburg se rendit peu de jours après au Major *Ornheinmon*, dès que le Commandant Suédois apprit la reddition de Riga & de Pernau. Le Général-Major *Bruce* prit la ville de Kexholm en Carélie, par capitulation, le 20 Septembre.

après la bataille, & y laissa ses blessés : on tua tous les chevaux qu'on ne put embarquer, & tous les magasins furent brûlés. Les Suédois ne purent s'opposer à son embarquement, parce qu'elle le fit sous le feu du canon de Helsinbourg, & que d'ailleurs elle étoit protégée par l'Artillerie des vaisseaux ; mais très-certainement ils n'étoient pas dans le cas de craindre les Danois, comme le suppose le Journal de Pierre-le-Grand, après une victoire aussi complète que celle qu'ils venoient de remporter, puisque l'auguste Auteur du Journal convient qu'il y eut environ quatre mille Danois tués, blessés & prisonniers.

Après la perte de la bataille de Helsinbourg, le Tzar offrit au Roi de Danemarck de lui envoyer un renfort de troupes pour se venger de sa défaite ; mais ce Monarque le refusa, prenant pour prétexte qu'il craignoit que les Russes n'apportassent avec eux la peste dont ils avoient été atteints : c'est qu'il ne vouloit point attirer dans ses Etats une Puissance qui, depuis la bataille de Pultava, étoit devenue redoutable dans le Nord. Toutes les Nations voisines voyoient avec autant d'effroi que d'admiration les métamorphoses étonnantes que le génie & les soins du Tzar opéroient dans le Gouvernement civil, militaire & politique de son Empire.

Le 22 Décembre, on célébra avec pompe le mariage de la Princesse Anne avec le Duc de Courlande. La joie que ce mariage donnoit au Tzar fut courte : douze jours après ce mariage, le Duc de Courlande tomba malade à Pétersbourg ; & s'étant mis en route, il mourut à Kipen le 9 Janvier. Cette mort affligea beaucoup le Tzar : d'un autre côté, il se croyoit en paix avec la Turquie, lorsque son Ambassadeur lui fit savoir que la Porte lui avoit déclaré la guerre.

SECTION XCVII.

1711.

Le Tzar, qui tiroit parti de tous les évènements pour inspirer l'émulation & le courage à ses Sujets, imagina de célébrer le premier jour de l'an par un feu d'artifice composé de deux plans de son invention. Sur le premier étoit une Etoile, avec cette Inscription : *Seigneur, montre-nous tes voies.* Le second représentoit une Colonne sur laquelle on voyoit une Clef & une Epée en fautoir, avec cette Devise : *Où se trouve la Justice, là se trouve aussi le secours de Dieu.*

La guerre des Turcs étoit donc l'objet de ces allégories ; mais ce feu d'artifice étoit prématuré : le succès ne répondit pas à l'espérance.

Le lendemain, le Tzar s'occupa du plan des opérations de cette guerre imprévue. Il expédia des ordres au Prince Michel Galitzin, qui étoit en Pologne, de s'avancer avec les dix Régimens de Dragons qu'il commandoit, vers les frontières de la Valachie, pour veiller sur les mouvemens des Turcs & des Tatars, & pour les harceler, dans le cas où ils escorteroient en grand nombre le Roi de Suède par la Pologne. Le Maréchal Schéremétof eut ordre de quitter la Livonie, de marcher par la Pologne vers les mêmes frontières, à la tête de 22 Régimens d'Infanterie, & de faire la plus grande diligence pour que les Turcs n'eussent pas le tems de se renforcer & de pénétrer en Pologne. Le Prince Michel Ramadanofski fut envoyé à Putivel pour commander la Noblesse des Villes.

Après ces arrangemens préliminaires, le Tzar laissa le Prince Mentfchikof à Pétersbourg, & se rendit à Moskou le 21 Janvier. Il s'y occupa également des affaires civiles & militaires ; & comme il étoit obligé de s'absenter souvent de cette Capitale, il y établit

un Sénat de Régence, composé de huit personnes qu'il jugea capables de seconder son zèle & son amour pour la Justice.

Le 25, on chanta un *Te Deum* dans l'Eglise Cathédrale de l'Assomption, & l'on publia le Manifeste contre les Turcs. Deux Régimens des Gardes étoient en parade devant l'Eglise : au lieu de leurs Drapeaux blancs, ils en avoient des rouges avec cette Inscription : *Pour le nom de Jesus-Christ & la Chretiené.* On y avoit peint une Croix rayonnante, autour de laquelle on lisoit ces paroles : *Hoc signo vinces.* Après la cérémonie, ces Régimens partirent pour la Pologne, avec ordre de joindre la grande Armée du Maréchal Schérémétof.

Le lendemain, il y eut une assemblée solennelle dans la même Eglise : le nouveau Sénat & les Gouverneurs prêtèrent serment, en présence du Tzar, de remplir leurs charges avec l'honneur, l'intégrité, le zèle & la fidélité dus à l'Etat & au Souverain ; d'observer la plus exacte justice, tant dans les affaires des Particuliers que dans l'administration, & de se conduire avec la plus scrupuleuse probité dans les levées d'hommes & d'argent, ainsi que dans toutes les choses relatives aux intérêts de l'Etat & du Souverain. On auroit pu dire au Tzar : *Magna petis, Phaeton ; non est mortale quod optas.* Le même jour, il envoya au Sénat les instructions suivant lesquelles il devoit juger, & punir les Juges iniques par la perte de l'honneur & des biens : les plaideurs de mauvaise foi devoient encourir les mêmes peines. Il enjoignoit encore au Sénat de s'occuper essentiellement des objets somptuaires dans l'étendue de l'Empire ; de surveiller les dépenses nécessaires & de supprimer toutes les autres ; de rassembler tous les jeunes Nobles, de les inscrire pour le service militaire, en commençant par ceux qui, pour s'y soustraire, s'ensevelissoient dans leurs Villages ; d'établir des Fiscaux particuliers par-tout où besoin seroit, & de mettre à leur tête un Fiscal-Général,

à l'effet de surveiller & même de prendre des informations publiques sur la manière dont la Justice se rendoit, & d'en informer le Sénat; enfin, de compléter par de promptes recrues le corps d'Armée qui avoit été en Livonie, & qui avoit beaucoup souffert de la peste. Qui pourroit se persuader que M. Levesque ait osé blâmer des instructions si saintes, & des ordonnances qui suffiroient seules pour rendre immortel le nom de Pierre-le-Grand? Mais elles ne sont encore que les préliminaires de la Législation de ce Monarque.

Dans le même tems il donna ordre au Général-Amiral Apraxin de se rendre à Azof, pour examiner l'état de ces contrées, & les défendre contre les Turcs. Le Général-Major *Buturlin* & le Hetman *Skoropatzki* marchèrent à la tête de huit Régimens vers *Kammenoi-Saton* pour observer les ennemis: il leur étoit enjoint, en cas d'attaque, de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Quant aux *Kosagues du Don* & aux *Kalmouks*, il fut résolu de les faire agir au commencement du printems, par terre & par eau, selon le besoin des circonstances.

SECTION XCVIII.

Toutes ces mesures étant prises, le Tzar, qui avoit répudié, l'an 1696, *Eudoxie Lapoukin* dont il avoit eu deux enfans, ordonna, le 6 Mai, qu'on reconnût une nouvelle Tzarine: ce fut la jeune prisonnière de Marienbourg, la fameuse Catherine: elle avoit su tellement lui plaire par des qualités qui l'élevoient au-dessus de son sexe, qu'il voulut l'avoir auprès de lui dans toutes ses courses. On la vit affronter la mort à côté de son Epoux sur terre & sur mer. Elle avoit l'art d'adoucir ses peines par la gaieté de son esprit & par sa complaisance; elle calma souvent sa colère, & le rendit plus grand en le rendant plus clément. Enfin, elle lui devint si nécessaire, qu'il l'épousa en 1707. Il en avoit eu trois

filles, dont la dernière fut dans la suite mariée au Duc de Holstein. Le Tzar fit donc déclarer son mariage avec Catherine le jour qu'il partit avec elle pour aller faire la guerre en Turquie. Nous allons développer les intrigues qui donnèrent lieu à cette guerre.

SECTION XCIX.

La victoire de Pultava avoit mis le Tzar en état de tout entreprendre, & à la fin de 1710 il avoit conquis la Carélie, l'Estonie & la Livonie. Au comble de la puissance & de la gloire, il vouloit prendre part à la guerre qui s'étoit élevée à l'occasion de la succession d'Espagne, & faire poids dans la balance de l'Europe: il eût, sans doute, réussi dans son projet, sans la guerre que Charles XII engagea les Turcs à lui déclarer. Pour donner une idée juste de ce qui se passa alors à la Porte, il est nécessaire de reprendre les choses de plus haut.

On a vu que le Grand-Visir avoit fait promettre à Mazeppa de l'aider de toutes les forces de l'Empire Ottoman, & que la perte de la bataille de Pultava le détermina à ne rien entreprendre; & que loin de se prêter aux insinuations de Charles XII, réfugié à Bender, il renouvella & confirma le Traité de Paix avec Tolstoé, Ambassadeur de Russie. Il n'étoit pas dans le caractère de Charles XII de se rebuter: malgré ses malheurs, il n'avoit rien perdu de la fierté de son caractère & de l'orgueil de ses prétentions. Il demandoit moins en suppliant qu'il n'exigeoit en maître; & quoique réfugié en Turquie, sous la protection du Sultan, il sembloit en quelque sorte y régner. Il fut intéressé à son sort la Sultane régnante; & dès ce moment il travailla à déplacer les Visirs dont il n'étoit pas satisfait, pour en élever d'autres à leur place qui lui fussent plus dévoués. Le Comte Poniatoski trouva le moyen de faire parvenir au Grand-Seigneur un Mémoire, dans lequel Charles se plaignoit que son Ministre lui avoit manqué de

parole, & qu'il étoit vendu à ses ennemis. Le Sultan *Achmet III* lui remit ce Mémoire : celui-ci en prit occasion d'accuser le Kan des Tatars, qui fut déposé & exilé, & en même-tems Charles reçut ordre de se préparer à sortir des Etats du Grand-Seigneur. Ce Monarque refusa de partir; mais le Grand-Visir n'en suivit pas moins son plan pacifique, & fit nommer Kan de Krimée *Deuler Gierai*. Ce nouveau Kan devoit de la reconnoissance à son protecteur; & son premier soin fut de la lui témoigner, en tâchant de confirmer au Grand-Seigneur que *Kaplan Gierai*, son prédécesseur, avoit agi de son chef, sans y être aucunement autorisé. Achmet pénétra qu'on lui cachoit la vérité, & pour la découvrir, il fit mander à *Kaplan Gierai*, s'il étoit vrai qu'il eût négocié avec *Mazeppa*. Ce malheureux Kan en convint, & prouva, en produisant les lettres du Grand-Visir, qu'il n'avoit agi que par ses ordres. Le Grand-Seigneur irrité, les montra à son Ministre, & lui dit : » Ces lettres ne devoient point être écrites pendant la trêve, mais puisqu'elles l'étoient, il n'étoit plus permis de les défavouer : il est indigne de la foi des Musulmans de tromper le Roi de Suède, & l'honneur de l'Empire Ottoman ne doit pas être ainsi prostitué à la risée des Infidèles «. En sortant du Serrail, *Korluli Ali* fut déposé, & remplacé par *Kioprili Ogli Nuuman*.

Charles XII triomphoit : il continua ses intrigues à la Porte avec plus de vivacité que jamais : il exagéra ses forces & ses ressources, montra les Polonois prêts à se réunir à lui, aussi-tôt que le Grand-Seigneur se seroit déclaré, & son Général *Steinbock*, vainqueur des Danois : il ajouta que les Russes avoient violé le territoire de l'Empire Ottoman, en enlevant plusieurs Suédois en Moldavie, & qu'ils équipotent une flotte nombreuse, qui les rendroit maîtres de la navigation de la mer Noire. Ces insinuations semées adroitement, produisirent l'effet que Charles en attendoit; & dans un entretien que le Grand-Seigneur eut avec son Ministre,

il lui déclara qu'il étoit décidé à mettre des bornes à la puissance du Tzar. En conséquence, il lui donna ses ordres pour assembler ses troupes & imposer les tributs nécessaires pour les payer. Le Grand-Visir répondit avec fermeté : » Invincible Seigneur, tes » Sujets ne peuvent être imposés au-delà de ce que la Loi & le » Prophète prescrivent. On lèvera une armée conformément à ta » volonté, pas aussi nombreuse que tu parois le désirer ; mais elle » fera d'un plus grand service, parce qu'elle sera payée d'un argent » levé légitimement. Je n'ai point d'autre réponse à faire à ta » Hauteffe ; & si j'ai le malheur de lui déplaire, je suis prêt à céder » ma place à celui qui saura mieux que moi l'art d'opprimer ton » peuple «. Réponse remarquable, dit le Suédois Auteur de cette Note, réponse qui peut servir de leçon aux Souverains & à leurs Ministres : réponse qui prouve que les Despotés ne sont pas aussi maîtres qu'ils croient l'être, & qu'il est des bornes qu'ils ne peuvent passer. Elle eut la suite qu'elle devoit avoir ; Achmet n'étoit pas digne d'avoir un pareil Visir : le fidèle, le vertueux Kioprili fut déposé, nommé Gouverneur de Négrepont, & remplacé par Baltaji Méhémed, qui, pour la seconde fois, vit dans ses mains les sceaux de l'Empire. Dès ce moment la guerre fut résolue, l'Ambassadeur du Tzar arrêté & renfermé au Château des Sept-Tours, & le Kan de Krimée mandé à Constantinople pour concerter avec lui les opérations de la campagne : dans le même tems le Sultan faisoit assurer le Roi de Suède de toute sa protection, en lui envoyant des présens dignes de la magnificence Ottomane.

La Porte publia un Manifeste, dont les principaux griefs étoient que le Tzar avoit fait plusieurs infractions à ses engagements avec la Turquie ; qu'il avoit enlevé des Polonois & des Kofaques sur les terres mêmes du Grand-Seigneur : on lui reprochoit encore d'avoir fait construire des Châteaux & des fortifications sur les frontières de la Turquie, de s'être emparé de l'Ukraine, d'entre-

tenir une armée en Pologne : enfin , on l'accusoit de s'être rendu maître de la forteresse de Kaminieck , dans le dessein de s'ouvrir un passage libre pour entrer en Moldavie , & surprendre les Turcs par une invasion subite.

SECTION C.

Pendant que Charles & le Comte Poniatoski faisoient jouer ces ressorts de la politique ; de leur côté , les négociateurs du Tzar travailloient à attirer les Valaques & les Moldaves dans son parti , en leur promettant de les affranchir à jamais du joug des Turcs. » La Valachie & la Moldavie sont les pays des anciens Daces , qui , mêlés aux Gépides , inquiétèrent long-tems l'Empire Romain ; *Trajan* les soumit ; le premier *Constantin* les rendit chrétiens. La Dacie fut une Province de l'Empire d'Orient ; mais bientôt après ces mêmes peuples contribuèrent à la ruine de celui d'Occident , en servant sous les *Odoacres* & sous les *Théodorics*. Ces contrées restèrent depuis annexées à l'Empire Grec ; & quand les Turcs eurent pris Constantinople , elles furent gouvernées & opprimées par des Princes particuliers. Enfin elles ont été entièrement soumises par le Padicha ou Empereur Turc , qui en donne l'investiture. Le *Hospodar* ou *Voiévode* que la Porte choisit pour gouverner ces Provinces , est toujours un chrétien Grec. Le Prince que la Porte nomme est un tributaire : elle confère cette dignité à celui qui en offre davantage , & qui fait le plus de présens au Visir , ainsi qu'elle confère le Patriarcat Grec de Constantinople. C'est quelquefois un *Dragoman* ou *Interprète* du Divan qui obtient cette place. Rarement la Moldavie & la Valachie sont réunies sous un même *Hospodar* ; la Porte partage ces deux Provinces , pour en être plus sûre «.

Bassaraba Brankovan étoit investi de la Valachie : il promit des troupes & des vivres au Tzar , comme *Mazeppa* avoit fait au Roi de

de Suède. Ce Hospodar fut soupçonné d'intelligence avec les Russes. Le Grand-Seigneur ne jugea pas à propos de l'attaquer ouvertement, mais il investit de la Principauté de Moldavie, à la place de *Mauro Cordato*, Démétrius Kantimir, avec ordre de faire alliance avec Brankovan, & de tâcher de se saisir de sa personne. On lui promit qu'alors il seroit installé Hospodar de Valachie, qu'il nommeroit celui de Moldavie sous le bon plaisir de la Porte, & qu'il ne seroit tenu à aucun tribut, ni présent pour son avènement à la Principauté. Le Prince Kantimir ne fut pas plus fidèle que Brankovan. À peine fut-il arrivé en Moldavie, vers la fin de l'année 1710, qu'il fit un Traité avec les Russes : il le tint secret jusqu'à l'arrivée du Tzar à Jassi, & ce fut alors qu'il se déclara : il donna pour raison de sa défection, que la Porte lui avoit manqué de parole, en exigeant de lui le tribut & les présens qu'elle avoit promis de ne point lui demander.

Kantimir engagea le Hospodar de Valachie à entrer dans son complot. L'Evêque de Jérusalem, qui étoit alors dans cette Province, se chargea de cette négociation, & imagina, dit-on, une fraude pieuse pour la faire réussir. Il fit courir le bruit qu'on avoit trouvé sur le tombeau de *Constantin* une prophétie, qui annonçoit que les Turcs seroient chassés de l'Europe par une Nation rousse. Cette prophétie louche ressembloit aux oracles de la Sibylle. Ce récit diffère en plusieurs points essentiels de celui des Historiens de Pierre-le-Grand ; mais il est fidèle, & c'est ce que le Lecteur a le droit d'exiger.

» Le Maréchal Schérémétov s'avança jusqu'à Jassi, Capitale de la Moldavie, pour voir & pour soutenir l'exécution de ces grands projets. Kantimir l'y vint trouver, & publia un Manifeste contre l'Empire Turc. Le Hospodar de Valachie, qui démêla bientôt ses vues ambitieuses, abandonna son parti & rentra dans le devoir. L'Evêque de Jérusalem, craignant justement pour sa tête, s'enfuit

& se cacha ; les peuples de la Valachie & de la Moldavie demeurèrent fidèles à la Porte Ottomane ; & ceux qui devoient fournir des troupes & des vivres à l'armée Ruffe , les envoyèrent à l'armée Turque «.

SECTION CI.

Pendant ces négociations infructueuses , le Tzar & son épouse , accompagnés des Ministres & des autres personnes de la Cour , alloient joindre l'armée qui étoit en Pologne : les chemins étoient encore impraticables ; & comme on ne pouvoit pas traverser la rivière de Pripekz , on donna ordre de faire couvrir la giace , afin de l'empêcher de se fondre sitôt. Leurs Majestés traversèrent cette rivière le 18 Mars , & la débauche des glaces arriva trois heures après.

Arrivé à Luck le 27, le Tzar fut attaqué du scorbut accompagné de symptômes terribles. Le Prince Michel Galitzin lui dépêcha un Courier pour lui annoncer que le Palatin de Kiof & les Tatars étoient sur les frontières de la Russie. Galitzin eut ordre de repousser l'ennemi avec le secours des troupes qui venoient de la Pologne. Le Prince Basile Dolgorouki marcha avec les Régimens de Préobragenski & de Séménofski vers Plomnen. Les autres divisions devoient aussi s'en approcher. Le Général Repnin fut envoyé à Korzek , le Général Allart à Ostrog , & le Général Veyd à Miropolie ; ce fut là que les recrues complétèrent les Régimens.

Dès que le Tzar put supporter la route , il partit de Luck , & arriva le 18 Avril à Javorof , où il reçut la nouvelle que le Prince Galitzin avoit rencontré le Palatin de Kiof , envoyé en Pologne par le Roi de Suède , à la tête des Tatars , des Polonois & des Kosaques de Mazeppa , & qu'il avoit eu le bonheur de les battre , de manière que de sept mille hommes il en étoit resté cinq mille sur le champ de bataille , & qu'on avoit délivré près de dix mille habitans de ces Provinces qui avoient été faits prisonniers par les ennemis.

Le séjour du Tzar à Javorof fut prolongé jusqu'au 20 Mai, en attendant le Roi de Pologne qui devoit avoir une entrevue avec son bienfaiteur. Pendant ce tems, on informa le Tzar de la frayeur qui s'étoit répandue dans l'Armée Ottomane, à l'occasion d'un orage furieux qui s'étoit élevé à la sortie de Constantinople, & qui avoit fracassé le grand Etendard que l'on porte devant les Janissaires.

Dans l'entrevue qu'eurent les deux Monarques à Javorof, ils statuerent sur les intérêts communs de la Russie & de la Pologne dans la guerre contre les Turcs. Il fut convenu qu'Auguste entreiroit dans la Poméranie Suédoise & feroit le siège de Stralsund : le Tzar lui fournit un corps de troupes à cet effet. Sous le règne de Sobieski, les deux Cours avoient conclu un Traité défensif & perpétuel contre les Turcs, qu'Auguste avoit confirmé : en conséquence de ce Traité, on joignit aux troupes Russes une partie des troupes Polonoises, & on stipula les conditions de ces secours réciproques. *Potzei*, Grand-Général de Lithuanie, fut chargé du commandement des Polonois auxiliaires des Russes.

Le 12 Juin, Leurs Majestés arrivèrent sur les bords du Niefter avec les Gardes, qui se joignirent aux divisions d'infanterie des Généraux Veid, Allart & Repnin.

Un Anglois, Pierre-Henri *Bruce*, témoin des faits que nous rapportons, dit que l'Armée Russe passa le Niefter le 14 Juin, & qu'ensuite le Tzar assembla un conseil de guerre, où il déclara sa résolution de marcher en avant, sans attendre la jonction des autres troupes. Tous les Généraux l'approuvèrent, excepté le Général Allart, qui garda le silence. Le Tzar lui ordonna de dire franchement son avis. Allart, forcé de parler, dit : » que la situa-
» tion de l'armée étoit entièrement semblable à celle de Char-
» les XII à Pultava ; & il ajouta : les Princes de Valachie & de
» Moldavie, sans être aussi perfides que Mazeppa, peuvent nous

» jouer le même tour , puisque leurs troupes conservent toujours
 » de l'attachement pour les Turcs «.

Ces observations étoient d'un grand poids : mais que peut la voix du sage dans un conseil , où la pluralité des voix décide du sort des Empires ? La marche fut résolue ; Allart se tut. Les troupes marchèrent par des chaleurs insoutenables pendant trois nuits , & dans des déserts sans eau ; ce qui fit beaucoup souffrir & les hommes , & les animaux. » Les chaleurs excessives & la soif ardente , dit le Tzar , furent cause que plusieurs soldats vomirent du sang. Les uns mouroient sur-le-champ ; d'autres furent sauvés par la saignée «.

Le 18 , l'armée arriva sur la rivière de Pruth , où un grand nombre d'hommes & d'animaux périrent pour avoir trop bu. Le 19 on passa la rivière près de Jassi , où le Prince Kantimir joignit l'armée avec peu de monde. Les Moldaves & les Valaques , craignant les Turcs , l'avoient abandonné. » Nous descendîmes , dit
 » l'Auteur Anglois cité ci-dessus , le long du Pruth jusqu'au 21 , &
 » pendant toute la marche , l'armée fut assaillie par des nuées de
 » sauterelles , dont les coups de canon ne purent nous débarrasser.
 » Le 27 , l'armée découvrit deux cents mille Turcs qui avoient
 » passé sans être apperçus : ils cherchèrent à envelopper les Russes ,
 » qui se retirèrent en désordre , pour ne pas perdre la communi-
 » cation avec la rivière. Les Tatars de Krimée se placèrent de
 » l'autre côté du Pruth , & Charles XII avoit sa tente au milieu
 » d'eux pour observer les mouvemens de l'Armée Russe , qui
 » n'avoit que quelques chevaux de frise pour protection : il suffi-
 » soit aux Turcs d'environner les Russes pour les affamer ; mais
 » ils les attaquèrent pendant trois jours & trois nuits , & ils n'en-
 » tourèrent heureusement qu'un côté du quarré que formoit notre
 » armée , de sorte que les autres eurent la facilité de secourir la
 » partie attaquée , & de se servir de l'artillerie. Le quatrième jour ,

» le Tzar informé qu'il n'y avoit plus que trois charges de canon
» & de petites armes , prit la résolution de se faire jour à travers
» l'armée Turque , & de se rendre en Hongrie par la Transylvanie.
» Mais la Tzarine , &c. « Telle est la version Angloise ;
nous allons donner celle de Voltaire, faite d'après les Mémoires
qui lui ont été envoyés , & d'après le Journal de Pierre-le-Grand.

» Déjà le Visir Baltagi-Méhémet avoit passé le Danube à la tête
de cent mille hommes , & marchoit vers Jassi , le long du Pruth ,
autrefois le fleuve Hierafe , qui tombe dans le Danube , & qui est
à-peu-près la frontière de la Moldavie & de la Bessarabie. Il envoya
le Comte Poniatoski , attaché à la fortune du Roi de Suède ,
prier ce Prince de venir lui rendre visite , & voir son Armée.
Charles ne put s'y résoudre ; il exigeoit que le Grand-Visir lui fît
la première visite dans son asyle près de Bender ; sa fierté l'em-
porta sur ses intérêts. Quand Poniatoski revint au camp des
Tures , & qu'il excusa le refus de Charles XII : *Je m'attendois bien* ,
dit le Visir au Kan des Tatars , *que ce fier Païen en useroit ainsi*. Cette
fierté réciproque qui aliène toujours tous les hommes en place ,
n'avança pas les affaires du Roi de Suède : il dut d'ailleurs s'aper-
cevoir bientôt que les Tures n'agissoient que pour eux , & non
pas pour lui.

Tandis que l'Armée Ottomane passoit le Danube , le Tzar
avançoit par les frontières de la Pologne , passoit le Boristhène ,
pour aller dégager le Maréchal Schérémétof , qui étant au midi
de Jassi , sur les bords du Pruth , étoit menacé de se voir bientôt
environné de 100,000 Tures & d'une Armée de Tatars. Pierre ,
avant de passer le Boristhène , avoit craint d'exposer Catherine à
un danger qui devenoit chaque jour plus terrible ; mais Catherine
regarda cette attention du Tzar comme un outrage à sa tendresse
& à son courage ; elle fit tant d'instance que le Tzar ne put se
passer d'elle ; l'Armée la voyoit avec joie à cheval à la tête des

troupes ; elle se fervoit rarement de voiture. Il fallut marcher au-delà du Boristhène par quelques déserts , traverser le Bog , & ensuite la rivière du Tyras qu'on nomme aujourd'hui Niester ; après quoi l'on trouvoit encore un autre désert avant d'arriver à Jassi. Catherine encourageoit l'Armée , y répandoit la gaieté , envoyoit des secours aux Officiers malades , & étendoit ses soins sur les Soldats «.

Le Journal de Pierre le Grand ne fait pas mention de la réponse du Visir au Comte Poniatoski , ni de la crainte du Tzar pour Catherine , avant de passer le Boristhène ; mais il rapporte qu'étant arrivé à Jassi , où se trouvoit le Maréchal Schérémétof , dont les Régimens de Dragons étoient à six milles au-delà , le Hospodar de Valachie vint à sa rencontre , accompagné des principaux du pays , & le salua comme son Souverain. Il avoit avec lui *Castriot* , de la famille de *Skanderberg* , Envoyé du Hospodar de Multianck , Constantin Brankovan , qui après avoir rendu ses hommages à S. M. , lui apprit que le Grand-Visir avoit donné ordre au Patriarche de Jérusalem de s'informer , par l'entremise de cet Hospodar , si le Tzar avoit des dispositions à la paix , & qu'alors il pourroit en traiter par l'ordre du Sultan. Le Grand-Visir ne l'avoit point chargé de cette commission ; on sentit le piège ; & pour ne pas inspirer trop de confiance aux ennemis , on refusa cette proposition suspecte. Bassaraba étoit rentré dans les intérêts de la Porte ; & comme il feignoit d'être dans ceux du Tzar , on se borna à lui demander des vivres , qu'il ne pouvoit ni ne vouloit fournir. Il étoit difficile d'en faire venir de Pologne , quoiqu'on eût laissé sur ses frontières le Général-Major *Heschof* avec quatre Régimens de Dragons , pour en faire des approvisionnemens & les envoyer à l'armée. Ceux que Kantimir avoit promis , & qu'il espéroit envain tirer de la Valachie , ne pouvoient arriver ; la situation devenoit très-inquiétante. Un fléau

dangereux se joignoit à tous ces contretems; des nuées de fauterelles couvrirent les campagnes, les dévorèrent & les infectèrent.

» Pierre, dans cette marche, se trouvoit, par une fatalité singulière, à portée de Charles XII; Bender n'est éloigné que de 25 lieues communes de l'endroit où l'Armée Russe étoit auprès de Jassi. Des partis de Kofaques pénétrèrent jusqu'auprès de la retraite de Charles; mais les Tatars de Krimée qui voltigeoient dans ces quartiers, mirent le Roi de Suède à couvert d'une surprise. Il attendoit avec impatience & sans crainte dans son camp, l'évènement de la guerre.

Dans cet état des choses, on tint Conseil sur les moyens à prendre pour se procurer des subsistances, & on résolut de tenir les troupes près de Jassi. Cependant, dit le Tzar, on apprit que les Turcs n'avoient pas encore tous passé le Danube, & alors le Hospodar & les Grands de Valachie prièrent S. M. de prévenir le passage de l'ennemi sur ce fleuve, & lui représentèrent qu'au-delà des montagnes de la Moldavie, sur la rivière de Sireth, il y avoit de grands magasins que les Turcs avoient formés sur le territoire de Multianck, dans les villages des environs de Braïlof, sans avoir eu la précaution de pourvoir à leur défense. Le fait fut confirmé par Castriot & par Thomas Cantacuzene, Général des Troupes du Hospodar de Multianck. Ce Cantacuzene est le même qui passa ensuite au service de Russie, avec rang de Général-Major.

Quoiqu'il y eût du danger à suivre le conseil des Valaques, le besoin de vivres l'emporta sur toute autre considération, & le Tzar consentit à cette entreprise hardie: on se hâta de marcher sur la rive droite du Pruth, afin que ce fleuve fût toujours entre les deux Armées jusqu'à Faltschii; les Turcs ne pouvant passer de l'autre côté, à cause des grands marais qui sont au-dessous de

cet endroit. C'est de-là que le Général Renn, avec la moitié de la Cavalerie, devoit se rendre par des bois sur les rives de la Sireth, & s'emparer des magasins Turcs. Il avoit ordre de rejoindre ensuite le reste des Troupes près de Galatsch, d'y former un dépôt de vivres, & de chercher l'ennemi.

Le point décisif étoit d'empêcher les Turcs, postés au-dessous sur la rive gauche du Pruth, de passer ce fleuve, & de venir aux Russes. Cette manœuvre devoit rendre le Tzar maître de la Moldavie & de la Valachie. Mais le 7 Juillet au soir, le Général *Janus*, Envoyé avec l'avant-garde pour s'opposer à ce passage des Turcs, lui fit savoir qu'il étoit arrivé trop tard, & dans le tems même qu'ils finissoient de passer le Pruth sur leurs pontons : sur quoi il eut ordre de se retirer vers l'Infanterie. Nous apprîmes ensuite, dit le Tzar, que ce rapport étoit faux ; les Turcs étoient encore à l'autre bord du fleuve, & Janus auroit pu les arrêter, s'il avoit agi en homme d'honneur. Sa retraite enhardit les Turcs ; ils passèrent le Pruth & le poursuivirent avec leurs troupes légères & l'élite de leur Cavalerie, jusqu'à ce que le Tzar vint lui-même le dégager. Le passage du Pruth coupa la communication entre l'Armée Russe & le Corps du Général Renn ; c'est ce qui déterminâ le Tzar à diriger sa marche à droite vers la Sireth : mais les grandes montagnes & le manque d'eau s'opposèrent à l'exécution de ce dessein : d'ailleurs tous les chevaux étoient extrêmement affoiblis par la disette de fourrage ; les fauterelles avoient rongé les herbes jusqu'aux racines, & les divisions des Généraux *Veid* & *Repnin* étoient encore en arrière. On résolut donc de se retirer, jusqu'à ce que toutes les Troupes fussent réunies dans un lieu propre à livrer bataille. On se mit en marche, & l'Armée atteignit les deux divisions dans la nuit du 8 au 9.

L'Armée du Grand-Visir s'avança bientôt vers celle du Tzar, le

le long du fleuve. Ces deux Armées étoient bien différentes : celle des Turcs , renforcée des Tatars , étoit de près de 250 mille hommes ; celle des Russes n'étoit alors que d'environ 37 mille combattans , ou de 44 mille en y comprenant le corps aux ordres du Général Renn sur la rive du Sireth. Mais la différence d'un à six n'étoit pas ce qu'il y avoit de plus redoutable pour les Russes ; ils commençoient à manquer de vivres , & quoique campés non loin du fleuve , à peine pouvoient-ils avoir de l'eau ; ils étoient exposés à une nombreuse artillerie , placée par le Grand-Visir sur la rive gauche , avec un corps de Troupes qui tiroit sans cesse sur eux. Il paroît , dit Voltaire , que le Visir *Baltagi Méhémet* , loin d'être un imbécille comme les Suédois l'ont représenté , s'étoit conduit avec beaucoup d'intelligence. Passer le Pruth à la vue d'un ennemi , le contraindre à reculer & le poursuivre , couper tout d'un coup la communication entre l'armée du Tzar & un corps de sa Cavalerie , enfermer cette Armée sans lui laisser de retraite , lui ôter l'eau & les vivres , la tenir sous des batteries de canons qui la menacent d'une rive opposée ; tout cela n'étoit pas d'un homme sans activité & sans prévoyance. Voltaire a raison : toutes les dispositions de *Baltagi-Méhémet* étoient celles d'un grand Général , & il eût partagé en cette occasion la gloire de Fabius , s'il eût su , comme lui , être Cunctateur. Pierre se trouvoit alors dans une plus mauvaise position que Charles XII à Pultava ; enfermé , comme lui , par une armée supérieure , éprouvant plus que la disette , & s'étant fié , comme lui , aux promesses d'un Prince trop peu puissant pour les tenir.

Le Tzar avoue lui-même que sa marche étoit téméraire : « Nous
 » comptons , dit-il , sur des secours d'hommes & de munitions ,
 » sur la révolte promise des Chrétiens contre les Turcs ; mais
 » toutes ces promesses n'étoient que des paroles de *Judas* : Bran-

» kovan faisoit part aux Turcs de toutes les réponses qu'il rece-
 » voit de nous, & tendoit des pièges pour nous perdre : mais la
 » justice divine fit véritablement un miracle en notre faveur, en
 » nous sauvant de ce péril inévitable ». L'exemple de Mazeppa
 auroit dû rendre le Tzar plus circonspect dans sa marche.

Tandis qu'il alloit choisir un camp plus avantageux en retour-
 nant vers Jassi, les Turcs tombèrent sur son arrière-garde à 9
 heures du matin, le 9 Juillet : elle n'étoit composée que du
 Régiment Préobragenski, qui soutint un combat de près de cinq
 heures, toujours en se retirant, pour ne point se laisser couper
 du corps de l'Armée. On se forma, on fit des retranchemens avec
 les chariots & le bagage. A midi, la chaleur, la fatigue & la soif
 obligèrent l'Armée d'avancer près du Pruth, & de s'arrêter pour
 avoir de l'eau. Pendant ce tems les Turcs se réunirent en corps
 d'armée pour attaquer celle des Russes. Alors les Généraux Sparre
 & Poniatoski se rendirent chez le Visir, & lui demandèrent ce
 qu'il projettoit de faire ? *Attaquer un ennemi qui fuit*, répondit le
 Visir : sur quoi ils le prièrent de ne point combattre, qu'il suffi-
 soit de harceler l'ennemi, de lui couper les passages, l'eau &
 les vivres, pour le forcer à se rendre prisonnier ou de mourir.
 Ce conseil étoit circonspect ; mais le Visir dit avec humeur,
 qu'il n'avoit aucune raison pour traîner les choses en longueur,
 tandis qu'il pouvoit détruire avec le sabre une petite Armée
 fatiguée & languissante, qui périssoit déjà par la disette.

Il rassembla les Janissaires avec toute l'Infanterie, dont le
 nombre, suivant le Journal, montoit à 100 mille hommes, la
 Cavalerie forte de 120 mille, sans les Tatars. C'est ce formidable
 corps qui fondit avec fureur sur les Russes. Le Général Allart
 eut la gloire de faire des dispositions si rapides & si bonnes,
 que les Russes résistèrent pendant trois heures à l'Armée Otto-
 mane sans perdre de terrain. La Cavalerie Turque, dit le Tzar,

tomba sur la division du Général Allart, & semblable à des fauterelles, elle étoit dispersée à l'entour, & l'attaquoit de tous côtés, mais de loin, à une distance d'environ 30 toises. Il n'y eut que quelques Cavaliers qui vinrent assez près; les autres n'attaquèrent que par leurs cris. Mais l'Infanterie, quoiqu'en désordre, se battit avec beaucoup de chaleur: nombreuse comme elle l'étoit, si elle avoit attaqué de front & de tous côtés, nous aurions été exposés au plus grand péril. Elle ne nous attaqua que par un seul endroit, & nous pûmes soutenir son attaque par des Troupes fraîches. On nous amena huit canons de huit livres de balles, & quelques canons de campagne qu'on fit agir avec promptitude; on les chargeoit à double cartouche, c'est-à-dire, qu'outre le boulet, on y mettoit de la mitraille; & ce feu, soutenu de celui de la mousqueterie, fit des ravages épouvantables. C'est ainsi que les Russes tuèrent sept mille Turcs, & forcèrent une Armée de 140 mille hommes à retourner en arrière.

Après ce rude combat, les deux Armées se retranchèrent pendant la nuit; mais l'Armée Russe restoit toujours enfermée, privée de provisions & d'eau même. Elle étoit près des bords du Pruth & ne pouvoit approcher du fleuve. Le 10 au matin, le Visir donna de nouveaux ordres pour l'attaquer; les Janissaires, intimidés par le feu de la veille, ne voulurent point obéir, & les Turcs ne firent que canonner avec vivacité. Il étoit probable qu'enfin les Russes alloient être perdus sans ressource par leur position, par l'inégalité du nombre, par la disette & par les maladies. Les escarmouches continuoient toujours; la Cavalerie du Tzar, presque toute démontée, ne pouvoit plus être d'aucun secours, à moins qu'elle ne combattît à pied; » notre situation, » dit le Journal, nous fit comprendre qu'il y auroit beaucoup de » témérité à hasarder une bataille, non-seulement à cause du » risque de perdre nos meilleures troupes, mais encore parce que

» ce seroit exposer les personnes de Leurs Majestés, dont le sort
 » de l'Empire dépendoit «. La retraite étoit impossible ; il falloit
 donc remporter une victoire complète, ou périr jusqu'au dernier,
 ou être esclave des Turcs.

SECTION CII.

» Toutes les Relations, dit Voltaire, tous les Mémoires du
 tems, conviennent unanimement que le Tzar, incertain s'il ten-
 teroit le sort d'une nouvelle bataille, s'il exposeroit sa femme,
 son Armée, son Empire & le fruit de tant de travaux à une perte
 qui sembloit inévitable, se retira dans sa tente, accablé de douleur,
 & agité de convulsions dont il étoit quelquefois attaqué, & que
 les chagrins redoubloient. Seul, en proie à tant d'inquiétudes
 cruelles, ne voulant que personne fût témoin de son état, il
 défendit qu'on entrât dans sa tente. Il vit alors, quel étoit son
 bonheur d'avoir permis à sa femme de le suivre. Catherine entra
 malgré la défense. Une femme qui avoit affronté la mort pendant
 tous ces combats, exposée comme un autre au feu d'artillerie
 des Turcs, avoit le droit de parler. Elle persuada son époux de
 tenter la voie de la négociation «.

Toutes les Relations, tous les Mémoires du tems qui con-
 viennent unanimement de ce que rapporte Voltaire, méritent-ils
 plus de croyance que les Commentaires du Tzar même, qui ne
 font aucune mention des faits qu'on vient de lire ?

Par quelle fatalité, dit le Chevalier Godar, les Mémoires de
 ces tems-là qui font Pierre si grand à Pultava, le rendent-ils si
 petit sur les bords du Pruth ? Est il naturel de croire que le Tzar,
 dont le caractère principal étoit l'intrépidité, n'eût plus de res-
 sources en lui-même, & que dans cette crise il eût besoin d'une
 femme pour se ressouvenir qu'il étoit homme ? Il avoit éprouvé

toutes les rigueurs du sort, & dans les différentes vicissitudes où la fortune l'avoit fait passer, il ne s'étoit pas démenti un seul instant; & ici on le fait succomber tout d'un coup; on peint le créateur de la Russie plus foible que la jeune prisonnière de Mariembourg: c'est elle qui le fait sortir de cet état d'anéantissement où on le peint; c'est elle qui le rend à lui-même, qui rétablit ses forces, ses espérances, son courage. Il seroit à souhaiter que ceux qui écrivent l'Histoire ne défigurassent point le caractère des grands hommes, afin qu'on pût les reconnoître dans les différens évènements de leur vie. Le Monarque Russe étoit trop supérieur aux adversités pour succomber dans un moment où l'abattement ne remédioit à rien, & achevoit de tout perdre. En exaltant les qualités héroïques de l'anguste épouse, il ne falloit pas diminuer les vertus mâles du grand Prince.

On a dit, pour l'authenticité du fait, que lorsque le Tzar fit couronner Catherine Impératrice, en 1724, Son Oukaz portoit : *Elle nous a été d'un très-grand secours dans tous les dangers, & particulièrement à la bataille du Pruth, où notre Armée étoit réduite à vingt-deux mille hommes....*

La déclaration de ce Prince ne confirme point la prévention des Historiens à cet égard : Pierre aimoit Catherine à qui il avoit réellement des obligations. Il établissoit les usages des Peuples civilisés dans son Empire; il devoit s'éloigner en apparence de ceux des Tzars, ses prédécesseurs, qui se marioient à l'Asiatique; il ne pouvoit donc avouer qu'il eût épousé Catherine, ni la faire couronner Impératrice, sans assurer ses sujets qu'il lui avoit des obligations infinies : c'étoit un titre qu'il mettoit en avant pour se faire pardonner son mariage. Un Souverain doit toujours se justifier, lorsqu'il place sur le trône une femme d'un rang ordinaire, & à plus forte raison une inconnue, captive à Mariembourg, épouse d'un Dragon Suédois, & blanchisseuse d'un

Pâtissier, qui n'avoit, comme elle, que du mérite, dans un pays où le Souverain seul favoit l'apprécier (1).

(1) M. Levesque, qui rapetisse presque toujours Pierre-le-Grand, au lieu de l'offrir à l'admiration de la Postérité, dit, page 291, Tome IV : » Pierre sentoit toute l'horreur de sa situation. Il fit partir pour Moskou un Courier qui eut le bonheur de passer à travers l'Armée ennemie. Il le chargea d'un Oukaz, par lequel il ordonnoit aux Sénateurs de ne pas s'abandonner à l'affliction, s'ils apprenoient qu'il fût tombé dans les mains des ennemis; mais de prendre les mesures les plus convenables pour l'administration des affaires : d'examiner sévèrement tous les ordres qu'il pourroit envoyer pendant sa captivité, & de les rejeter s'ils étoient inutiles ou désavantageux à l'Etat. Il permettoit même d'élire un nouveau Souverain, si le bien public l'exigeoit, & se démettoit, pendant qu'il étoit libre encore, d'un Empire qu'il ne vouloit posséder que pour en faire le bonheur. Ces détails, ajoute M. Levesque, nous ont été communiqués par un Russe instruit de l'Histoire de sa Nation. Cette Loi, dont aucun Historien n'a parlé, est plus glorieuse à la mémoire du Tzar que le gain d'une bataille «.

Le nom de ce Russe instruit méritoit d'être connu; celui même du Courier qui eut l'adresse de passer heureusement à travers d'une Armée de 250 mille Turcs, n'étoit pas indigne de l'Histoire : mais ce qui étoit indispensable, c'étoit de donner au Lecteur la traduction fidelle de ce prétendu Oukaz, qui n'est connu que d'un seul Russe, quoiqu'il ait été envoyé au Sénat. Jusqu'à ce que M. Levesque produise cette Loi, qui, selon lui, est plus glorieuse à la mémoire du Tzar que le gain d'une bataille, il nous permettra de regarder son récit comme forgé & puéile, & nous le mettrons au rang des Contes du Chapelain Norber, qui prétend que le Sultan *Ackmet* envoya au Tzar les conditions auxquelles il accorderoit la paix, avant d'avoir commencé la guerre, & qui, dans son Histoire de *Charles XII*, rapporte une lettre du Tzar au Grand-Visir, dans laquelle il s'exprime en ces mots : *Si, contre mon attente, j'ai le malheur d'avoir déplu à Sa Hauteffe, je suis prêt à réparer les sujets de plainte qu'elle peut avoir contre moi. Je vous conjure, très-noble Général, d'empêcher qu'il ne soit répandu plus de sang, & je vous supplie de faire cesser dans le moment le feu excessif de votre Artillerie. Recevez l'otage que je viens de vous envoyer...* Cette lettre porte tous les caractères de fausseté : elle est datée du 11 Juillet, nouveau style; & on n'écrivit à *Méhémet* que le 21, nouveau style. Ce ne fut point le Tzar qui écrivit, ce fut le Maréchal Schérémétof, qui ne se servit point de ces termes humilians; termes, dit Voltaire, qui ne conviennent qu'à

SECTION CIII.

Dans la situation désespérée où le Tzar se trouvoit, on tint Conseil : » Il fut résolu, dit ce Monarque, d'envoyer au Visir le Bas-Officier des Gardes *Chapelef*, chargé d'une lettre de la part du Maréchal Comte de Schérémétof. On rappelloit dans cette lettre la commission de Castriot, & les autres ouvertures de paix que les Turcs avoient faites auparavant de leur côté, par l'entremise de l'Angleterre & de la Hollande; & on leur mandoit que s'ils avoient encore les mêmes dispositions à la paix, ils pouvoient les manifester dans cette occasion. Pendant ce tems on donna ordre aux Valaques & aux Kosaques de rapprocher leurs chariots les uns des autres, & de se retrancher le mieux possible, afin que si les Turcs refusoient la paix, on pût marcher à eux, en laissant les bagages défendus. Cependant le feu des batteries augmentoit, & nous ne pouvions plus ni reculer, ni rester à la même place, n'ayant ni provisions, ni fourrage, ni espérance d'en avoir; ensorte qu'il falloit, ou vaincre, ou mourir. Comme la réponse tarδοit à venir, on envoya dire au Visir de se décider promptement à accepter ou à rejeter la paix, parce qu'on ne vouloit pas attendre davantage.

un sujet qui demande pardon. La lettre fut portée par un Officier, tandis que l'Artillerie tonnoit des deux côtés.

Le Lecteur devoit s'attendre que M. Levesque, après avoir dit que si Pierre I n'avoit pas régné, les Russes seroient aujourd'hui ce qu'ils sont, & peut-être mieux qu'ils ne sont, se feroit un mérite de déprimer ce grand Homme : mais il n'a pas été impunément l'Apôtre de l'ignorance & de la barbarie. Pierre-le-Grand a trouvé un vengeur robuste qui a réfuté M. Levesque, & qui lui a dit : » Quand Bouchardon lisoit l'Iliade, il trouvoit que les Héros d'Homère avoient dix pieds de hauteur; les Bouchardons futurs n'en donneroient pas cinq à Pierre I s'ils ne le connoissoient que par vous «.

Mercur de France, Samedi 25 Janvier 1783, pag. 149-165.

» Enfin, voyant que sa réponse tarδοit trop, on donna ordre aux
 » Régimens de marcher à l'ennemi. A peine les troupes s'étoient-
 » elles avancées à quelques dizaines de toises, que les Turcs en-
 » voyèrent dire qu'on n'avancât pas puisqu'ils acceptoient la paix :
 » ainsi on fit une Armistice, & on envoya quelqu'un pour en
 » traiter; ce fut le Vice-Chancelier Baron de Schafirof, qui, après
 » une conférence avec le Vifir même, régla les articles le 11,
 » (vieux style, sans doute) & revint dans le camp pour en
 » faire rapport à Sa Majesté, qui lui donna les ordres nécessaires;
 » après quoi il retourna au camp des Turcs; & le 12, il conclut
 » le Traité aux conditions suivantes.

- » 1°. De rendre aux Turcs la ville d'Azof, après l'avoir évacuée.
- » 2°. De raser toutes les Fortereffes nouvellement bâties.
- » 3°. De laisser un passage libre à Charles XII, jusques dans ses
 » Etats.

» Il ne fut pas stipulé autre chose. C'est ainsi que, par la grace
 » de Dieu & par la sage conduite de Sa Majesté, l'on prévint
 » (quoiqu'avec quelque perte) les suites de cet évènement mal-
 » heureux & imprévu. Sa Majesté pensa qu'il valoit mieux céder
 » ce qu'elle avoit conquis, & permettre qu'on rasât quelques
 » Fortereffes, que d'abandonner l'intérêt capital au désespoir,
 » dans un combat incertain «.

Nous avons rendu mot pour mot la relation du Tzar, & sa naïveté est d'un grand poids. Mais ce qui doit surprendre le Lecteur, c'est le silence absolu que garde le Tzar sur la part que la célèbre Catherine eut, dit-on, à la Paix du Pruth. Ce silence prouve plus que tous les Historiens ensemble. Est-il vraisemblable qu'un Monarque assez modeste pour céder à ses Généraux la gloire des succès dont il étoit l'ame, assez généreux pour rendre justice, dans ses commentaires, au mérite, à la valeur d'un simple Officier, assez grand pour révéler les fautes qu'il commit

en cette occasion, & pour les transmettre à la Postérité; que le Tzar enfin ait été en même-tems assez vain, assez ingrat, assez injuste envers l'Épouse estimable qu'il chériffoit, pour lui refuser ici le tribut d'hommage & de reconnoissance que l'Empereur & l'Empire lui auroient dû? La chose nous paroît impossible à croire. On insiste, & l'on dit : *Catherine consulta les Généraux, & déterminâ son Époux à tenter la voie de la négociation : mais on ne pouvoit aborder les Turcs qu'avec des présens; elle y sacrifia ses bijoux & tout l'argent qu'elle put rassembler dans l'Armée. La paix se fit, & on la dut à Catherine qui vit le danger sans effroi.*

Pierre connoissoit aussi bien, & peut-être mieux que Catherine & les Généraux, le danger de sa position sur le Pruth : » Nous ne » pouvions, dit-il, ni reculer, ni rester à la même place, n'ayant » ni provisions de bouche, ni munitions de guerre, ni fourrage, » ni espérance d'en avoir : notre Cavalerie étoit démontée; en » forte qu'il falloit vaincre ou mourir jusqu'au dernier, pour ne » pas devenir esclave des Turcs. Ce fut dans cette situation désespérée qu'il tint un Conseil de guerre le 10 Juillet, vieux style, où il fut résolu que le Maréchal Schérémétof écrivoit au Visir, & que sa lettre lui seroit portée par Chapelief, Bas-Officier des Gardes. Ce ne fut donc pas Catherine qui assembla les Généraux du Tzar; mais le Conseil de guerre fut tenu en présence de Catherine. Dix Officiers Généraux signèrent le résultat que voici.

» Si l'ennemi ne veut pas accepter les conditions qu'on lui offre, » & s'il demande que nous posions les armes & que nous nous » rendions à discrétion, tous les Généraux & les Ministres sont » unanimement d'avis de se faire jour à travers des Turcs. Ce parti héroïque n'est certainement pas celui qu'auroit pris un Prince dont le cœur & l'âme eussent été abattus.

Voltaire observe que c'est une coutume dans tout l'Orient, quand on demande audience aux Souverains ou à leurs Représentans.

sentans, de ne les aborder qu'avec des présens : l'observation est vraie. Catherine rassembla donc le peu de pierreries qu'elle avoit apportées dans ce voyage guerrier, dont toute magnificence & tout luxe étoient bannis ; elle y ajouta deux péliſſes de renard noir : l'argent comptant qu'elle ramassa fut destiné pour le Kiaia. Ainsi le grand mérite de Catherine fut, dans cette circonstance, d'avoir partagé avec son Epoux les fatigues, les travaux, les périls, sans murmures, sans foiblesse, & de n'avoir pas désespéré du succès d'une négociation, dans un moment où les Généraux mêmes ne voyoient qu'un malheur inévitable. Le sacrifice de quelques pierreries & de toutes les pierreries possibles, n'étoit rien pour une Souveraine qui pouvoit en avoir à volonté.

» Tout le parti Suédois a traité, dans ses Mémoires, le Visir de lâche & d'infâme qui s'étoit laissé corrompre. C'est ainsi que tant d'Ecrivains ont accusé le Comte *Piper* d'avoir reçu de l'argent du Duc de *Marlborough*, pour engager le Roi de Suède à continuer la guerre contre le Tzar, & qu'on a imputé à un Ministre de France d'avoir fait à prix d'argent le Traité de Séville. De telles accusations ne doivent être avancées que sur des preuves évidentes. Il est rare que des premiers Ministres s'abaissent à de si honteuses lâchetés, découvertes tôt ou tard par ceux qui ont donné l'argent, & par les registres qui en font foi. Un premier Ministre est toujours un homme en spectacle à l'Europe : son honneur est la base de son crédit ; il est toujours assez riche pour n'avoir pas besoin d'être un traître.

» La place de Vice-Roi de l'Empire Ottoman est si belle, les profits en sont si immenses en tems de guerre, l'abondance & la magnificence régnoient à un si haut point dans les tentes de *Baltagi-Méhémet*, qu'une légère attention de la part d'une femme qui envoyoit deux péliſſes & quelques bagues, comme il est d'usage dans toutes les Portes Orientales, ne pouvoit être re-

gardée comme une corruption. La conduite franche & ouverte du Visir semble confondre les accusations dont on a fouillé tant d'écrits touchant cette affaire. Le Vice-Chancelier Schafirof alla dans sa tente avec un grand appareil; tout se passa publiquement, & ne pouvoit se passer autrement. La négociation même fut entamée en présence du Comte Poniatoski, Officier de Charles XII, lequel servit d'abord d'interprète; & les articles furent rédigés publiquement par le premier Secrétaire du Visiriat, nommé *Hummer Effendi*. Le présent au Kiaia fut offert publiquement; tout se passa selon l'usage des Orientaux: on se fit des présens réciproques; rien ne ressemble moins à une trahison. Ce qui détermina le Visir à conclure, c'est que, dans ce tems-là même, le corps d'Armée commandé par le Général Renn, sur la rivière de Sireth en Moldavie, avoit passé trois rivières, & étoit alors vers le Danube, où Renn venoit de prendre la Ville & le Château de Brahilof, défendus par une garnison nombreuse, commandée par un Pacha. Le Tzar avoit encore un autre corps d'Armée qui avançoit des frontières de la Pologne. Il est de plus vraisemblable que le Visir ne fut pas instruit de la disette que souffroient les Russes. Le compte des vivres & des munitions n'est pas communiqué à son ennemi; on se vante, au contraire, devant lui, d'être dans l'abondance, dans le tems qu'on souffre le plus. Il n'y a point de transfuges entre les Turcs & les Russes; la différence des vêtemens, de la Religion & du langage, ne le permet pas. Ils ne connoissent point comme nous la désertion: aussi le Grand-Visir ne favoit pas dans quel état déplorable étoit l'Armée de Pierre.

» Baltagi, qui n'aimoit pas la guerre, & qui cependant l'avoit bien faite, crut que son expédition étoit assez heureuse; s'il remettoit aux mains du Grand-Seigneur les Villes & les Ports pour lesquels il combattoit; s'il renvoyoit des bords du Danube en Russie l'Armée victorieuse du Général Renn, & s'il fermoit

à jamais l'entrée des Palus-Méotides, le Bosphore Cimmérien, la Mer Noire, à un Prince entreprenant; enfin s'il ne mettoit pas des avantages certains au risque d'une nouvelle bataille, (qu'après tout, le désespoir pouvoit gagner contre la force): il avoit vu ses Janissaires repouffés la veille; & il y avoit plus d'un exemple de victoires remportées par le petit nombre contre le grand: telles furent ses raisons. Ni les Officiers de Charles qui étoient dans son Armée, ni le Kan des Tatars ne les approuvèrent. L'intérêt des Tatars étoit de pouvoir exercer leurs pillages sur les frontières de Russie & de Pologne. L'intérêt de Charles XII étoit de se venger du Tzar; mais le Général, le premier Ministre de l'Empire Ottoman, n'étoit animé ni par la vengeance particulière d'un Prince Chrétien, ni par l'amour du butin qui conduisoit les Tatars «.

On ne peut mieux justifier la conduite du Grand-Visir: toutes les raisons que Voltaire allègue en sa faveur sont bonnes; mais voici les motifs qui le déterminèrent à conclure la Paix avec le Tzar dans la circonstance critique où se trouvoit ce Monarque.

Un Grec, Maréchal-Général de l'armée Turque, fait prisonnier pendant la dernière guerre des Russes avec la Porte, & envoyé à Pétersbourg, nous a communiqué les motifs dont nous allons faire part au Lecteur. » Plusieurs raisons, dit-il, déterminèrent » le Visir à conclure la paix du Pruth: la principale étoit le caractère de Charles XII, qui désoloit le Sultan par sa fierté, & qui » humilioit le Général Ottoman par ses hauteurs. De son côté, » l'orgueil Ottoman fit céder les raisons d'Etat, & peut-être les » intérêts de l'Empire, à la haine particulière contre un Prince » Chrétien, qui élevoit ou déplaçoit à son gré, par les intrigues » du Serrail, les Visirs, les Ministres, &c. Outre la vengeance » particulière du Visir, la politique exigeoit de lui qu'il acceptât » ce traité: la fierté de Charles XII, son caractère entreprenant, » sa fureur de gloire, étoient connus du Divan; la défaite du

» Tzar auroit donné au Roi de Suède une supériorité qui auroit
 » pu devenir funeste à la Porte même. Avant sa défaite à Pultava,
 » l'audace de ce Prince avoit franchi toutes les bornes : en lui
 » rendant l'ascendant qu'il avoit eu autrefois sur le Tzar, qui
 » auroit pu déterminer les points que son audace auroit par-
 » courus dans la suite? Ainsi la véritable cause de ce Traité de
 » Paix avec le Tzar, fut Charles XII lui-même «.

C'est ainsi qu'à force de recherches, l'Historien vient à bout de découvrir les causes cachées des grands évènements. Un fait connu vient ici à l'appui de la relation du Maréchal-Général des Logis que nous venons de citer. Lorsque Charles XII apprit que les armées étoient en présence, il monta à cheval & se rendit au camp du Visir : il eût mieux fait de le joindre lorsqu'il passa le Danube; ses victoires & sa réputation l'y avoient devancé, & sa présence en eût imposé à la multitude & à Méhémet lui-même : sa fierté s'y opposa ; la paix étoit conclue lorsqu'il arriva. En vain il demande au Visir la raison de sa conduite ; en vain il lui représente qu'en canonnant seulement l'armée Russe, il peut l'exterminer ; en vain il lui demande vingt mille hommes, & lui promet d'amener à ses pieds le Tzar, sa Cour, son armée. Méhémet lui répond froidement, qu'il a le pouvoir de faire la paix ou la guerre, & qu'il vient d'obtenir du Tzar plus que son maître n'exigeoit ; & il ajoute : *Si je prends le Tzar, qui gouvernera ses Etats? Il ne faut pas que tous les Rois soient hors de chez eux.* Charles sentit l'aigreur de cette réponse, remonta à cheval & retourna à Bender en frémissant. Ces mots, dit Voltaire, montrent assez combien il vouloit mortifier l'hôte de Bender ; il ne retira d'autre fruit de son voyage, que celui de déchirer la robe du grand Visir avec l'éperon de ses bottes. Le Visir qui pouvoit l'en faire repentir, feignit de ne s'en pas apercevoir, & en cela il étoit très-supérieur à Charles. Si quel-

que chose put faire sentir à ce Monarque dans sa vie brillante & tumultueuse, combien la fortune peut confondre la grandeur, c'est qu'à Pultava un Pâtissier avoit fait mettre bas les armes à toute son armée, & qu'au Pruth, un fendeur de bois avoit décidé du sort du Tzar & du sien; car ce Visir *Baltagi Méhémet* avoit été fendeur de bois dans le Serrail, comme son nom le signifie; & loin d'en rougir, il s'en faisoit honneur: tant les mœurs Orientales diffèrent des nôtres!

Le Sultan & tout Constantinople furent d'abord très contents de la conduite du Visir; on fit des réjouissances publiques une semaine entière; le Kiaia de Méhémet qui porta le Traité au Divan, fut élevé incontinent à la dignité de *Boujouk Imraour*, Grand-Ecuyer: ce n'est pas ainsi qu'on traite ceux dont on croit être mal servi. Voltaire ajoute à ces réflexions, que le Visir, parmi les conditions qu'il exigeoit, vouloit d'abord que le Tzar s'engageât à ne plus entrer dans les intérêts de la Pologne, & c'est sur quoi Poniatoski insistoit; mais il étoit au fond convenable à l'Empire Turc, que la Pologne restât désunie & impuissante; ainsi cet article se réduisit à retirer les troupes Russes des frontières. Le Kan des Tatars demandoit un tribut de quarante mille sequins; ce point fut long-tems débattu, & ne passa pas. Le Visir exigeoit encore qu'on lui livrât Kantimir, comme le Roi de Suède s'étoit fait livrer Patkul. Kantimir se trouvoit précisément dans le même cas où avoit été Mazeppa. Le Tzar avoit fait à Mazeppa son procès criminel, & l'avoit fait exécuter en effigie. Les Turcs n'en usoient point ainsi; ils ne connoissent ni les Procès par-contumace, ni les Sentences publiques. Ces condamnations affichées, & les exécutions en effigies, sont d'autant moins en usage chez eux, que leur loi leur défend les représentations humaines, de quelque genre qu'elles puissent être. Ils insistèrent en vain sur l'extradition de

Kantimir. Pierre écrivit ces propres paroles au Vice-Chancelier Schafirof : » J'abandonnerai plutôt aux Turcs tout le terrain qui » s'étend jusqu'à Kursk, il me restera l'espérance de le recouvrer; » mais la perte de ma foi est irréparable, je ne peux la violer. » Nous n'avons de propre que l'honneur; y renoncer, c'est cesser » d'être Monarque «.

Enfin le Traité fut conclu & signé près du village nommé *Falksen*, sur les bords du Pruth. On convint dans le Traité, qu'Azof & son territoire seroient rendus avec les munitions & l'artillerie dont il étoit pourvu avant que le Tzar l'eût pris en 1696. Que le port de Tangarok sur la mer de Zabache seroit démoli, ainsi que celui de Samara sur la rivière de ce nom, & d'autres petites forteresses. On ajouta un article touchant le Roi de Suède, & cet article même faisoit assez voir combien le Visir étoit mécontent de lui. Il fut stipulé que ce Prince ne seroit point inquiété par le Tzar s'il retournoit dans ses Etats, & que d'ailleurs le Tzar & lui pouvoient faire la paix, s'ils en avoient envie.

Enfin le Roi de Suède fut réduit à la ressource de cabaler à la Cour Ottomane. On vit un Roi qui avoit fait des Rois, s'occuper à faire présenter au Sultan des Mémoires & des Placets qu'on ne vouloit pas recevoir. Charles employa toutes les intrigues, comme un Sujet qui veut décrier un Ministre auprès de son maître. C'est ainsi qu'il se conduisit contre le Visir Méhémet, & contre tous ses successeurs; tantôt on s'adressoit à la Sultane Validé par une Juive; tantôt on employoit un Eunuque: il y eut enfin un homme qui se mêlant parmi les Gardes du Grand-Seigneur, contrefit l'insensé, afin d'attirer ses regards, & de pouvoir lui donner un Mémoire du Roi. De toutes ces manœuvres, Charles ne recueillit d'abord que la mortification de se voir retrancher son *thaim*, c'est-à-dire, la subsistance que la générosité de la Porte lui fournissoit par jour, & qui se montoit à 1500 liv. monnoie de

France. Le Grand-Vifir, au lieu de thaim, lui dépêcha un ordre en forme de conseil, de sortir de Turquie. Charles s'obstina plus que jamais à rester, s'imaginant toujours qu'il rentreroit en Pologne & dans l'Empire Russe, avec une Armée Ottomane. Personne n'ignore quelle fut enfin, en 1714, l'issue de son audace inflexible; comment il se battit contre une armée de Janissaires, de Spahis & de Tatars, avec ses Secrétaires, ses Valets-de-Chambre, ses gens de cuisine & d'écurie; qu'il fut captif dans le pays où il avoit joui de la plus généreuse hospitalité; qu'il retourna ensuite déguisé en Courier dans ses Etats, après avoir demeuré cinq années en Turquie. Il faut avouer que s'il y a eu de la raison dans sa conduite, cette raison n'étoit pas faite comme celle des autres hommes.

La conséquence qui termine ce récit de Voltaire, est juste. Charles XII étoit un Prince très-extraordinaire, brave jusqu'à la témérité, méprisant la vie, & sacrifiant tout à la Renommée: ses vertus militaires ne tenoient ni au Roi patriote, ni au grand homme d'Etat: on lui a reproché de n'avoir eu aucun plan fixe dans ses entreprises, sans faire attention que les grandes passions de l'ame n'en sauroient avoir. Il n'étoit point Alexandre, dit Montesquieu, mais il auroit été le meilleur soldat d'Alexandre. Ce mot dit tout. Quelle autre louange peut mériter un Prince né pour la destruction des hommes & des Empires! Qu'il naisse à la fois quatre Charles XII, un dans chaque partie du monde: combien pensez-vous qu'il restât d'hommes sur la terre? Le combat des Elémens y feroit moins de ravages. Une chose digne de remarque dans la conduite de Charles XII à Bender, c'est que toutes ses actions portent la véritable empreinte de l'esprit humain: circonscrit de toutes parts par des limites qu'il ne sauroit franchir, il semble que le point qui lui marque sa foiblesse, est celui d'où il se plaît à s'élaner pour montrer son audace, pour déployer toute sa vigueur & son activité, & ne reconnoître d'autre limite que l'infini.

SECTION CIV.

Echappées du péril le plus imminent, Leurs Majestés quittèrent les bords du Pruth le 22 Juillet, & se rendirent le lendemain près du Dniester. Elles en partirent le 3 Août, avec le principal corps d'Armée, & arrivèrent le 6 à Kaminiék, forteresse que la Pologne regarde comme la première place de défense contre la Porte. Jusques-là, le Tzar fut suivi d'un corps de 8000 Turcs, que le Visir envoya, non-seulement pour observer la marche de l'Armée Russe, mais pour empêcher que les Tatars vagabonds ne l'inquiétassent. La précaution étoit sage; car pendant que les Russes se retiroient, le Colonel Pitt perdit sa femme & sa fille qui l'avoient accompagné à l'Armée. Les roues de leur voiture s'étant brisées dans la route, elles tombèrent entre les mains des Tatars; & comme elles étoient toutes deux d'une grande beauté, leurs ravisseurs les présentèrent en hommage au Grand-Seigneur. Après beaucoup de recherches, Pitt apprit d'un Juif, Médecin du Serrail, que le Sultan les avoit admises au nombre de ses femmes. Alors cet époux & ce père tendre se rendit à Constantinople, & s'y prit de toutes les manières pour recouvrer au moins sa femme. Irrité par les obstacles qu'il rencontroit, il parla, dit-on, trop haut & trop librement: il fut arrêté & enfermé dans un cachot, dont il ne sortit que par l'intercession de quelques Ambassadeurs attendris sur son sort. Pour le consoler de la double perte qu'il avoit faite, on lui fit dire, par le Médecin Juif, que son épouse & sa fille étoient mortes de la peste. On trouvera sans doute barbare cette consolation Turque, & on aura raison; mais ce moi exclusif, cet égoïsme dominant, est-il plus humain, plus équitable parmi les Nations civilisées? Interrogez la foule des malheureux que l'intérêt personnel a dépouillés!

Pierre accomplit d'abord une partie du Traité, en faisant dé-

molir la forteresse de Samara & quelques autres peu importantes; mais la reddition d'Azof & la démolition de Tangarok souffrirent plus de difficultés : le Tzar cherchoit à temporiser. Schafirof, son Vice-Chancelier, & Schérémétof, garants de ses promesses, étoient restés à la Porte, & ils excusoient leur maître auprès du Grand-Visir. Ils lui faisoient entendre qu'il falloit, aux termes du Traité, distinguer l'artillerie & les munitions d'Azof qui appartiennent aux Turcs, de celles que les Russes y avoient mises depuis qu'ils avoient conquis cette place; & que cela demandoit du tems. Ils ajoutoient que le Tzar ne pouvoit satisfaire à sa parole, tant que Charles son ennemi seroit en Turquie; que c'étoit une condition tacite & nécessaire du traité; que d'ailleurs il étoit de l'intérêt du Visir de sacrifier à son repos & à sa sûreté, un Prince turbulent qui avoit juré sa perte, & qui s'étoit rendu redoutable à plusieurs de ses prédécesseurs. Ces représentations n'étoient pas sans fondement; mais la Porte fut justement irritée de ce que le Gouverneur d'Azof traînoit en longueur cette négociation. Le Sultan étoit impatient de recevoir les clefs d'Azof; le Visir les promettoit; le Gouverneur différoit toujours. Le Comte Poniatoski fulminoit contre le Grand-Visir, & trouva moyen de rendre sa conduite suspecte. Le Roi de Suède demanda vengeance. Le Sultan envoya des ordres à son Visir de venir en diligence le trouver à Andrinople; mais pressentant l'orage qui le menaçoit, il marchoit lentement, & laissoit voir des craintes, dont les Ministres Russes profitoient pour l'animer contre le Roi de Suède, & dont le Kan des Tatars & ses autres ennemis se prévalurent contre lui. Baltagi-Méhémet en perdit les bonnes grâces de son maître & sa place; il fut enveloppé dans la disgrâce de plusieurs Pachas; mais le Grand-Seigneur, qui connoissoit sa fidélité, ne lui ôta ni son bien ni la vie; il fut envoyé à Mytilène, où il commanda. Jussuf, Aga des Janissaires, succéda à Méhémet-

Baltagi dans le Visiriat, & pensa hautement comme son prédécesseur sur la conduite de Charles XII; loin de le servir, il ne songea qu'à se défaire d'un hôte dangereux; & quand Poniatoski, le confident & le compagnon de Charles XII, vint complimenter ce Visir sur sa nouvelle dignité, il lui dit : *Païen, je t'avertis qu'à la première intrigue que tu voudras tramer, je te ferai jeter dans la mer, une pierre au col.* Ce compliment que le Comte Poniatoski rapporte lui-même dans les Mémoires qu'il fit à la réquisition de Voltaire, ne laisse aucun doute sur le peu d'influence que Charles XII avoit à la Porte.

SECTION CV.

Les fatigues avoient altéré la santé du Tzar; il fallut qu'il allât aux Eaux de Karlsbath en Bohême; mais pendant qu'il prenoit les eaux, qu'il faisoit attaquer la Poméranie, que Stralsund étoit bloquée, & que cinq petites villes étoient prises, le Capitaine Volenski arriva de Constantinople, chargé des dépêches des Ministres Russes qui lui faisoient part de l'impatience du Sultan, qui demandoit qu'on lui livrât sans délais la ville d'Azof. En conséquence le Tzar expédia des ordres pour faire rendre cette ville, & exécuter les autres articles du Traité.

» La Campagne du Pruth fut plus funeste au Tzar que ne l'avoit été la bataille de Narva; car après Narva, il avoit su tirer parti de sa défaite même, réparer toutes ses pertes, & enlever l'Ingrie à Charles XII. Mais après avoir perdu, par le Traité de Falksen, ses ports & ses forteresses sur les Palus-Méotides, il fallut renoncer à l'empire sur la mer Noire. Il lui restoit un champ assez vaste pour ses entreprises; il avoit à perfectionner tous ses établissemens en Russie, ses conquêtes sur la Suède à poursuivre, le Roi Auguste à raffermir en Pologne, & ses Alliés à ménager. Son projet étoit de dépouiller la couronne de Suède de toutes les Provinces qu'elle possédoit en Allemagne; il falloit pour remplir

ce deffein , s'unir avec les Electeurs de Brandebourg & d'Hanovre ; & avec le Danemarck. Pierre écrivit tous les articles du traité qu'il projettoit avec ces Puiffances , & tout le détail des opérations néceffaires pour fe rendre maître de la Poméranie «.

SECTION CVI.

A son retour des eaux de Karlsbath , le Tzar fe rendit à Torgau ; où fon fils *Alexis* l'attendoit pour terminer fon mariage avec la Princeffe de Volfenbutel , belle-fœur de l'Empereur Charles VI. *Alexis* avoit vingt-deux ans , & la Princeffe dix-huit. Le Tzarévitz étoit né du premier mariage de Pierre avec Eudoxie Lapoukin , mariée en 1689. Elle étoit alors confinée dans un Couvent à Souzdal.

Pierre-Henri *Bruce* dit que ce Prince étoit d'une haute taille & bien fait ; qu'il avoit les cheveux & les yeux noirs ; l'air féricieux , la voix forte , & qu'il étoit très-fale dans fes habillemens. Il parloit très-bien l'Allemand , & m'entretenoit fouvent , dit-il , dans cette langue. La populace l'adoroit , mais la Cour ne l'aimoit point ; ce qu'il lui rendoit bien exactement : il étoit toujours environné de Prêtres débauchés & ignorans , ne s'entretenant avec eux que pour blâmer la conduite de fon père , annonçant qu'il changeroit tout pour reprendre les anciens ufages , & qu'il fe déferoit de tous les favoris du Tzar. Il venoit fouvent chez le Général *Bruce* mon oncle.

Catherine , belle-mère du Tzarévitz , n'affifta point à fon mariage ; quoiqu'elle fût regardée par les Rufles comme leur Souveraine , elle n'étoit point encore reconnue folemnellement en cette qualité par les Cours de l'Europe : fon rang étoit donc encore trop équivoque , pour qu'elle fignât au contrat , & pour que le cérémonial Allemand lui accordât une place convenable à fa dignité. Elle étoit alors à Thorn , dans la Pruffe Polonoife. Le

Tzar envoya d'abord les deux nouveaux époux à Volfenbutel, & reconduisit bientôt la Tzarine à Pétersbourg, avec cette rapidité & cette simplicité d'appareil qu'il mettoit dans tous ses voyages.

SECTION CVII.

1712.

Le Tzarévitz inquiétoit beaucoup son père par son caractère sombre & sauvage, par ses mœurs grossières, par son amour pour les usages antiques & pour les Moines, par son esprit foible & superstitieux. Il espéroit que l'empire d'une femme belle, vertueuse & spirituelle, produiroit sur son cœur & sur son esprit une heureuse métamorphose. C'étoit dans cette vue qu'il lui avoit choisi pour épouse, la fille du Duc Louis Rodolphe de Brunsvick-Volfenbutel. Cette Princesse, dit-on, réunissoit aux charmes de la figure, à un air de grandeur, une douceur touchante, un enjouement & une finesse d'esprit, capables d'inspirer d'autres sentimens à son époux. Cette union n'eut point le succès que le Tzar en attendoit : son fils avoit perdu dans les débauches, le sentiment du véritable amour & le goût de la vertu ; on verra qu'il fut insensible aux graces & aux qualités estimables de son épouse, & qu'il l'abandonna bientôt pour retourner à ses habitudes honteuses.

Après avoir fait ce mariage qui fut depuis si funeste, & qui coûta la vie aux deux époux, Pierre déclara plus solennellement le sien, & le célébra à Pétersbourg le 19 Février. La cérémonie fut auguste ; le Tzar ordonna seul la fête, & y travailla lui-même, selon sa coutume.

Les fêtes qu'il donna pour la célébration de ces deux mariages ne furent pas, dit Voltaire, des divertissemens passagers qui épuisent le trésor, & dont le souvenir reste à peine. Il acheva la fonderie des canons & les bâtimens de l'Amirauté : les grands

chemins furent perfectionnés; de nouveaux vaisseaux furent construits; il creusa des canaux: la Bourse & les magasins furent achevés; & le commerce maritime de Pétersbourg commença à être dans sa vigueur. Il ordonna que le Sénat de Moskou fût transporté à Pétersbourg; ce qui s'exécuta au mois d'Avril de cette année: par-là cette nouvelle Ville devint comme la Capitale de l'Empire. Plusieurs prisonniers Suédois furent employés aux embellissemens de cette Ville, dont la fondation étoit le fruit de leurs défaites.

SECTION CVIII.

Pendant que les Princes du Nord dispuoient entre eux sur la neutralité & sur les partages des Etats de la Suède, le Tzar faisoit assiéger Stralsfund par Mentschikof. Le Prince Vafili Dolgorouki, Ambassadeur en Pologne, qui se trouvoit à l'armée Russe, écrivit au Tzar que faute d'artillerie, les Rois de Danemarck & de Pologne n'avoient pu faire aucune tentative sur Stralsfund ni sur Rugen, & que plusieurs obstacles empêchant les troupes alliées de passer l'hiver auprès de Stralsfund, elles avoient pris le parti de se retirer; que le Roi de Pologne vouloit que les troupes des trois puissances réunies allassent passer l'hiver en Poméranie, afin de tenir Stettin, Stalsfund & Vismar bloqués; ils prétendoient que si les troupes sortoient de Poméranie, elles auroient beaucoup de peine à y rentrer le printemps suivant, attendu que l'ennemi pourroit défendre aisément les défilés nombreux par où elles seroient obligées de passer, & que les puissances neutres pourroient leur opposer des difficultés, lorsqu'elles voudroient y rentrer. Le Roi de Danemarck, au contraire, vouloit aller prendre ses quartiers d'hiver dans le Holstein, abandonnant la Poméranie & le Mécklenbourg, d'où les Suédois pouvoient tirer toutes les subsistances nécessaires. Cette résolution, disoit-il, étoit fondée sur le besoin qu'il avoit de ses troupes pour garder

la Zélande lorsque le Sund seroit gelé. D'un autre côté, les troupes Saxonnnes ne vouloient pas hiverner en Poméranie sans les Danois, à cause de leur petit nombre. Pendant ces discussions presque inévitables parmi les troupes des Puissances confédérées, le Roi de Pologne découvrit que celui de Danemarck négocioit secrètement avec les Suédois, par l'entremise de M. Dernat, Ministre de Gottorpt. Les deux Rois, également mécontents l'un de l'autre, se dispoisoient à sortir de la Poméranie avec leurs troupes; mais sur les représentations des Princes Grégori & Vassili Dolgorouki, ces Princes se concilièrent; il fut convenu que les Danois laisseroient six mille hommes en Poméranie, & que les Saxons & les Russes y passeroient l'hiver. En conséquence de cet arrangement, le Roi de Pologne céda au Roi de Danemarck toute l'isle de Rugen lorsqu'on l'auroit prise, & s'engagea de pourvoir de vivres & de fourrages, les six mille Danois qui resteroient en Poméranie. On donna encore au Roi de Danemarck, les bois de construction qu'on avoit pris aux Suédois, & qu'on estimoit cent mille roubles.

Ce fut alors que le Roi Stanislas, voyant l'état déplorable de tant de Provinces, l'impossibilité de remonter sur le Trône de Pologne, & tout en confusion par l'absence obstinée de Charles XII, assembla les Généraux Suédois qui défendoient la Poméranie avec une armée d'environ dix à onze mille hommes, seule & dernière ressource de la Suède dans ces Provinces.

Il leur proposa un accommodement avec le Roi Auguste, & offrit d'en être la victime. Il leur parla en François; voici les propres paroles dont il se servit, & qu'il leur laissa, par un écrit que signèrent neuf Officiers Généraux, entre lesquels il se trouvoit un *Patkul*, cousin-germain de celui que Charles avoit fait expirer sur la roue.

„ J'ai servi jusqu'ici d'instrument à la gloire des armes de la

» Suède ; je ne prétends pas être le sujet funeste de leur perte.
 » Je déclare que je sacrifie ma Couronne & mes propres inté-
 » rêts, à la conservation de la personne sacrée du Roi, ne
 » voyant pas humainement d'autre moyen pour le retirer de l'en-
 » droit où il se trouve ».

Ayant fait cette déclaration, il se disposa à partir pour la Turquie, dans l'espérance de fléchir l'opiniâtreté de son bienfaiteur, & de le toucher par ce sacrifice. Sa mauvaise fortune le fit arriver en Bessarabie, précisément dans le tems même que Charles, après avoir promis au Sultan de quitter son asyle, & ayant reçu l'argent & l'escorte nécessaire pour son retour, s'obstina à rester & à braver les Turcs, les Tatars, & soutint contre une Armée entière, aidé de ses seuls domestiques, ce combat malheureux de Bender, où les Turcs pouvant aisément le tuer, se contentèrent de le prendre prisonnier. Stanislas arrivant dans cette étrange conjoncture, fut arrêté lui-même ; ainsi deux Rois Chrétiens furent à la fois captifs en Turquie.

Charles avant cette époque, résolu de rompre plutôt que de plier, avoit ordonné à ses Etats presque épuisés d'hommes & d'argent, de résister de tous côtés sur terre & sur mer. Cependant on obéit ; le Sénat de Stockolm équipa une flotte de treize vaisseaux de ligne ; on arma des Milices, chaque Habitant devint Soldat ; mais l'argent manquoit. La Régence hafarda d'en demander à la France, dans un tems où Louis XIV n'avoit pas même de quoi payer ses domestiques. Le Comte de Sparre fut chargé de cette négociation qui ne devoit pas réussir. Il vint à Versailles, & représenta au Marquis de Torci l'impuissance où l'on étoit de payer la petite Armée Suédoise qui restoit à Charles XII en Poméranie ; qu'elle étoit prête à se dissiper faute de paye ; que le seul Allié de la France alloit perdre des provinces dont la conservation étoit nécessaire à la balance générale ;

rale; qu'à la vérité Charles XII, dans ses victoires, avoit trop négligé le Roi de France, mais que les sentimens généreux de Louis XIV étoient auffi grands que les malheurs de Charles. Le Ministre François fit voir au Suédois, l'impuissance où l'on étoit de secourir son Maître, & Sparre désespéroit du succès.

» Il y avoit à Paris un Banquier nommé *Samuel Bernard*, qui avoit fait une fortune prodigieuse; c'étoit un homme enivré d'une espèce de gloire rarement attachée à sa profession, & qui aimoit passionnément toutes les choses d'éclat. *Sparre* alla dîner chez lui, il le flatta, & au sortir de table, le banquier lui fit délivrer six cents mille livres; après quoi il alla chez le Marquis de Torci, & lui dit: » J'ai donné en votre nom deux cents mille écus à la Suède, vous me les ferez rendre quand vous pourrez «.

Le Général Suédois, Comte de Steinbock, n'attendoit pas un tel secours; c'étoit alors un trésor prodigieux dans un pays ruiné. Fort de ce secours, avec lequel on remédie à tout quand on a des hommes dévoués à la Patrie, il encouragea son Armée, il eut des munitions & des vivres; & renonçant à toute suspension d'armes, il ne chercha plus qu'à combattre «.

SECTION CIX.

Pendant que le Tzar se chargeoit du soin de couvrir Kamienieck, & de défendre les frontières des Etats confédérés, contre l'invasion des Kosaques, des Tatars commandés par *Grudzinski*, Staroste de Rava, & par *Potoski*, frère du Palatin de Kiof, qui se trouvoit auprès de Charles XII, on apprit que les Cours de Danemarck & de Pologne, instruites des secours qu'avoit reçus Steinbock, & de ses dispositions à combattre, commençoient à négocier pour faire une paix particulière avec les Suédois. Sur cet avis, le Tzar envoya *Mentschikof* en Poméranie pour y commander les troupes Russes, & il lui donna des lettres de

eréance pour les Rois de Pologne, de Danemarck & de Prusse. Dans le même temps, le Prince Repnin qui étoit en Pologne, eut ordre de se rendre aussi en Poméranie avec les treize Régimens qu'il commandoit, & avec ceux de Préobragenski & de Séménofski, qui se trouvoient alors dans la Prusse Polonoise & en Courlande. Après ces dispositions, le Tzar fit des préparatifs pour aller en personne en Poméranie, afin d'empêcher l'exécution du Traité de Paix projeté par les Rois de Pologne & de Danemarck.

Le Tzar & son épouse arrivèrent le 23 Mai à l'Armée près de Stettin, où ils trouvèrent le Tzarévitz Alexis & le Prince Mentchikof. On voulut d'abord s'emparer de cette Ville, pour avoir une communication plus libre avec la Pologne; mais ce projet n'eut pas lieu, parce que l'artillerie Danoise, disoit-on, n'étoit point encore arrivée.

Le 27, le Tzar laissa Catherine à l'Armée, & se rendit à Anclam pour conférer avec le Vice-Amiral *Ségester* au sujet de l'artillerie. L'Amiral Danois lui avoua que l'artillerie étoit prête, mais qu'il n'osoit la livrer sans un ordre exprès du Roi, avant que celle des Saxons n'arrivât. Le Tzar alors dépêcha un courier au Roi de Pologne, pour qu'il envoyât incessamment son artillerie. Malgré l'activité du Tzar, ses Alliés traînoient les choses en longueur; ce ne fut que le 13 Août, que le Roi de Danemarck envoya l'ordre à l'Amiral *Ségester*, de confier le commandement de sa flotte au Monarque Russe. Alors le Tzar ordonna à *Ségester* de faire transporter l'artillerie.

Le lendemain, il se rendit à Volgast, où arriva aussi le Roi de Pologne. On y tint un Conseil de Guerre, & on résolut de s'emparer d'abord de l'isle Rugen, & de bombarder ensuite Stralsund; le Prince Mentchikof eut ordre de faire passer six mille hommes à Volgast.

Le 17, Ségefter profitant d'un vent favorable, entra avec l'artillerie Danoïse dans l'embouchure de l'Oder; mais il reçut une dépêche, par laquelle le Roi de Danemarck lui défendoit de donner l'artillerie destinée au siège de Stettin. Cette défense obligea le Tzar d'ordonner au Prince Mentschikof de laisser quatre mille hommes au camp de Stettin, & de marcher avec le reste à Volgast, amenant avec lui l'artillerie Saxonne, les pontons & les outils que les Danois avoient rassemblés. Catherine & le Prince Mentschikof arrivèrent à Volgast le 23, & le lendemain leurs Majestés se rendirent à Gripvald où se trouva le Roi Auguste. Ils y apprirent que le Roi de Danemarck s'étoit emparé de la ville Suédoïse de Stade, située dans le Duché de Brémen. Peu de jours après, on reçut la nouvelle que la flotte Danoïse faisoit voile vers Kugebetch, & que la flotte Suédoïse étoit en mer.

SECTION CX.

Les travaux continuels du Tzar altéroient sa santé; il partit pour les eaux de Karlsbadt, & conféra avec le Roi de Prusse en passant à Berlin. Le 3 Octobre il arriva à Vittenberg, ville Saxonne, & visita l'Eglise où est enterré *Martin Luther*; il vit ensuite sa bibliothèque & la maison où il avoit logé. On lui montra sur la muraille d'une chambre, des gouttes d'encre que l'on tenoit cachées sous un sceau; on lui raconta à ce sujet, » que Luther étant à l'étude, le diable vint lui rendre visite, & que Luther lui jeta l'encrier à la face; que depuis cette époque, l'encre étoit restée sans altération sur le mur. Les Pasteurs qui accompagnoient le Tzar, le prièrent, selon l'usage d'Allemagne, d'écrire quelque chose sur le mur de la chambre qu'il avoit honorée de sa présence; il y consentit, toucha les gouttes d'encre, & écrivit au bas avec son crayon : *L'encre est toute fraîche, & la chose est effectivement vraie.*

La ligne que le Tzar écrivit sur le mur de la chambre que Luther avoit habitée, est une des meilleures épigrammes qui ayent jamais été faites contre ces faux miracles qu'il ne faut combattre qu'avec l'arme du ridicule.

Le premier Novembre, Pierre partit de Carlsbad pour Toéplitz : il y apprit que le Comte de Steinbock faisoit marcher ses troupes de la Poméranie dans le Pays de Mecklenbourg, & que les Saxons qui l'occupoient avoient pris la fuite. Cette nouvelle déterminâ le Tzar à se rendre sans délai de Toéplitz à Lage, où se trouvoit alors le quartier général des Russes. A son arrivée à Lage, il fut informé que le Général Suédois s'étoit avancé vers Schewerin & Gadebusch, dans la résolution d'attaquer les Danois & les Saxons qui précédoient les Russes, éloignés de trois lieues. Le Tzar envoya trois Couriers coup sur coup au Roi de Danemarck, pour le prier de l'attendre, & pour l'avertir du danger qu'il court, s'il combat les Suédois sans être supérieur en forces. Le Roi de Danemarck ne voulut point partager l'honneur d'une victoire qu'il croyoit sûre : il s'avança contre les Suédois, & les attaqua près de Gadebusch. Steinbock remporta la victoire avant que les Russes pussent arriver à portée du champ de bataille. Steinbock étoit comme tous les autres Généraux de Charles XII, actif & intrépide ; mais sa valeur étoit souillée par la férocité. Il ne retira d'autre fruit de sa victoire, que celui de se venger sur Altena du bombardement de Stade, de réduire en cendres cette petite ville sans défense, peuplée de Commerçans & de Manufacturiers ; n'ayant pas pris les armes, elle ne devoit point être sacrifiée : elle fut entièrement détruite, & ses habitans ne furent pas épargnés. » Steinbock eût peut-être mieux servi son maître » & sa patrie, dit un Suédois, en allant se réunir aux Troupes » qui étoient en Poméranie, & la défendre avec elles : mais on » assure qu'il avoit des ordres du Sénat de Stockholm, d'entrer

» dans le Holstein. Ce n'est pas la première sottise que le Mi-
 » nistère des Princes ait fait faire aux Généraux (1) «.

La bataille de Gadebusch se donna le 10 Décembre, & le même jour les Troupes Russes s'étoient rassemblées à Crivitz, dans l'intention d'aller se joindre aux Danois & aux Saxons, lorsque le Tzar reçut la nouvelle de leur défaite. Cette fâcheuse nouvelle déterminâ le Tzar à quitter Crivitz, pour se retirer avec ses troupes à Gustrof, où il séjourna jusqu'au 19. Le Roi de Danemarck lui fit savoir, par son Aide-de-Camp-Général, que l'ennemi entroît dans le Holstein; il le prioit de le secourir dans cette malheureuse conjoncture, & lui demandoit une entrevue à Neustadt. Quoique ce Prince fût la cause de son malheur, cependant le Tzar prit la résolution de suivre l'ennemi. Il fit partir son épouse pour Pétersbourg, & se rendit à Neustadt, où le Lieutenant-Général *Baur* se trouvoit avec sa Cavalerie. Une chose étonnante, c'est que le Roi de Danemarck, qui avoit demandé instamment une entrevue au Tzar, manqua au rendez-vous. Pierre alla rejoindre ses Troupes, & se rendit à Pampof, pour tenir un conseil de guerre avec les Généraux Danois & Saxons. Il fut résolu que sans perdre de tems, les Troupes con-

(1) Le Comte de Saxe, qui a si bien mérité de la France, étoit à la bataille de Gadebusch; il y commandoit un Régiment de Cavalerie que le Roi Auguste lui avoit fait lever l'hiver précédent, quoiqu'il n'eût alors que seize ans; mais dès l'âge de douze ans il avoit fait sa première campagne au siège de Lille en 1708, & en 1709 il s'étoit trouvé à la bataille de Malplaquet. On lui a souvent entendu dire qu'il n'en avoit jamais vu d'aussi sanglante que celle de Gadebusch, par l'animosité avec laquelle les deux partis se disputèrent la victoire: il y mena trois fois son Régiment à la charge. Le Roi de Danemarck commandoit son Armée en personne, & celle des Saxons étoit commandée par le Maréchal de Flemming. On vit encore à cette journée quelle étoit l'inimitié naturelle entre les Suédois & les Danois. Les Officiers de ces deux Nations s'acharment les uns contre les autres, & tomboient morts percés de coups.

fédérées suivoient l'ennemi. Les Russes passèrent la rivière de Stoer le 25. Ce fut là qu'on apprit la destruction d'Altena, & la marche des Suédois sur Hambourg.

Avant de terminer cette Section, nous croyons devoir rapporter une anecdote qui fait honneur au Général *Baur*, soldat de fortune, dont on ignoroit la patrie. Ce Général étant dans le Holstein avec les Troupes Russes, à la fin de cette année 1712, invita les principaux Officiers à dîner, & envoya chercher un Meûnier & sa femme, qui étoit près de la ville de Hufum. Ce Meûnier qui redoutoit autant les Russes que ses compatriotes, reçut en tremblant l'invitation du Général; mais il regarda cette invitation comme un ordre absolu. Il se rend au camp avec son épouse; *Baur* les accueille & les place à table à côté de lui, en les exhortant à bannir toute espèce de gêne ou de crainte. Pendant le repas, il interroge le Meûnier sur l'état actuel de sa famille, & après que celui-ci l'eut satisfait sur le nombre de ses enfans, il lui demanda s'il avoit des frères. J'en ai eu un, dit le Meûnier, qui s'engagea fort jeune, & dont je n'ai jamais eu de nouvelles, parce que sans doute il a été tué dans quelque bataille. Alors le Général *Baur*, s'adressant à l'assemblée, dit : *Messieurs, vous avez toujours été fort curieux de savoir qui je suis : je suis né dans le moulin qui appartient à mon frère que vous voyez ici avec ma sœur.* Il dit, se leve de table, se précipite dans les bras de son frère & de sa sœur, & prie la même compagnie à dîner pour le lendemain dans le moulin paternel. Il fit beaucoup de bien à sa famille, & se chargea de l'éducation de ses neveux. Cette sensibilité pour ses parens toucha le Tzar, & fit le plus grand honneur au Général: cette reconnoissance lui mérita plus de considération que s'il fût né d'une famille illustre.

SECTION CXI.

1713.

La victoire de Steinbock, dit Voltaire, fut semblable à celle qui avoit consolé un moment le Roi Auguste, quand dans le cours de ses infortunes, il gagna la bataille de Calish contre les Suédois, vainqueurs de tous côtés. La victoire de Calish ne fit qu'aggraver les malheurs d'Auguste, & celle de Gadebusch recula seulement la perte de Steinbock & de son Armée. Les Russes, les Danois, les Saxons le poursuivirent si vivement après sa victoire, qu'il fut obligé d'abandonner Fridérichstadt, & d'aller se renfermer avec son Armée dans Tonningen, forteresse du Holstein.

» Ce Pays étoit alors un des plus dévastés du Nord, & son Souverain, un des plus malheureux Princes. C'étoit le propre neveu de Charles XII; c'étoit pour son père, beau-frère de ce Monarque, que Charles avoit porté ses armes jusque dans Copenhague, avant la bataille de Narva: c'étoit pour lui qu'il avoit fait le traité de Travendal, par lequel les Ducs de Holstein étoient rentrés dans leurs droits.

» Ce Pays est en partie le berceau des Cimbres & des anciens Normands, qui conquièrent la Neustrie en France, l'Angleterre entière, Naples & Sicile. On ne peut aujourd'hui être moins en état de faire des conquêtes que l'est cette partie de l'ancienne Chersonèse Cimbrique: deux petits Duchés la composent; Slesvik appartenant au Roi de Danemarck & au Duc en commun; Gottorp, au Duc de Holstein seul. Slesvik est une Principauté Souveraine, Holstein est membre de l'Empire d'Allemagne.

» Le Roi de Danemarck & le Duc de Holstein-Gottorp étoient de la même Maison; mais le Duc, neveu de Charles XII & son héritier présomptif, étoit né l'ennemi du Roi de Danemarck qui accabloit son enfance. Un frère de son père, Evêque de Lubec,

Administrateur des Etats de cet infortuné pupille, se voyoit entre l'Armée Suédoise qu'il n'osoit secourir, & les Armées Russe, Danoise & Saxonne qui le menaçoient. Il falloit pourtant tâcher de sauver les troupes de Charles XII sans choquer le Roi de Danemarck, devenu maître du Pays, dont il épuisoit toute la substance.

» L'Evêque administrateur du Holstein étoit entièrement gouverné par ce fameux Baron de *Goertz*, le plus délié & le plus entreprenant des hommes, d'un esprit vaste & fécond en ressources, ne trouvant jamais rien de trop hardi, ni de trop difficile, aussi insinuant dans les négociations qu'audacieux dans les projets; sachant plaire, sachant persuader, & entraînant les esprits par la chaleur de son génie, après les avoir gagnés par la douceur de ses paroles. Il eut depuis sur Charles XII le même ascendant qui lui soumettoit l'Evêque administrateur du Holstein, & l'on sait qu'il paya de sa tête l'honneur qu'il eut de gouverner le plus inflexible & le plus opiniâtre Souverain qui jamais ait été sur le trône. *Goertz* s'aboucha secrètement à Husum avec Steinbock, & lui promit qu'il lui livreroit la forteresse de Tonningen, sans compromettre l'Evêque administrateur son maître; & dans le même tems, il fit assurer le Roi de Danemarck qu'on ne la livreroit pas. C'est ainsi, dit Voltaire, que presque toutes les négociations se conduisent; les affaires d'Etat étant d'un autre ordre que celles des particuliers, l'honneur des Ministres consistant uniquement dans le succès, & l'honneur des particuliers dans l'observation de leurs paroles.

» Steinbock se présenta devant Tonningen; le Commandant de la ville refuse de lui ouvrir les portes: ainsi on met le Roi de Danemarck hors d'état de se plaindre de l'Evêque administrateur; mais *Goertz* fait donner un ordre au nom du Duc mineur, de laisser entrer l'Armée Suédoise dans Tonningen. Le Secrétaire du Cabinet, nommé

nommé *Stamke*, signe le nom du Duc de Holstein : par-là *Goertz* ne compromet qu'un enfant qui n'avoit pas encore le droit de donner ses ordres : il fert à la fois le Roi de Suède, auprès duquel il vouloit se faire valoir, & l'Evêque administrateur, qui paroît ne pas consentir à l'admission de l'Armée Suédoise. Le Commandant de *Tonningen* aisément gagné, livra la ville aux Suédois ; & *Goertz* se justifia comme il put auprès du Roi de Danemarck, en protestant que tout avoit été fait malgré lui « (1). Mais revenons au Tzar.

SECTION CXII.

Il avoit son Quartier-Général à *Fridéricstadt*, petite ville Danoise, située à l'endroit où la *Trenn* se jette dans l'*Eyder* ; & le Roi de Danemarck avoit le sien à *Hufum*, à un mille de là. Le 4 Février, Leurs Majestés eurent une entrevue : le Tzar conféra l'Ordre de Saint-André au Roi de Danemarck, qui revêtit le Monarque Russe de l'Ordre de l'Eléphant. Ils eurent avis que le Maréchal Suédois étoit en marche avec toutes ses troupes sur *Tonningen* ; & comme il y avoit beaucoup de barques près de cette Forteresse, on pensa que l'ennemi pourroit passer inopinément la rivière d'*Eyder* : pour l'en empêcher, on fit près de *Fridéricstadt* un pont sur cette rivière, afin d'avoir une communication libre avec le bord opposé, où se trouvoit alors le Lieutenant-Colonel *Schvander*, à la tête d'une partie de la Cavalerie Russe & Danoise, pour observer les mouvemens de l'ennemi.

Après avoir fait passer l'*Eyder* à ses troupes, examiné les postes avancés, & donné ses ordres au Prince *Mentschikof*, le Tzar laissa le commandement au Roi de Danemarck, & partit le 14 Février pour se rendre à Pétersbourg, dans le dessein de faire une descente en Finlande, de crainte que les Anglois ne donnassent du

(1) Voyez les Mémoires secrets de *Bassevitz*, 21 Janvier 1712 & suiv.

secours aux Suédois. En passant par Hanovre, Pierre vit l'Electeur. Il fut aussi à Satzdalen chez le Duc Antoine de Brunswick Wolfenbutel, où il apprit la mort du Roi de Prusse, & le 27, il se rendit à Schoenhaufen pour y voir le nouveau Roi; il y resta jusqu'au 3 Mars.

A son arrivée à Pétersbourg, le Tzar fit faire tous les préparatifs pour la descente en Finlande. La flotte mit à la voile le 27; mais les vents contraires l'obligèrent à rester à Kronschelot jusqu'au 2 Mai. Un vent d'Est survint; Pierre en profita, & vogua vers la Finlande, suivi de 93 galères, de 60 brigantins & de 50 grands bateaux. Il formoit l'avant-garde, en qualité de Contre-Amiral: le Comte Apraxin commandoit le corps de bataille, comme Général Amiral; le Prince Galitzin & le Contre-Amiral Botzis étoient à l'arrière-garde. La descente se fit à Elsinford, qui est dans la partie la plus méridionale de cette froide & stérile contrée, par le 61^e degré. Cette descente réussit malgré toutes les difficultés. On feignit d'attaquer par un endroit: on mit les troupes à terre, & l'on prit la Ville. Le Tzar s'empara de Borgo, d'Abo, & fut maître de toute la côte. Il ne paroissoit pas que les Suédois eussent désormais aucune ressource; car c'étoit dans ce tems-là même que l'Armée Suédoise, commandée par Steinbock, se rendoit prisonnière de guerre.

L'Armée de Steinbock étoit composée de onze mille hommes; retirés en partie dans Tonningen, & en partie sous son canon; elle auroit peut-être pu se sauver, ou du moins résister long-tems aux Russes, aux Danois, aux Saxons, qui se dispoient à assiéger la Ville, si les quinze bâtimens Suédois qui apportoient des secours à Steinbock n'eussent pas été pris par les Danois, dans l'embouchure de l'Eyder.

Le Tzar convient lui-même que le Maréchal Suédois, quoique privé de secours, tira plus de mille coups de canon sur les troupes

qui faisoient les approches & sur les ouvrages, & qu'il fit une sortie avec deux bataillons & quatre escadrons de Cavalerie, accompagnés de trois canons dont le feu violent fut dirigé sur le flanc des approches; après quoi le détachement rentra en bon ordre dans la Ville. La principale raison qui obligea Steinbock à se rendre, fut la perte de plus de quatre mille Suédois morts de la peste qui étoit dans Tonningen. Ce récit du Tzar ne peut être suspect.

Steinbock se rendit parce qu'il ne lui restoit d'autre ressource que la mort. Il fut stipulé que le Maréchal, ses Officiers & ses Soldats pourroient être rançonnés ou échangés. On fixa, dit Voltaire, la rançon de Steinbock à huit mille écus d'Empire, (40,000 liv.): c'est une bien petite somme; cependant on ne put la trouver, & Steinbock resta captif à Copenhague jusqu'à sa mort.

Les Etats de Holstein demeurèrent à la discrétion d'un vainqueur irrité. Le jeune Duc fut l'objet de la vengeance du Roi de Danemarck, pour prix de l'abus que *Goertz* avoit fait de son nom: les malheurs de Charles XII retomboient sur toute sa famille.

Goertz voyant ses projets découverts, toujours occupé de jouer un grand rôle dans cette confusion, revint à l'idée qu'il avoit eue d'établir une neutralité dans les Etats de Suède en Allemagne. Le Roi de Danemarck étoit prêt d'entrer dans Tonningen. Georges, Electeur de Hanovre, vouloit avoir les Duchés de Bremen & de Verden, avec la ville de Stade. Le nouveau Roi de Prusse, *Frédéric-Guillaume*, jettoit les vues sur Stettin. Pierre étoit maître de la Finlande. Tous les Etats de Charles XII, hors la Suède, étoient des dépouilles qu'on cherchoit à partager: comment accorder tant d'intérêts avec une neutralité? Voltaire va nous le dire. *Goertz* négocia en même-tems avec tous les Princes qui avoient

intérêt à ce partage : il couroit jour & nuit d'une Province à une autre ; il engagea le Gouverneur de Bremen & de Verden à remettre ces Duchés à l'Electeur de Hanovre en séquestre , afin que les Danois ne les prissent pas pour eux. Il fit tant qu'il obtint du Roi de Prusse qu'il se chargeroit , conjointement avec le Holstein , du séquestre de Stettin & de Vismar ; moyennant quoi le Roi de Danemarck laisseroit le Holstein en paix , & n'entreroit pas dans Tonningen. C'étoit assurément un étrange service à rendre à Charles XII , que de mettre ses Places entre les mains de ceux qui pourroient les garder à jamais : mais *Goertz* , en leur remettant ces Villes comme un ôtage , les forçoit à la neutralité , du moins pour quelque tems ; il espéroit qu'ensuite il pourroit faire déclarer Hanovre & le Brandebourg en faveur de la Suède : il faisoit entrer dans ses vues le Roi de Pologne , dont les Etats ruinés avoient besoin de la Paix : enfin il vouloit se rendre nécessaire à tous les Princes. Il dispoit du bien de Charles XII comme un Tuteur qui sacrifie une partie du bien d'un pupille ruiné pour sauver l'autre , & d'un pupille qui ne peut faire ses affaires par lui-même ; tout cela sans mission , sans autre garantie de sa conduite qu'un plein pouvoir d'un Evêque de Lubeck , qui n'étoit nullement autorisé lui-même par Charles XII. C'étoit une chose inouïe : cependant *Goertz* réussit d'abord ; il fit un Traité avec le Roi de Prusse , par lequel ce Monarque s'engageoit , en gardant Stettin en séquestre , à conserver à Charles XII le reste de la Poméranie. En vertu de ce Traité , *Goertz* fit proposer à *Mayerfeld* , Gouverneur de la Poméranie , de rendre la Place de Stettin au Roi de Prusse pour le bien de la Paix ; mais les Officiers de Charles XII n'étoient pas accoutumés d'obéir à de pareils ordres. *Mayerfeld* répondit qu'on n'entreroit dans Stettin que sur son corps & sur des ruines. Il informa son Maître de cette étrange proposition. Le Courier trouva Charles XII captif à Démirtash , après son aventure de

Bender. On ne favoit alors si Charles ne resteroit pas prisonnier des Turcs toute sa vie, si on ne le relégueroit pas dans quelque Isle de l'Archipel ou de l'Asie. Charles de sa prison manda à Mayerfeld ce qu'il avoit mandé à Steinbock, qu'il falloit mourir plutôôt que de plier sous ses ennemis, & lui ordonna d'être aussi inflexible que lui-même. Goertz voyant que le Gouverneur de Stettin dérangeoit ses mesures, & ne vouloit entendre parler ni de neutralité, ni de séquestre, se mit dans la tête non-seulement de faire séquestrer cette ville de Stettin, mais encore Stralsfund; & il trouva le secret de faire avec le Roi de Pologne, Electeur de Saxe, le même traité pour Stralsfund, qu'il avoit fait avec l'Electeur de Brandebourg pour Stettin. Il voyoit clairement l'impuissance des Suédois de garder ces Places sans argent & sans Armée, pendant que leur Roi étoit captif en Turquie; & il comptoit écarter le fléau de la guerre de tout le Nord, au moyen de ces séquestres. Le Danemarck lui-même se prêtoit enfin aux négociations de Goertz; il gagna absolument l'esprit du Prince Mentshikof, Général & favori du Tzar: il lui persuada qu'on pourroit céder le Holstein à son Maître; il flatta le Tzar de l'idée de percer un canal du Holstein dans la Mer Baltique, entreprise si conforme au goût de ce Fondateur, & sur-tout d'obtenir une puissance nouvelle, en voulant bien être un des Princes de l'Empire d'Allemagne, & en acquérant aux Diètes de Ratisbonne un droit de suffrage qui seroit toujours soutenu par le droit des armes.

On ne peut ni se plier en plus de manières, ni prendre plus de formes différentes, ni jouer plus de rôles que fit ce Négociateur volontaire: on a vu des premiers Ministres des grands Etats, comme un *Oxenstiern*, un *Richelieu*, un *Alberoni*, donner le mouvement à une partie de l'Europe; mais que le Conseiller-Privé de l'Evêque de Lubeck en ait fait autant qu'eux sans être

avoué de personne, c'est ce que le Lecteur refuseroit de croire, si ce siècle n'avoit pas été témoin de ces faits inouis.

L'habileté de Goertz fut portée si loin, qu'il engagea le Prince Mentschikof à ruiner cette même ville de Stettin qu'il vouloit sauver, à la bombarder, afin de forcer le Commandant Mayerfeld à la remettre en séquestre. Quand le Roi de Prusse vit qu'une Armée Russe bombardoit Stettin, il craignit que cette ville ne fût perdue pour lui, & ne restât à la Russie. C'étoit où Goertz l'attendoit. Le Prince Mentschikof manquoit d'argent, il lui fit prêter 400,000 écus par le Roi de Prusse; il fit parler ensuite au Gouverneur de la place : *lequel aimez-vous le mieux*, lui dit-on, *ou de voir Stettin en cendres sous la domination de la Russie, ou de la confier au Roi de Prusse qui la rendra au Roi votre Maître ?* Le Commandant se laissa enfin persuader; il se rendit; Mentschikof entra dans la place, & moyennant les 400,000 écus, il la remit avec tout le territoire entre les mains du Roi de Prusse, qui pour la forme y laissa entrer deux bataillons de Holstein, & qui n'a jamais rendu depuis cette partie de la Poméranie. Dès-lors le second Roi de Prusse, successeur d'un Roi foible & prodigue, jetta les fondemens de la grandeur où son pays parvint dans la suite par la discipline militaire, & par l'économie. Mais le Baron de Goertz qui fit mouvoir tant de ressorts, ne put venir à bout d'obtenir que les Danois pardonnassent à la Province de Holstein, ni qu'ils renonçassent à s'emparer de Tonningen : il manqua ce qui paroissoit être son premier but, mais il réussit à tout le reste, & sur-tout à devenir un personnage important dans le Nord, ce qui étoit en effet sa vue principale.

Il est impossible de mieux développer tous les ressorts de la Politique de Goertz que l'a fait Voltaire, & c'est à lui à qui l'on doit la connoissance parfaite d'un Négociateur qui a joué un si grand rôle, & qui n'étoit pas assez connu dans l'Histoire.

SECTION CXIII.

Tandis que le Tzar suivoit le cours de ses conquêtes, & perfectionnoit l'établissement de sa marine, sa flotte menaçoit à la fois toutes les côtes de la Suède, sur les Golfes de Finlande & de Bothnie. Il étoit à Kronschelot sur une galère, pour se rendre à Pétersbourg, lorsqu'il apprit la nouvelle du désastre de Steinbock, & de la reddition de Tonningen. A son arrivée à Pétersbourg, ce Prince envoya à Rével le Capitaine-Lieutenant *Siniavin*, pour recevoir cinq vaisseaux qu'il avoit achetés en Angleterre; ils étoient montés par des Officiers & des matelots Anglois qu'on avoit engagés au service de la Russie. Siniavin avoit ordre de les pourvoir d'hommes & de munitions, & d'aller au plus vite joindre à Kronschelot le Vice-Amiral *Kreitz*, qui devoit mettre en mer à l'arrivée de ces vaisseaux, chercher la flotte ennemie, & faire toutes les tentatives possibles pour la détruire. Le 2 Juillet, *Borxis*, Chef d'Escadre des galères, envoya un courier au Tzar pour lui annoncer que la flotte Suédoise, consistant en neuf vaisseaux, deux frégates & quatre bâtimens de transport, étoit arrivée à Helsingfors, sous le commandement du Vice-Amiral *Lilie*. Comme la flotte Russe n'étoit pas encore sortie de Kronschelot, le Tzar s'y rendit le même soir, & passa la nuit sur le Pultava. L'Ambassadeur de Perse qui étoit arrivé quelques jours auparavant, & qui avoit présenté au Tzar, de la part du Sophi, des lions, un éléphant, & d'autres présens en pierreries, se rendit aussi à Kronschelot sur une galère.

Le Tzar ne partageoit point le repos qu'il faisoit prendre à ses troupes; il étoit sans cesse agité de nouveaux soins, & son activité l'emportoit par-tout où il croyoit sa présence utile. Ces fatigues renaissantes prenoient beaucoup sur sa santé: il se pro-

posoit d'aller passer quelques jours à Kipina-Misa pour la rétablir, lorsqu'il reçut de fâcheuses nouvelles de Constantinople. Pierre Schafirof & Michel Schérémétof, ses Ministres Plénipotentiaires à la Porte, lui firent savoir que les Turcs, à la sollicitation du Roi de Suède, alloient recommencer la guerre avec la Russie, qu'on les avoit renfermés dans le Château des Sept-Tours, & que le Sultan s'étoit rendu à Andrinople à la tête de ses troupes.

Le Tzar apprit quelques jours après que les Tatars de Kouban, conduits par *Nuradin*, & les Turcs commandés par *Entemir-Adgea Mourfa*, ravageoient les frontières de Russie; qu'ils avoient massacré environ 1600 hommes sur les rives du Don & dans l'Ukraine Circassienne, fait près de 15,000 prisonniers, enlevé en chevaux & autre bétail 98,832 pièces & 32 chameaux.

A la réception de cette nouvelle, le Tzar donna ordre au Maréchal Schérémétof de marcher contre les Turcs, & d'envoyer à Pétersbourg le Général *Weid* avec sa division & trois régimens de Cavalerie.

En partant de Kronschelot, Pierre avoit ordonné au Vice-Amiral Kreitz, de profiter du premier vent favorable pour mettre en mer avec la flotte. Le Vice-Amiral, voguant avec son escadre à la hauteur de Rével, apperçut trois vaisseaux ennemis qu'il poursuivit jusqu'à Helsingfors. Mais son vaisseau, nommé *Riga*, & le *Vibourg*, commandé par le Capitaine *Schelting*, échouèrent contre un rocher. Le premier vaisseau s'en détacha avec beaucoup de peine; le second qui faisoit eau de toute part, fut brûlé sur la place. Ce naufrage donna le temps aux trois vaisseaux ennemis de gagner Helsingfors, & de se joindre à la flotte du Vice-Amiral Lilie.

» Lorsque la campagne fut achevée, dit le Tzar, on fit le
» procès au Vice-Amiral Kreitz, aux trois Capitaines *Schelting*,

» *Reis*

» *Beis & Deigreiter*, qui étoient responsables de ce malheur, &
 » qui en furent punis «.

Il y avoit sans doute plus que du malheur dans la conduite du Vice-Amiral & des trois Capitaines qui furent jugés dans un Conseil de guerre : le Vice-Amiral fut accusé de n'avoir pas attaqué l'escadre Suédoise suivant les ordres exprès qu'il en avoit : il fut trouvé coupable & condamné à mort. Kreitz eut l'audace d'appeller de cette sentence au Tribunal des Nations éclairées de l'Europe, & de prétendre qu'aucune d'elles ne le jugeroit avec la même rigueur. Cet appel frappa le Tzar, souverainement juste. Persuadé que le glaive de la justice n'a pas été placé dans la main des Princes pour venger des haines particulières, ni même pour suivre les mouvemens de l'indignation publique, il dit :
 » Puisque Kreitz réclame la loi, & que c'est à la loi seule qu'il
 » appartient d'immoler des victimes, je veux que l'on envoie
 » des copies de la procédure & du jugement qui le concer-
 » nent, aux Puissances Maritimes, & particulièrement aux Etats-
 » Généraux «. Ses ordres furent exécutés, & tous convinrent que la sentence de mort étoit juste : Kreitz alors implora sa grace. Pierre qui connoissoit le prix de tout, & sur-tout celui de l'homme à talens, se laissa fléchir ; il commua la peine capitale en exil perpétuel à Olonetz. Réfléchissant ensuite à la nullité qui résulteroit de cet exil pour l'intérêt public, il changea de résolution & rappella Kreitz à Pétersbourg, le jour même qu'il en étoit parti pour se rendre à Olonetz, & le nomma Commissaire de l'Amirauté, mais il ne l'employa jamais sur mer. Quelle scène intéressante ! Un souverain absolu est pris à partie par un coupable, & il lui pardonne lorsqu'il peut venger une défection qui attaque sa personne dans un endroit infiniment sensible, & les intérêts de la Nation dans le nouveau genre de Puissance qu'elle s'est acquise par ses Escadres, devenues un des

leviers du Nord, & au moment de former un nouvel équilibre, en portant la terreur chez ses voisins, & dictant des Loix à la Suède & à la Pologne : & c'est un Despote qui donne cet exemple d'humanité à l'Europe ! Mais suivons-le au milieu des écueils qu'il va franchir, en se rendant de Pétersbourg à Helsingfors.

SECTION CXIV.

La flotte Russe se trouvoit à Helsingfors le 6 Août, & le Tzar s'embarqua. Dans cette traversée, une violente tempête s'éleva par un vent de Sud Ouest, lors même que ce Prince se trouvoit dans le passage le plus étroit, entre de petites Isles de rochers : sa présence d'esprit le sauva du péril imminent ; il jeta l'ancre si à propos, que le sénéau *Munker*, sur lequel il étoit monté, ne fut ni emporté, ni fracassé contre les écueils.

Le premier soin du Contre-Amiral auguste, à son arrivée à Helsingfors, fut d'examiner les ouvrages de la Place, & de faire combler trois embouchures du Port par lesquelles on pouvoit faire sortir des vaisseaux. Il apprit que l'ennemi se trouvoit avec toutes ses forces près de la rivière de Katislansbre, entre Abo & Helsingfors ; & il alla à sa rencontre. L'avant-garde des Russes remporta un léger avantage sur les Suédois, qui rompirent le pont, évitèrent une action générale, se replièrent sur Tvermund, & disparurent. Le Tzar laissa le commandement de ses troupes au Comte Apraxin. Avant son départ pour Pétersbourg, les Généraux & les Officiers le prièrent de vouloir bien accepter le rang de Général en chef, en considération de tout ce qu'il avoit fait dans la guerre précédente & dans celle de 1713. Le Tzar accepta ce grade, & reçut les félicitations de tous les Officiers. Tous les Ordres de l'Etat le félicitèrent de même à son arrivée à Pétersbourg. Il y eut grand gala à la Cour ; & la conversation intéressante à laquelle il donna lieu, doit trouver une place distinguée dans l'Histoire ; nous allons la rapporter mot pour mot.

SECTION CXV.

Pierre, maître absolu par-tout, n'oublioit qu'à table qu'il étoit Despote : il permettoit à ceux qui avoient l'honneur de manger avec lui, de parler avec liberté. Dans le festin dont il s'agit, la conversation tomba sur les affaires qu'Alexis Mikaélovitz avoit eues à démêler avec la Pologne, & sur les obstacles que le Patriarche Nikon lui avoit opposés. Le Comte *Mouffin-Pouchkin* se permit la critique des actions d'Alexis : il osa dire que si ce Prince avoit fait de grandes choses, il en étoit redevable à *Moroçof* & à d'autres Ministres qui avoient plus contribué à sa gloire que lui-même; & il ajouta que le Règne de Pierre I étoit infiniment plus glorieux que celui de son Père. Le Tzar, attentif à cette conversation, ne pût la soutenir plus long-tems : il se lève brusquement de table, lance un regard d'indignation sur Pouchkin, & lui adresse ces paroles : *le blâme que tu jettes sur le règne de mon Père, & l'éloge que tu fais du mien, m'offensent également...* Il dit, & fut s'appuyer sur le dos de la chaise du Prince Jakof Loukititz Dolgorouki, & lui tint ce discours : » Tu me grondes souvent, » & quelquefois de manière à pousser ma patience à bout ; mais » en réfléchissant à ce que tu me dis, je trouve que tu as raison, » que tu aimes véritablement ton Maître & ta Patrie, & je t'en » remercie intérieurement. Dis-moi donc aujourd'hui, homme » vrai & juste, ce que tu penses des actions de mon Père & des » miennes « ?

Dolgorouki lui répondit : *Vas t'affesoir & j'y penserai.* Dès que le Tzar eut repris sa place, Dolgorouki, selon sa coutume, frotta long-tems ses moustaches, & parla ainsi. » Ta question, Tzar, » embrasse un trop grand nombre d'objets, pour que je puisse la » résoudre en deux mots : allons donc pied à pied. Ton père » mérite plus d'éloges & de remerciemens que toi, à plus d'un

» égard ; mais à beaucoup d'autres tu l'emportes sur lui , & je
 » m'explique. Du côté de la justice , Alexis Mikaelovitz est plus
 » grand que toi : il est vrai qu'il avoit tout le tems qui t'a man-
 » qué jusqu'ici , pour bien remplir ce premier devoir d'un Sou-
 » verain ; & je présume que si tu t'en occupes avec le même
 » zèle que lui , ta gloire surpassera peut-être la sienne en ce point.
 » Il est tems d'y penser , Tzar , je t'en avertis. Quant au Militaire ,
 » tu n'ignores pas que c'est ton père qui t'a frayé la route , & qui
 » a procuré un grand bien à la Nation indisciplinée , en intro-
 » duisant les Troupes régulières en Russie. Mais par malheur ,
 » des aveugles ou des insensés ont détruit , après sa mort , un si
 » sage établissement ; de sorte qu'en montant sur le trône , tu as
 » été obligé de travailler sans relâche au rétablissement de l'ordre
 » & de la discipline : malgré cela , plus j'y pense , plus aussi je suis
 » embarrassé de dire auquel des deux on doit donner la préfé-
 » rence. Il faut donc attendre & voir ce que tu feras après la
 » conclusion de la paix avec la Suède. En attendant , Tzar ,
 » je crois pouvoir te dire sans flatterie que ta gloire surpassé
 » déjà celle de tes ancêtres en un point , & le voici. Tu as créé
 » une marine Militaire & Marchande ; tu deviens l'arbitre du
 » Nord , & tu fixes l'attention de l'Europe ; les alliances que tu as
 » contractées avec les Cours Etrangères , sont honorables & avan-
 » tageuses à la Russie , & nous te devons la connoissance des
 » Sciences & des Arts.... Voilà mon sentiment , & je ne crains
 » pas d'être contredit.

» Je réponds à présent à *Mouffin Pouchkin* : il prétend que si
 » les Ministres tels que *Moroçof* & d'autres , sont gens d'esprit ,
 » toutes les actions des Princes sont dirigées par l'esprit , & que s'ils
 » sont imprudens , toutes les actions des Princes sont inconsidé-
 » rées : je ne suis pas de son avis , & je soutiens que sa supposition
 » ne peut avoir lieu que sous un Prince foible , paresseux , igno-

» rant , qui a des yeux & qui ne voit pas. Le bon sens est , selon
 » moi , bien plus nécessaire à un Prince que l'esprit. La sagesse
 » inséparable d'un sens droit , lui fait discerner le bien & le mal
 » qu'on lui propose de faire ; il suit les bons conseils & rejette les
 » mauvais. La connoissance des hommes lui aide à choisir des
 » Ministres selon son cœur ; & quand il les a trouvés , il se les
 » attache par tous les moyens propres à les maintenir dans leur
 » intégrité «.

Cette conversation , unique en son genre , toucha le Tzar jusqu'aux larmes : il se leva avec transport , serra Dolgorouki dans ses bras , & lui dit : *Bon & fidèle sujet ! tu es encore au-dessous , mais je te mettrai au-dessus de plusieurs.*

La franchise & la droiture du Prince Dolgorouki déplurent beaucoup au Prince Mentschikof , & au plus grand nombre des Courtisans ; cela devoit être : ils cherchèrent à noircir ce Prince vertueux & courageux dans l'esprit du Tzar ; mais ils furent envieux & méchans en pure perte ; Pierre imposâ silence à la calomnie , & sa confiance envers Dolgorouki devint si grande , que dès-lors il ne signa rien au Sénat , qu'après avoir vu la signature de ce Prince. Il étoit digne de cette confiance , car il empêcha souvent le Monarque d'être trompé.

C'est ce même Dolgorouki qui , quelque tems auparavant , avoit eu la généreuse hardiesse de déchirer , en plein Sénat , un Oukaz que venoit de signer le Tzar , lorsque son Armée manquant de vivres , il avoit résolu d'en faire venir de l'Etranger à grands frais : » Ton
 » Armée , dit-il au Tzar , périra de famine avant l'arrivée des
 » secours que tu te proposes de tirer de si loin : suspens pour
 » quelque tems la bâtisse de Pétersbourg , renvoyons dans les
 » différentes Provinces de l'Empire la multitude des domestiques
 » inutiles , ouvrons tous nos greniers , ne gardons que les grains
 » nécessaires , envoyons le surplus à l'Armée ; elle aura des vivres

» en abondance, sans avoir occasionné la disette dans les Pro-
 » vinces ». Le Tzar approuva ce conseil, & l'Armée fut secourue
 à tems. Le Prince Dolgorouki nous fournira encore une anecdote
 qui excitera à la fois l'étonnement & l'admiration du Lecteur:
 nous la rapporterons en son lieu.

SECTION CXVI.

L'Oracle du Tzar étoit accompli : les Russes avoient appris par
 leurs défaites mêmes, à triompher de leurs vainqueurs ; mais ils
 ignoroient encore le prix des lumières & les avantages de la civili-
 sation. Tandis que Pierre fixoit sur lui les regards de l'Europe, &
 prenoit dans le Nord l'ascendant que Charles XII y avoit perdu ;
 la Noblesse Russe qui recueilloit le fruit des veilles, des travaux,
 des victoires, des conquêtes d'un Prince créateur, ne faisoit
 d'efforts que pour croiser ses vues patriotiques. On auroit peine
 à le croire, si le Tzar n'en avoit consigné la preuve dans son
 Journal. » Les Sénateurs, dit-il, après avoir réitéré envain la pu-
 » blication de notre Ordonnance de 1711, se rendirent de Moskou
 » à Pétersbourg, pour nous représenter qu'ils ne pouvoient venir
 » à bout de rassembler & d'inscrire les jeunes Gentilshommes
 » qui s'étoient retirés dans les campagnes pour éviter de servir
 » dans nos troupes. Cette défobéissance, & cette défection aux
 » sentimens de l'honneur, furent cause que le 26 Septembre, on
 » publia une nouvelle ordonnance qui obligeoit tous les Gentils-
 » hommes, & leurs enfans depuis l'âge de 10 ans jusqu'à 30, de
 » se présenter l'hiver prochain à un Membre du Sénat établi pour
 » en faire le dénombrement, sous peine de confiscation de tous
 » les biens meubles & immeubles envers tous ceux qui enfrein-
 » droient cette loi, en ne se rendant pas au lieu désigné, avant
 » le mois de Mars 1714 ». L'Oukaz adjugeoit la confiscation des
 biens au dénonciateur, fût-il même l'esclave de celui qui auroit
 défobéi à la loi.

« Cette loi de rigueur étoit nécessaire : le Noble qui refuse de servir son Roi & sa patrie, a renoncé aux prérogatives de son rang. Pierre connoissoit les hommes; le sentiment de l'honneur étoit devenu impuissant sur la plupart des Russes d'alors; l'intérêt l'emportoit sur l'honneur : le Législateur éclairé doit punir par l'endroit sensible; conséquemment la loi de la confiscation des biens étoit juste (1).

SECTION CXVII.

« Tandis que la Noblesse Russe renonçoit au glorieux privilège de servir le Souverain & la Patrie, le Clergé abusoit du pouvoir de vie & de mort que les Tzars lui avoient accordé. L'Anglois Henri-Thomas *Bruce* rapporte un fait qui le prouve, & dont il a été témoin. » Cet évènement, dit-il, arrivé en 1713, prouve que
 « le Clergé Russe avoit à-peu-près les mêmes principes & la même
 « puissance que les inquisitions d'Espagne & d'Italie. Le Tzar
 « avoit envoyé un jeune Russe à Leyde pour y étudier la Mé-
 « decine. Après y avoir fait des progrès & pris le Doctorat, il
 « revint en Russie. Se trouvant un jour dans une partie de plaisir
 « avec ses amis, ceux-ci voulurent savoir sa façon de penser à

(1) Il a plu à M. Levesque d'appeller cette Loi *dure & peu avantageuse*; & voici la raison décisive qu'il en donne. » A quoi bon forcer de lâches Gentilshommes à venir
 « trembler à la tête des soldats? La Patrie veut des sacrifices volontaires. Celui qui refuse
 « de lui être utile, est indigne de la servir ». Page 317. Ces principes sont excellens pour former des poltrons & des égoïstes, qui refusent de payer à la Patrie les secours qu'elle a droit d'exiger d'eux : ce sont précisément ces hommes dégradés que Pierre-le-Grand vouloit régénérer, en les rendant utiles à l'Etat & à eux-mêmes. Il suit des principes lumineux de M. Levesque, que, loin d'exciter l'émulation & le courage dans les hommes pusillanimes, il faut les laisser végéter dans l'apathie. Mais ne seroit-ce pas une conduite bien reprehensible que celle d'un Instituteur qui abandonneroit ses élèves à eux-mêmes, sous prétexte qu'ils sont paresseux, & qu'ils ont le caractère *rebours*?

» l'égard de la Religion. Le jeune Médecin, échauffé par la bonne
 » chère & le vin, leur dit imprudemment que les nouvelles
 » lumières qu'il avoit acquises dans les pays étrangers, lui avoient
 » fait beaucoup perdre du respect que sa Nation portoit aux
 » images des Saints; &, pour le prouver, il en arracha une de
 » la muraille, & la jetta au feu. Le Clergé, très-irrité de cette
 » action, le fit brûler vif, après lui avoir fait souffrir les plus
 » cruels tourmens. Le Tzar qui desiroit depuis long-tems d'abaif-
 » ser le Clergé, profita de cette occasion pour lui ôter le pou-
 » voir de vie & de mort, dont il avoit joui jusqu'alors. Peu
 » après, ce Prince supprima la dignité Patriarchale «.

SECTION CXVIII.

On a vu, (Section CXII,) comment le Maréchal Prince Mentschikof se rendit maître de Stettin, remit cette ville en séquestre au Roi de Prusse, & conclut un traité à ce sujet. On y avoit inséré une clause par laquelle le Tzar s'engageoit à le ratifier. Les Ministres des Rois de Danemarck & de Pologne n'avoient eu aucune part à ce traité, & leurs Souverains en témoignèrent leur mécontentement. Ils représentèrent 1°. que cet accord s'étoit fait sans leur participation. 2°. Qu'on avoit laissé à Stettin les deux bataillons Suédois qui étoient entrés au service du Holstein, & que suivant le traité, on devoit mettre aussi en séquestre Stralsund, Wismar, & l'Isle de Rugen. 3°. Que la maison de Holstein, ennemie déclarée du Roi de Danemarck, avoit eu part à ce traité, & que depuis le séquestre de Stettin en faveur du Roi de Prusse, on avoit découvert le 22 Juin, que ce Prince avoit fait un traité particulier avec la maison de Holstein, qui contenoit plusieurs articles contraires à l'alliance du Nord, & principalement aux intérêts du Roi de Danemarck. Les deux Souverains lésés écrivirent au Tzar pour lui demander le redressement de ces griefs.

Pierre

Pierre eut égard à ces justes réclamations : il fit tous ses efforts pour obtenir du Roi de Prusse l'abrogation des articles du traité fait entre ce Prince & la Maison de Holstein, & il insista particulièrement sur ceux qui étoient contraires à l'alliance du Nord, & défavantageux au Roi de Danemarck : il assuroit le Roi de Prusse qu'il ratifieroit le séquestre de Stettin, s'il vouloit renoncer aux articles litigieux, & le déclarer par écrit ; il observoit que les forteresses de Poméranie, Wismar, Stralsund & l'Isle de Rugen, qu'on avoit promis de lui remettre également en séquestre, devoient être exceptées, vu que par le traité préalable entre les alliés du Nord, ces forteresses appartenoient aux Rois de Danemarck & de Pologne, & que c'étoit à eux seuls de les remettre en séquestre à celui des Princes de l'Empire qu'ils jugeroient à propos.

Le 20 Novembre, le Tzar envoya une ratification de ce traité conditionnel au Comte Alexandre Golovin, son Ministre Plénipotentiaire à Berlin. Le Roi de Prusse éluda la ratification de ce traité, & se contenta d'envoyer au Tzar une assurance signée de sa main, de ne prendre à l'avenir avec la Maison de Holstein, aucuns engagements contraires aux intérêts de la Russie & de ses alliés. Le Tzar, mécontent de cette assurance vague, ne ratifia point alors le traité de Stettin. Ce ne fut que le premier Juin 1714, qu'il conclut avec Sa Majesté Prussienne un Traité de garantie, par lequel il s'obligea, lorsqu'il feroit la paix avec la Suède, de conserver au Roi de Prusse la ville de Stettin avec son District. De son côté, le Roi de Pologne s'obligea de garantir au Tzar l'Ingrie, la Carélie, avec les villes de Vibourg, de Narva, la Province d'Estonie & la ville de Rével ; c'est-à-dire, les conquêtes faites sur les Suédois.

En conséquence de cette garantie, le Tzar ordonna de faire un port à Rével. Antoine Deviere, son Aide-de-Camp-Général, reçut l'ordre de s'y rendre, de faire préparer pendant l'hiver les

bois & les pierres par les habitans de l'Estonie , & de distribuer ces travaux en raison des arpens de terre que posséderoit chaque famille.

SECTION CXIX.

Pierre étoit grand sans orgueil , & son goût pour la simplicité lui inspiroit du mépris pour les vaines grandeurs. Ses délassemens consistoient à changer de travail , ou à prendre quelquefois des repas chez ceux qu'il aimoit. Un jour qu'il rendoit visite à un Suédois qui avoit été Résident à sa Cour , son traîneau fut accroché par un autre dans lequel étoient huit voleurs. Il n'étoit accompagné que de deux domestiques ; l'un à cheval étoit en avant , & l'autre derrière lui. Ce Prince qui avoit autant de force physique que de force morale , saisit un des voleurs par les cheveux , l'arrache du traîneau , continue sa marche , & le conduit chez le Résident. Lorsque le voleur reconnut le Tzar , il le supplia de le faire mourir sans souffrir la question. Le Tzar lui promit la vie & une récompense s'il déclaroit ses complices : il jura de les déclarer , & on l'envoya avec un détachement au repaire où se cachoit une troupe de brigands. Dès qu'ils entendirent la voix de leur camarade , ils ouvrirent la porte. On les saisit , & ils furent tous exécutés , à l'exception du délateur.

Ce n'étoit pas la première fois que le César Russe avoit été attaqué par des brigands. Quelque tems avant cette époque , des voleurs se présentèrent à lui sur la route de Moskou à Novogorod , & il n'étoit accompagné que de quatre domestiques. A leur approche , il saute de son traîneau , tenant son épée d'une main & un pistolet armé de l'autre , & leur dit : *Je suis le Tzar , & que me demandez-vous ?* Ils répondirent , tant mieux : nous sommes réduits à une misère extrême , & personne n'est plus en état que toi de nous soulager... Mais je n'ai point d'argent sur moi , reprit le Tzar ; ils répliquèrent : Quand tu en aurois , nous ne le prendrions pas , tu en as besoin

pour ta route ; nous te prions seulement de nous donner un ordre par écrit , pour en toucher sur le Gouverneur de Novogorod. Le Tzar tire son crayon , & écrit au Gouverneur de leur payer à vue mille roubles : un d'entr'eux s'avance pour prendre cet ordre , & va en diligence chercher la somme. Lorsqu'il l'eut apportée , les voleurs obligèrent le Tzar de retourner à Tver , & de leur promettre qu'il ne leur feroit fait aucun mal.

Nous terminerons les évènements de cette année 1713 , par une anecdote qui fait l'éloge de la vertu d'un sexe digne de nous servir de modèle à plus d'un égard. On a vu , page 124 , Section III , que Pierre aimoit les femmes , & que les liens du mariage ne le retenoient pas assez : Henri-Thomas *Bruce* va nous en donner une nouvelle preuve. » Le Tzar dînant chez un marchand étranger , devint épris de sa fille qui étoit une beauté. Le Tzar lui fit les propositions les plus propres à l'engager d'abandonner son époux pour vivre avec lui. Fidèle à la foi qu'elle avoit jurée , elle résista aux offres séduisantes du Tzar. Mais craignant les suites de la passion de ce Prince , elle prit quelque argent , & disparut dès le soir même , sans en avertir personne de sa famille. Elle se réfugia dans un hameau qu'habitoit sa nourrice , femme d'un bûcheron. Elle le pria de la conduire dans la forêt où il travailloit , & où elle se fit construire une hute. Sa nourrice lui apportoit chaque jour les vivres qui lui étoient nécessaires.

Dès le lendemain de cette évasion , le Tzar retourna dans la maison du Marchand , & demanda à voir sa fille. Le Marchand lui répondit en tremblant , qu'on ne savoit pas ce qu'elle étoit devenue. Ce Prince , irrité d'une réponse qu'il ne regardoit que comme une défaite , fit faire des recherches exactes chez tous les parens de la belle émigrée , qui protestèrent unanimement d'ignorer ce qu'elle étoit devenue. Un an s'écoula avant qu'on en eût des nouvelles , & on la croyoit morte par quelque accident , lorsqu'un

Colonel la découvrit , en chassant dans la forêt où étoit sa cabane. Elle cherchoit à s'éloigner lorsqu'il l'atteignit : » Rassurez-vous , lui dit-il , en l'abordant ; vous n'avez rien à craindre , ni du Tzar , ni de moi. On vous croit morte , & le Tzar a formé une autre inclination « . Il lui proposa de la ramener chez ses parens , dont elle feroit le bonheur ; elle accepta cette proposition.

Le Colonel , persuadé que cette aventure pourroit contribuer à sa fortune , dévoila ce secret à Catherine , & cette Princesse introduisit elle-même cet Officier chez le Tzar. Il lui fit le détail de tout ce que cette femme vertueuse avoit souffert depuis son évasion. Le Tzar y parut sensible , & dit qu'il vouloit réparer tous ses torts envers elle. Son époux étoit mort de chagrin pendant son absence : Catherine proposa de la marier au Colonel ; le Tzar approuva cet hymen , fit des présens convenables aux deux époux , & assura une pension de 3000 roubles à la dame & à sa famille « .

SECTION CXX.

1714.

Tandis que Charles XII laissoit démembrer ses Etats , le Tzar étoit dans les siens comme un bon père de famille dans son patrimoine , attentif à toutes les parties d'économie , à tous les objets de l'administration publique , à tout ce qui pouvoit assurer ou augmenter la puissance , les avantages & la gloire de ses Sujets. On le voyoit prendre à son gré une multitude de formes différentes. On l'a vu être à-la-fois son Général , son Conseil , son Ministre ; ordonner , faire exécuter ses ordres , & souvent exécuter lui-même : dans les Chantiers de Marine , l'Ordonnateur & l'Inspecteur auguste en étoit le premier Charpentier : il faisoit construire un grand nombre de vaisseaux , & il en achetoit des Puissances étrangères. Dans le mois d'Avril de cette année ,

l'Arondel, *l'Ormont* & *la Fortune*, de 50 canons chacun, achetés en Angleterre, arrivèrent heureusement à Rével. A Pétersbourg, ce Prince étoit Architecte & Ingénieur : il faisoit embellir cette Ville & fortifier les ouvrages destinés à la défendre. Plus de quarante mille Russes & un grand nombre de prisonniers Suédois étoient continuellement employés à ces travaux. Il ne manquoit à la gloire de ce Héros créateur & réformateur des anciens abus, que celle d'un Législateur; il travailla à la mériter. Il appella au Tribunal de l'équité, le mérite, les talens, les services de ses Officiers, pour les récompenser avec munificence; & il punit avec éclat ceux qui s'étoient conduits avec négligence ou avec mauvaise foi dans le service militaire : nous en avons rapporté les preuves. L'intérêt & l'honneur de la Religion fixèrent attentivement ses regards : il détruisit les pratiques superstitieuses qui déshonoroient le culte divin, régla tout pour prévenir les divisions des Ministres de ce culte. Il abolit le titre de Patriarche que le fanatisme avoit trop élevé, & que la crédulité des peuples avoit rendu redoutable sous des Pontifes intrigans ou fanatiques : il rendit au Trône le droit de présider souverainement sur le temporel & sur la discipline du Clergé Russe. C'étoit en se multipliant ainsi, que le Tzar vint à bout de faire en peu de tems, dans son Empire, des changemens si avantageux & si étonnans, pendant que Charles XII laissoit dépérir un Royaume qui sembloit fait pour figurer avec splendeur dans l'Europe, & jouer le premier rôle parmi les Puissances du Nord. La raison de ce contraste est palpable. Charles étoit un Héros de la gloire, & Pierre un Héros de l'amour du devoir.

SECTION CXXI.

La Suède étoit dans une espèce d'anarchie, en proie à la vengeance de ses ennemis. On ignoroit à Stockholm le sort du Roi en Turquie, & on n'espéroit plus qu'il revînt dans ses Etats. On

avoit résolu en conséquence de faire la paix sans sa participation, & d'établir un Gouvernement Républicain, tel qu'on l'a vu établi après la mort de Charles XII. La Princesse Eléonore, la plus proche héritière du Trône, avoit été déclarée Régente par le Sénat. Le Gouverneur d'Abo remit au Prince Galitzin une lettre au Tzar, de la part de la Régente & du Sénat, qui prioient ce Monarque de donner un sauf-conduit au Major Suédois *Snolsk*, qu'on vouloit envoyer à Pétersbourg pour traiter une affaire importante : c'étoit pour y traiter de la Paix. Le Tzar accorda le sauf-conduit; mais l'Officier ne vint point, & le Tzar ne fut que long-tems après les raisons qui avoient empêché l'exécution de ce projet pacifique. La Régente & le Sénat avoient convoqué une Diète pour cet objet; mais lorsqu'ils apprirent que Charles XII étoit au moment de revenir en Suède, ce projet resta enseveli dans un profond silence; & pour donner le change à cet égard, on donna pour raison de la convocation de la Diète, la nécessité absolue de s'assembler & de délibérer sur le parti à prendre, dans l'absence du Roi, pour pallier les maux d'un Etat épuisé d'hommes & d'argent.

Le Sénat fut instruit à tems qu'Akmet, craignant que les secours qu'il donneroit à Charles XII n'attirâssent contre lui la colère & les armes du Tzar, du Roi de Pologne & de l'Empereur d'Allemagne, faisoit surveiller les démarches du Roi de Suède par le Kan des Tatars; & dans le même tems qu'il ordonna au Ministre de Suède de se retirer à Démerdesch auprès de son Maître, pour prévenir de nouvelles intrigues, il défendit, sous peine de mort, aux Turcs & aux Tatars de passer le Dniester avec des armes. Le parti vigoureux qu'Akmet avoit pris contre Charles & son Ministre, annonçoit le retour prochain de ce Prince en Suède.

SECTION CXXII.

L'Empereur d'Allemagne, qui vouloit éloigner la guerre de ses Etats, avoit indiqué des conférences à Brunswick, sous sa médiation : il avoit invité toutes les Puissances du Nord à s'y rendre pour traiter de la Paix. Charles refusa sa médiation, & son opiniâtreté rendit le Congrès sans effet. Il restoit aux Suédois une Armée navale, avec laquelle ils tenoient la mer depuis que le Prince Galitzin s'étoit emparé de Tavasthus : c'étoit un poste qui couvroit la Bothnie. » Quelques Régimens Suédois, avec huit mille hommes de Milice, le défendoient. Il fallut livrer une bataille : les Russes la gagnèrent entièrement ; ils dissipèrent toute l'Armée Suédoise, & pénétrèrent jusqu'à Vaza ; de sorte qu'ils furent les maîtres de 80 lieues de pays «.

Pierre ambitionnoit depuis long-tems de signaler la Marine qu'il avoit créé : il ne pouvoit obtenir la Paix de Charles XII qu'en continuant la guerre ; il hâta les préparatifs nécessaires pour combattre l'Armée navale. Ils consistoient en seize vaisseaux de ligne & 180 galères.

De leur côté, les Suédois firent de nouveaux efforts pour arrêter les conquêtes de leurs ennemis ; ils mirent en mer une Escadre sous les ordres du Vice-Amiral *Erenschild*. Le Tzar leur opposa une Flotte, dont l'Amiral Apraxin eut le commandement : il fit voile avec les galères vers la Finlande, à la hauteur d'Abo, tandis que le Tzar commandoit les vaisseaux de ligne qui se rendoient à Rével. Après avoir établi entre les deux Flottes des moyens de correspondance, le Tzar se met en mer, cherche l'Escadre Suédoise, & la découvre à la hauteur d'Angout. Les deux partis, à-peu-près égaux en force, désiroient le combat avec le même empressement : la bravoure est une qualité propre aux Suédois. *Erenschild* s'avance avec une frégate pour observer les manœuvres & la force de la Flotte ennemie ; il attaque l'avant-garde que le

Tzar commandoit. L'action fut très-vive & dura deux heures. Pierre fit tour-à-tour les fonctions de Soldat, de Matelot, de Pilote & de Général. Son activité fixa la victoire en sa faveur, malgré les prodiges de valeur & les savantes manœuvres des Suédois. Presque toute leur Escadre fut prisonnière, & conduite dans le Port d'Abo. La défaite d'Erenschild fut occasionnée par ses vaisseaux de ligne mêmes, plus propres à combattre en pleine mer qu'à travers des rochers : ce fut aussi à ses galères que le Tzar dut le succès de cette journée mémorable.

Les débris de la flotte Suédoise se retirèrent à Stockholm, & les Russes débarquèrent, au nombre de 16,000, dans l'Isle d'Åland, éloignée de douze lieues de cette Capitale; ils s'emparèrent, sans beaucoup de peine, des principales places : cette victoire date du 27 Juillet. Le 29 le Colonel Schouvalof assiégea la forteresse de Neyflot, élevée sur un rocher en Finlande : elle fut défendue par un petit nombre de Héros qui ne pouvant être secourus, furent obligés de se rendre.

La nouvelle de cette victoire & de ses suites, jetta l'alarme dans Stockholm. On assemble des Milices, on rappelle les meilleures troupes dans la Capitale, pour s'opposer aux armes victorieuses des Russes; mais le Tzar, instruit, par sa propre expérience, du danger qu'il y a de s'engager dans un pays ennemi, ne voulut point trop entreprendre, ni diviser ses forces. Il rendit la tranquillité à Stockholm, en abandonnant l'Isle d'Åland; il donna le commandement de la Finlande au Prince Galitzin, & retourna à Pétersbourg, où il reçut pour sa dernière victoire, l'honneur du triomphe. Ce spectacle avoit pour but d'apprendre aux Russes que les honneurs Militaires ne doivent être accordés qu'au mérite seul, & que les grandes actions sont des titres préférables à la naissance & à la fortune, pour s'élever aux grandes dignités.

En l'absence du Tzar, le Prince Fédor *Romodanofski* étoit chargé de l'administration de l'Etat, & dans les fêtes d'apparat, il représentoit la personne du Souverain, tandis que celui-ci se trouvoit confondu parmi les Officiers qui avoient obtenu le même grade que lui. Le titre qu'on donnoit alors au Vicaire du Souverain étoit celui de *Prince-César*. Il étoit assis sur le Trône, & revêtu de tous les ornemens & les attributs de la Majesté. Le Général-Amiral Apraxin lui présenta les vainqueurs & les vaincus, & lui fit l'éloge de la conduite & des manœuvres du Contre-Amiral Pierre Alexiévitx. Romodanofski le fit approcher du Trône pour rendre compte de la bataille d'Angout. Pierre, en uniforme d'Officier de marine, lui présenta la relation du combat & de la victoire, & le Prince-César le jugea digne du grade de Vice-Amiral, qu'il reçut pour prix de sa bonne conduite.

Après cette cérémonie, Romodanofski déposa son pouvoir précaire, & le maître de l'Empire reprit sa place. Cette journée d'Aland fut, après celle de Pultava, la plus glorieuse de la vie du Tzar : il profita de cette circonstance heureuse pour inspirer à tout le monde l'émulation, l'amour de la patrie & celui de la gloire; il prononça ce discours, dont Voltaire nous a donné le précis, & qui mérite de passer à la dernière postérité : » Mes
 » frères, est-il quelqu'un de vous qui eût pensé, il y a vingt
 » ans, qu'il combattroit avec moi sur la mer Baltique, dans des
 » vaisseaux construits par vous-mêmes, & que nous serions établis
 » dans ces contrées conquises par nos travaux & notre courage?
 » Qui de vous auroit prévu que tant d'hommes instruits, d'ar-
 » tistes habiles, d'ouvriers industrieux, viendroient, de toutes
 » les contrées de l'Europe, faire fleurir les Arts en Russie? On
 » place l'ancien siège des Sciences dans la Grèce; elles s'établi-
 » rent ensuite dans l'Italie, d'où elles se répandirent dans toutes
 » les parties de l'Europe, excepté en Russie, par la négligence de

» nos ancêtres. C'est à présent notre tour , si vous voulez secon-
 » der mes desseins, en joignant l'émulation & l'étude à l'obéif-
 » sance. Les Arts circulent dans le monde, comme le sang dans
 » le corps humain; & peut-être ils établiront leur empire parmi
 » nous, pour retourner dans la Grèce, leur ancienne patrie «.

Ce discours, digne d'un Fondateur, n'a point été fait après coup, comme tant d'autres; mais il a été énérvé dans toutes les traductions.

Les vieux Boyards, dit Voltaire, écoutèrent cette harangue avec plus de regret pour les anciens usages, que d'admiration pour la gloire du Monarque victorieux, fondateur & législateur de son Empire; mais les jeunes en furent touchés jusqu'aux larmes.

SECTION CXXIII.

L'Epouse du Tzarévitz Alexis, accoucha le 23 Juillet d'une Princesse qui fut nommée *Nathalie*, & elle prit alors le titre de *Grande-Duchesse*. Le Tzarévitz, insensible aux attraits d'une épouse vertueuse, ne rachetoit point, par des complaisances & des égards pour elle, la dureté de ses mœurs sauvages: ne voulant pas se trouver à l'accouchement, il étoit allé aux eaux de Karlsbadt avec sa Maitresse Finoise, & l'Epouse infortunée n'eut d'autre compagnie, dans ce moment critique, que la Princesse d'Oostfrise, sa parente. Le Tzar, sensible à cet abandon de son Fils, rassembla autour d'elle une cour brillante, & donna plusieurs fêtes pour tâcher de faire diversion à ses justes regrets.

A son retour des eaux, Alexis reprit son caractère sombre & sauvage. Loin d'être touché de l'attention du Tzar à procurer des amusemens à son Epouse pendant son absence, il lui marqua la plus grande répugnance pour les assemblées de Cour, l'assurant, que sans la crainte de son Père, il supprimeroit routes ces assemblées, & obligeroit les Russes à reprendre leurs

pélisses , & à vivre suivant les anciennes coutumes. L'antipathie d'Alexis envers son Epouse , semble prouver qu'il n'avoit pas été le maître de se choisir une femme : quoi qu'il en soit , il ajouta à ses torts envers elle , celui de ne jamais paroître à aucune des fêtes & des assemblées publiques , alléguant toujours quelques indispositions pour prétexte , lors même que personne n'ignoroit qu'il s'enivroit en mauvaise compagnie.

SECTION CXXIV.

Au milieu des travaux de la législation & des chagrins que lui donnoit son fils , Pierre n'oublia point les services que Catherine avoit rendus à l'Etat , & ceux qu'elle rendoit chaque jour à ses sujets ; il institua l'ordre de Sainte-Catherine en son honneur. La manière dont le Tzar s'exprime à ce sujet , mérite d'être consignée dans l'Histoire.

» Le 24 Novembre , c'est-à-dire , le jour de la fête du nom de
 » l'Impératrice Catherine Alexievna , Sa Majesté la décora lui-
 » même de l'Ordre de Sainte-Catherine , nouvellement institué
 » en mémoire de la présence de l'Impératrice à la bataille contre
 » les Turcs , près du Pruth , où , dans ces fâcheuses circonstances ,
 » on l'avoit vue agir , non comme une femme , mais comme
 » un homme«.

Le mois de Décembre fut signalé par l'arrivée de Tolstoé & de Schafirof , Ambassadeurs à Constantinople ; ils en revinrent avec la confirmation de la paix entre les Turcs & les Russes. Michel Schérémétof , qui avoit aussi été envoyé à la Porte en qualité de Ministre , mourut en chemin.

SECTION CXXV.

Après cinq années de séjour en Turquie , Charles XII quitta

enfin les Etats du Grand-Seigneur. Il en partit le 2 Octobre. Si le premier devoir d'un Roi est de veiller au salut & au bonheur de la patrie, il est certain que Charles XII ne le remplit pas. Après la paix du Pruth, après les intrigues infructueuses qu'il trama à la Porte, il auroit dû sentir qu'il ne pouvoit plus compter sur le secours des Turcs, & venir défendre ses Etats dévastés. Mais sa gloire étoit d'un genre tout opposé à celle du Tzar; elle ne consistoit ni dans l'établissement des arts, ni dans la législation, ni dans la politique, ni dans le commerce; elle ne s'étendoit pas au-delà de sa personne: son mérite étoit une valeur au-dessus du courage ordinaire; il avoit défendu ses Etats avec une grandeur d'ame égale à cette valeur intrépide, & c'en étoit assez pour que les Nations fussent frappées de respect pour lui. Il avoit plus de partisans que d'alliés.

Il mit dans son voyage la même singularité qui caractérisoit toutes ses actions: aussi extrême dans son impatience qu'il l'avoit été dans sa résistance à Bender, il renonça à l'escorte nombreuse qu'il demandoit à la Porte, s'éclipça aux Gardes qui l'accompagnoient, se déguisa, & prit avec lui quatre Officiers seulement, qu'il laissa bientôt par la rapidité & la continuité de sa marche. Il fit à cheval presque tout le tour de l'Allemagne sans se reposer, évitant les terres de ses ennemis; & après seize jours & seize nuits d'une course forcée, il arriva aux portes de Stralsund à une heure après-minuit. On l'introduisit aussi-tôt devant le Gouverneur à qui il se fit connoître. Le jour suivant, il monta à cheval, visita les fortifications de la Place, passa en revue la garnison, lui fit faire l'exercice, donna ensuite ses audiences, & envoya le Général-Major *Lieven* en Suède pour faire savoir son arrivée, avec ordre au Sénat de Sotekholm de lui envoyer des hommes & de l'argent. Charles fit tout cela à son arrivée, sans qu'une fatigue aussi extraordinaire parût rien ôter de son activité & de sa vigueur;

jamais Prince ne fut plus dur à lui-même, & il étoit aussi accoutumé que le Tzar aux travaux pénibles.

» Le peu d'argent qu'avoient les Bourgeois de Stockholm, lui fut livré : on ne savoit rien refuser à un Prince qui ne demandoit que pour donner, qui vivoit aussi durement que les simples soldats, & qui exposoit comme eux sa vie. Ses malheurs, sa captivité, son retour, touchoient ses Sujets & les étrangers : on ne pouvoit s'empêcher de le blâmer, ni de l'admirer, ni de le plaindre, ni de le secourir..... Le Baron de *Goertz* se rendit à Stralsund auprès de lui ; il avoit été l'instrument d'une partie de ses malheurs ; mais il se justifia avec tant d'adresse, & lui fit concevoir de si hautes espérances, qu'il gagna sa confiance comme il avoit gagné celle de tous les Princes & de tous les Ministres avec lesquels il avoit négocié «.

Il commença alors, dit le Tzar, à rechercher l'amitié du Roi de Prusse ; & pour cet effet, il lui écrivit une lettre pour l'informer de son retour, & l'assurer qu'il conservoit pour lui une amitié constante. Le Roi de Prusse lui envoya son Lieutenant-Général le Comte *Schelippenbach*, qui, à son arrivée, lui demanda s'il vouloit faire la paix ou la guerre avec son Souverain. Cette question déplut infiniment au Roi de Suède, qui ne s'étoit adressé au Roi de Prusse que dans l'espérance de recouvrer Stettin de quelque manière que ce fût. Le Roi de Prusse, dit-il à *Schelippenbach*, n'a rien payé pour Stettin, & je ne veux rien payer non plus à votre Maître pour la reprendre.

Sur ces entrefaites, le Prince Héritaire de Hesse-Cassel demanda en mariage la Princesse Ulrique-Eléonore, sœur de Charles XII : ce Prince fut charmé de trouver le moyen de mettre la Cour de Hesse-Cassel dans ses intérêts. Le Prince Héritaire vint trouver le Roi à Stralsund, & se rendit ensuite en Suède, où le mariage se célébra l'année suivante.

SECTION CXXVI.

Nous avons dit dans nos réflexions sur cet Ouvrage , page XIX , Tome II , Hist. Anc. , que le Tzar , dès le commencement de son Règne , s'étoit formé un plan de Législation , & qu'en suivant ses démarches pendant le cours de sa vie , on le voit s'avancer à pas réglés , & marcher constamment vers ce but , &c. En effet , c'étoit peu que , dès 1698 , il eût fait adopter à ses Peuples d'autres usages , d'autres formes , d'autres coutumes , d'autres mœurs , & fixé le commencement de l'année en Janvier : on a vu qu'en 1711 ce Prince se détermina à porter des coups décisifs aux vices de la Législation , en créant un Sénat auquel il présidoit lui-même. En son absence , le nouveau Tribunal étoit chargé de la direction des affaires de l'Etat & de la décision de toutes celles des particuliers ; mais en attribuant au Sénat ce pouvoir absolu , le Tzar exigea qu'à son retour il lui rendît compte de sa direction & de toutes ses décisions. Cette admirable prévoyance fut portée plus loin : le Tzar , persuadé que l'ordre qu'il vouloit établir dans cette première partie de l'administration , trouveroit de grandes difficultés , tant qu'il n'abaisseroit pas l'autorité de la Cour des Boyari , il l'abolit entièrement , & composa le Tribunal suprême d'hommes sur le savoir & l'intégrité desquels il croyoit pouvoir compter , sans avoir égard ni au rang , ni à la naissance , comme avoient fait ses prédécesseurs.

Nous avons rapporté (Section CXV) la conversation qui eut lieu entre le Tzar & le Prince Jakof Loukitz-Dolgorouki : elle étoit propre à faire le plus grand effet sur ce Souverain ; elle le fit au moment même où rien ne gênoit plus l'exécution de ses desseins pour la Législation. Le moment étoit favorable : la Livonie , l'Estonie , la Carélie & l'Ingric pouvoient être regardées comme des Provinces de son Empire ; sa Marine guerrière étoit

devenue en moins de douze années, capable d'en imposer aux Puissances maritimes de la mer Baltique : le Prince Galitzin venoit de lui soumettre Vasa & Cajanembourg, les deux dernières Fortereffes au pouvoir des Suédois : ce gage lui assuroit une paix honorable & avantageuse ; & il étoit tranquille du côté de la Turquie. Tous les Princes du Nord étoient ses alliés ou ses partisans. Dix-huit mille Russes en Pologne contenoient les ennemis du Roi *Auguste*, dissipoiént les Confédérations, & imposoiént silence aux mécontents d'une République orageuse. Ainsi, sans inquiétude sur le dehors, Pierre fixa ses regards sur les affaires intérieures de son Empire.

En examinant avec l'attention dont il étoit capable, les détails de chaque partie de l'Administration, il découvrit la vérité du mot fameux de Jean *Sobieski* : *Malheureux Rois ! nous ordonnons vivans, on ne nous écoute pas ; nous écouterá-t-on quand nous ne serons plus ? Dans un pays où l'or commande, c'est l'argent qui juge.*

Plusieurs Seigneurs Russes chargés de l'administration des Finances avoient commis des vexations & des extorsions ; d'autres vendoient la justice & l'injustice même aux Particuliers. Pierre établit une Chambre de Justice pour les juger, & quelques-uns périrent dans les supplices. Ce fut en donnant cet exemple aux personnes en place que le Tzar dit : *Quels biens un Prince ne peut-il pas faire à ses Sujets, en achetant seulement pour un rouble de cordes (1) !*

(1) Ceux qui seroient tentés de reprocher ici à Pierre-le-Grand d'avoir été juste jusqu'à la cruauté, quelle idée se formeront-ils de la Justice Chinoise, en lisant l'extrait de la Gazette de France du Mardi 12 Août 1783 ? Ils y verront qu'un Empereur, dont on célèbre l'humanité & la clémence, n'a pas craint de ternir ces vertus, lorsqu'en parcourant ses Provinces, l'année dernière, il a fait couper plus de 300 têtes de Mandarins oppresseurs de ses peuples. Dans les cas semblables, ce sont les exacteurs qui sont les tyrans, & le Législateur qui les condamne, devient le père de la Patrie. Par-tout où la vigilance s'endort,

Chaque jour offrit d'importans réglemens sur l'administration de la Justice, sur la discipline militaire, sur l'éducation de la jeunesse, pour la Marine & le Commerce. Pierre composa lui-même un Code Militaire : il fonda l'Académie de Marine de Pétersbourg ; & tandis qu'il faisoit lever une Carte générale de l'Empire, on bâtissoit le Château & l'on traçoit les Jardins de Péter-Hoff. Mais parmi les sages Loix que Pierre dicta ou écrivit lui-même, l'Oukaz qui mérite le plus d'attention, est celui qu'il fit publier le 24 Décembre 1714. Les Constitutions de ses Prédécesseurs au Trône, & les Jugemens contradictoires des Boyari dans des causes semblables, avoient ouvert aux Juges une ample carrière pour satisfaire leur avarice ; & cette contagion, si funeste à un Etat, avoit gagné imperceptiblement tous les Tribunaux ; de sorte que tout se décidoit par esprit de parti, & qu'il étoit notoire que la justice se vendoit au plus offrant & dernier enchérisseur. Pierre, voulant détruire un usage si flétrissant pour les Juges, & si ruineux pour ses Sujets, fit défenses aux Juges & à tous ceux qui étoient chargés des affaires publiques, de recevoir directement ni indirectement la moindre chose des Parties, sous quelque prétexte que ce fût, & aux Parties de chercher à les corrompre ; voulant que ceux d'entre eux qui se trouveroient coupables d'avoir offert ou reçu des présens, fussent condamnés à mort, leurs biens préalablement confisqués. Il étoit expressé-

le crime se réveille ; & le crime impuni est aussi contagieux & plus destructeur que la peste. Mais il n'en est pas de la peste morale comme de la peste physique ; on ne détruit celle-ci que par la promptitude & l'efficacité des moyens : on ne guérira jamais de celle-là par la destruction des coupables ; l'expérience le prouve, & l'humanité dit à tous les Législateurs : *Punissez les crimes, mais infligez des peines qui expient les délits : en rendant les coupables utiles à la Société, vous donnerez aux hommes des exemples vivans, qui sont les seuls efficaces.*

ment

ment ordonné aux Juges de se contenter des émolumens qu'il plairoit au Souverain d'attacher à leurs emplois ; & afin qu'aucun de ceux qui étoient pourvus des charges de Judicature , ou qui en seroient pourvus dans la suite , ne pût s'excuser sur l'ignorance de ce Règlement , il fut statué que personne ne seroit admis à l'administration de la Justice , avant qu'il n'eût lu & signé cette Ordonnance. On verra dans la suite les précautions & les arrangements que prit ce Monarque pour purifier & consolider sa Législation.

La preuve que l'esprit d'intérêt avoit gagné tous les Ordres de l'Etat , est démontrée dans l'Anecdote suivante. Pierre se multiplioit pour surveiller lui-même toutes les parties de l'administration. Un jour qu'il se trouvoit à la Bourse , il vit un grand nombre de Marchands nationaux qui se repositoient , & il leur demanda pourquoi cette inaction ; ils répondirent : *C'est que nous n'avons plus rien à faire depuis que les grands Seigneurs sont devenus Marchands.* Le Tzar leur ordonna de venir lui parler le lendemain à cinq heures du matin. Ils se rendirent à ses ordres , & lui dévoilèrent les monopoles de six grands Seigneurs , à la tête desquels étoit le Prince Mentfchikof. Il s'agissoit d'une somme de cinq cents mille roubles (2,500,000 liv.) pour les approvisionnemens d'une Forteresse , & ils firent leur soumission au rabais. Le Tzar trouva que les fournitures des Seigneurs étoient d'un tiers au moins plus chères que le prix des Marchands : il les condamna tous à être pendus , mais il leur fit grace de la vie ; & comme il falloit un exemple , il ordonna aux prévaricateurs de se rendre au Palais , les fit déshabiller , les corrigea à coups de *doubine* , & les condamna à une forte amende , qu'ils payèrent par forme de restitution.

SECTION CXXVII.

1715.

Lorsque Charles XII revint dans ses Etats, toutes les affaires du Midi de l'Europe prenoient une face nouvelle, & celles du Nord étoient encore plus changées; Pierre en étoit devenu l'arbitre. » L'Electeur de Hanovre, appelé au Royaume d'Angleterre, vouloit agrandir ses Terres d'Allemagne aux dépens de la Suède, qui n'avoit acquis des Domaines Allemands que par les conquêtes du grand *Gustave*. Le Roi de Danemarck prétendoit reprendre la Scanie, la meilleure Province de la Suède, qui avoit autrefois appartenu aux Danois. Le Roi de Prusse, héritier des Ducs de Poméranie, prétendoit rentrer au moins dans une partie de cette Province. D'un autre côté, la Maison de *Holfstein*, opprimée par le Roi de Danemarck & le Duc de Mecklembourg, en guerre presqu'ouverte avec ses Sujets, imploroit la protection de Pierre premier. Le Roi de Pologne, Electeur de Saxe, désiroit qu'on annexât la Courlande à la Pologne; ainsi, de l'Elbe jusqu'à la mer Baltique, Pierre étoit l'appui de tous les Princes, comme Charles en avoit été la terreur «.

Le Landgrave de Hesse-Cassel, les Rois de Prusse & de Danemarck, l'Empereur d'Allemagne, négocièrent beaucoup depuis le retour de Charles, & n'avancèrent rien. La France même lui offrit sa médiation, & l'engagea à envoyer des Ministres au Congrès de Brunswick; mais ce Prince, témoin des maux de ses sujets & de la confédération qui devoit consommer la perte de ses Etats, se flattoit encore d'obtenir par la force, ce qu'on refusoit à la hauteur de ses requisiions, & d'avoir assez de vaisseaux de guerre & d'Armateurs pour ne point craindre la nouvelle Puissance maritime du Tzar. » A l'égard de la guerre de terre, il comptoit sur son courage. Goertz, qui avoit trouvé

l'art de conduire à son gré ce Prince inflexible, devint tout d'un coup son premier Ministre, & lui persuada qu'il pourroit subvenir aux frais avec une monnoie de cuivre qu'on fit valoir quatre-vingt-seize fois autant que sa valeur naturelle; ce qui est un prodige dans l'histoire des Gouvernemens.

SECTION CXXVIII.

Dès le mois d'Avril, les Suédois mirent en mer, & les vaisseaux du Tzar prirent les premiers Armateurs; tandis que son armée marchoit en Poméranie, & que les Prussiens, les Saxons, les Danois, se joignoient devant Stralsund, où Charles XII étoit renfermé. On a vu, dit Voltaire, dans l'Histoire de ce Prince, avec quelle valeur fière & tranquille il brava, dans Stralsund, tous ses ennemis réunis. On n'y ajoutera ici qu'une petite particularité qui marque bien son caractère. Presque tous ses principaux Officiers ayant été tués ou blessés dans le siège, le Colonel, Baron de *Reichel*, après un long combat, accablé de veilles & de fatigues, s'étant jetté sur un banc pour prendre une heure de repos, fut appelé pour monter la garde sur le rempart; il s'y traîna en maudissant l'opiniâtreté du Roi, & tant de fatigues si intolérables & si inutiles; le Roi qui l'entendit courut à lui, & se dépouillant de son manteau qu'il étendit devant lui; » vous » n'en pouvez plus, lui dit-il, mon cher *Reichel*; j'ai dormi » une heure, je suis frais, je vais monter la garde pour vous; » dormez, je vous éveillerai quand il en sera tems ». Après ces mots, il l'enveloppa malgré lui, le laissa dormir, & alla monter la garde.

Tandis qu'il défendoit ainsi Stralsund pied-à-pied, le Roi d'Angleterre trafiquoit de ses Etats, & achetoit du Roi de Danemarck la conquête qu'il avoit faite de la Province de Bremen & de Verden avec la Ville de Stade. Cette acquisition

coûta au Roi George huit cents mille écus d'Allemagne; elle fut faite dans le mois d'Octobre. Dans le mois de Décembre, Stralsund n'étant plus qu'un monceau de ruines, les Officiers de Charles XII forcèrent ce Prince d'en sortir, & dès qu'il fut en sûreté, son Général *Luker* rendit ces ruines aux Alliés.

SECTION CXXIX.

Plus un Empire est vaste, plus il est exposé aux incursions des peuples brigands. Les Tatars firent cette année une invasion dans le Royaume de Kazan, & emmenoièrent avec eux sept à huit mille esclaves. Six cents Dragons Suédois, prisonniers des Russes, sont armés; ils poursuivent les Tatars, les atteignent, les taillent en pièces. Un butin considérable & quinze cents chevaux furent la récompense de la valeur des Suédois. Le fils du Kan des Tatars fut pris & pendu sur le champ.

Après la prise de Stralsund détruite, les alliés se portèrent devant Wismar, dans le Mecklembourg, sur un petit golfe de la mer Baltique, à sept lieues de Lubeck. Pierre leur envoya un secours de vingt mille hommes, dans le dessein de s'emparer de cette Ville, & de la faire restituer au Duc de Mecklembourg-Schverin, à qui il venoit d'accorder en mariage la Princesse Catherine, sa nièce, troisième fille du feu Tzar *Ivan Alexiévitx*, devenue l'aînée par la mort de ses sœurs (1).

(1) M. Levesque, qui possède si bien & si exclusivement l'Histoire de Russie, dit, en parlant de Wismar cédée à la Suède par le Traité de Westphalie, « que Pierre avoit dessein de rendre cette Place à Charles Léopold, Duc de Mecklenbourg, à qui il avoit promis la Princesse *Anne*, seconde fille de son frère *Ivan* ». Pag. 355 & 356.

La Princesse *Anne* étoit la quatrième fille d'*Ivan* : elle fut mariée au Duc Antoine Ulric de Wolfenbutel. Catherine, née le 4 Juin 1691, épousa le Duc de Mecklenbourg le 8 Avril 1716, & mourut à Pétersbourg le 14 Juin 1733.

Ce fut principalement en cette année que le Tzar s'occupoit le plus de la marine & du commerce. Pour former ses sujets à la navigation, il défendit de construire des ponts sur la Néva, & ne permit de la passer que sur des chaloupes à voiles. Personne ne fut excepté de cette loi rigoureuse, qui avoit pour objet de faire apprendre aux Russes les manœuvres nautiques, d'inspirer l'intrépidité & de faire braver la mort sur les flots d'une rivière souvent agitée par des vents impétueux.

L'Anglois *Bruce*, témoin de ces faits, dit, en parlant de la vie privée du Tzar, que ce Prince donnoit tous les jours ses audiences dans une longue galerie, depuis onze heures jusqu'à midi. Tous ses sujets y avoient un libre accès, & pouvoient lui présenter directement leurs requêtes. Mais, passé cette heure, on ne pouvoit plus lui parler que pour les affaires de la plus grande conséquence. Il dînoit ordinairement à midi. On ne lui servoit qu'un plat à la fois pour l'avoir chaud; il mangeoit dans une chambre contiguë à la cuisine, & le cuisinier passoit les plats par un guichet. A une heure il alloit dormir, & son sommeil ne duroit qu'environ une heure. Il passoit le reste de la journée à des occupations utiles, entremêlées d'amusemens: tous ses plaisirs étoient actifs; il aimoit passionnément le tour, & ses Ouvrages prouvent qu'il excelloit en ce genre. Il se couchoit régulièrement à dix heures du soir, excepté les jours de fêtes où il y avoit assemblée de Cour. Les environs du Palais & les jardins étoient entourés d'eau; les conviés ne pouvoient s'y rendre que dans leurs barques; elles étoient consignées à la garde, de sorte que personne ne pouvoit se retirer qu'avec toute la compagnie, qui ne se séparoit guère qu'au point du jour. Les carrosses n'auroient été alors d'aucune utilité dans une Ville environnée de rivières ou de canaux sans ponts. Le Tzar faisoit présent à chaque personne de barques plus ou moins ornées,

suivant leur rang. On étoit obligé de les entretenir, & d'en construire d'autres dès que celles qu'avoit données le Tzar étoient hors de service. La jeune Noblesse apprenoit, par l'usage de ces chaloupes, à se familiariser avec les exercices de la marine. Jusqu'ici, Pierre-Henri Bruce.

M. le Général Betskoi, qui a été employé fort jeune par ce Monarque, m'a assuré qu'il se levoit en tout tems à quatre heures du matin, qu'il s'habilloit lui-même, & se servoit presque toujours lui-même; qu'un des grands plaisirs de ce Prince étoit de donner des leçons de marine aux matelots Russes, en leur faisant faire des manœuvres qui exigeoient beaucoup d'agilité, de force & d'adresse; qu'après avoir donné des leçons à ses sujets, il alloit souvent sur le port pour s'entretenir de la marine avec les Capitaines, les Pilotes, les Matelots étrangers, & que, vêtu aussi simplement qu'eux, il buvoit & fumoit avec eux comme leur égal. Il usoit de la même familiarité avec les Soldats & les Particuliers qui se conduisoient bien.

Les grands hommes s'amusent quelquefois des jeux d'enfans, & ces délassemens sont nécessaires à l'homme de génie: au milieu de ses vastes projets, Pierre n'oublioit pas que le peuple par-tout veut des spectacles, & qu'il a besoin d'être amusé: il chargea la Princesse Nathalie de donner aux Russes la fête suivante.

Un Nain de cette Princesse devant épouser une Naine de sa suite, elle voulut célébrer leur noce avec magnificence; elle fit faire deux carrosses proportionnés à leur taille, qui furent traînés par des chevaux de Jutland de la plus grande espèce. Tous les Nains de Moskou & de Pétersbourg furent invités à cette noce, & ils y vinrent au nombre de quatre-vingt-treize. On leur fit faire une marche pompeuse, ouverte par un char attelé de six chevaux, sur lequel les Musiciens étoient placés; venoit ensuite le grand Maréchal de la Cour, qui précédoit les mariés. Ceux-ci

étoient suivis de vingt-deux petits carrosses, attelés de six petits chevaux, contenant chacun quatre Nains. La marche étoit fermée par un Détachement de Dragons. Les Nains mangèrent tous à une table, & la Cour à une autre. Le soir, les Princes & les Princesses conduisirent les mariés au lit nuptial, & le reste de la nuit fut employé à un très-beau bal.

L'un de ces Nains mourut en cette année, & Pierre voulut que ses funérailles fussent aussi pompeuses que la noce l'avoit été. Vingt-quatre Nains précédoient ce Convoi burlesque & funèbre; vingt-quatre Naines le suivoient; le Monarque & sa Cour fermoient la marche.

SECTION CXXX.

Nous avons dit qu'en cette année, Pierre s'occupa principalement de sa marine & de son commerce. On lui avoit dit qu'on trouvoit du sable d'or en abondance dans quelques contrées de la petite Boukarie, qui faisoit un commerce considérable avec l'Inde. Il y envoya un Capitaine nommé *Bucholz*, avec des instructions qu'il avoit rédigées lui-même. Le Prince Tcherkaski eut ordre de se rendre dans la grande Boukarie, pour tâcher d'y découvrir l'ancien lit de l'Oxus, qui s'embouchoit jadis dans la mer Caspienne, & dont les Kalmouks avoient détourné le cours. Le projet du Tzar étoit de le rétablir, à quelque prix que ce fût, pour procurer de nouvelles branches à son commerce, & lui ouvrir une nouvelle source de richesses par Astrakan.

Laurent *Lange*, chargé des intérêts du commerce de Russie, partit pour la Chine par la Sibérie: il lui étoit expressément recommandé de prendre des renseignemens exacts sur les productions, les fabriques & le commerce de cet Empire: l'Anglois *Lange* étoit Médecin; *Khang-hi* en avoit demandé un à Pierre premier, & il saisit avec empressement cette occasion

de se procurer les connoissances qu'il désiroit, & qui étoient si utiles à ses vues. La Perse ne fut pas oubliée; il envoya une Ambassade au Schak-Huffin pour faciliter aux caravanes Russes le commerce entre les deux Nations. » Dans cet Etat florissant, dit Voltaire, tous les jours étoient marqués par de nouveaux établissemens pour la marine, pour les troupes, le commerce & les loix. Il sembloit que ce fût le comble de la prospérité, que, dans la même année, il lui naquît un fils de sa femme Catherine, & un héritier de ses Etats dans un fils du Prince Alexis. Mais l'enfant que lui donna la Tzarine fut bientôt enlevé par la mort; & nous verrons que le sort d'Alexis fut trop funeste pour que la naissance d'un fils de ce Prince pût être regardée comme un bonheur. Ce fils ne pouvoit voir le jour sous de plus malheureux auspices; il coûta la vie à celle qui l'avoit mis au monde. Voici comment Pierre-Henri Bruce raconte cet événement tragique.

» Le 22 Octobre 1715, l'épouse du Tzarévitz accoucha d'un
 » fils qui fut nommé *Pierre*, & qui eut le titre de Grand-Duc,
 » événement qui causa la plus grande joie au Tzar : mais elle
 » fut troublée par la mort de la Princesse, le neuvième jour
 » de ses couches, à l'âge de vingt-un ans, après avoir vécu quatre
 » ans avec un mari indigne d'elle. Sentant la mort approcher,
 » elle demanda à voir le Tzar, à qui elle recommanda ses deux
 » enfans, qu'elle remit au Tzarévitz, après les avoir baignés de
 » ses larmes. Ce Prince les conduisit dans son appartement, &
 » ne retourna plus auprès de son épouse, dont il ne demanda
 » pas même des nouvelles. Les Médecins voulant persuader à la
 » Princesse de prendre quelques remèdes, elle leur dit avec
 » émotion : *Ne me tourmentez pas davantage, laissez-moi mourir tran-*
 » *quillement, car je n'ai plus besoin de vivre.* Elle expira le premier
 » Novembre, demanda à n'être point embaumée, & fut inhumée

» le septième jour, dans la principale Eglise de la Forteresse ;
 » avec toute la pompe funèbre & les honneurs dus à son rang «.

Cet évènement est de ce siècle ; l'Auteur que nous venons de citer en a été témoin ; il est consigné dans l'Histoire de Russie, & cependant on a fait un Roman de l'accouchement & de la mort de l'épouse du Tzarévitz ; Roman que l'on nous donne pour une vérité dans un Ouvrage intitulé : *Pièces intéressantes & peu connues pour servir à l'Histoire*. L'Editeur de cet Ouvrage auroit dû ajouter à cette Anecdote la réflexion de M. le Chevalier le Bossu, qui l'a racontée à-peu-près de la même manière dans ses nouveaux Voyages d'Amérique Septentrionale, page 48. » Je vous avoue, dit-il, que quoique je tiens tous ces faits d'un assez grand nombre de personnes dignes de foi, je ne voudrois cependant pas en garantir l'authenticité «. L'Historien qui se respecte assez pour ne garantir que les faits dont il a les preuves, s'exprime toujours comme M. le Bossu, quand il rapporte des faits douteux & invraisemblables.

SECTION CXXXI.

1716.

Marthe Apraxin, Douairière du Tzar Fédor, frère aîné de Pierre premier, mourut le 14 Janvier : elle étoit sœur du Grand-Amiral Apraxin, & n'avoit vécu avec Fédor qu'environ un mois. Sa pompe funèbre fut de la plus grande magnificence, & son corps fut enseveli à la Forteresse.

Nous avons laissé Vismar bloquée par tous les Alliés du Tzar : les secours que ce Prince leur avoit envoyés n'arrivèrent qu'après la reddition de cette Place, qui fut remise au Roi de Danemarck. Les troupes que commandoit le Prince Repnin passèrent dans le Mecklembourg, sous les ordres du Maréchal Schérémétov,

& sous le prétexte de vouloir pacifier la révolte des Nobles de ce Duché contre leur Souverain. Les Russes, campés aux portes de l'Electorat de Hanovre, excitèrent les plaintes du Roi d'Angleterre; mais le Tzar y fit peu d'attention, son projet n'étant pas d'entreprendre quelque chose de ce côté.

Pierre, indigné de ce que ses Alliés avoient cédé au Roi de Danemarck, une Place qui devoit appartenir au Prince auquel il avoit donné sa nièce, se rendit devant Vismar peu de tems après la capitulation, & fit la garnison prisonnière de guerre: Goertz profita de ce refroidissement pour projeter une paix nécessaire entre Charles XII & le Tzar. Il fit entendre au Monarque Russe que la Suède étoit assez abaissée, & qu'il devoit craindre d'élever trop le Danemarck & la Prusse. Pierre, qui n'avoit jamais fait la guerre qu'en guerrier politique, entra dans les vues de Goertz; & dès-lors il n'agit plus que mollement contre la Suède; mais Charles XII, toujours guerrier, jamais citoyen, & malheureux par-tout, résolut de porter la guerre en Norvège: c'étoit un de ces coups désespérés que le succès seul peut justifier.

Dans le mois de Mars, le Tzar envoya Pierre-Henri Bruce à Berlin. Il étoit chargé de la conduite de trente Grenadiers de la plus haute taille, dont ce Monarque faisoit présent au Roi de Prusse: quelques-uns avoient jusqu'à six pieds neuf pouces, pieds nuds. On les avoit exercés à la Prussienne. Il y avoit parmi eux un Indien qui avoit amené un éléphant à Pétersbourg; deux Persans, trois Tatars; & l'on peut dire que jamais Prince n'eut une garde composée d'hommes de tant de Nations différentes. Une chose digne de remarque, c'est que les hommes de la plus haute taille & les plus petits Nains, se trouvent dans les déserts de l'Ukraine & de la Pologne. La cause de ces extrêmes dans le même climat, le même sol, les mêmes familles, n'est pas facile à

trouver : aussi nous garderons-nous bien de hasarder nos conjectures à cet égard.

SECTION CXXXII.

Au milieu de tant d'établissémens qui demandoient un génie créateur, un héros qui réunit le patriotisme au courage, & la sagesse à une politique profonde, Pierre se reprochoit de n'avoir rien fait encore des grandes choses qu'il méditoit pour l'administration de la Justice : il étoit convaincu que les maux occasionnés par l'injustice, sont beaucoup plus redoutables dans un Etat, que ceux de la guerre la plus sanglante.

Mais forcé d'attendre du tems l'occasion de rectifier les Tribunaux, il chercha du moins à mettre un frein au désordre pendant un second voyage qu'il projettoit de faire en Europe : il avoit fait le premier en homme qui s'étoit voulu instruire des Arts ; il vouloit faire le second en Prince qui cherchoit à pénétrer le secret de toutes les Cours, & les vues de tous les Législateurs. En attendant, il fit imprimer son *Code militaire*, à Dantzik, le 30 Mars de cette année.

Quelques défauts qu'il reconnût dans l'*Oulagénie*, il lui rendit tous ses droits, en prescrivant que les constitutions de ses prédécesseurs, & les Jugemens des Cours Souveraines, qui étoient intervenus depuis, ne mériteroient d'égard, qu'autant qu'on y trouveroit de la conformité avec le Code original publié par son père Alexis.

Il abolissoit par-là tous les abus que le caprice, les préjugés, les fausses interprétations & le pouvoir arbitraire avoient introduits dans les Tribunaux. Il déclara que non-seulement il vouloit rectifier les défauts de ce Code dès que le tems le lui permettroit, mais qu'il avoit dessein de le refondre & d'y ajouter tout ce qui seroit nécessaire pour le rendre plus complet. Cet Ouvrage fut achevé en 1720 : il est connu sous le titre de *Concordance des Loix*.

Ce Prince étoit trop pénétrant pour ignorer que la compilation & la rédaction d'un Code, tel qu'il le fouhaitoit, exigeoit beaucoup de tems, de connoiffances & de réflexions de la part des hommes mêmes les plus verfés dans la pratique des Loix; il profita de l'intervalle que prefcrivoient ces difpofitions, pour publier diverfes Ordonnances relatives au grand but qu'il fe propofoit de remplir.

Il établit une charge de Procureur Fiscal, lui donna quatre Affeffeurs pour les affaires d'Etat, & un certain nombre de Fifcaux fubordonnés & difperfés dans chaque Gouvernement; avec ordre de dénoncer toutes les malverfations & tous les crimes qui pourroient fe commettre dans leurs Départemens, contre les Loix de l'Etat, & au préjudice des Particuliers.

Il régla les fuccelfions. Jufqu'ici les enfans partageoient également l'héritage de leurs pères; mais comme ce Prince avoit fort à cœur la confervation des familles, il abrogea ces anciennes Loix, & leur fubftitua les moyens qu'il avoit vu pratiquer en Angleterre, pour maintenir la Nobleffe dans fa pureté & fon luftre.

Pierre ordonna donc dorénavant les biens immeubles, propres ou acquis, des pères & mères décédés, ne feroient plus également partagés entre les enfans, mais tomberoient de droit à un feul fils, fans aucun égard pour le droit d'aîneffe; que ce fils, désigné dans le teftament, devoit être celui que les pères & mères jugeroient le plus digne de cette préférence; qu'à défaut d'enfans mâles, on choifiroit parmi les filles une héritière des immeubles, & que fi les pères & mères mouroient fans avoir fait de difpofition, le droit d'aîneffe régloit la poffeffion des immeubles par indivis.

Le but du Légiflateur étoit, 1°. de conferver la fortune & la fplendeur des familles Nobles. 2°. De mettre le fort des enfans

dans la dépendance de leurs pères & mères; de resserrer par-là les liens de la tendresse, & d'inspirer le desir constant de leur plaire, par des actions louables, pour mériter la préférence accordée par la Loi. 3°. De faire servir aux avantages de la Patrie les besoins de ceux qui, ne partageant que les biens immeubles, se trouvoient forcés à se frayer une route à la fortune, en se vouant au service militaire, à la politique, au commerce, &c.

Nous n'avancions rien sans preuve : en prescrivant la manière d'acheter les immeubles mis en vente, la Loi porte que les cadets ou ceux qui ont été exclus de la succession, ne pourront acheter les biens de leur famille qu'après sept ans de service militaire, s'ils ont embrassé cet Etat; qu'après dix ans dans le Civil, & qu'après quinze dans le Commerce ou les Arts. Il falloit sans doute de puissans motifs au Législateur, pour ajouter des conditions si dures à une Loi dont l'esprit est juste, & dont la lettre dépouille. Elle stipule encore que, lorsque le dernier des mâles sera sans postérité, il pourra léguer ses biens à une personne de l'autre sexe, pourvu qu'elle soit de la même maison; mais sous la condition que son mari ajoutera à son nom propre celui qui doit perpétuer la mémoire de la famille qui, sans cela seroit éteinte. La Russie en a vu plusieurs exemples dans les Branches de *Golovin*, de *Romadanofski*, de *Balck*, de *Polet*, &c. Pierre espéroit que ces dispositions produiroient l'effet qu'il s'en étoit promis : mais la liberté que les parens avoient de choisir leurs successeurs, causa dans la suite tant de cabales & de confusion dans les familles, que l'Impératrice *Anne*, en 1731, crut devoir rétablir l'ordre de succession sur l'ancien pied.

Le Tzar publia encore en cette année, une Loi qui mérite des éloges : elle défend aux Juges de régler aucune affaire dans leur maison particulière, exigeant que tout se fît dans les Cours

publiques affectées à la tenue des Tribunaux, & en présence de tous ceux qui les composent.

SECTION CXXXIII.

Le feu de la guerre qui avoit embrasé le Nord, sembloit devoir se ranimer par le retour de Charles XII. Ce Prince conduisoit ses Etats comme son Armée, avec un despotisme qui ne connoissoit ni la lenteur du Conseil, ni les égards pour les formalités & les Loix du Gouvernement. Le Sénat fléchissoit devant ses ordres absolus, & la Suède étoit moins un Royaume qu'un Camp: tout homme étoit devenu soldat. Ce Prince avoit rassemblé trente-cinq mille hommes, avec lesquels il espéroit venger sa gloire & recouvrer ses pertes. Il avoit aussi une flotte qui croisoit sur la mer Baltique, & qui gênoit beaucoup le commerce des Puissances confédérées contre lui.

D'autre part, les Alliés du Tzar craignoient que ce Prince ne profitât des divisions que le retour de Charles XII & les négociations de son Ministre alloient semer dans presque toutes les Cours de l'Europe. La demande que le Tzar avoit faite de Vismar, son mécontentement, le mariage de sa nièce avec le Duc de Mecklembourg, la présence des troupes Russes dans ce Duché, ses forces de terre & de mer, sa prépondérance dans les affaires du Nord; toutes ces considérations inspiroient des soupçons, de la défiance & de l'envie à l'Empereur d'Allemagne, aux Villes Anseatiques, à l'Electeur de Hanovre, aux Rois de Prusse, de Pologne & de Danemarck.

La Pologne étoit toujours en proie aux divisions domestiques: la Noblesse formoit une nouvelle confédération contre *Auguste*, & refusoit de le reconnoître pour son Roi avant qu'il n'eût renvoyé les Saxons & les Russes qu'il retenoit en Pologne. Dans cette circonstance critique, *Auguste* implora encore le secours

du Tzar. Le Monarque Russe, fatigué des querelles renaissantes entre le Maître & ses Sujets, se borna à offrir sa médiation à Auguste. L'Armée Russe eut ordre d'évacuer la Pologne, & de se retirer sur ses frontières.

De son côté, le Roi de Danemarck redoutoit les forces & la colère de Charles XII : il avoit raison. L'Electeur de Hanovre & lui devoient être les premiers objets de sa vengeance. Il alla trouver le Tzar à Hambourg, eut avec lui une conférence, & en obtint la promesse d'un secours de troupes & de vaisseaux, pour favoriser la descente qu'il méditoit de faire en Scanie.

Le Tzar fut chercher sa Flotte, & transporta ses troupes de terre en Danemarck. A son arrivée à Copenhague, il fut salué par tous les Amiraux, & proclamé Commandant-Généralissime de toutes les Flottes de ses Alliés. La sienne consistoit en seize vaisseaux, & celles des Alliés en quarante-deux, sans compter les frégates & les sénéaux.

Ainsi, dit Fontenelle, les Nations les plus expérimentées dans la Marine, consentoient d'obéir au premier des Russes qui avoit connu la mer. Après avoir reçu cette marque éclatante du respect qu'on avoit pour sa personne, le Tzar mit en mer & fut à la découverte de l'Escadre Suédoise, que l'on disoit être à la hauteur de l'Isle de Moon. Les Suédois, informés à tems de la réunion des vaisseaux Russes, Anglois, Danois & Hollandois, s'étoient retirés dans leurs Ports : la Flotte guerrière rentra dans Copenhague.

Dans cet état des choses, le Roi de Danemarck sollicitoit vivement le Tzar pour hâter la descente projetée dans la Scanie; mais ce Prince fit naître des difficultés, temporisa, & refusa enfin de remplir ses promesses avant le printems. Son but étoit de se venger de la prise & de la démolition de Vismar, & d'affoiblir le Danemarck, en l'engageant dans des frais immenses & inutiles.

SECTION CXXXIV.

La méfintelligence des Alliés étoit ce qui pouvoit arriver de plus heureux à Charles XII. Le Baron de Goertz, Ministre à La Haye, avoit des correspondances avec celui du Tzar; Charles n'étoit pas éloigné de faire la paix avec la Russie, & Pierre y étoit d'autant plus disposé, que cette paix lui fourniroit le moyen de se venger du Roi de Danemarck & de l'Electeur de Hanovre, qui avoit donné ordre à l'Amiral *Norris* d'attaquer la Flotte Russe, si la descente en Scanie ne se faisoit pas.

Avant de prendre un parti décisif, Charles voulut savoir les intentions de ses ennemis : il ordonna à ses Ministres à La Haye & à Vienne, de déclarer de sa part, que si le Congrès de Brunswick avoit pour objet une paix générale entre la Suède & les Princes alliés contr'elle, il y enverroit ses Plénipotentiaires, & s'en rapporteroit à la médiation de l'Empereur & de la France.

Le Congrès de Brunswick avoit un autre but; le repos de l'Allemagne en étoit l'objet; & les Co-partagés n'étoient pas disposés à restituer à la Suède les Etats qu'elle avoit perdus.

Pierre, devenu l'arbitre du Nord par ses victoires & ses conquêtes, s'indigna de la jalousie que sa puissance donnoit à ses Alliés. Les Danois avoient démoli les fortifications de Vismar contre sa volonté; il commençoit à être très-mécontent du Roi de Pologne, ou plutôt de son premier Ministre, le Comte de *Flemming*, qui vouloit secouer le joug de la dépendance, imposé par les bienfaits & par la force. Cette Cour & celles d'Angleterre, de Danemarck, de Holstein, de Mecklembourg, de Brandebourg, étoient agitées d'intrigues & de cabales; les Etats du Tzar étoient les seuls tranquilles : la cause de ses Alliés ne l'intéressoit plus; il étoit instruit des desseins de Goertz, qui vouloit non-seulement le rapprocher de Charles XII, & finir
leur

leur guerre, mais encore les unir contre des rivaux & des ennemis communs.

Pierre avoit résolu un second voyage en Europe, pour s'instruire à fond des intérêts politiques des Cours, de la Législation des Etats; & pour suivre le fil des intrigues que Goertz tramoit à la Haye. Ce Prince, constant dans ses résolutions, se disposa à partir vers la fin de cette année, avec Catherine, déjà avancée dans sa grossesse.

SECTION CXXXV.

1717.

Il dirigea sa route par Copenhague, Lubeck, Schverin, Neustadt : il vit le Roi de Prusse dans la petite ville d'Aversberg; il alla à Hambourg, descendit l'Elbe jusqu'à Stade, & arriva à Amsterdam. Son épouse étoit demeurée à Schverin, malade; cependant, dès qu'elle put se mettre en route, elle voulut aller trouver le Tzar en Hollande : les douleurs de l'enfantement la surprirent à Vésel, où elle accoucha, le 14 Janvier, d'un Prince qui ne vécut qu'un jour; dès qu'elle fut rétablie; elle se rendit à Amsterdam.

On peut juger, dit Voltaire, avec quelle idolatrie le Tzar fut reçu par un peuple de Commerçans & de gens de mer, dont il avoit été le compagnon : ils croyoient voir dans le vainqueur de Pultava leur élève, qui avoit fondé chez lui le commerce & la marine, & qui avoit appris chez eux à gagner des batailles navales; ils le regardoient comme un de leurs concitoyens devenu Empereur.

Pierre conduisit Catherine à Sardam, qui avoit été le théâtre de ses travaux; ils dînèrent sans appareil chez un riche Charpentier de vaisseaux, nommé *Kalf*, qui avoit le premier commercé à Pétersbourg. Catherine voulut voir cette chaumière qu'avoit

habitée son Epoux, & qu'on appelle encore *Maison du Tzar*. On ne l'a point changée *en maison agréable*, ou du moins ce n'est que depuis peu de tems, car je l'ai vue dans son premier état; elle étoit habitée par une pauvre femme.

Depuis les Paix de Nimègue, de Rîsvick & d'Utrecht, la Haye avoit conservé la réputation d'être le centre des négociations de l'Europe. Goertz y jettoit alors les fondemens d'une grande révolution dans l'Europe : le Tzar s'y rendit, & y resta trois mois pour en attendre le développement; » mais il ne vit point Goertz; » il auroit donné trop d'ombrage aux Etats-Généraux, ses amis, » attachés au Roi d'Angleterre. Ses Ministres mêmes ne voyoient » Goertz qu'en secret, avec les plus grandes précautions, avec » ordre d'écouter tout, de donner des espérances, sans prendre » aucun engagement, & sans le compromettre «.

Jamais homme, dit l'Historien de Charles XII, ne fut si souple & si audacieux à-la-fois, si plein de ressources dans les disgrâces, si vaste dans ses démarches, que le fut Goertz. Nul projet ne l'effrayoit, nul moyen ne lui coûtoit; il prodiguoit les dons, les promesses, les sermens, la vérité & le mensonge.... C'est-à-dire, ajoute le célèbre Auteur du *Droit public de l'Europe*, que jamais homme ne fut plus propre à être le fléau de la nation qu'il gouverne.

Voici le plan concerté entre le Baron de Goertz & M. Osterman, Ministre Plénipotentiaire du Tzar, pour conclure la Paix entre les deux Puissances : ce plan est consigné dans l'Histoire du Ministère du Chevalier Robert *Walpool*, l'un des grands Ministres qu'ait eus l'Angleterre.

» Le Héros Suédois, dit l'Auteur, outré de voir ses Etats mis publiquement à l'enchère, conçut une haine indicible contre celui qui les avoit achetés : il favoit que Georges ne régnoit alors que sur le cœur d'une partie de ses Sujets. Le peu de succès

qu'avoient eu les mouvemens qu'on avoit faits en faveur du Prétendant, avoit un peu abattu son parti, mais il n'en avoit point changé l'ame ni les sentimens. Il n'attendoit qu'un secours proportionné aux forces de l'usurpateur, (c'est ainsi qu'il nommoit *Georges I*) pour faire de nouveau quelque heureuse tentative en faveur du Prince qu'il regardoit comme son Souverain légitime.

» Il est certain que de tous les Princes de l'Europe, les mécontents de la Grande-Bretagne, ne pouvoient point en trouver un qui fût plus propre que le Roi de Suède à faire réussir leur projet. Il venoit de rentrer dans ses Etats démembrés, jouet de la fortune, mais supérieur à ses caprices : il ne respiroit que la vengeance contre les usurpateurs. Son Ministre, le Baron de Goertz, lia une correspondance avec le Cardinal Albéroni, qui, en très-peu de tems, s'étoit distingué dans son administration, par le grand ordre qu'il avoit mis dans les affaires de la Monarchie d'Espagne, l'ayant rétablie dans un état à se faire respecter ; le Baron de Goertz fit entrer Son Eminence dans les vues de son Maître. Ils formèrent le plan d'une invasion en Ecosse, où les Chefs du parti du Prétendant, instruits du dessein qu'avoient les Cours d'Espagne & de Suède, en attendoient l'exécution avec impatience, bien déterminés à la favoriser de toutes leurs forces. Charles XII, pour bien conduire cette affaire importante, envoya le Baron de Goertz avec la qualité d'Ambassadeur en Hollande. Il choisit pour exercer la même fonction à la Cour de Londres, le Comte de *Gyllembourg*, Seigneur habile, qui seul étoit en état de bien couvrir à la Cour de *Georges* ce que l'on tramoit contre elle. Le Tzar, Pierre-le-Grand, étoit sur le point d'entrer dans ce projet qui devoit terminer la guerre entre ces deux Puissances.

1^o. » Le Tzar promet & prend sur soi de faire exécuter au pied de la lettre le Traité d'*Alt-Ransstadt*, conclu & signé entre le Roi de Suède & Auguste, Electeur de Saxe, avant la bataille de Pultava ;

de sorte que la République de Pologne ne fera plus aucune difficulté de reconnoître, à l'avenir, le Roi Stanislas pour son légitime Souverain, & de le recevoir en cette qualité. Pour cet effet, le Tzar enverra, le printems prochain, en Pologne, une Armée de quatre-vingt-mille hommes. Sa Majesté Suédoise, pour appuyer ce projet, passera en même-tems en Allemagne avec une nombreuse Armée qui agira de concert avec l'Armée Russe; & en cas que quelque Puissance voulût prendre part aux affaires de Pologne, & empêcher le rétablissement de la Paix d'*Alt-Ransstadt*, Leurs Majestés Suédoise & Tzarienne s'engagent à ne pas mettre bas les armes, que le Roi Stanislas ne soit remonté sur le Trône de Pologne; elles s'engagent à l'y maintenir de toutes leurs forces, & à conserver la République Polonoise dans la paisible & entière liberté d'élire ses Rois.

2°. » Sa Majesté Tzarienne se porte médiatrice entre le Roi de Suède & le Roi de Prusse, pour rétablir la bonne intelligence entre ces deux Puissances; &, en conséquence, S. M. Tzarienne mettra tout en usage pour raccommo-der à l'amiable les différens survenus sur *Stettin* & les terres que ce Prince possède en Poméranie, comme aussi sur la démolition de *Vismar*: mais si le Roi de Prusse refusoit de donner au Roi de Suède une satisfaction raisonnable sur *Stettin* & son District, les deux hautes Parties contractantes agiront de concert pour procurer au Roi de Prusse un autre équivalent à sa convenance, sans qu'il en coûte rien à la Suède. En échange, le Roi de Prusse fera obligé de restituer à la Suède, *Stettin* & la partie de la Poméranie qui lui a appartenu; de garantir le Traité qui interviendra entre ladite Couronne & celle de Moskovie, & de conclure avec elles une alliance défensive, suivant le plan formé à ce sujet; & cette alliance avec la Prusse sera conclue à la satisfaction réciproque des Parties, deux mois avant l'échange des ratifications du Traité entre la Suède & la Moskovie.

3°. » S. M. Tzarienne trouvé non-seulement juste, que, pour les Pays & Provinces considérables que S. M. Suédoise lui cède, elle ait d'ailleurs une satisfaction & un équivalent convenables, mais même elle s'oblige de les lui procurer; & en cas qu'un équivalent de la Norvège accommode le Roi de Suède, le Tzar travaillera, par voie de fait, à l'exécution de ce projet. Si le Roi de Suède veut passer en Allemagne avec un corps de quarante mille hommes, le Tzar y joindra vingt ou vingt-cinq mille hommes de l'Armée qu'il aura en Pologne: il les entretiendra à ses dépens, & ils seront aux ordres du Roi de Suède, pour l'exécution du plan qu'il aura formé; que si quelqu'autre Puissance veut s'y opposer, le Tzar s'engage à agir contr'elle avec toutes ses forces, sous la condition néanmoins que l'équivalent que la Suède prendra sur le Danemarck, ne pourra consister en aucun Pays de ce côté-ci de la mer Baltique. Les opérations de mer se feront de concert entre les deux Puissances contractantes, & le Tzar promet de joindre toutes ses forces maritimes à celles de la Suède.

4°. » Le Tzar promet & s'engage à agir avec toutes ses forces, pour obliger le Roi d'Angleterre, comme Electeur, non-seulement de restituer Bremen & Verden au Roi de Suède, mais encore de lui donner une satisfaction convenable pour les dommages qu'il a soufferts; & s'il arrive que la Couronne d'Angleterre veuille s'y opposer, les deux Parties contractantes promettent d'unir leurs forces contr'elle, & de ne point mettre bas les armes que cette restitution & cette satisfaction n'aient été prises sur l'Electorat de Hanovre. Au cas néanmoins que S. M. Suédoise voulût, avant l'échange des ratifications, dispenser S. M. Tzarienne de cette obligation, elle promet & prend sur foi d'engager le Duc de Mecklenbourg à céder volontairement & à perpétuité, au Roi & à la Couronne de Suède, le Duché de ce nom & ses dépendances, moyennant un équivalent convenable que le Tzar promet

de procurer audit Duc : & comme il ne pourroit se trouver que du côté de la Pologne, le Roi de Suède s'engagera à en effectuer l'exécution ; & en ce cas, les pactes de familles héréditaires qu'il y a entre les Maisons de Prusse & de Mecklenbourg, auront lieu à l'égard de l'équivalent qui sera donné au Duc.

5°. » Au surplus, les deux Parties contractantes inviteront les autres Puissances à entrer dans ce Traité ; elles entretiendront avec elles une bonne amitié, confiance & voisinage «.

Pour peu que l'on veuille se représenter l'exécution d'un tel plan, on se fera un tableau frappant des révolutions qu'il auroit causées en Europe si Charles XII eût vécu, sur-tout étant conduit par des Ministres tels que *Goertz*, *Albéroni*, le Comte de *Gyllembourg* & *Osterman*.

Une chose étonnante, c'est qu'aucun des Historiens de Pierre I n'ait rapporté les détails d'un Traité si étrange. Mais revenons à *Goertz*.

» Il vouloit que Charles cédât beaucoup à Pierre, pour reprendre tout le reste sur ses ennemis, & qu'il pût en liberté faire une descente en Ecosse, tandis que les partisans des *Stuarts* se déclareroient efficacement en Angleterre, après s'être tant de fois montrés inutilement. Il étoit nécessaire d'ôter au Roi régnant son plus grand appui, & cet appui étoit le Régent de France. Il étoit extraordinaire qu'on vît cette Couronne unie avec celle d'Angleterre contre le petit-fils de Louis XIV, que la France avoit mis sur le Trône d'Espagne, au prix de ses trésors & de son sang, malgré tant d'ennemis conjurés : mais, ajoute Voltaire, tout étoit sorti de sa route naturelle ; & les intérêts du Régent n'étoient pas les intérêts du Royaume. *Albéroni* ménagea dès-lors une conspiration en France contre ce même Régent. Les fondemens de toute cette vaste entreprise furent jettés presque aussitôt que le plan en eut été formé. *Goertz* devoit aller déguisé en Italie, pour s'aboucher

avec le Prétendant, auprès de Rome, & de-là revoler à la Haye, y voir le Tzar, & terminer tout auprès du Roi de Suède, après avoir couru les bords de la mer Baltique, dans tous les Etats où il pouvoit trouver des ennemis du Roi Georges, en Allemagne, en Hollande, en Flandre, en Lorraine, & enfin à Paris, sur la fin de l'année 1716. Le Cardinal *Albéroni* débuta par lui envoyer dans Paris un million de livres de France pour commencer à mettre le feu aux poudres; c'étoit son expression. *Goertz* étoit revenu en Hollande à la fin de cette même année, muni des lettres-de-change d'*Albéroni*, & du plein pouvoir de Charles. Le parti du Prétendant devoit éclater, tandis que le Roi de Suède descendroit de la Norvège dans le Nord de l'Ecosse.

SECTION CXXXVI.

Philippe, Duc d'Orléans, Régent de France, excelloit dans la politique comme en plusieurs autres genres. Instruit du refroidissement du Tzar avec ses Alliés & des plaintes qui échappoient à leur Cour, il jugea de l'inaction même de ce Monarque pendant son séjour à La Haye, qu'il y avoit dans les affaires du Nord un grand changement qui ne tarderoit pas à éclater; & il jugeoit bien. Il découvrit la partie du projet qui regardoit l'Angleterre: comme ce Prince avoit établi une liaison intime entre *Georges* & lui, il en instruisit la Cour de Londres au mois de Janvier de cette année. *Georges* ne tarda pas à reconnoître la réalité du projet dont le Régent lui avoit fait part: vers la fin du même mois un paquebot Suédois fut forcé par la tempête de relâcher en Norvège; il portoit des lettres en Hollande, & ces lettres furent prises. On trouva dans celles qui étoient adressées à *Goertz* & à quelques Ministres d'intelligence avec lui, de quoi ouvrir les yeux sur la révolution qui se tramoit. La Cour de Danemarck communiqua les lettres à celle d'Angleterre; & le 9 Février,

le Ministre Suédois *Gyllembourg* fut arrêté à Londres ; on saisit ses papiers, & on y trouva une partie de sa correspondance avec les *Jacobites*. Le Roi Georges écrit incontinent en Hollande, & requiert que le Baron de *Goertz* soit arrêté de même. Ce Ministre, qui avoit par-tout des créatures, en est averti ; il part incontinent. Déjà il étoit dans Arnheim, sur les frontières, lorsque les Officiers & les Gardes qui couroient après lui, l'atteignirent ; il fut pris, ses papiers saisis, sa personne traitée durement. *Gyllembourg* & *Goertz*, Ambassadeur & Plénipotentiaire, furent interrogés ; l'un à Londres, l'autre à Arnheim, comme des criminels. La Cour de Londres & les Etats-Généraux se permirent de passer par-dessus toutes les règles, à la vue du péril qui menaçoit la Maison de Hanovre. Tous les Ministres des Souverains crièrent à la violation du droit des gens ; mais la force n'entend jamais de cette oreille ; ses attentats renaissans ne le prouvent que trop.

SECTION CXXXVII.

La Cour de Londres fit publier les papiers qu'on avoit surpris au Comte de *Gyllembourg*. Le Roi d'Angleterre se trouvant en guerre, comme Electeur de Hanovre, avec la Suède, prétextait la conservation de l'Empire, pour toucher le subside que la Nation avoit accordé ; mais le parti contraire à la Cour fit voir dans les débats qu'il y eut à ce sujet dans la Chambre, que dans l'acte du Parlement qui appelloit la Maison de Hanovre au Trône d'Angleterre, il étoit particulièrement arrêté qu'on ne seroit point obligé de fournir, ni des troupes ni de l'argent, pour la défense ou pour l'augmentation des Etats Germaniques de ladite Maison. Il étoit évident que la Cour d'Angleterre n'avoit pour objet de sa demande, que la sûreté des Duchés nouvellement conquis. Ce fut M. *Stanhope* qui demanda ce subside au nom de

Sa Majesté. Le refus de la Chambre ne le rebuta pas : voulant justifier la confiance & les bonnes grâces de son Maître, il fit si bien valoir l'avantage & l'utilité qui résultoient de cette acquisition pour la Grande-Bretagne, relativement à la mer, qu'enfin le subside fut accordé à la pluralité des voix.

SECTION CXXXVIII.

Ce n'étoit plus par des victoires, dit l'Auteur du Droit public de l'Europe, qu'il falloit espérer de relever la Suède; mais Charles XII, instruit inutilement par ses disgrâces, & trop foible pour se faire redouter, conservoit toujours ce caractère qui lui avoit fait mépriser la véritable grandeur, pour ne s'occuper que d'entreprises extraordinaires. Dans le cours de ses prospérités, il auroit cru ternir sa réputation, s'il eût dû à la politique quelque partie de ses succès; il étoit aussi passionné pour faire la guerre que le Roi d'Angleterre pour faire des Traités; & quand la nécessité le força de recourir à la politique, il ne pouvoit goûter que les projets inouïs du Baron de Goertz.

Charles, outragé dans ses Ministres, ne parle que de châtier ses ennemis qu'il trouvoit par-tout triomphans. En partant de Stockholm pour la Norvège, il avoit fait vœu de n'y rentrer que vengé; & l'affront fait à Goertz & Gillembourg, ne fit qu'affermir en lui la résolution de tout tenter pour détrôner le Roi d'Angleterre. Il étoit en effet plus disposé à se réconcilier avec ses anciens ennemis qui avoient fait ses malheurs, qu'avec la Maison de Hanovre qui en avoit profité, pour s'emparer, sans danger, des Duchés de Bremen & de Verden. » Cependant il fallut qu'une fois en sa vie il usât de dissimulation, qu'il défavouât ses Ministres auprès du Régent de France qui lui donnoit un subside, & auprès des Etats-Généraux qu'il vouloit ménager: il fit moins de satisfaction au Roi Georges. Ses Ministres aussi

furent retenus près de six mois, & ce long outrage confirma en lui tous ses desseins de vengeance «.

S E C T I O N C X X X I X .

Au milieu de tant d'alarmes & de tant de jalousies, Pierre, attendant tout du tems, ne se commettoit en rien; attentif à poursuivre ses avantages en grand Capitaine & en grand Politique, il avoit mis assez d'ordre dans ses vastes Etats, pour n'avoir rien à craindre, ni du dedans ni du dehors. Il résolut enfin d'aller en France pour s'instruire de tout l'art avec lequel les Nations les plus éclairées gouvernent les différentes branches de la Société.

Ce Prince partit donc de Hollande, où il laissa la Tzarine, & arriva en France. Il fut reçu à la Cour avec tous les honneurs qu'il méritoit. On fait qu'au lieu de l'appartement du Louvre, qui lui fut d'abord offert, il aima mieux, pour éviter le cérémonial, s'aller loger à l'Hôtel de Lesdiguières, où il fut traité & défrayé. Le lendemain, le Régent de France vint le saluer; ensuite il reçut les respects du Corps de la Ville; & deux jours après il alla au Château des Tuileries. Tout étoit prêt pour le recevoir avec les distinctions les plus marquées: il en trouva tous les dehors & toutes les cours occupés par la Maison du Roi sous les armes. Ce fut au milieu de ces divers Corps de Troupes, qui formoient un spectacle aussi magnifique que guerrier, qu'il arriva à l'entrée du Château. On amena le jeune Roi au-devant de lui. L'air noble de Louis XV, & les graces de l'enfance répandues sur sa Personne, firent une douce impression sur le Tzar. Il se sentit saisi d'une tendre admiration, & s'intéressant aussi-tôt pour cet aimable Prince, il parut inquiet de la foule qui se pressoit autour de ce Monarque enfant; il le prit & le porta quelque tems dans ses bras.

La politesse François se montra ingénieuse, pour faire sentir à Pierre premier tout ce qu'elle avoit de noble & de charmant : on s'empressâ de lui procurer tous les amusemens les plus conformes à son goût ; & dans ces lieux destinés à réunir les chefs-d'œuvres des divers Arts qu'on exposoit à ses yeux, tout ce qui sembloit mériter son approbation lui étoit offert de la part du Roi. Cette munificence est comme naturelle aux Monarques François. On sait que le Tzar étant allé voir le tombeau du Cardinal de *Richelieu* dans l'Eglise de Sorbonne, il s'arrêta moins à considérer ce chef-d'œuvre de sculpture, que les traits du visage de ce grand Ministre, dont le nom étoit célèbre en Europe. Saisi d'un transport dont il ne fut pas le maître, il embrassa la statue, en s'écriant : *Grand homme, je t'aurois donné la moitié de mes Etats, pour apprendre à gouverner l'autre.*

Quand il alla dîner chez le Duc d'*Antin*, dans le Palais de Petit-bourg, à quatre ou cinq lieues de Paris, & qu'à la fin du repas il vit son portrait qu'on venoit de peindre, placé tout d'un coup dans la salle, il sentit, dit Voltaire, que les François savoient mieux qu'aucun peuple du monde, recevoir un hôte si digne.

» Il fut encore plus surpris, lorsqu'allant voir frapper des médailles dans cette longue galerie du Louvre, où tous les Artistes du Roi sont honorablement logés, une médaille qu'on frappoit étant tombée, & le Tzar s'empressant de la ramasser, il se vit gravé sur cette médaille, avec une renommée sur le revers, posant un pied sur le globe, & ces mots de Virgile si convenables à Pierre le Grand : *Vires acquirit eundo* ; allusion également fine & noble, & également convenable à ses voyages & à sa gloire. On lui présenta de ces médailles d'or, & à tous ceux qui l'accompagnoient «.

» Pierre alla à l'Académie des Sciences, qui se para pour lui de ce qu'elle avoit de plus rare ; mais il n'y eut rien d'aussi rare que

lui-même; il corrigea de sa main plusieurs fautes de Géographie dans les cartes qu'on avoit de ses Etats, & sur-tout dans celles de la mer Caspienne. Enfin, il daigna être un des Membres de cette Académie, & entretint depuis une correspondance suivie d'expériences & de découvertes, avec ceux dont il vouloit bien être le simple confrère. Il faut remonter aux *Pythagores* & aux *Anacarsis* pour trouver de tels voyageurs, & ils n'avoient pas quitté un Empire pour s'instruire.

Pierre ne se livroit qu'avec une sorte de complaisance aux fêtes & aux divertissemens que l'on croit pour lui : il reprit bien-tôt sa vie active, & il se faisoit conduire à la naissance du jour dans toutes les rues de Paris, où il y avoit quelque chose de remarquable. Il leva lui-même le plan de plusieurs beaux Edifices.

L'Hôtel des Invalides lui parut un établissement digne d'un Monarque magnifique & bienfaisant. M. le Maréchal de *Villars* l'ayant conduit dans le Réfectoire au moment que les Soldats se mettoient à table, ce Prince goûta de leur soupe, se fit verser de leur vin & but à leur santé; il salua en particulier les Officiers, les nommant ses camarades. Il aimoit à voir les Savans, les Artistes célèbres, les Ouvriers industrieux; il portoit toute son attention sur les machines qu'il n'avoit pas encore vues, & s'en faisoit démontrer le travail & l'utilité.

Le Tzar étoit trop ami de la Justice pour ne pas visiter son sanctuaire : il désira d'assister à une Audience du Parlement; & ce Tribunal auguste tint sa Séance en Robes rouges, les Présidens ayant leur fourrure. M. de *Lamoignon*, alors Avocat-Général, prit la parole après une cause qui fut plaidée par deux Orateurs célèbres. L'éloquent Magistrat finit son discours par un éloge digne du Tzar, & requit que l'on consignât dans les registres l'honneur que ce Monarque faisoit au Parlement.

Le voyage du Tzar en France lui fut utile par son union avec ce Royaume commerçant, & peuplé d'hommes industrieux : il ramena à sa suite plusieurs Artisans François ; toutes les Nations chez lesquelles il voyagea se firent un honneur de le seconder, dans le dessein de porter tous les Arts dans la nouvelle Patrie que le Tzar leur créoit.

Nous avons parlé ailleurs de la démarche que fit la Sorbonne auprès de lui, pour réunir l'Eglise Grecque avec l'Eglise Latine ; des négociations politiques de ce Prince avec le Duc Régent ; du projet de marier Louis XV avec la Princesse Elisabeth : nous ajouterons ici que, dès-lors Pierre premier minuta un Traité de commerce avec la France, & qu'il le remit entre les mains de ses Ministres à La Haye. Ce Traité ne concernoit pas seulement le commerce, il regardoit la paix du Nord. Le Roi de France & l'Electeur de Brandebourg acceptèrent le titre de Médiateurs qu'il leur donna. L'Ambassadeur de France, *Châteauneuf*, signa ce Traité le 15 Août 1717.

SECTION CXL.

Pendant le séjour de Pierre premier en France, le Baron de Goertz & le Comte de Gillembourg furent réclamés par leur Souverain & recouvrèrent leur liberté. Le premier en fit usage pour suivre, avec encore plus d'ardeur qu'auparavant, le fil de ses projets. Le Traité que le Tzar avoit conclu pour la paix du Nord, faisoit assez sentir au Roi d'Angleterre qu'il n'étoit pas content de lui ; & ce Traité combloit les espérances de Goertz, qui vint trouver le Tzar à La Haye, & qui mit tout en œuvre pour lui faire envisager l'alliance de la Russie avec la Suède comme la base & le mobile nécessaire des grands projets du Tzar, & de la fortune de Charles XII. Le dessein du Monarque Russe étoit de profiter des conjonctures ; il favorisoit en secret les projets du Ministre Suédois, sans se déclarer ouvertement son partisan ;

il le laissoit préparer toutes les batteries sans y toucher, se montrant prêt à faire la paix avec le Roi de Suède, mais aussi à continuer la guerre; toujours lié en apparence avec le Danemarck, la Pologne, la Prusse, & même avec l'Electeur de Hanovre. Dès ce moment, Goertz vit publiquement à La Haye les Ministres du Tzar; il leur déclara qu'il avoit un plein pouvoir de conclure la paix de la Suède. Ce fut dans cet état des choses, que Pierre & Catherine se disposèrent à retourner en Russie. Ils traversèrent ensemble la Vestphalie, arrivèrent à Berlin sans aucun appareil, virent le nouveau Roi aussi ennemi des vanités & du cérémonial qu'eux, vêtu en simple soldat, s'interdisant toutes les délicatesses de la table, & toutes les commodités de la vie. Il n'y manquoit que Charles XII, & l'on eût vu ensemble quatre têtes couronnées faire le procès au luxe & à la mollesse.

Arrivé dans ses Etats, le Tzar visita ses conquêtes, donna de nouveaux réglemens dans Pétersbourg, se rendit ensuite à Moskou, se transporta à Tzaritzin sur le Volga, arrêta les incursions des Tatars du Kouban, construisit des lignes du Volga au Tanais, fit élever des Forts de distance en distance, d'un fleuve à l'autre; & pendant ce tems-là même, il donne la sanction au Code qu'il a composé & qu'il a fait imprimer à Dantzik; il se fait rendre compte des parties de l'administration pendant son absence, il trouve des coupables; une Chambre de Justice est établie pour examiner leur conduite, & remettre l'ordre dans les Finances; il pardonne, en punissant les plus coupables: le Prince Mentshikof même, toujours avide d'argent, fut un de ceux qui eurent besoin de toute sa clémence.

Dans la même année, ce Prince résolut de faire des recherches sur le passage du Nord aux Indes. Il crut pouvoir se procurer ces connoissances, en envoyant un Mathématicien intelligent avec des présens, à plusieurs Princes du Nord de la Tatarie.

Cet Envoyé rapporta qu'il avoit été fort bien reçu par le plus grand nombre de ces Princes, qui l'avoient successivement fait escorter jusqu'au 70^e degré de latitude Nord, dans la Province d'Iakoutski, sur la Léna, qui se perd dans la mer Glaciale, au 80^e degré près de Kazata; mais que le Kan de cette contrée n'avoit voulu ni accepter ses présens, ni lui permettre de continuer de descendre la Léna, le menaçant de le fabriquer lui & les siens, s'il persistoit à vouloir passer outre. L'Envoyé ne rapporta d'autre fruit de son voyage, qu'une carte assez exacte des Provinces Tatares qu'il avoit parcourues.

Presque dans le même tems, le Tzar reçut des nouvelles fâcheuses d'une expédition qu'il avoit ordonné de tenter à l'Est de la mer Caspienne. On lui avoit fait rapport qu'il se trouvoit beaucoup de sable d'or & de perles dans la rivière de Sir-Daria, & il avoit chargé le Prince Alexandre *Békévitz* de débarquer avec trois mille hommes à l'embouchure de cette rivière, d'y construire un Fort, de s'avancer ensuite dans le pays, pour tâcher de découvrir les mines qui fournissoient cet or. Békévitz débarqua heureusement, éleva ce Fort; & loin de trouver de la résistance, les Tatares-Usbeks l'aidèrent dans cette construction. Dès qu'il voulut remonter la rivière pour chercher les mines d'or, ils lui représentèrent que le Sir-Daria faisant de grands & de nombreux détours, la route par eau seroit longue & difficile; mais que s'il vouloit aller par terre, il ne lui faudroit pas plus de trois jours pour arriver aux mines, & qu'ils lui serviroient de guides. Le Prince, trop crédule, ne laisse que deux cents hommes pour garder le Fort, & part avec les Tatares. Il marcha pendant sept jours au lieu de trois; l'eau & les provisions commençoient à lui manquer. Enfin, il arrive aux mines avec sa troupe, & il y trouve le Kan des Usbeks avec cinquante mille hommes. Ce Kan l'accueillit bien, & sous l'apparence d'une

grande familiarité, il lui propofa de faire camper les Rufles avec fes Tatars. Békévitz refufa, & le Kan fe plaignit du peu de confiance qu'il avoit en lui, d'après les démarches qu'il avoit faites auprès du Tzar en 1714, & la bonne intelligence qui régnoit entre ce Monarque & lui : il ajouta que l'on auroit grand tort de le craindre, puisqu'il ne faisoit aucun cas de l'or, qu'il n'avoit befoin que de troupeaux, & que fes tentes formoient fes Villes & fes Forterefles. Le Prince ayant cédé à ces infinuations, les Rufles furent obligés de camper, malgré eux, avec les Tatars.

Le Kan conduifit Békévitz & les principaux Officiers dans fa tente, & leur donna un grand feftin ; c'étoit l'appareil de leur mort. Vers le milieu du repas, un Tatar entra dans la tente, & dit au Kan : *Tes ordres font exécutés.* Prenant alors un ton févère, le Kan perfide fit défarmer & attacher les Officiers Rufles, & dit à Békévitz : » Tes foldats viennent d'être mafacrés, & tu vas » l'être avec tes Officiers, pour apprendre aux Rufles à jouir de » ce qu'ils ont chez eux, & à ne pas troubler les jouiffances de » leurs voifins «.

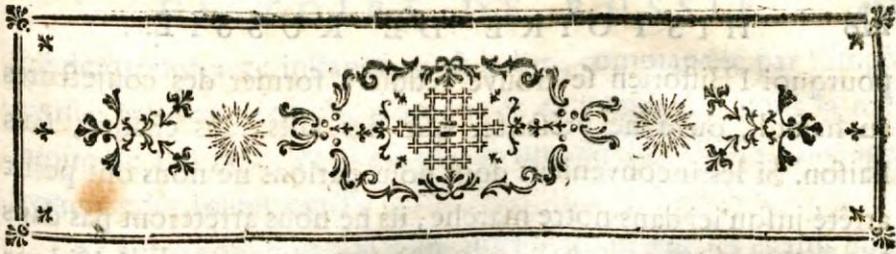
Békévitz voulut reprocher au Kan fa trahifon, & le menacer de la vengeance du Tzar : le poignard lui ferma la bouche, & les Officiers furent mis en pièces. Le Kan fe rend en diligence à fa horde, s'empare du Fort construit par les Rufles, égorge la garnifon, brûle les vaiffeaux, ne laiffant pas le moindre veftige de cette malheureufe expédition. On n'en auroit jamais fu les détails, fans un Allemand attaché au fervice de Suède, qui avoit été fait prifonnier à la bataille de Pultava, & qui depuis avoit fervi d'Aide-de-Camp au Prince Békévitz. Il avoit été témoin de cette fcène atroce ; & fon hôte, dans l'efpérance de le vendre, l'avoit préfervé du mafacre général, en lui faifant mettre un habit Tatar. Il avoit été vendu plufieurs fois, & conduit à Astrakan, où ayant donné des affurances pour fa rançon, il avoit obtenu fa liberté.

Le Prince Békévitz étoit fils unique d'*Archilla*, Prince d'Ivérie & de Mingrélie, qui avoit épousé une femme d'une grande beauté; n'ayant pas voulu la céder à son Souverain, il avoit encouru sa disgrâce, & s'étoit réfugié auprès du Tzar, emportant avec lui des trésors immenses, suivant le récit de *Pierre-Henri Bruce*. Etant mort peu après, son fils épousa une Princesse *Galitzin*, l'une des plus belles femmes de Russie, & des plus attachées à son époux. Elle forma la résolution d'aller le rejoindre dans l'expédition dont le Tzar l'avoit chargé, & elle se noya dans le Volga, sur la route d'Astrakan. La beauté & la fidélité étoient dignes d'un meilleur sort.

Les démarches que le Kan des Tatars-Usbeks avoit faites auprès du Tzar, le 17 Mai 1714, avoient pour objet de vivre en bonne intelligence avec la Russie, & d'engager le Tzar à ordonner au Kan des Kalmouks, son vassal, de laisser en paix les Usbeks, & de ne plus se joindre aux Tatars, sujets de la Chine, pour les dépouiller. A son arrivée à Pétersbourg, l'Envoyé du Kan présenta au Tzar beaucoup de soie & de marchandises de Perse & de la Chine, avec des fourrures précieuses; ajoutant qu'il avoit laissé à Moskou des chevaux d'élite, & autres animaux de Perse. Après avoir félicité le Tzar sur ses succès, il lui offrit, de la part de *Méhémet-Bahadir*, son Maître, un libre passage aux caravanes Russes, à travers ses États; ce qui étoit bien plus avantageux pour elles, que le voyage ordinaire par la Sibérie, où il n'y avoit point de chemins battus, & où il falloit nécessairement suivre la sinuosité des fleuves; au lieu que par la Tatarie, on n'avoit que quatre mois de route, en traversant les déserts des Usbeks. Cette proposition, si favorable aux vues commerçantes du Tzar, fut suivie d'une autre, qui ajoutoit du poids à la prépondérance de ses forces militaires. *Méhémet-Bahadir* lui offroit encore d'entretenir à ses frais cinquante mille Tatars, qui seroient

aux ordres de la Russie. L'Envoyé fut reçu avec des marques de distinction, & Pierre I accepta avec reconnoissance les offres du Prince Tatar, dont peut-être il auroit dû se défier, par la raison même qu'elles étoient trop avantageuses à son Empire : mais l'amour de la domination ne calcule pas toujours juste ; la soif de l'or a ses martyrs, comme l'ambition de régner encore après la mort a aussi les siens ; cette passion étouffe jusqu'aux sentimens de la Nature ; le Livre suivant va nous en offrir la preuve.





HISTOIRE
PHYSIQUE, MORALE,
CIVILE ET POLITIQUE
DE LA
RUSSIE ANCIENNE.

LIVRE ONZIÈME.

SECTION PREMIÈRE.

LA plupart des Etats doivent craindre la vérité, parce qu'ils veulent des flatteurs & non pas des Historiens. Une Histoire qui, remontant à l'origine de leurs usages, de leurs coutumes, de leurs mœurs, de leurs loix & de leurs prétentions, dévoilerait leur état primitif, leur fortune ou leur décadence, révolteroit leur amour-propre, & passeroit peut-être pour l'ouvrage d'un mauvais Citoyen. Cette réflexion d'un homme de génie nous paroît bien fondée : rarement la politique des Cours est-elle d'accord avec le droit naturel & la morale ; ses ressorts sont cachés, & les évènements sont presque toujours les secrets du Trône. Voilà

pourquoi l'Historien se trouve réduit à former des conjectures au hasard, ou à ne présenter que des faits sans chaîne, sans liaison. Si les inconvéniens dont nous parlons ne nous ont point arrêté jusqu'ici dans notre marche, ils ne nous arrêteront pas dans la carrière qui nous reste à parcourir, & nous ne nous laisserons subjurer par aucune réputation : il ne suffit pas d'être grand, il faut être juste avant tout. L'Historien est un témoin qui dépose : nous allons oublier les titres, & peser les actions d'un Despote. L'appareil formidable de sa vengeance contre un fils qui avoit la grossièreté, les penchans & les vices de la mauvaise éducation, va nous retracer la peinture des mœurs féroces & du choc terrible des passions, quand l'amour-propre exalté les dirige, & qu'il a pour guide l'ambition de régner encore après la mort.

Nous voilà donc arrivé à la fatale époque de l'exhérédation & de la condamnation d'Alexis Pétrovitz : l'une & l'autre sont à mettre au nombre des évènements extraordinaires, sur lesquels la Postérité seule a le droit de prononcer, & dont on lit avec un intérêt toujours nouveau jusqu'aux moindres particularités. M. de Voltaire qui ne les a pas omises, a cru pouvoir y joindre ses réflexions, pour prévenir, en quelque sorte, ou adoucir le jugement de la Postérité envers Pierre I : notre devoir est de chercher à l'éclairer dans l'examen impartial & la discussion des faits qui appartiennent à l'Histoire. Nous nous permettrons donc de joindre nos observations à celles de Voltaire, & de nous écarter de son opinion quand elle nous paroîtra plutôt celle d'un homme d'esprit, d'un politique & d'un courtisan, que celle d'un Historien Philosophe, qui avoit calculé les délits & les peines, & qui s'étoit montré plus d'une fois le défenseur courageux & le bienfaiteur de l'innocence opprimée. Il faut être juste envers cet homme célèbre, & convenir de bonne foi que sa position étoit embarrassante : *l'Histoire de la Russie sous Pierre-le-Grand* lui avoit

été demandée avec instance, c'est-à-dire, commandée par l'Impératrice *Elizabeth*, remplie d'amour & de vénération pour la mémoire de son Père; & il est presque impossible que les Ouvrages commandés soient exacts.

Une autre considération plus forte encore que les égards dont il s'agit, c'est la lenteur & les difficultés que Voltaire a éprouvées pour se procurer les Mémoires qu'il demandoit avec tant d'instances à M. le Chambellan *Schouvalof*: les lettres qui le prouvent, ont été imprimées dans le *Mercur de France*, N^o. IV, 25 Janvier, 1783, pages 160 & suivantes. Les Mémoires que l'on envoyoit à Voltaire, étoient lus par l'Impératrice *Elifabeth*, & ils étoient rédigés en conséquence. Mais il y a plus: Voltaire, ennuyé des retards que lui faisoit éprouver M. *Taubert*, chargé de la rédaction des Mémoires de Pétersbourg, avoit fait imprimer le second & dernier volume de l'Histoire de la Russie sous Pierre-le-Grand, lorsque les Mémoires ultérieurs lui furent envoyés de Paris à Ferney par M. le Prince Galitzin, alors Ministre de Russie à la Cour de France: à la réception de ces Mémoires, Voltaire envoya à ce Prince, par le même Courier son second volume imprimé; c'est un fait dont nous offrons, & dont nous donnerons la preuve au Public, s'il nous étoit contesté. Mais revenons à l'exhérédation & à la condamnation d'Alexis.

Avant d'en exposer les motifs, nous allons faire notre profession de foi à cet égard: nous pensons que la justice est une comme la vérité: ses principes peuvent être altérés par les vices d'un Gouvernement, la pratique peut en être resserrée par des entraves plus ou moins fortes; mais ils n'en sont pas moins gravés dans le cœur de tous les hommes, & par-tout le langage du cœur est le même: la Nature a par-tout le même cri, la conscience le même aiguillon; celui qui ne le sent pas, n'est plus homme.

C'est après avoir posé ces maximes pour base de notre analyse,

que, sans prétendre que notre sentiment doive prévaloir sur celui de Voltaire, s'il n'est appuyé sur des raisons plus solides, nous prendrons la liberté de n'être pas toujours de son avis, & qu'en ne dissimulant pas ce que nous trouverons de blâmable & d'injuste dans la conduite du Tzar envers son fils, nous ne croyons point avoir à craindre qu'on nous reproche de manquer de respect ou d'admiration pour la mémoire du Créateur & du Législateur de la Russie. Nous allons exposer les motifs de l'exhérédation d'Alexis.

SECTION II.

» Pierre I, âgé de dix-sept ans, avoit épousé en 1689, Eudoxie ;
 » fille de Fédor ou Théodore Lapoukin, élevée dans tous les pré-
 » jugés de son pays, & incapable de se mettre au-dessus d'eux,
 » comme son Epoux..... Enfin, le Tzar fut obligé de la répudier
 » en 1696, & de l'enfermer dans un Couvent à Susdal, où on lui
 » fit prendre le voile, sous le nom d'Hélène.

» Le fils qu'elle lui avoit donné en 1690, naquit malheureuse-
 » ment avec le caractère de sa mère, & ce caractère se fortifia par la
 » première éducation qu'il reçut «.

Voltaire prétend, comme on le voit, qu'Alexis naquit avec le caractère de sa mère, c'est-à-dire, avec du penchant à la superstition, de la répugnance pour les nouveautés *même utiles*. Ne peut-on pas observer d'abord que la superstition semble être moins un vice de caractère qu'un vice d'éducation? Alexis en fut atteint comme sa mère : mais peut-on dire qu'elle le lui transmit avec l'existence? La marche de la Nature est-elle absolument la même au moral qu'au physique? Nous ne le pensons pas. Les premières impressions qui gâtèrent pour jamais l'esprit du jeune Prince, ne peuvent, selon nous, être attribuées qu'à l'éducation. Alexis avoit sucé, pour ainsi dire, avec le lait, tous les préjugés de sa Nation; sa mère, qui en étoit imbue, blâmoit les changemens

avantageux, les nouveautés intéressantes que le Réformateur son Epoux s'efforçoit d'introduire dans ses Etats : ceux qui prirent soin de l'enfance d'Alexis, étoient partisans des anciens usages, & blâmoient de même les nouveaux.

Il est nécessaire d'appliquer ici une maxime que nous avons démontrée ailleurs : *L'homme par-tout est modifié par ceux qui l'environnent ; tout ce qu'il est, & en bien & en mal, il le doit à l'exemple.*

Les voyages continuels de Pierre I, ses projets renaissans, ses travaux & ses veilles lui firent oublier le premier des devoirs d'un père, la bonne éducation de son fils ; & il ne s'aperçut des suites de cette négligence impardonnable, qu'après que les vieux Boyari & les Popes lui eurent inculqué les pernicieuses insinuations dont il se plaignoit lui-même à son fils, dans la lettre qu'il lui adressa le 19 Janvier 1716 : *Quand vous seriez résolu aujourd'hui de tenir vos promesses, ces longues barbes qui vous tournent à leur fantaisie, vous forceroient à les transgresser.* C'est ainsi qu'il désignoit les Ecclésiastiques & les Nobles attachés aux anciens usages. Mais alors le mal étoit fait, & la réflexion venoit après coup. Les insinuations avoient produit leur effet sur l'esprit & le cœur d'un Prince foible & crédule. Devenu adolescent, il fut l'écho de ses Instituteurs, & murmura ouvertement contre les innovations de son père. La répudiation de sa mère, son union forcée avec la Princesse de Volfenbutel, le mariage du Tzar avec Catherine, & les enfans qu'elle lui donna ; tout concourut à aigrir son caractère, & cette aigreur acheva d'irriter son père contre lui.

Pierre auroit dû sentir que si le premier devoir d'un Souverain est de rendre ses Peuples heureux, le second est d'assurer leur bonheur, non pas en se choisissant un successeur à son gré, mais en formant lui-même le cœur & l'esprit de l'héritier naturel du Trône, en veillant à tous ceux qui environnent son enfance, écartant sur-tout de lui avec le plus grand soin, les superstitieux,

& les partisans des anciens usages, auxquels l'éducation d'Alexis fut confiée, les mauvais conseils, les flatteurs & les exemples dangereux.

Un Empire peut être heureux sans être célèbre ou florissant. Lorsqu'on a vu le Tzar conserver l'esclavage dans ses Etats, s'occuper d'en reculer les bornes, se montrer jaloux de son autorité, appeler en Russie les Sciences & les Arts, également propres à civiliser les hommes, & à leur faire sentir avec plus de force le poids de la servitude; ne peut-on pas avancer que, s'il fit de grandes choses, il eut de fausses idées sur les véritables sources du bonheur public, ou qu'il les négligea pour étendre la gloire de son Empire, ou plutôt la sienne?

On objecteroit en vain que le Tzar chercha à réparer les vices de la première éducation d'Alexis, par une meilleure, en lui donnant le Prince Mentschikof pour Mentor. Le Bouffon même du Tzar lui en avoit démontré l'impossibilité : il prit une feuille de papier, la ploya fortement, & la présentant au Tzar, il lui dit : *Homme de génie, efface ce pli, si tu le peux.* Mentschikof d'ailleurs méprisoit & outrageoit Alexis; il étoit à la fois le favori du Tzar, la créature dévouée de Catherine, & par conséquent l'ennemi d'Alexis.

Voltaire insiste & dit : » Pierre tenta tous les moyens de le » ramener. Il le mit même à la tête de la Régence pendant une » année «.....

L'on se croit fondé à demander ici si cette preuve de confiance donnée au Tzarévitz par son père, n'étoit pas un piège qu'il lui tendoit, après avoir promulgué en 1715, une Loi qui permet aux pères de choisir arbitrairement & d'instituer pour leur héritier celui de leurs enfans qu'ils jugeront à propos de préférer aux autres? Ce qui suit semble prouver que cette Loi préparoit d'avance l'exhérédation d'Alexis.

» Le Tzar le fit voyager; il le maria en 1711 avec la Princesse
 » de Volfenbutel, belle-sœur de l'Empereur Charles VI «. Mais
 ce mariage, qui ne fut pas du choix du Tzarévitz, étoit-il de
 son goût, quelque aimable que fût cette digne épouse? Son père,
 en acquiesçant à une union désirée & formée par la Reine de
 Pologne, n'avoit-il pas usé de la plénitude de son pouvoir en
 cette occasion? Ces questions ne sont pas étrangères à ce qui
 suit; & l'on fait combien il y a peu de ressemblance entre le
 langage dicté par la tendresse, & celui d'un despote qui ne veut
 pas que rien lui résiste. D'ailleurs, le Tzar parla toujours à son
 fils, plus en Souverain qu'en père.

» Le mariage d'Alexis fut très-malheureux; âgé de vingt-
 » deux ans, il se livra à toutes les débauches de la jeunesse,
 » à toute la grossièreté des anciennes mœurs, qui lui étoient si
 » chères «.

Nous ne prétendons pas les justifier, & nous pouvons assurer
 que la Princesse de Volfenbutel ne négligea rien pour gagner
 le cœur de son époux. Ce cœur réfractaire semble prouver de
 la manière la plus forte une union forcée; & les désordres qui
 la suivirent ne peuvent être imputés qu'à la mauvaise éducation
 du Tzarévitz, qu'aux personnes qui l'approchoient, & sur les-
 quelles Pierre auroit dû veiller, ou qu'il devoit éloigner soigneu-
 sement de l'éducation & de la compagnie de son fils. Nous voyons
 bien une conduite que Pierre devoit réprimer; mais non pas
 un crime envers l'Etat & son Souverain. Alexis n'avoit pas le
 droit de répudier sa femme; son père avoit répudié la sienne,
 quoiqu'il en eût deux enfans. Et qui peut répondre des excès
 auxquels il se seroit porté contr'elle, s'il n'avoit trouvé le moyen
 de s'en défaire, en abusant de l'autorité, qui rend légitime dans
 un despote, ce que lui-même jugeroit punissable dans un de ses
 Sujets?

La Princesse de Volfenbutel mourut de douleur en 1715 : elle laissoit au Prince Alexis *un fils dont elle venoit d'accoucher*. Pierre écrivit à son fils une lettre très-détaillée, en date du 27 Octobre 1715 ; il lui peint l'état de la Russie avant lui, & tout ce qu'il a fait de glorieux & d'avantageux pour elle depuis qu'il est monté sur le Trône. Après lui avoir exposé le fruit de ses travaux, il dit » que tous ces avantages lui causent moins de joie que de » douleur, en pensant qu'il a un fils incapable de régner après » lui, quoiqu'il ait reçu de la Nature des forces suffisantes. Il lui » reproche, 1^o. son amour pour l'oïseté, son peu de goût pour » les armes, son opiniâtreté, sa dépravation ; 2^o. de ne vouloir » pas même entendre parler des changemens avantageux qu'il a » déjà faits, ni de ses hautes entreprises ; 3^o. il lui rappelle l'inutilité de ses exhortations, & *combien de fois il l'en a puni*. La lettre » du Tzar finit par ces mots : J'attendrai encore un peu de tems, » pour voir si vous voulez vous corriger ; sinon, sachez que je » vous exclurai de la succession comme on retranche un membre » inutile. N' imaginez pas que je ne veuille que vous intimider ; » *si je n'épargne pas ma propre vie pour la gloire de la Patrie & la prospérité de mes Sujets, pourquoi épargnerois-je la vôtre, &c.* » ?

Cette lettre, au jugement de Voltaire, *est d'un père ; mais encore plus d'un Législateur*. Elle ne nous semble digne de l'un ni de l'autre. Lorsqu'un père menace, c'est avec bonté ; c'est en témoignant combien il lui en coûteroit d'accomplir ses menaces : la nature parle, & lorsqu'une sévérité nécessaire donne à son langage plus de véhémence ou de dureté, le cœur se trahit lui-même en se laissant toujours entrevoir aussi désireux que prêt de pardonner. Enfin, un père ne dit point à son fils : *Corriges-toi, ou je te retrancherai comme un membre inutile & gangréné* ; parce que telle est la force de l'affection paternelle, qu'un père, en frappant son fils, se frappe lui même sur la partie la plus sensible.

La lettre du Tzar n'est point à nos yeux celle d'un Législateur; parce que le Législateur proportionne la punition au crime, & qu'il n'y avoit pas de proportion entre le libertinage & les mauvaises habitudes d'Alexis, & la menace de l'exhérédation, de la privation du Trône, & celle de ne pas épargner sa vie.

» Dans ce tems-là même, l'Impératrice Catherine accoucha d'un Prince, qui mourut depuis, en 1719.

» Alexis écrit à son père qu'il renonçoit à la Couronne, & à toute espérance de régner : *Je prends Dieu à témoin, dit-il, & je jure sur mon ame, que je ne prétendrai jamais à la succession. Je mets mes enfans entre vos mains, & je ne demande que mon entretien pendant ma vie* «.

Cette demande consistoit en un petit apanage, qu'Alexis chargea le Prince Dolgorouki de solliciter auprès de son père.

Quel que fût le motif qui dictoit au Tzarévitz cette étrange réponse, elle contenoit une renonciation libre, volontaire & formelle à la succession. Si déjà Pierre avoit formé le projet de l'en exclure, il pouvoit, en l'acceptant, lui faire donner la forme la plus authentique : il écrivit cependant à son fils une seconde lettre : — *J'ai de justes raisons de croire que vous renverserez tout, si vous me survivez; corrigez-vous, rendez-vous digne de la succession, ou faites-vous Moine. Répondez positivement, soit par écrit, soit de vive voix; sinon j'agirai avec vous comme avec un malfaiteur* «.

M. de Voltaire ne dit plus que cette seconde lettre fût celle d'un père ou d'un Législateur. Il convient qu'elle étoit dure; & nous ne pouvons nous empêcher d'ajouter qu'elle étoit atroce & celle d'un tyran.

Pierre avoit, dit-on, le droit de se choisir un successeur; & ce droit, il le tenoit des Loix de son Empire : il jugeoit son fils indigne d'en tenir les rênes après lui.... Comment accorder ce

raisonnement avec ce que Pierre écrivit à son fils, le 27 Octobre 1715, dans la lettre dont nous avons donné l'extrait?... *Vous ne pouvez*, lui dit-il, *alléguer pour excuse la foiblesse de votre esprit ni celle de votre corps; vous avez reçu de Dieu les dons qui vous étoient nécessaires; & sans être robuste, vous avez des forces suffisantes.*

Pierre, comme on le voit, ne jugeoit donc pas son fils indigne de tenir les rênes du Gouvernement. Dans l'hypothèse contraire, que n'acceptoit-il donc sa renonciation? pourquoi contraindre sa vocation? pourquoi le forcer à se faire Moine?

Si le droit qu'on lui attribue de se choisir un successeur est légitime, son fils ne pourra réclamer sa succession, sans avoir à craindre qu'on ne lui oppose le choix de son père & les Loix de l'Etat, sur lesquelles il est appuyé. Si ce droit n'est qu'un abus qui ne peut jamais servir de fondement à la proscription, la renonciation solennelle d'Alexis formera toujours un titre d'exclusion, qu'il ne pourra défavouer: enfin, si la Nation un jour se joint à lui pour appuyer sa réclamation, après la mort de son père, le Tzar a-t-il le droit de s'y opposer? en a-t-il même le pouvoir?

Si ses Peuples après lui sont malheureux par leur faute, ce qu'il aura fait pendant son règne pour assurer leur félicité, perdra-t-il de son mérite aux yeux de la postérité? si ses établissemens sont renversés, perdront-ils de leur prix relativement à lui? leur chute lui fera-t-elle perdre le titre de *Grand* qu'ils lui ont fait donner? ses actions, ses qualités morales, civiles & politiques en auront-elles moins de droit à l'admiration de tous les Peuples & de tous les siècles?... Non, sans doute.

Allons plus loin, & disons que le moyen le plus sûr d'éterniser ses établissemens & de se procurer un successeur digne de lui, sans imprimer à sa mémoire la tache ineffaçable d'une injustice, qui porte tous les caractères de la barbarie dont il a tiré

ses Sujets , eût été de former de bonne heure l'ame d'Alexis , qui avoit reçu de Dieu & de la Nature les dons nécessaires & les forces suffisantes , d'élever ses Sujets jusqu'à lui , de les affranchir , au lieu d'appesantir sur eux le joug de la servitude , & de les faire servir d'instrumens passifs ou insensibles , à l'exécution de ses ambitieux projets.

» Alexis se contenta de répondre en quatre lignes à la seconde
» lettre de son père , qu'il vouloit se faire Moine , & qu'il lui
» demandoit pour cela son consentement «.

Cette résolution ne paroît pas naturelle à Voltaire..... Elle ne dut pas sembler moins étrange au Tzar : mais en la jugeant d'après le portrait que Voltaire lui-même a fait d'Alexis , elle doit cesser de paroître extraordinaire. On ne doit point être étonné qu'un esprit superstitieux préfère l'état Monastique au Gouvernement d'un Empire ; qu'un homme amolli , énervé par la débauche , choisisse l'indolence du Cloître , de préférence aux soins pénibles de l'Administration d'un Etat aussi vaste que l'Empire de Russie , d'un Etat dont la civilisation , malgré les grands travaux de son père , étoit à peine ébauchée ; d'un Etat enfin dont les innovations du Tzar avoient divisé les Sujets en une infinité de partis , que peut-être il ne se sentoît pas capable de concilier ou de maintenir.

Quoi qu'il en soit , en annonçant qu'il vouloit se faire Moine ; Alexis fortifioit sa renonciation écrite à la succession de son père. Or , par-tout il doit être libre à chacun de renoncer au droit introduit en sa faveur. Renoncer à la succession de son père , ce n'est pas se rendre coupable envers lui : renoncer même à régner , quand on y est appelé par la nature , ce n'est pas se rendre coupable d'un crime capital.

» Le Tzar voulut voyager ; & ce voyage , comme le remarque
» Voltaire , prouve évidemment qu'il ne voyoit pas de compi-
» ration à craindre de la part de son fils. Il alla le voir avant que

» de partir pour l'Allemagne & pour la France. Le Prince malade,
 » ou feignant de l'être, le reçut au lit, & lui confirma par les
 » plus grands sermens, qu'il vouloit se retirer dans un Cloître.
 » Le Tzar lui donna six mois pour se consulter, & partit avec
 » son Epouse.

» A peine fut-il à Copenhague, qu'il apprit (ce qu'il pouvoit
 » présumer) qu'Alexis ne voyoit que des mécontents qui flattoient
 » ses chagrins. Il lui écrivit qu'il eût à choisir du Couvent ou du
 » Trône; que s'il vouloit lui succéder, il falloit qu'il vînt le
 » trouver à Copenhague (1) «.

Le choix d'Alexis étoit fait, comme on l'a vu, depuis long-
 tems; mais le Tzar doutoit, avec raison, de la stabilité de ce
 choix. On ne renonce pas au Trône pour un Monastère, sans
 éprouver des regrets, à moins qu'on ne soit poussé à cette abné-
 gation de soi-même par une impulsion de la grace divine, pro-
 portionnée à la grandeur du sacrifice. Or, il étoit impossible de
 reconnoître la main de Dieu dans la résolution apparente d'Alexis.
 Pierre ne la regardoit que comme une suite de l'obstination de
 ce Prince à persévérer dans ses égaremens; & les délais qu'il lui
 donna pour faire ses réflexions, attesteroient sa tendresse pater-
 nelle, si, comme on le verra, il ne s'en étoit pas rétracté.

Ces réflexions eussent pu devenir utiles à Alexis, si son père
 eût apporté plus d'attention à écarter de lui les mauvais conseils;
 si l'amour paternel eût corrigé l'aigreur de ses reprimandes; si
 l'orgueil dans lui n'eût étouffé la nature; enfin, & pour parler
 plus juste, s'il n'étoit réservé aux plus grands hommes de faire les
 plus grandes fautes, soit pour leur faire connoître que, quelque

(1) Le Tzar écrivit de Copenhague, le 17 Août 1716, & envoya sa lettre par un Cour-
 rier. Il ordonnoit à Alexis de venir le trouver dans huit jours, sinon de lui marquer le
 lieu, le tems & le jour où il vouloit prendre l'habit monastique.

grands qu'ils soient, ils participent aux imperfections de l'humanité, soit parce que chez eux tout est exagéré, les vices ainsi que les vertus.

» Les confidens d'Alexis lui persuadèrent qu'il seroit dangereux
 » pour lui de se trouver loin de tout conseil, entre un père irrité
 » & une marâtre. Il feignit donc d'aller trouver son père à Copen-
 » hague; mais il prit le chemin de Vienne, & alla se mettre entre
 » les mains de l'Empereur Charles VI, son beau-frère, *comptant*
 » *y demeurer jusqu'à la mort du Tzar.*

» Dès que Pierre fut que son fils avoit été à Vienne, & qu'il
 » s'étoit retiré dans le Tirol & ensuite à Naples, qui appartenoit
 » alors à l'Empereur, il dépêcha le Capitaine aux Gardes Rou-
 » mantzof & le Conseiller-Privé Tolstoé (1), chargés d'une lettre

(1) Le Comte Tolstoé dont il est ici question, est celui-là même que le Tzar employoit toujours dans les entreprises hardies & périlleuses. Il se rendit d'abord à Vienne avec Roumantzof, & ils y apprirent, après bien des recherches, que le Tzarévitz en étoit parti pour Turin. Ils se mirent en marche pour l'y joindre, mais il n'y étoit plus à leur arrivée. Ils y passèrent plusieurs mois dans l'espérance de le découvrir, & dans la persuasion qu'il y étoit caché.

Tolstoé, déguisé en simple particulier & vivant de même, parcourroit successivement toutes les auberges, toutes les maisons publiques, & ne négligeoit aucun des moyens qui pouvoient lui procurer quelques renseignemens sur le lieu où Alexis pouvoit être caché. Il se trouva un soir dans une auberge & dans la même chambre où étoient aussi plusieurs étrangers, & entr'autres un Napolitain : on but beaucoup; Tolstoé fit semblant d'être ivre, se jeta en chancelant sur le lit qui étoit dans la chambre, & affecta un profond sommeil.

Ceux qui étoient restés à table racontèrent des nouvelles : le Napolitain dit qu'il étoit arrivé à Naples un jeune homme avec une jeune fille, qui parloit une langue que personne ne comprenoit; qu'il y faisoit une grande dépense, & qu'on le soupçonnoit d'être un grand Prince du Nord qui voyageoit secrètement.

L'orgie finit; & Tolstoé feignant de se réveiller, demanda à boire, fit beaucoup d'amitié aux convives, & particulièrement au Napolitain, qu'il pria à dîner pour le len-

» écrite de sa main , datée de Spa , du 21 Juillet 1717. Ils trou-
 » vèrent le Prince à Naples , dans le Château Saint-Elme , & lui
 » remirent la lettre. Elle étoit conçue en ces termes «.....

demain. Dès ce moment il s'attacha à lui de manière à ne pas le perdre de vue, jusqu'à ce qu'il fût instruit de ce qu'il désiroit savoir; alors il partit de Turin pour Naples avec le Comte de Roumantzof.

Dès le lendemain de leur arrivée dans cette Capitale, ils furent rendre visite au Gouverneur : après les politesses d'usage, Tolstoé tira le Gouverneur à part, & lui dit : Pierre I fait, à n'en pouvoir douter, que le Tzarévitz, son fils, est à Naples; & comme ce Souverain a des infirmités graves, il désire ardemment de revoir un fils qu'il aime & qui doit lui succéder. Il vous aura une obligation particulière, si vous voulez bien me procurer un entretien avec le jeune Prince.... Voilà, dit-il, les preuves de ce que je vous avance, en lui remettant un gros diamant, & l'instruction ostensible que le Tzar lui avoit donnée.

Le Gouverneur lui promit cet entretien pour le jour suivant, & tint parole. En abordant le Tzarévitz, Tolstoé & Roumantzof se prosternèrent à la manière des Russes, & lui baisèrent la main : le Prince leur demanda le sujet de leur voyage, & le récit de ce qui s'étoit passé en Russie depuis son départ. Après avoir satisfait aux questions d'Alexis, ces surveillans se retirèrent : Tolstoé supplia le Prince de lui permettre de se représenter devant lui pour lui faire part des intentions du Tzar, & suppléer par-là à tout ce qu'il n'avoit pu lui marquer dans sa lettre. Le Prince lui accorda sa demande.

De retour à l'auberge, Tolstoé dit à Roumantzof : » Vous connoissez mon habileté
 » dans les affaires, & je me flatte, si vous me laissez faire, de gagner bien-tôt la con-
 » fiance du Tzarévitz; mais pour cela, il faut que je lui parle seul «. Roumantzof y consentit.

Dès que Tolstoé eut obtenu l'entière confiance du Prince, il lui inspira de la défiance pour Roumantzof. » Cet homme, lui dit-il, est totalement dévoué à votre père; on ne
 » l'a envoyé avec moi que pour lui rendre compte de votre conduite & de la mienne;
 » je vous conseille donc de le faire arrêter pendant votre séjour ici, & je vous promets
 » de faire tout ce qu'il faut pour vous procurer les bonnes grâces de votre père «. Alexis se laissa persuader, & Roumantzof fut mis aux arrêts. Pendant le tems qu'ils durèrent, Tolstoé dépêcha un Courier au Tzar, pour l'informer des suites de l'évasion de son fils, & des moyens qu'il avoit employés pour gagner sa confiance & celle de sa maîtresse, en faisant que leur retour en Russie seroit très-prompt.

Mon cher fils..... je vous écris pour la dernière fois, pour vous dire que vous ayez à exécuter ma volonté que Tolstoé & Roumantzof vous annonceront de ma part. Si vous m'obéissez, je vous assure & je promets à Dieu que je ne vous punirai pas, & que si vous revenez, je vous aimerai plus que jamais; mais que si vous ne le faites pas, je vous donne, comme père, en vertu du pouvoir que j'ai reçu de Dieu, ma malédiction paternelle; & comme votre Souverain, je vous assure que je trouverai bien le moyen de vous punir, en quoi j'espère que Dieu m'assistera, & qu'il prendra ma juste cause en main. Au reste, souvenez-vous que je ne vous ai violenté en rien, &c.

La traduction de la lettre du Tzar à son fils, envoyée de Pétersbourg à Voltaire, n'est pas exacte dans tous les points. Dans le texte original, le Tzar reproche à son fils de s'être mis, comme un traître, sous une protection étrangère..... d'avoir violé ses sermens..... Il l'assure & lui promet, au nom de Dieu & par le Jugement dernier, de ne le punir point, mais de l'aimer encore plus qu'auparavant, s'il revient en Russie; & dans le cas contraire, il le déclare traître, & lui donne sa malédiction éternelle.

Ici, nous reconnoissons le langage d'un père irrité contre un

Tolstoé disoit souvent à la maitresse d'Alexis : « Nous sommes très-bien dans ce » pays charmant, où je voudrois finir mes jours avec vous; mais malheureusement ce » pays est gouverné par le Pape, & notre Religion orthodoxe nous défend de vivre avec » ceux qui professent le Culte Romain. Pierre I est très-infirmes; Alexis ne tardera pas » à être Souverain, & vous jouerez le plus grand rôle en Russie : il faut donc quitter » ce beau pays par amour pour le Tzarévitz, & pour vous-même. Si vous voulez que » son règne & le vôtre soit long & heureux, empêchez que les Russes ne croient qu'Alexis » balance entre la Religion Grecque orthodoxe & la Religion Romaine ».

Les insinuations de Tolstoé réussirent au gré de ses desirs; Roumantzof fut mis en liberté; le départ fut résolu, & Tolstoé conduisit sa victime à Moskou.

Cette note nous a été communiquée par M. le Général *Berzki*; nous avons cru devoir la rapporter en entier, parce que les moindres détails sont importans dans les causes intéressantes.

fils défobéissant & fugitif; d'un Souverain qui, parlant en maître, ne fait point un vain étalage de son pouvoir, mais en parle pour effrayer un sujet qu'il veut ramener; & par-là s'affranchir de la nécessité douloureuse d'en faire usage pour punir.

Voltaire dit que les Loix de la Russie ne permettent pas au fils du Souverain de sortir du Royaume malgré son père; mais il ne dit pas quelle peine ces Loix prononcent contre le fils fugitif. Que cette peine soit désignée ou qu'elle soit laissée à la discrétion du Tzar, il suffisoit que la défense subsistât, pour qu'Alexis dût craindre, non-seulement la colère de son père, mais encore la justice de son Souverain. Nous ne connoissons aucune Loi de Russie qui défende particulièrement au fils du Souverain de sortir de l'Empire malgré son père: on ne fait pas des Loix pour tous les cas imprévus. Mais on a vu que sous les Règnes antérieurs à celui de Pierre I, il étoit défendu aux Russes, en général, de sortir de l'Empire sans passe-port.

Dans la circonstance dont il s'agit, & par la lettre du Tzar, ce Prince se montre véritablement grand, lorsqu'il concilie le pouvoir souverain, dont le plus beau droit est celui de pardonner, avec le titre de père qui lui rend ce droit si précieux. On aime sur-tout à relire ces premières expressions: *Si vous m'obéissez, je ne vous punirai pas; si vous revenez, je vous aimerai plus que jamais.*

Alexis eût mérité le sort cruel qui termina ses jours, s'il se fût montré rebelle aux ordres de son Souverain, & sourd à la voix d'un père offensé qui promettoit, non-seulement de pardonner, mais de l'aimer davantage, pourvu qu'il revolât dans ses bras. Eloigné des corrupteurs qui avoient abusé de son âge & de sa foiblesse naturelle, la voix du sang se fit entendre, les insinuations de Tolstoé produisirent leurs effets, & les exhortations du Vice-Roi de Naples déterminèrent Alexis à croire & à se fier aux sermens du Tzar.

» Il arrive, dit Voltaire, le 13 Février 1718, à Moskou, où le
 » Tzar étoit alors. Il se jette le jour même aux genoux de son
 » père ; il a un long entretien avec lui : le bruit se répand aussitôt
 » dans la Ville que le père & le fils sont réconciliés, que tout
 » est oublié ; mais, le lendemain, on fait prendre les armes aux
 » Régimens des Gardes, à la pointe du jour ; on fait sonner la
 » grosse cloche de Moskou : les Boyards, les Conseillers Privés
 » sont mandés dans le Château ; les Evêques, les Archimandrites
 » & deux Religieux de Saint-Basile, Professeurs en Théologie,
 » s'assemblent dans l'Eglise Cathédrale. Alexis est conduit sans
 » épée & comme prisonnier devant son père. Il se prosterne
 » en sa présence, & lui remet en pleurant un écrit par lequel il
 » avoue ses fautes, se déclare indigne de lui succéder, & pour
 » toute grace lui demande la vie «.

On ne conçoit pas comment M. de Voltaire a pu se résoudre à faire passer dans ses Ecrits ce monument de perfidie & de trahison de la part du Tzar, pour lequel il avoit une admiration si méritée. C'est en vain, malgré le charme de son style, qu'il a cru pouvoir le justifier. Un Panégyriste qui ne veut que louer, doit cacher les foiblesses de son Héros, plutôt que de chercher à les justifier ; parce que, s'il n'écrit pas pour instruire, il ne doit pas non plus se proposer de corrompre, en dénaturant toutes les idées reçues, & présentant comme digne d'approbation ou d'éloge ce qui est essentiellement injuste & criminel. M. de Voltaire écrivant comme Historien, est infiniment moins excusable encore, quand il paroît oublier que le but de l'Histoire est de peindre les hommes, non pas tels qu'ils auroient dû être, mais tels qu'ils ont été ; de préparer, pour ainsi dire, les voies au jugement de la Postérité ; de faire servir enfin les vices comme les vertus des grands hommes des siècles passés, à l'instruction & au bonheur des siècles à venir.

» L'Historien, a dit Voltaire, qui loue un tyran, est un lâche :
 » celui qui veut flétrir la mémoire d'un bon Prince, est un monstre ;
 » & le Romancier qui donne ses imaginations pour la vérité, est
 » méprisé «. D'après ces vérités incontestables, Pierre avec de
 grandes vertus a fait de grandes choses..... Il falloit donc l'en
 louer. On le devoit, & pour n'être pas un *monstre*, & parce que
 ses grandes actions le rendront à jamais digne de vivre dans la
 mémoire des hommes, & de ceux qui sont appellés à gouverner
 les peuples : mais il fut injuste, parjure & traître envers son fils,
 par principe d'orgueil, par foiblesse humaine, par un amour
 déordonné de sa propre gloire & de son autorité..... M. de
 Voltaire devoit aussi l'en blâmer, non pour *flétrir la mémoire* de ce
 Prince, mais pour se montrer juste & fidèle à la vérité, parce que
celui qui loue un tyran, est un lâche. Il ne falloit pas enfin se livrer à
 des conjectures pour trouver des prétextes à la conduite de Pierre
 envers son fils, parce que des conjectures ne sont pas des preuves,
 & parce que *celui qui donne ses imaginations pour la vérité, est méprisé*.

» Le Tzar, après avoir relevé son fils, le conduisit dans un
 » cabinet, où il lui fit plusieurs questions. Il lui déclara que s'il
 » celoit quelque chose touchant son évasion, il y alloit de sa tête ;
 » ensuite on ramena le Prince dans la salle où le Conseil étoit
 » assemblé : là on lut publiquement la déclaration du Tzar, déjà
 » dressée.

» Le père, dans cette pièce, reproche à son fils son peu d'appli-
 » cation à s'instruire, ses liaisons avec les partisans des anciennes mœurs,
 » sa mauvaise conduite avec sa femme. Il a violé, dit-il, la foi
 » conjugale en s'attachant à une fille de la plus basse extraction,
 » du vivant de son épouse «.

Les chefs d'accusation étoient présentés avec adresse. Une grande
 partie de la Nation Russe, & peut-être même de ceux qui compo-
 soient le Conseil, partageoient avec Alexis son attachement aux

anciennes mœurs. Ce second grief, que nous regardons comme le seul auquel il fut sacrifié, n'eût donc excité que des murmures, ou peut-être des factions, s'il eût été seul. Pierre, en homme bien instruit des dispositions de ses Sujets, prend soin de l'envelopper. Il commence par reprocher à son fils le défaut d'application à s'instruire. Il glisse sur son véritable motif, s'appesantit davantage sur sa conduite envers sa femme, & ne se dissimulant point qu'on pouvoit alléguer pour la justification d'Alexis sur le troisième grief, l'exemple de son père, il lui reproche ensuite » d'être » allé à Vienne se mettre sous la protection de l'Empereur; d'y » avoir calomnié son père, en faisant entendre à Charles VI » qu'il étoit persécuté, qu'on le faisoit renoncer à son héritage; » qu'enfin il a prié l'Empereur de le protéger à main armée «.

Le Tzar ne fait pas attention qu'au moment même où il dit que son fils l'a calomnié auprès de l'Empereur, il justifie par de nouvelles persécutions ce qu'Alexis auroit pu dire des précédentes. Qu'étoit-il étonnant d'ailleurs que fuyant des Etats de son père qui, non-content de sa renonciation au Trône, vouloit le contraindre à se faire Moine, il eût dit à l'Empereur, son beau-frère, les motifs de son évasion, en lui demandant un asyle? Quant à l'accusation d'avoir prié l'Empereur de le protéger à main armée, la conduite de Charles VI & le retour d'Alexis auprès de son père, suffisoient pour en démontrer la fausseté.

Pierre ajoute qu'Alexis avoit persuadé à l'Empereur qu'*il n'étoit pas en sûreté de sa vie s'il revenoit en Russie.* » Voilà, dit il, de quelle » manière notre fils est revenu; & quoiqu'il ait mérité la mort par son » évasion & ses calomnies, cependant notre tendresse paternelle lui par- » donne ses crimes: mais considérant son indignité & sa conduite » déréglée, nous ne pouvons en conscience lui laisser la succession » au Trône; prévoyant trop qu'après nous sa conduite dépravée » détruiroit la gloire de la Nation, & feroit perdre tant d'Etats

» reconquis par nos armes. Nous plaindriens sur-tout nos Sujets,
 » si nous les rejettions par un tel successeur dans un état beaucoup
 » plus mauvais qu'ils n'ont été.

» Ainsi, par le pouvoir paternel, en vertu duquel, selon les
 » droits de notre Empire, chacun même de nos Sujets peut dés-
 » hériter un fils comme il lui plaît, & en vertu de la qualité de
 » Prince Souverain, & en considération du salut de nos Etats,
 » nous privons notredit fils Alexis de la succession après nous au
 » Trône de Ruffie, à cause de ses crimes & de son indignité, quand
 » même il ne subsisteroit pas une seule personne de notre famille
 » après nous.

» Et nous constituons & déclarons successeur audit Trône,
 » après nous, *notre second fils Pierre*, quoiqu'encore jeune, n'ayant
 » pas de successeur plus âgé, &c. «.

Le Tzar donne ensuite sa malédiction à son fils Alexis, *si jamais,*
en quelque tems que ce soit, il prétend à la succession & la recherche. Il exige
 de tous les Sujets qu'ils confirment le tout par serment devant le
 saint Autel, sur le saint Evangile, en baisant la croix. Il termine sa
 constitution en ces termes.

» Et tous ceux qui s'opposeront jamais, en quelque tems que ce
 » soit, à notre volonté, & qui dès aujourd'hui oseront considérer
 » notre fils Alexis comme notre successeur, ou l'assister à cet effet,
 » nous les déclarons traîtres envers Nous & la Patrie; & avons ordonné
 » que la présente soit par-tout publiée, afin que personne n'en
 » prétende cause d'ignorance. Fait à Moskou, le 14 Février 1718,
 » N. S. Signé de notre main & scellé de notre sceau.

» Le Prince Alexis, de son côté, signa qu'il renonçoit à la
 » succession. Je reconnois, dit-il, cette exclusion pour juste;
 » je l'ai méritée par mon indignité, & je jure au Dieu tout-
 » puissant en Trinité, de me soumettre en tout à la volonté
 » paternelle, &c.

» Ces actes étant signés, le Tzar marcha à la Cathédrale : on
 » les y lut une seconde fois ; & tous les Ecclésiastiques mirent
 » leurs approbations & leurs signatures au bas d'une autre copie «.

Jamais Prince, dit Voltaire, *ne fut déshérité d'une manière si authentique... nous ne dirons pas aussi injuste ; mais accompagnée de circonstances qui fournissent matière à tant de réflexions.*

» En Russie, comme chez les anciens Romains, tout père avoit
 » le droit de priver son fils de sa succession ; & ce droit étoit plus
 » fort dans un Souverain que dans un sujet, & sur-tout dans un
 » Souverain tel que Pierre «.

Cette assertion vague & la réflexion qui l'accompagne, ne justifient point *un Souverain tel que Pierre*, parce qu'avant tout il faut être juste, & que la justice est le premier devoir de ceux qui commandent aux autres.

Pour mettre nos Lecteurs en état de juger une cause aussi grave, nous croyons devoir exposer ici le pouvoir des pères chez les Romains & chez les Russes, & l'ordre de la succession des biens parmi ces derniers (1).

Une des maximes du Droit Romain étoit, que ce qui est injuste dans son principe, ne peut jamais cesser de l'être par quelque circonstance & par rapport à quelque personne que ce soit.

Les pères avoient, dans l'origine de la République, le droit de vie & de mort sur leurs enfans ; & la Loi des Douze Tables

(1) L'importance de la cause auguste que nous allons discuter, ne nous permettant pas de nous en rapporter à nos connoissances superficielles des Loix Romaines, nous avons cru devoir consulter un Jurisconsulte habile : c'est M. *Hecquet*, Avocat en Parlement, & notre ami, qui s'est fait un plaisir de suppléer par ses lumières à la foiblesse des nôtres, à condition que nous ne le nommerions pas ; mais s'il est beau d'être modeste, il est juste d'être reconnoissant, & la justice doit l'emporter sur toute autre considération : ce n'est donc pas manquer à sa parole que de rendre à son bienfaiteur l'hommage public qui lui est dû.

leur avoit accordé celui de se choisir un successeur, en déshéritant un ou plusieurs de leurs enfans, pour enrichir les autres (1); mais lorsque les Romains s'appliquèrent à perfectionner leurs Loix, ils sentirent combien il étoit important de mettre des bornes à l'abus que plusieurs pères faisoient de leur pouvoir; & la Loi IV^e du Digeste, au titre du Testament inofficieux, permit aux enfans déshérités injustement de se pourvoir devant le Juge, pour faire annuler le testament de leur père; *car, dit la Loi, l'on ne doit point prêter les mains à des pères qui sévissent contre leur propre sang; ce qu'ils font la plupart du tems, parce qu'ils se laissent séduire par les caresses des belles-mères* (2).

Sous les Empereurs, le droit de vie & de mort, sans l'intervention du Juge, fut ôté aux pères sur leurs enfans; *parce qu'on pensa que l'autorité paternelle devoit consister plutôt dans la tendresse que dans l'atrocité* (3).

Trajan contraignit un père qui avoit inhumainement traité son fils à l'affranchir; & le fils étant mort, l'Empereur priva le père de sa succession, qui lui étoit dévolue suivant la Loi 5 du Digeste (4).

Adrien fit reléguer dans une Isle, un père qui avoit tué son fils, quoique coupable du crime d'adultère avec sa belle-mère; parce que ce père l'avoit tué à la chasse, & plutôt à la manière des voleurs, que par l'exercice du droit paternel (5).

(1) *Uti quisque legasset, ita jus esto.*

(2) *Non enim consuetudinem est parentibus contra proprium sanguinem sceleribus, quod plerumque faciunt, novercalibus delinimentis instigationibusque corrupti.*

(3) *Quod putaverint patriam potestatem in pietate potiusquam in atrocitate consistere debere.*

(4) *Si quis à parente manumissus.*

(5) *Latronis more, magis quam jure parentis.* Lege quintâ, ff. de Lege Pompeiâ, de Parricidiis

Par rapport à l'exhérédation, en admettant les enfans à s'en plaindre dans les Tribunaux, on en spécifia les causes légitimes. Elles furent fixées à quatorze; & l'exhérédation qui ne portoit pas sur une de ces raisons écrites, fut regardée comme injuste.

Toutes ces modifications des loix de Romulus & de la loi des douze Tables, ne s'introduisirent à Rome que par degrés, & devinrent, en quelque sorte, le fruit des lumières & de la raison épurée par elles.

La Russie, au contraire, étoit encore plongée dans les ténèbres de la barbarie à l'époque dont nous parlons; & les faits qui précèdent attestent que, malgré tous ses efforts pour en faire sortir ses Sujets, le Tzar lui-même n'en étoit pas exempt.

Avant la fatale époque dont il s'agit ici, les Russes n'avoient jamais eu le droit de vie & de mort sur leurs enfans, ni celui de se choisir un successeur, en déshéritant un ou plusieurs de leurs enfans à volonté, pour enrichir les autres. Les enfans de tous les sexes, de tous les âges, mariés ou non, y ont toujours été jusqu'à ce jour soumis au pouvoir des pères & des mères: il n'est pas permis aux enfans de plaider contre eux dans quelque cas que ce soit; & leurs plaintes sont rejetées par tous les Tribunaux.

Un père ou une mère grièvement offensés, ne peuvent pas se faire justice à eux-mêmes; ils doivent porter leurs plaintes à un Tribunal compétent, déterminer la peine qu'ils veulent infliger à l'enfant coupable, & le Tribunal est obligé de le punir, conformément aux désirs du père ou de la mère. Ces exemples ne sont pas rares dans l'Histoire de Russie.

Avant la loi de l'exhérédation promulguée par le Tzar en 1715, l'exhérédation n'avoit pas lieu en Russie; les anciennes loix accordoient aux enfans un partage égal dans la succession de leurs pères & mères, tant dans les biens immeubles, propres ou acquis, que dans les biens meubles, &c.

Dans l'ordre actuel de la succession des biens, l'aîné des mâles n'a aucune prérogative sur ses cadets : l'usage de la substitution en faveur des aînés n'y est connu que depuis le mois de Février 1774; il y a été établi avec la permission de Catherine II, & à la sollicitation de M. le Comte Zakar de Tchernichef, en faveur de son neveu, le Comte Grégoire de Tchernichef, fils du Ministre de la Marine.

La succession est directe des parens aux enfans, des frères aux frères; & s'il y a des neveux, enfans de l'un des frères morts, ils reçoivent la part qui auroit appartenu à leur père, s'il eût vécu.

Si un des frères morts laisse un fils & une fille, le fils hérite seul de la succession des immeubles. Cette coutume est fondée sur une Loi du Tzar Alexis Mikailovitz, par laquelle la fille n'hérite jamais des biens immeubles, quand elle a un frère vivant. Mais lorsque dans une succession il n'y a que des nièces de frères, & point de mâles, alors chacune d'elles partage également.

Les pères & les mères n'héritent jamais de leurs enfans. Ils ne peuvent pas disposer de droit de leurs biens au préjudice de leurs enfans; mais, faute d'enfans, ils peuvent tester au préjudice de leurs neveux, & en faveur d'un homme de leur famille portant le même nom.

Dans le partage des biens entre le frère & la sœur, celle-ci reçoit aujourd'hui la quatorzième partie des biens fonds, & la huitième du mobilier. Cette disposition de la Loi n'a lieu que pour les filles qui n'étoient pas encore établies à la mort de leurs pères : le père vivant peut donner à ses filles la dot qu'il veut.

Le testateur ne peut plus déroger à ces dispositions, dès qu'elles sont revêtues des formalités légales dont nous avons parlé ailleurs.

La donation des biens fonds entre deux époux n'est pas valable; elle ne l'est qu'à l'égard du mobilier.

Comme les Loix Russes ne permettent point aux pères d'exhérer leurs enfans, que le mari ne peut pas donner directement les biens fonds à sa femme, ni la femme au mari, ni un ami à un autre, on a trouvé le moyen de tromper la Loi, en faisant des ventes simulées à un tiers, qui emploie le même manège pour faire passer les biens aux personnes désignées par les prétendus vendeurs.

Une chose digne de remarque, c'est la clause qu'on est obligé de spécifier dans les contrats de vente, les legs, &c. ; la voici : *Moi, qui ne suis pas le dernier de ma famille, je donne, je vends, &c.* Cette clause prouve que le dernier d'une famille ne peut ni donner, ni vendre son bien, parce que sa succession appartient au Fils.

Telles sont les Loix de Russie qui ont rapport à l'exhérédation d'Alexis. Rien ne prouve mieux qu'il étoit incapable de succéder à son père, que sa renonciation volontaire à la succession, le choix qu'il fit d'un Couvent, plutôt que de travailler à se corriger, l'esprit superstitieux qu'on lui suppose, les débordemens & le libertinage dont on l'accuse, son peu d'application à s'instruire dans l'art difficile de gouverner, son attachement aux anciennes mœurs, son peu de respect pour les changemens utiles que son père y avoit apportés, sa désobéissance & sa fuite chez l'Empereur. Mais on ne doit pas oublier qu'une partie de ces vices étoient ceux de son éducation, & que Pierre I ne devoit s'en prendre qu'à lui-même. S'il existoit des causes suffisantes pour légitimer son exhérédation, il ne s'ensuit pas que la conduite de Pierre doive paroître sans reproche, & que sa mémoire passe sans tache à la postérité.

Le refus d'accepter la renonciation de son fils au Trône, suivi de cette exhérédation infamante, annonce un dessein formé depuis long-tems de le perdre. La Princesse de Volsenbutel,

femme d'Alexis, étoit accouchée d'un fils presqu'en même-tems que Catherine. Le fils d'Alexis & celui de Catherine n'avoient l'un & l'autre qu'environ trois ans, lorsqu'Alexis & son fils furent déshérités & sacrifiés au fils de Catherine.

Voltaire a justifié Catherine d'avoir eu part à l'exhérédation d'Alexis, ainsi qu'à la catastrophe sanglante dont elle fut suivie; mais s'il n'existe dans l'Histoire aucune preuve de son innocence que ce qu'en a dit cet homme célèbre, nous croyons pouvoir douter que ce qu'il a écrit pour sa défense, prévale sur la présomption que laisse contr'elle le choix de son fils, à l'exclusion de celui d'Alexis. Nous n'adoptons point aveuglément ce qu'ont pu écrire contr'elle les Auteurs que réfute Voltaire : mais nous ne pensons pas être les seuls qui, révoltés par les traitemens barbares de Pierre envers son fils, excuseront leur aversion pour eux par ce passage des Loix Romaines que nous avons déjà cité : *Non enim consentiendum est parentibus contra proprium sanguinem facientibus, quod plerumque faciunt novercalibus delinimentis instigationibusque corrupti.*

Alexis, à la première lettre de son père, avoit promis avec serment de ne prétendre jamais à la succession : *Je remets, écrivoit-il, mes enfans entre vos mains, & je ne demande que la vie.* En réponse à une seconde lettre, par laquelle on ne lui donne que l'alternative de *se corriger* ou de *se faire Moine*, il dit qu'il veut *se faire Moine*. Son père va le voir; il étoit malade ou feignoit de l'être : il confirme par sermens qu'il veut se retirer dans un Cloître; & le père, en partant pour un voyage, lui donne *six mois pour se consulter.*

En rapprochant tous ces faits de ceux qui les suivent, n'est-il pas naturel d'imaginer que Pierre, lors de ses premières menaces à son fils, s'attendoit à quelque résistance de sa part, qui lui serviroit de motif pour se livrer aux excès auxquels il avoit résolu

de se porter; & que le délai de six mois qu'il lui accorda pour se consulter, ne fut qu'un terme qu'il se ménagea à lui-même, pour se donner le tems de lui dresser de nouvelles embûches?

A peine arrivé à Copenhague, il lui écrivit qu'il eût à choisir du Couvent ou du Trône. Il abrégéa le terme qu'il lui avoit accordé..... Sous quel prétexte?... Parce qu'il apprit qu'Alexis ne voyoit que des mécontents qui flattoient ses chagrins. Il lui manda que s'il vouloit lui succéder, il falloit qu'il vînt le trouver à Copenhague.

Ne semble-t-il pas qu'il ait prévu, d'un côté, que son fils auroit de la peine à quitter pour le Cloître la vie molle & dissipée qu'il avoit menée jusqu'alors; & de l'autre, qu'il refuseroit de l'aller rejoindre & de se mettre sous sa discipline sévère; en un mot, qu'il lui défobéiroit, se rendroit coupable, & lui fourniroit une occasion de le punir?

Alexis se retire en Allemagne & en Italie; son père lui ordonne de revenir, & jure que *s'il obéit il ne le punira pas; que s'il revient, il l'en aimera davantage.* Il se fie aux sermens du Tzar, il se rend à Moskou, se jette à ses genoux, reconnoît publiquement ses torts, en demande pardon, & le bruit se répand que le père & le fils sont réconciliés, que tout est pardonné: mais le lendemain, la Ville est remplie de gens armés; les Gardes du Souverain s'emparent de toutes les portes; Alexis est conduit comme un criminel, sans épée, devant son père, & devant les Chefs de la Nation assemblée: troublé par cet appareil, il se prosterne de nouveau devant son père, il lui remet un écrit par lequel il avoue ses fautes, se reconnoît *indigne de lui succéder, & demande seulement la vie.* Son père fait tout à la fois l'office d'Accusateur, de Grand-Inquisiteur & de Juge; il le relève cependant, l'emmène dans un cabinet, lui fait subir un interrogatoire privé; lui déclare qu'il y va de sa tête, s'il cache quelque chose touchant

son évafion , & que la plus légère réticence le rendra indigne du pardon qu'il lui a promis. Il le ramène enfuite , le dénonce à la Nation comme un coupable digne de mort , fans lui donner la permission de fe justifier devant elle ; il prononce fon exhéredation & celle de fon fils , & défigne à leurs places pour fon fucceffeur le fils de fa belle-mère. Il déclare traîtres envers le Souverain & la Patrie , tous ceux qui , *dans quelque tems que ce foit* , ne feront pas de fon avis ; il exige de tous ceux qui font préfens , qu'ils confirment le tout par fermens fur ce qu'il connoît de plus facré ; fe transporte à la Cathédrale , pour faire approuver par le Clergé fa constitution , en ordonne la publication par-tout fon Empire , afin que perfonne n'en prétende caufe d'ignorance. Il termine enfin par contraindre Alexis à figner qu'il reconnoît pour jufté tout ce qu'il vient de faire , au mépris de fes fermens , à jurer lui-même par Dieu tout-puiffant en Trinité , de fe foumettre en tout à la volonté paternelle.

Tout avoit évidemment été prévu , médité de fang-froid & de longue main. Les fermens du Tzar à fon fils n'étoient qu'un piège tendu à fa fimplicité. Le 13 , il arrive à Moskou , comme l'héritier du Trône ; le 14 , il en eft exclu avec toutes les circonftances qui précèdent , & dont le rapprochement qui fournit tant de preuves de trahifon , de perfidie & d'atrocité , fait de l'exhéredation d'Alexis un chef-d'œuvre d'iniquité , tandis que Pierre avoit deux moyens naturels d'exclure fon fils du Trône ; le premier , d'accepter , comme nous l'avons dit , fa renonciation volontaire ; le fecond , d'ufer de fon droit de Souverain & de père , fans joindre à l'exercice de ce droit l'extérieur d'un Jugement , de faire enfin porter l'exhéredation fur l'indignité facile à prouver du Tzarévitz , fans s'obftiner à le faire paroître criminel , *per fas & nefas*.

Comme le premier crime conduit prefque toujours à d'autres ,

de même la première injustice que commet un Prince, le rend capable de toutes celles qu'il croit utiles pour assurer l'effet qu'il s'est promis de la première.

Alexis renonçant de lui-même au Trône, sa renonciation pouvoit paroître suspecte. La Nation pouvoit ne la regarder que comme une preuve de soumission aux volontés de son père; & lorsque revenu des erreurs de sa jeunesse, il auroit travaillé dans l'obscurité d'une vie privée à laquelle il aspireroit, à se rendre digne de la succession à l'Empire, on pouvoit par la suite considérer le motif même de sa renonciation, comme un titre de plus pour lui décerner la Couronne.

Lui-même pouvoit revenir sur sa renonciation extorquée : confiné dans un Cloître, il pouvoit en sortir. Déshérité par son père, il pouvoit réclamer encore après lui contre son exhérédation. Enfin, » il » étoit à craindre, dit Voltaire, qu'un jour ceux mêmes qui » avoient animé le Prince contre son père & conseillé son évacuation, ne tâchassent d'anéantir une renonciation imposée par la force, & de rendre au fils aîné la Couronne transférée au cadet d'un second lit. On prévoyoit en ce cas une guerre civile, & la destruction inévitable de tout ce que Pierre avoit fait de grand & d'utile. Il falloit décider entre les intérêts de près de dix-huit millions d'hommes que contenoit alors la Russie, & un seul qui n'étoit pas capable de les gouverner.

Qui pourroit ne pas frémir des conséquences affreuses qui résultent de cette manière de raisonner trop fréquente en politique? Quelle Nation assez barbare, assez ennemie d'elle-même, pourroit adopter un Code, où la vie des hommes dépendroit des calculs les plus chimériques; où la crainte, souvent ridicule, d'un mal futur, suffiroit pour autoriser à faire périr une foule d'innocens?

Qu'est-il besoin d'ailleurs de prêter à la conduite ultérieure

du Tzar, des motifs dont il n'eut peut-être jamais l'idée? Ne peut-on pas dire que la mort d'Alexis, dont nous parlerons dans un moment, eut les mêmes causes que son exhérédation?... L'attachement de Pierre pour ses établissemens, le désir de perpétuer son autorité, même après son décès, les préventions & la haine qu'on lui avoit inspirées contre son fils, les caresses peut-être & les instigations de Catherine, mère de celui qu'il désigna pour son successeur, & belle-mère d'Alexis, *delinimentis instigationibusque noverca.* Pierre, après avoir puni son fils pour des fautes de jeune homme, qu'un père peut pardonner; après l'avoir traité comme un malfaiteur, suivant la menace qu'il lui en avoit faite; après s'être joué de la religion du serment pour le tirer de l'asyle qu'il avoit été chercher auprès de Charles VI; enfin, après l'avoir exclu du Trône, pour y placer le fils de sa belle-mère, Pierre n'est pas satisfait.

Il a dit expressément par sa constitution qui prononce l'exhérédation d'Alexis, *que quoiqu'il eût mérité la mort par son évasion & ses calomnies, cependant sa tendresse paternelle lui pardonnoit ses crimes; il lui avoit précédemment écrit ce qu'on a lu, que s'il lui obéissoit, il ne le puniroit pas; qu'il juroit, s'il revenoit, de l'aimer plus que jamais....* Cependant ceux qui lui ont fait enfreindre ses premiers sermens, le tiennent, pour ainsi dire, enfermé dans un labyrinthe d'iniquité, l'y tourmentent sans cesse, & ne lui laissent entrevoir d'autre moyen d'en sortir que par la mort de son fils.

Il ne peut plus se flatter qu'après que lui-même sera forcé d'abandonner un sceptre que ses mains défaillantes ne pourront plus soutenir, en un mot après qu'il ne sera plus, Alexis respecte les volontés absolues de son père, & les sermens qu'il lui a arrachés, après avoir rompu les siens.

Lisant avec effroi dans l'avenir, il le voit protestant contre une exhérédation,

exhérédation, dont lui-même ne peut se dissimuler au moins la rigueur & la précipitation. Alexis, vainqueur de son frère cadet, ou secondé par la Nation, n'a pas oublié que les établissemens de son père ont été la cause de ses humiliations & des tourmens qu'il lui a fait souffrir. Il n'en devient que plus prompt à les détruire; & ce que Pierre avoit fait pour en assurer la perpétuité, ne sert qu'à en accélérer la ruine.

A cette idée, le courroux de Pierre se ranime; son despotisme prend de nouvelles forces, & bientôt, l'orgueil achevant d'étouffer la nature, la voix du sang ne peut plus se faire entendre, & la mort d'Alexis est résolue.

Sa passion l'aveugle : il ne consulte que le droit de vie & de mort qu'il a sur ses Sujets; cependant il ne peut étouffer en lui le premier cri de la conscience. Ce sentiment qui fait distinguer à l'homme le bien d'avec le mal, à travers le tumulte des passions qui agitent son cœur, lui rappelle les sermens qu'il a faits à son fils de lui pardonner, & lui fait appréhender le jugement de Dieu, & même celui des hommes. Il croit mettre sa conscience en repos en consultant le Clergé qui le trompe, & donnant à la condamnation de son fils tout l'extérieur d'un Jugement.

Il nous reste à examiner la condamnation & la mort d'Alexis, d'après les principes d'équité & les Loix sanctionnés par Pierre I, avant cet événement funeste.

SECTION III.

Avant de rapporter les chefs d'accusation qui servirent à motiver la condamnation d'Alexis, la vérité exige que nous fassions connoître au Lecteur comment le Tzar passa sur toutes les formalités que lui-même avoit prescrites dans son Code, pour violer toutes les Loix protectrices de l'innocence opprimée.

1°. Dans le Chapitre I de la Justice & des Juges, le Législateur dit :

» Nous avons institué des Auditeurs Jurisconsultes pour éclairer nos
 » Tribunaux civils & militaires sur les défauts de formalité dans
 » les procédures, & pour leur fournir les moyens de les rectifier, &
 » de les ramener au bon droit par de solides raisons. Ces Auditeurs
 » sont expressément obligés d'avoir l'œil à ce que la Justice soit
 » impartiale, & sans acception de personne ; *ils sont les médiateurs*
 » *entre l'Accusateur & l'Accusé ; & s'ils étoient convaincus de négligence*
 » *à cet égard, ou de connivence dans une Sentence injuste, ils doivent non-*
 » *seulement être privés de leurs charges, mais encore sévèrement punis* «
 Art. VII & VIII.

Quels sont les Auditeurs qui ont été les médiateurs entre l'Accusateur & l'Accusé dans ce Procès atroce ? Un Sénat réduit à n'être que le Conseil du Prince, & des Sénateurs qui n'avoient que voix consultative : un Clergé tremblant devant un Despote, qui lui soumet toutes les Loix divines & humaines, en le laissant maître absolu de jurer, de se parjurer, d'absoudre ou de condamner arbitrairement, & d'employer les moyens qu'il croiroit les plus convenables à sa sévérité ou à sa clémence ; un Clergé enfin, qui, en lui citant la tendresse paternelle & la miséricorde de David envers un fils son persécuteur, ajoute : *Le père voulut l'épargner, mais la Justice de Dieu ne l'épargna pas.*

2°. Le Législateur dit que l'Accusateur, quel qu'il soit, doit citer son Adversaire devant le Tribunal compétent, faute de quoi l'accusation est nulle. Art. I, Chap. III.

L'Article II enjoint à l'Accusateur de déclarer ses griefs dans ce Tribunal compétent, pardevant les Juges & l'Accusé, mais en termes précis & distincts, pour obtenir une juste satisfaction. Or, le Tzar est l'Accusateur d'Alexis ; son Cabinet remplace le Tribunal : la Partie est le Juge, & ce Juge condamne son fils *in petto*, au mépris de la Loi qui dit expressément, Art. II, Ch. IV : *L'Accusateur & l'Accusé ont le droit de faire les plaintes, les réponses, la réplique & la duplique, sur-tout dans les affaires majeures.*

3°. Le Législateur désigne, dans le Chapitre des Témoins, ceux des deux sexes que les Juges doivent récuser. Il comprend dans ce nombre *les adultères publics, qui, dit-il, violant la foi conjugale & infidèles à Dieu, deviendront plus aisément parjures; ceux qui sont les ennemis de l'Accusé, ou qui l'ayant été, peuvent encore conserver un levain; les parens, les amis dévoués, les serviteurs de l'Accusé, les Etrangers mêmes dont la conduite & les mœurs ne sont pas encore bien connues; ceux qui ne déposent que par oui-dire, & qui n'ont ni vu, ni entendu l'Accusé.* Enfin, le Législateur dit à l'Article XIV, *que personne ne peut être témoin dans sa propre cause.*

4°. Le Chapitre *des Preuves* présente d'autres Loix aussi favorables à l'accusé : 1°. si l'Accusateur ne prouve pas assez évidemment ce qu'il a avancé, l'Accusé doit être renvoyé absous par le Tribunal; & si les délations ou les plaintes non prouvées sont de grande conséquence, l'Accusateur doit être puni suivant la rigueur des Loix. 2°. La preuve la plus complète étant l'aveu de l'Accusé, on n'en cherchera point d'autre; mais cet aveu doit être accompagné des conditions suivantes.

Il faut que ce qui est avoué soit véritablement conforme à ce que l'Accusateur a avancé.

Cet aveu doit être libre, & non arraché par la crainte.

Il doit être fait dans le Tribunal même, & devant les Juges; sans quoi il est nul, & ne peut servir en rien contre l'Accusé.

Il faut encore qu'il n'y ait aucun lieu de douter de la vérité du fait & de l'aveu. Moyennant ces conditions nécessaires, le Juge ne doit pas hésiter à prononcer la Sentence. *Seconde Partie des Procès, Art. I & II.*

5°. Le Chapitre V du Code traite du Serment. Le Législateur dit que l'Accusé ne peut, dans aucun cas, être contraint au *serment purgatoire*, si l'accusation portée contre lui n'est pas prouvée & démontrée. Art. V.

Les Juges doivent employer tous les moyens possibles pour découvrir la vérité, avant de contraindre l'Accusé à la prestation du serment; mais dès qu'une fois l'Accusé y est admis & qu'il l'a prêté, le Juge alors doit l'absoudre & le déclarer exempt de punition..... Si l'Accusé refuse de prêter le serment requis, son refus induit à croire que l'accusation portée contre lui est bien fondée; *mais cependant les soupçons & mêmes les présomptions ne suffisent point dans les affaires criminelles, il faut des preuves certaines; car il vaut mieux absoudre dix coupables que de condamner un seul innocent.* Art. VI.

6°. Le Législateur traite de la Question ordinaire & extraordinaire dans le Chapitre VI, & il en restreint l'usage à ce qui suit.

Le Juge ne doit jamais ordonner la torture, que lorsqu'il a des preuves complètes contre l'Accusé, telles, par exemple, que deux ou plusieurs témoins *irréprochables & irrécusables*, qui affirment avoir vu commettre le crime par l'Accusé. Art. I.

On n'appliquera à la torture que dans les affaires criminelles suffisamment prouvées, & dans la supposition que le coupable refuse constamment d'avouer son crime & ses complices. Ce n'est donc que dans les délits de cette nature & qu'à ces conditions, qu'il est permis au Juge d'interroger le coupable par la torture, pour en tirer l'aveu de la vérité. Art. II.

Il est défendu au Juge de faire subir une seconde fois la torture au coupable qui nie obstinément, à moins que de nouveaux témoins ne fournissent de nouvelles preuves des faits niés. Art. VI.

Mais il ne suffit pas que le *Torturé* s'avoue coupable pendant qu'il subit la question; la douleur présente ou la crainte de nouveaux tourmens peut lui arracher cet aveu: il faut encore que le Juge l'interroge de nouveau quelques jours après avoir subi la torture; il faut que le coupable persiste dans son aveu, & qu'indépendamment de son aveu, les preuves ne laissent rien à désirer sur la certitude du crime commis, avant de prononcer la condamnation. Art. VIII.

Après avoir exposé les principes du Code criminel de Pierre I, nous allons entrer dans les détails du procès, de la condamnation & de la mort d'Alexis. Cette tragédie est de tous les faits qui se sont passés sous le règne du Tzar, celui qui influera le plus sur le jugement de la Postérité, parce qu'il expose au plus grand jour le caractère de ce Prince & les sentimens de son cœur: en un mot, c'est un fait dont les circonstances & le fond, regardés sous des points de vue différens par les Historiens, font de ce Prince un monstre dénaturé, ou l'offrent comme un exemple de zèle pour la justice, de courage & de patriotisme. Nous dirons donc avec *Gregorio Leti*, qu'un devoir indispensable à celui qui entreprend d'écrire l'Histoire, c'est de dire tout ou rien.

SECTION IV.

PREMIER CHEF D'ACCUSATION.

» Une des charges qui servirent à la condamnation d'Alexis,
 » fut une lettre d'un Résident de l'Empereur, nommé *Beyer*,
 » écrite de Pétersbourg après l'évasion du Prince. Cette lettre
 » portoit qu'il y avoit de la mutinerie dans l'Armée Russe assem-
 » blée dans le Mecklembourg; que plusieurs Officiers parloient
 » d'envoyer la nouvelle Tzarine Catherine & son fils, dans la
 » prison ou étoit la Tzarine répudiée, & de mettre Alexis sur
 » le Trône quand on l'auroit retrouvé. Il y avoit en effet alors
 » une sédition dans cette Armée du Tzar; mais elle fut bientôt
 » réprimée. Ces propos vagues n'eurent aucune suite. *Alexis ne*
 » *pouvoit les avoir encouragés*; un Etranger parloit comme d'une
 » nouvelle: la lettre n'étoit point adressée au Prince Alexis, & il n'en
 » avoit qu'une copie qu'on lui avoit envoyée de Vienne «.

Il seroit impossible de rien ajouter à ce que dit Voltaire pour faire sentir le ridicule & l'insuffisance de cette première déposition.

En France on pourroit demander sur quel fondement on a pu faire une information, sans qu'il y eût de corps de délit, sans qu'il y eût d'accusateur : ne pourroit-on pas faire la même question en Russie, d'après le Code même dont nous venons de rapporter les principaux articles? Nous y renvoyons le Lecteur. Mais tout étoit extraordinaire dans la marche du Tzar : il avoit oublié que le Législateur est le Protecteur de l'innocence. Il étoit devenu, comme lors de la Sentence d'exhérédation, l'Accusateur & le Juge de son fils; à moins qu'on ne veuille regarder Catherine comme la véritable Accusatrice : *Factum delinimentis & infligat onibus noverca.*

C'est la lettre même de *Beyer* qui nous rappelle à cette idée. L'on voit en effet que la mutinerie de l'Armée du Mecklembourg n'avoit pour objet que la haine de l'Armée contre Catherine & son fils; haine que la Tzarine avoit pu présenter à son Epoux, comme une suite de l'attachement des Soldats pour Alexis.

S E C O N D C H E F.

» Une accusation plus grave fut une minute de sa propre main,
 » d'une lettre écrite de Vienne aux Sénateurs & aux Archevêques
 » de Russie. Les termes en étoient forts : *Les mauvais traitemens*
 » *continuels que j'ai essuyés sans les avoir mérités, m'ont obligé de fuir : peu*
 » *s'en est fallu qu'on ne m'ait mis dans un Couvent. Ceux qui ont renfermé*
 » *ma mère, ont voulu me traiter de même. Je suis sous la protection d'un*
 » *grand Prince : je vous prie de ne me point abandonner à-présent. Ce mot*
 » *d'à-présent, qui pouvoit être regardé comme séditieux, étoit rayé,*
 » *& ensuite remis de sa main, & puis rayé encore ; ce qui marquoit un*
 » *jeune homme troublé, se livrant à son ressentiment, & s'en*
 » *repentant au moment même. On ne trouva que la minute de*
 » *ces lettres ; elles n'étoient jamais parvenues à leur destination,*
 » *& la Cour de Vienne les retint : preuve assez forte que cette*

» Cour ne vouloit pas se brouiller avec celle de Russie, & soutenir
 » à main armée le fils contre le père «.

Le desir de trouver Alexis coupable, pouvoit seul faire donner à ces lettres un sens criminel. Alexis ne s'y plaignoit pas directement de son père. Il paroît même qu'il étoit persuadé que des gens mal intentionnés ou ses ennemis, avoient séduit le Tzar, & entretenoient les préventions qu'ils avoient semées dans son esprit contre sa première femme & son fils.... *Ceux qui ont enfermé ma mère, ONT VOULU, dit-il, me traiter de même.....* Il ajoute, *je vous prie de ne me point abandonner A-PRÉSENT.*

Ces dernières expressions ne désignent point l'espèce de secours qu'il attendoit de ceux pour lesquels sa lettre étoit destinée; elles pouvoient signifier : A-présent, que *je suis sous la protection d'un grand Prince*, que je n'ai plus rien à craindre de la rage de mes ennemis, employez, je vous prie, vos bons offices auprès de mon père, pour le ramener à moi : faites-moi passer l'argent dont j'ai besoin dans une terre étrangère, &c.

L'on ne voit pas, en interprétant de la sorte la pensée d'Alexis, qu'elle eût rien de séditieux. Ce qui pouvoit donc seul faire suspecter le sens de ce mot *à-présent*, c'est parce qu'il étoit *rayé & ensuite remis de sa main, & puis rayé encore*; ce qui marquoit un jeune homme troublé : mais le trouble d'Alexis ne pouvoit-il pas provenir aussi de la crainte que ses lettres ne tombassent entre des mains ennemies, & ne fussent interprétées contre son intention ?

Au surplus, Voltaire tranche la difficulté, en disant que les lettres dont il s'agit, n'avoient point été *remises à leur adresse* : or, en supposant qu'Alexis se fût livré dans ces lettres à son ressentiment & s'en fût *repenti au moment même*, pouvoit-on lui en faire un crime ? pouvoit-on regarder comme un chef d'accusation digne du dernier supplice, la négligence qu'il avoit eue de laisser subsister cette minute ?

T R O I S I È M E C H E F.

» On confronte au Prince plusieurs témoins; l'un d'eux nommé
 » Afanassief, soutint qu'il lui avoit entendu dire autrefois : *Je dirai*
quelque chose aux Evêques, qui le rediront aux Curés, les Curés aux
Paroissiens; & on me fera régner, fût-ce malgré moi «.

Voltaire ne fait aucune réflexion sur cette déposition, qui n'en mérite pas, puisqu'elle ne porte que sur un propos vague, sur une rodomontade, qui, dans nos mœurs, ne seroit d'aucune considération, & qui ne pouvoit en être d'aucune en Russie, où un seul témoin déposant d'un fait, est regardé comme un témoin nul. La Loi du Tzar y est formelle.

Q U A T R I È M E C H E F.

» La propre maitresse du Tzarévitz déposa contre lui «. Voltaire ne rapporte pas sa déposition; nous allons y suppléer : elle déposa que son amant avoit écrit à l'Empereur une lettre qui renfermoit des plaintes contre son père. Dans la confrontation, Alexis lui prouva qu'il n'avoit pas envoyé cette lettre. Mais Euphrosine étoit un témoin bien récusable, puisqu'elle avoit été *cause de l'adultère public du Tzarévitz; qu'elle étoit encore réputée son amie; & qu'à ce double titre, les Juges devoient la récuser conformément aux Articles I & II de la Loi de Pierre I, concernant les témoins non-recevables en Justice. La déposition d'Euphrosine, qui fut admise malgré la Loi & regardée comme légale, prouve de la manière la plus forte, l'acharnement des ennemis d'Alexis, qui s'étoient abaissés jusqu'à corrompre sa maitresse, fille de la plus basse extraction, suivant le rapport du Tzar, dans ses griefs pour légitimer l'exhérédation. Nous n'avancons rien sans preuve : l'immunité d'Euphrosine, dans le procès capital où elle étoit si fort impliquée;*

quée ; les bijoux qu'elle avoit reçus du Tzarévitz , & dont on ne la dépouilla point ; la pension que le Tzar lui assigna , & qui n'eut point d'effet rétroactif ; tout annonce , tout démontre la subornation d'Euphrosine & le complot formel de perdre Alexis, *per fas & nefas* , & à quelque prix que ce fût.

Cette assertion est si plausible, qu'en cherchant même à rendre moins odieuse la conduite du Tzar, Voltaire n'a pu s'empêcher de dire » que toutes les accusations n'étoient pas bien précises ; » nul projet digéré , nulle intrigue suivie , nulle conspiration , » aucune association , encore moins de préparatifs «. Cependant, le Tzar exige au Chapitre des Preuves , *qu'elles soient complètes , & que si l'Accusateur ne prouve pas évidemment ce qu'il a avancé , l'Accusé doit être renvoyé absous par le Tribunal ; & si les délations ou les plaintes non prouvées , sont de grande conséquence , l'Accusateur doit être puni suivant la rigueur des Loix.* Et fût-il jamais d'accusation plus grave , de conséquence plus terrible , que celles qui ont pour objet de flétrir la vie morale d'un Prince , en lui supposant des crimes qui le rendent indigne du Trône & de la vie ? » C'étoit, dit Voltaire , » un fils de famille mécontent & dépravé , qui se plaignoit de » son père , qui le fuyoit & qui espéroit sa mort ; mais ce fils » de famille étoit l'héritier de la plus vaste Monarchie de notre » hémisphère ; & dans sa situation & dans sa place , il n'y avoit point » de petite faute «.

Jusqu'à présent , nous n'avons pas encore apperçu qu'Alexis ait été convaincu de la plus légère faute envers l'Etat, ni même directement envers son père : or, dans quelque place qu'il fût , on ne pouvoit pas , sans preuve , le déclarer coupable envers l'Etat & son père ; mais dans sa situation , tout devenoit criminel , parce que ses ennemis avoient en main l'autorité la plus absolue , & qu'ils vouloient que ses actions les plus innocentes fussent jugées criminelles.

CINQUIÈME CHEF.

» Accusé par sa maitresse , Alexis le fut encore au sujet de
 » l'ancienne Tzarine & de Marie sa sœur. On le chargea d'avoir
 » consulté sa mère sur son évasion , & d'en avoir parlé à la Prin-
 » cesse Marie. Un Evêque de Rostof, confident de tous trois ,
 » fut arrêté, & déposa que ces deux Princesses, prisonnières dans
 » un Couvent, avoient espéré un changement qui les mettroit
 » en liberté, & avoient, par leurs conseils, engagé le Prince à
 » la fuite... Plus leurs ressentimens étoient naturels, plus ils
 » étoient dangereux (1) «.

(1) Le fait que Voltaire ne fait, pour ainsi dire, qu'indiquer à ses Lecteurs, nous paroît trop important pour passer sur ses détails. Les ennemis d'Eudoxie & les partisans de Catherine découvrirent qu'Eudoxie répudiée & reléguée avec la Princesse Marie, sa belle-sœur, dans un Monastère de Souzdal, avoit quitté l'habit de Saint-Basile, malgré les vœux qu'on l'avoit obligé de faire; que la Princesse Marie lui avoit procuré des habits séculiers, & que l'une & l'autre avoient approuvé l'évasion du Tzarévitz. Le Tzar en fut informé dans le tems même qu'il instruisoit non-seulement le procès de son fils, mais qu'il faisoit transporter à Moskou tous ceux qui étoient accusés ou soupçonnés d'avoir eu des relations avec ce malheureux Prince. Pétersbourg & Moskou étoient en alarme : on ne pouvoit sortir de ces Villes sans passe-port; des Corps-de-garde & des Patrouilles gardoient tous les chemins : les Moskovites étoient responsables les uns des autres; & le Tzar infligea la peine de mort & la confiscation des biens de tous ceux qui ne surveilleroient pas leurs voisins & ne les dénonceroient pas au Sénat, dans le cas où quelques-uns des habitans voudroient s'enfuir de la Ville.

Le Tzar envoya un détachement à Souzdal pour enlever les deux Princesses, le Confesseur d'Eudoxie, l'Archevêque de Rostof, le Procureur du Couvent & le Général-Major Glébof, soupçonné d'une intrigue amoureuse avec la Tzarine répudiée.

On dit qu'entre les mécontents attachés à l'ancienne barbarie, étoit *Dospheï*, Evêque de Rostof : il supposa que St. Démitti lui avoit apparu, & qu'il lui avoit annoncé, de la part de Dieu, que Pierre n'avoit pas plus de trois mois à vivre; qu'Eudoxie & la Princesse Marie devoient monter sur le Trône, & régner conjointement avec le Tzarévitz.

Alexis étoit-il donc coupable, pour avoir consulté sa mère & sa tante? l'étoit-il de ce que les deux Princeffes avoient espéré un changement qui les mettroit en liberté? leurs mauvais conseils pouvoient-ils le rendre plus criminel, & n'avoit-il pas obtenu la grace pour son évafion? étoit-il dans une fîtuacion à favoriser les *reffentimens* de fa mère & de fa tante? est-il même prouvé qu'il en ait eu le deffein?....

Eudoxie & Marie crurent l'imposteur. La première, Religieuse sous le nom d'Hélène, quitta dans son Couvent l'habit monastique, se fit traiter de Majesté, & fit retrancher des prières publiques le nom de Catherine. On ajoute qu'elle s'assura d'un Officier Général nommé Glébof, qu'elle en fit l'instrument de ses deffeins, & se l'attacha par ses faveurs. Ce fut sur la foi de ces extravagantes prédications, qu'Alexis s'évada pour aller attendre dans les pays étrangers la mort de son Père.....

Quoi qu'il en foit de ce récit, il est notoire que les Ecclésiastiques de Souzdal subirent les plus rigoureux interrogatoires, & déclarèrent que depuis long-tems Eudoxie avoit des intrigues avec Glébof, qu'ils s'étoient promis de s'épouser, & qu'à l'instigation de l'Evêque de Rostof, les deux Amans s'étoient fiancés.

En arrivant à Moskou, Eudoxie implora son pardon par écrit, & supplia le Tzar de ne pas rendre sa honte publique, & d'épargner à sa première Epouse une mort dont l'ignominie retomberoit sur lui. Pierre n'écoutoit plus que les sentimens de sa férocité & de sa vengeance. Eudoxie subit plusieurs interrogatoires, après lesquels elle fut condamnée à être flagellée par deux Religieuses, & renfermée ensuite dans un Couvent du nouveau Ladoga.

La Princeffe Marie fut exilée à Schlüsselbourg, & étroitement gardée.

L'Evêque de Rostof, le Confesseur de la Tzarine, le Procureur du Couvent de Souzdal, & Kikin qui avoit été attaché à Eudoxie, furent rompus vifs & jettés dans un bûcher. Glébof fut empalé; & l'on assure que le Tzar, qui jouissoit de ce spectacle horrible, s'approcha de Glébof pour l'interroger encore, & que pour réponse le Général expirant lui cracha au visage.

Les confidens du Tzarévitz & ceux qui avoient eu connoissance de sa fuite, furent dénoncés comme des séditieux & des criminels d'Etat; ils furent mis aux fers, & le plus grand nombre périt dans les supplices.

Les réponses à ces questions se présentent d'elles-mêmes, ou résultent des faits & des accusations.

On lui reproche ses liaisons avec sa mère, enfermée dans un Couvent, & qui, ne pouvant agir au dehors, ne pouvoit rien pour elle-même. L'homme le plus impartial ne peut s'empêcher de reconnoître, dans des inculpations de cette nature, l'effet de la haine inspirée au Tzar contre sa première femme, & le fils qu'il avoit eu d'elle.

Quelles étoient les personnes les plus intéressées à nourrir cette aversion? Catherine & Mentschikof. La Tzarine pouvoit craindre que son fils, qui vivoit alors, ne fût privé de la Couronne malgré la constitution de son époux, & qu'après sa mort le Tzarévitz ne trouvât, malgré sa renonciation, des partisans qui le portassent sur le Trône. Le Prince Mentschikof étoit son ennemi juré : il étoit difficile que la haine du favori, & l'ambition naturelle à une mère, ne fissent entendre leur voix, & n'excitassent le Tzar indigné, & naturellement vindicatif & emporté, à un parti violent.

Sophie ne s'étoit refusé aucun crime pour régner aux dépens de ses frères : Catherine vouloit régner après son époux, & desiroit que son fils régnât après elle. Les femmes dont les desirs sont plus impétueux par la contrainte même qui les irrite, sont encore plus susceptibles que les hommes, de ces orages du cœur qui le bouleversent & le précipitent en un instant, par un flux & un reflux rapide, vers toutes les extrémités contraires. L'homme qui a étudié la nature, les ressorts & le jeu des passions dans les deux sexes, fait que l'ame se soulève davantage contre les obstacles, à proportion qu'elle sent mieux sa foiblesse. C'est le caractère des passions.

» Alexis nia d'abord plusieurs faits de cette nature, & par
 » cela même il s'exposoit à la mort dont son père l'avoit menacé,
 » en cas qu'il ne fût pas un aveu général & sincère «.

La menace faite au Tzarévitz par son père, n'étoit donc autre chose que son Arrêt de mort prononcé despotiquement; c'est-à-dire sans instruction, tandis que dans son Code, il en exige une précise. Pierre s'est réservé le droit de le faire paroître coupable, en accumulant contre lui les impostures & les calomnies les plus grossières. S'il les nie, il encourra la menace; & s'il les avoue, rien ne peut le sauver. Le Tzar, en lui donnant l'espoir de se préserver de la mort par une confession sans réticence, continue de se jouer de la foiblesse de son fils & de sa confiance en ses promesses: il se ménage le barbare plaisir de le faire mourir déshonoré aux yeux de la Nation, & de prolonger son supplice par ses interrogatoires captieux & renaissans, mille fois plus cruels que la mort même.

SIXIÈME CHEF.

» Enfin, Alexis avoua quelques discours peu respectueux qu'on
 » lui imputoit contre son père, & il s'excusa sur la colère & sur
 » l'ivresse «.

Ce que nous venons de dire montre le peu de cas qu'on doit faire des aveux d'Alexis, extorqués par la crainte de la mort, ou l'espoir de s'en garantir en s'avouant coupable. On n'avoit pas des armes contre lui, & pour en avoir on voulut lui arracher, même par des tourmens, la confession de ses pensées les plus secrètes. Le septième Chef va le prouver.

SEPTIÈME CHEF.

» Le Tzar dressa lui-même de nouveaux Articles d'interroga-
 » toire. Le quatrième étoit ainsi conçu:
 » Quand vous avez vu par la lettre de *Beyer* qu'il y avoit une
 » révolte à l'Armée de Mecklembourg, vous en avez eu de la

» joie : je crois que vous aviez quelque vue , & que vous vous
 » seriez déclaré pour les rebelles , même de mon vivant «.

La plume échappe des mains à chaque instant , & le cœur se soulève , en lisant avec attention toutes les scènes d'horreur de ce barbare procès. Il n'est peut-être rien de plus monstrueux dans la Nature , que ce rôle d'un père composant à loisir ses argumens contre son fils ; l'interrogeant sur le fond de ses sentimens secrets , sur les sentimens cachés de son cœur , qui ne furent jamais chez aucun Peuple , comme l'observe très-judicieusement Voltaire , l'objet d'un procès criminel. Cette violation du Tribunal même de la conscience est un sacrilège pour le Législateur qui dit , Chap. V , Traité du Serment : *Si l'Accusé refuse de prêter le serment requis , son refus induit à croire que l'accusation est fondée ; mais cependant les soupçons & même les présomptions fondés , ne suffisent point dans les affaires criminelles ; il faut des preuves certaines ; CAR IL VAUT MIEUX ABSOUDRE DIX COUPABLES , QUE DE CONDAMNER UN SEUL INNOCENT.*

» Alexis , continue Voltaire , pouvoit nier les faits , il n'étoit
 » pas obligé d'ouvrir son ame ; cependant , il répondit par écrit :
 » *Si les rebelles m'avoient appelé de votre vivant , j'y serois apparemment*
 » *allé , supposé qu'ils eussent été assez forts.* Il est inconcevable qu'il
 » ait fait cette réponse de lui-même ; & il seroit aussi extraor-
 » dinaire , du moins suivant les mœurs d'Europe , qu'on l'eût
 » condamné sur l'aveu d'une idée qu'il auroit pu avoir un jour ,
 » dans un cas qui n'est point arrivé «.

La réponse d'Alexis , loin de nous paroître extraordinaire , nous semble conforme à son caractère pusillanime : elle est d'ailleurs un effet naturel de la menace de mort , en cas de refus d'avouer. Cette réponse n'est pas plus extraordinaire que l'éloge de Mentchikof , qu'on l'obligea de faire dans ses interrogatoires ; de Mentchikof , qui le méprisoit , l'outrageoit & le perdoit dans l'esprit de son père.

C'est donc avec raison que Voltaire dit : » A cet étrange aveu de ses plus secrètes pensées qui ne s'étoient point échappées au-delà du fond de son ame, on joignit des preuves qui, en plus d'un pays, ne sont pas admises au Tribunal de la Justice humaine «.

Avant de passer au huitième Chef, nous croyons devoir remettre sous les yeux du Lecteur, les Règlemens du Législateur Russe, au sujet de la question ordinaire & extraordinaire.

Le Juge, dit-il, ne doit jamais ordonner la torture que lorsqu'il a des preuves presque complettes contre l'Accusé.... On ne peut appliquer à la torture que dans les affaires criminelles suffisamment prouvées.... Mais il ne suffit pas que le torturé s'avoue coupable; la crainte de nouveaux tourmens peut lui arracher cet aveu..... Il faut que le coupable persiste dans son aveu après la torture, & qu'indépendamment de son aveu, les preuves ne laissent rien à désirer sur la certitude du crime commis pour prononcer la condamnation.....

Nous sommes donc fondés à demander de quel droit le Tzar a commencé par faire subir une espèce de question ordinaire à son fils? (la prison, la perte de la liberté, la violence & les coups en font une) & pourquoi encore il a joint à celle-ci la question la plus injuste, la plus extraordinaire de toutes, l'inquisition de la conscience même, avant d'avoir, nous ne disons pas des preuves complettes, mais seulement des présomptions fondées?

HUITIÈME CHEF.

» Le Prince accablé, hors de ses sens, recherchant dans lui-même avec l'ingénuité de la crainte tout ce qui pouvoit servir » à le perdre, avoua enfin que dans la Confession il s'étoit accusé » devant Dieu à l'Archiprêtre Jacques, d'avoir souhaité la mort de son » père, & que le Confesseur lui avoit répondu : Dieu vous le par-

» donnera, nous lui en souhaitons tous autant.... Le Prêtre Jacques
 » fut appliqué à la question, & avoua ce que le Prince avoit
 » révélé «.

• Tout le monde fait que les preuves tirées de la Confession
 sont inadmissibles : & l'Eglise Grecque, dit M. de Voltaire, ne
 croit pas, non plus que la Latine, que cette correspondance intime & sacrée
 entre un Pécheur & la Divinité, soit du ressort de la Justice humaine ; mais
 il s'agissoit (ou plutôt Pierre vouloit faire croire qu'il s'agissoit)
 de l'Etat & d'un Souverain.

On n'ignore pas que les crimes d'Etat & de Lèze-Majesté
 divine & humaine, sont les seuls pour lesquels il soit permis
 aux Confesseurs de violer le secret de la Confession, & pour
 lesquels ils soient même obligés, par les Loix de l'Eglise & de
 l'Etat, à révélation : mais le crime d'avoir souhaité la mort de
 son père, dont Alexis s'étoit accusé, devoit paroître plus grand
 aux yeux de la Divinité, qu'à ceux des hommes & du Tzar
 lui-même.

Dieu seul a droit de juger les intentions, parce que lui seul
 les connoît, & que seul il peut sonder les cœurs. Quant au
 Tzar, il ne pouvoit prouver que son fils, non-seulement eût
 tenté d'accomplir son souhait, mais qu'il eût rien fait qui servît
 à démontrer qu'il eût eu dessein d'en accélérer l'accomplissement ;
 & malgré la réponse exécrationnable de son Confesseur, qu'il eût per-
 sévéré dans son desir.

NEUVIÈME CHEF.

» Dans les réponses que fit Alexis au premier interrogatoire
 » de son père, il avoue que quand il fut à Vienne, où il ne
 » vit point l'Empereur, il s'adressa au Comte de Schonborn,
 » Chambellan; que ce Chambellan lui dit : L'Empereur ne vous
 » abandonnera

» abandonnera pas , & quand il en fera tems , après la mort de
 » votre père , il vous aidera à monter sur le Trône à main armée.
 » Je lui répondis , ajoute l'Accusé , je ne demande pas cela ; que l'Em-
 » pereur m'accorde sa protection , je n'en veux pas davantage.

» Cette déposition simple & naturelle porte un grand carac-
 » tère de vérité..... Cette déposition est du mois de Février ;
 » & quatre mois après , au premier Juillet , dans le cours & sur
 » la fin de ces procédures , on y fait dire au Tzarévitz , dans ses
 » dernières réponses par écrit :

» Ne voulant imiter mon père en rien , je cherchois à parvenir
 » à la succession de quelqu'autre manière que ce fût , EXCEPTÉ
 » DE LA BONNE FAÇON. Je la voulois avoir par assistance étran-
 » gère ; & si j'y étois parvenu , & que l'Empereur eût mis en
 » exécution CE QU'IL M'AVOIT PROMIS , de me procurer la
 » Couronne de Russie , même à main armée , je n'aurois rien
 » épargné pour me mettre en possession de la succession. Par
 » exemple , si l'Empereur avoit demandé en échange des troupes
 » de mon pays pour son service , contre qui que ce fût de ses
 » ennemis , ou de grosses sommes d'argent , j'aurois fait tout ce
 » qu'il auroit voulu , & j'aurois donné de grands présens à ses
 » Ministres & à ses Généraux. J'aurois entretenu à mes dépens
 » les troupes auxiliaires qu'il m'auroit données pour me mettre
 » en possession de la Couronne de Russie ; & en un mot , rien
 » ne m'auroit coûté pour accomplir en cela ma volonté «.

Voltaire fait sentir combien cette déposition du Prince paroît
 forcée ; il auroit pu dire davantage : il se borne à observer *qu'il*
ne s'agissoit pas de se révolter contre son père , mais de lui succéder après
sa mort , & que le Prince dit dans ce dernier interrogatoire ce qu'il croit
qu'il eût fait , s'il avoit eu à disputer son héritage ; héritage auquel il n'avoit
pas renoncé juridiquement avant son voyage de Vienne à Naples.

» Le voilà donc , s'écrie encore cet homme célèbre , le voilà

» qui dépose une seconde fois, non pas ce qu'il a fait & ce qui
 » peut être soumis à la rigueur des Loix, mais ce qu'il imagine
 » qu'il eût pu faire un jour, & qui, par conséquent, ne semble
 » soumis à aucun Tribunal : le voilà qui s'accuse deux fois des
 » pensées secrètes qu'il a pu concevoir pour l'avenir. On n'avoit
 » jamais vu auparavant dans le monde entier, un seul homme
 » jugé & condamné sur les idées inutiles qui lui sont venues dans
 » l'esprit, & qu'il n'a communiquées à personne. Il n'est aucun
 » Tribunal en Europe, où l'on écoute un homme qui s'accuse
 » d'une pensée criminelle; & l'on prétend même que Dieu ne
 » les punit que quand elles sont accompagnées d'une volonté
 » déterminée «.

Assurément on ne peut pas justifier Alexis avec plus de force
 & de solidité : mais Voltaire, qui ne semble s'être proposé que
 d'exercer l'office de Rapporteur dans ce procès intéressant, laisse
 trop entrevoir son opinion personnelle, & son opinion n'est pas
 celle d'un Juge tout-à-fait impartial. Il semble se faire à lui même
 des objections, pour se donner lieu de les réfuter; mais la réfuta-
 tion est facile à écarter, & les objections restent.

» On peut répondre, dit-il, à ces considérations si naturelles
 » (que nous avons copiées littéralement) qu'Alexis avoit mis son
 » père en droit de le punir, par sa réticence sur plusieurs complices de son
 » évasion; sa grace étoit attachée à un aveu général, & il ne le
 » fit que quand il n'étoit plus tems. Enfin, après un tel éclat,
 » il ne paroïssoit pas dans la nature humaine, qu'Alexis pardonnât un jour
 » au frere, en faveur duquel il avoit été déshérité; & il valoit mieux,
 » disoit-on, punir un coupable, que d'exposer tout l'Empire. La
 » rigueur de la Justice s'accordoit avec la raison d'Etat.

» Il ne faut pas juger des mœurs & des Loix d'une Nation par
 » celles des autres. Le Tzar avoit le droit fatal, mais réel, de
 » punir de mort son fils pour sa seule évasion, &c. «.

Alexis, dit-on, avoit mis son père en droit de le punir, par sa réticence sur quelques-uns de ses complices, & sa grace étoit attachée à un aveu général.... Nous avons déjà dit ce que nous pensions de ce piège tendu au Prince Alexis par le Tzar, pour le forcer à des aveux que son père croyoit capables de le justifier lui-même, ou dont il avoit besoin pour justifier à ses propres yeux la mort de son fils, résolue dès l'époque de la lettre qu'il lui avoit écrite à Naples, ainsi que le donne à présumer la rapidité des procédures faites contre Alexis par son père. Voyez les réflexions sur le cinquième Chef d'accusation.

Après un tel éclat, il ne paroïssoit pas dans la nature humaine, qu'il fût possible qu'Alexis pardonnât un jour au frère, en faveur duquel il avoit été déshérité..... Quelle étoit à la Cour du Tzar la personne que cette crainte devoit naturellement frapper davantage ? Il n'est personne qui, répondant à cette question, ne nommât la Tzarine, mère de l'enfant préféré, & le favori qui avoit le plus à redouter la vengeance du Tzarévitz, dont il tramoit la perte après avoir concouru à son exhérédation.

On doit se rappeler que nous avons établi pour base de notre discussion, le principe incontestable que la Justice est une, ainsi que la vérité. Nous croyons pouvoir en tirer deux conséquences; la première, que toutes les Loix qui portent atteinte aux droits imprescriptibles & sacrés de la Nature, sont essentiellement mauvaises & contraires à la Justice; la seconde, que chez aucun des Peuples de la terre, où la vie des hommes n'est pas abandonnée aux caprices & aux passions de ceux qui les commandent, il ne doit être permis de déclarer un homme coupable & digne de mort, sans qu'il n'y ait un corps de délit constaté par d'autres preuves que des aveux extorqués par la force: que nulle part, on ne doit paroître excusable quand on se joue de la religion du serment pour faire périr un innocent; qu'avec les plus foibles notions de la Justice,

on doit regarder la déposition d'un seul témoin, comme une déposition nulle : *Testis unus, testis nullus* ; que lorsqu'une affaire criminelle est susceptible d'être envisagée sous deux faces différentes, on doit toujours prendre celle qui tend à la décharge de l'Accusé ; que le Juge même doit suppléer d'office à ce que l'Accusé, par ignorance ou par oubli, peut avoir omis pour sa défense : *Quia ipse est pro Accusati laborare innocentia. L. si non defendatur, ff. de pœnis* ; que l'on ne doit point faire périr un homme par la crainte d'un mal futur : *A futuro gravamine* ; que par-tout où la Confession auriculaire est consacrée par la Religion, le secret doit en être respecté ; que l'on doit restreindre les cas auxquels les Confesseurs peuvent en être dispensés, bien loin de leur donner une extension arbitraire ; qu'enfin par-tout, on doit faire observer l'axiome du Droit Romain, qui défend d'ajouter foi aux déclarations d'un homme qui, sans y être contraint, avoue sa propre turpitude : *Nemo creditur propriam turpitudinem allegans.*

Nous avons suffisamment prouvé que toutes ces maximes précieuses furent méconnues par Pierre ; mais Pierre étoit Empereur de Russie : il avoit le droit fatal, mais réel, de punir de mort son fils pour sa seule évafion, & la rigueur de la Justice s'accordoit avec la raison d'Etat.

Le seul crime d'Alexis fut donc de s'être retiré chez l'Empereur, sans le consentement de son père : il en étoit revenu sur la première injonction qu'il en avoit reçue. Son père lui avoit promis de ne pas le punir, & s'il revenoit, de l'en aimer davantage : malgré ses sermens, il l'avoit puni par l'exhérédation ; la rigueur de sa Justice étoit satisfaite, aux dépens même de sa bonne foi. Si Pierre eût connu cet autre principe d'équité, qui défend de punir deux fois pour un même crime, *non bis in idem*, que seroit-il donc resté contre Alexis?... *La raison d'Etat.*

Or, la raison d'Etat chez un despote, est souvent celle qui

dispense d'en donner d'autre, & qui sert de voile à ses cruautés, à ses passions, à sa tyrannie.

Pierre adressa aux Juges & aux Evêques, une déclaration que M. de Voltaire a rapportée toute entière, en paroissant lui faire un mérite d'avoir consulté sur un crime qu'il pouvoit commettre à lui seul.

Cette déclaration de Pierre est en effet celle d'un homme qui cherche à se raffermir contre les remords anticipés que lui cause le crime qu'il est sur le point de commettre. *Il craint la mort éternelle, si, ne connoissant peut-être point la qualité de son mal, il vouloit s'en guérir seul, vu principalement qu'il a juré sur les Jugemens de Dieu, qu'il a promis par écrit le pardon de son fils, & l'a ensuite confirmé de sa bouche.... Il est effrayé du parjure, & ne l'est point du tout de l'infanticide. Ce n'est point une opinion qu'il demande.... Nous avons un pouvoir assez abondant & absolu de juger notre fils selon notre volonté, sans en demander avis à personne.... Ne me flattez point, ajoute ce Prince. Il parle en despote, & demande qu'on ne le flatte pas; c'est demander l'impossible.....*

N'appréhendez point que s'il ne mérite qu'une légère punition, & que vous le jugiez ainsi, cela me soit désagréable; car je vous jure par le Grand-Dieu & par ses Jugemens, que vous n'avez absolument rien à craindre. Il ne promet pas que s'ils jugent qu'Alexis ne mérite qu'une légère punition, il aura égard à leur sentiment; car, dit Voltaire, c'étoit leur sentiment qu'il demandoit, & non pas une Sentence. Il se contente de les assurer qu'ils n'auront rien à craindre, si leur avis n'est pas conforme à ses intentions; & quelle assurance leur en donne-t-il? Des sermens. Quelle confiance pouvoient inspirer ses sermens? Il avoit déjà rompu ceux qu'il avoit faits à son propre fils. Il termine sa déclaration par un assemblage bizarre d'orgueil humain & de crainte des Jugemens de Dieu.... Enfin, que notre conscience ne nous reproche rien au jour terrible du Jugement, & que notre Patrie ne

soit point lésée ; c'est-à-dire , que mes établissemens ne courent point le risque d'être renversés après ma mort , & que je puisse emporter avec moi la certitude qu'ils me survivent.

Voltaire fait la plus brillante apologie de la réponse que le Clergé fit le premier Juillet à cette déclaration du Tzar ; *réponse dont les plus illustres Pères de l'Eglise n'auroient pas , dit-il , désavoué la sagesse ni l'éloquence.*

Parmi toutes les épigrammes & les calomnies que les détracteurs de la Religion Chrétienne ont pu se permettre contre ses défenseurs , il n'en seroit peut-être pas de plus mordante que cette comparaison de la réponse du Clergé Russe avec les écrits des Pères de l'Eglise , si Voltaire avoit donné lieu de douter qu'il ne fût de bonne foi dans l'éloge qu'il a fait de cette pièce remplie d'astuce & de détours , dictée par la bassesse , la flatterie & la crainte , infectée même du poison le plus subtil.

Le début , que l'on suppose devoir mériter l'attention de l'Europe , est conçu dans le style abject de la servitude , & fait présumer les motifs de ses Auteurs. Nous savons qu'il n'étoit pas plus permis aux Evêques , qu'aux moindres des Sujets du Tzar , de s'écarter du respect qu'ils lui devoient comme à leur Souverain : mais lorsqu'il feignoit d'avoir recours à leurs lumières , il étoit de leur devoir de l'éclairer , de s'exposer à toute sa colère , plutôt que de s'écarter de la morale qu'ils étoient chargés d'annoncer & de soutenir au péril même de leur vie.

Cependant ce sont les Ministres d'un Dieu de paix , les dépositaires de la morale sainte de l'Evangile , qui recommande avec tant de force le pardon des injures ; des Prêtres consultés sur ce *for intérieur* , par un père prêt à faire périr son fils , pour des considérations purement humaines ; ce sont enfin des hommes soupçonnés d'avoir gâté l'esprit du jeune Prince par leurs mauvais conseils , qui craignent de se compromettre en prenant sa défense , qui ,

nouveaux Pilates, donnent leur avis avec une indifférence d'autant plus criminelle, qu'ils savent que par sa tournure artificieuse, il est plus propre à favoriser le dessein atroce du père, qu'à sauver le fils.

Non contents de rendre servilement à un droit atroce en lui-même, un hommage qui les rend d'autant plus méprisables qu'il étoit moins nécessaire, ils font, par un abus odieux des citations, un droit fondé sur la Loi divine, d'un droit destructeur de la Loi naturelle.

Après avoir dit que leur Souverain a l'autorité d'agir suivant son bon plaisir, sans qu'aucun inférieur y intervienne, ils citent le Lévitique pour prouver que Pierre peut infliger, suivant la Loi de Dieu, la peine de mort contre son fils.

» On finit après plusieurs citations par ces paroles très-remarquables : *Si Sa Majesté veut punir celui qui est tombé SELON SES ACTIONS ET SUIVANT LA MESURE DE SES CRIMES, il a devant lui des exemples de l'ancien Testament; s'il veut faire miséricorde, il a l'exemple de Jesus-Christ* «.

Que Pierre fasse périr son fils ou lui conserve la vie, il sera donc également innocent aux yeux de Dieu. Dans l'un comme dans l'autre de ces deux cas, il n'a rien à redouter de ses Jugemens. Qu'il suive les mouvemens de sa férocité, de son ressentiment pour de légères offenses; qu'il sacrifie Alexis à l'orgueil qui le rend jaloux de son autorité, même après sa mort, à la crainte que ce fils ne renverse les établissemens qu'il a formés..... le scrupule est levé par la Loi sévère du Lévitique, rapportée dans l'Évangile de St Mathieu.

S'il veut user de miséricorde, on lui cite l'exemple de Jesus-Christ; mais de Jesus-Christ pardonnant à la femme adultère qui avoit mérité la lapidation suivant la Loi; mais qui ne l'avoit point offensé personnellement. On ne cite point l'exemple de Jesus-Christ pardonnant

à ses ennemis, priant pour ses Bourreaux.... L'exemple eût été trop fort, il eût pu faire sur le Tzar une impression trop vive. On cite encore *David qui veut épargner son fils & son persécuteur*; & par cette citation, les Evêques font d'Alexis un Absalon; & ils ajoutent, en parlant du fils de David: *Le père le voulut épargner lui-même; mais la Justice divine ne l'épargna point.*

Ainsi le Tzar, en faisant mourir son fils, usera de son droit de Souverain; il agira conformément à la Loi du Lévitique, citée dans l'Évangile; & si, comme David, il veut l'épargner lui-même, la Justice divine n'épargnera point le nouvel Absalon.

Les Evêques Russes s'appuient sur la Religion, pour conseiller le meurtre de préférence au pardon promis & ratifié avec serment. Ils commencent par flatter Pierre par son endroit sensible, en insistant sur l'étendue de son pouvoir, dont il fut toujours si jaloux. Ils flattent sa passion & le confirment dans son projet criminel, par des citations capables de justifier sa férocité. Parlent-ils de miséricorde, ils le font dans des termes propres à en éloigner. Ils exagèrent les fautes d'Alexis par ces expressions: *Si Sa Majesté veut punir celui qui est tombé SELON SES ACTIONS ET SUIVANT LA MESURE DE SES CRIMES....* Ils font de nouvelles citations; mais foibles, comme celle de la femme adultère, ou qui font paroître Alexis indigne de pardon, comme celle de David; citations qu'ils terminent en donnant à entendre au Tzar, qu'en épargnant son fils, ce seroit s'opposer à la volonté de Dieu, dont la Justice ne l'épargnera point. Ils finissent, comme ils ont commencé, par une flatterie, assaisonnée par le fanatisme; & par cela même plus révoltante encore que celle de leur préambule.... *Le cœur du Tzar, disent-ils, est entre les mains de Dieu; qu'il choisisse le parti auquel la main de Dieu le conduira.*

Le Tzar a fait périr son fils..... C'est la main de Dieu qui l'a conduit..... Tel est le résultat de l'avis des Evêques Russes....

Quelle

Quelle idée abominable ! Elle rappelle le système infernal du fanatisme , avec lequel il n'est pas de crime qu'on ne vînt à bout d'excuser.

C'est cependant là cette Pièce que l'on a osé comparer, pour la sagesse & l'éloquence, aux Ouvrages des plus illustres Pères de l'Eglise. Elle n'en est pas moins éloignée, pour la force, l'énergie & la sublimité avec laquelle ces grands hommes parloient, au nom du Roi des Rois, aux Souverains de la terre, qu'elle leur est opposée pour la morale.

Quel contraste entre l'avis du Clergé Russe, & celui que le Conseil de Conscience de Philippe II donna dans un Procès plus capital que celui-ci, & funeste à Don Carlos ! Philippe ayant fait assembler les Membres ordinaires de son Conseil de Conscience, & appelé plusieurs autres Théologiens de réputation, leur fit la question suivante,

» *Quelle peine méritoit le fils d'un Roi qui s'étoit ligué avec les ennemis*
 » *de son Souverain & de sa Patrie, & qui, pour surcroît de crime, avoit*
 » *encore conspiré contre la vie de son propre père ? Savoir si, dans ce cas,*
 » *le père pouvoit, en sûreté de conscience, faire grace à son fils, ou s'il étoit*
 » *indispensablement obligé de remettre ce fils criminel entre les mains de la*
 » *Justice ?*

» Ce cas proposé, le Roi sortit pour laisser délibérer, & il ne
 » rentra que trois heures après. On lui remit deux voies, égale-
 » ment justes & possibles selon toutes les Loix de la conscience ;
 » le cours de la Justice & la punition, la miséricorde & le pardon.
 » On lui dit que Sa Majesté avoit le choix, ou de mettre en usage
 » l'autorité de Prince, ou de se renfermer dans la qualité de Juge.
 » Que dans l'Administration de ses Etats, elle devoit considérer
 » deux choses, le titre de Souverain, les fonctions de Juge. Qu'à
 » ce dernier égard, rien ne pouvoit le dispenser de punir les crimes
 » dans toute la rigueur de la plus sévère Justice, pour le bien &

» le repos de la société sans acception de personnes. Que, comme
 » Roi, il étoit tenu d'ouvrir ses entrailles à la pitié, à la miséri-
 » corde & au pardon. Qu'au surplus, il devoit se souvenir qu'en
 » conséquence des droits de Monarque, il suivoit souvent avec
 » plaisir les mouvemens d'une générosité, d'une clémence qui lui
 » étoient naturelles, pour remettre à un scélérat, à un malfaiteur
 » qu'il ne connoissoit pas, la peine justement infligée à ses forfaits.
 » Qu'à plus forte raison il devoit écouter la voix de ce penchant
 » à pardonner, en faveur de son propre sang, d'un fils unique,
 » sorti de ses entrailles.

» Après cette exposition du droit rigoureux & des motifs légi-
 » times de l'adoucir, tout le Conseil unanimement le supplia,
 » avec un zèle soutenu des plus vives instances, de vouloir en
 » cette rencontre imiter l'Empereur Charlemagne, qui la première
 » fois que Pepin conspira contre sa personne, pardonna à ce fils
 » dénaturé une faute que ce père tendre attribuoit à la légèreté
 » de sa jeunesse, & qui, à la récurrence, forcé, par l'obstination de
 » ce rebelle endurci, à en venir au châtimement, se contenta de le
 » faire enfermer dans un Cloître, en disant qu'il étoit le père &
 » non le Juge de son fils. Tous les assistans firent sur cet exemple
 » si digne d'être suivi, les réflexions les plus étendues, les remon-
 » trances les plus animées. Ils ajoutèrent plusieurs autres traits de
 » cette nature, auxquels ils crurent donner plus de force par
 » leurs prières & l'abondance de leurs larmes, dans la vue de
 » l'exciter plus puissamment à compassion, & convaincus tous
 » que sans aucun doute, ce Monarque étoit obligé de faire cet
 » acte de clémence.....

» La Consultation finie, le Roi envoya chercher les
 » Inquisiteurs, & abandonna son fils au jugement de ce redou-
 » table Tribunal, avec ordre de n'avoir pas plus d'égard pour sa
 » personne, que pour celle du plus misérable ou du plus vil de

» ses Sujets. Les suites de ce parti barbare sont connues : les
 » Inquisiteurs encouragèrent Philippe par l'exemple de Moyse,
 » qui demanda d'être anathème pour le bien du peuple. On doit
 » concevoir l'excès du plaisir qu'eurent les Inquisiteurs de se voir
 » déclarer Juges sans appel d'un Prince, qu'ils souhaitoient depuis
 » long-tems compter au nombre des prétendus criminels soumis
 » au jugement de leur Tribunal. Ils eurent aussi la barbare satis-
 » faction d'affouvir leur haine contre Don Carlos, & de faire
 » connoître à toute la terre que leur Jurisdiction s'étendoit jusque
 » sur les têtes couronnées. Abus bien déplorable ! honte immor-
 » telle des Princes qui se laissent ainsi tyranniser dans les lieux
 » où Dieu les a fait naître Souverains «. Histoire de Philippe II,
 par Grégorio Légi, Tome III, pag. 324 & suiv.

Quel contraste entre l'avis du Conseil de conscience de Philippe II, & la conduite des Inquisiteurs ! L'avis de ces derniers a des rapports frappans avec celui que le Clergé Russe présenta au Tzar.....

» Le même jour où il lui fut présenté, on interrogea encore
 » Alexis, pour la dernière fois ; & il mit par écrit son dernier
 » aveu. C'est dans cette confession qu'il s'accuse d'avoir été bigot
 » dans sa jeunesse, d'avoir fréquenté les Prêtres & les Moines,
 » d'avoir bu avec eux, d'avoir reçu d'eux les impressions qui lui
 » donnèrent de l'horreur pour les devoirs de son état, & même
 » pour la personne de son père «.

S'il fit cet aveu de son propre mouvement, cela prouve, au jugement de Voltaire, qu'il ignoroit *le Conseil de clémence* que venoit de donner ce même Clergé qu'il accusoit ; & cela prouve davantage combien le Tzar avoit changé les mœurs des Prêtres de son pays, qui, de la grossièreté & de l'ignorance, étoient parvenus en si peu de tems à pouvoir rédiger un écrit dont les plus illustres Pères n'auroient désavoué ni la sagesse, ni l'éloquence.

» C'est dans ces derniers aveux qu'Alexis déclare ce qu'on a
 » déjà rapporté, qu'il vouloit arriver à la succession, *de quelque*
 » *manière que ce fût, excepté de la bonne* «.

» Il sembloit par cette dernière confession qu'il craignît de ne
 » s'être pas assez chargé, assez rendu criminel dans les premières,
 » & qu'en se donnant lui-même les noms de mauvais caractère,
 » de méchant esprit; en imaginant ce qu'il auroit fait, s'il avoit
 » été le maître, *il cherchoit avec un soin pénible à justifier l'Arrêt de mort*
 » *qu'on alloit prononcer contre lui* «.

Plus ce soin d'Alexis à justifier son Arrêt de mort étoit pénible,
 plus il fait détester le raffinement de cruauté qui l'avoit réduit à
 cette extrémité de justifier sa mort, par une suite de la persuasion
 où il étoit qu'il n'avoit que ce seul moyen de s'en garantir.

L'Arrêt fut porté contre lui le 24 Juin 1718. Nous ne le copie-
 rons pas en entier; mais nous ne croyons pas pouvoir au moins
 nous dispenser d'en donner l'extrait, selon la traduction que M. de
 Voltaire dit avoir été faite alors, par l'ordre de Pierre I.



ARRÊT DE MORT

Rendu contre le Tzarévitz ALEXIS.

» EN vertu de l'Ordonnance expresse, émanée de Sa Majesté
» Tzarienne, & signée de sa propre main, le 13 Juin dernier,
» pour le Jugement du Tzarévitz Alexis Péetrovitz, & sur ses
» transgressions & ses crimes contre son Père & son Seigneur, les
» soussignés, Ministres, Sénateurs, Etats Civil & Militaire, &c.
(Suit le récolement des pièces qui servirent à déclarer Alexis
coupable, & l'on y parle de ses confessions & déclarations, tant
écrites de sa propre main, que faites de bouche à son Seigneur
& Père.) » Les soussignés, établis par l'autorité Tzarienne, à l'effet
» du présent Jugement, ont reconnu que quoique, selon les droits
» de l'Empire Ruffien, *il n'ait jamais appartenu à eux, étant dans la*
» *domination souveraine de S. M. Tzarienne, de prendre connoissance d'une*
» *affaire de cette nature, qui, selon son importance, dépend UNIQUEMENT*
» *de la volonté souveraine, dont le pouvoir ne dépend que de Dieu seul, &*
» *N'EST POINT LIMITÉ PAR AUCUNE LOI, &c....* Après de mûres
» réflexions & en conscience chrétienne, sans crainte ni flatterie, & sans
» avoir égard à la personne; n'ayant devant les yeux que les Loix
» divines applicables au cas présent, tant de l'ancien que du nou-
» veau Testament, les saintes Ecritures & des Apôtres; comme
» aussi les Canons & les règles des Conciles, l'autorité des Saints
» Pères & des Docteurs de l'Eglise, &c..... (Quel mélange
exécrable de blasphèmes & d'impiété! Quelles conséquences fu-
nestes de l'avis du Clergé! Quel abus des citations! Combien
cet abus de la Religion seroit peu propre à la faire respecter &
à lui procurer des Profélytes! Mais aussi, combien la conduite

de tous ceux qui trempèrent leurs mains dans le sang d'Alexis, n'est-elle pas opposée à son Esprit!) » Les souffignés, ayant été » aux avis, sont convenus *unanimement, sans contradiction.* (Quelle idée cette unanimité de suffrages ne donne-t-elle pas, ou de la barbarie dans laquelle étoit encore la Russie à cette époque, ou de la force du despotisme de Pierre, qui enchaînoit tous les suffrages, & portoit tous les Juges à trahir leur propre conscience, ou à se faire à eux-mêmes illusion!) » Et ils ont prononcé que le » Tzarévitz ALEXIS PÉTROVITZ EST DIGNE DE MORT, pour » ses crimes susdits & ses transgressions capitales contre son Sou- » verain & son Père, étant Fils & Sujet de Sa Majesté; *ensorte que,* » *quoique S. M. Tzarienne ait promis au Tzarévitz par la lettre qu'il lui* » *a envoyée par M. Tolstoé, Conseiller Privé, & par le Capitaine* » *Roumantzof, datée de Spa le 10 Juillet 1717, de lui pardonner son* » *évasion, s'il retournoit DE SON BON GRÉ ET VOLONTAIREMENT;* » ainsi que le Tzarévitz même l'a avoué avec remerciement dans » sa réponse à cette lettre, datée de Naples le 4 Octobre 1717, » où il a marqué qu'il remercioit Sa Majesté Tzarienne pour le » pardon qui lui étoit donné pour son évasion volontaire, *il s'en* » *est rendu indigne depuis par ses oppositions aux volontés de son père, & par* » *ses autres transgressions qu'il a renouvelées & continuées, comme* » *il est amplement déduit dans le Manifeste publié par Sa Majesté* » *Tzarienne, le 3 Février de la présente année; & parce qu'entre* » *autres choses, il n'est pas retourné DE SON BON GRÉ.* (L'on parle, à diverses reprises, dans cet Arrêt, de transgressions, d'oppositions, & de défobéissances de la part d'Alexis aux volontés de son père; mais aucune de ces allégations n'est spécifiée. Les Juges prennent en outre sur eux: 1^o. d'ajouter aux expressions du Tzar, si vous m'obéissez, &c., si vous revenez, &c.; celles-ci, de *votre bon gré, volontairement*: cependant ils avancent dans leur préambule qu'ils ont consulté les Loix Romaines. L'acharnement qu'ils té-

moignent contre Alexis prouve donc, ou qu'ils ne connoissoient pas, ou qu'ils n'ont pas osé mettre en pratique la loi du Digeste que nous avons déjà citée, & qui fait aux Juges un devoir de travailler à décharge de l'Accusé; *pro Accusati innocentia laborare*. 2°. D'avancer qu'Alexis n'est pas revenu *de son bon gré*. Nous ne voyons pas qu'il ait aucunement été question de ce fait dans tout le cours du procès: or, de même que les Juges ne peuvent, en matière civile, accorder plus qu'il n'est demandé, *ultra petita*; dans les matières criminelles, ils ne doivent prononcer que sur les faits & les faits prouvés, *acta & probata*: Jurisprudence qui tient de trop près à la Justice primitive, pour ne pas être de tout pays. 3°. De lever les scrupules, dont le Tzar lui-même ne pouvoit se défendre sur la violation des sermens faits à son fils.

Ainsi le père est parjure.... Des Evêques lui démontrent qu'il n'a rien à craindre de la Justice divine; (la seule qui puisse servir de frein à l'abus du pouvoir absolu) & des Juges vont plus loin encore, & lui persuadent qu'il n'a pas même fait de sermens, ou que ceux qu'il a faits sont étrangers à la condamnation de son fils, qu'il a déjà puni, quoiqu'il eût juré de ne pas le punir, & contre lequel ils prononcent, en son nom, l'Arrêt de mort, quoiqu'il eût juré, s'il revenoit, de l'aimer davantage.

» Sa Majesté lui promet le pardon de toutes ses transgressions....
 » avec cette condition expresse qu'elle exprima en présence de
 » tout le monde; savoir, que lui Tzarévitz déclareroit, sans
 » aucune restriction ni réserve, tout ce qu'il avoit commis &
 » tramé jusqu'à ce jour-là contre Sa Majesté Tzarienne, & qu'il
 » déclareroit toutes les personnes qui lui ont donné des conseils,
 » ses complices, & généralement tous ceux qui ont su quelque
 » chose de ses desseins & de ses menées; mais que s'il celoit
 » quelqu'un ou quelque chose, le pardon seroit nul & demeu-
 » reroit révoqué.... Sa Majesté Tzarienne lui confirma aussi la

» même chose , de sa propre main , le lendemain , dans ses in-
 » terrogatoires inférés ci-dessus , qu'elle lui fit donner ; ayant
 » écrit à leur tête :

» *Comme vous avez reçu hier votre pardon , à condition que vous déclarez toutes les circonstances de votre évafion & ce qui y a rapport : mais que si vous celiez quelque chose , vous seriez privé de la vie ; & comme vous avez déjà fait de bouche quelques déclarations , vous devez , pour une plus ample fatisfaction & pour votre décharge , les mettre par écrit , selon les points marqués ci-dessous.*

» Et à la conclusion , il étoit encore écrit de la main de S. M. Tzarienne , dans le septième article :

» **DÉCLAREZ TOUT CE QUI A DU RAPPORT A CETTE AFFAIRE , quand même cela ne seroit point spécifié ici , & PURGEZ-VOUS COMME DANS LA SAINTE CONFSSION ; mais SI VOUS CACHEZ OU CELEZ QUELQUE CHOSE QUI SE DÉCOUVRE DANS LA SUITE , NE M'IMPUTEZ RIEN ; CAR IL VOUS A ÉTÉ DÉCLARÉ HIER , DEVANT TOUT LE MONDE , QU'EN CE CAS-LA , LE PARDON QUE VOUS AVEZ REÇU SEROIT NUL ET RÉVOQUÉ «.**

L'on ne doit plus être surpris du soin d'Alexis à chercher tout ce qui pouvoit le faire paroître coupable ; à se purger comme dans la sainte Confession ; à chercher dans l'avenir ce qu'il auroit pu faire dans telle ou telle circonstance ; à mettre même en avant des faits faux qui pouvoient lui nuire. Il paroît qu'on lui rappelloit au commencement de chaque interrogatoire la grace insidieuse que lui avoit accordée son père ; que l'on insistoit sur la condition à laquelle elle étoit promise , & que l'on ne regardoit jamais ses aveux comme suffisans.

» Nonobstant cela , le Tzarévitz a parlé dans ses réponses & dans ses confessions sans aucune sincérité ; il a celé & caché , non-seulement beaucoup de personnes , mais aussi des affaires capitales , & ses transgressions , & en particulier ses desseins de
 » *rebellion*

» *rebellion contre son Père & son Seigneur, & ses mauvaises pratiques qu'il*
 » *a tramées & entretenues long-tems pour tâcher d'usurper le Trône de son*
 » *père, même de son vivant, par différentes mauvaises voies & sous de*
 » *méchans prétextes, fondant son espérance & les souhaits qu'il faisoit*
 » *de la mort de son Père & son Seigneur, sur la déclaration dont il se flattoit*
 » *du petit Peuple en sa faveur.* «.

Nous ne voyons, ni dans les inculpations du Tzar, ni dans les dépositions des témoins, ni dans les aveux d'Alexis, aucune trace de ce projet criminel d'usurper le Trône de son père de son vivant, des mauvaises pratiques tramées & entretenues pendant long-tems par le Tzarévitz dans cette vue, ni de ses prétendues espérances sur la déclaration du petit Peuple en sa faveur, dont il se flattoit.

» Tout cela a été découvert ensuite par les informations cri-
 » minelles, après qu'il a refusé de le déclarer lui-même, comme
 » il a paru ci-dessus «.

Ou M. de Voltaire n'a pas rendu compte de toute la procédure, ou ces prétendues informations postérieures aux déclarations d'Alexis, ne sont que des mensonges fabriqués par esprit d'animosité contre le Tzarévitz, de flatterie & de soumission aveugle aux volontés du Tzar. Si M. de Voltaire avoit eu connoissance de ces informations si propres à justifier la sévérité de Pierre, il n'eût pas manqué d'en parler. Il faut donc conclure de son silence qu'elles n'ont jamais existé.

» Ainsi, il est évident par toutes ces démarches du Tzarévitz,
 » & par toutes les Déclarations qu'il a données par écrit & de
 » bouche, & en dernier lieu par celle du 22 Juin de la présente
 » année, qu'il n'a point voulu que la succession à la Couronne
 » lui vînt après la mort de son père, de la manière que son père
 » auroit voulu la lui laisser, selon l'ordre de l'équité & par les
 » voies & les moyens que Dieu a prescrits; mais qu'il l'a désirée &
 » qu'il a eu dessein d'y parvenir, même du vivant de son Père & de son

» Seigneur, contre la volonté de Sa Majesté Tzarienne, & en s'opposant
 » à tout ce que son père vouloit; mais encore par l'assistance de l'Empereur,
 » & avec une Armée étrangère, qu'il s'étoit flatté d'avoir à sa disposition,
 » au prix même du renversement de l'Etat, & de l'aliénation de tout ce qu'on
 » auroit pu lui demander de l'Etat pour cette assistance «.

Les Juges d'Alexis ne nous paroissent pouvoir être comparés qu'aux sang-sues, qui ne quittent point la peau qu'elles ne soient rassasiées de sang : *Non missura cutem, nisi plena cruoris hirudo*. L'on frémit d'indignation en les voyant s'obstiner à soutenir que le Tzarévitz a prétendu à la succession de son père, même de son vivant; lorsque cette assertion calomnieuse est démentie formellement par les interrogatoires, les réponses & les confessions mêmes d'Alexis. Ce Prince, en effet, ne s'étoit accusé, même devant Dieu, que d'avoir souhaité la mort de son père. On peut souhaiter la mort de quelqu'un sans être capable de travailler à l'accélérer : d'ailleurs, Alexis s'étoit confessé de ce souhait, parce qu'il le croyoit criminel; & la confession même qu'il en avoit faite, prouvoit qu'il en avoit eu horreur. Le Confesseur, plus coupable que lui, l'avoit rassuré; le Prince n'avoit communiqué ce desir à personne; ni *Beyer*, ni *Afanassief*, ni même *Euphrosine* sa maitresse (les seuls témoins entendus contre lui) ne déposent point qu'il leur en ait fait part..... *Nul projet digéré, dit Voltaire, nulle intrigue suivie, nulle conspiration, aucune association, encore moins de préparatifs.*

» L'exposé qu'on vient de faire, fait donc voir que le Tzarévitz,
 » en cachant tous ses pernicieux desseins, & en celant beaucoup
 » de personnes qui ont été d'intelligence avec lui, comme il a
 » fait jusqu'au dernier examen & jusqu'à ce qu'il ait été plei-
 » nement convaincu de toutes ses machinations, a eu en vue de
 » se réserver des moyens pour l'avenir, quand l'occasion se pré-
 » senteroit favorable de reprendre ses desseins, & de pousser à

» bout l'exécution de *cette horrible entreprise contre son Père & son*
 » *Seigneur, & contre tout cet Empire* «.

On persiste à vouloir faire du lâche, de l'efféminé, du timide Alexis, car c'est ainsi que l'a peint Voltaire, un homme entreprenant, audacieux, capable de concevoir & d'exécuter des projets qui demandent du courage, de la vigueur & une fermeté d'ame, dont il paroît qu'il n'eût jamais été capable.

» Il s'est rendu par-là *indigne de la clémence & du pardon qui lui a*
 » *été promis par son Seigneur & son Père....* Ainsi, puisque les susdites
 » *Loix Divines, Ecclésiastiques, Civiles & Militaires, & parti-*
 » *culièrement les deux dernières, condamnent à mort sans misé-*
 » *ricorde, non-seulement ceux dont les attentats contre leur Père*
 » *& Seigneur ont été manifestés par des évidences, ou prouvés*
 » *par des écrits, mais même ceux dont les attentats n'ont été*
 » *que dans l'intention de se rébellier, ou d'avoir formé de simples*
 » *desseins de tuer leur Souverain ou d'usurper l'Empire; que penser*
 » *d'un dessein de rébellion, tel qu'on n'a guère ouï parler de semblable dans*
 » *le monde, joint à celui d'un horrible double parricide contre son Sou-*
 » *verain? premièrement, comme son père de la Patrie, & encore*
 » *comme son père selon la nature (un père TRÈS-CLÉMENT, qui*
 » *a fait élever le Tzarévitz depuis le berceau avec des soins plus*
 » *que paternels, avec une tendresse & une bonté qui ont paru en*
 » *toutes rencontres, qui a tâché de le former pour le Gouver-*
 » *nement, & de l'instruire avec des peines incroyables & une*
 » *application infatigable dans l'Art militaire, pour le rendre*
 » *capable & digne de la succession d'un si grand Empire); à*
 » *combien plus forte raison, un tel dessein a-t-il mérité une puni-*
 » *tion de mort* «?

L'exagération des Juges paroît si forte à Voltaire, qu'il regarde les expressions que nous avons mises en italique, comme des fautes qui se sont glissées dans la traduction. Il justifie Alexis du

crime de parricide en ces termes : *Peut-être ces mots furent mal traduits d'après le Procès criminel imprimé par ordre du Tzar ; car , assurément , il y a de plus grandes rébellions dans le monde , ET ON NE VOIT POINT PAR LES ACTES , QUE JAMAIS LE TZARÉVITZ EUT CONÇU LE DESSEIN DE TUER SON PÈRE. Peut-être entendoit-on par ce mot de PARRICIDE , l'aveu que ce Prince venoit de faire de s'être confessé un jour d'avoir souhaité la mort à son Père & à son Souverain. Mais L'AVEU SECRET DANS LA CONFESSION D'UNE PENSÉE SECRÈTE , N'EST PAS UN DOUBLE PARRICIDE.*

» C'est avec un cœur affligé & des yeux pleins de larmes , que
 » nous , *comme Serviteurs & Sujets* , prononçons cette Sentence , *con-*
 » *sidé rant qu'il ne nous appartient pas en cette qualité d'entrer en Jugement*
 » *de si grande importance , & particulièrement de prononcer une Sen-*
 » *tence contre le fils du très-Souverain & très-clément Tzar , notre Seigneur.*
 » Cependant , SA VOLONTÉ ÉTANT QUE NOUS JUGIONS , nous
 » déclarons par la présente notre véritable opinion , & nous pro-
 » nonçons cette condamnation avec une conscience si pure & si chrétienne ,
 » que nous croyons pouvoir la soutenir devant le terrible , le juste & l'im-
 » partial Jugement du Grand-Dieu.

» *Soumettant au reste ce Jugement que nous rendons & cette condam-*
 » *nation que nous faisons , à la souveraine puissance , à la volonté & à la*
 » *clément révision de Sa Majesté Tzarienne , notre très-clément Monarque.*

M. de Voltaire nous apprend que de cent quarante-quatre Juges par lesquels fut rendu cet Arrêt odieux , il n'y en eut pas un seul qui imaginât seulement une peine moindre que la mort. Il ajoute ensuite :
 » Rien ne fait mieux connoître la différence des tems & des lieux.... Les
 » Loix ne punissent point en Angleterre l'évasion d'un Prince
 » de Galles , qui , comme Pair du Royaume , est maître d'aller
 » où il veut. Les Loix de la Russie ne permettent pas au fils du
 » Souverain de sortir du Royaume malgré son Père. Une pensée
 » criminelle , sans aucun effet , ne peut être punie , ni en Angle-

» terre, ni en France; elle peut l'être en Russie. Une défobéif-
 » fance longue, formelle & réitérée, n'est parmi nous qu'une
 » mauvaise conduite qu'il faut réprimer; mais c'étoit un crime ca-
 » pital dans l'héritier d'un vaste Empire, dont cette défobéissance
 » même eût produit la ruine. Enfin, le Tzarévitz étoit coupable
 » envers toute la Nation, de vouloir la replonger dans les téné-
 » bres dont son père l'avoit tirée «.

Nous sommes bien éloignés de chercher à flétrir la mémoire de Pierre-le-Grand & ses lauriers immortels; & nous le répétons, c'est en gémissant sur le sort de l'humanité, que nous sommes forcés de reconnoître que la condamnation d'Alexis fut l'ouvrage de son père.

Tout ce que nous venons de rapporter d'après Voltaire, sur les Loix de la Russie, nous semble propre tout au plus à justifier l'exhérédation du Tzarévitz; mais rien ne peut excuser (dans un Souverain & dans un Père) la violation de ses sermens envers son fils & son sujet, l'abus du pouvoir, l'oubli des premiers principes de la Justice, & le sacrifice des droits de la Nature à l'orgueil ou à la politique: (dans les Evêques) la flatterie, l'artifice, l'abus de la Religion & le fanatisme: (dans les Juges) la partialité, la précipitation, la soumission la plus rampante, qui les porte, comme ceux d'Alexis, à consacrer les calomnies les plus atroces, en condamnant un homme sur des faits dénués de preuves, sur des dépositions isolées de témoins récusables, sur des déclarations extorquées par la crainte de la mort & l'espoir de s'en garantir, &c. &c.

Tel est le résultat de l'Arrêt que nous venons d'analyser: mais pour ne pas donner nous-mêmes dans la partialité que nous reprochons aux Ministres aveugles des volontés du Tzar, il nous reste à parcourir quelques autres réflexions de M. de Voltaire, qui tendent à faire sentir combien la rigueur de Pierre I étoit indispensable.

» Tel étoit , dit Voltaire , le pouvoir reconnu du Tzar , qu'il
 » pouvoit faire mourir son fils , coupable de défobéissance , sans consulter
 » personne «.

La première impression que fait naître cette étendue de pouvoir , est un mouvement de compassion sur le sort d'un Peuple chez lequel la défobéissance à un ordre même injuste , pourroit non-seulement exclure le malheureux objet de la haine d'un père dénaturé , des droits qu'il tient de sa naissance ; mais encore , armer le bras de ce père barbare contre son fils : où le Chef de la Nation , considéré comme le père de la grande famille , a droit de vie & de mort sur tous ses Sujets , & peut éterniser à son gré sa tyrannie , ses vexations ou ses vices , en immolant à ses fureurs tous ceux de ses enfans qu'il soupçonne trop justes ou trop humains pour marcher sur ses traces.

Pierre I parut sacrifier , il est vrai , son fils au desir d'assurer à ses Peuples les fruits de ses longs travaux pour leur bonheur ; mais quand il seroit même possible de se prêter à cette supposition , elle rendroit l'abus du pouvoir dans un Souverain moins révoltant , & ne détruiroit point la conséquence affreuse qui résulte de ces expressions : *Pouvoit faire mourir son fils , coupable de défobéissance , sans consulter personne.*

» Cependant Pierre s'en remit au jugement de tous ceux qui
 » représentoient la Nation «.

C'est ici que Voltaire semble , comme nous l'avons déjà dit , faire un mérite au Tzar , d'avoir consulté sur un crime qu'il pouvoit commettre à lui seul.

» Ainsi , ce fut la Nation elle-même qui condamna le Prince
 » Alexis «.

Ce reproche fait à la Nation Russe , d'avoir condamné à mort le fils de son Souverain , ne nous paroît pas fondé. M. de Voltaire a dit lui-même qu'on demanda , tant aux Juges qu'au Clergé ,

non pas leur Jugement, non pas une Sentence, *mais leurs sentimens*. Le Clergé, par la tournure artificieuse de sa réponse à la déclaration du Tzar, lui laissoit à choisir le parti auquel la main de Dieu le conduiroit; & les Juges, malgré leurs protestations de ne donner que leur véritable opinion en conscience chrétienne, n'ont été que les échos des ennemis du Tzarévitz, & n'ont fait que répéter l'Arrêt qu'on leur a dicté. Les uns & les autres reconnoissent leur incompétence pour prononcer sur une affaire aussi importante & le droit exclusif. En déclarant *Alexis digne de mort*, ils n'ont pas même indiqué le genre du supplice; ils ont jugé, *parce* que la volonté de Pierre étoit qu'ils jugeassent; *sa volonté étant que nous jugions* : enfin, ils s'en sont rapportés sur la révision, non pas de leur Jugement, mais du Jugement qu'ils ont rendu, &c. à la clémenté révision de Sa Majesté Tzarienne, leur très-élément Monarque.

Est-ce donc-là le *cri* universel d'un Peuple? le *Tolle* du Peuple Juif pour la condamnation du *Messie*?

Si, comme nous en assure Voltaire, la Loi de l'Histoire ne lui a permis de rien déguiser, ni de rien affoiblir dans le récit de cette tragique aventure, Pierre n'eût-il pas agi plus sagement pour sa gloire, en faisant périr secrètement son fils, qu'en donnant à sa mort un éclat qui n'a servi qu'à manifester son injustice, en même-tems que sa cruauté réfléchie?

» Il crut qu'il étoit important que la Sentence fût prononcée
 » publiquement au Prince, afin qu'après cet acte solennel, il
 » ne pût jamais revenir contre un Arrêt auquel il avoit acquiescé
 » lui-même, & qui, le rendant *mort civilement*, le mettroit pour
 » jamais hors d'état de réclamer la Couronne «.

Pierre n'avoit, si l'on en croit Voltaire, d'autre intention que d'exclure irrévocablement son fils de la Couronne, & il croyoit nécessaire à cet effet de *le rendre mort civilement*; mais en ce cas,

L'Arrêt ne devoit donc prononcer qu'une *mort civile*. L'exhérédation solennelle prononcée contre Alexis le 14 Février 1718, étoit d'ailleurs suffisante; & Pierre pouvoit-il penser qu'une mort civile, prononcée par un Arrêt injuste, auroit plus de force qu'une exhérédation méritée?

» Le Tzarévitz, à la lecture de son Arrêt de mort, tomba en
 » convulsion; ses convulsions se tournèrent, dit-on, en apo-
 » plexie; on eut peine à l'en faire revenir. Il reprit un peu ses
 » sens, & dans cet intervalle de vie & de mort, il fit prier son
 » père de venir le voir. Le Tzar vint, les larmes coulèrent des
 » yeux du père & du fils infortuné; le Condamné demanda par-
 » don, le père pardonna publiquement. L'Extrême-Onction fut
 » administrée solennellement au malade agonisant. Il mourut
 » en présence de toute la Cour, le lendemain de cet Arrêt funeste;
 » son corps fut porté d'abord à la Cathédrale & déposé dans
 » un cercueil ouvert. Il y resta quatre jours exposé à tous les
 » regards; & enfin il fut inhumé dans l'Eglise de la Citadelle,
 » à côté de son épouse. Le Tzar & la Tzarine assistèrent à la céré-
 » monie «.

Ce récit n'est pas exact en tous points: divers Auteurs ont rapporté la mort d'Alexis avec des circonstances bien différentes. Les uns ont écrit que le Tzar avoit décolé son fils de sa propre main: d'autres ont dit qu'il lui fit trancher la tête dans la Forteresse, & qu'il ordonna à l'Exécuteur de rapprocher la tête du tronc par le moyen d'une forte couture, après quoi on couvrit le tout d'un large col noir; on publia la mort d'Alexis, & son corps fut exposé aux yeux du Public. Un Russe, contemporain du Tzar, & qui peut-être vit encore, nous a assuré qu'Alexis mourut d'un vésicatoire empoisonné, que le Chirurgien de Pierre I lui appliqua au sortir d'un bain de vapeurs: d'autres enfin, prétendent que le Tzarévitz mourut du poison préparé par une marâtre.

Voltaire réfute toutes ces assertions, & prend sur-tout la défense de Catherine. L'intérêt étant la mesure ordinaire des actions des hommes, on regarde toujours comme coupable d'un crime celui qui en a profité : *Is fecit cui prodest*. Catherine, a-t-on dit, a recueilli tout le fruit de la mort d'Alexis; donc, &c. Telles sont les présomptions qui se sont élevées contre elle.

Toutes les conjectures hasardées à ce sujet vont être détruites, si l'on doit ajouter foi au rapport de Pierre-Henri Bruce, Capitaine au service de Russie, créature du Tzar, ennemi du Tzarévitz, témoin de l'évènement, & l'un des confidens de cette tragédie.

Pierre-Henri Bruce a donné dans ses Mémoires la relation suivante (1).

» Sa Majesté partit pour Moskou le 3 de Février 1718, sur l'avis
 » qu'il avoit eu que le Comte Tolstoé s'y rendoit de Naples avec
 » le Tzarévitz. Ils arrivèrent le 11; à cette occasion on convoqua
 » une grande Assemblée, composée des premiers de l'Empire;
 » le Tzar étoit résolu de faire éclater, d'une manière solennelle,
 » sa Justice sur le Prince, coupable de désobéissance. Le Tzarévitz
 » fut amené dans la salle du Conseil, comme un prisonnier. En
 » entrant, il présenta à Sa Majesté un écrit, qui contenoit l'aveu
 » de son crime. Le Tzar lui demanda ce qu'il désiroit; le Prince
 » implora sa clémence, & le supplia de lui accorder la vie. Sa
 » Majesté lui accorda ce qu'il demandoit, à condition qu'il décou-
 » vriroit tous ses complices, & renonceroit à tous ses titres &
 » ses droits à la succession; en conséquence, le Prince signa un
 » acte, dont la teneur étoit que, se trouvant incapable de régner,
 » il renonçoit à son droit de succéder au Trône; ce qu'il con-
 » firma ensuite par serment, reconnoissant son frère Pierre légi-

(1) Memoirs of Peter Henry Bruce, &c. As Also Several Very Interesting private Anecdotes of the Czar Peter I. of Russia. London, 1782. Book VI.

» time héritier de la Couronne. Cela fait, tous les Ministres &
 » les Grands qui étoient présens, firent serment qu'ils excluoi-
 » le Prince Alexis de la Couronne, & reconnoissoient le Prince
 » Pierre légitime héritier, s'engageant de servir ce dernier contre
 » tout ce qu'on oseroit tramer contre lui, & promettant de ne
 » jamais suivre le parti du Prince Alexis, ni de l'aider, sous quel-
 » que prétexte que ce fût, à recouvrer ladite succession. On fit
 » ensuite prêter le même serment à toutes les Troupes de terre
 » & de mer, ainsi qu'à tout Sujet de l'Empire Russe. Le Prince
 » fut mis en prison, avec défense de voir personne, excepté le
 » Comte Tolstoé & autres, que le Tzar désigna.

» On s'assura bien-tôt des complices du Prince, parmi lesquels
 » étoit sa mère, d'abord Tzarine, ensuite Abbessé du Monastère
 » de Souzdale, & son Amant nommé *Glébof*, qui non-seule-
 » ment avoit mené un vie dissolue avec elle, mais encore avoit
 » été dans la conspiration, le principal agent entre la mere & son
 » fils le Tzarévitz : les lettres qu'ils s'étoient écrites de part &
 » d'autre furent publiées; le scandale & la trahison les caracté-
 » rifoient.

» Le Boyar *Abraham Lapoukin*, frère de la Tzarine & oncle
 » d'Alexis; *Alexandre Kikin*, premier Commissaire de l'Amirauté,
 » ci-devant favori du Tzar; l'Evêque de *Rostof*, & *Pouflinoï*, Con-
 » fesseur & Trésorier de la Tzarine, furent tous jugés & con-
 » damnés; *Glébof* empalé vif, & les autres roués. On avoit construit
 » pour ces exécutions un échafaud très-élevé devant le Palais; le
 » corps de *Glébof* empalé fut placé au milieu, & les têtes des
 » quatre autres aux quatre coins. Un grand nombre de con-
 » pagnons de débauche du Tzarévitz, parmi lesquels étoient cin-
 » quante Prêtres & Moines, furent en même-tems décapités sur
 » des troncs d'arbre disposés à cet effet.

» La Princesse Marie, sœur du Tzar, & complice d'Alexis;

» fut enfermée dans un Monastère près du lac Ladoga; la Tzarine
 » fut conduite dans la Forteresse de Schluffelbourg (M. Bruce
 » prend la destination de l'une de ces Princeses pour celle de
 » l'autre); tous les domestiques du Tzarévitz furent arrêtés, ainsi
 » que sa maitresse Euphrasine, le Prince Dolgorouki qui avoit
 » agi avec tant d'arrogance vis-à-vis du Prince Mentfchikof, &
 » plusieurs autres. Dolgorouki fut exilé à Kazan; un des Pages
 » du Tzar & plusieurs Religieux furent punis corporellement.
 » Euphrasine eut l'adresse de faire valoir les efforts qu'elle avoit
 » faits pour engager le Prince à revenir dans l'Empire. Elle alla
 » jusqu'à persuader qu'après ses premières couches, elle avoit été
 » mariée légitimement avec le Tzarévitz, par un Prêtre Grec.....

» Le Tzar partit ensuite, pour se rendre à Pétersbourg, où
 » il arriva le 4 Avril. Le Tzarévitz, qui arriva deux jours après
 » lui, fut enfermé dans la Forteresse.....

» Les exécutions & les punitions, en grand nombre, qui sui-
 » virent les recherches que l'on fit à Moskou, firent croire à beau-
 » coup de gens que tout étoit fini. Mais de nouvelles découvertes
 » firent connoître que le Prince n'avoit point dit la vérité dans
 » la dénonciation de tous les conjurés. Le Tzar voyant croître
 » chaque jour le nombre des auteurs d'une conjuration si com-
 » pliquée, crut absolument nécessaire de faire au Prince son
 » procès dans toutes les formes. Pour cet effet, il signifia à toute
 » la Noblesse & au Clergé, aux principaux Officiers des Troupes
 » de terre & de mer, aux Gouverneurs des Provinces, & autres
 » différens Ordres, de s'assembler pour interroger & juger le
 » Prince. Le procès commença le 25 Juin, & finit au 6 de Juillet;
 » où la Cour-Souveraine, d'une voix unanime, porta Sentence
 » de mort contre le Prince, laissant au Tzar le choix du genre
 » de supplice: le Tzarévitz comparut devant la Cour; on lui lut
 » sa Sentence, & il fut reconduit en prison dans le Château.

» Le jour suivant (1), Sa Majesté, accompagnée de tous les
 » Sénateurs & Evêques, avec plusieurs autres personnes de mar-
 » que, se rendit au Château, & entra dans l'appartement qui
 » servoit de prison au Tzarévitz. Peu de tems après, le Maréchal
 » Weide sortit, & m'ordonna d'aller chez M. Bear, Droguiste, dont la
 » boutique étoit près, & de lui dire de faire la POTION FORTE (STRONG
 » POTION) qu'il avoit commandée lui-même, vu que le Prince étoit très-
 » mal. En apprenant l'objet de mon message, M. Bear devint pâle; la
 » frayeur le saisit & son état de trouble me surprit au point que je lui deman-
 » dai quel en étoit le sujet; mais il ne put me répondre. Sur ces entrefaites
 » le Maréchal arrive, dans le même désordre que le Droguiste, lui disant

(1) Nous avons cru devoir rapporter ici le texte original.

On the next day, his Majesty, attended by all the Senators and Bishops, with several
 others of high rank, went to the fort, and entered the apartments where the Czärowitz
 was kept prisoner. Some little time thereafter Marshal Weyde came out, and ordered
 me to go to Mr. Bear's the druggist, whose shop was hard by, and tell him to make the
 potion strong which he had bespoke, as the Prince was then very ill: when I delivered
 this message to Mr. Bear; he turned quite pale; and fell a shaking and trembling, and
 appeared in the utmost confusion, which surpris'd me so much, that I asked him what
 was the matter with him, but he was unable to return me an answer; in the mean time
 the Marshal Himself came in, much in the same condition with the druggist, saying,
 he ought to have been more expeditious, as the Prince was very ill of an apoplectic fit;
 upon this the druggist delivered him a silver cup with a cover, which the Marshal Himself
 carried into the Prince's apartments, staggering all the way as he went, like one drunk.
 About half an hour after, the Tzar with all his attendants with drew with very dismal
 countenances, and when they went, the Marshal ordered me to attend at the Prince's
 apartment, and in case of any alteration, to inform him immediately thereof: there
 were at that time two physicians and two surgeons in waiting, with whom, and the
 Officer on guard, I dined on what had been dress'd for the Prince's dinner. The physicians
 were called in immediately after to attend the Prince, who was struggl'd out of one
 convulsion into another, and, after great agonies, expired at five o'clock in the afternoon,
 &c. *Pag. 185 & 186.*

» qu'il auroit dû être plus expéditif, vu que le Prince étoit dans un accès
 » d'apoplexie. Aussi-tôt le Drogiste lui donna une coupe d'argent avec
 » son couvercle; le Maréchal la porta lui-même dans l'appartement du
 » Prince, chancelant à chaque pas comme un homme pris de boisson. Une
 » demi-heure après, le Tzar, avec toute sa suite, se retira avec
 » la contenance la plus triste; sur le champ le Maréchal m'or-
 » donna de rester dans l'appartement du Prince, & en cas de
 » quelqu'accident, de l'en informer immédiatement. J'y trouvai
 » deux Médecins & deux Chirurgiens de quartier, avec lesquels
 » je dînai de ce qui avoit été servi pour le repas du Prince;
 » l'Officier de garde étoit avec nous. On ne tarda pas à appeller
 » les Médecins, pour aller auprès du Prince, qui tomboit de convul-
 » sions en convulsions; il expira vers les cinq heures après-midi.
 » J'allai directement en informer le Maréchal, qui sortit à l'ins-
 » tant pour en donner avis à Sa Majesté, qui lui ordonna de faire
 » embaumer le corps du Prince. Le cadavre fut mis dans un
 » cercueil, que l'on couvrit d'un velours noir, sur lequel on
 » étendit un drap richement brodé en or. On le transporta du
 » Château à l'Eglise de la Sainte-Trinité, où il demeura jusqu'à
 » onze heures du soir. Il fut reporté au Château & déposé dans
 » le caveau Royal, auprès de la tombe de la Princesse son épouse.
 » Le Tzar, avec la Tzarine, & les principaux de la Noblesse,
 » assistèrent solennellement à cette cérémonie. On a varié sur le
 » récit des circonstances de la mort du Tzarévitz. On répandit
 » dans le public, qu'à la lecture qui lui fut faite de sa Sentence
 » de mort, la frayeur le fit tomber en apoplexie, & qu'il en
 » mourut. Très-peu de personnes ajoutèrent foi à cette mort naturelle; mais
 » il étoit dangereux de dire ce que l'on en pensoit. Les Ministres de l'Em-
 » pereur & des Etats de Hollande furent exilés de la Cour, pour
 » avoir parlé trop librement à cette occasion; mais ils ne tar-
 » dèrent pas à être rappelés.

» Ainsi mourut le Prince Alexis, héritier incontestable de ce
 » vaste Empire. Il fut peu regretté des Grands, dont il évita
 » toujours la compagnie. On disoit que le Tzar s'étoit donné inu-
 » tilement beaucoup de peine pour l'éducation de ce Prince,
 » naturellement paresseux & négligent; il fréquentoit les gens
 » les plus abjects, avec lesquels il se livroit à toute sorte de vices
 » & de débauches. Son père, pour mettre un frein à ses défordres,
 » le fit voyager dans les pays étrangers, croyant par-là changer
 » sa conduite, mais ce fut en vain. Là-dessus il lui ordonna de
 » l'accompagner dans toutes ses expéditions, afin de l'avoir sous
 » ses yeux; mais le Prince se délivra de cette gêne, sous le pré-
 » texte continuel d'être malade; ce qui pouvoit probablement
 » être vrai, vu qu'il s'enivroit presque toujours. A la fin, le Tzar
 » crut lui faire changer de vie, en lui faisant épouser une Princesse
 » étrangère. Après la mort de son aimable épouse, Sa Majesté lui
 » ordonna de l'accompagner dans son expédition d'Allemagne;
 » durant cette campagne, sous prétexte de l'aller joindre dans
 » le Duché de Mecklembourg, il prit secrètement la fuite, &
 » alla chercher la protection de son beau-frère, l'Empereur
 » d'Allemagne, qu'il voulut engager à faire la guerre contre son
 » père.

» Il fut accusé dans son procès d'avoir menacé de détruire, à
 » l'instant qu'il monteroit sur le Trône, tout ce que l'on avoit
 » fait, & d'avoir dit qu'il se vengeroit du Prince Mentshikof &
 » de son beau-frère, en les faisant empaler tout vifs, aussi-bien
 » que le Grand Chancelier, Comte Golofkin, *pour lui avoir con-*
 » *seillé d'épouser la Princesse de Volfenbuttel*; qu'il banniroit tous les
 » favoris de son père, & chasseroit du pays tous les étrangers;
 » qu'il feroit sortir sa mère de prison, & rétabliroit Catherine
 » & ses enfans dans leur place; & qu'ensuite il composeroit sa
 » Cour de ceux qui avoient les anciennes Mœurs & Coutumes

» de la Russie, parce qu'il n'aimoit pas les innovations. Rien ne
 » pouvoit toucher plus sensiblement le Tzar, que la menace
 » d'abolir tout ce qu'il avoit fait pour la conservation & la gloire
 » de son pays, en s'exposant à tant de peines, de fatigues &
 » de dangers; ce qui lui faisoit dire, avec grande émotion, qu'il
 » donneroit plutôt ses Etats à un digne étranger, que d'avoir
 » pour successeur un fils si indigne du Trône. Dans le tems où
 » il tenoit ce langage, il n'avoit d'autre fils que le Tzarévitz;
 » ce qui faisoit voir qu'il avoit le bien de son pays plus à cœur,
 » qu'il ne desiroit de voir la Couronne héréditaire dans sa famille». Nous revenons à Voltaire, & au résultat de tout ce qu'il a rapporté dans ce procès étrange.

La conclusion de cet homme célèbre, est que *Pierre fut plus Roi que père, & qu'il sacrifia son propre fils aux intérêts d'un Fondateur & d'un Législateur & à ceux de sa Nation, qui retomboit dans l'état dont il l'avoit tirée, sans cette sévérité malheureuse.*

Cette réflexion nous semble tout au plus applicable à l'exhérédation d'Alexis: mais nous ne pouvons pas nous prêter à l'illusion que Voltaire paroît chercher à faire naître; & dans tout ce qui se rapporte à la condamnation & à la mort d'Alexis, Pierre fut à nos yeux plus homme que père, plus tyran que Souverain, plus jaloux des intérêts du Fondateur que de ceux du Législateur. La voix de la Nature crioit grace: les Loix du Législateur l'accordoient; mais la haine prescrivait le châtiment. La nécessité apparente de satisfaire à la Justice divine & humaine, fut le prétexte qui l'emporta. Le Monarque sévère ne vit plus dans son fils qu'un criminel, & se détermina à suivre les motifs de vengeance qui portoient le Fondateur à cette barbarie. Son cœur n'eut point à combattre ces terribles efforts de la Nature, pour rompre les chaînes sacrées & indissolubles de l'amour paternel; l'amour-propre lui avoit fait perdre tout sentiment de tendresse & de pitié: ce tyran *égoïste* ne pardonne jamais.

Pierre cependant, lorsqu'il violoit envers son fils ses sermens, les Loix de la Nature & celles de l'équité, s'occupoit de rectifier la Législation dans ses Etats : quelle inconséquence ! A quoi un Prince ne doit-il pas s'attendre de la part de ses Sujets, quand il donne lui-même l'exemple du parjure & de la violation des Loix ?

» Il est évident, ajoute Voltaire, que Pierre n'immola point son fils à une marâtre & à l'enfant mâle qu'il avoit d'elle, » puisqu'il le menaça souvent de le déshériter, avant que Catherine lui eût donné ce fils, dont l'enfance infirme étoit menacée d'une mort prochaine, & qui mourut en effet bientôt après «.

Nous répéterons ici ce que nous avons déjà dit à ce sujet : c'est à la Postérité seule qu'il appartient de juger si Catherine eut part ou non au sort funeste d'Alexis.

Voltaire insiste : » Si Pierre, dit-il, avoit fait un si grand éclat, » uniquement pour complaire à sa femme, il eût été foible, » insensé & lâche ; & certes il ne l'étoit pas «.

Pierre, en cédant aux caresses de sa femme, n'eût pas été le premier à donner un exemple de foiblesse, que l'Histoire atteste avoir été le partage des plus grands hommes. Si l'humanité étoit infaillible, les grands hommes feroient des Dieux. . . . » Mais » la Nation Russe est devenue célèbre & respectée dans l'Europe, » dont elle étoit auparavant séparée ; & si Alexis eût régné, tout » auroit été détruit «.

Voilà donc le véritable motif de la mort d'Alexis, celui que l'on a fait valoir auprès de son père pour le déterminer à l'ordonner ; mais il faut toujours en revenir à dire que ce motif étoit propre tout au plus à faire excuser son exhérédation.

» Enfin, quand on considère cette catastrophe, les cœurs sensibles frémissent & les sévères approuvent «.

Voltaire

Voltaire ne confond-il point ici l'injustice avec la sévérité ? Les sévères sont ceux qu'un amour excessif de la Justice rend inflexibles envers les coupables. Sans cet amour de la Justice, la sévérité n'est autre chose que la férocité, la barbarie.

Après avoir démontré que la justice fut méconnue dans les procédures dirigées contre Alexis, & dans l'Arrêt monstrueux qui les couronna, nous pensons pouvoir changer ainsi la phrase de Voltaire : *Quand on considère cette catastrophe, les cœurs sensibles frémissent, les justes s'indignent, & les barbares seuls approuvent.*

Voltaire cherchant la première cause de la conduite d'Alexis, de son évafion, de sa mort & de celle de ses complices qui périrent de la main du Bourreau, dit ailleurs : *Ce fut l'abus de la Religion, ce furent les Prêtres & les Moines.* Nous croyons qu'il seroit plus conforme à la vérité, de dire que l'abus de la Religion, les Prêtres & les Moines servirent à indisposer le fils contre son père, & rendirent le père homicide de son fils.

Nous avons pour garans de la première de ces deux assertions, les déclarations d'Alexis, & cette réponse de l'Archiprêtre Jacques à ce jeune Prince se confessant d'avoir souhaité la mort de son père. . . . *Dieu vous le pardonnera; nous lui en souhaitons tous autant.*

» On ne savoit en Europe (dit encore Voltaire) qui l'on devoit
 » plaindre davantage, ou un jeune Prince accusé par son père,
 » & condamné par ceux qui devoient être un jour ses Sujets, ou
 » un père qui se croyoit obligé de sacrifier son propre fils au salut
 » de l'Empire «.

On doit voir dans la conduite de Pierre I le danger même de pouvoir tout ce qu'on veut. Ce Despote a justifié ce que dit Tacite du caractère méfiant & soupçonneux d'un grand nombre de Princes : *Suapte naturâ potentia anxii suspectus semper invisusque dominantibus quisquis proximus destinatur, aded ut displiceant etiam civilit filiorum ingenia.*

Pierre fut enfin comme tant d'autres grands hommes, le jouet de ses passions ; sa gloire échoua contre l'orgueil & contre les caresses & l'ambition de sa seconde femme, si les préventions contre elle sont fondées.

Nous ne contestons point ce qu'a dit Voltaire, que les défauts du Tzar n'ont point affoibli ses grandes qualités, & qu'en lui *le Monarque fut toujours grand* ; mais nous sommes aussi fondés de nous écrier avec le même Auteur, qu'en lui *l'homme eut ses taches*. Nous ajouterons même que la mort d'Alexis en est une ineffaçable, & qu'après cette catastrophe, Pierre ne put conserver le titre de Grand que par son repentir.

Lorsque nous indiquerons aux Lecteurs les rapports nombreux de Pierre I avec *Charlemagne*, ils regretteront avec nous que le Monarque Russe ait préféré la rigueur de Philippe II envers Don Carlos, à la clémence dont usa le Monarque François envers *Pepin* son fils, & *Tassillon*, Duc de Bavière, son cousin.

Charles avoit eu, comme on le fait, une première femme, qu'il *répudia* lorsqu'il épousa la fille de Didier. Celle-ci ne partagea son lit que pendant un an, & ne lui donna point d'enfants : mais la Reine *Himiltrude* en avoit un qui parut abandonné en même-tems que sa mère.

Hildegarde, troisième femme du Roi, avoit eu trois fils. Charles, l'aîné, destiné au Trône par son père, n'avoit point quitté la Cour. Des deux puînés, *Pepin* étoit Roi d'Italie, & Louis Roi d'Aquitaine.

Le Prince, fils d'Himiltrude, nommé aussi *Pepin*, étoit seul sans emploi & sans considération. Ennuyé de son état, il commence par en murmurer, & finit par se livrer aux Conseillers perfides, que ses plaintes avertirent de s'attacher à lui. La conspiration formée fut découverte à Ratisbonne, où ce Prince coupable étoit arrivé, sous prétexte de rendre ses respects au Roi,

son père. Les Conjurés crurent devoir se lier entr'eux par des sermens horribles. Ce fut dans une Eglise, à la face des Autels, & pendant la nuit, qu'ils scellèrent leurs abominables engagements. Un Prêtre Lombard, qui s'étoit endormi, fut réveillé par leurs discours, & entendit tout : forcé, pour sauver sa vie, de leur jurer le secret, il ne se crut point lié par sa promesse, & vint tout révéler au Roi. Pepin & ses complices sont arrêtés sur le champ. Ceux-ci sont jugés & condamnés à mort ; le jeune Prince est enfermé dans le Monastère de Prum, dans les Ardennes. Cependant il étoit parricide, & son crime bien prouvé. On croit que *Fastrade* acheva d'aigrir le parricide Pepin, avec lequel elle se conduisit toujours en impitoyable marâtre.

» Charlemagne, las de pardonner à son cousin Tassillon, Duc de Bavière, ses perfidies & ses trahisons, convoqua à Ingelheim en 788, une Cour plénière (*generale placitum*). Tous les Grands y sont mandés : Tassillon y est ajourné comme les autres ; & dès qu'il y est arrivé, il est arrêté. Là, il est de nouveau jugé dans les formes, & avec tout l'appareil qui avoit coutume d'accompagner le Tribunal suprême, lorsqu'il avoit à statuer sur le sort d'un Grand, coupable. On lui met sous les yeux les chefs d'accusation : on entend les témoins, on écoute ses défenses : toute l'Assemblée le juge digne de mort. *Noxâ convictus, uno omnium assensu, ut Lesæ Majestatis reus, capitali Sententiâ damnatus est.* Convaincu des crimes qui lui étoient imputés, il fut par les suffrages unanimes de ses Juges, condamné à mort, comme coupable de Lèze-Majesté. *Eginh. ann. 788.*

» Charlemagne cependant, ne put se résoudre à verser le sang d'un Prince qui lui appartenoit de si près. Content d'avoir fait respecter sa puissance par cet acte légal, il fit enfermer Tassillon & ses fils dans différens Monastères. La Duchesse, sa femme, se retira dans un Cloître, & ses deux filles prirent le voile.

» Tassillon se rendit en 1794, au Concile de Francfort, en habit de Moine, pour y solliciter l'indulgence & les bontés du Monarque. Il demanda un revenu honnête, avec lequel il pût se réunir à ses fils. Pour y parvenir, il apporta un acte qui contenoit une renonciation dans les formes à tous ses droits; acte très-inutile, puisque ce Prince avoit été jugé. Mais Charles fut touché, il lui accorda une pension considérable, qui le mit en état de se retirer à l'Abbaye de Jumièges, sur la Seine, d'y faire venir ses enfans, & d'y jouir d'une aisance qui ne le consola jamais de la perte de sa dignité. Disc. sur l'Histoire de France, par M. Moreau, Tome VI, pag. 181, 82 & 103.

Nous avons dit qu'après la catastrophe d'Alexis, Pierre ne put conserver le titre de *Grand* que par son repentir : les remords qu'éprouva ce Prince depuis cette fatale époque jusqu'à sa mort, justifient cette réflexion; & ce long repentir expia en quelque sorte la condamnation injuste d'Alexis. Ce repentir, ces remords sont prouvés par un monument & par l'Histoire. Le monument qui transmet les regrets du Tzar à la postérité, est la médaille qu'il fit frapper le 20 Décembre de cette année fatale. Le monument qu'on y voit est élevé, dit-on, A UNE DOULEUR INCONNUE; mais il n'est pas difficile d'en assigner la cause. Il a pour devise : *VÉLITCHESTVO TVOÉ VÉZDÉ JASNO.* *Ta Grandeur est visible par-tout.*

Cette allusion à la Providence universelle, démontre invinciblement le repentir du Tzar, & sa résignation à souffrir les regrets qu'il éprouve; regrets qu'il regarde comme un châtement mérité & infligé par la Divinité même. A cette preuve convainquante de la douleur du Tzar, nous allons en ajouter une autre qui renforce la première.

Pierre premier perd le fils qu'il avoit eu de Catherine, & cette mort lui rappelle l'atrocité de celle d'Alexis. Son courage,





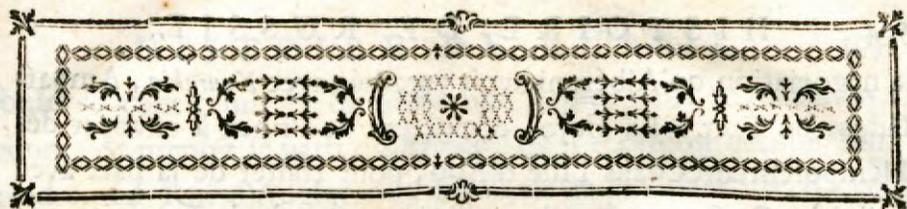
sa prudence, sa constance dans les revers, l'abandonnent; le Héros, le Politique, le Créateur & le Législateur, succombe à ses remords, & va s'enfermer à Péterhof, dans l'intention de se laisser mourir de faim : il défend, sous peine de mort, à qui que ce soit, de venir l'y trouver. Malgré cette défense, le brave Prince Dolgorouki, dont nous avons parlé ailleurs, se présente à la porte de la chambre où le Tzar s'étoit enfermé, & frappe sans ménagement; le Tzar répond d'une voix menaçante : *Si j'ouvre, je t'abats la tête!* Dolgorouki insiste & dit : *Ouvres, j'ai à te parler. Je viens, de la part du Sénat, te demander qui tu veux que l'on nomme Empereur à ta place, puisque tu renonces à l'être.*

Pierre, frappé du zèle courageux du Prince Dolgorouki, ouvre sa porte, embrasse son ami, l'écoute, se rend à la sagesse de ses conseils, & reprend les rênes de l'Etat. Cette anecdote intéressante nous a été communiquée par M. le Général *Betzki*.

Les différens traits de la vie du Tzar, que nous avons rapportés jusqu'ici, & qui n'étoient pas connus, peignent l'homme & le Prince dans toutes les positions de la vie & sous tous les aspects, avec une impartialité dont il y a peu d'exemples : mais en transmettant à la postérité les travaux utiles des grands hommes, nous n'avons pas dû cacher leurs fautes; on doit les révéler, & on peut même oublier leurs rêves sans manquer de respect à leur mémoire. Tous les hommes sont sujets aux vicissitudes, & les vicissitudes règlent les mouvemens de leur cœur, qui est presque toujours le tyran de l'esprit. Les Princes y sont d'autant plus sujets, qu'ils sont plus exposés à la diversité des évènements. Plus un arbre est élevé, plus il est agité en tous sens. Le devoir de l'Historien est de peindre les passions à travers leurs déguisemens; & nous pensons avec un Sage, que la Philosophie aura produit tout le bien qu'elle peut faire aux hommes, lorsqu'elle les aura con-

vaincus que les vertus sont bien supérieures aux talens mêmes les plus éminens. Tel est l'esprit de cet ouvrage, & c'est par-là qu'il sera toujours cher aux gens de bien. Leur suffrage est pour nous la plus douce, la plus flatteuse des récompenses.





HISTOIRE
PHYSIQUE, MORALE,
CIVILE ET POLITIQUE
DE LA
RUSSIE ANCIENNE.

LIVRE DOUZIÈME.

1718.

SECTION PREMIÈRE.

ON a vu que l'année 1717 se passa partie en hostilités avec la Suède, partie en voyages, partie en négociations; & nous avons laissé les premiers Ministres de *Philippe V* & de *Charles XII* occupés du projet de changer la face de l'Europe, en réunissant *Pierre* avec *Charles*, en détrônant *Georges I*, en rétablissant *Stanislas* en Pologne, tandis qu'*Albéroni* donneroit au Roi d'Espagne la Régence de la France. Devenu maître de l'esprit de *Charles XII*, *Goertz* le fit donner dans tous ses projets. Les ouvertures que ce Ministre avoit faites au Tzar pendant son séjour en Hollande, &

la négociation qu'Albéroni avoit entamée avec *Kourakin*, Ambassadeur du Tzar à La Haye, décidèrent ce Prince à envoyer des Plénipotentiaires dans l'Isle d'Abo, pour traiter de la paix avec la Suède. Ce fut pendant le malheureux Procès du Tzarévitz que Pierre travailloit également à se couvrir au-dehors, & à régler l'intérieur de ses Etats. L'Ecoffois *Bruce*, Grand-Maître d'Artillerie, & le célèbre *Osterman*, qui fut depuis à la tête du Ministère de Russie, arrivèrent au Congrès dans le tems même qu'on arrêtoit *Alexis* dans Moskou; ils y trouvèrent *Goertz* & *Gyllembourg*, tous deux impatiens de se venger de *Georges I* par la conclusion de la paix entre les deux Cours Belligérantes. » Ce qui étoit étrange, observe Voltaire, c'est qu'il y avoit un Congrès, & point d'Armistice. La Flotte du Tzar croisoit toujours sur les côtes de la Suède, & faisoit des prises: mais malgré ces petites hostilités, toutes les apparences d'une paix prochaine étoient manifestes «.

Ce fut pour l'accélérer, que vers la fin de Mai les conférences qui se faisoient à Abo, furent transférées à l'Isle d'Aland, à la requisition du Baron de *Goertz* qui devenoit par-là plus à portée de Stockholm. Pierre-Henri *Bruce* dit qu'il ne fut admis dans le Congrès d'Aland, aucun autre Ministre étranger que le Baron de *Mardefeld*, Envoyé de Prusse.

Les Préliminaires furent des actions de générosité: Charles renvoya sans rançon les Généraux *Troubetzkoï* & *Galovin* prisonniers en Suède depuis la journée de Narva. De son côté, le Tzar rendit le Maréchal *Erenschild*, que lui-même avoit fait prisonnier.

» Les négociations avançoient; tout alloit changer dans le Nord: *Goertz* proposoit au Tzar l'acquisition du Mecklembourg. Le Duc Charles, qui possédoit ce Duché, avoit épousé une fille du Tzar *Ivan*, frère aîné de Pierre. La Noblesse de son pays étoit

soulevée

foulevée contre lui. Pierre avoit une Armée dans le Mecklembourg, & prenoit le parti du Prince, qu'il regardoit comme son gendre. Le Roi d'Angleterre, Electeur de Hanovre, se déclaroit pour la Noblesse : c'étoit encore une manière de mortifier *Georges I*, en assurant le Mecklembourg à Pierre, déjà maître de la Livonie, & qui alloit devenir plus puissant en Allemagne qu'aucun Electeur. On donnoit en équivalent au Duc de Mecklembourg, le Duché de Courlande & une partie de la Prusse, aux dépens de la Pologne, à laquelle on rendoit *Stanislas*. Bremen & Verden devoient revenir à la Suède; mais on ne pouvoit en dépouiller l'Electeur de Hanovre que par la force des armes. Le projet de Goertz étoit, comme on l'a déjà dit, que Pierre & Charles, unis non-seulement par la paix, mais par une alliance offensive, envoyassent en Ecosse une Armée. Charles, après avoir conquis la Norvège, devoit descendre en personne dans la Grande-Bretagne, & se flattoit d'y faire un nouveau Roi, après en avoir fait un en Pologne. Le Cardinal Albéroni promettoit des subsides à Pierre & à Charles. Le Roi *Georges*, en tombant, entraînoit probablement dans sa chute le Régent de France, son Allié, qui, demeurant sans support, étoit livré à l'Espagne triomphante. Il seroit impossible de mieux développer le plan, la trame & les suites du projet de Goertz & d'Albéroni; aussi ce tableau est-il d'un Grand-Maître.

Voltaire dit que Charles XII donna dans tous les projets de Goertz, & que le Tzar se contenta de les examiner : cela n'est pas exact. Indépendamment des Plénipotentiaires qu'il envoya au Congrès, lui-même partit de Kronslot avec son Escadre au mois d'Août pour aller à Rével, & de là à Abo, afin d'être près du lieu de la conférence. Il y fut convenu, 1°. que le Tzar céderoit la Finlande & une partie de la Carélie au Roi de Suède; & qu'en échange de ces Provinces, il auroit Vibourg, toute l'Ingric, l'Estonie &

la Livonie; 2°. que le Tzar s'obligerait d'aider les Suédois à recouvrer la Poméranie Suédoise, ainsi que Bremen & Verden; 3°. qu'il rétablirait le Duc de Mecklembourg dans son Duché, & qu'ensuite il obtiendrait de ce Duc l'échange du Mecklembourg avec un équivalent que lui donnerait la Suède; 4°. il devait replacer *Stanislas* sur le Trône de Pologne, conséquemment au Traité d'Alt-Ranfdat; & si la Grande-Bretagne entreprenait de vouloir reprendre Bremen & Verden, la Russie & la Suède joindraient leurs forces de terre & de mer pour faire une descente en Angleterre & placer le Prétendant sur le Trône. Après ces conventions, le Baron de Goertz se rendit auprès de Charles XII, à la fin de Septembre, avec l'espérance d'engager ce Prince à accepter ces propositions. Dès ce moment, la Russie ne fit rien qui pût troubler le Roi de Suède dans son entreprise sur la Norvège; ainsi, le Tzar étoit acteur, & non pas simplement spectateur de la grande révolution qui devait changer la face politique de l'Europe. Il s'en retourna avec sa Flotte à Kronslot, & arriva à Pétersbourg le 15 Septembre: il trouva la Tzarine accouchée d'une Princesse qui fut nommée *Nathalie*.

SECTION II.

» Albéroni & Goertz, dit Voltaire, se croyoient sur le point de bouleverser l'Europe d'un bout à l'autre. Une balle de coulevrine, lancée au hasard des bastions de Friderichsal en Norvège, confondit tous ces projets; Charles XII fut tué: la Flotte d'Espagne fut battue par les Anglois; la conjuration fomentée en France, découverte & dissipée; Albéroni chassé d'Espagne; Goertz décapité à Stockholm; & de toute cette ligue terrible, à peine commencée, il ne resta de puissant que le Tzar, qui, ne s'étant compromis avec personne, donna la loi à tous ses voisins «

Voltaire peint toujours à grands traits, mais les traits ne sont

pas toujours ressemblans ; & de plus, cet Ecrivain, unique en son genre, néglige souvent les détails historiques qui sont si précieux aux Lecteurs.

Il est certain qu'au moment où Pierre I donna l'ordre de défarmer l'Escadre qui étoit à Kronstadt, chacun regardoit la paix avec la Suède comme certaine; mais ces espérances furent bien-tôt dissipées par la mort de Charles XII, qui fut tué, dit-on, d'un coup de balle à la tête. Le Feld-Maréchal *Reinschild*, qui étoit alors à la tranchée, se rendoit auprès du Roi, lorsqu'il le trouva à genoux sur la banquette, la tête appuyée sur le parapet : le Maréchal croyant qu'il étoit endormi, voulut le réveiller; mais il le trouva froid & mort. Suivant l'opinion de plusieurs Ecrivains, Charles XII fut tué par quelqu'un de son Armée : nous ne le pensons pas; mais nous devons, en qualité d'Historien, rapporter ce que M. *Vraxall*, le jeune, dit à ce sujet dans sa septième lettre, où il rend compte de son arrivée à Stockholm :
 » J'ai eu, dit-il, différens entretiens avec les Suédois, sur les
 » victoires & la mort de Charles XII. Ils sont presque tous dans
 » la conviction qu'il n'a pas été tué d'une balle tirée des remparts
 » de Friderichsal, comme on l'a rapporté. M. de Voltaire a voulu
 » prouver le contraire, & justifier l'Ingénieur qui accompagnoit
 » le Roi. Je vois néanmoins que les raisons qu'il allègue sont
 » peu concluantes, & que certaines particularités qu'il rapporte,
 » combattent son opinion «.

Le Roi fortit, dit-il, dans le dessein de voir les progrès qu'avoient faits ses Troupes. C'étoit la nuit, il se mit à genoux pour mieux examiner, & appuya sa tête sur sa main. Dans cette attitude au milieu des ténèbres, une balle le frappa à la tempe; il tomba à la renverse sur le parapet, en poussant un profond soupir, & mourut dans l'instant. Il eut cependant encore la force de porter la main à son épée, & ce fut dans ce moment qu'il expira.

Megret, Ingénieur François, dit alors avec le sang-froid qui le distinguoit : *La scène est jouée, allons-nous en.....*

» Les Suédois, continue M. *Vraxall*, admettent ces faits; mais
 » leurs conséquences sont toutes autres. Est-il probable, disent-ils,
 » qu'une balle tirée au hasard & pendant la nuit, ait atteint pré-
 » cisément la tête du Roi? n'est-il pas plus vraisemblable, au
 » contraire, qu'un coup si bien ajusté soit parti d'un pistolet, tiré
 » par quelqu'un qui étoit à portée? l'attitude de Charles n'indi-
 » quoit-elle pas le dessein de se défendre contre un agresseur qui
 » étoit auprès de lui? il n'auroit pas porté la main à son épée
 » contre un boulet de canon, &c. «.....

Nous ne voyons rien dans ces objections qui détruise la possibilité de l'évènement dont il s'agit. Charles XII étoit exposé aux coups de fusil sur le parapet; une balle pouvoit l'atteindre par hasard de nuit comme de jour; un Prince qui s'étoit exposé en soldat dans toutes les actions, devoit mourir en soldat: d'ailleurs, il faut autre chose que des objections, pour prouver à la postérité qu'un Roi a été assassiné par une personne de sa suite.

SECTION III.

» Le Baron de Goertz, dit Pierre-Henri *Bruce*, fut arrêté sur
 » la route comme il alloit joindre Charles XII. Il fut décapité,
 » & son corps enterré sous l'échafaud même. On arrêta les per-
 » sonnes qui avoient été dans sa confiance; de ce nombre, devoit
 » être *Stamble*, Secrétaire du Congrès d'Aland, dont on ne saisit
 » que les papiers: il se sauva à Pétersbourg, où il resta sous la
 » protection du Tzar, au service duquel il entra. Ce fut par lui
 » que les Russes apprirent la mort du Roi de Suède, & la pro-
 » clamation de la Princesse Ulrique, sa sœur. Ce changement
 » subit renversa toutes les mesures prises pour la paix, qui, sans
 » cela, alloit être signée «.

Charles avoit été despotique dans un Gouvernement libre : émule d'Alexandre , enthousiaste de la gloire des armes , il avoit outré toutes les qualités de l'héroïsme , & l'excès avoit fait des vices de ses vertus mêmes , car il en avoit ; sa frugalité , son désintéressement & la sagesse de ses mœurs méritent des éloges ; mais il fut moins Roi que Guerrier , plus Egoïste que Citoyen , & moins Chef que Soldat.

Après sa mort , la Suède épuisée d'hommes & d'argent , en proie à la vengeance , ou plutôt à la cupidité de ses voisins , avoit besoin d'une administration sage & modérée , pour réparer tant de pertes à la fois , & calmer les orages excités de toutes parts sous le règne de ce Prince. Les Etats de la Nation se crurent en droit de rétablir l'ancienne forme de Gouvernement , en tempérant l'autorité souveraine par celle du Sénat ; & ce fut à ces conditions qu'ils déférèrent la Couronne à la Princesse Ulrique-Eléonore , sœur de Charles XII , mariée à *Frédéric* , Prince héréditaire de Hesse , qu'elle fit peu de tems après son couronnement élire Roi de Suède. La Couronne devoit appartenir au Duc de Holstein , fils de la sœur aînée de Charles ; mais Ulrique l'emporta sur les droits de son neveu.

SECTION IV.

L'année où la grandeur de Pierre I souffrit une éclipse totale , est une des plus remarquables de son règne , par les avantages qu'il procura à ses Sujets. » Il établit des Manufactures & des Fabriques en tout genre , parmi lesquelles il y en eut pour les glaces & les tapisseries de haute-lisse sur le modèle de celles de Paris ; Pétersbourg eut des Fileries d'or & d'argent , & le Tzar ordonna qu'il ne seroit employé par année dans cette Manufacture que quatre mille marcs , soit d'or , soit d'argent , afin de n'en point diminuer la masse dans ses Etats. Il donna cent cin-

quante mille livres de France, avec tous les matériaux & tous les instrumens nécessaires, à ceux qui entreprirent les Manufactures de draperie & des autres étoffes de laine. Cette libéralité utile le mit en état d'habiller ses Troupes de draps faits dans son pays : auparavant on tiroit ces draps de Berlin & d'Angleterre. On fit à Moskou d'aussi belles toiles qu'en Hollande. On essaya de travailler en Russie la soie de Perse, & l'entreprise ne fut pas sans succès. Les Mines de fer furent mieux exploitées qu'auparavant ; on découvrit quelques Mines d'or & d'argent ; & un Conseil des Mines fut établi pour constater si les exploitations donneroient plus de profit qu'elles ne coûteroient de dépense ; on perfectionna plus que jamais la Fabrique des armes. Pierre fit en cette année le plan du canal & des écluses de Ladoga. Il s'agissoit de faire communiquer la Néva à une autre rivière navigable, pour amener facilement les marchandises à Pétersbourg, sans faire un grand détour par le lac Ladoga, trop sujet aux tempêtes, & souvent impraticable pour les barques ; il nivela lui-même le terrain ; on conserve encore les instrumens dont il se servit pour ouvrir la terre, & la voiturer ; son exemple hâta un ouvrage qu'on regardoit comme impossible, & qui a été achevé après sa mort. Le grand canal de Kronstadt, qu'on met aisément à sec, & dans lequel on carène & on radoube les vaisseaux de guerre, fut aussi commencé dans le tems même des procédures contre son fils. La nouvelle Ladoga fut bâtie, & bien-tôt après le Tzar tira ce canal qui joint la mer Caspienne au golfe de Finlande & à l'Océan. Tous ces faits rapportés par Voltaire sont exacts, & il est fondé à dire que pour faire fleurir tant de Manufactures, tant d'Arts différens, tant d'Entreprises, ce n'étoit pas assez de signer des patentes & de nommer des Inspecteurs ; il falloit dans ces commencemens que Pierre vît tout par ses yeux, & qu'il travaillât même de ses mains, comme on l'avoit

vu auparavant construire des vaisseaux, les appareiller & les conduire.

Pierre exécuta encore & projetta pour les années suivantes d'autres établissemens utiles. Les riches furent obligés de bâtir des Maisons régulières, suivant leur fortune. Ce fut une excellente police, de faire venir sans frais à Pétersbourg les matériaux sur les barques & les chariots qui revenoient à vuide des Provinces voisines. Il établit des Ecoles d'Arithmétique dans toutes les Villes de l'Empire : elles furent délivrées de la foule de ces mendiens qui n'ont d'autre métier que celui d'importuner ceux qui en ont un, & de vivre à leurs dépens. Les Maisons pour les orphelins & pour les enfans-trouvés furent achevées & dotées. Le luxe dans les habits & les jeux de hasard furent sévèrement défendus. Pour augmenter les branches du commerce, il accorda des privilèges aux étrangers; il rendit fixes & uniformes les poids & les mesures, établissement si utile dans tous les Etats policés, & que l'on regarde mal à propos comme impraticable. Le prix des denrées nécessaires fut réglé; des fanaux éclairèrent Pétersbourg pendant la nuit; l'usage des pompes pour les incendies fut établi, ainsi que tout ce qui regarde la commodité publique, la sûreté, la propreté & le bon ordre; Pétersbourg & Moskou prirent une face nouvelle.

SECTION V.

Les Loix furent un des grands objets de l'attention du Tzar: dans ses voyages il avoit tiré des instructions des Etats par lesquels il avoit passé, & il avoit pris des différentes Nations ce qu'il croyoit pouvoir convenir à la sienne; mais après de mûres réflexions, il se détermina à prendre pour modèle le Royaume de Suède, préférablement à tout autre. Il établit un Lieutenant-Général de Police à Pétersbourg & à Moskou. Il créa un Procureur-Général, auquel il joignit quatre Assesseurs, dans chacun des Gouverne-

mens de l'Empire, pour veiller à la conduite des Juges : il défendit à ceux-ci, sous peine de mort, de recevoir ni présens ni épices ; mais ils eurent des appointemens du Trésor public, & n'achetèrent point leurs charges. Ainsi la justice fut rendue promptement & sans frais.

Avant l'établissement du Sénat, il y avoit une Cour de Boyari qui décidoit en dernier ressort des affaires contentieuses : le rang & la naissance, dit Voltaire, y donnoient séance ; il falloit que la science la donnât : cette Cour fut cassée. Nous allons rapporter ce que le Tzar fit pour se procurer la science.

Il donna ordre de recueillir à Stockholm, tous les Règlemens & toutes les Ordonnances qu'il crut capables d'être utiles à ses vues.

Il substitua aux anciennes Cours de Justice, qu'on nommoit *Prikaz*, des Colléges qu'il distingua par le nom des affaires qui étoient du ressort de chacun d'eux : tels sont les Colléges des Affaires étrangères, de la Guerre, de l'Amirauté, des Finances, de la Justice, de la Révision, du Commerce, des Mines, des Manufactures, auxquels il ajouta ensuite le Comptoir d'Etat, le Synode & le Magistrat. Il déterminâ positivement les cas qui seroient du Département de chaque Collége, spécifia le nombre des Membres dont chacun seroit composé ; & dans la crainte que ces nouveaux Juges ne passassent les bornes de l'autorité qu'il leur confioit, il fit publier un *Règlement général*, qui entre dans le plus grand détail sur les fonctions que chaque Collége devoit remplir.

Il fit plus, il envoya diverses personnes de confiance en Allemagne, & en d'autres Etats de l'Europe, avec ordre d'y engager les hommes dignes d'occuper des places dans ces Colléges ; & il permit aux prisonniers Suédois d'y exercer des emplois, pourvu qu'ils fussent la Langue du pays.

Le but de ce Prince que l'on doit admirer ici, étoit d'avoir en place un mélange d'Etrangers & de Nationaux ; persuadé que ces derniers, en se modelant sur les premiers, acquerroient les lumières qui leur manquoient, & que les autres, en se conformant aux coutumes du pays, s'habitueroient à croire qu'ils en étoient citoyens.

Pour former la jeune Noblesse aux affaires, il ordonna à chaque Collège de prendre un nombre fixe de Nobles, & de les occuper d'abord aux plus bas emplois, avec la perspective de parvenir aux fonctions les plus relevées, s'ils s'en rendoient dignes : il statua en même-tems que les roturiers ne pourroient avoir place dans les Tribunaux, à moins que leurs talens ne l'engageassent à faire une exception en leur faveur. Ce fut ainsi que Pierre crut devoir apprendre à sa Nation que des services étoient préférables à des aïeux, & que les talens utiles pouvoient aller de pair avec la naissance. Les Juges des Tribunaux établis dans les Provinces eurent le droit de juger en première instance, mais avec injonction d'instruire le Gouvernement de leurs décisions.

L'appel se portoit du Gouverneur à la Cour de Justice, & de celle-ci au Sénat, comme Juge en dernier ressort. Afin de rendre le Sénat plus respectable, Pierre fit publier une Ordonnance qui défendoit à qui que ce soit d'oser porter des plaintes directes au Souverain, sur les cas qui étoient du ressort des Tribunaux établis, voulant que chacun s'en tint à ce que le Sénat auroit cru devoir prononcer. Cette Ordonnance portoit encore, que si quelqu'un étoit assez téméraire pour appeler du Sénat au Prince, & qu'il ne pût prouver ses allégations, il encourroit la peine de mort, parce qu'on regarderoit sa démarche comme attentatoire à l'honneur & à la dignité d'un Tribunal présidé par le Souverain.

Dans la supposition qu'il se trouvât des matières d'appel que la Loi n'eût pas prévues, & des cas sur lesquels elle n'eût rien statué,

il fut défendu au Sénat de rien décider avant d'avoir pris les ordres du Souverain à cet égard : mais le Législateur, craignant que le retard de ses ordres n'exposât les Parties à trop de délais, créa un Maître général des Requête, dont les fonctions strictement détaillées, devoient procurer une prompte justice sur les plaintes formées contre les Tribunaux inférieurs.

» L'Empereur, dit Pierre-Henri Bruce, ayant été informé que
 » ses Sujets souffroient beaucoup des procès, par l'avidité des
 » gens de Loix qui en retardoient la décision, afin d'arracher
 » plus d'argent de leurs cliens, établit un nombre suffisant de
 » gens de Loix, payés raisonnablement par l'État, & obligés
 » d'administrer gratuitement la justice à ses peuples. Il leur en-
 » joignit d'enregistrer tous les procès, & de les juger par ordre
 » de dates, sans égard à la qualité des personnes.

» Ce Règlement portoit encore la peine du knout & de l'exil
 » en Sibérie contre tout Juge convaincu d'avoir retardé un Juge-
 » ment & de s'être laissé corrompre.

Pour prévenir les injustices dans les décisions, l'Empereur crut
 devoir déroger à la Loi antérieure à ce Règlement, » en permet-
 » tant à ceux de ses Sujets qui se croiroient lésés par la Sentence,
 » d'en appeler au Tribunal du Souverain. Ce nouveau Règlement
 » fit beaucoup de plaisir à la Nation, & sur-tout au Peuple. . . .
 » Comme jusque-là la Russie n'avoit point encore de *Loix civiles*
 » écrites, l'Empereur fit publier un *petit Code de Loix claires & précises*,
 » en Langue Russe & Allemande, suivant la méthode que le
 » Maréchal *Weyde* avoit suivie dans la rédaction des Loix mili-
 » taires. Chaque Juge, chaque Officier fut obligé d'avoir un
 » exemplaire du petit Code civil, pour lui servir d'instruction
 » dans tous les cas.

Voilà des faits dignes des éloges de la Postérité ! Puissent-ils
 produire des Emules !

SECTION VI.

Les Etabliffemens que fit le Tzar, & la multitude des Loix qu'il promulgua en cette année & pendant qu'il instruisoit folemnellement le procès de fon fils, ne nous paroïtroient pas même vraisemblables, si nous n'avions sous les yeux les pièces authentiques de cette vérité.

En 1714, le Tzar avoit publié 41 Ordonnances.

En 1715, il en fit paroître 20.

En 1716-1717, on en compte 31.

En 1718, il en parut 36, dont les principales font les suivantes:

Sur les Débiteurs. 15 Janvier.

Sur les Témoignages que doivent rendre les Maîtres des Manufactures. 17 Janvier.

Sur la nature des Déclarations à faire devant le Souverain. 19 Janvier.

Sur les Galons. *Idem.*

Sur l'Argent monnoyé. 24 Janvier.

Sur les Peines infligées à ceux qui coupent du bois de chêne. 31 Janvier.

Sur les Monstres de naissance. 13 Février.

Sur la Liberté de l'exportation des Grains par mer. 14 Février.

Sur la nouvelle Monnoie. *Idem.*

Sur les Etoffes brochées. 16 Février.

Sur la Punition de ceux qui ne se confessent pas. 17 Février.

Sur l'Emploi des vieux Vaisseaux, sur les Voiles & les Rames. 2 & 12 Mars.

Sur l'Ordre & la Manière de construire les Maisons. 20 Mars.

Sur la Vente des Toiles. 14 Mai.

Sur la Création d'un Lieutenant-Général de Police. 7 Juin.

Sur la Défense aux Procureurs Fiscaux de recevoir de l'argent ou des présens. 19 Juin.

Sur les Pauvres & les Vagabonds. 20 Juin.

Sur les Lettres suspectes. *Idem.*

Sur le Canal de Ladoga. 19 Septembre.

Droits établis sur les Vaisseaux. 25 Septembre.

Sur les Monastères. 2 Octobre.

Sur des Constructions à Moskou. 23 Octobre.

Sur les Ouvriers du Canal de Ladoga. 7 Novembre.

Sur les Bâtimens de Munitions. 17 Novembre.

Sur les Requêtes présentées. 20 Novembre.

Imposition pour le Canal. 26 Novembre.

Fournitures pour le Canal. 3 Décembre.

Amendes contre ceux qui parlent dans les Eglises. 8 Décembre.

Sur l'Institution des Colléges. 18 Décembre.

Sur la Manière de présenter des Requêtes au Souverain. 22 Décembre.

» On fait, dit Voltaire, que les bonnes Loix sont rares, mais que leur exécution l'est encore davantage. Plus un Etat est vaste & composé de Nations diverses, plus il est difficile de les réunir par une même Jurisprudence «.

Si cette réflexion paroît fondée pour les Etats dispersés du Tzar, elle n'est pas concluante pour les autres Etats de l'Europe, ni même pour le vaste Empire de la Chine, gouverné depuis un si grand nombre de siècles par les mêmes rites, les mêmes mœurs, le même Code national, les mêmes poids & les mêmes mesures : les Empereurs, qui s'y regardent comme Souverains Chefs de la grande Famille, croient devoir à tous leurs Sujets la tendresse des mêmes soins & la justice des mêmes Loix.

Il n'est donc pas étonnant qu'à leur exemple, le Tzar ait cherché à réunir par une même jurisprudence les Nations soumises à

sa domination. Pierre avoit plus voyagé que les cinquante-cinq Tzars ses prédécesseurs, & il avoit voyagé en Observateur, qui découvroit ce qu'il y avoit de bon, d'utile & de grand dans chaque Etat. Son génie embrassoit à-la-fois les détails & l'ensemble des choses, & son activité suffisoit à tout. Un Prince qui passoit les jours à visiter ses Etats au milieu des fatigues de la guerre, & les nuits à rédiger des loix propres à policer un si vaste Empire, à rendre ses Sujets meilleurs & plus heureux; un tel Prince connoissoit aussi bien ses Provinces que sa Capitale: les ressources & les besoins, le bien & le mal de l'administration, rien n'échappoit à ses sollicitudes, à sa surveillance. Il ordonnoit donc avec connoissance de cause; rien n'ébranloit ensuite les résolutions qu'il avoit prises, & ce qu'il ordonnoit devoit être exécuté à la lettre. S'il récompensoit largement la fidélité, le mérite & les services, il punissoit aussi avec la plus grande rigueur, toutes les infractions à ses loix: cent faits l'attestent; nous nous bornerons à en rapporter deux.

Un Voiévode de Kargapol commettoit des exactions dans le district qui lui étoit confié, & entr'autres, il avoit extorqué seize roubles, qui étoient toute la fortune d'un malheureux qui avoit plusieurs enfans. Tout le monde murmuroit contre l'exacteur, mais personne n'osoit porter des plaintes contre un homme en place, à qui ces plaintes pouvoient être renvoyées: devenu, par ce moyen, Juge dans sa propre cause, le coupable auroit pu se justifier lui-même, & punir ses accusateurs par le knout. Un homme plus hardi que les autres, vint, au risque de perdre la tête, porter des plaintes au Tzar même contre le Voiévode. Pierre, étonné d'une pareille démarche, dit au dénonciateur: *il faut que tu sois bien assuré de ce que tu avances pour oser me faire une délation défendue par les Loix.....* Le Tzar fit arrêter cet homme, & envoya sur-le-champ à Kargapol une personne dont il étoit sûr, pour s'informer de la conduite du

Voiévode. Tout le monde alors parla sans crainte ; le confident découvrit une multitude d'exactions qui crioient vengeance ; il en instruisit le Tzar , qui fit relâcher le dénonciateur , & lui donna une récompense. Le coupable fut conduit à Pétersbourg , & Pierre ordonna au Sénat de le juger. Le Sénat examine , & ne fait , dit-on , quelle peine infliger au Voiévode. Pierre arrive & demande si le coupable est jugé. On lui dit l'embarras où l'on étoit. *Mais mon Code* , reprit le Tzar , *ne renferme-t-il pas des Loix positives ?* On lui répondit que oui ; mais que la loi qui condamnoit le coupable à être pendu , paroissoit trop sévère pour un vol de seize roubles.... Eh bien , dit le Tzar , j'ordonne que le Voiévode soit écartelé , que ses membres soient coupés ensuite par morceaux , & qu'on en envoie un à chaque Voiévode , pour leur apprendre à être justes , à ne pas abuser de leurs commissions pour ôter le pain & la vie à mes malheureux Sujets , qui ne peuvent se garantir de leur oppression. L'Arrêt fut exécuté sans délais (1). Qu'un Prince est à plaindre , lorsqu'il est forcé de prendre le glaive pour son oracle !

A ce terrible exemple de sévérité pour les tyrans subalternes des Provinces , Pierre fut obligé d'en joindre un autre mémorable à jamais pour les tyrans en chef. Les Russes vivoient en paix avec les Chinois depuis le Traité de Nipchou , en 1689. L'Empereur Kang-hi favorisoit les caravanes que le Tzar envoyoit à Pékin. Le Prince *Gagarin* , Gouverneur de la Sibérie , fut vingt ans à la tête de ce commerce , bien plus avantageux aux Russes qu'aux Chinois.

Le Prince Gouverneur fut accusé d'avoir fait voler la caravane Russe , par le moyen d'un corps de Tatars qui lui étoient dévoués. Arrêté par les ordres du Tzar , conduit comme un criminel & renfermé dans une prison , Pierre s'y rendit pour l'interroger lui-

(1) Cette Anecdote est de M. le Docteur Téilz.

même. Il eut la bonté de lui dire, que s'il avouoit ingénument la vérité, il lui donnoit sa parole de lui faire grace. Gagarin avoua dans un écrit signé de sa main, tous les faits dont il étoit accusé.

Les Sénateurs ayant eu ordre de s'assembler le lendemain, on produisit l'acte devant eux; & le Tzar leur dit qu'il avoit fait grace au coupable à cause de son aveu, & qu'il ne les avoit convoqués que pour rendre cet aveu manifeste; *son intention étant de corriger à l'avenir ses Sujets plutôt par la douceur que par la sévérité.* On demanda au Prince Gagarin s'il persistoit dans son aveu: il répondit qu'il étoit innocent des crimes dont on le chargeoit, & que le Tzar l'avoit forcé par des menaces de rédiger & de signer l'aveu qu'il avoit fait. » Cette déclaration, dit Pierre-Henri Bruce, frappa » tellement le Tzar, qu'il resta quelque tems sans pouvoir parler, » & toute l'assemblée s'aperçut de son trouble. Cependant les » crimes du Prince furent incontestablement prouvés.

» Le Tzar irrité au dernier point d'une pareille conduite, » ordonna qu'à l'imitation d'*Aman*, on dressât une potence haute » de cinquante coudées; & la sentence de mort portoit que le » coupable resteroit au gibet, jusqu'à ce que son corps tombât » en pourriture, & qu'il y auroit une forte garde pour garder ce » corps. On lut cette sentence au Prince Gagarin, qui ne voulant » pas servir de spectacle après sa mort, mit deux sacs d'argent » dans les poches de ses culottes, afin que ce poids accélérât la » chute de son corps, & c'est ce qui arriva au bout de quelques » jours; les soldats de garde partagèrent l'argent, & par recon- » noissance, ils enlevèrent les restes du corps. Il faut convenir que l'amour-propre du coupable étoit bien placé.

SECTION VII.

1719.

Toutes les mesures furent changées en Suède après la mort de

Charles XII, mais le congrès d'Aland ne fut pas rompu. La Reine Ulrique nomma le Baron de *Liliensted* pour remplir la place de Goertz au Congrès, où il arriva au mois de Juin. A cette époque, la mort de Charles XII avoit entièrement changé les dispositions & le système politique des Princes de l'Europe, relativement à la Suède. Le Roi de la Grande Bretagne envoya le Lord *Carteret* en Ambassade à Stockholm, pour y conclure un Traité d'alliance avec cette Couronne.

Il fut stipulé que Brémen & Verden resteroient à Georges I, moyennant un million d'écus ; & qu'en cas que la guerre avec la Russie continuât, l'Angleterre payeroit à la Suède trois cents mille écus chaque année, & qu'elle agiroit avec toutes ses forces contre le Tzar. Peu après les Suédois firent la paix avec le Roi de Prusse sur des termes à-peu-près semblables. On lui céda Stettin & ses districts ; & en même-tems le Roi de Pologne conclut un Traité avec l'Empereur & avec Sa Majesté Britannique.

SECTION VIII.

Pierre faisoit sentir au Nord l'ascendant qu'il avoit pris sur les autres Nations ; sa grandeur, ses conquêtes, sa puissance & sa politique leur donnoient de l'ombrage. Le Congrès de Brunsvick eut pour principal objet de faire rentrer la Suède en possession de la Finlande & de la Livonie, & de ne laisser au Tzar que Pétersbourg, Kronstadt & Narva. Les Puissances contractantes convinrent de réunir leurs forces contre lui, s'il refusoit de conclure la paix à ces conditions.

L'Empereur excité par les sollicitations de Georges I, ne garda aucun ménagement envers le Tzar : il donna ordre au Résident de Russie de sortir de Vienne sans audience de congé ; & le Consul Russe qui étoit à Breslau fut renvoyé sans ménagement.

Pendant ces actes d'hostilités commençantes, le Tzar & la Reine

Reine de Suède se conduisoient plus politiquement, & se montreroient, en apparence, également disposés à conclure la paix. Dès que Pierre fut instruit de ce qui se passoit au Congrès de Brunsvick, il fit déclarer aux Plénipotentiaires Suédois, qu'il étoit résolu d'envoyer une armée en Suède, si, dans l'espace de deux mois, la paix n'étoit terminée d'une manière conforme à ses intentions connues.

Pierre ne tarda pas à être instruit de la conduite que l'Empereur avoit tenue envers le Résident & le Consul de Russie : il avoit reçu les Jésuites dans ses Etats, à la sollicitation de l'Empereur ; il les bannit de toutes les Villes de sa domination. » Ils eurent » ordre, dit Pierre-Henri Bruce, de sortir de Russie sous quatre » jours, & furent très-humiliés d'être obligés de partir si fort à » la hâte ; de laisser leur riche Chapelle aux Capucins, les seuls » Religieux qui eussent la permission de rester en Russie, & on » les y souffroit à cause du grand nombre de Romains qui se » trouvoient alors & dans l'armée, & ailleurs : les Jésuites furent » bannis pour s'être mêlé des affaires d'Etat «. Malgré ce témoignage, il nous paroît que la représaille eut plus de part à leur bannissement, que l'intrigue dont l'Auteur cité les accuse : ce n'est pas qu'ils n'en fussent très-capables ; mais nous ne voyons rien qui le prouve dans la circonstance dont il s'agit, & nous ne prononçons jamais que sur les preuves de fait.

SECTION IX.

Dès que la Reine de Suède fut assurée par le Lord *Carteret* que son maître alloit envoyer une flotte Angloise à son secours, elle fit savoir au Tzar qu'elle étoit résolue de rompre les conférences d'Aland, si Sa Majesté ne lui restituoit pas les Provinces conquises sur la Suède, à l'exception de Pétersbourg, Kronstadt & Narva.

Une flotte composée de douze vaisseaux de ligne, de plusieurs

du second rang , de frégates & de galères , fut la réponse du Tzar. Il la fit partir aux ordres de l'Amiral *Apraxin* & du Général *Lafci* , pour faire deux descentes au nord & au midi de Stockholm. Nordkoping , Nikoping , plusieurs autres Villes , Bourgs & Villages , furent réduits en cendres , & l'on évalua le nombre des maisons brûlées à plus de quinze mille. Le récit des cruautés que l'Amiral Russe exerça en cette occasion , feroit frémir nos Lecteurs. Elles furent suspendues à l'arrivée de la flotte Angloise , sous le commandement de l'Amiral *Norris*.

» Pierre , dit Voltaire , eut assez de confiance dans sa nouvelle marine , pour ne s'en pas laisser imposer par les Anglois ; il tint hardiment la mer , & envoya demander à l'Amiral Anglois , s'il venoit simplement comme ami des Suédois ou comme ennemi de la Russie. L'Amiral répondit qu'il n'avoit point encore d'ordre positif. Pierre , malgré cette réponse équivoque , ne laissa pas de tenir la mer «.

La Reine effrayée de tant de désastres , pressa le renouvellement des négociations : *Carteret* & *Norris* écrivirent au Tzar pour lui offrir la médiation de Georges I. Le Tzar refusa les lettres & la médiation ; il se prépara à faire face à ses Alliés , devenus ses ennemis. Les nouveaux intérêts des Cours rompent presque toujours les liaisons anciennes , & en forment de nouvelles.

SECTION X.

Le 25 Décembre de cette année , M. *Vécélofski* , Ministre du Tzar à la Cour de Londres , présenta un Mémoire , dans lequel ce Prince se plaignoit de ce que Georges I étoit entré dans des Traités avec la Suède , contraires aux engagements qu'il avoit pris avec Sa Majesté Tzarienne en 1715 , & de ce qu'il avoit détaché de l'Alliance de la Russie , les Cours de Prusse & de Pologne. On y rappelloit au Roi d'Angleterre , que le Roi de Danemarck ne

lui avoit cédé les Duchés de *Brémen & Verden*, qu'à la vive sollicitation du Tzar ; & qu'au lieu de la reconnoissance qu'il lui devoit pour un si grand service , ce Prince venoit de conclure une Alliance avec la Reine de Suède , par laquelle il s'engageoit à l'assister d'argent , & d'un bon nombre de vaisseaux de guerre contre Sa Majesté Tzarienne : on y ajoutoit que le refroidissement de Georges I envers le Tzar , venoit de ce que ce Prince protégeoit le Duc de Mecklembourg contre la révolte de sa Noblesse ; au lieu que le Roi d'Angleterre , comme Electeur d'Hanovre , encourageoit les Rebelles , pour se procurer la facilité d'envahir le pays ; que ce motif étoit le seul qui eût pu déterminer le Monarque Anglois à chercher les moyens de brouiller le Tzar avec la Cour de Vienne , & à détourner celle de Danemarck des mesures concertées avec lui , pour les opérations de la guerre contre la Suède. Enfin , disoit-on dans ce Mémoire , lorsque Sa Majesté Tzarienne se trouva à Copenhague , la Cour de Londres ne fut-elle pas sur le point de faire agir son Amiral *Norris* , contre la flotte Russe & les troupes de débarquement , si S. M. B. avoit voulu consentir à une manœuvre si contraire au droit des gens ? De plus , ajoutoit-on , le Tzar a reçu différens avis , tous dignes de foi , que la flotte nombreuse envoyée par l'Angleterre dans la mer Baltique , est destinée à secourir la Suède , & à tourner ses armes contre la Russie.

Ce Mémoire finissoit , en observant que Georges I offroit sa médiation au Tzar , pour terminer ces différends avec la Suède , après avoir fait un Traité offensif & défensif avec cette Couronne , contre celle de Russie , ce qui ne peut engager le Tzar à la paix ; puisque c'étoit chercher des prétextes à une rupture ouverte , ou plutôt l'en menacer.

On répondit à M. Vécélofski qu'on avoit assez fait paroître le desir sincère de bien vivre avec le Tzar , quoique l'Angleterre

n'eût point d'engagemens formels avec ce Prince ; & que l'on pouvoit attribuer aux avances que le Tzar avoit faites , ce ressentiment du Roi de Suède contre lui. On rappella au Ministre du Tzar que , lorsque le Prince *Kourakin* se rendit à Londres en 1716 , pour conclure un Traité de Paix offensif & défensif , & un Traité de Commerce entre la Russie & l'Angleterre , cet Ambassadeur fit naître plusieurs difficultés très-déplacées , & entr'autres qu'il refusa aux Anglois la liberté de commercer à Kazan & à Astrakan ; privilège qu'ils avoient obtenu des prédécesseurs du Tzar.

L'Historien du Ministère du Chevalier Robert Walpool dit à ce sujet : » Les desseins que la conduite du Tzar donna lieu de lui » imputer alors , firent principalement échouer cette négociation. Il étoit intimement allié avec le Roi de Danemarck ; » cependant , il méditoit le dessein de se rendre maître du *Sund* » & de Copenhague , au lieu de faire la descente en Scanie ; projet » dont on avoit amusé le Public pendant quelques mois. S'il est » vrai que le Tzar avoit projeté une telle invasion , il se peut » qu'il n'ait été retenu pour l'exécution , que par la crainte de la » Flotte Angloise qui s'y feroit certainement opposée. Ne seroit-ce » pas le ressentiment de voir son projet avorté par rapport à la » Flotte d'Angleterre , qui avoit si fort animé le Tzar contre » Sa Majesté Britannique ? C'est à cette époque que l'on doit fixer » l'indisposition constante que le Tzar laissa transpirer contre le » Roi d'Angleterre «.

Ce ressentiment devint très-sensible quelque tems après. Les lettres du Baron de *Goertz* & du Comte de *Gyllembourg* firent connoître que le Tzar , outré de la conduite de Georges I à son égard , s'occupoit très-sérieusement de sa réconciliation avec le Roi de Suède , en faisant avec lui une paix séparée ; ces lettres prouvoient encore la résolution du Tzar de donner au Prétendant

tous les secours nécessaires pour le remettre en possession du Trône de ses ancêtres. Les Historiens contemporains ont écrit, que quelque soin que la Cour de Russie se soit donné pour détruire ce soupçon, la conduite du Tzar paroïssoit n'avoir eu pour objet que l'exécution de ce plan. Ils appuient cette opinion sur les négociations de *M. Jernegan* & du Chevalier *Hugues Paterfon* avec le Ministre Russe, pendant le séjour du Tzar en Hollande : on n'ignoroit point, disent-ils, les intrigues de ce Ministre, tant avec le Duc *d'Ormond*, pendant le séjour qu'il fit secrètement à *Mittau*, qu'avec le Chevalier *Henri Strickland* & *Jernegan* à Pétersbourg. On savoit aussi la correspondance qui s'établit par les intrigues de ce dernier, entre le Tzar & le Roi d'Espagne.

Il est certain que les conférences d'Abo, commencées sans la participation du Roi d'Angleterre, furent les fruits d'une entrevue que l'on avoit ménagée à *Loo* avec le Baron de *Goertz*, au mois d'Août 1717. Les papiers de ce Ministre ont fait voir quel en étoit l'objet : l'invasion de l'Ecosse devoit suivre la conquête de la Norvège ; de sorte qu'il n'est pas étonnant que le Tzar n'ait point entrepris de traverser cette conquête, en secourant le Roi de Danemarck dans un besoin si pressant. On fut enfin toutes les propositions du Tzar à la Cour d'Espagne, pour la faire entrer dans une alliance offensive qui avoit pour objet de favoriser le Prétendant. C'est d'après toutes ces connoissances que le Roi d'Angleterre eut lieu de croire que le Mémoire qui lui fut présenté par le Ministre de Russie, & par lequel le Tzar témoignoit le plus grand desir de vivre en amitié avec lui, n'étoit qu'un artifice dont on se servoit pour masquer les négociations & favoriser les intrigues que nous venons de rapporter.

A ces raisons, *Georges I* en ajouta d'autres : » Lorsque, dit-il, » les entreprises concertées à *Aland* avec le Baron de *Goertz*, » furent dissipées par la mort de *Charles XII*, le Tzar ne trouvant

» dans la Princesse qui lui succéda aucune disposition à suivre des
 » projets aussi contraires à la justice, & aussi dangereux, il forma
 » le dessein de les lui faire adopter par la force, & par des excès
 » dont on trouve peu d'exemples dans l'Histoire. Tout entier à
 » cette idée, il n'en fut distrait que par les allarmes que lui donna
 » la Flotte Angloise, que Sa Majesté Britannique envoyoit tous
 » les ans dans la mer Baltique, pour protéger le commerce de
 » sa Nation. Ce fut alors que le Tzar demanda d'une manière
 » impérieuse, ou plutôt d'un ton menaçant, quelle étoit la desti-
 » nation de cette Flotte? Il écrivit à l'Amiral Norris dans des
 » termes que l'on n'avoit point encore employés à l'égard de la
 » Couronne d'Angleterre. Cependant, Sa Majesté Britannique
 » n'y répliqua que par les voies de la douceur & de la modéra-
 » tion, espérant toujours qu'un Prince aussi éclairé que Pierre I
 » consentiroit non-seulement pour le bien général de la paix,
 » à modérer ses prétentions, mais qu'il reconnoîtroit aussi qu'il
 » étoit plus digne de sa prudence de s'assurer par sa modéra-
 » tion, & par le consentement des autres grandes Puissances de
 » l'Europe, des pays dont on pouvoit lui procurer la cession de
 » la part de la Cour de Suède, que d'exposer les fruits de ses
 » heureux succès aux évènements d'une guerre qu'il seroit obligé
 » de soutenir seul, & peut-être contre tous. Que si malheureu-
 » sement les avances & les bonnes intentions de Sa Majesté deve-
 » noient infructueuses par le refus du Tzar; & que si Sa Majesté,
 » en vertu des engagements dans lesquels elle est entrée avec la
 » Suède, qu'elle est bien résolue de soutenir, se voyoit obligée de
 » prendre des mesures défagréables à Sa Majesté Tzarienne, elle
 » auroit la consolation de n'avoir rien négligé pour prévenir les
 » suites fâcheuses qui pourroient en résulter «.

Les résultats des faits ci-dessus, prouvent d'une part, combien
 la Maison de Hanovre ambitionnoit de s'agrandir en Allemagne :

non contente d'avoir acquis avec les fonds de la Nation les Duchés de *Bremen* & de *Verden*, elle excitoit encore des fermentations parmi les Nobles du Mecklembourg contre leur Souverain légitime, & dans le dessein de se mettre en possession de ce grand Duché. Ces faits prouvent de l'autre, que Pierre I avoit formé le projet de se rendre maître de la mer Baltique, en s'emparant de Copenhague & du passage du *Sund* : ils prouvent enfin tout ce que nous avons rapporté des projets du Roi de Suède, & du Tzar contre l'Angleterre; & c'est donc-là la politique!

SECTION XI.

Les choses restèrent dans cet état pendant toute l'année 1719; mais au milieu de tant d'embarras & de travaux qui se multiplioient à proportion des nouveautés utiles que le Tzar introduisoit dans ses Etats, ce Prince ne regrettoit ni peines, ni soins, ni argent pour établir & faire fleurir les Arts. Dans la vue d'inspirer de l'émulation & de l'ardeur aux Fabricans & aux Ouvriers, il visitoit souvent les Ateliers & les Manufactures, & sur-tout celles de fer & de papier. Il avoit formé à ses dépens la Papeterie dont *Karotkin* lui avoit donné l'idée; & lorsqu'elle fut entièrement montée, le Tzar y alloit travailler pendant des heures entières, & quelquefois même dès le point du jour. Il s'y rendit un matin à cinq heures, & n'y trouva que les Ouvriers; le Maître étoit encore au lit. En attendant son réveil, Pierre se mit à travailler. On réveilla le Maître, qui accourut hors d'haleine, & qui resta interdit devant le Monarque. » *Karotkin*, *Karotkin*, lui dit le » Tzar, ne faurois-tu te lever d'aussi bonne heure que moi? Au » lieu de passer les soirées à table, si tu te couchois de meilleure » heure, tu serois en état de te lever plus matin, & de faire plus » de besogne«. Après ce reproche, le Tzar continua le travail & parla avec bonté au paresseux, qui devint plus matinal. Ce

Prince étoit attaqué d'une rétention d'urine, & recouroit souvent à l'usage des eaux minérales; il avoit été foulagé de celles qu'il avoit découvertes aux environs de Kalouga. En s'y rendant, il visita la Fabrique de fer d'un Maître de Forges, nommé *Muller*, établie à Istia, à quatre-vingt-dix verstes de Moskou, sur le chemin de Kalouga. En s'entretenant en langue Hollandoise avec les Maîtres, sur la fonte & le travail du fer, non-seulement il examinoit tous les procédés avec attention, mais il mettoit la main à l'œuvre. Pendant les quinze jours qu'il avoit destinés à boire les eaux minérales, il employa ce tems à travailler le fer en barre. Il réussit au point, que pendant la quinzaine, il en fabriqua dix-huit pouds (594 livres). On voit dans la chambre des curiosités de Pétersbourg, plusieurs de ces barres, qui portent le nom du Tzar, & l'année où elles ont été faites.

Lorsque ce Prince passa par Moskou pour se rendre à Pétersbourg, il fit une visite au Propriétaire de la Fabrique d'Istia, & lui rendit compte du travail qu'il y avoit fait pendant son séjour aux eaux. Il s'informa ensuite du salaire que *Muller* donnoit aux Maîtres étrangers qui conduisoient la Fabrique. *Muller* répondit qu'il payoit à chaque Maître trente kopeki par poud de fer mis en barres... *J'ai donc cette somme à répéter sur vous*, répartit le Tzar; & à l'instant *Muller* lui compta dix-huit ducats, & lui dit: *On ne sauroit payer le poud de fer en barre moins d'un ducat, à un Forgeron tel que le Tzar...* Pierre sourit & rendit les ducats à *Muller*; » *prenez*, lui dit-il, vos ducats; je n'ai pas mieux travaillé que vos » Maîtres: payez-moi mon salaire au même prix, & je serai satisfait. J'achèterai avec cet argent une paire de souliers neufs dont » j'ai grand besoin ». Pierre acheta réellement une paire de souliers avec une partie de cet argent; il prenoit plaisir à les porter dans les jours de cérémonie; & comme il tiroit parti de tout pour inspirer à tous ceux qui l'approchoient l'amour du travail, de
la

la simplicité & de l'économie, il disoit, en montrant ses souliers : *Je les ai bien gagnés ; car ils font le prix d'un rude travail.*

Ce ne sont pas-là de ces évènements frappans qui charment le commun des Lecteurs, de ces intrigues de Cour qui amusent la malignité ; mais ces anecdotes particulières peignent l'homme & le Monarque sous toutes les faces ; elles développent les ressorts de la félicité publique, que les yeux des vrais Philosophes aiment tant à considérer. C'est par-là, que presque tous les traits de la vie privée du Tzar sont intéressans.

Ce Prince, qui aimoit une prompte justice dans tous les cas ; ne pouvoit souffrir la longueur des procédures : dans l'intérieur de son domestique, il punissoit sur le champ avec sa canne, ou avec un cable, le mensonge, la fourberie, la méchanceté. Mais il appliquoit si bien les coups, qu'on s'en ressentoit encore pendant plusieurs jours. S'il arrivoit que la correction fût injuste, & qu'on pût le lui faire comprendre lorsqu'il étoit appaisé ; alors, par un principe d'équité naturelle, il disoit : *Cheto délat ? que faire ? Si une autre fois tu mérites d'être châtié, fais-moi souvenir de la correction que tu viens de recevoir, & je t'en tiendrai compte.* Le Maure Annibal, qui étoit au service du Tzar, & qui se trouvoit avec lui sur un yacht, en fit l'épreuve. Cette anecdote est de M. Lestoc.

SECTION XII.

L'amour de l'ordre & celui de la justice étoient, pour ainsi dire, les deux grandes passions du Tzar ; il fit pendant le cours de cette année vingt-six Règlements, qui eurent pour objet les articles suivans : Les Fabriques étrangères à Rével ; le Transport des marchandises dans les Ports ; les Vaisseaux & les Ancres ; les Constructions à Vasil-Ostrof ; les Sommes à prélever pour les appointemens des salariés de l'Etat ; les Douanes sur les marchandises fournies par Aïouk-Kan ; les Rations pour les Régimens des

Gardes; la Coupe des bois à Slavenska; les Réponses sur les Oukas émanés du Souverain; les Eaux minérales; les Marchands; la nouvelle Monnoie; les Bâtimens de transport; les Voleurs & les Déserteurs; le Dénombrement des Sujets; les Fabriques; le Commerce des étoffes étrangères à Riga; l'injonction à tous les Membres des Colléges de signer les Ordonnances & les Jugemens; le Régiment des Gardes à cheval; les Rations des Troupes; le Commerce des Arméniens; les Bâtimens de nouvelle construction; les Bois de réserve; le Canal de Volotcheka; la Déclaration envoyée dans les Cours étrangères pour faire des Traités de Commerce; la Fourniture des eaux-de-vie dans les Kabaki, &c.

SECTION XIII.

1720.

Pendant l'hiver de l'année précédente, le Tzar s'étoit préparé à résister aux forces réunies de la Suède & des nouveaux alliés de cette Puissance : la Noblesse des Provinces, les Régimens des Kosaques avoient ordre de se tenir prêts pour se joindre aux troupes qui étoient en quartier d'hiver dans la Livonie & la Finlande; & les vaisseaux n'attendoient que la débacle des glaces pour tenir la mer. De son côté, le Prince *Frédéric* de Hesse, mari de la Reine de Suède, couvrit la Capitale de ce Royaume avec une armée de quatorze mille hommes de pied & six mille cavaliers. Devenu Roi de son chef, par la cession de sa femme, il commença son règne par envoyer *Marc Virtenberg*, son Adjudant Général, à Pétersbourg, pour notifier au Tzar son avènement au Trône, & pour lui témoigner combien il désiroit de conclure la paix & de vivre en bonne intelligence avec S. M. Le Tzar parut sensible à la démarche du Roi de Suède, & disposé à conclure une paix si désirée. Il retint quelque tems l'Adjudant Suédois à Pétersbourg, pour le rendre témoin des préparatifs de la cam-

pagne & de ses forces de terre & de mer. Pendant ce tems, il envoya le Lieutenant-Général Roumantzof à Stockholm pour féliciter le nouveau Roi, & l'assurer de ses dispositions pacifiques : mais au milieu de ces négociations, l'état de guerre subsistoit toujours. On ouvrit la campagne : la flotte Angloise se joignit à la Suédoise, sans cependant commettre des hostilités ; il n'y avoit point encore de rupture déclarée entre la Russie & l'Angleterre. Mais une escadre de la flotte Russe, sous le commandement du Brigadier *Mengden*, se signala contre une escadre Suédoise ; & le Prince Galitzin, qui étoit entré dans le golfe de Bothnie, livra un combat près de Greinham qui dura quelques heures : ce combat opiniâtre coûta aux Suédois sept à huit cents hommes, & la perte de quatre frégates avec une artillerie nombreuse.

L'issue malheureuse de cette action détermina le Roi de Suède à demander une suspension d'armes, & il l'obtint par la médiation du Duc d'Orléans, Régent de France : ce Prince, allié de la Russie & de la Suède, eut l'honneur de la conciliation ; il envoya, en qualité de Plénipotentiaire à Pétersbourg, *Campredon*, Ministre de France en Suède : il fut statué que le Congrès se tiendroit à Neustadt ; mais le Tzar ne voulut accorder l'Armistice que quand on fut sur le point de conclure & de signer la Paix. Pendant l'ouverture des conférences, nous allons présenter au Lecteur le tableau des intérêts respectifs des anciens Alliés du Tzar, devenus ceux de la Suède qu'ils avoient aidé à dépouiller.

Quoique le Midi de l'Europe fût menacé d'un second orage, & que la France ne fût pas tranquille, elle agit cependant en faveur des Suédois. C'est sous sa médiation qu'ils firent leur paix à Stockholm, le 20 Novembre 1719, avec le Roi d'Angleterre, comme Electeur de Hanovre. Ce Prince donna à la Suède un million de rixdallers ; & par le huitième Article de son Traité, convint avec la Reine Ulrique de renouveler, en qualité de Roi

d'Angleterre, toutes les anciennes alliances que leurs prédécesseurs avoient contractées. Cette seconde négociation ne fut pas longue : l'Angleterre & la Suède conclurent à Stockholm, le 1^{er} Février 1720, une alliance défensive. Le Roi Georges y reconnoît qu'en vertu du Traité conclu en 1700, entre Guillaume III & Charles XII, il est obligé d'envoyer dans la mer Baltique une escadre qui secourra les Suédois contre les hostilités du Tzar. On ajouta, qu'après que la Russie aura fait sa paix, l'Angleterre rappellera ses vaisseaux, & se contentera de payer à la Suède des subsides en argent, supposé que le Danemarck n'ait pas consenti à un accommodement. Voyez le *Droit public de l'Europe*, par l'Abbé Mably, Tome II.

Le Roi de Pologne, EleÛteur de Saxe, désiroit la paix : ce n'étoit plus l'allié fidèle de Pierre I, depuis qu'il avoit appris que ce Prince, prêt à se réconcilier avec Charles XII dans le Congrès de l'Isle d'Aland, avoit consenti de replacer sur le Trône le Roi Stanislas. Obligé de renoncer à ses espérances sur la Zivonie, il la voyoit avec chagrin sous la domination des Russes, & crut se venger en entrant dans les vues de l'Angleterre & de la France; il n'exigea que d'être reconnu pour Roi de Pologne.

Le Roi de Prusse, de son côté, se hâta de faire la paix, soit qu'il prévît que les Suédois se prêteroient moins à ses propositions, à mesure que le nombre de leurs ennemis diminueroit, soit qu'il commençât à redouter la trop grande puissance de la Russie. Son Traité fut signé à Stockholm le même jour que l'Angleterre y avoit conclu son alliance; & ce Prince s'engagea à ne donner aucuns secours au Tzar ni à ses Alliés pendant le reste de la guerre.

Le Danemarck alors songea sérieusement à s'accommoder. Sa haine contre la Suède étoit satisfaite, il pouvoit faire la loi à la Maison de Holstein; & malgré les préparatifs qu'il avoit faits

pour pousser la guerre avec vigueur , il consentit , à la prière des Cours de Londres & de France , à une suspension d'armes , & signa enfin sa paix à Stockholm le 14 Juin 1720.

Les forces de la Russie étoient trop supérieures à celles de la Suède , pour que les Traités particuliers dont nous venons de parler , inquiétassent le Tzar & lui fissent craindre quelques revers en continuant la guerre. La flotte Angloise qui parut dans la Baltique , n'étoit qu'un vain épouvantail pour lui : il savoit que la Maison d'Hanovre ayant été payée d'avance des secours qu'elle donnoit , sa reconnoissance seroit d'autant plus molle , qu'il n'étoit pas de l'intérêt des Anglois de se brouiller avec lui , pour secourir inutilement la Suède. Il n'ignoroit pas que les Puissances du Midi , occupées par des négociations importantes , étoient trop lassées de leurs propres différends , & trop embarrassées à les terminer , pour prendre part sérieusement aux affaires du Nord. En effet , on ne vouloit que la paix , en ne parlant que de guerre ; tous ces Traités de ligue & d'alliance qui se concluoient alors , n'étoient que l'ouvrage de la crainte. On se promettoit les secours les plus grands , sans avoir l'intention de les donner. Toutes les Puissances ne cherchoient qu'à s'intimider réciproquement ; & plus Georges I faisoit de menaces , plus on étoit sûr qu'il n'agiroit pas.

Si ce Prince s'étoit fait une grande réputation auprès des personnes peu éclairées , en faisant chaque jour quelque nouveau Traité , il avoit décrié sa politique auprès des autres. » Il étoit » difficile , dit son Historien , que tant de Traités s'accordassent » parfaitement ; & ce qu'on dit communément , que celui qui » est ami de tout le monde n'est ami de personne , convient » naturellement à ces alliances multipliées. Si l'Empereur avoit » attaqué l'Espagne , l'Angleterre auroit fourni à cette Couronne » douze mille hommes ; si la France avoit attaqué l'Empereur , » ce Prince auroit aussi eu douze mille Anglois à son service ; si la

» Hollande avoit attaqué la France , douze mille Anglois auroient
 » été obligés d'accourir au secours de la France ; si la Suède avoit
 » attaqué la Hollande , cette République auroit eu droit à de
 » pareils secours : ainsi le fruit de ces alliances auroit été que la
 » Grande-Bretagne se fût battue dans toute l'Europe , sans être
 » en guerre avec aucune Puissance. Si on dit qu'elle n'étoit point
 » obligée de fournir des troupes contre ses Alliés ; tous ces Traités
 » étoient donc nuls & illusoires , puisqu'elle étoit alliée à toute
 » la terre. Elle l'étoit avec l'Empereur , avec la Suède , avec la
 » Pologne , avec le Danemarck , avec la Prusse , avec la Savoie ,
 » avec la Hollande , avec la France & avec l'Espagne. Dans tous
 » ces Traités , on avoit stipulé des secours ; ces stipulations
 » n'étoient-elles que pour la forme « ?

SECTION XIV.

1721.

On a vu que pour accélérer la paix , le Tzar faisoit éprouver à la Suède tous les malheurs de la guerre. Il avoit une armée en Finlande , prête à subjuguier le reste de cette Province ; ses escadres menaçoient continuellement la Suède ; il falloit , dit Voltaire , que la paix ne se fît que suivant ses volontés. On sousscrivit enfin à tout ce qu'il voulut : on lui céda à perpétuité tout ce qu'il avoit conquis , depuis les frontières de la Courlande , jusqu'au fond du golfe de Finlande , & par-delà encore , le long du pays de Kexholm , au Nord : ainsi , il resta Souverain reconnu de la Livonie , de l'Estonie , de l'Ingrie , d'une partie de la Carélie & de la Finlande , du pays de Vibourg , des Isles d'Œsel , de Dago , de Moën , & de plusieurs autres Isles voisines des rivages de sa nouvelle domination.

Le Général Manstein rapporte dans ses Mémoires l'anecdote suivante , au sujet de la cession de Vibourg.

» Pierre I, dit-il, avoit envoyé en 1721, le Comte d'Osterman
» au Congrès de Neustadt, & lui avoit recommandé d'insister
» sur la cession de Vibourg; mais non pas au point de rompre
» les conférences. Osterman, qui connoissoit l'importance de
» cette Place, ne cessoit de représenter au Tzar, dans toutes ses
» relations, la nécessité de la conserver; & il lui répondoit sur
» sa tête, que les Suédois la céderoient à l'extrémité. On prétend
» qu'il en étoit sûr, par la trahison d'un Ministre Suédois, à qui
» il avoit promis quatre-vingt mille roubles (1). En effet, les
» instructions des Plénipotentiaires Suédois étoient précisément
» les mêmes sur cet article. Osterman, qui connoissoit à fond
» l'esprit de son Maître, & la passion d'Iagougenski de figurer au
» Conseil, craignit que ce favori ne se prévalant de l'impatience
» qu'avoit Pierre I de finir cette guerre, ne l'engageât à renoncer
» à Vibourg, & ne vînt lui-même au Congrès avec l'*ultimatum* :
» en conséquence, il résolut de brusquer les choses. Il se con-
» certa avec le Général Schouvalof, son ami intime & Comman-
» dant de Vibourg, & le pria qu'au cas où Iagougenski passeroit
» par cette Ville, de l'arrêter aussi long-tems qu'il pourroit, &
» de lui en donner avis sur le champ. La chose arriva comme
» il l'avoit prévu : Iagougenski, incapable de refuser une partie
» de plaisir, se laissa arrêter deux jours de suite. Osterman averti,

(1) On est fondé à croire que Pierre I acheta une partie des avantages du Traité de Neustadt, non-seulement en cette occasion, mais dans celles qui avoient précédé. On lit dans un petit Ouvrage attribué au célèbre Maréchal Comte de *Munich*, » qu'après la conclusion de cette paix, le Tzar fit payer à la Suède deux millions de roubles pour la Livonie, sur laquelle la République de Pologne pouvoit former une prétention, l'Empereur s'étant engagé par le Traité conclu avec le Roi de Pologne, que, dans le cas où l'on feroit la conquête de la Livonie, cette Province resteroit à la Pologne; & avant le Traité de paix de Neustadt, le Tzar avoit résolu de la rendre à la Suède, *si les Ministres Suédois au Congrès ne s'étoient pas laissé corrompre par Osterman* «.

» profita de cette imprudence, & fit dire aux Suédois, qu'il venoit
 » de recevoir l'ordre de conclure la paix en vingt-quatre heures,
 » ou de rompre les conférences. L'artifice réussit; les Suédois,
 » réduits à l'extrémité, accordèrent la cession de Vibourg; le
 » Traité fut fait & signé avant qu'Agougenski n'arrivât. Ce fut
 » un coup de foudre d'autant plus accablant pour le favori, qu'il
 » n'osa pas même s'en plaindre; mais il ne pardonna jamais ce
 » trait au Comte d'Osterman «.

La paix fut conclue à Neustadt le 30 Août. Pierre n'avoit entrepris la guerre que dans la vue d'acquérir un Port sur la mer Baltique; & on lui cédoit plusieurs Provinces sur cette mer, & une étendue de pays de trois cens lieues communes, sur des largeurs inégales. Couvert de gloire, vainqueur de Charles XII, lui restoit-il autre chose à désirer, que de mettre la dernière main aux grands projets qu'il avoit formés pour faire figurer sa Nation parmi les grandes Puissances de l'Europe?

Dans les premiers transports de sa joie, il écrivit à ses Plénipotentiaires: » Vous avez dressé le Traité, comme si nous l'avions
 » rédigé nous-mêmes, & si nous vous l'avions envoyé pour le
 » faire signer aux Suédois; ce glorieux événement sera toujours
 » présent à notre mémoire «.

C'est à cette occasion qu'il dit au Maréchal *Munich*: » Je viens
 » de finir une guerre qui a duré plus de vingt ans, sans faire des
 » dettes; & si c'est la volonté de Dieu de m'en faire faire encore
 » une autre aussi longue, je pourrai la soutenir de même sans
 » m'endetter«. Ceci est d'autant plus remarquable, que les revenus de l'Empire de Russie avant, & pendant le règne de Pierre I, n'étoient rien en comparaison des dépenses qu'exigèrent une guerre de vingt années, & la multitude des créations & des récompenses qui eurent lieu sous le règne de ce Prince. La preuve qu'il ne manquoit pas d'argent après tant de dépenses, c'est qu'il entre-

prit

prit l'année suivante, la guerre de Perse, qui lui coûta des sommes immenses, parce qu'il fallut transporter par la mer Caspienne les vivres & tout ce qui étoit nécessaire pour l'armée qu'il conduisit lui-même jusqu'à Derbent. L'économie de ce Prince lui ressemble; elle est plus admirable qu'imitable. Le Maréchal *Munich* fait à ce sujet une réflexion judicieuse : » Jamais Conquérant, dit-il, n'eut » un point de vue plus fixe en tout, ni plus d'assurance à l'égard » de ses conquêtes que Pierre-le-Grand; il employa des sommes » immenses à bâtir les Villes & les Forteresses de Pétersbourg, » de Kronstadt, & des Ports sur les territoires de la Suède, avant » d'être assuré des conditions d'une paix, qui paroïssoit encore » très-éloignée & douteuse. Mais les ressources de son génie se » multiplioient à mesure que les obstacles augmentoient; l'ordre » & l'économie suppléoiént à son revenu «.

» Des fêtes de toute espèce, dit Voltaire, signalèrent la satisfaction des Peuples dans tout l'Empire, & sur-tout à Pétersbourg. Les pompes triomphales que le Tzar avoit étalées pendant la guerre, n'approchoient pas des réjouissances paisibles, au-devant desquelles tous les Citoyens alloient avec transport: cette paix étoit le plus beau de ses triomphes; & ce qui plut bien plus encore que toutes ces fêtes éclatantes, ce fut une rémission entière pour tous les coupables détenus dans les prisons, & l'abolition de tout ce qu'on devoit d'impôts au Trésor du Tzar dans toute l'étendue de l'Empire, jusqu'au jour de la publication de la paix. On brisa les fers d'une foule de malheureux: les voleurs publics, les assassins, les criminels de Lèze-Majesté furent seuls exceptés «. C'étoit les chaînes du despotisme que le Tzar auroit dû briser! c'étoit le pardon d'Endoxie & de la Princesse Marie qu'il falloit accorder avant tout! La plus belle couronne, la seule immortelle, est celle que la justice & la miséricorde ont tressée de leurs mains. Pierre le sentoit, ce qui suit va le prouver.

» Le Sénat & le Synode, dit le Maréchal *Munich*, décernèrent
 » les titres de *Grand*, d'*Empereur*, & de *Père de la Patrie* au Tzar;
 » il fut reconnu & déclaré tel à l'Eglise de la Trinité sur l'Isle
 » de Pétersbourg. Le Grand-Chancelier, Comte Golofkin,
 » prononça un discours pathétique, & pria le Monarque, au
 » nom de toute la Nation, de vouloir agréer ces titres si bien
 » mérités..... L'Empereur répondit : *Qu'on ne pouvoit assez remercier*
 » *Dieu de la paix avantageuse qu'on venoit de conclure, & que pour lui,*
 » *il n'en pouvoit marquer sa reconnoissance qu'en faisant grace & miséricorde*
 » *à ses Sujets* ». Par quelle fatalité sa première épouse & sa sœur
 le trouvèrent-elles inexorable? Le Lecteur n'aura pas de peine
 à deviner le mot de l'énigme.

SECTION XV.

La conclusion de la paix donnoit d'autant plus de satisfaction
 à Pierre-le-Grand, que, se voyant délivré de la nécessité d'entre-
 tenir de grandes armées vers la Suède, libre d'inquiétude avec
 l'Angleterre & ses voisins, il pouvoit se livrer tout entier à la
 réforme de son Empire, déjà si bien commencée, & à faire fleurir
 en paix les Arts & le Commerce, introduits par ses soins avec
 tant de travaux.

On a vu qu'après la défection de Mazeppa, ce Prince abrogea
 le Hetmanat, & remplaça cette dignité par un Tribunal établi à
 Gloukof, sous le nom de *Ministerskaïa Kantcellaria* ou Chancellerie
 du Ministère : elle étoit composée de Généraux Russes & de
Starchini, Officiers Kofaques, à nombre égal. Pierre-le-Grand avoit
 pour maxime dans tous ses établissemens, de donner les premiers
 emplois aux Seigneurs Russes, & les seconds postes à des Etran-
 gers : par cet arrangement, les choses s'exécutoient d'une manière
 conforme à ses vues; les Etrangers donnoient l'exemple de l'ému-
 lation aux Nationaux; & ceux-ci, qui surveilloient les autres,

les entretenoient dans l'habitude de remplir leurs devoirs avec exactitude, afin de mériter toujours la protection particulière que l'Empereur leur accordoit. Cette protection marquée ne pouvoit manquer d'inspirer aux Nationaux de la jalousie contre les Etrangers; mais lorsque sa voix s'élevoit jusqu'au Trône, le Prince l'étouffoit d'un seul mot : *Je suis satisfait des Etrangers*, disoit-il, *lorsqu'à l'exemple des Apôtres, il y en a douze de bons contre un coquin.*

Jusqu'à l'année 1711, les affaires civiles & politiques de la Russie étoient administrées par différens Tribunaux appelés *Prikazes*.

Les *Stolkovié Boyari* étoient les Ministres d'Etat, & formoient la première classe de la Noblesse.

Les *Okolnitschi Boyari*, Chambellans ou gens de la Cour, étoient les Conseillers-Privés.

Les *Doumnié Dvoraini* représentoient les Conseillers-d'Etat.

Les *Doumnié Diaki* faisoient les fonctions de premiers Secrétaires.

Il y avoit trois espèces de Départemens : les affaires secrètes se traitoient par les Ministres dans le Tribunal appelé *Préobragenskoï Prikaz*. Le Souverain Tribunal de Justice étoit le *Soudnoï Prikaz*. Toutes les affaires concernant les Domaines, les Terres Ecclésiastiques & celles de la Noblesse, étoient jugées dans le *Pomestenoï Prikaz*.

Lorsqu'il s'agissoit d'affaires importantes, telles que des Déclarations de Guerre & des Traités de Paix, &c. le Tzar alors se rendoit chez le Patriarche pour le consulter, & suivoit ordinairement son avis.

» Les Patriarches, dit le Maréchal *Manich*, étoient tellement
 » considérés, que dans toutes les grandes Cérémonies ou Pro-
 » cessions, lorsque le Patriarche montoit à cheval, le Tzar régnant
 » lui tenoit l'étrier.

Ce fut en 1711, le 20 Mars, que Pierre I établit le *Sénat dirigeant* avec une autorité presque absolue, pendant le tems de son

absence hors de l'Empire; mais à son retour, ce Sénat précairement despotique, devoit rendre compte de sa conduite au Chef suprême.

Au retour de ses voyages en France & en Hollande, Pierre établit en 1717 la Police générale dans tous les Gouvernemens de son Empire : celle qu'il avoit vue régner à Paris, & les renseignemens qu'on lui avoit donnés en partant, lui servirent de règle & de modèle.

En 1719, le premier Janvier, ce Prince, Créateur & Instituteur, divisa les Départemens en Colléges; & la Russie eut, à l'exemple des autres Etats de l'Europe, un Collége des Affaires étrangères, un Collége de Justice, un Collége de Guerre, un Collége d'Amirauté, une Chambre des Comptes, des Chancelleries de Cour, d'Artillerie, de Fortifications, de Bâtimens, & des Prikases importantes dans les divers Gouvernemens, & même en Sibérie.

Le Patriarchat étoit vaquant depuis vingt années par la mort du Patriarche *Adrien* : le souvenir en étoit usé, & l'Empereur abrogea cette dignité qui donnoit une autorité suprême à celui qui en étoit revêtu. La personne du Grand-Pontife fut remplacée par le Saint-Synode, le 21 Janvier de cette année. Mais loin de lui attribuer la plénitude d'autorité dont les Patriarches avoient joui jusqu'à la mort d'*Adrien*, elle fut subordonnée à celle de l'Empereur, qui réserva pour lui la première présidence du Synode. Ce Tribunal Ecclésiastique étoit composé du Souverain, de deux Vice-Présidens, de quatre Conseillers & de quatre Assesseurs, tous choisis parmi les Evêques & les Archimandrites les plus savans, tous nommés par l'Empereur, tous amovibles, tous reconnoissant le Souverain pour leur Juge suprême, en lui prêtant le serment de fidélité comme fidèles Sujets & Serviteurs obéissans. Leur autorité finissoit avec leur commission.

Le projet de cette opération avoit mûri dans le silence, &

le célèbre Théophane Prokopovitz le manifesta dans le fameux Règlement qu'il composa en 1719, & qui ne fut publié qu'en 1721, sous le nom de l'Empereur.

Dans la même année, il parut une nouvelle forme pour les procédures judiciaires; forme qui étoit encore en usage dans tous les Tribunaux, pendant notre séjour en Russie. Si cette année est remarquable par de grands évènements, elle le fut aussi par des Loix qui ont pour objet les Usurpateurs, le Partage des successions, les Privilèges des Fabriquans, les Titres à prendre vis-à-vis des Cours étrangères, le Dénombrement de tous les Sujets de l'Empire, une Capitation égale, au lieu de l'impôt arbitraire mis sur les maisons, les Requête au Sénat, les Affaires qui ne sont pas du ressort des grands Collèges, la Découverte des Mines, un Conseil pour en régler l'exploitation, la Propriété accordée à ceux qui les auront découvertes & qui réussiront à les exploiter, la Formation des Régimens de Kofaques, &c.

On a vu dans les Volumes précédens, que les *Odnodvortsi* sont des sujets indépendans de la Noblesse, mais obligés de prendre les armes lorsque le Souverain l'exige. Cette classe de sujets indépendans étoit alors composée de trente à quarante mille hommes. » C'est de ces *Odnodvortsi*, dit le Maréchal *Munich*, que l'on a » formé depuis le Corps de l'Ukraine ou Landmilice, le Régiment des Gardes Ismailof, & le premier Régiment des Cuirassiers «.

SECTION XVI.

On a vu qu'en 1718, Pierre-le-Grand fit le plan du canal & des écluses de Ladoga, & qu'en joignant par un canal la Mesta à la Tvertza, il avoit ouvert une communication entre la mer Caspienne & le Ladoga, entre la Perse & la mer Baltique; & nous avons dit que le Ladoga, hérissé d'écueils, sujet aux tempêtes, souvent impraticable pour les barques, étoit un passage

souvent funeste. Ce fut pour remédier aux malheurs de cette navigation, que l'Empereur forma le projet d'un nouveau canal, qui devoit réunir le Volkof à la Néva. On mit la main à l'œuvre, mais on débuta mal; on se trompa dans les nivellemens; il fallut recommencer les travaux, & le canal ne fut achevé que sous le règne de *Pierre II.*

On a peine à concevoir comment il est possible à un seul homme d'exécuter à la fois tant de projets différens, tant de travaux difficiles, tant d'opérations militaires, politiques & commerçantes, pendant les trois années que nous venons de parcourir. Mais nous observerons que le génie supplée à tout, & que l'homme de génie qui fait employer le tems en a pour tout, & même pour ses plaisirs. Pierre-le-Grand, d'ailleurs, connoissoit les hommes, & favoit s'en servir dans toutes les entreprises dont la Patrie & les Citoyens devoient tirer des avantages considérables. Douze mille hommes de guerre furent employés pendant la paix pour creuser le canal qui devoit réunir le Volkof à la Néva.

Pourquoi ces travaux si nécessaires pour féconder un Etat, en ouvrant les sources de l'abondance, sont-ils ordinairement si négligés ailleurs? Est-il un pays si avantage par sa nature, qui n'ait encore besoin des secours de l'art & de l'industrie? Les Romains, Alexandre, Pierre-le-Grand, doivent apprendre aux autres Nations l'emploi que l'on doit faire des gens de guerre pendant la paix. Ce n'est qu'en employant ses Troupes à des travaux utiles, qu'un Monarque peut entreprendre à peu de frais, & voir réussir en peu de tems les plus grands projets de construction ou d'amélioration: en augmentant un peu la solde des travailleurs, il leur procure un sort plus heureux, sans les amollir dans l'oisiveté; le travail modéré entretient les forces; les ressorts exercés en deviennent plus agiles, & l'adresse acquise par le travail est, au besoin, le supplément des forces. *Pourquoi*, disoit Pierre-le-

Grand, *laisserois-je mes Soldats oisifs ? il faut qu'ils servent toujours la Patrie, soit en la défendant, soit en l'enrichissant ; c'est leur destination.*

SECTION XVII.

Après la conclusion de la paix de Neustadt, Pierre nomma Michel-Pétrovitz *Bestuchef* Ambassadeur à Stockholm. Il lui dit la veille de son départ d'aller voir le Comte d'Osterman, qui lui remettrait ses instructions, & de se rendre avec lui à la Cour, le lendemain à trois heures du matin, pour prendre ses ordres particuliers; mais sur-tout de ne pas oublier d'apporter des tablettes. Il étoit dix heures du soir lorsque *Bestuchef* se rendit chez le Ministre des Affaires étrangères; & comme ils devoient se trouver ensemble chez l'Empereur à trois heures du matin, ils ne jugèrent pas à propos de se coucher. A deux heures & demie ils se rendirent au Palais : le *Denchik* de garde leur dit que Pierre étoit levé, & qu'il se promenoit dans sa chambre depuis une demi-heure ; sur quoi ils lui ordonnèrent d'aller les annoncer. Le *Denchik* s'en excusa, en donnant pour raison qu'il n'osoit entrer dans l'appartement avant l'heure prescrite. A trois heures sonnantes, l'Empereur ouvrit sa porte & les fit entrer, & les reçut avec affabilité. Il demanda à *Bestuchef* s'il avoit lu attentivement & bien compris ses instructions. L'Ambassadeur lui répondit que oui. Pierre lui proposa ensuite quelques problèmes politiques difficiles à résoudre, & qui avoient des rapports avec le contenu de ses dépêches. *Bestuchef* ayant répondu d'une manière satisfaisante aux diverses questions, Sa Majesté lui dit : *Bon. Tu es instruit de ce que tu dois faire pour la gloire & l'intérêt de mon Empire. Tires à présent tes tablettes de ta poche, pour y inscrire les commissions particulières dont je veux te charger ; 1^o. tu engageras à mon service les Artisans & les Artistes dont nous manquons en Russie, & sur-tout ceux dont la profession a des rapports avec le climat de Pétersbourg, tels, par exemple,*

que des gens au fait de défricher les terres, des *Laboureurs* & des *Jardiniers* intelligens ; 2°. des *Maîtres Charpentiers* & des *Maçons* ; 3°. un nombre d'*habiles Serruriers* & d'*Armuriers*, car nous avons besoin d'*hommes* qui excellent à faire les ressorts des armes à feu, & d'autres ouvrages à ressorts ; 4°. des *Hommes instruits* dans la connoissance des *Mines* ; des *Ouvriers* qui savent travailler le fer & le purifier au degré de l'*acier* ; des *Fondeurs* de *laiton*, &c.

Dans la crainte que *Bestuchef* n'eût omis quelque chose de ce qu'il venoit de lui dicter, l'*Empereur* prit les tablettes & lut ; se tournant ensuite vers l'*Ambassadeur*, il lui dit : *Tu rendras compte aux Affaires étrangères de tous les objets qui regardent tes fonctions de Ministre ; mais quant aux commissions particulières couchées sur tes tablettes, tu m'en feras un rapport direct, & cela en peu de mots & sans formalités.* Après ces paroles, l'*Empereur* le congédia, & lui ayant donné, selon sa coutume, un baiser sur le front, il lui dit : *Pars, que Dieu te conduise ! si tu t'acquittes de ton Ambassade avec intelligence & fidélité, ton Maître continuera à prendre soin de ta fortune ; autrement, je serai ton ennemi autant que je suis à présent ton ami.* On aime à retrouver ainsi l'homme dans le Monarque.

» Il faisoit tout pour ses Sujets & rien pour lui, dit le *Maréchal*
 » *Munich* ; il s'habilloit simplement & vivoit comme un simple par-
 » ticulier. La dépense de toute sa Cour ne surpasseoit pas soixante
 » mille roubles par an. On n'y vit ni *Chambellans*, ni *Gentils-*
 » hommes de la *Chambre*, ni *Pages* : point de vaisselle d'*argent*.
 » Dix ou douze jeunes *Gentilshommes* titrés du nom de *Denchiki*,
 » & autant de *Grenadiers* des *Gardes* formoient sa Cour : on n'y
 » voyoit point de livrée, point de broderie aux habits des hommes ;
 » tout ce luxe étoit inconnu en *Russie* «. Elle a bien changé
 depuis ; le luxe s'y est introduit même avant les richesses. Il semble
 que cet Empire soit fait pour les choses extraordinaires.

SECTION XVIII.

Pierre, étonnant par l'étendue de ses vues patriotiques, n'étoit pas moins admirable par le détail des moindres objets dans lequel il entroit pour policer sa Nation : il aimoit à montrer à ses Sujets, par des contrastes frappans, tout ce qu'il avoit osé entreprendre & perfectionner pour relever l'éclat de sa Couronne. Il leur faisoit voir les succès rapides que le travail, secondé de la Puissance souveraine, est en état de produire. Dans l'enthousiasme qui l'animoit, il disoit souvent aux Grands de la Nation : » Mes amis, c'est à » notre tour de posséder le génie des Sciences & des Arts. Exilé de » la Grèce, sa patrie, il a voyagé dans les principales Cours de » l'Europe, il a comblé de gloire les Peuples dont il a fait le » bonheur. La Moskovic barbare ne lui avoit pas encore ouvert » ses barrières : je l'ai appelé, il n'est pas venu ; mais je l'ai été » chercher par-tout où j'espérois le trouver, & il m'a suivi. Il est » venu dissiper la nuit de notre ignorance, détruire nos préjugés » honteux ; il veut adoucir nos mœurs ; établir parmi nous les » charmes d'une société agréable, enrichir nos Villes, féconder » nos campagnes, enfin élever cet Empire à son plus haut degré » de splendeur : soyez dociles à sa voix ; secondez mes entreprises ; » devenez les émules de ma gloire & les compagnons de mes » travaux « !

Il croit tout, dit Voltaire. Il n'y avoit pas jusqu'à la société qui ne fût son ouvrage. Nous avons parlé ailleurs des assemblées qu'il ordonna pour réunir les personnes qualifiées des deux sexes, & même les Marchands & les Charpentiers de vaisseaux avec leurs femmes. On a vu dans le règlement fait à ce sujet, que ces assemblées avoient des loix ; que les rangs entre les hommes étoient réglés suivant leurs emplois, depuis l'Amiral & le Maréchal, jusqu'à l'Enseigne, sans aucun égard pour la naissance.

Les rangs furent aussi fixés pour les femmes ; & quiconque dans une assemblée prenoit une place qui ne lui étoit pas assignée , payoit une amende.

Par un Règlement plus utile , tout soldat qui parvenoit , par son mérite , au grade d'Officier , devenoit Gentilhomme ; & tout Boyar flétri par la Justice , devenoit roturier.

Mais si Pierre créoit tout , jusqu'aux plaisirs de la société , ses délassemens & les amusemens qu'il procuroit à son peuple avoient un but conforme aux vues politiques du Monarque , à la civilisation & à la réforme des mœurs & des usages anciens. Rien ne le prouve mieux que ces divertissemens qui ont paru bizarres & même extravagans , à quelques Ecrivains sans génie , qui n'ont vu que l'écorce des grandes choses que méditoit le Législateur Russe , & qu'il a si bien exécutées. La fête des *Cardinaux* ne fut rien moins qu'établie par aversion pour l'Eglise Romaine , comme on l'a dit & répété : ce spectacle fut donné aux dépens des anciens Moines Russes , que Pierre-le-Grand vouloit rendre ridicules , tandis qu'il réformoit les nouveaux. Voltaire n'a pas pris le change sur les divertissemens de cette espèce ; mais Voltaire avoit en fagacité tout ce qui manque aux Ecrivains dont nous venons de parler.

Avant de promulguer les Loix Ecclésiastiques & d'abolir le Patriarchat , Pierre avoit créé Pape un fou nommé *Zotof* , & avoit célébré la fête du Conclave. Ce fou étoit âgé de 84 ans. » Le Tzar imagina de lui faire épouser une veuve de son âge , & de célébrer solennellement cette nœce ; il fit faire l'invitation par quatre bègues ; des vieillards décrépits conduisoient la mariée ; quatre des plus gros hommes de Russie servoient de coureurs : la musique étoit sur un char conduit par quatre ours , qu'on piquoit avec des pointes de fer , & qui par leurs mugissemens formoient une basse digne des airs qu'on jouoit sur le chariot.

Les mariés furent bénis dans la Cathédrale par un Prêtre aveugle & sourd, à qui on avoit mis des lunettes. La Procession, le mariage, le repas de noce, le déshabillé des mariés, la cérémonie de les mettre au lit, tout fut également convenable à la bouffonnerie de ce divertissement «. Mais fut-il jamais d'apologue plus convenable au but que se proposoit Pierre-le-Grand dans cette fête bizarre? Chaque Acteur y est à sa place : leur réunion présente le tableau parlant que le Réformateur avoit jugé à propos de rappeler aux yeux des spectateurs. Une Telle fête ne ressembloit donc point à nos anciennes fêtes *des Fous & de l'Ane*, ni à nos Comédies *de la Mère folle*.

C'est ainsi que l'Empereur employoit les moyens les plus propres à faire réussir ses réformes, sachant bien que le ridicule & la raillerie réussissent presque toujours mieux que l'autorité pour corriger certains abus, & sur-tout les vices d'habitude.

SECTION XIX.

1722.

» Une chose très-remarquable dans la conduite de Pierre-le-
 » Grand, dit le Maréchal Munich, c'est que ce Souverain despo-
 » tique, dont la pénétration étoit aussi grande que ses maximes
 » étoient parfaites, n'ait pas cherché à remplir le vuide qu'il y a
 » entre la souveraineté absolue & l'autorité du Sénat. Il sentoit
 » si bien le vice de cette constitution, qu'il choisit toujours une
 » personne capable de gouverner l'Empire, & de diriger le Sénat
 » pendant le tems de son absence.

» Il est notoire que le Prince Mentschikof, qui n'étoit pas né
 » Noble, qui ne savoit d'ailleurs ni lire, ni écrire, avoit assez de
 » crédit, & possédoit tellement la confiance de son Maître, qu'il
 » gouverna ce vaste Empire pendant plusieurs années, & servit
 » d'intermédiaire entre le Souverain, le Sénat & le Peuple «.

• Ce favori intelligent, ce Régent de l'Etat pendant les absences de l'Empereur, vivoit avec une profusion & un éclat qui ne pouvoient être soutenus que par ses exactions & ses monopoles. Pierre le-Grand les lui avoit pardonnés plusieurs fois; mais l'avidité de ce favori étoit insatiable. Il déplut à son Maître en 1722.

» L'Empereur, ajoute le Maréchal, mit à sa place Paul Ivanovitz
 » *Jagoujinski*, alors Procureur-Général du Sénat. Il le présenta aux
 » Sénateurs avant son départ pour la Perse. Ces Sénateurs étoient
 » le Prince Mentfchikof Feld-Maréchal, le Grand-Amiral
 » Comte Apraxin, le Grand-Chancelier Comte Golofkin, le
 » Vice-Chancelier Baron Schafirof, le Prince Démitri Mikaelovitz
 » Galitzin, Président au Collège de la Chambre, le Conseiller-
 » Privé Tolstoé, Ministre favori de Pierre-le-Grand, & les Majors
 » aux Gardes Ouschakof & Jésoupof; tous gens d'autorité & de
 » service, au lieu que *Jagoujinski*, jeune encore, étoit fils d'un
 » Etranger qui n'étoit pas noble. L'Empereur, en le présentant
 » aux Sénateurs, leur dit «: *Voilà l'œil par lequel je prétens voir; il est informé de mes vues & de mes intentions; ce qu'il trouvera bon, vous le ferez; & quand même il vous paroîtroit que ce fût contre mes intérêts & ceux de l'Empire, vous l'exécuterez toujours par provision, & vous m'en ferez rapport pour recevoir mes ordres à ce sujet.*

» Quelle maxime, ajoute le Maréchal, de soumettre ainsi les
 » lumières & les suffrages des premiers hommes de l'Empire, au
 » jugement arbitraire d'un jeune Etranger «!

La réflexion du Maréchal est sensée: un Prince ne court aucun risque en confiant une portion de son autorité à l'homme de bien dont il connoît la conduite & les talens; mais, en général, l'abus est presque toujours si voisin de la chose, qu'il y a du danger à confier l'autorité absolue à un seul homme, quel qu'il soit. Pierre-le-Grand, qui savoit si bien apprécier les hommes, se trompa dans cette occasion; » *Jagoujinski* abusa de son crédit;

» il maltraita les Sénateurs, & personne n'avoit entrée chez lui ;
 » le pouvoir absolu l'avoit rendu dur, repoussant & injuste «.

SECTION XX.

La Paix de Neustadt assuroit à Pierre-le-Grand la prospérité de son commerce, sa prépondérance dans le Nord, & son influence dans les affaires politiques de l'Occident. Créateur & Législateur d'un Peuple nouveau, Chef des Armées de terre & de mer, Chef des Loix, Chef de la Religion, aucun pouvoir sur la terre n'égaloit le sien, & cependant son ambition n'étoit pas encore satisfaite ; il veut étendre sa domination jusque sur les côtes orientales de l'Asie. Il veut avoir des Places sur la mer Caspienne : dès 1716, il avoit fait lever une Carte de cette Mer, de ses Isles, de ses Rivages ; Carte dont il avoit fait hommage à l'Académie des Sciences de Paris dont il étoit Membre. Pour se procurer ces Places désirées, il falloit recommencer une nouvelle guerre ; & pour la déclarer, il falloit un motif au moins apparent. Les soins infinis que ce Prince donnoit au Gouvernement de ses Etats, ne l'empêchoient point d'être attentif aux occasions que la fortune lui présentoit au-dehors. Il apprit que la Perse étoit déchirée par des guerres intestines ; il se mit en disposition d'en profiter pour étendre ses frontières vers l'Orient. Voilà l'occasion, & voici les prétextes de la guerre.

La Perse, de même que la Turquie, a des Provinces différemment gouvernées ; elle a des Sujets immédiats, des Vassaux, des Princes tributaires, des Peuples mêmes à qui la Cour payoit alors un tribut, sous le nom de subside : tels étoient les Peuples du Dagestan, qui habitent les branches du mont Caucase, à l'Occident de la mer Caspienne ; ils faisoient autrefois partie de l'ancienne Albanie : ces Peuples s'appellent aujourd'hui les *Lesguis* ; ce sont des Montagnards plutôt sous la protection que

sous la domination de la Perse : on leur payoit des subsides pour défendre ces frontières.

Ces Albanois, à qui le malheur des tems n'avoit pas permis qu'on payât leurs subsides, descendirent en armes de leurs montagnes ; de sorte que l'incendie s'alluma des extrémités de l'Empire Persan jusqu'à la Capitale. Ils ravagèrent tout le pays qui s'étend le long du bord occidental de la mer Caspienne, jusqu'à Derbent, que les Turcs appellent *Demir-Capi*, la Porte de fer. Dans cette contrée qu'ils dévastèrent, est la ville de Samachie, à 15 lieues communes de la mer : cette Ville étoit opulente. Les Arméniens voisins de cette partie de la Perse, y faisoient un commerce immense, & Pierre venoit d'y établir à ses frais une Compagnie de Marchands Russes, qui commençoit à devenir florissante. Les Lesguis surprirent la Ville, la saccagèrent, égorgèrent tous les Russes qui trafiquoient sous la protection du *Schak Hussein*, & pillèrent leurs magasins, dont on fit monter la perte à près de quatre millions de roubles.

Pierre envoya demander satisfaction au Sophi Hussein, qui disputoit encore sa Couronne, & au Tyran Mahmoud qui l'usurpoit. Hussein ne put lui rendre justice, & Mahmoud ne le voulut pas. Pierre résolut de se faire justice lui-même, & de profiter des désordres de la Perse, malheureuse sous un Prince foible & indolent. Ce Sophi abandonnoit les rênes de son Empire aux mains de ses Eunuques & de ses Ministres, qui se pressoient de profiter du moment de leur faveur, en dépouillant les Peuples par des impôts énormes.

Voltaire a peint le Schak-Hussein, le tyran Mahmoud, la situation de la Perse à l'époque dont il s'agit, dans le *Chap. XVI des Conquêtes en Perse*, Histoire de l'Empire de Russie : nous y renvoyons nos Lecteurs ; ce renvoi, fondé sur la justice & les égards que l'on doit à un homme célèbre, sera plus agréable

à ses Admirateurs, que tout ce que nous pourrions dire *en le travestissant*.

» *Husseïn*, descendant du Grand Schak-Abas, tremblant sur son Trône, avoit été contraint de se sauver d'Isphahan; ce Prince fugitif fut instruit des dispositions guerrières de Pierre I, & il implora son secours. Cet Empereur partit le 15 Mai, & Catherine l'accompagna dans ce voyage; il avoit une Armée forte de quarante-cinq mille hommes. L'Infanterie fit sa route par la mer Caspienne, & la Cavalerie par terre; il fallut qu'elle franchît les montagnes du Caucase. Après avoir passé le Daguestan, Pierre arriva à Derbent. Cette Ville est imprenable du côté de la terre, à cause de l'élévation & de la solidité extraordinaire de ses murs qui pourroient passer pour une muraille de l'antiquité; ils sont hauts de quarante pieds, larges de six, flanqués de tours carrées, à cinquante pieds l'une de l'autre: tout cet ouvrage paroît d'une seule pièce; il est bâti de grès & de coquillages broyés qui ont servi de mortier, & le tout forme une masse plus dure que le marbre. Mais si Derbent est inexpugnable du côté de la terre, on peut y entrer par mer. A la vue de l'Armée Russe, le Gouverneur de cette Ville ne voulant pas soutenir un siège, porta les clefs de la Ville à Pierre-le-Grand; son Armée y entra paisiblement, & alla camper sur le bord de la mer.

» Pierre ne voulut pas pousser plus loin ses conquêtes, parce que les bâtimens qui apportoient des recrues & de nouvelles provisions avoient péri vers Astrakan, & la saison s'avançoit. Il retourna donc à Moskou, & y entra en triomphe.

SECTION XXI.

» La Perse étoit encore partagée entre *Husseïn* & l'Usurpateur *Mahmoud*. Le premier cherchoit à se faire un appui de l'Empereur de Russie; le second craignoit en lui un vengeur, qui lui

arracheroit le fruit de sa rébellion. Mahmoud fit ce qu'il put pour soulever la Porte Ottomane contre Pierre : il envoya un Ambassadeur à Constantinople ; les Princes du Daguestan, sous la protection du Grand-Seigneur, dépouillés par les armes de la Russie, demandèrent vengeance. Le Divan craignit pour la Georgie, que les Turcs comptoient au nombre de leurs Etats. Le Grand-Seigneur fut prêt de déclarer la Guerre. La Cour de Vienne & celle de France l'en empêchèrent. L'Empereur d'Allemagne notifia que, si les Turcs attaquoient la Russie, il seroit obligé de la défendre. Le Marquis de *Bonac*, Ambassadeur de France à Constantinople, appuya habilement par ses représentations les menaces des Allemands ; il fit sentir que c'étoit même les intérêts de la Porte, de ne pas souffrir qu'un rebelle, Usurpateur de la Perse, enseignât à détrôner les Souverains ; que l'Empereur Russe n'avoit fait que ce que le Grand-Seigneur auroit dû faire.

Pendant ces négociations délicates, le rebelle Myr-Mahmoud s'étoit avancé aux portes de Derbent : il ravagea les pays voisins, afin que les Russes, qui en étoient maîtres, n'eussent pas de quoi subsister. La partie de l'ancienne Hyrcanie, aujourd'hui Guilan, fut saccagée, & ces Peuples dispersés se mirent d'eux-mêmes sous la protection des Russes, qu'ils regardèrent comme leurs Libérateurs.

» Ils suivoient en cela l'exemple du Sophi même. *Thamaseb*, fils de ce Prince détrôné, échappa au tyran qui le retenoit prisonnier, rassembla quelques troupes, & combattit l'Usurpateur. Il ne fut pas moins ardent que son père à presser Pierre-le-Grand de le protéger, & envoya à l'Ambassadeur qui alloit à la Cour de ce Prince, les mêmes instructions que le Schak-Husseïn lui avoit données.

» Cet Ambassadeur Persan, nommé *Ismaël-Bek*, n'étoit pas encore arrivé, & la négociation avoit déjà réussi. Il fut, en abordant

à Astrakan, que le Général Russe *Matiousskin* alloit partir avec de nouvelles Troupes, pour renforcer l'Armée du Daguestan. On n'avoit point encore pris la Ville de Baku, qui donne à la mer Caspienne le nom de mer de Baku chez les Persans. Il remit au Général Russe une lettre pour les Habitans, par laquelle il les exhortoit au nom de son Maître à se soumettre à l'Empereur de Russie. L'Ambassadeur continua sa route pour Pétersbourg, & *Matiousskin* alla mettre le siège devant Baku. Jamais Traité ne fut aussi-tôt conclu que celui d'*Ismaël-Bek*. Pierre, pour venger la mort de ses Sujets, & pour secourir le Sophi *Thamafeb* contre l'Usurpateur, promettoit de marcher en Perse avec des Armées; & le nouveau Sophi lui cédoit non-seulement les Villes de Baku & de Derbent, mais les Provinces de Guilan, de Mazanderan & d'Asterabath; de sorte que Pierre se voyoit maître du premier Royaume de *Cyrus* cc.

Tel étoit le sort déplorable de la Perse, que son Souverain légitime étoit réduit à supplier à la fois la Russie & la Turquie, de vouloir bien prendre une partie de ses Etats, pour lui conserver l'autre.

Voltaire termine le récit que nous venons de faire d'après lui, par les réflexions suivantes. Pierre régna ainsi jusqu'à sa mort, du fond de la mer Baltique par-delà les bornes méridionales de la mer Caspienne. La Perse continua d'être la proie des révolutions & des ravages. Les Persans, auparavant riches & polis, furent plongés dans la misère & dans la barbarie, tandis que la Russie parvint de la pauvreté & de la grossièreté à l'opulence & à la politesse. Un seul homme, parce qu'il avoit un génie actif & ferme, éleva sa Patrie; & un seul homme, parce qu'il étoit foible & indolent, fit tomber la sienne.

SECTION XXII.

A l'époque dont il s'agit, les Arméniens occupoient un Fauxbourg de la Ville d'Astrakan, d'où ils faisoient un grand commerce avec la Perse, par le concours des Banians, Peuples Païens, originaires des Indes, qui s'occupoient uniquement du commerce, & qui avoient une Factorerie établie dans cette Ville. Un de leurs principaux Facteurs étant mort en cette année, sa veuve demanda à Pierre-le-Grand la permission de se brûler avec le corps de son époux, suivant la coutume de son pays. L'Empereur ne voulant pas perpétuer un usage aussi barbare, refusa. La Factorerie Indienne fut si irritée de ce refus, qu'elle prit la résolution d'abandonner Astrakan, & d'emporter avec elle toutes ses richesses. Pierre-le-Grand eut recours aux moyens de la raison & de la persuasion pour détourner la jeune veuve de son projet; & comme il ne put rien gagner sur son esprit, il acquiesça enfin à sa demande. Le corps du défunt, revêtu de ses plus riches vêtements, fut porté en pompe à une petite distance de la Ville, où l'on avoit élevé un bûcher de bois sec, sur lequel on le posa. Pierre-Henri *Bruce*, témoin du fait, rapporte que sa femme étoit magnifiquement habillée, qu'elle avoit de riches boucles d'oreilles, un collier de perles, beaucoup de bagues à ses doigts, & qu'on avoit tendu des tapis des Indes devant le bûcher, pour lui en dérober la vue : elle étoit conduite par un *Brame*, & suivie d'un grand nombre d'Indiens des deux sexes : à son approche du bûcher, on y mit le feu; elle distribua ses habits & ses bijoux entre ses amies, & dit ses derniers adieux à l'assemblée avec beaucoup de cérémonies; après quoi les tapis ayant été enlevés, elle se précipita au milieu des flammes. Ses amis versèrent de l'huile sur son corps, en rassemblèrent les cendres avec soin, & les mirent dans une urne, qui fut envoyée à ses parens dans l'Inde. Le

avant M. Pallas a été témoin d'un pareil sacrifice à Astrakan, en 1767.

SECTION XXIII.

La carrière militaire de Pierre-le-Grand ne détournoit pas ce Prince du plan de sa Législation. Aussi actif qu'Alexandre, aussi ami des Arts utiles, il travailloit à changer comme lui le commerce du monde. Mais qu'est-ce qui donne des aîles au commerce & qui en multiplie les anneaux parmi les Nations? n'est-ce pas le crédit? Et comment le crédit s'établit-il? n'est-ce pas par la confiance? Sur quoi porte cette confiance qui donne tant d'activité au commerce? Sur la bonne-foi qui est le sublime effet des sentimens de la probité & de la justice distributive. De là, la nécessité d'un régime pour entretenir la confiance, le concert, l'harmonie & le crédit entre les hommes. Ce régime est l'ouvrage du Législateur. Pierre aussi forma & exécuta le projet d'un Code maritime. A l'exemple de Louis XII, il ordonna que la justice fût rendue par-tout avec promptitude, avec impartialité, & presque sans frais. Un Edit de 1499, éternellement mémorable, a rendu la mémoire de Louis XII chère à tous ceux qui rendent la justice, & à ceux qui l'aiment. Il ordonne par cet Edit *qu'on suive toujours la Loi, malgré les ordres contraires que l'importunité pourroit arracher du Monarque.* Pierre-le-Grand ordonna aux Juges en cette année, *de terminer promptement les procès.... Il défendit, sous peine de mort, à aucun Juge d'interpréter les Loix ou les constitutions, voulant que le tout fût littéralement suivi.* Il laissa cependant aux Chefs des Tribunaux la liberté d'exposer au Sénat les doutes qui pourroient leur survenir; mais ils étoient obligés d'en attendre la décision, & de s'y conformer dès qu'elle auroit eu l'approbation de l'Empereur: & afin qu'aucun d'eux ne s'écartât de cette Loi, il voulut que cette Ordonnance fût collée sur une petite planche, & mise sur la table devant laquelle ils siégeoient,

pour qu'ils l'eussent toujours sous les yeux; usage qui a encore lieu dans tous les Tribunaux de l'Empire.

Pierre-le-Grand ne borna pas ses soins à prévenir l'arbitraire & la corruption des Juges : *il défendi à tous les Courtisans, de quelque condition qu'ils fussent, de se prêter aux sollicitations de ceux qui auroient des procès, d'appuyer leurs prétentions, directement ni indirectement, & de briguer la faveur des Juges, sous peine d'encourir la disgrâce de l'Empereur.* Cette Loi, dont aucun autre Code ne fournit de modèle, nous paroît digne d'être écrite *en lettres d'or*, dans toutes les Cours de l'ancien & du nouveau monde.

Après ces Règlements immortels, l'Empereur donna au Sénat un Procureur-Général, chargé d'assister à toutes les séances, pour y veiller à ce que les affaires du ressort fussent traitées conformément aux Loix & aux Constitutions de l'Empire, pour y accélérer la décision des procès, ou pour faire coucher sans délais, sur les registres, ce qui pourroit y mettre obstacle. Ce Magistrat supérieur eut ordre de s'instruire du zèle que chaque Sénateur mettroit dans les fonctions de sa place; il avoit droit de reprendre publiquement celui qui s'en écartoit; & lorsque ces remontrances étoient inutiles, il pouvoit suspendre le cours des affaires, s'adresser à l'Empereur, lui dénoncer les coupables, pour les faire contraindre à rentrer dans leurs devoirs.

Ce Procureur-Général avoit aussi inspection sur la Chancellerie, & sur tous ceux qui en dépendoient. Le Procureur-Fiscal devoit faire entre ses mains les dénonciations des délits publics.

La multiplicité & l'étendue des fonctions de ce Procureur-Général, déterminèrent Pierre-le-Grand à lui donner un Adjoint qui devoit l'assister lorsqu'il étoit présent, & qui avoit droit de le remplacer en son absence. Il fut spécialement ordonné à l'un & à l'autre d'examiner les Loix & les Constitutions susceptibles d'une double interprétation, & de proposer au Souverain les moyens propres à en détruire l'ambiguïté.

Pour attirer plus de vénération à des Magistrats chargés de fonctions si importantes, Pierre-le-Grand voulut qu'ils ne relevassent que de lui-même, dans tout ce qui regardoit l'exécution des devoirs de leurs emplois ; & il établit dans chaque Cour inférieure des personnes, qui, sous le titre de Substituts, y représentoient le Procureur-Général, & lui rendoient compte de tout ce qui pouvoit se passer d'irrégulier dans leurs Tribunaux respectifs, afin que celui-ci pût le faire rectifier par autorité du Sénat.

L'Empereur choisissoit lui-même, comme *Louis XII*, les sujets propres à remplir les places vacantes : sous les deux règnes, les dignités de la Magistrature ne furent confiées qu'au mérite connu, ou à la réputation qui suppose le mérite : les Officiers de Justice n'étoient qu'en petit nombre, & n'en valoient que mieux. Le grand nombre des Offices a toujours été mis par les hommes d'Etat, au nombre des fléaux publics : les deux Princes virent le point où finit la nécessité & où commence l'abus, & ils réduisirent les Offices à cette proportion. Leur amour pour leurs Peuples s'étendit jusqu'à l'avenir. *Louis*, prévoyant les maux que l'humeur prodigue & inconsidérée de *François I* causeroit à la France, pleuroit, en disant : *Ce gros garçon gâtera tout*. La même prévoyance causa les mêmes chagrins & la même crainte à Pierre I ; mais sa conduite envers son fils ne fut pas celle que tint *Louis-le-Juste* envers le sien.

SECTION XXIV.

On a vu comment Pierre-le-Grand s'instruisit de presque tous les Arts, & se perfectionna dans plus d'une Science. En 1697, pendant son premier séjour en Hollande, il alloit de Sardam à Amsterdam travailler chez le célèbre Anatomiste *Ruifch* ; il faisoit des opérations de Chirurgie, qui, en un besoin, pouvoient le rendre utile à ses Officiers ou à lui-même. Ce Prince portoit

toujours sur lui deux étuis, l'un d'instrumens de Mathématiques, & l'autre d'instrumens de Chirurgie. Il est certain qu'il a arraché des dents à plusieurs Particuliers; & qu'il fit, en cette année, la ponction à la femme d'un Marchand nommé *Borst*, qui étoit hydropique.

A l'âge de vingt-quatre ans, il avoit déjà acquis des connoissances théoriques & pratiques dans cet Art; il avoit plaisir à en parler avec *M. Tirmont*, Chirurgien habile, qui étoit attaché à sa personne. Tirmont s'étoit acquis les bonnes grâces de Pierre-le-Grand, au point qu'il vint un jour, pénétré de douleur, se jeter à ses pieds, & s'accuser d'un meurtre qu'il avoit commis dans un moment d'ivresse: il avoit passé son épée au travers du corps d'un de ses domestiques. Pierre le releva, & lui dit en l'embrassant: *Ta douleur est juste, mais cependant il ne faut pas trop te chagriner. Je t'accorde ta grace; demandes pardon à Dieu, & prends soin de la veuve & des enfans, si le défunt en a laissé.* Tirmont fit une pension viagère à la veuve & aux orphelins.

Cet habile homme mourut âgé de soixante-dix ans, laissant une femme encore jeune & jolie, héritière d'une fortune considérable. Cette femme, qui, du vivant de son époux, étoit éprise d'un jeune Chirurgien de Dantzick, bien fait & d'une belle figure, ne tarda pas à l'épouser. Les hommes, en général, supportent mieux la mauvaise fortune que la bonne: celle du jeune Chirurgien lui tourna la tête; il oublia ce qu'il étoit, pour jouer le rôle d'un grand Seigneur. Table ouverte, nombreux domestique, équipage, rien ne manquoit de tout ce qui pouvoit satisfaire sa vanité. Pierre-le-Grand, instruit d'un étalage si étrange, se forma une idée très-désavantageuse du prétendu Esculape: se trouvant un jour à dîner chez un de ses favoris, la conversation tomba sur le successeur de son cher Tirmont: il envoya le chercher. Le Chirurgien, richement habillé, monte dans un car-

rosse de parade, attelé de quatre chevaux, conduit par un Cocher à moustaches & un Postillon; il arrive à l'Hôtel où dînoit l'Empereur. Pierre, affectant de ne pas le connoître, lui demanda depuis quand il étoit arrivé dans son Empire, & quels étoient son état, son rang, sa condition. Il répondit qu'il étoit Chirurgien par état, & Médecin dans l'occasion. Alors, l'Empereur lui fit plusieurs questions sur les opérations de son Art: l'ignorant, qui ne put répondre à aucune, resta confondu. *Je reconnois*, lui dit le Monarque, *que loin d'être le digne successeur de l'habile Tirmont, tu n'es que le geai paré des plumes du paon.* Il dit, & ordonna que sur le champ cet ignorant avantageux fût la barbe à une multitude de valets qu'on fit passer dans un autre appartement. Après cette cérémonie, le barbier eut la permission de s'en retourner dans son carrosse de parade.

Une scène aussi humiliante l'obligea peu de tems après de sortir de Russie avec son épouse & les débris de sa fortune. M. *Schultz*, Chirurgien de l'Etat-Major des Gardes, qui a communiqué cette anecdote à M. *Schetélin*, Conseiller-d'Etat, ajoute que l'on rencontra depuis ce Chirurgien, devenu vivandier dans l'Armée de Suède, & que sa femme étoit réduite à faire le métier de blanchisseuse.

SECTION XXV.

1723.

Nous avons dit qu'avant le départ de l'Empereur pour la Perse, le Prince Mentschikof lui avoit déplu, & qu'il avoit présenté au Sénat Paul Ivanovitz Jagoujinski, *comme l'aîné par lequel il prétendoit voir.* Le Prince Mentschikof fut menacé de la disgrâce de Pierre-le-Grand, & condamné à restituer une somme considérable pour de nouvelles malversations qu'il s'étoit permises, & qui furent découvertes. En cette année, Pierre eut un autre coupable à

punir. Le Vice-Chancelier *Schafirof*, qui avoit toujours fait voir un zèle éclairé & beaucoup d'intégrité dans l'exercice de ses divers emplois, eut une dispute fort vive dans l'assemblée du Sénat avec le Procureur-Général *Piffarof*, & l'insulta grièvement. Cette insulte, qui étoit un crime capital, donna lieu à la découverte d'un autre.

Le Prince *Mentschikof*, implacable ennemi du Vice-Chancelier *Schafirof*, saisit cette occasion pour le perdre. L'accusation d'avoir dit des injures en plein Sénat, au Procureur-Général, fut accompagnée de griefs encore plus graves. *Schafirof* fut accusé, 1°. d'avoir donné des ordres à l'insu du Sénat; sans les avoir fait enregistrer; 2°. d'avoir donné à son frère un titre & des appointemens sans l'attache de l'Empereur; 3°. d'avoir, comme Directeur-Général des Postes, & de sa pleine autorité, augmenté le prix des ports de lettres, & d'avoir mis l'argent dans ses coffres; 4°. d'avoir recélé deux cents mille ducats d'or, & des bijoux pour la valeur de soixante & dix mille, provenans de la confiscation des biens du Prince *Gagarin*, qui avoit dépouillé les caravanes Russes revenant de la Chine, excité les Kalmouks & les Tatars à la révolte, dans l'espérance de secouer le joug, & d'ériger son Gouvernement en Royaume indépendant; 5°. enfin, d'avoir commis ce dernier crime au mépris de la Loi qu'il avoit rédigée lui-même; Loi qui obligeoit tous ceux qui avoient des effets appartenans à ce criminel, de les déclarer, sous peine de mort. Ces différens chefs d'accusation furent prouvés, & ce procès criminel n'arrêta que peu de tems les Juges: *Schafirof* fut condamné à perdre la tête. *Catherine*, qui estimoit *Schafirof*, fit valoir auprès de son Epoux les grands services que le coupable avoit rendus à l'Etat; elle sollicita vivement sa grace, & l'obtint au moment que le Vice-Chancelier étoit déjà monté sur l'échafaud. La hache étoit levée, lorsqu'un Héraut, aposté par ordre

ordre de l'Empereur, cria : *Grace pour la vie!* La peine fut commuée en un exil perpétuel en Sibérie : mais après la mort de Pierre-le-Grand, l'Impératrice, qui lui avoit sauvé la vie, le rappella, le rétablit dans ses dignités, & lui rendit tous ses biens.

SECTION XXVI.

L'Empereur avoit ordonné que le Synode lui présentât les Sujets les plus dignes de la Prélature : ce Prince choisissoit un Evêque, & le Synode le sacroit. Dans l'Assemblée de cette année, un jour qu'il s'agissoit de présenter un Evêque, le Synode lui avoua, dit-on, *qu'il n'avoit encore que des ignorans à présenter.* » Eh bien ! » riposta le Monarque, il n'y a qu'à choisir le plus honnête » homme ; cela vaudra bien un Savant «.

Dans cette même Assemblée, où assistèrent la plupart des Evêques, Pierre-le-Grand leur proposa de détruire quantité d'abus & de pratiques superstitieuses qui déshonoroient la religion. Quoique fortement attachés à ces anciens usages, ils ne récriminèrent pas, & conformèrent leurs décisions aux avis, ou, pour mieux dire, aux ordres de leur Souverain : mais ces décisions du Synode, quoique soutenues par les Edits de l'Empereur, révoltèrent tous ceux que le fanatisme attachoit aveuglément aux anciennes pratiques. On vit des Déclamateurs insensés lancer l'anathème contre l'Auteur de ces réformes conseillées par la raison, consacrées par l'Assemblée des Chefs de l'Eglise Ruffienne, & revêtues du sceau de l'autorité temporelle. *Talitzkoi*, l'un des Imprimeurs de la Cour, prit le ton d'un Prophète, & prêcha dans les Places publiques *que la fin du monde arrivoit, & que Pierre Alexiévitx étoit l'Ante-Christ.* Les anciens Popes & plusieurs Moines ignorans adoptèrent ses visions, les répandirent parmi un Peuple stupide & superstitieux : les Fauteurs du mensonge & de la folie expirèrent dans les supplices : mais la persécution même augmenta le nombre

des fanatiques, & perpétua des opinions extravagantes qu'il ne falloit combattre qu'avec le mépris ou les armes du ridicule. La Russie eut deux sectes qui lui déchirèrent le sein; & Pierre-le-Grand qui vouloit un Clergé instruit, fut contraint de donner un Oukaz qui faisoit défense aux Moines d'avoir du papier & de l'encre dans leurs Cellules. Cet Edit est du 19 Janvier, V. S. 1723.

SECTION XXVII.

La démission volontaire que la Reine Ulrique avoit faite de sa Couronne en faveur de son époux, ne permettoit plus au Duc Charles-Frédéric de Holstein d'aspirer au Trône de Suède; & comme il ne lui restoit, de ses Etats, que la possession de Slesvick que la France & l'Angleterre lui avoient garantie, Pierre obtint pour lui, des Etats de Suède, le titre d'Altesse Royale: titre qui affuroit le droit de Charles-Frédéric au Trône, dans le cas où le Prince de Hesse-Cassel, devenu Roi, mourroit sans enfans. Le Monarque Russe ne borna pas là ses bons offices envers le Duc de Holstein, à qui il destinoit une Princesse Impériale. Les Rois de Suède & de Prusse l'avoient reconnu pour Empereur; il envoya ordre à son Ministre à Copenhague de renouveler ses instances sur trois Articles.

1°. *Que le Roi de Danemarck le reconnoisse pour Empereur.*

2°. *Que les Vaisseaux de l'Empire de Russie passent le Sund sans payer aucun droit.*

3°. *Que S. M. Danoise rétablisse le Duc de Holstein dans la possession de tous ses Etats, & lui restitue Tonningen qu'elle lui avoit enlevé.*

Une Flotte mit à la voile sous prétexte d'appuyet ces demandes, & d'engager la Cour de Danemarck à se prêter aux vœux du Vainqueur de Charles XII: mais cette Flotte n'avoit point des hostilités pour but: l'Empereur qui la commandoit ne sortit

pas du Golfe de Finlande. Après avoir exercé sa Marine, il rentra quelques jours après dans le Port de Kronstadt.

Ce Prince publia en cette année un Manifeste qui annonçoit la résolution de faire couronner Catherine à Moskou.

SECTION XXVIII.

1724.

« Pierre-le-Grand, dit Voltaire, continuoit les travaux commencés dans toute l'étendue de ses Etats, jusqu'au fond du Kamtchatka; & pour mieux diriger ces travaux, il établissoit à Pétersbourg son Académie des Sciences. Les Arts florissoient de tous côtés; les Manufactures étoient encouragées, la Marine augmentée, les Armées bien entretenues, les Loix observées; il jouissoit en paix de sa gloire ».

Les soins que Pierre se donnoit pour faire fleurir les Sciences & les Arts dans son Empire, & en inspirer le goût à ses Peuples, s'étendoient généralement sur tous les objets qui avoient des rapports avec eux. Depuis long-tems il avoit acheté le fameux Cabinet de *Ruisch*, & donné des ordres pour former des Collections d'Histoire Naturelle, sous la direction du Docteur *Areskin*, son Médecin. Tout fut placé & arrangé avec ordre dans un Edifice spacieux, situé dans le quartier de la Fonderie, & que l'on appelle encore aujourd'hui *la vieille Chambre des raretés*. L'Empereur y alloit souvent, & y passoit quelquefois des heures entières à observer ce que l'art & la nature avoient produit de plus rare, de plus curieux. Il s'y trouva un jour avec Paul Ivanovitz Jagoujinski, l'un de ses Ministres: en faisant remarquer à ceux qui étoient présens les richesses de ce Cabinet, il ordonna aux Inspecteurs d'y laisser entrer librement tous les Amateurs, & de leur en faire connoître les beautés. Jagoujinski loua beaucoup les bonnes intentions de Pierre-le-Grand, & se permit une obser-

vation à ce sujet : » Il me semble, dit-il, que chaque Spectateur
 » pourroit bien donner un ou deux roubles pour contribuer aux
 » frais d'un Cabinet dont l'entretien & l'augmentation absorbe-
 » ront annuellement un capital considérable «.

Pierre, qui connoissoit mieux le caractère national que son
 Ministre, l'interrompit brusquement : » Paul Ivanovitz, lui dit-il,
 » penses tu que quelqu'un vienne voir cette Chambre de raretés
 » quand il sera obligé de payer sa curiosité ? Non - seulement
 » j'ordonne qu'il soit permis à chacun de la voir gratuitement,
 » mais je veux encore que l'on donne du café, du vin, de l'eau-
 » de-vie, ou des rafraîchissemens à tous ceux qui viendront visiter
 » ce Cabinet «.

11 Pour pourvoir à cette dépense, il assigna une somme annuelle
 au Bibliothécaire, en sus de ses appointemens.

22 Ce Monarque ne dédaigna jamais d'entrer dans les détails mêmes
 les plus petits en apparence, pourvu qu'il en résultât quelque
 utilité : pour ne point perdre les bonnes idées qui lui venoient
 tout à coup dans l'esprit, il les rédigeoit en peu de mots sur
 les tablettes qu'il portoit toujours avec lui, ou les notoit en
 marge de la première Requête qui lui tomboit sous la main, ou
 du papier qu'il lisoit alors, observant d'y indiquer le jour où
 ces idées lui étoient venues. Parmi la multitude des fragmens de
 cette espèce que l'on a conservés, il en est un rempli de notes
 marginales écrites de la main de Pierre-le-Grand, & qui mérite
 d'être rapporté : c'est un premier projet de l'Etablissement de
 l'Académie des Sciences de St-Petersbourg, du 22 Janvier 1724.

111 A l'article où il est dit qu'on associera à chaque Professeur
 Académicien deux Etudiens ou Adjoints, Pierre écrivit en marge :
 » On donnera à chaque Professeur deux de ces sortes d'Associés
 » de la Nation, afin de pouvoir mieux instruire les Russes, &
 » on leur enjoindra expressément de s'appliquer de préférence à

» celle des Sciences pour laquelle ils auront du goût & de l'ap-
» tude «.

A l'article où l'on demande qu'il soit permis à l'Académie de donner les degrés académiques à ceux qu'elle en jugera dignes, l'Empereur a écrit en marge : *Permis.*

Il est dit, dans l'article suivant, que pour ne pas perdre le tems à demander leurs appointemens, les Académiciens doivent être pourvus d'un Curateur expressément chargé de les faire payer au terme, & de pourvoir aux choses dont ils pourront avoir besoin; on lit en marge : » Il faut mettre à leur tête un Direc-
» teur & deux Assesseurs, & établir un Commis à leurs paye-
» mens..... Au lieu d'attendre le dernier jour du mois, on com-
» mencera le paiement par le premier «.

Le dernier article porte, qu'il ne sera guères possible d'entretenir l'Académie à moins de vingt mille roubles par an. Pierre a ajouté en marge : » Le revenu annuel de l'Académie sera de
» vingt-quatre mille neuf cens douze roubles, tirés de la Douane
» des Villes de Derpt, Pernau & Arensbourg «.

A la fin de ce dernier article, l'Empereur écrivit les notes suivantes :

» Le 23 Janvier il faut expédier à Roumantsof, dans l'Ukraine,
» un ordre d'échanger des bœufs de ce Pays-là contre des moutons
» & brebis de Silésie (ceci regarde l'article des bœufs), & d'en-
» voyer ses gens apprendre à faire face de brebis & moutons,
» ainsi que la manière de les tondre & d'en apprêter la laine «.

» Le 23 Janvier (Supplément à A), on doit me chercher de
» bons Officiers du Génie & de l'Artillerie, principalement parmi
» ceux qui, pendant la dernière guerre, ont servi dans le Bra-
» bant..... Il faut demander aux Collèges le rapport de l'éducation
» des jeunes Gentilshommes: il me souvient que j'ai déjà donné
» l'ordre de les faire voyager dans les Pays étrangers; mais on doit

» me donner des preuves qu'ils sont partis, me désigner leur
 » nombre, les différens lieux où ils sont allés, ce qu'il leur a été
 » enjoint d'apprendre, & combien de tems il faut pour cela. Les
 » Collèges doivent en faire leur rapport au Sénat, afin que nous
 » puissions favoir s'ils s'appliquent comme il faut, & les progrès
 » qu'ils pourront avoir faits dans les Arts & les Sciences auxquels
 » ils sont destinés..... On expédiera sur tout ceci un ordre dans
 » lequel tous ces points seront distinctement expliqués: il faut
 » que tout soit prêt quand je me rendrai au Sénat..... Celui à
 » qui on a remis ces articles, il y a quelque tems, aura attention
 » de choisir quelque Ville où les jeunes gens puissent étudier
 » l'économie sous d'habiles Professeurs.....

» Avant de leur faire traduire des livres, il est très-nécessaire
 » qu'ils soient bien versés dans les Sciences, & principalement
 » dans les Arts qui sont l'objet de ces livres. Il est impossible de
 » réussir dans ces sortes de traductions, lorsqu'on ignore les Arts
 » dont ils traitent. Il faut donc avoir soin que ceux qui enten-
 » dent les Langues, & non pas les Arts, s'y appliquent, & que
 » ceux qui sont versés dans les Arts, & non dans les Langues,
 » les apprennent..... Ceux que l'on veut occuper aux traduc-
 » tions doivent être Russes, ou du moins nés ou élevés ici, afin
 » qu'ils entendent également bien, & la Langue Russe, & leur
 » propre Langue: il est toujours plus aisé de traduire d'une Langue
 » étrangère dans sa Langue naturelle, que de celle-ci dans celle-là.
 » Voici les Arts.

» Les Mathématiques, du moins cette partie qui regarde les
 » triangles sphériques.

» La Méchanique, l'Hydraulique, l'Architecture Civile & Mili-
 » taire, l'Anatomie, la Chirurgie, la Botanique, &c..... Il faut
 » faire venir de Hollande des gens qui sachent employer les vieux
 » tonneaux pour en faire de la Potasse.... Il faut chercher un

» teneur de livres qui soit capable de former des Elèves.....

» Concernant les personnes qui présentent des Requêtes malgré
» la défense des Ordonnances.....

» Il faut apprendre aux enfans des Payfans Finois à faire des
» *Lapki* (Souliers d'écorces d'arbre) à la Russe, parce qu'ils sont
» plus commodes & plus légers que ceux dont on se sert en
» Finlande «.

On demandoit à l'Orateur Romain comment il avoit fait pour être instruit de tant de choses; il répondit: *Nulla dies sine lineâ*. Si l'on eût fait la même question à Pierre-le-Grand, il auroit pu dire: *Le travail remplit mes journées: chaque portion de mon tems est marquée pour chaque besoin de l'Etat; chaque heure en fuyant porte son tribut à la Patrie.*

Ce Génie puissant parcouroit également toutes les branches & tous les rameaux de détail de l'Adminiftration. La Politique, l'Education, les Sciences, les Arts, l'Agriculture, la Marine, le Commerce, les Réformes, les Créations, l'Education nationale, la Législation, la Religion, l'Economie politique, la Construction des grandes routes, les Canaux de communication pour épancher l'abondance & porter les richesses; tout fut l'objet de ses travaux & de ses succès; ses délassemens mêmes étoient mâles & sévères; c'étoit du repos sans indolence & du plaisir sans mollesse. L'antique frugalité des Camps régnoit à la Cour.

Si quelqu'un étoit fatigué de ces détails, qu'il sache que les choses les plus petites en apparence influent sur le Gouvernement économique, & que ce sont les fibres obscures, cachées dans les entrailles de la terre, qui portent & qui nourrissent ces forêts majestueuses, l'un des principaux ornemens du monde, & dont l'utilité est universelle. La simple administration des Finances n'est qu'un mécanisme d'ordre & d'inspection; mais la science du Gouvernement économique est la science même de

l'Etat; elle pénètre la source des richesses; elle les augmente; elle les dirige; elle les distribue, pour encourager tous les hommes utiles, & pour donner de l'activité à tous les ressorts, d'où dépend le jeu plein & entier de la machine politique. Sous le règne de Pierre-le-Grand, les revenus furent appliqués à chaque partie de la dépense, & les assignations étoient constamment au-dessous de la portée de la dépense.

SECTION XXIX.

En 1722, Pierre le-Grand avoit fait réunir & imprimer en plusieurs petits volumes, toutes les Loix que sa sagesse avoit données à ses Peuples depuis la promulgation de son Code, imprimé pour la première fois à Dantzick, en 1716. En les adressant à la Commission établie pour rédiger le nouveau Code qu'il projettoit, il voulut que ces Loix ne fussent regardées que comme le canevas de la nouvelle Législation; ou comme autant de matériaux propres à remplir ce grand but. La Commission lui représenta, en 1723, » que les premières mesures avoient été mal prises; que » l'Oulagéné dont elle avoit voulu suivre la disposition, étoit si » peu systématique, & que l'ordre des matières y étoit si confus, » qu'on ne pouvoit s'y astreindre, sans laisser dans le nouveau » Code une confusion préjudiciable aux affaires publiques, & » que par conséquent elle jugeoit nécessaire de prendre un autre » modèle «.

Le Législateur se rendit à la justesse de la représentation: il donna aux Rédacteurs des Loix la liberté de prendre pour modèle le Code de Danemarck ou un autre; mais avec la condition expresse d'insérer dans le nouveau Code les Statuts de l'ancien qui pourroient convenir aux Usages, aux Coutumes & aux Mœurs du tems.

Pierre-le-Grand avoit résolu de se livrer tout entier à ce projet pendant

pendant le cours de cette année ; & ce Prince avoit lieu d'en espérer le succès le plus certain : eh ! que ne devoit-on pas se promettre de tant d'institutions patriotiques, de recherches, de soins, de peines & de travaux ?

SECTION XXX.

Le 31 Janvier, l'Empereur publia un petit Code maritime. Il jouissoit en paix de sa gloire ; il voulut, dit Voltaire, la partager d'une manière nouvelle, avec celle qui, en réparant le malheur de la campagne du Pruth, avoit, disoit-il, contribué à cette gloire même. La Déclaration qu'il publia rappelle l'usage de plusieurs Rois Chrétiens, de faire couronner leurs Epouses ; on y cite les exemples des Empereurs *Basilde*, *Justinien*, *Héraclius* & *Léon le Philosophe*. L'Empereur y spécifie les services rendus à l'Etat par *Catherine*, & sur-tout dans la guerre contre les Turcs, &c. mais il n'étoit point dit dans cette Déclaration, que l'Impératrice dût régner après lui.

« Ce fut à Moskou, & le 18 Mai 1724, que Pierre fit couronner & sacrer son Epouse, en présence de la Duchesse de Courlande, fille de son frère aîné, & du Duc de Holstein, qu'il alloit faire son gendre. L'Empereur marcha devant *Catherine* à pied le jour du couronnement, en qualité de Capitaine d'une nouvelle Compagnie qu'il créa, sous le nom de *Chevaliers* de l'Impératrice. Quand on fut arrivé à l'Eglise, Pierre lui posa la Couronne sur la tête ; elle voulut lui embrasser les genoux, il l'en empêcha ; & au sortir de la Cathédrale, il fit porter le sceptre & le globe devant elle. La fête fut digne en tout d'un Empereur ». Après cette fête, l'Empereur fiança sa fille aînée, *Anna-Pétrovna*, au Duc de Holstein ; mais cette cérémonie se fit sans grand appareil : il falloit de grandes occasions pour que Pierre I étalât de la magnificence.

SECTION XXXI.

Les recherches, les soins, les peines & les travaux incroyables de Pierre-le-Grand, altéroient chaque jour davantage la fanté de ce Prince : les remords de la condamnation d'*Alexis* & la perte du fils qu'il avoit eu de *Catherine*, aigrirent encore le mal dont il mourut. Un nouveau chagrin répandit l'amertume sur le reste de ses jours.

On a vu (pages 143 & 145) la passion violente de Pierre I pour *Anne* de Moëns; & nous avons annoncé que son malheureux frère perdrait la tête peu de tems avant la mort de l'Empereur, sur le soupçon de familiarités criminelles avec l'Impératrice *Catherine*. Nous allons d'abord rapporter ce que Voltaire dit à ce sujet, d'après les Mémoires du Comte de *Bassevitz*; & nous rapporterons ensuite une anecdote qui nous a été communiquée par un témoin de cette scène sanglante : ce témoin respectable mérite d'être cru.

» *Catherine* avoit un jeune Chambellan, nommé *Moëns de la Croix*, né en Russie, d'une famille Flamande : il étoit d'une figure distinguée; sa sœur Madame de *Balc*, étoit Dame d'Atours de l'Impératrice; tous deux gouvernoient sa Maison. On les accusa l'un & l'autre auprès de l'Empereur : ils furent mis en prison, & on leur fit leur procès pour avoir reçu des présens. Il avoit été défendu, dès l'an 1714, à tout homme en place d'en recevoir, sous peine d'infamie & de mort; & cette défense avoit été plusieurs fois renouvelée.

» Le frère & la sœur furent convaincus.... *Moëns* fut condamné à perdre la tête, & sa sœur, favorite de l'Impératrice, à recevoir onze coups de knout. Les deux fils de cette Dame, l'un Chambellan & l'autre Page, furent dégradés, & envoyés en qualité de simples Soldats dans l'Armée de Perse.

» Ces sévérités qui révoltent nos mœurs, étoient peut-être nécessaires dans un pays où le maintien des Loix sembloit exiger une rigueur effrayante. L'Impératrice demanda la grace de sa Dame d'Atours, & son mari, irrité, la refusa. Il cassa dans sa colère une glace de Venise, & dit à sa femme : *Tu vois qu'il ne faut qu'un coup de ma main pour faire rentrer cette glace dans la poussière dont elle est sortie.* Catherine le regarda avec une douleur attendrissante, & lui dit : » Hé bien, vous avez cassé ce qui faisoit » l'ornement de votre Palais ; croyez-vous qu'il en devienne plus » beau « ? Ces paroles appaisèrent l'Empereur ; mais toute la grace que sa femme put obtenir de lui, fut que sa Dame d'Atours ne recevroit que cinq coups de knout, au lieu d'onze «.

Le Seigneur Russe qui a été le témoin de ces rigueurs effrayantes, nous a paru mieux instruit des faits que le Comte de *Bassevitx*, Ministre du Duc de Holstein ; ces faits lui ont été révélés par le Prince *Repin*, ayeul du Prince de ce nom, Ambassadeur en Pologne, pendant les troubles qui ont déchiré ce Royaume. Ici, nous allons nous effacer nous-mêmes pour rendre mot à mot l'anecdote dont on nous a donné connoissance. » Pierre-le-Grand » aimoit les femmes, & n'étoit pas délicat sur le choix. Ses excès » & ses travaux lui avoient occasionné un abcès dans la vessie » & une rétention d'urine, qui lui caufoient souvent des douleurs » cruelles ; & chaque jour cet Empereur devenoit plus chagrin » & plus impatient. L'Impératrice Catherine, qui avoit beaucoup » à souffrir de ses impatiences, s'en consoloit avec *Moëns*, frère » de Madame Balc, qui jouissoient l'un & l'autre de la plus grande » faveur, & qui gouvernoient la Maison de l'Impératrice ; mais » cette intrigue étoit si bien ménagée, si secrète, que personne » ne la soupçonnoit.

» Catherine espéroit, qu'après avoir été couronnée comme » Epouse de l'Empereur, elle seroit déclarée Souveraine après

» lui. La Déclaration de l'Empereur ne disoit rien à cet égard,
 » & ce silence rendoit la succession au Trône bien douteuse.
 » L'Impératrice en conçut du dépit; son refroidissement appa-
 » rent envers son Bienfaiteur, son Epoux & son Maître, & la
 » faveur trop marquée qu'elle avoit pour son Chambellan, firent
 » naître des soupçons dans l'esprit de l'Empereur, & bien-tôt il
 » conçut de la jalousie contre Moëns. Il fit surveiller son Epouse,
 » & ses surveillans découvrirent l'intrigue : mais ne la croyant
 » pas possible, après tout ce qu'il avoit fait pour Catherine, il
 » voulut s'en assurer par lui-même. La Cour étoit alors à Péterhof,
 » & ce fut-là que ce Prince fit cette fatale découverte, à deux
 » heures après-minuit. Saisi d'un accès de fureur, il entre brus-
 » quement dans la chambre où le Prince Repnin étoit couché.
 » Réveillé en sursaut, ce Prince crut sa perte certaine. *Leves-toi,*
 » lui dit le Monarque, & *parles-moi ; tu n'as pas besoin de t'habiller.*
 » Repnin se lève en tremblant; l'Empereur lui raconte son aven-
 » ture, & finit par dire : *Je suis résolu de faire trancher la tête à l'Impéra-*
 » *trice, dès qu'il sera jour.....* Vous êtes offensé, répondit le confi-
 » dent, & vous êtes Maître absolu : mais permettez-moi de vous
 » faire une respectueuse observation. Personne, vous excepté, ne
 » fait au vrai cette aventure funeste; pourquoi la rendre publique?
 » Vous avez été contraint de détruire les Streltzi; presque toutes
 » les années de votre règne ont été marquées par des supplices
 » nombreux : vous avez cru devoir condamner à mort votre
 » propre fils; si vous faites encore couper la tête à votre femme,
 » vous ternirez pour jamais votre nom & votre gloire; l'Europe
 » vous regardera comme un Prince féroce, avide du sang de vos
 » Sujets & de vos Proches. Si vous voulez venger votre injure,
 » il est facile de faire périr Moëns par le glaive des Loix; quant
 » à l'Impératrice, il est des moyens pour vous en défaire, sans
 » que votre gloire en souffre.

» Pierre, agité de convulsions violentes, fixa long-tems ses regards sur le Prince Repnin, & sortit de la chambre sans prononcer une parole. Il se promena à grands pas dans une salle voisine pendant deux heures, après quoi il rentra dans la chambre du Prince : *Moëns périra*, lui dit-il, & j'observerai si bien la conduite de ma femme, que la première faute qu'elle fera lui coûtera la vie. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, Pierre-le-Grand ne parla plus à Catherine qu'en public, & ne vécut point avec elle dans le particulier «.

SECTION XXXII.

» L'Empereur, dit le Maréchal *Münich*, étoit presque toujours au Sénat, & souvent deux fois le jour, jusque dans la nuit. Il n'y avoit point de Collège qu'il ne visitât avec une assiduité inconcevable. Jamais Prince n'a été plus laborieux, ni plus au fait des intérêts de son Peuple. Génie supérieur, il décidoit promptement & précisément les affaires qui embarrassoient les Sénateurs & les Juges, en marquant sur une feuille de papier, & en peu de mots, ses sentimens & ses décisions..... Trois mois avant sa mort, il fit encore le voyage de *Stara-Russa*, sur le lac d'Ilmen, pour y faire creuser un bassin aux sources d'eaux salées qu'on y trouve, & qui sont propres à conserver les bois de chêne destinés à la construction de la Flotte, jusqu'au tems où l'Amirauté en fait usage. En allant à *Stara-Russa*, & à son retour, il visita le canal de *Ladoga*, dont il m'avoit confié la direction, & qu'il regardoit comme son ouvrage favori. *Ce canal*, disoit-il, *nourrira les Villes de Pétersbourg, de Kronstadt, & fournira des matériaux pour les bâtir; il y fera passer toutes les marchandises, toutes les productions de l'Empire, & prospérer le Commerce de la Russie avec le reste de l'Europe.*

» Jamais ce Monarque ne marqua plus de satisfaction, que lorsqu'il vit la réussite des travaux que j'avois fait faire pour ce

canal : il m'écrivit à ce sujet une lettre très-gracieuse & très-flatteuse , qu'il me remit lui-même..... Il avoit déjà eu de vives attaques de la maladie dont il mourut , avant son départ de Pétersbourg pour l'Ilmen ; & à son retour , il dit publiquement à l'Impératrice : *Les travaux de mon Munich m'ont guéri ; je compte de m'embarquer un jour avec lui de Pétersbourg , & de mettre pied à terre au jardin de Golovin à Moskou.* Il me mena le lendemain au Sénat ; & dit aux Sénateurs : *J'ai trouvé l'homme qui achevera bien-tôt le canal de Ladoga ; je n'ai jamais eu à mon service d'étranger qui sût projeter & exécuter comme lui de grands ouvrages , & vous ferez tout ce qu'il vous demandera.*

En sortant du Sénat , le Procureur-Général *Jagoujinski* me dit : « Monsieur le Général , nous dépendons à présent de vos ordres ». On commanda vingt-cinq mille hommes de l'Armée pour accélérer les travaux de ce canal ; ce qui marque combien l'Empereur avoit à cœur l'intérêt de l'Etat & celui de ses Sujets ».

SECTION XXXIII.

1725.

Avant le couronnement de l'Impératrice , Pierre-le-Grand s'étoit rendu aux eaux thermales d'Olonetz , qui le soulagèrent ; & il se crut guéri en arrivant à Moskou : le mal n'étoit que pallié ; les douleurs reparurent bien-tôt , & les accidens s'aggravèrent au point , qu'on le vit s'affoiblir sensiblement depuis son dernier chagrin. Mais le génie de ce Prince étoit toujours agissant , lors même que son corps se refusoit à la plus légère fatigue ; il employoit l'intervalle de ses douleurs à presser l'exécution de ses projets. Ce fut même dans cet état de langueur , qu'il voulut assister à la bénédiction des eaux , le jour de l'Epiphanie. Cette Fête se célèbre en Russie avec un grand appareil le 6 Janvier V. S. Voyez la description que nous en avons donnée dans le Tome I

de l'Histoire ancienne, pag. 258. La longue cérémonie dont il s'agit se fait sur la Néva, & dans le tems le plus rigoureux de l'année. L'Empereur, saisi par le froid, en rapporta un enrrouement, suivi d'un rhume, accompagné de fièvre violente. La chaleur de la fièvre augmenta l'acrimonie des humeurs, & l'irritation aggrava les accidens de la maladie antérieure à cet évènement. La suppression totale des urines obligea *Plumentrof*, Chirurgien de Pierre-le-Grand, de recourir à la sonde; le spasme lui opposa des obstacles qu'il voulut surmonter; mais *il fit*, dit-on, *fausse route*; l'inflammation qui survint tourna en gangrène. Pierre se sentoît mourir; l'approche de la mort ne lui causa aucune crainte.

Voltaire dit » que ce Prince ressentit des chaleurs brûlantes, » qui le jettoient dans un délire presque continuel : qu'il vou- » lut écrire dans un moment d'intervalle que lui laissèrent ses » douleurs, mais sa main ne forma que des caractères inlisibles, dont on ne put déchiffrer que ces mots en Russe : *Rendez tout à.....*

» Il cria qu'on fit venir la Princesse *Anne Péetrovna*, à laquelle » il vouloit dicter; mais lorsqu'elle parut devant son lit, il avoit » déjà perdu la parole, & il tomba dans une agonie qui dura » seize heures. L'Impératrice Catherine n'avoit pas quitté son » chevet depuis trois nuits : il mourut enfin entre ses bras le » 28 Janvier, vers les quatre heures du matin.

» On ne savoit point à l'heure de sa mort qui rempliroit son » Trône; il laissoit *Pierre*, son petit-fils, né de l'infortuné Alexis; » il laissoit sa fille aînée la Duchesse de Holstein. Il y avoit une » faction considérable en faveur du jeune *Pierre*. Le Prince *Mentschikof*, lié avec l'Impératrice Catherine dans tous les tems, » prévint tous les partis & tous les desseins. Pierre étoit près » d'expirer, quand *Mentschikof* fit passer l'Impératrice dans une

» falle où leurs amis étoient déjà assemblés; on fait transporter
 » le trésor à la Forteresse, on s'assure des Gardes; le Prince
 » Mentschikof gagna l'Archevêque de Novogorod; Catherine
 » tint avec eux, & avec un Secrétaire de confiance, nommé
 » *Makarof*, un Conseil secret, où assista le Ministre du Duc de
 » Holstein.

» L'Impératrice, au sortir de ce Conseil, revint auprès de son
 » Epoux mourant, qui rendit les derniers soursirs entre ses bras.
 » Aussi-tôt les Sénateurs, les Officiers-Généraux accoururent au
 » Palais; l'Impératrice les harangua; Mentschikof répondit en
 » leur nom; on délibéra pour la forme hors de la présence de
 » l'Impératrice. L'Archevêque de Pleskof *Théophane*, déclara que
 » l'Empereur avoit dit la veille du couronnement de Catherine,
 » qu'il ne la couronnoit que pour la faire régner après lui; toute
 » l'Assemblée signa la proclamation, & Catherine succéda à son
 » Epoux le jour même de sa mort «.

Ce récit n'est pas conforme à celui que M. le Général *Betzki* a eu la bonté de nous faire, & que nous avons rapporté dans le premier Volume de l'Histoire moderne, à l'article de la *succession au Trône de Russie*, pag. 443 : nous y renvoyons le Lecteur.

Nous ajouterons ici ce que dit le Maréchal Munich à ce sujet. Malgré les précautions prises par les Partisans de Catherine pour la placer sur le Trône, » tous les Sénateurs & les Grands de
 » l'Empire étoient d'accord pour proclamer Pierre II. Ils s'assem-
 » blèrent de grand matin au Palais, avant que le Prince Ments-
 » chikof s'y rendît. Tous généralement haïssoient ce Prince : on
 » mit des Gardes devant la porte de l'appartement où les Séna-
 » teurs étoient assemblés; le Prince Mentschikof s'y présenta,
 » mais on lui refusa l'entrée; il s'en retourna sans faire de bruit
 » dans son Palais, & envoya chercher Ivan Ivanovitz Boutourlin,
 » Lieutenant-Colonel des Gardes de Préobragenski : il le pria de

» lui amener au plus vite une Compagnie des Gardes, ce que
 » celui-ci ayant fait, le Prince Mentschikof marcha droit au
 » Palais, enfonça la porte de l'appartement où les Sénateurs
 » & les Généraux étoient assemblés, & déclara Catherine Impé-
 » ratrice & Souveraine de toutes les Russies. Personne ne s'atten-
 » doit à ce coup hardi du Prince Mentschikof, & personne ne
 » s'opposa à sa proclamation. Les Gardes, les Sénateurs, les
 » Ministres, la première Noblesse, &c. prêtèrent le serment de
 » fidélité à Catherine.

» Les raisons pour lesquelles les Sénateurs, les Ministres & les
 » Généraux vouloient lui préférer le petit-fils de Pierre-le-Grand,
 » pouvoient être, 1°. que ces Seigneurs auroient administré l'Etat
 » pendant la minorité de Pierre II; 2°. que vers la fin du règne de
 » l'Empereur, on avoit remarqué le refroidissement de ce Monarque envers
 » l'Impératrice, pour des raisons secrètes; 3°. que les Ministres qui con-
 » noissoient l'ascendant que Mentschikof avoit sur l'esprit de
 » Catherine, prévoyoyent bien que cette Impératrice se laisseroit
 » gouverner par ce Prince «.

A ces raisons, nous en ajouterons d'autres qui sont sans repli-
 que : Pierre avoit seulement couronné Catherine en qualité
 d'Epouse du Souverain, & non comme devant être Souveraine
 après lui : ainsi, la cérémonie du couronnement ne lui donnoit
 pas le droit de régner. En supposant même que l'Empereur eût
 alors désigné son Epouse pour lui succéder, il l'excluoit du Trône
 dans le peu de lignes qu'il écrivit quelques heures avant sa mort;
 il y désignoit son petit-fils pour son successeur. Ses constitutions
 lui en donnoient le droit.

Les dernières volontés de ce Prince furent dérobées à la con-
 noissance des Ministres, des Sénateurs, des Généraux par les
 amis de Catherine, intéressés à ce qu'elle régnât au préjudice
 de Pierre II, héritier légitime du Trône. Le Prince Mentschikof

avoit été un des principaux instrumens des malheurs & de la mort d'Alexis : le Comte Tolstoé avoit été le complice du Prince Mentfchikof; il avoit ramené la victime de Naples à Moskou.

Les deux *Mamonof*, Majors des Gardes à pied, étoient les créatures de Mentfchikof & les protégés de Catherine; si les premiers devoient craindre que Pierre II, devenu majeur & Maître absolu, ne vengeât la mort de son père sur les auteurs de sa perte; les seconds, les Majors des Gardes, affuroient leur fortune, en proclamant Catherine. C'est de cette manière, & non autrement, que cette Impératrice succéda à son Epoux le jour même de sa mort.

Ceux qui jugent de tout avec malignité, ont débité que Catherine hâta les jours d'un Epoux qui lui inspiroit plus de crainte par sa colère, que de reconnoissance par ses bienfaits. Cette calomnie est atroce : si Pierre fut enlevé par une mort prématurée, c'est que la même activité qui nous anime, est un feu qui nous détruit, & la destruction est d'autant plus prompte que l'usage de nos forces est plus immodéré. Mais il est possible que l'aventure de Moëns, Favori de Catherine, ait accéléré la mort de Pierre-le-Grand : les chagrins concentrés dans le cœur d'un homme violent, ont occasionné plus d'une fois des morts plus promptes que celle-ci. Indépendamment de cette cause, Pierre étoit extrême dans ses travaux, dans ses plaisirs, dans sa vengeance & dans sa haine; une pareille constitution ne suffisoit-elle pas pour le détruire à l'âge de cinquante-deux ans, & de son règne le quarante-troisième ?

Pierre-le-Grand laissa trois Princesses : Anne, fiancée au Duc de Holstein; Elifabeth & Nathalie : celle-ci ne survécut pas long-tems à son père; elle mourut, dit-on, de la douleur de l'avoir perdu.

SECTION XXXIV.

Pierre-le-Grand avoit une taille avantageuse, l'air noble, le regard rude, la démarche fière. Les compagnons que *Sophie* lui avoit donnés, pour lui inspirer le goût du vin & des liqueurs fortes, n'avoient que trop bien secondé ses vues ambitieuses : les excès de la boisson avoient enflammé le sang du jeune Prince, & porté le désordre dans ses nerfs ; il lui en restoit un certain tic désagréable, qui altéroit souvent les traits de son visage. Sa conversation étoit vive & spirituelle, il s'exprimoit avec facilité, & disoit beaucoup en peu de mots. Ces qualités lui donnoient un ascendant auquel il étoit difficile de résister. Simple dans ses mœurs & dans sa Cour, il méprisoit l'éclat & le faste qui n'avoient pas la dignité ou l'utilité pour objet : l'économie domestique l'avoit formé à cette économie publique, qui devint le salut de l'Etat. Né avec une franchise guerrière, il aimoit la voix fière & libre de la vérité ; aucun Prince ne fut plus familier ni plus accessible ; son amitié envers ceux qu'il en croyoit dignes, faisoit disparaître les rangs. La Nature, qui varie par des combinaisons infinies les facultés intellectuelles de l'homme, comme les propriétés des êtres physiques, avoit donné à ce Prince l'amour du travail, le goût des Arts utiles, des talens avec l'orgueil des grandes choses : il n'y eut jamais d'homme plus actif, plus laborieux, plus entreprenant, plus infatigable ; sa vocation étoit de faire des choses extraordinaires ; dès son enfance, il sentit & montra qu'il étoit né pour commander. Ce sentiment, que la débauche même n'avoit pu affoiblir, prouve que l'impulsion de la Nature n'attend que le développement des forces physiques & morales & les occasions d'agir, qui naissent des évènements & des circonstances.

Pierre n'est encore âgé que de quatorze ans, qu'il commence déjà à se signaler : les premiers talens qu'il montre sont ceux de

la guerre. Les Etrangers qu'il associe à ses amusemens guerriers, nourrissent son goût pour les armes; *le Fort* lui met sous les yeux la vie de quelques grands hommes, & l'Histoire lui fait sentir qu'il est né pour les imiter.

Pierre veut que l'ordre règne dans les premiers jeux de son enfance; & ceux qui les partagent sont soumis aux règles de la discipline militaire; il leur donne à la fois l'ordre & l'exemple.

On dit à ce Prince que les Mathématiques accoutument l'esprit à ces combinaisons justes & rapides qui forment le guerrier & l'homme d'Etat: il demande des Maîtres, & fait des progrès rapides dans cette Science.

Une sœur barbare, superstitieuse, voluptueuse & spirituelle, *Sophie*, agite les rênes sanglantes de l'Etat: Pierre indigné s'impatiente du joug, & brise ses fers. Les fureurs religieuses & politiques dont il a été le témoin & presque la victime, lui inspirent l'horreur du fanatisme, & lui donnent l'énergie nécessaire pour détruire les factions & les complots du Clergé & des Grands dévoués à *Sophie*. Il veille sans cesse autour de ces volcans réunis ou dispersés, qui, tantôt avoient une fermentation sourde, tantôt éclatoient en dehors par des tremblemens violens: son génie, qui s'élève au milieu des difficultés, les surmonte.

La première victoire qu'il remporte sur le parti de *Sophie*, lui donne le courage d'attaquer de front les préjugés de l'ignorance & de la barbarie, & par-là de se faire haïr de ses Sujets: loin d'être effrayé des obstacles à vaincre, & des risques à courir dans une entreprise aussi hardie, les moyens les plus prompts lui paroissent les plus efficaces; il les préfère à tous les autres, quoiqu'il sache très-bien que l'habitude & les préjugés sont autant d'écueils contre lesquels se brise ordinairement toute la force de la raison.

Vainqueur de ses Sujets, impatient de vaincre les ennemis de

l'Etat, Pierre s'arme contre les Tatars & les Turcs, qui, non contents d'exiger un tribut humiliant pour les Tzars ses prédécesseurs, ravageoient encore leurs frontières. Ses premières armes ne sont pas heureuses, mais ses revers l'instruisent; il reparoît devant Azof l'année suivante, monte un vaisseau de guerre Hollandois; *le Fort* en commande un autre; tous deux s'emparent de 14 faïques Turques; Azof est prise, & la petite Flotte Russe qui croise sur les Palus-Méotides en impose déjà aux fiers Ottomans. De retour dans ses Etats, Pierre veut que ses Généraux n'entrent à Moskou qu'en triomphe: il leur cède toute la gloire de la campagne, se cache dans la foule, pour joindre ses applaudissemens à ceux de la multitude: il ambitionnoit un autre genre de gloire.

C'est dans l'âge même orageux des passions qu'il forme le projet de descendre du Trône pour apprendre à gouverner: mais avant de voyager parmi les Nations policées de l'Europe, il croit devoir commencer par se bien instruire de la situation de ses Etats, & il les parcourt en simple Particulier; la faim, la soif, les veilles, les fatigues, les périls, rien ne l'arrête; tout au contraire, fortifie son courage & son zèle: il observe tout ce qui peut traverser ou seconder ses vues, & forme déjà ces combinaisons puissantes, qui doivent influer un jour sur le nouveau système de son Empire.

Il découvre dans plusieurs Provinces de vastes campagnes négligées ou sans valeur; des chaumières désertes ou qui tombent en ruine; des charrues brisées; l'herbe couvrant les rues solitaires des Villes, les chemins infestés de brigands; la circulation interrompue; l'industrie nationale étouffée; point de commerce, point de ressources au dedans, sans crédit au dehors; des grands oppresseurs, des serfs tyrannisés; un Etat défolé par les désordres mêmes de l'Administration. Tel fut le spectacle qui frappa les yeux du jeune Tzar.

Avec l'ame du Citoyen, il portoit l'œil du Philosophe : en observant les maux, il étudioit les ressources. *C'est moi, dit-il, qui dois arrêter la chute de mon Empire : c'est donc à moi à forcer la Nature dans ces climats sauvages, à la dompter dans moi-même, dans mes Sujets, & sur la terre & sur les eaux. Loix, Police, Politique, Discipline militaire, Marine, Commerce, Manufactures, Sciences, Beaux-Arts, tout me manque pour seconder mes vues : je les appellerois en vain ; la Moskovie barbare ne leur ouvreroit pas ses barrières ; descendons du Trône pour les aller chercher par-tout où l'on peut les trouver ; nous devons les transplanter de nos mains.*

Il dit ; & semblable en quelque sorte à l'esprit créateur qui, se promenant sur l'abyme, séparoit les germes du monde pour les féconder, avec des vues aussi bienfaisantes, Pierre parcouroit un Empire, image du chaos, & presque couvert des mêmes ténèbres, où toutes les mains sembloient réunies pour le pousser dans le précipice.

On a vu comment ce Prince s'instruisit parmi les Nations policées. Il aimoit la vérité, & souffroit qu'on lui fît des leçons sur l'Art de régner. Son retour marqua l'instant de la création. Tous les élémens étoient prêts ; la lumière naquit sur la Russie, & tout prit une face nouvelle.

Armé du sceptre, & rempli de toute l'énergie d'une ame qui veut faire le bien, Pierre commence par réformer les abus. Résolu de faire de grandes choses, il consulte ses moyens, & porte dans l'examen de ses revenus toute la lumière du talent & l'activité du travail. Il parcourt tous les registres, compare tous les états de dépenses & de recettes, vérifie tous les comptes, les rapproche, les combine, & reconnoit les faux emplois & les abus.

Il porte ensuite le flambeau dans toutes ces Mines sourdes & profondes, où les Receveurs puisoient le peu d'or & d'argent qu'avoit la Russie. Les souterrains qu'avoit creusés l'avarice furent découverts au grand jour, & les tygres qui s'y retiroient pour

dévorer sourdement les entrailles du Peuple, cessèrent enfin d'avoir des repaires. Les coupables furent forcés à rendre compte de leurs pillages; une Loi de rigueur en fit justice; l'or égaré hors des canaux publics, revint fertiliser la Patrie.

Dès ce moment, les Grands & les préposés de la Couronne, n'eurent plus le droit de lever des contributions arbitraires sur les Provinces. Pierre dressa un Etat général de Finance, qui prévint désormais tous les moyens honteux de s'enrichir; il prescrivit aux Receveurs de nouvelles formules de compte; les frais de la perception multipliés à l'infini, engraissoient une foule d'hommes inutiles: la perception ne coûta plus rien ni à l'Etat, ni aux contribuables; & le Peuple se félicita de n'avoir plus à payer que les subsides ordonnés par le Souverain même.

Les courtisans n'influant plus dans la nomination des emplois, cessèrent de vendre leur protection: dès-lors, les choix furent meilleurs, & ce qui fut protégé, étoit en général digne de l'être.

L'Empereur fit des Loix qui ôtoient aux hommes l'intérêt de les violer: une équité sévère présida à tous les Jugemens; la justice administrée gratuitement, les rendit plus prompts, plus exempts de partialité. Les emplois, les charges, les dignités, devinrent les récompenses des bonnes mœurs, des talens, du mérite, des services rendus à la Patrie.

Si la Russie ne retira point de ces Loix justes & sévères, & de ces Etablissémens formés par les lumières & la sagesse, tout le fruit qu'elle en pouvoit espérer, & si quelques Grands abusèrent de la confiance de leur Maître, du moins les criminels, de quelque rang qu'ils fussent, n'échappèrent point à la poursuite des Loix, ni au glaive de la Justice; il frappa indistinctement les têtes de tous les coupables. *Il est un point, dit M. Thomas, où l'or, qui est la source des crimes, sert à les couvrir, & où, à force d'être coupable, on devient presque innocent....*

Ce point fatal disparut sous le règne de Pierre-le-Grand ; & on a reproché à ce Prince d'avoir été juste jusqu'à la cruauté. Quoi qu'il en soit, *nous pensons que l'autorité est toujours bienfaisante, quand elle n'est sévère que pour être utile.*

La mort prématurée du Créateur & du Législateur, ne lui permit pas de consolider ce grand édifice : mais il faut le louer du bien qu'il fit, & de celui qu'il voulut faire. Il est un genre de gloire où il n'eut point de rivaux, c'est celui d'administrer tout par lui-même.

Les abus qu'il avoit découverts dans toutes les parties de l'Administration, lui avoient appris à se défier de ses Ministres, & à surveiller leur conduite. Il avoit l'art suprême de commander aux esprits, de tout pénétrer & d'être impénétrable : il connoissoit les hommes, & calculoit ce que chacun pouvoit valoir : il flattoit l'ambition par des dignités, l'intérêt par des richesses, la vanité par des éloges, l'amour de la gloire par des triomphes : il aimoit les Sciences & les Arts, & ceux qui les cultivoient : il animoit & protégeoit l'industrie ; mais il la tenoit au second rang, où elle doit être. C'est par-là, & par une éloquence mâle qui naît encore moins des lumières que de la vigueur des sentimens, qu'il commandoit aux esprits, & qu'il triomphoit de tous les obstacles. On a vu comment ce Prince présentoit la raison armée de toute sa force, lorsqu'il faisoit retentir au fond du cœur de ses Sujets la voix de la Patrie qui demande des Citoyens, en retraçant l'horreur des guerres civiles, l'apathie orgueilleuse des Grands pour le service de l'État, l'opprobre de la paresse, de l'ignorance, de la superstition, tous les excès & les malheurs de la férocité & de la barbarie.

Grand jusques dans les moindres choses, il avoit toutes les petites attentions d'un instinct laborieux ; il entroit dans tous ces détails qui rabaisent continuellement l'effort du génie ; il comptoit,

toit, non ses jours, mais ses momens, & il n'avoit à regretter la perte d'aucun. Dans les longues nuits de l'hiver, ce Prince confacroit à de pénibles calculs cette même main accoutumée à manier le sceptre, à conduire des bataillons, à moissonner des lauriers. Les travaux arides où l'imagination n'est point soutenue par l'idée de la gloire, exigent une ame plus forte que les opérations les plus extraordinaires du Ministère : tant il est vrai que l'amour du devoir est infiniment plus courageux & plus héroïque que l'amour de la gloire !

Fortement pénétré du grand principe de *Sully*, Pierre pensoit que l'Agriculture est la base de la puissance des Etats. Il pensoit juste : ce sont, comme on l'a dit, les champs ensemencés qui, semblables à ceux de *Cadmus*, enfantent les hommes & les armées ; c'est dans ces champs couverts d'épics, que germent l'Industrie, les Arts, le Commerce, l'aisance & les grandes entreprises ; c'est l'Agriculture enfin qui crée & entretient les flottes.

Pierre encourage tous les hommes utiles ; il propose des récompenses à ceux qui remettront en valeur des terres incultes ; il emploie une partie des prisonniers Suédois dispersés dans ses Etats, à de nouveaux défrichemens ; il va par-tout chercher des bras pour fertiliser la terre. Tout change, l'Agriculture renaît à sa voix, l'Industrie se réveille, le Commerce s'étend de proche en proche : la main même du Souverain lui trace, lui ouvre des canaux ; bientôt l'abondance & les richesses de la Perse & de la Chine circulèrent dans l'intérieur de l'Empire, & le canal qui joint la mer Caspienne au golfe de Finlande, transporta par la grande Mer, la surabondance des productions de la Russie dans toutes les parties du Monde.

Pierre établit un Collège de Commerce, d'autant plus utile, que le Négociant y étoit réuni avec l'homme d'Etat. Si le premier y portoit l'intérêt personnel guidé par les lumières de l'expérience,

le second y faisoit prévaloir les grands principes de l'opulence générale sur les petits intérêts.

Pendant que ce Prince créateur s'occupoit ainsi de la prospérité de son Peuple, le Législateur travailloit à prévenir l'influence des richesses sur les hommes, en réprimant les vices, & sur-tout le luxe, plus fatal que les séditions & les guerres civiles; celles-ci ne donnent que des secouffes passagères à l'Etat, au lieu que le luxe le mine fourdement, en détruisant les vertus sociales.

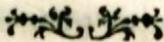
En réfléchissant sur les motifs & le but des travaux de Pierre-le-Grand, on se demande à soi-même, comment il est possible qu'un Prince capable de voir & d'embrasser les détails & l'ensemble du Tableau général de son Empire, n'ait pas vu, ou n'ait pas senti que la liberté est l'ame de l'Industrie & du Commerce, & que celui-ci en parcourant l'Univers, fuit les lieux des entraves & de l'oppression? Les esclaves dans un Etat, ne servent que de nombre, souvent à charge, & quelquefois bien dangereux; s'ils forment une classe particulière, on peut demander sérieusement si c'est en tant qu'hommes? Ils ne travaillent, ils ne combattent que pour l'intérêt d'un Maître, à la puissance duquel ils ne cherchent que l'occasion de se soustraire. C'est la liberté & la propriété seules qui constituent les forces physiques & morales d'un Empire; ces deux biens appartiennent à chaque Citoyen particulier. Lorsque chacun d'eux en jouit, tous travaillent de concert, tous combattent également pour défendre les plus précieux droits de l'homme. Avec la liberté, la Russie conquérante comme *Carthage*, seroit devenue commerçante comme *Tyr*.

Avec une sagacité admirable, des vues patriotiques, un zèle sans borne, une activité qui ne lui permettoit point de repos, une politique adroite qui lui faisoit profiter de tout, & prendre les moyens les plus sûrs pour parvenir à son but, Pierre, se livrant à l'avenir avec une confiance que l'on ne trouve que dans les

hommes supérieurs en génie , croyoit avoir fait l'accord du despotisme avec des institutions dont la liberté est la base chez les Nations policées : il le pensoit , & il se trompoit : avec l'orgueil des grandes choses , il manquoit de la modération qui rend l'homme maître de soi-même. Il avoit reçu une mauvaise éducation dans une Cour orageuse & encore barbare , & le Trône ne l'avoit pas corrigé de ses défauts. Les vices sucés , pour ainsi dire , avec le lait , s'identifient avec l'homme. Souvent on l'a vu rougir de ses emportemens involontaires , & s'écrier avec douleur : *Hélas ! j'aurai pu réformer ma Nation , & je ne pourrai me réformer moi-même !*

Pierre , malgré ses défauts , fut , sans contredit , un grand homme & un Prince citoyen : on le vit toujours vigilant & actif , brave & prudent , constant dans les revers , modéré dans la victoire ; il avoit de grandes vues , des projets bien combinés , une fécondité de ressources & de moyens , & l'adresse supérieure à les employer. On peut dire , sans crainte d'être accusé de flatterie , que ce Prince réunit presque toutes les parties qui font le Guerrier , le Politique , l'Instituteur & le Législateur. Son génie admirable créa tout , résista à tout , triompha de tout , & fut extraordinaire en tout. En formant des hommes , il prépara les règnes glorieux de ses Successeurs , & servit la Russie lors même qu'il n'étoit plus. C'est en donnant un pareil spectacle au Monde , qu'il a défié son siècle , & peut-être la Postérité.

L'Histoire des *Thésées* , des *Romulus* & des autres Fondateurs , est mêlée de fables absurdes : Pierre-le-Grand est le seul dont l'Histoire soit bien connue ; & nous avons eu l'avantage d'écrire des faits que personne ne peut contester.



P A R A L L È L E

ENTRE PIERRE-LE-GRAND ET CHARLEMAGNE.

- 1°. LA vaste étendue de leurs Empires.
- 2°. Partage primitif du Royaume de France entre Charles & Carloman, & de l'Empire de Russie entre Pierre & Ivan. Foiblesse d'Ivan & de Carloman. Génie de Charles & de Pierre.
- 3°. L'affermissement du Trône dans leurs familles : Charles étoit le second Souverain, & Pierre le quatrième.
- 4°. Le caractère guerrier de ces deux Princes.
- 5°. Massacre des Saxons & des Streltzi.
- 6°. Multiplicité des femmes aimées par les deux Princes.
- 7°. Activité incroyable de l'un & de l'autre, qui les porte avec rapidité dans les différentes parties de leurs Empires.
- 8°. Charles donne une constitution au Militaire François : Pierre crée un militaire, & le soumet aux règles de la discipline.
- 9°. Sage politique de l'un & de l'autre, qui les engage à former, à éclairer leurs Sujets, à leur faire partager en quelque sorte les lumières de l'Europe & le poids du Gouvernement.
- 10°. Charlemagne protège les Arts & les Sciences, établit des Colléges, fait venir des Savans des Pays étrangers, forme le plan d'une Académie. » Il veilloit attentivement sur les progrès des » jeunes écoliers, & il prenoit plaisir à examiner leur composition avec les Maîtres. Il trouva un jour que des enfans du » peuple qu'il faisoit instruire avec la jeune Noblesse, avoient » eu sur celle-ci un avantage très-marqué : il jura que les Evê- » chés & les Abbayes seroient pour eux ; & , se tournant vers » les enfans des Nobles : *Pour vous, leur dit-il, vous comptez, je le*

» vois, sur le mérite de vos Ancêtres ; mais apprenez qu'ils ont reçu leurs
 » récompenses, & que l'Etat ne doit rien qu'à ceux qui se rendent capables
 » de le servir & de lui faire honneur par leurs talens ». La conduite de
 Pierre est exactement la même à ces différens égards.

11°. Ces deux Princes eurent des rivaux dignes d'eux dans Witi-kind & Charles XII, qui tous deux finirent par se concilier avec les deux Empereurs.

12°. Conquêtes de Charlemagne dans la Germanie, en Italie & en Espagne : conquêtes de Pierre I sur les Turcs, les Suédois & les Persans. Perpétuité de leurs guerres.

13°. Prudence de ces deux Princès qui les engage à laisser aux Peuples conquis, leurs loix, leurs usages, afin de les familiariser avec la nouvelle domination.

14°. L'Impératrice Epouse de Charles, le suit dans presque toutes ses expéditions : Catherine accompagne son Epoux dans toutes ses guerres & ses voyages.

15°. Charles établit & protège le commerce dans son Empire : Pierre le crée dans le sien. Tous deux, pour le protéger & pour se défendre, entrevirent la nécessité d'une Marine militaire.

16°. Projet de communication entre l'Océan & le Pont-Euxin ; imaginé par Charles : communication du Pont-Euxin & de la mer Caspienne avec la mer Baltique, projetée & exécutée par Pierre.

17°. Le grand & l'inconcevable talent de Charles & de Pierre, étoit de suffire à tout, aux affaires, à l'étude, aux plaisirs.

18°. Tous deux changèrent la forme des assemblées nationales. L'un fut Instituteur des Pairs & de la Pairie ; l'autre créa des Sénateurs, des Comtes, des Barons.

19°. Ils méprisoient également le luxe, & par goût & par politique. Ils savoient bien que le plus bel appareil du Héros, c'est la simplicité. Tous deux pensoient que le seul moyen d'attaquer le luxe avec succès, n'est pas de le défendre au Peuple par

des Loix, & d'en laisser l'usage aux Princes & aux Grands. Mais c'est lorsque les Rois & les Grands donnent l'exemple de la simplicité, qu'ils rendent la magnificence ridicule & la proscrivent, non par les Loix, mais par les mœurs.

20°. Jamais Prince ne parut si convaincu de la nécessité de rendre justice à ses Sujets, & de la leur rendre promptement : Charles vouloit qu'on le réveillât à toute heure de la nuit, pour entendre les plaintes qu'on avoit à lui porter : pour terminer les affaires de la veille, il avançoit le lendemain l'heure de son lever; celle même où il s'habilloit n'étoit point perdue, il l'employoit à entendre les raisons des Parties. Jamais Plaideur ne vit un seul instant la sérénité disparaître de son visage, & ne surprit dans ses mouvemens une trace d'impatience & d'ennui. Pierre mettoit le même zèle & la même promptitude à rendre justice; mais il manquoit de la modération & de la patience de Charles.

21°. Les deux Législateurs eurent l'idée¹ excellente de faire rédiger les Loix en langue vulgaire. Tous deux trouvoient de l'absurdité à les proposer dans une langue savante. Charles pensoit, dit M. Gaillard, que c'étoit imiter cet Empereur cruellement intéressé, qui faisoit écrire ses Edits en caractères très-fins, & les faisoit afficher très-haut, afin que personne ne pût les lire, & que l'ignorance multipliant les contraventions, fournît un prétexte aux supplices. Ce qui paroissoit si absurde à Charles & à Pierre, subsiste encore parmi nous. Les Citoyens vivent en grande partie d'après un Code qui est à peine entendu du petit nombre d'entr'eux, & on a été si occupé jusqu'à présent, qu'on n'a pas encore eu le loisir de corriger un abus si révoltant. Pierre ne trouva point d'obstacle à cet égard; mais Charles fut arrêté dans son projet, parce que la Langue Tudesque, qu'il avoit choisie pour faire connoître ses volontés, étoit encore trop barbare : mais que n'eût-il point fait s'il avoit eu une Langue comme la nôtre, également claire & élégante?

22°. Retraite d'Adalgise, fils de Didier, Roi des Lombards, à Constantinople, après la prise de Pavie, & le détronement de son père par Charles. Retraite de Charles XII à Bender, après la bataille de Pultava.

23°. Infidélité de Pepin, fils de Charles & d'Himiltrude : conduite défordonnée du Tzarévitz Alexis. Pepin & Alexis, fils de mères répudiées, sont tous deux condamnés à mort. Charles pardonne à un fils criminel, & Pierre ne pardonne point à un fils plus débauché que coupable.

24°. On connoît ce que ces deux Empereurs ont fait pour la réforme de leur Clergé. Ils avoient sur-tout à cœur de le rappeler au premier de ses devoirs, à l'instruction, à l'aumône. Charles un jour apprenant la mort d'un Evêque, demanda combien il avoit légué aux pauvres en mourant : on répondit deux livres d'argent. Un jeune Clerc s'écria : *C'est un bien petit Viatique pour un si grand voyage.* Charles, très-content de cette réflexion, dit au Clerc : *Soyez son successeur, mais n'oubliez jamais ce mot.* Ici ces deux grands hommes s'occupèrent à faire le bien de leurs Etats par des moyens diamétralement opposés. Charles rend les Papes ses Vassaux, & son Clergé docile aux Loix de l'Etat : Pierre abolit le Patriarchat, fait rentrer les Evêques dans les bornes de leurs devoirs temporels & spirituels, & se déclare Président du Synode.

Sous l'un & l'autre Empereur, la puissance supérieure à tous les obstacles, étoit à la tête de la puissance publique, qui s'exerçoit sous leurs ordres. Dans l'un & l'autre Empire, ces districts étoient réglés & ne pouvoient devenir indépendans du Prince : la souveraineté n'étoit qu'une, lors même que l'exercice en étoit partagé.

25°. Charles rétablit l'Empire d'Occident par ambition & par politique. Léon III lui donna le titre brillant d'Empereur, & tout avoit été concerté entre le Monarque & le Pontife. Charles n'avoit pas besoin de ce titre pour augmenter réellement sa puis-

fance; mais il étoit trop éclairé pour ne pas sentir toute l'impres-
sion que ce titre étoit capable de faire sur l'esprit des Peuples,
qui tiennent souvent plus aux mots qu'aux choses.

Charles étoit substitué au nom des Césars parce qu'il en avoit
la grandeur; il n'acquéroit rien positivement, mais il paroissoit
déformais légitimement posséder tout ce qu'il avoit acquis jusque-
là à titre de Conquérant; titre violent, qui a besoin de se cacher
sous des titres plus populaires, pour sa propre sûreté: la tyrannie
adroite feint de devoir quelque chose à la liberté. Pierre reçut de
même le titre d'Empereur & de Père de la Patrie; titre, comme
on l'a vu, qui avoit été accordé, en 1514, par Maximilien I au
Tzar Vassili IV Ivanovitz.

26°. Enfin, les rapports entre la vie de Charles & de Pierre
s'étendent jusqu'aux inquiétudes de l'un & de l'autre, sur la
manière de terminer les améliorations ébauchées sous leurs règnes.
L'un & l'autre eurent pour Historiens leurs amis: Charlemagne
Eginhard, & Pierre-le-Grand Théophane Prokopovitz.

Que les Historiens seroient heureux, s'ils pouvoient offrir sou-
vent à leurs Lecteurs des tableaux tels que ceux de Charlemagne
& de Pierre-le-Grand!

Nous croyons ne pouvoir mieux les terminer que par ce mor-
ceau dans lequel le Président de Montesquieu crayonne avec tant
de noblesse & de rapidité le caractère & le Gouvernement de
Charlemagne: on trouvera dans l'esquisse de ce grand Maître une
multitude de traits applicables à Pierre-le-Grand.

» Charlemagne songea à tenir le pouvoir de la Noblesse dans
» ses limites, & à empêcher l'oppression du Clergé & des hom-
» mes libres: il mit un tel tempérament dans les ordres de l'État,
» qu'ils furent contrebalancés, & qu'il resta le maître. Tout fut
» uni par la force de son génie. Il mena continuellement la No-
» blesse d'expédition en expédition: il ne lui laissa pas le tems de
» former

» former des desseins , & l'occupa toute entière à suivre les siens.
 » L'Empire se maintint par la grandeur du Chef. Le Prince étoit
 » grand , l'homme l'étoit davantage. Les Rois ses enfans furent
 » ses premiers Sujets, les instrumens de son pouvoir & les mo-
 » dèles de l'obéissance. Il fit d'admirables Règlements ; il fit plus ,
 » il les fit exécuter : son génie se répandit sur toutes les parties de
 » l'Empire. On voit dans les Loix de ce Prince , un esprit de pré-
 » voyance qui comprend tout , & une certaine force qui entraîne
 » tout. Les prétextes pour éluder le devoir sont ôtés ; les négli-
 » gences corrigées , les abus réformés ou prévenus. Il savoit punir ;
 » il savoit encore mieux pardonner. Vaste dans ses desseins , simple
 » dans l'exécution , personne n'eut à un plus haut degré , l'art de
 » faire les plus grandes choses avec facilité , & les difficiles avec
 » promptitude. Il parcouroit sans cesse son Empire , portant la
 » main par-tout où il alloit tomber. Les affaires renaissoient de
 » toutes parts. Jamais Prince ne fut mieux braver les dangers ;
 » jamais Prince ne fut mieux les éviter. Il se joua de tous les
 » périls , & principalement de ceux qu'éprouvent toujours les
 » grands Conquérens , je veux dire les conspirations. Ce Prince
 » prodigieux , étoit extrêmement modéré ; son caractère étoit
 » doux , ses manières simples ; il aimoit à vivre avec les gens de
 » sa Cour... Il mit une règle admirable dans sa dépense ; il fit
 » valoir ses Domaines avec sagesse , avec attention , avec écono-
 » mie. Un père de famille pourroit apprendre dans ses Loix à
 » gouverner sa maison. On voit dans ses Capitulaires , la source
 » pure & sacrée d'où il tira ses richesses. Je ne dirai plus qu'un
 » mot ; il ordonnoit que l'on vendit les œufs des basses-cours de
 » ses Domaines & les herbes inutiles de ses Jardins ; & il avoit
 » distribué à ses Peuples toutes les richesses des Lombards , & les
 » immenses Trésors de ces Huns qui avoient dépouillé l'Univers“.

Esprit des Loix, Liv. XXXI, Chap. 19.

RÉFLEXIONS POLITIQUES

SUR LE RÈGNE DE PIERRE-LE-GRAND.

LOUIS XIV, Albéroni, le Chevalier Robert Walpool, & M. le Marquis d'Argenson, sont les quatre hommes d'Etat auquel le Tzar parut ce qu'il étoit & ce qu'il pouvoit devenir. Le refus constant que fit Louis XIV, d'entrer en correspondance, ou de faire quelque traité avec lui, étoit une leçon authentique, dont les Puissances connoissent aujourd'hui la sagesse & l'utilité. Sans la mort de Charles XII, & la disgrâce d'Albéroni, le Tzar auroit absolument renversé la balance de l'Europe. M. le Marquis d'Argenson, dont le nom fera toujours époque dans les Annales du Ministère François, comme celui du Chevalier Robert Walpool dans les Annales Britanniques, va nous dire pourquoi & comment, dans ses Considérations sur le Gouvernement ancien & présent de la France, Chapitre III, Article XIX.

» L'Empire de Russie ou Moskovite, n'étoit compté, il y a cinquante ans, que parmi les Nations barbares : un seul homme l'a tiré de cet état, & l'a rangé parmi les Puissances considérables. Cette Puissance étant arrivée soudainement à la politesse, s'est trouvée d'une grandeur immense ; on négligeoit son immensité par le mépris de la barbarie : elle est devenue redoutable & très-digne qu'on réprime son trop de pouvoir.

» Pierre-le-Grand a donc été à-la-fois Législateur & Conquérant ; ce qui constitue un des plus grands hommes que le monde ait vu.

» Outre la vaste étendue de leur Empire, les Tzars se trouvent

en possession d'une autorité sans bornes sur leurs Peuples ; respect & dévouement de sujétion , tel qu'on le voit naturellement chez des Peuples doux & barbares. Ils sont Chefs de la Religion & de l'Etat.

» Pierre-le-Grand étant donc réellement le maître de ses Peuples , en a fait tout ce qu'il a voulu , & n'y a pas perdu de tems.

» A un Peuple ainsi composé , il faut d'autres Loix qu'à ceux qui sont pleinement sortis de la barbarie. La politique Russe se trompe , si elle continue à entreprendre des guerres d'ambition. Cet Empire n'a déjà que trop d'étendue , & assez de côtes & de fleuves pour faire un grand commerce ; il ne devoit entrer que dans des guerres où il pût se gagner l'amitié & le concours des Etrangers , faire oublier l'excès de sa puissance , & non pas s'attirer l'envie de la naissance de sa Politique : déjà l'Europe se repent de lui avoir prêté des secours propres à le perfectionner , & de s'être endormi sur ses premiers progrès.

» Le Tzar , despotique comme il est sur ses Peuples , n'éleva certainement pas la Noblesse à côté de lui. . . . Le tems de l'Arifto-
cratie est passé , quand le despotisme a commencé sans son secours «.

» La seule existence de l'homme , dit Robert Walpool , l'occupe tout entier. La préserver des dangers qui l'environnent , & la conserver , sont les deux points auxquels il rapporte tous ses soins , tous ses travaux. Comme la force fut le premier moyen que l'ambition & le désir du bien-être reconnurent , elle fut aussi le seul droit que les ambitieux firent valoir contre les foibles , pour s'approprier leur aisance , & les soumettre à leur volonté. Ce principe s'accréditant parmi les hommes , on vit des Nations entières situées sur un sol ingrat , & sous un ciel rigoureux , errer dans l'Univers , cherchant à s'établir par la force , aux dépens des Naturels de ces climats fortunés , dans lesquels la

Nature semble avoir mis ses complaisances & déposé ses richesses. C'étoit par le fer & le feu que ces perturbateurs du repos public leur demandoient l'hospitalité. Ces Naturels, accoutumés à une vie paisible & heureuse, loin d'opposer la force à ces nouveaux venus, ils leur abandonnèrent leurs terres chéries, & cherchèrent leur sûreté dans la fuite : c'est ainsi que les Nations du Nord vinrent inonder la Grande-Bretagne, & en exterminèrent les habitans. De nos jours même, si la vaste étendue de la Russie n'avoit point contenu l'ambition de Pierre Aléxiévitz, est-il vraisemblable qu'il eût resté dans l'inaction, & qu'il eût laissé jouir d'une paix bien constante l'une ou l'autre Puissance de l'Allemagne, dont il auroit trouvé les Etats le plus à sa bienfaisance? Le ton imposant que ce grand Prince & ce sage Législateur prit au retour de ses voyages, vis-à-vis deux Puissances de la mer Baltique, donne une idée de son caractère entreprenant, & justifie mes conjectures.

» Si l'on considère ce grand Monarque, qui dans les Fastes de l'Univers consacra à jamais le siècle qui l'a produit, on aura lieu d'admirer en lui toutes les qualités qui donnent de l'éclat au trône; mais combien plus n'est il point supérieur, si nous portons nos regards sur tous les changemens lumineux & les innovations utiles qu'il fit adopter à des Peuples ensévelis, ou entretenus avec soin dans l'ignorance & la superstition? Il régnoit sur des automates; & par ses soins, qui honoreroient les plus grands Législateurs, ses successeurs règnent sur des Peuples toujours disposés à saisir les lumières, les connoissances, les découvertes qui leur viennent des autres Nations, sur des Peuples enfin, qui, si les Princes de l'Europe n'y prennent garde, pourroient bien leur apprendre & leur faire sentir un jour, que tous les hommes ne sont, en général, que ce qu'on les fait être. «....

» Pourquoi le despotisme du Tzar, loin de jeter dans le

découragement, a-t-il au contraire inspiré à ses Peuples l'amour des Arts, des Sciences & de l'Industrie en général? C'est que Pierre-le-Grand a été en même tems Législateur & Conquérant, & qu'il a, par son amour pour le *grand*, le *bon* & le *beau*, fait sentir à ses Sujets qu'ils en étoient capables.

» Quelle idée avoit-on il y a soixante ou quatre-vingt ans de la Russie? On lui faisoit l'honneur en Europe de la confondre avec les Tatars & les Kosaques. Un seul homme vient éclairer le Trône, obscurci de tout tems par l'ignorance & la barbarie. Ce soleil les dissipe; & par un changement aussi surprenant que subit, il se met en état de se ranger parmi les Puissances les plus redoutables, & d'y jouer un personnage, dont on n'a point prévu les suites. Ce grand Monarque qui fut descendre du Trône, pour aller chez les Nations éclairées fouiller dans leurs constitutions, fut surpris de sa puissance, & encore plus de l'inaction dans laquelle ses prédécesseurs l'avoient entretenue; il forme un Code de toutes les bonnes règles qu'il a trouvées établies en Europe, retourne dans son pays... A peine deux ans s'écoulent, que ses Etats ont changé de face; les longues barbes tombent, le pouvoir de l'encensoir est limité, les Boyards sont abattus; tout plie aux volontés d'un Prince qui porte à son Peuple le véritable usage de la raison. On fait tout ce qu'il veut, parce qu'il ne veut rien qui ne soit réfléchi, & qui n'ait pour objet le bien de son Peuple & sa gloire; sa volonté devient le thermomètre de l'Empire. Chef de la Religion, il ne laisse qu'une longueur convenable au bâton pastoral, qui, chez les Puissances mêmes les plus policées, s'étend autant qu'il lui plaît, & frappe des coups si funestes aux Etats. Entreprend-il de se donner une Marine qui le fasse figurer entre les Puissances qui se disputent l'empire de la mer? on le voit lui-même dans les chantiers, les outils à la main, encourager, par son exemple, ses Sujets à ce travail utile... Instruit

qu'il est, d'après ce qu'il a vu chez les autres Puissances, que la subordination dans la milice double ses forces, il passe par tous les grades où il faut obéir, pour savoir bien commander...

» Connoissant la valeur des hommes & le prix de leur travail, il fait la guerre à la paresse mendicante. Tous ces oisifs sont renvoyés à leurs lieux respectifs, pour y être employés au profit de ceux qui sont chargés de les nourrir «...»

» Les Russes ont une obéissance sans bornes, & un respect illimité pour leur Souverain... Ils poussent ces sentimens jusqu'à croire qu'en combattant pour lui, ils sont assurés dans l'autre vie d'une récompense éternelle, pourvu qu'ils ne reculent point, & qu'ils soient tués sur la place. Des troupes enthousiastes sont un rempart que l'on ne renverse point aisément. Quand un Prince est parvenu à inculquer des principes semblables à ses Sujets, que ne peut-il pas entreprendre avec beaucoup d'expérience & de bons Généraux?

» Pierre-le-Grand a si bien établi les principes de la politesse & de l'amour de la gloire dans ses Etats, qu'ils y font tous les jours des progrès, quoiqu'il n'y ait eu depuis ce Législateur sur le Trône de Russie, que des minorités foibles & des femmes, plus occupées des douceurs que des devoirs de la Royauté.

» Ne point porter des regards attentifs sur les progrès d'une Puissance naissante, c'est lui fournir de nouveaux moyens de frapper des coups dont on est accablé. Si les Successeurs de Pierre-le-Grand avoient, ainsi que son Epouse, suivi son système, que seroient aujourd'hui la Suède, le Danemarck & la Pologne? tout au plus des Royaumes tributaires, ou peut-être même des Provinces de la Russie. Les pays que ce Conquérant a enlevés à ces Puissances, prouvent suffisamment que ses Successeurs, en acquérant la tactique moderne, peuvent leur faire la loi, & les resserrer dans les limites qu'ils voudront bien leur prescrire.

» Cet Empire, il est vrai, n'a déjà que trop d'étendue; il a beaucoup de côtes & de fleuves pour faire un grand commerce; mais il a tant de déserts, que les Puissances de l'Europe doivent éclairer toutes les démarches de cette Nation; les conquêtes utiles qu'elle a faites, doivent l'instruire sur l'utilité de celles qu'elle a à faire. Une Puissance absolue, & qui abonde en hommes qui aspirent à la gloire d'être martyrs d'Etat, ne peut guère se refuser à l'esprit de conquête, quand le pays, dont la fertilité l'a séduit, est à sa bienséance.

» L'Angleterre, aspirant à l'empire de la mer, doit, plus que toute autre Puissance, traverser les progrès que cette Nation se propose de faire dans la Marine: c'est aux Anglois à la réduire à un état qui ne lui permette d'entrer que dans les guerres où elle puisse gagner l'amitié des Etrangers, & faire oublier l'excès de puissance à laquelle Pierre Alexiévitz tendoit, & non pas à s'attirer l'envie des Nations de l'Europe, dès la naissance du système politique qu'elle paroît avoir embrassé.

» Si quelque Tzar adoptoit les vues du Législateur Russe, ce seroit alors que l'Angleterre devoit voler au secours de la Pologne, de la Suède & du Danemarck, pour arrêter l'impétuosité de la multitude dont il inonderoit le territoire de ces trois Puissances. Les hommes sont, à proprement parler, la monnoie des Empereurs de Russie. Ils ne leur coûtent rien: leur marche n'est point dispendieuse, les frais de leur entretien sont peu considérables. Ils sont durs, sobres, & faits à la fatigue; de l'eau, un peu de suif & de la farine, forment toute leur nourriture; ils s'enterrent comme des lapins, & se battent comme des lions. Avec de telles troupes, que ne peut point oser & entreprendre un Chef qui a de l'intelligence, qui fait leur faire goûter les avantages de la discipline moderne?

» La Russie ne craignant point d'invasion de la part d'aucune

Puissance de l'Europe, (quelle est celle, en effet, qui auroit la folle ambition de conquérir des déserts?) l'esprit de conquête doit nécessairement entrer dans sa constitution. Possesseur assuré de ses forêts, le Tzar ne peut manquer qu'à gagner dans toutes les tentatives qu'il fera contre les trois Puissances dont je viens de parler.

» Le refus constant que Louis XIV fit à Pierre-le-Grand, d'entrer en correspondance, ou de faire quelque traité avec lui, est une leçon authentique dont les Puissances connoissent aujourd'hui la sagesse & l'utilité. Les Ambassadeurs que ce Prince reçut des différentes Cours de l'Europe, lui firent connoître l'importance du rôle qu'il alloit jouer. En Acteur intelligent, il se prépara à le soutenir. La Pologne & la Suède savent, par expérience, s'il débuta avec succès : ne devons-nous pas même regarder aujourd'hui l'inaction des Impératrices plutôt comme une préparation à de grands coups, que comme une insuffisance ?

» On peut, & l'on doit mettre au rang des traits de la politique la plus éclairée cette conduite de Louis XIV. Il savoit que faire des alliances avec une Puissance jusqu'alors inconnue, ou plutôt méprisable, c'étoit l'éclairer sur l'importance de son existence. Qu'est-ce, en effet, entre les Souverains, que s'allier ? c'est se communiquer le besoin réciproque qu'on a les uns des autres : c'étoit donc, en faisant alliance avec Pierre-le-Grand, lui dire qu'il ignoroit l'influence que pourroit avoir son existence sur les intérêts respectifs des Etats de l'Europe ; c'étoit ouvrir une vaste carrière à son ambition, & lui décrire le chemin par lequel il pouvoit venir faire pencher la balance. Ce trait de politique, sans doute peu connu & senti par les François, puisqu'ils n'en parlent point, fera toujours honneur à la mémoire de Louis XIV. La Postérité louera en lui cette sage & éclairée prévoyance, qui pénétrait jusques dans l'obscurité de l'avenir. . . . Si l'Europe

continue

continue à regarder d'un œil tranquille & indifférent la Puissance Russe, nous devons nous attendre à la voir justifier à notre grand désavantage les prédictions tacites qui motivèrent la conduite de Louis XIV.

» Si, se modelant sur le Danemarck, la Russie forme, encourage, soutient une Compagnie de commerce, & parvient à s'établir des Comptoirs, notre commerce, ainsi que celui de la Hollande, sera-t-il en état de supporter cet échec? & si, éclairée par un calcul un peu suivi, cette Puissance, qui ne fait où & comment employer les hommes, s'attachoit à augmenter sa marine & à multiplier ses vaisseaux, pour être, à l'instar des Hollandois, des Rouliers de mer, que deviendroient les Etats-Généraux? Bornés à leur épicerie, les trois-quarts de leurs matelots resteroient les bras croisés : or, dans un Etat comme celui de la République de Hollande, où le sol est aussi borné qu'ingrat, l'activité des hommes fait toute sa puissance.

» La faculté que la Russie a de construire des vaisseaux, justifie mes inquiétudes ; beaucoup de bois ; la main-d'œuvre à bon marché ; des hommes qui ne cherchent qu'à être employés, pour se signaler & sortir de l'état de misère où la nature du climat les réduit ; autant de raisons qui doivent nécessairement déterminer un jour la Cour de Pétersbourg à tirer tous les avantages possibles des sublimes vues du Grand-Prince, qui a fait connoître & sentir à ses Sujets une nouvelle vie, bien différente de celle qu'ils avoient menée jusqu'au commencement de son règne.

» Qu'importeroit d'ailleurs à un Empereur Russe de renoncer entièrement à l'obéissance de quelques malheureux habitans de Sibérie & autres lieux éloignés, qui ne peuvent point profiter de l'influence de l'Astre qui éclaire le Trône, pour s'approcher des contrées les plus heureuses de l'Univers? de quitter une poignée de Sujets qui, ne voyant point les horreurs de leur

existence, méprisent les moyens de l'améliorer, pour acquérir des hommes éclairés, qui connoissent les rapports intimes qui sont entre celui qui commande & celui qui obéit?

» Quand une Puissance est parvenue à pénétrer les intérêts cachés de celle à qui elle soupçonne de l'ambition, elle a beaucoup fait. Mais si l'indifférence rend cette découverte inactive, elle n'a vu que la cause du mal qui la menace, & qu'elle ne peut éviter. La Suède, la Pologne, le Danemarck, l'Angleterre, la Hollande, & la France même, si elle veut toujours tenir le Trône de Pologne ouvert à quelqu'un de ses Princes ou à quelqu'un de ses Protégés, paroissent être dans cette situation critique, pour peu que l'on discute leurs intérêts, & qu'on les mesure sur les intérêts particuliers que la Russie doit nécessairement adopter.

» Prenons garde que l'ambition de la Cour de Pétersbourg ne nous fasse sortir de notre léthargie. Elle aura porté à l'Europe les coups les plus dangereux, que nous nous trouverons encore dans un état d'engourdissement qui nous empêchera d'opposer une digue assez forte à l'impétuosité de ce torrent... Les plus grands ennemis que l'Europe ait à combattre dans les Russes, c'est leur misère naturelle & leur préjugé de Religion... S'il est vrai que le fanatisme double ses forces, quels progrès n'avons-nous pas à craindre de la Russie?...

» Que la Pologne seroit heureuse, même dans l'état affreux où l'ont réduite l'ambition & l'orgueilleuse indépendance de sa Noblesse, si elle parvenoit à fomenter la division entre la Cour Ottomane & la Cour de Pétersbourg! Isolée comme elle l'est, & n'étant qu'un tronc sans tête, elle ne peut trouver sa sûreté que dans la guerre qu'elle aura l'art d'entretenir, sous les dehors d'une exacte neutralité, entre ces deux Puissances. Voilà, si je ne me trompe, le seul objet qui doive occuper aujourd'hui la

République Polonoise; encore même faudroit-il qu'elle fût assurée qu'il n'y a point de liaison d'intérêt entre la Cour de Berlin & celle de Pétersbourg; ce qui, d'après les preuves d'ambition que la Maison de Brandebourg a données, paroît très-certain.... Les Princes ont toujours, dans la parole qu'ils donnent, des restrictions tacites, qui les mettent en droit de les violer. *Sauf le bien de mes Royaumes & de mes Sujets*, disent-ils; c'est cette condition qui les justifie de leur infidélité & de leur perfidie.

» L'intérêt que nous devons prendre aux démarches de la Russie, me paroît assez établi, par le détail que je viens de mettre sous les yeux de mes compatriotes, pour ne pas m'appesantir sur la nécessité de voler au secours de la Pologne, si jamais les Russes font de nouvelles entreprises contre elle. Mais hors de cette circonstance, l'état actuel de ce Royaume ne nous regarde point. Que la Noblesse mette un Piaft sur le Trône, ou qu'elle le vende à un Prince étranger, les effets de ce caprice ne peuvent avoir aucune influence sensible sur les intérêts présens de la Grande-Bretagne «.

Les évènemens arrivés depuis vingt-cinq ans, prouvent la sagesse & la vérité des réflexions politiques du Ministre Anglois. Nous allons en ajouter d'autres bien dignes de figurer ici à côté de celles de M. le Marquis d'Argenson & de Robert Walpool : il faut aux objets un grand jour pour les connoître, & aux hommes des démonstrations pour les convaincre. Nous allons les puiser dans le *Dictionnaire universel des Sciences morale, économique, politique*, ou *Bibliothèque de l'Homme d'Etat & du Citoyen*, & transcrire l'article du *Génie politique de Pierre-le-Grand*, dont l'Auteur est désigné par les lettres *D. B. M.*

» Le Roi Auguste, en proposant au Tzar Pierre l'alliance offensive contre la Suède, ne soupçonnoit point que l'ambition de ce Prince fût d'une autre nature que la sienne; & jugeant de ses

forces sur l'état actuel de son Empire, il le crut un Allié utile & peu dangereux, qu'on fauroit obliger à se contenter de la part qu'on lui voudroit faire des conquêtes communes. L'engagement de lui former un Militaire à l'Allemande, parut à Auguste sans conséquence pour l'avenir, parce qu'il comptoit sur le défaut de commerce, qui, réduisant la richesse du Prince Moskovite à l'aïssance intérieure, le tiendrait dans l'impuissance d'entretenir constamment un gros corps de troupes. Il n'y avoit pas à douter que si les soldats étoient renvoyés dans leurs maisons, après la paix, le nouveau Militaire ne tombât dans l'ancienne ignorance. Ce fut de ces préventions que se forma la confiance du Roi Auguste & du Roi de Danemarck en cet Allié. Lorsqu'ils purent connoître qu'il étoit revenu de ses premiers voyages avec le desir de tirer ses peuples de la barbarie, & de faire naître l'industrie & le commerce dans ses Etats, leur ressentiment contre Charles XII les aveuglèrent sur les suites de la révolution qui commençoit dans l'intérieur de l'Empire Moskovite. Le prodigieux travail de la réunion des fleuves, qui devoient faire un canal d'une extrémité de la Russie à l'autre, fut achevé, sans qu'ils parussent y avoir fait attention. Tout-à-coup la victoire de Pultava, la conquête de la Livonie, la nombreuse Armée répandue en Finlande, l'Escadre qui demanda du respect pour le nouveau pavillon dans la Baltique, leur montrèrent un supérieur dans l'Allié qu'ils avoient à peine regardé comme leur égal; & ils durent craindre d'avoir bientôt à se défendre de le recevoir pour maître.

» Après cette terrible bataille, dont la perte réduisoit la Suède à la défensive, il n'y avoit qu'une profonde paix, capable de conserver l'ancien équilibre du Nord. Les deux Rois devoient assez connoître leurs forces, pour sentir que les fruits de la guerre qu'ils continueroient contre Charles XII, ne seroient pas pour eux. Le démembrement du Royaume de Suède les devoit mettre né-

cessairement aux mains avec le Tzar ; & les Provinces Suédoises d'outre-mer étoient des conquêtes trop à la bienséance de leurs voisins , pour qu'ils les vissent passer tranquillement à d'autres possesseurs. Mais le desir de la vengeance , l'ambition , le point d'honneur , l'emportèrent chez les deux Rois alliés sur leur véritable intérêt ; & l'inflexibilité de Charles irritant leur passion en même-tems qu'elle leur donnoit un motif, ils se livrèrent à leurs ressentimens & leurs espérances.

» Les grandes Puissances du midi de l'Europe, en guerre pour la succession de Charles II, étoient si fort attachées à ce grand objet, qu'elles refusoient de voir tout ce qui ne lui étoit point relatif. Indifférentes sur le renversement de la balance du Nord, que la bonne fortune du Roi de Suède rendoit presque indubitable, elles ne s'intéressèrent ni à la neutralité forcée du Roi de Danemarck, ni aux malheurs du Roi Electeur, ni aux périls du Tzar. Elles considérèrent uniquement, les unes ce qu'elles avoient à redouter, les autres ce qu'elles pouvoient se promettre des armes Suédoises, si Charles XII victorieux s'offroit à elles pour médiateur & pour arbitre. Quand l'habileté du Duc de Marlborough & la souplesse de la Cour de Vienne eurent délivré l'Empire de cet hôte incommode, la France & les ennemis de Philippe V le perdirent également de vue. L'une lui faisoit mauvais gré de la froideur qu'il avoit marquée sur ses intérêts; les autres ne lui pardonnoient point les alarmes qu'il leur avoit causées. Le dépit rendoit les deux partis insensibles aux suites de la défaite de Pultava. Chacun fut mis, par la paix d'Utrecht, en liberté de donner ses soins à la pacification du Nord, & chacun se fit de son épuisement une raison de son indifférence. Comme les objets perdent de leur grandeur à proportion de leur éloignement, les Puissances qui venoient de terminer une guerre, dont une Monarchie entière étoit le prix, semblèrent en dédaigner une, qui

avoit le Duché de Holstein pour première cause. On eût dit qu'elles ignoroient l'influence qu'auroient sur les affaires générales de l'Europe l'affoiblissement de la Suède & l'accroissement du Tzar.

» La Suède étoit dans l'état le plus déplorable, sans ressources au-dedans, sans forces & sans crédit au-dehors. L'opiniâtreté de son Roi à continuer une absence aussi avantageuse à ses ennemis, que peu honorable pour sa personne; & l'excessive soumission de ses Etats au refus que faisoit le Monarque, de leur communiquer l'autorité qu'il n'étoit pas à portée de gérer par lui-même, mettoient le Royaume en anarchie. On ne pouvoit ni remédier aux maux, ni pourvoir au nécessaire, ni même faire usage des forces qui restoient pour la défense du pays. On n'osoit promettre à des Alliés chancelans ce qui les auroit affermis dans l'alliance, ni accorder aux ennemis ce qui auroit ralenti leur haine. Du fond de la Turquie où il étoit prisonnier, Charles donnoit des ordres, dont il auroit eu peine à soutenir l'exécution dans sa plus grande prospérité; & ses Sujets, accoutumés à son despotisme, étoient obligés de suivre, malgré leur épuisement, des plans, dont la difficulté s'étoit fait sentir, alors même que les affaires étoient dans la position la plus heureuse. Toutes les acquisitions de Gustave-Adolphe étoient passées à d'autres : l'ennemi étoit au cœur de la plus belle Province du Royaume : les côtes étoient désertées par la crainte des descentes, qu'on ne pouvoit ni repousser ni prévenir. La marine Suédoise ne consistoit plus que dans un petit nombre d'Armateurs, qui s'entrenoient en pillant amis & ennemis. La Nation se défendoit moins pour empêcher, que pour vendre chèrement sa ruine.

» Le Tzar n'avoit pas perdu un seul instant pour s'assurer ce qui étoit à sa bienséance dans la dépouille de l'ennemi qu'il vouloit accabler. Ce Prince, dont l'ambition étoit autant d'un

Conquérant que d'un Législateur, réunissoit toutes ses vues sur le commerce. Il avoit connu dans ses voyages qu'il étoit la source de l'opulence du Souverain, en même-tems que du bien-être des Sujets. Se livrant à l'avenir avec une confiance qui ne se trouve que dans les grands génies, il n'avoit pas hésité à épuiser ses coffres pour faire ses préparatifs. Après l'exécution du projet qui devoit joindre, pour ainsi dire, Astrakan à St-Pétersbourg, & la mer Caspienne à la mer Baltique, il avoit aveuglé, à force d'argent, les deux grandes Puissances maritimes sur leurs intérêts, au point de les engager à lui vendre une nombreuse Escadre toute équipée. Il avoit formé des chantiers, des magasins, des arsenaux, dans les Ports conquis sur la Suède : & ce qui étoit plus difficile & plus important, il s'étoit procuré pour ses Sujets des Ecoles parmi les étrangers, afin de faire passer tout-à-coup dans ses Etats leur industrie & leurs connoissances.

» Avec une sagacité admirable, il avoit saisi l'accord d'un despotisme, auquel il ne vouloit pas renoncer, avec des établissemens dont la liberté est la base chez les autres Nations. Dans les Etats où la propriété est l'ame des Loix, la puissance du Souverain est en proportion avec l'opulence des Particuliers; & le Prince cesse d'être riche, dès qu'il veut l'être plus que son Peuple. Les Moskovites, nés dans l'esclavage, devenoient heureux pour peu que leur sort s'améliorât; & l'habile Monarque sut borner ses vues pour leur bien-être, à leur laisser entrevoir l'aisance. Seul Négociant dans son Empire, Chef des Fabriques, Surintendant de tous les Arts, il se fit de ses Sujets autant d'Ouvriers, dont l'espérance de la récompense & des applaudissemens du Maître excita l'émulation. Il apprécioit leur travail, & se réservant de le vendre à l'étranger, il ramenoit dans les coffres de l'épargne les profits immenses de l'industrie de tout son Peuple. Bien différent des autres Souverains, qui sont obligés de renvoyer circuler dans

leurs Provinces la meilleure partie de l'argent qui en est venu dans leurs coffres; il rendoit une seconde année plus abondante, en ne laissant rien retourner du produit de la première.

» Maître de donner aux espèces la valeur qu'il vouloit dans l'étendue de son Empire, & résolu de ne les recevoir que pour leur valeur intrinsèque des étrangers, avec qui il ne vouloit le commerce d'échange qu'à des conditions qui leur étoient ruineuses, il réalisoit pour ses Sujets des richesses imaginaires, en même-tems qu'il grossissoit des richesses réelles, dont il n'étoit comptable qu'à son ambition.

» Tant de soins & de dépenses pour dégrossir ses Peuples; des vues aussi constamment suivies sur l'introduction du Commerce & des Arts dans son Empire, ne laissoient point douter que le Tzar n'eût formé l'espérance de dominer dans la Baltique, & le dessein d'en faire un jour tout le commerce par ses Sujets; qu'il ne se proposât de tenir la balance du Nord, & de faire seul contrepoids à toutes les Puissances. La France, l'Angleterre & la Hollande perdoient également, quoique d'une manière différente, à l'exécution de ce plan: & elles manquèrent avec une égale négligence, les moyens d'y faire obstacle. L'Histoire du siècle n'a point d'époque moins honorable à leur politique.

» Le principal intérêt de la France, quant au Nord, est d'y avoir un Allié, qui tienne en échec ceux de ses voisins dont l'Empereur se feroit des auxiliaires; & le Ministère François, incertain s'il trouveroit à former avec quelque autre Puissance les mêmes liaisons qu'avec la Suède, qui lui avoit rendu cet office depuis un siècle, abandonna Charles XII à son opiniâtreté, & les Suédois à leur malheur, sur le penchant de leur ruine.

» Les deux grandes Puissances maritimes qui ont tourné vers le Nord la principale branche de leur commerce, qui ne l'y soutiennent que par l'équilibre entre les Princes capables de maîtriser

la Baltique ; qui ne la pouvoient étendre qu'en dégoûtant les Peuples septentrionaux de négocier par eux-mêmes : loin de secourir, d'étayer une Puissance accoutumée à traiter avec leurs Marchands, se joignirent à ses ennemis pour l'accabler, fournirent des Armes, des Munitions, des Vaisseaux, des Officiers, formèrent enfin une marine à un Prince qui ne pouvoit se donner le commerce que sur la ruine du leur, & qui étoit résolu de se le donner.

» L'Angleterre étoit alors gouvernée par une Reine, qu'un objet particulier occupoit uniquement. La Nation accrue de force & de puissance par les acquisitions d'Utrecht, se jugeoit supérieure aux évènements de la guerre du Nord, & en état d'y faire toujours à son commerce les conditions qu'elle voudroit. Le Prince successeur, qui projettoit l'agrandissement de son Electorat sur des démembrements, auxquels la Suède n'entendrait point, jusqu'à ce qu'elle fût réduite à recevoir avec reconnaissance le Traité qu'il plairoit à ses ennemis de lui dicter, avoit un parti puissant, qui entretenoit les Anglois dans leur indifférence par rapport à Charles XII : c'est à quoi il faut attribuer une conduite si peu conforme à l'intérêt de la Nation.

» Les Hollandois agirent en Marchands, qu'un gain présent manque rarement de séduire. C'a été leur destinée de mettre les autres sur les voies de leur secret, & d'enseigner à ceux qui ont voulu devenir leurs émules, l'art de s'enrichir à leurs dépens. Ainsi qu'ils avoient fait pour Louis XIV, ils accordèrent au Tzar de lui former des Constructeurs dans leurs chantiers, des Officiers & des Matelots sur leurs Flottes, des Facteurs & des Commissionnaires dans leurs Comptoirs. Comme s'ils avoient eu intérêt à rendre promptement respectable ce nouveau Pavillon, ils vendirent au Tzar plus de vingt vaisseaux de guerre avec leurs agrès & leur équipage : ils firent passer de leurs gens de mer dans

les Ports de la Ruffie : ils menacèrent d'une guerre ouverte les malheureux Suédois, qui employoient le reste de leurs forces à leur fermer ce monstrueux commerce.

» L'Angleterre & la Hollande étoient les principaux garans des Traités d'Alténa & de Travendalh, qui affuroient à la Maison de Gottorp le Duché de Holstein, avec la moitié du Duché de Schlesvick; la France avoit pris la garantie du Traité d'Osnabruck, qui unissoit à la Couronne de Suède la Poméranie, Bremen & Verden. Les Alliés du Nord étant entrés en Poméranie & dans les Duchés, la Cour de France s'en tint aux sollicitations de ses Ambassadeurs. Le Roi de Danemarck s'étant emparé du Holstein, l'Angleterre & la Hollande disputèrent si le Duc étoit dans le cas de la garantie; & elles attendirent tranquillement que les autres garans du Traité de Travendalh en donnâssent leurs avis. L'Armée du Comte de Steinbock étoit la dernière ressource de la Suède. Lorsqu'elle étoit sur le point d'être accablée par l'Armée des trois Alliés, une intrigue habilement ménagée lui fit ouvrir les portes de Tonningen, où elle ne pouvoit être forcée que par la disette; & ce n'étoit guère que de la Hollande qu'elle pouvoit recevoir des vivres. Les Etats-Généraux furent sur le point de défendre la sortie des grains de leurs Ports; & ils n'accordèrent que la tolérance à ceux de leurs Négocians que le profit engagea à la traite. Le Congrès de Brunsvick ayant décidé la neutralité des Provinces Suédoises en Allemagne, les Ministres de Suède représentèrent dans toutes les Cours l'injustice & les inconvéniens de cette neutralité, qui, mettant les ennemis de Charles XII hors d'inquiétude pour leurs Etats, réduisoit ses Peuples à la nécessité de recevoir la guerre dans le cœur du Royaume; & les trois Puissances semblèrent approuver par leur silence, que l'Empire se liguât pour obliger Charles à souscrire à cette neutralité. Le Tzar avoit déjà dans la Baltique plus de trente vaisseaux

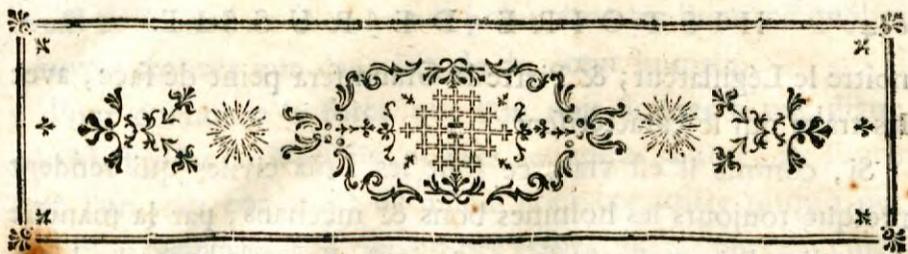
de guerre : son Armée de terre étoit maitresse de toute la Finlande; & il menaçoit de la conduire à Stockholm. Les Etats-Généraux lui firent demander s'il avoit fermement résolu d'anéantir le Royaume de Suède, s'il étoit dans l'intention de faire tort au commerce des Sujets de la République; & ses explications les rendirent à leur première indifférence.

» Le Tzar Pierre n'étoit point un Prince dont on pût croire qu'agissant de boutade & par pure impétuosité de tempérament, son inconstance étoit d'autant moins éloignée qu'il se portoit avec plus d'ardeur à l'exécution. Ses projets étoient le fruit d'une profonde méditation; il les avoit considérés sous leurs différens points de vue; & on lui auroit fait injustice de penser que ses mesures eussent quelques suites possibles qu'il n'eût pas pénétrées. Les ennemis de la Suède, qui avoient intérêt à tenir ses anciens Alliés dans l'inaction, se bernoient à représenter à ceux qui s'alarmoient de l'agrandissement du Tzar, le peu de vraisemblance de l'ambition qu'on reprochoit à ce Prince, & l'obstacle que lui feroit toujours l'éloignement de ses Etats; & il n'en fallut pas davantage pour rassurer les plus défiants. On ne commença à craindre l'influence de l'Empire des Russies sur les affaires générales de l'Europe, que quand il se la fut assurée. Le Tzar avoit uni à ses Etats la Livonie, dont on ne lui avoit laissé faire la conquête, que sur la promesse de la rendre au Royaume de Pologne. Il avoit transporté d'Arkangel à St-Pétersbourg le commerce de ses Etats, malgré les instances des Hollandois. Contre les espérances qu'il en avoit données, il vouloit que le négoce se fit autrement que sur l'ancien pied; & les Etats-Généraux le sollicitoient en vain de conclure le Traité de Commerce qu'il leur promettoit depuis qu'il étoit en liaison particulière avec eux. Il se croyoit assez fort dans la Baltique pour éluder impunément une satisfaction qu'ils lui demandoient sur cinq de leurs vais-

seaux que son Amiral avoit traités en ennemis. Déjà ses Sujets conduisoient eux-mêmes leurs navires, & négocioient sans guide dans la Méditerranée. Enfin, il proposa à l'Empereur & à la République une alliance pour le maintien de l'équilibre général de l'Europe : il s'y donna pour la puissance qui devoit remplacer l'Angleterre; & on refusoit encore de croire son agrandissement & son ambition redoutables. Le Cardinal Albéroni fut le premier homme d'Etat, auquel le Tzar parut ce qu'il étoit & ce qu'il pouvoit être. L'indiscrétion du Baron de Goertz, & la mort de Charles XII fermèrent la nouvelle carrière où le Monarque Russe vouloit entrer. La disgrâce d'Albéroni lui coupa ses correspondances avec le Midi de l'Europe. Mais à la manière dont il fut soutenu dans le Nord sa supériorité, on put connoître qu'il en avoit absolument renversé la balance.

« Abandonné de ses Alliés devenus ses jaloux, & menacé de les avoir pour arbitres, il continua seul une guerre qu'il avoit à peine osé commencer en tiers. Il marqua ses conditions comme il auroit intimé des ordres : & il se tenoit si assuré d'obliger tout le Nord à y souscrire, qu'il n'en voulut point d'autre garant que lui-même ».





HISTOIRE
PHYSIQUE, MORALE,
CIVILE ET POLITIQUE

DE LA

RUSSIE ANCIENNE.

LIVRE TREIZIÈME
CONTENANT LES LOIX DE PIERRE-LE-GRAND.

INTRODUCTION.

IL est un genre de gloire dans lequel Pierre I n'eut point de rivaux, & c'est celui de tout créer dans son Empire, de tout administrer par lui-même : les institutions & les travaux immortels de ce Prince démontrent cette vérité. Après avoir analysé l'Homme, le Citoyen, le Guerrier, le Politique, le Souverain Créateur & Administrateur, il ne nous reste plus qu'à faire con-

noître le Législateur; & Pierre-le-Grand sera peint de face, avec les traits qui le caractérisent.

Si, comme il est vrai, ce sont les Loix civiles qui rendent presque toujours les hommes bons & méchans, par la manière dont elles dirigent les passions, & dont elles distribuent les biens & les maux parmi les individus des Sociétés, on peut affirmer que Pierre-le-Grand est le seul de tous les Législateurs anciens & modernes qui n'ait pas méconnu la source du bien & du mal, des désordres publics & des délits particuliers, puisqu'il est le seul qui n'ait pas considéré les Loix criminelles, abstraction faite des Loix civiles; le seul enfin qui se soit constamment occupé de la perfection de celles-ci, pour corriger les imperfections de celles-là, que l'inhumanité même semble avoir dictées.

Le Peuple qui aura la meilleure forme d'administration politique, aura aussi les meilleures Loix criminelles.

La preuve que Pierre I étoit intimément persuadé de cette grande vérité, est consignée dans ses instructions, où l'on trouve réunis les principes de la Jurisprudence civile & ceux de la Jurisprudence criminelle, annexés à un Code militaire. Ce Législateur pensoit donc que l'unité & la simplicité ne sont pas moins essentielles dans l'administration politique, que dans les ouvrages de la Nature & de l'Art. Cette unité fut l'objet des travaux des plus célèbres Législateurs de l'antiquité; & cela suffit pour expliquer comment, avec un si petit nombre de Loix, ils firent tant de bien, tandis qu'avec des milliers de volumes sur les Loix, les modernes ont fait tant de mal.

La chose la plus étonnante dans la vie de Pierre-le-Grand, c'est que le despotisme n'ait pas corrompu en lui les maximes de la Justice, & que sa sévérité même ait été révoltée des usages affreux de cette Jurisprudence criminelle qui conserve une forme inquisitoriale pour l'examen des fautes, des délits & des crimes.

Aussi ce Prince ne chercha-t-il point dans les livres ce qu'il ne pouvoit trouver que dans l'étude du cœur humain.

Pour connoître la force que l'on doit donner à une digue, dit M. Briffot de Warville, il faut connoître la force de l'agent que l'on veut contenir : de même pour connoître jusqu'à quel degré on peut porter la rigueur des peines, il faut nécessairement examiner la nature de l'homme, ses penchans, le degré d'activité des passions, leurs écarts, & le point où la corruption est parvenue dans la Société que l'on veut policer. Cette étude fut celle de tout le règne de Pierre-le-Grand. Ce Prince regardoit avec raison comme une découverte fatale au monde, ce Code trouvé par *Imérius*, qui, fournissant de nouveaux alimens à la rapacité des gens de Justice, multiplia les Loix, les Tribunaux, les Procès, & par conséquent les vexations, les injustices, les calamités publiques.

A l'exemple de *Louis XI*, le Tzar *Ivan Vassiliévitch II* avoit entrepris un Code général dont nous avons donné l'analyse : mais les mains de *Louis XI* & d'*Ivan Vassiliévitch* pouvoient-elles élever des autels à l'humanité ?

François I, & le Tzar *Alexis Mikailovitch*, qui n'avoient point ce petit esprit, ni cette méfiance ombrageuse du despotisme, sembloient nés l'un & l'autre pour être les Restaurateurs des lettres dans leurs Etats, & pour y faire oublier l'histoire lamentable des procédures judiciaires : mais la raison & l'humanité pouvoient seules donner les vrais principes des Loix ; & le quinzième & le seizième siècles n'étoient pas ceux des Sciences morales & politiques ; toutes les Ordonnances des Princes d'alors portoient le caractère de l'imperfection où étoient encore les connoissances humaines.

Les meilleurs d'entr'eux ébauchoit des réformes & se trompoient dans les moyens. Sous *François I*, on vit paroître quelques

bonnes Ordonnances; mais le bien léger qu'elles produisirent, ne fut que trop compensé par l'introduction de la vénalité des charges, de la procédure secrète, & d'autres barbaries qu'ordonna de sang-froid le Chancelier *Duprat*. Sous Alexis Mikailovitz, la rédaction des Coutumes Russes, l'*Oulagénie*, loin d'accélérer la destruction des abus du despotisme & de la féodalité, réunis pour ensevelir les droits de l'homme, ne servit qu'à les multiplier, en les couvrant du sceau de l'autorité souveraine. La raison & l'humanité fuyoient au bruit des armes, & la force qui leur montrait des chaînes pour leur imposer silence, dicta les Loix pour elles. » En considérant la base de ces Loix, dit l'Auteur » cité ci-dessus, doit-on être étonné de leur instabilité? en » voyant leur origine, doit-on être surpris des atrocités qu'elles » ordonnent « ?

Pierre-le-Grand forma le projet d'anéantir d'une main hardie les décombres trop révéérés de la Législation barbare de ses Prédécesseurs, pour lui substituer un édifice dont les fondemens reposassent sur la raison dirigée par les principes du droit naturel. Il suivit le plan de *Louis IX*, qui vouloit tout-à-la-fois simplifier les Loix & la procédure; il ne pouvoit choisir un meilleur modèle! Il résolut donc en 1710, de former avec le tems un Code civil, un Code pénal, un Code militaire & un Code maritime, simples, uniformes, universels dans leur plan, clairs dans leurs dispositions, écrits en langue vulgaire, & intelligibles à tous.

Pendant que ce Prince méditoit ce plan de Législation, qu'aucun Peuple de la terre n'a encore, & qui fera bénir du siècle présent & de la postérité le Souverain qui remplira cette tâche sacrée, il s'occupoit particulièrement de la partie morale de l'éducation nationale; il en corrigeoit les abus, & en faisoit donner une meilleure. Il vouloit que les pères, les mères, les enfans, les citoyens de tout sexe, de tout âge, de toute condition y puis-

sâssent

fassent la connoissance de leurs devoirs, le desir de les remplir, & l'amour de leur propre estime, en apprenant à se concilier celle de leurs semblables.

Les Loix ne peuvent presque rien sans les mœurs. Pour rétablir les mœurs, il falloit rétablir l'empire de l'opinion publique: Pierre regarda les pères négligens comme de mauvais pères & de mauvais citoyens; il ne voulut pas que les riches & les puissans fussent impunément dépravés; il ordonna que l'opinion publique notât & frappât de son fouet vengeur, les coupables qui porteroient atteinte aux mœurs. Il s'attacha d'abord à instruire ses Sujets pour les rendre meilleurs, à prévenir les délits par d'utiles Règlements, & ensuite à les punir.

La sagacité du Monarque Russe appercevoit dans l'esprit qui se porte aux irrégularités & aux défordres, & dans le Gouvernement qui les tolère, la semence des vices destructeurs des Empires; il voulut que l'ordre légal les réprimât & leur imposât un frein, soit en faisant donner des tuteurs à ceux qui dissipent leurs biens, qui vexoient & maltraitoient leurs serfs, soit en distribuant admirablement des peines proportionnées à chaque espèce de faute & de délit, par une gradation qui commençoit par la réprimande & par la note légère, pour ceux qui, sans commettre des actions méchantes, menoient cependant une vie honteuse, jusqu'à l'infamie de fait & l'infamie de droit qui comprend toutes les actions infâmes par elles-mêmes.

Tout Gouvernement doit renfermer l'art & les moyens d'assurer entre les hommes l'observation des Loix de la morale, des Loix civiles & politiques, le maintien des droits de tous, l'accomplissement de tous les devoirs, & les succès de tous les travaux utiles.

Tout Monarque doit donc tenir dans ses mains deux rênes, avec lesquelles il peut conduire à son gré les passions des hom-

mes : ces rênes sont les récompenses & les peines. On rend les hommes meilleurs, on élève leurs ames, en récompensant la vertu, le vrai mérite, les talens. On les empêche de tomber dans le désordre, en punissant justement les désordres, les vices, les crimes. Par-là, on arrête les méchans, on fortifie les bons, on seconde ceux qui n'ont encore que des intentions honnêtes; tous dès-lors remplissent leurs devoirs avec zèle, avec amour; les bonnes mœurs règnent avec les bonnes Loix & les lumières dans le sein de la paix,

Il suit de là que tout Législateur, à l'exemple de Pierre-le-Grand, doit publier un petit Code moral, civil & pénal, en langue vulgaire, où chacun puisse lire ses devoirs & ses droits, les récompenses & les châtimens réservés à ceux qui observent ou qui transgressent les Loix faites pour leur sûreté, pour leur bonheur.

Les Loix de ce Code élémentaire doivent avoir la Loi naturelle pour base, parce qu'elles doivent être souverainement justes, & que la Justice repose sur la Loi & le Droit naturels; fondement de toutes les Loix humaines. Plus les Loix de convention se rapprochent de la Loi naturelle, & plus aussi la vie sociale, la vie physique, morale & politique est douce & supportable aux individus mêmes qui composent la dernière classe des Sociétés.

A mesure que nous avons ouvert nos yeux sur notre asservissement à des Loix & à des institutions extravagantes; dit un homme célèbre, nous nous sommes occupés à les corriger; mais sans oser renverser entièrement l'Édifice Gothique & Romain. On a remédié à des abus par des abus nouveaux; & à force d'étayer, de réformer, de pallier, on a mis dans nos mœurs plus de contradictions, qu'il n'y en a chez les Peuples les plus barbares. Le développement de la Législation de Pierre-le-Grand, vient à l'appui de cette réflexion. L'instruction y concourt avec les mœurs, au rétablissement de l'opinion publique, pour pré-

venir les délits moraux ; l'Empire des mœurs & de l'opinion y établit le règne des Loix civiles & politiques, dont les Loix pénales font les arcaboutans ; & comme *la peine de la vie*, lorsqu'on la fature du fiel du mépris, est bien plus terrible que *la peine de la mort*, le Législateur a voulu que les peines infligées par les Loix, effrayassent plus par leur nature & leur durée que par leur rigueur, & que le glaive même de la Justice fût bien plus l'instrument de l'effroi que de la vengeance.

Une chose qui nous paroît digne de toute l'attention des Souverains, c'est le moyen employé par Pierre-le-Grand pour prévenir, ou du moins pour diminuer le nombre des délits & des crimes : *il punissoit encore plus sévèrement le complice que le coupable*. Les motifs de cette rigueur nécessaire méritent d'être développés d'une manière nouvelle.

Ce n'est pas diminuer la gloire du Monarque Russe, que d'attribuer à *Homère* le mérite de l'idée dont il fut tiré un si grand parti pour sa Législation.

Lorsqu'*Agamemnon*, qui commandoit à tous les Grecs, & qui en étoit adoré comme un Dieu, cherche un Officier d'un courage bien ferme & bien déterminé, pour l'envoyer épier le camp des Troyens, surprendre Rhésus, & lui enlever, s'il est possible, son char, d'une magnificence sans égale, garni de lames d'or & d'argent, & ses coursiers aussi blancs que la neige, & qui étoient aussi vites que les vents ; le plus brave des Grecs, *Diomède*, s'offre pour une entreprise aussi périlleuse, & dit d'un ton assuré :

» Nestor, mon courage me porte d'aller dans le camp ennemi
 » pendant les ténèbres ; mais si quelqu'un s'offroit pour m'ac-
 » compagner, j'aurois dans cette entreprise, & plus de confiance,
 » & plus de hardiesse ; car deux hommes qui vont ensemble sont
 » toujours plus assurés, ils s'entraident, & l'un voit ce que l'autre
 » ne voit pas ; au lieu qu'un homme seul, quoiqu'il ne manque

» ni de prudence, ni de courage, a cependant moins d'audace
 » & moins de vigueur. Il dit : Agamemnon lui laisse le choix
 » du compagnon qu'il croit le plus intrépide, & il choisit Ulyffe.
 » Ils s'avancent sans perdre de tems, avec des armes terribles. Ces
 » deux intrépides guerriers vont comme deux lions au travers des
 » ténèbres, & marchent au milieu du meurtre, du carnage, des
 » morts, des armes & du sang. Ils affassinent *Dolon*; ils arrivent
 » au quartier des Thraces, ensevelis dans un profond sommeil,
 » & ne cessent de tuer qu'après avoir fait une horrible boucherie.
 » Tandis que *Diomède* plonge son épée dans le sein de *Rhésus*, *Ulyffe*, de
 » son côté, détache & enlève ses chevaux, fait un signal à *Diomède*,
 » pour l'avertir de le suivre. Ils montent promptement sur les
 » chevaux, & ils volent sur les vaisseaux, &c. «

Si le plus intrépide & le plus résolu des Grecs a besoin d'un compagnon, & le demande avec instance, en avouant qu'avec lui il aura plus de courage que s'il étoit seul, y auroit-il tant de scélérats, s'ils ne trouvoient pas des complices? Le moment fatal qui décide d'un crime, seroit souvent retardé, si le malheureux qui va le commettre n'avoit pas de complices qui le rassurent. C'est donc la complicité que les Loix doivent prévenir, en l'effrayant par la grandeur des peines.

Pour faire voir combien cela est dans la Nature, Madame *Dacier* rapporte un exemple très-semblable que l'Écriture-Sainte nous fournit dans l'*Histoire des Juges*.

Gédéon est appelé par l'Ange du Seigneur, le plus vaillant des hommes. Le Seigneur le choisit pour délivrer son Peuple du joug de *Madian*, & il dit lui-même à ce vaillant homme, qu'il n'a qu'à descendre dans le camp des ennemis, parce qu'il les a livrés dans sa main. Mais comme Dieu connoît la Nature, qui est son ouvrage, il ajoute : *Si tu crains d'aller seul, prends avec toi ton serviteur PHARA*. *Gédéon* ne crut pas se déshonorer en témoignant qu'il

feroit plus assuré & plus ferme, s'il étoit accompagné; il prit son serviteur Phara.

Une autre chose digne de remarque dans la conduite du Législateur Russe, c'est que les crimes contre lesquels il a sévi avec le plus de rigueur, n'étoient pas toujours les plus grands en apparence; mais ceux qui étoient devenus les plus communs, & par conséquent plus funestes à la société que ces grands crimes qui n'arrivent que rarement. Telles sont la violation de sa promesse, l'infidélité dans le dépôt, dans le mandat, dans les contrats sacrés qui sont la base de la sûreté publique & particulière : les exactions des hommes en place, celles des Préposés de la Couronne à la répartition des impôts & à leur perception, les banqueroutes frauduleuses, la subornation des témoins, & sur-tout le faux serment. Les crimes de cette nature ne trouvèrent jamais grâce auprès de ce Souverain, parce que le *faux* est peut-être de tous les délits le plus nuisible à la société; il marche rarement seul : la bonne foi trahie, la confiance éteinte, le commerce expirant, les fortunes bouleversées, les rangs confondus, l'innocence sur l'échafaud : telles sont les traces que laisse après lui le faux en tout genre (1). Encore quelques traits, & le Lecteur se formera une idée de la Législation de Pierre-le-Grand.

Pour adoucir l'excessive rigueur des Loix pénales dans les autres espèces de délits moins communs, le Législateur rejetta tous les moyens odieux & dangereux, c'est-à-dire, tous les faux instrumens d'après lesquels on juge les hommes ailleurs.

(1) Les crimes que vous ne pourrez prévenir, dit Fénelon, doivent être punis sévèrement. C'est une clémence de faire d'abord quelques exemples qui arrêtent le cours de l'iniquité. Pour un peu de sang répandu à propos, on en épargne beaucoup.... Pour ne pas abuser de cette maxime politique, il nous semble qu'il seroit nécessaire que le Législateur & les Juges eussent le cœur & l'ame de cet Apôtre de l'humanité.

1°. Le Dénonciateur doit être connu, & jugé digne d'intenter une accusation.

2°. L'Accusateur & l'Accusé doivent comparoître ensemble, en présence des Juges, & dans un Tribunal compétent.

3°. Chaque Partie peut récuser les Juges dont la prévention est à craindre.

4°. Non-seulement l'Accusé peut avoir un Défenseur au besoin, mais il a pour médiateur entre les Juges & lui un Auditeur Jurif-consulte, expressément chargé de veiller à ce que la justice se rende d'une manière conforme au vœu du Législateur & à l'esprit des Loix civiles & criminelles, sans acception ni exception de personne.

5°. Le Juge, en constatant le corps du délit pour en découvrir l'auteur, doit laisser à celui qui est soupçonné ou accusé de l'être, la liberté de se défendre, attendu que personne ne peut être condamné sans être oui: c'est pour cela que le Législateur a jugé à propos d'accorder des sauf-conduits, qui rendent inviolable la liberté de la personne accusée. L'attentat, en ce genre, est regardé comme un crime capital & irrémissible.

6°. La communication de toutes les charges doit être faite à l'Accusé, en présence du Dénonciateur, pardevant les Juges, dans le Tribunal compétent, & non ailleurs, dans la crainte qu'un seul homme, en interrogeant secrètement un autre homme, ne se rendît le seul maître de ses pensées, de ses paroles, de sa vie & de sa mort.

7°. La publicité de la procédure criminelle est jugée indispensable, pour prévenir, d'une part, les manœuvres sourdes que peut tramer l'iniquité, & de l'autre, la ruine de l'Accusé, forcé de recourir à l'or pour faire lever le voile du mystère.

8°. En enjoignant de donner à la recherche du crime, cette publicité que le despotisme des Tzars avoit soigneusement évitée,

le Législateur proscrit cette justice cruelle qui cherche le secret & l'ombre pour punir le crime, comme le coupable pour le commettre.

9°. Envisageant d'un même coup-d'œil & dans un même point de vue l'accusation & la défense, la Loi veut qu'on entende les témoins à charge & à décharge; que l'accusation & la justification marchent d'un pas égal; que, pour ne point diviser ce qui est indivisible, le Juge réunisse toutes les mêmes circonstances, rassemble tous les différens faits, & ne supprime rien de tout ce qui peut aller à la défense de l'Accusé. Ainsi, tandis que l'Accusateur cherche à prouver le délit, le Juge doit admettre tous les faits justificatifs qui peuvent infirmer & détruire l'accusation.

10°. Il est expressément ordonné aux Juges d'abrégier les lenteurs dans l'examen de la procédure, & sur-tout d'expédier le plus promptement possible les procès criminels; la célérité dans l'instruction étant également favorable à la société & à l'Accusé.

11°. La Loi, en admettant la preuve testimoniale, récuse & réprouve le témoignage des personnes mal famées & suspectes, & marque les signes qui caractérisent les témoins véridiques. Pour épargner des erreurs & des méprises aux Juges, elle leur fixe la valeur & le nombre des témoins, celle des preuves judiciaires, avec défense de convertir des apparences en réalités.

12°. La Loi veut encore que de l'examen de la personne & de la qualité des témoins, le Juge passe à celui de leurs dépositions; qu'il les considère en elles-mêmes, pour s'assurer si elles n'impliquent aucune contradiction: elle veut que le Juge, après avoir interrogé séparément les témoins, leur fasse rendre raison de leur déposition, parce que c'est un des plus sûrs moyens d'en connoître la vérité, & de découvrir la subornation: il doit ensuite confronter les témoins ensemble, & avec l'Accusé.

13°. Les témoins doivent être reconnus pour gens de bien.

La Loi veut qu'ils soient désintéressés, concordans, fermes, & que les témoignages soient clairs & uniformes. Elle insiste sur la nature des preuves & sur la force des présomptions, en exigeant que le Juge non-seulement s'assure de la certitude du fait, mais encore de celle de la preuve. Il doit donc chercher la conviction ou l'innocence de l'Accusé, dans le balancement scrupuleux des signes apparens & probables, & des témoignages des indices & des présomptions qui peuvent résulter de toutes les connoissances du délit.

14°. Enfin le Législateur exige des preuves moralement complètes, qui excluent la possibilité de l'innocence de l'Accusé; & ce n'est que sur ces preuves décisives que le Juge peut prononcer la Sentence du coupable. Au défaut de preuves parfaites, le serment purgatoire de l'Accusé détruit l'accusation, & le Juge doit le déclarer innocent.

Les preuves judiciaires, dit M. *Brissot de Warville*, avec cette sagacité & cette humanité qui le caractérisent dans tous ses Ouvrages, les preuves judiciaires doivent avoir le caractère de l'évidence & de la certitude, & cependant elles forment un des plus grands abus du Code pénal. Pierre-le-Grand n'a rien négligé pour épargner aux Juges les erreurs & les abus dont parle le Jurisconsulte que nous venons de citer. Le Code du Législateur Russe diffère entièrement de ces Codes criminels & TRÈS-CRIMINELS, où les indices sont érigés en preuves, & ces preuves en vérités; où l'on calcule la vie de l'homme par moitié, par quart de preuve; où, lorsqu'il manque une fraction, on la cherche dans les tourmens de la torture; où l'on compte pour preuve, un aveu arraché par la force. Si la confession volontaire de l'Accusé paroît être l'effet du délire qui attente à la première Loi de la Nature, la confession forcée est une violation atroce de cette Loi de conservation; violation contre laquelle s'élève le cri de la raison, de l'humanité & de la justice même.

Par

Par quelle absurdité, dit *M. Briffot de Warville*, a-t-on pu croire trouver la vérité dans le sein des tourmens ? Si les preuves du délit sont incomplètes, peut-on les compléter par un aveu que la violence arrache ? Si elles sont complètes, si le coupable est comme convaincu, pourquoi le traîner à travers ce supplice intermédiaire, à son dernier supplice ? Mais s'il est innocent, quels remords ne doit pas éprouver le Juge dont l'âme n'est pas entièrement endurcie ? Quelle indemnité peut compenser cette barbare mutilation ?

Si plusieurs des Loix de Pierre-le-Grand restèrent imparfaites, c'est que la Providence, dont les desseins sont impénétrables, l'enleva au milieu de la plus glorieuse carrière qu'un Monarque ait jamais fournie, & dans le tems même que, livré tout entier au projet de sa nouvelle Législation, ce Prince avoit lieu d'en espérer le succès le plus certain. La défense qu'il fit d'interroger les Accusés avec cet air redoutable qui décèle plus le Bourreau que le Juge, prouve que ce Législateur auroit pros crit l'usage de la question, qu'il n'avoit d'abord admis qu'avec la plus grande réserve, qu'avec des modifications qui infligeoient la peine de mort aux Juges qui abuseroient de ce terrible moyen.

Si Pierre-le-Grand eût vécu, son Historien n'auroit pas un autre reproche à lui faire, celui d'avoir suivi le préjugé absurde & injuste qui étend l'infamie d'un coupable à toute sa famille, & qui, pour le crime d'un seul, punit tant d'innocens. Mais ce Monarque ne fut pas l'Inventeur d'une Loi barbare qui joint le sceau de l'opprobre à des actes de violence : cette maxime despotique des derniers Empereurs Romains, fut transplantée dans le droit canonique, & delà dans toutes les Jurisprudences criminelles. Un Prince despote ne devoit se faire aucun scrupule d'adopter une pareille maxime dans sa Législation, puisque les Souverains Monarchiques l'avoient consignée dans la leur, & que presque

tous, à l'exemple de l'Empereur *Arcadius*, croyoient faire grace aux enfans d'un père coupable de Lèze-Majesté, de leur laisser la vie, après les avoir réduits à la dernière, à la plus triste, à la plus abjecte des situations.

Des Jurisconsultes despotes & cruels ont prétendu qu'il falloit des supplices atroces dans les Etats où règne le despotisme ; & ils en ont donné pour raison, que les ames des esclaves, engourdies dans le vice, ont besoin de violentes secousses pour sortir de cette apathie honteuse. Nous avons démontré le contraire, & prouvé jusqu'à l'évidence l'erreur de cette opinion homicide, dans le premier Volume de l'*Histoire de la Russie Moderne*. Si les esclaves sont paresseux, débauchés, menteurs, fourbes, avides & avarés ; s'ils ne sortent de leur indifférence envers leurs maîtres, que pour devenir féditieux & rebelles ; à qui le Despote doit-il s'en prendre ? A lui seul. C'est donc la cause du mal qu'il doit attaquer, s'il a le courage vertueux de vouloir en détruire les effets.

Pierre-le-Grand, juste par principe, & violent par caractère, monta sur le Trône dans les circonstances les plus critiques ; Sophie vouloit régner, & Sophie avoit de nombreux complices. La conservation du Trône & de la vie du Monarque adolescent, exigeoit également que la justice déployât toute la rigueur des Loix pour arrêter la scélératesse, & étonner par des supplices, ceux même que les Régicides n'étonnoient pas. Mais si Pierre débuta comme *Dracon*, c'est parce qu'on lui persuada que les Loix pénales devoient se proportionner à la férocité ou à la douceur des mœurs d'une Nation. La preuve qu'il agit d'après ce principe, c'est que le Législateur se proposa d'adoucir les Loix criminelles lorsque les mœurs des Russes seroient adoucies ; la Législation de ce Prince, quoiqu'imparfaite à quelques égards, prouve que la dureté des Loix pénales devoit s'éteindre en Russie avec la férocité des mœurs.

L'Analyse des Loix de Pierre-le-Grand nous conduit à des réflexions importantes par leur objet & par leur utilité; nous allons les soumettre au jugement de nos Lecteurs, en les priant de ne pas oublier que nos travaux ont l'humanité pour objet & pour fin.

La Société Economique de Berne & l'Académie de Châlons ont donné des Programmes qui suffiroient seuls pour faire l'éloge le plus complet de ces Sociétés Littéraires. L'intérêt le plus important pour tout le genre humain, a dicté ces Problèmes: les grands objets qu'ils embrassent, sont la conservation des formes sociales, la sûreté des Chefs, la propriété, la liberté, l'honneur, la vie de tous les Membres d'un Etat; en un mot, l'influence puissante des Loix pénales sur le bonheur ou le malheur public, selon qu'elles sont fondées sur des principes conformes ou contraires à la raison & à l'humanité.

S'il est vrai, comme on n'en peut douter, que ce sont les Loix civiles qui rendent presque toujours les hommes bons & méchans, par la manière dont elles dirigent les passions, & dont elles distribuent les biens & les maux parmi les individus qui forment les réunions & les sociétés; il s'ensuit nécessairement que le Peuple qui aura la meilleure forme de Jurisprudence civile, aura aussi les meilleures Loix pénales; celles-ci ne sont, pour ainsi dire, que les corollaires de celles-là.

On a dit que les Codes criminels semblent avoir été dictés par des Législateurs anthropophages; que ces Codes qui renferment tous les raffinemens de la barbarie, des supplices d'une atrocité révoltante, ne prescrivent qu'une lutte inégale entre le Juge & l'Accusé, & fournissent des armes meurtrières à des Tribunaux qui ne respirent que le sang; que ces Codes enfin choquent tout-à-la-fois, & le vœu de la Nature, & le vœu du pacte social, & ne servent qu'à seconder les désordres, en révoltant les esprits.

C'est en remontant à la source des désordres moraux & poli-

tiques, qu'on peut ramener l'instruction criminelle à l'unité, à la simplicité que prescrit la raison, & aux châtimens prompts & exemplaires que l'humanité demande à la justice pour la sûreté de tous.

Il faut donc, avant tout, s'attacher à connoître les Loix fondamentales de l'espèce humaine, afin de juger ensuite plus sagement de toutes les autres Loix, en les comparant à ces règles primitives, en les modifiant, & adaptant leurs principes d'abord aux Loix civiles, & ensuite aux Loix pénales.

Le grand Législateur, dit M. *Briffot de Warville*, doit porter toute son attention sur les Loix fondamentales; & lorsque, dans le moral, comme dans le monde physique, elles sont bien ordonnées, les détails marchent d'eux-mêmes.

Il n'y a que le Code de la Raison humaine qui renferme l'esprit de la bonne Législation; & c'est cet esprit seul qui indiquera le moyen de tracer une ligne de démarcation entre les fautes, les vices, les délits, les différentes espèces de crimes, & d'établir une échelle de proportion entr'eux & les peines. Ce petit Code, qui doit servir de bête à tous les autres, est l'exposition succinte de ce que la raison dicte à tous les hommes pour éclairer leur conduite, & assurer leur bonheur. Il a été composé en 1774, pour servir d'instruction aux Eleves du Corps Impérial des Cadets: c'est l'ouvrage d'un François & d'un bon Citoyen.



P E T I T C O D E
D E L A R A I S O N H U M A I N E.

I. *Naissance de l'Homme. Développement de ses organes.
Premières lueurs de sa raison.*

L'EMBRYON humain déchire les enveloppes dans lesquelles il végétoit. L'homme paroît, ses organes se déploient, il en fait l'essai, il respire, il sent; il a des besoins, la peine l'en avertit, ses cris l'annoncent; il cherche, il trouve ce qui lui est nécessaire; il se calme, il goûte du plaisir: chaque jour lui ramène un pareil cercle de fonctions, une pareille circulation de biens & de maux. Toutes ses facultés se développent successivement: il pense, il se considère, il observe ce qui l'environe, il remarque des êtres divers, il en rencontre de semblables à lui, il acquiert des idées, il compare, il discerne, il réfléchit, il raisonne enfin; mais il ne lui reste aucun souvenir de sa propre origine.

II. *Usage de la raison.*

Que l'homme fasse usage de sa raison; dès qu'elle aura acquis une juste maturité, il se dira: j'existe, mais il y a d'autres êtres que le mien. Que suis-je? Où suis-je? Depuis quand, jusqu'à quand, comment, & par qui existé-je? Ai-je des droits sur ce qui est hors de moi? Suis-je libre? De qui dépend, ou à quoi est attaché mon bonheur ou mon malheur?

III. *Notion d'un Dieu Créateur.*

Il méditera profondément, & il se dira : je n'ai pas fait tout ce que je vois autour de moi ; à peine connois-je ce dont je jouis. Eh ! me connois-je beaucoup mieux moi-même ? Je ne puis me rendre raison ni de mon organisation corporelle, ni de mes facultés intellectuelles ; je ne puis encore moins concevoir le lien qui les assemble. Je ne me suis donc pas fait moi-même ; je tiens sans doute mon existence d'un Être fort supérieur.

IV. *Dieu Conservateur.*

Cet Être suprême, que j'appelle Dieu, a pourvu à ma conservation, en me rendant mon existence agréable, & en me donnant des facultés & me fournissant des moyens propres à l'entretenir ; en quoi sa sagesse & sa bonté n'éclatent pas moins que sa puissance.

V. *Devoirs de l'Homme envers Dieu.*

Je dois tout à Dieu : mes devoirs envers lui n'ont d'autres bornes que celles qu'il lui a plu de mettre à ma nature, aux forces de mon corps, & aux puissances de mon ame. Mais comment m'acquitter d'une telle dette, & que puis-je faire pour celui qui n'a besoin de rien ? Je m'humilierai devant lui, je ferai mon étude de ses loix, & me conformerai à l'ordre qu'il a établi. Voilà la base de tous mes devoirs, & un sentiment d'amour & de gratitude me porte à m'en acquitter avec zèle.

VI. *Devoirs de l'Homme par rapport à lui-même.*

Je dois, par respect pour la volonté de celui qui m'a donné l'être, 1°. ne point détruire mon existence ; ne point attenter à ma propre vie, qui est son ouvrage. Je dois conséquemment,

2°. faire usage des facultés qu'il m'a données , & des moyens qu'il m'a fournis , pour conserver tout ce que je tiens de lui.

VII. *Droits de l'Homme, tous émanés de Dieu.*

Si j'ai quelques droits , je les tiens de Dieu ; je n'en ai aucun par rapport à lui ; il ne me devoit rien , & il m'a fait ce que je suis.

VIII. *Droits de l'Homme par rapport à lui-même.*

J'ai par la grace de Dieu , 1°. un droit direct à ma propre conservation.

J'ai conséquemment , 2°. un droit constant à l'exercice des facultés dont il m'a doué , & à l'usage des moyens qu'il m'a fournis pour y pourvoir.

IX. *Bonheur naturel de l'Homme.*

La première base de mon bonheur naturel consiste dans le sentiment de mon existence , de l'accomplissement de mes devoirs & de l'usage de mes droits. Le sceau adorable de l'institution divine a attaché notre bonheur à l'exercice de nos droits & de nos devoirs.

X. *Liberté de l'Homme.*

Quoique l'ordre établi dans la nature tende constamment au bien de l'homme , Dieu lui a accordé la liberté de le suivre ou de ne le pas suivre. Mais chercher notre bonheur ailleurs , ce seroit méconnoître les desseins de Dieu sur nous , & mal répondre à ses bontés.

XI. *Infraction de la première Loi de la Nature.*

Ne pas faire usage des moyens qui m'ont été donnés pour ma

propre conservation , ce feroit tout-à-la-fois manquer à mon devoir & négliger mon droit , joindre la folie au forfait , & me rendre indigne de vivre.

XII. *Peine attachée à ce délit.*

Une telle négligence étant un délit capital , la souffrance me le feroit bientôt ressentir ; & si elle ne suffisoit pas pour me corriger , je l'expirois par une mort prématurée.

XIII. *L'Homme vis-à-vis de ses semblables.*

L'homme , mis à portée des autres hommes , contracte de nouveaux devoirs , & acquiert de nouveaux droits.

Par rapport à Dieu , le droit est tout de son côté , & le devoir tout du nôtre.

Par rapport à nous-mêmes , le devoir & le droit se confondent , & ne sont qu'une seule & même chose.

Par rapport aux autres hommes , tous les devoirs sont corrélatifs , & compensés l'un par l'autre.

XIV. *Devoirs de chaque Homme par rapport à tous les autres.*

Je dois , 1°. laisser jouir chacun de ce qu'il tient comme moi de Dieu , & user des facultés & des moyens qui lui ont été donnés pour sa conservation.

Je dois , 2°. aider , autant que je le puis , aux autres hommes à conserver ce qu'ils tiennent de la bonté de Dieu , lorsqu'ils ne peuvent pas y suffire par eux-mêmes.

Être bon , comme Dieu est bon , c'est le seul moyen de lui plaire , & le vrai moyen d'être heureux.

XV. *Droits de chaque Homme par rapport à tous les autres.*

J'ai, 1^o. un droit direct & absolu de défendre ma propriété, & de repousser toute atteinte qui pourroit être portée à ma jouissance de ce que je tiens de Dieu.

J'ai, 2^o. un droit indirect & conditionnel à l'assistance des autres hommes, pour m'aider, autant qu'ils le peuvent, à conserver ce que je tiens de Dieu, lorsque je ne puis y suffire par moi-même.

XVI. *Crime.*

Si, abusant des moyens mêmes que Dieu m'a donnés pour aider les autres hommes dans l'occasion, je ne m'en fers que pour les troubler dans la jouissance de leurs biens, ou pour m'en approprier quelque portion, à leur préjudice, je manque au devoir qu'il m'a imposé, j'intervertis l'ordre qu'il a établi, je me rends coupable envers lui & envers ceux à qui je fais tort; enfin je mérite punition de la part de Dieu & de la part des hommes.

XVII. *Punitions humaines extérieures.*

Les punitions humaines ne sont pas toujours proportionnées au délit, mais elles le suivent ordinairement de près. Le coupable encourt immédiatement l'aversion des autres hommes, qui le regardent dès-lors comme déchu de tout droit à leur assistance; non contents même de revendiquer ce qu'il a usurpé sur leur liberté ou sur leurs propriétés, ils se croient fondés à pousser plus loin leur ressentiment, & souvent ils le portent à l'excès; les loix pénales les y autorisent; l'Accusateur est accueilli, soutenu par les Tribunaux, & l'Accusé est presque toujours la victime, où s'il n'est pas immolé, il est au moins dépouillé.

XVIII. *Remords de la conscience.*

Si quelquefois le coupable échappe à la vengeance des autres hommes, il trouve dans sa propre conscience un Juge éclairé & incorruptible ; rien ne peut éteindre le flambeau qu'elle lui présente, ni appaiser les remords qu'elle lui suggère.

XIX. *Punition divine.*

La punition divine n'est pas toujours prompte, ni visible ; mais elle n'en est pas moins certaine ni moins complète. L'homme pervers se flatteroit vainement d'être quitte de tout en mourant : le tissu de son corps sera détruit par la mort, mais la substance spirituelle qui l'anime restera sous la main de Dieu, pour recevoir la rétribution dûe à ses forfaits.

XX. *Vertu.*

Au contraire, en faisant du bien à tous, autant que leur situation le requiert, & que la mienne le comporte, quoique cette obligation ne soit pas la première dans l'ordre de nos devoirs, plus je sacrifie volontairement de mes propres avantages aux besoins de mon prochain, plus ces privations sont méritoires, plus elles me rendent agréable à Dieu & aux hommes, plus enfin je suis assuré d'une récompense proportionnée.

XXI. *Récompenses humaines extérieures.*

La considération publique, la reconnoissance & les services réciproques des autres hommes, sont le premier prix des services qu'on leur a rendus. Cependant il ne faut pas trop compter que les hommes soient toujours assez judicieux pour rendre exactement à la vertu tout ce qui lui est dû.

XXII. *Satisfaction intérieure.*

Si je n'éprouve que de l'ingratitude de la part des hommes , s'il arrive même que des méchans me déchirent & m'oppriment , j'en appellerai à ma propre conscience , dont le seul suffrage peut me faire jouir intérieurement de la satisfaction la plus délicieuse , que nulle puissance humaine ne sauroit me ravir.

XXIII. *Récompense divine.*

Enfin , quelque persécution que je puisse éprouver de la part des hommes , le dédommagement le plus complet m'est assuré de la part d'un Dieu juste , puissant & bon , qui me tiendra un compte exact de tout ce que j'aurai fait , & de ce que j'aurai souffert. Il nous a donné ce que nous n'avions point mérité ; il nous récompensera au-delà de nos mérites.

XXIV. *Rapport des deux Sexes : principal fondement de la Société humaine.*

L'homme sent bientôt qu'il lui manqueroit quelque chose s'il restoit seul. Rencontre-t-il la femme qui lui convient , une douce & vive émotion l'agite puissamment & le porte vers elle ; le même attrait la porte réciproquement vers lui ; ils se joignent & ne veulent plus se quitter ; ils unissent leurs travaux , ils confondent leurs jouissances , l'un n'a rien qui ne soit à l'autre , ils semblent ne faire qu'un ; & plus ils s'aimeront , plus ils seront heureux.

XXV. *Mariage : sceau naturel de la Société.*

Les desseins de Dieu sur l'homme & la femme s'étendent plus loin. Pour entretenir l'espèce humaine par la succession des individus , il a suggéré à tous les humains le desir de se reproduire ;

pour y faire concourir les deux sexes, il a rendu leur union nécessaire, & y a attaché du plaisir; il ordonne le mariage, & il bénit les époux.

XXVI. *Fruit du Mariage : affermissement de la Société naturelle.*

Le fruit du mariage est la génération d'un enfant, dans lequel le père & mère se voient en quelque sorte renaître avec un plaisir ineffable. Le lien de leur union sacrée est affermi par un nœud si cher, & ils désirent d'y en ajouter successivement de nouveaux.

XXVII. *Soin des Enfans : premier avantage de la Société naturelle.*

Autant vaudroit pour l'enfant de ne pas naître, que d'être abandonné à lui-même en naissant. Mais le lait au sein de la femme n'est pas plus naturel que l'affection maternelle, qui, l'épanchant doucement sur les lèvres du nouveau-né, l'en abreuve à longs traits. Ainsi la mère se sent allégée immédiatement du poids de ses mammelles, prévient des engorgemens fâcheux, remplit ses devoirs avec joie, & s'assure de nouveaux droits sur le cœur de son enfant.

XXVIII. *Éducation des Enfans.*

A mesure que l'enfant prend de l'accroissement, il se montre plus semblable à ses parens, leur satisfaction redouble, & leurs soins s'animent de plus en plus. Ils veillent à sa conservation, suppléent à sa foiblesse, aident au développement de ses facultés, tant corporelles que spirituelles, en dirigent le premier usage, montrent à leur élève le but où il doit tendre, lui applanissent les voies dans lesquelles il doit marcher, lui suggèrent les motifs & lui procurent les moyens de s'y soutenir.

XXIX. *Émancipation des jeunes Gens.*

Lorsqu'un jeune homme est en âge & en force de pourvoir par lui-même à ses divers besoins, qu'on l'a instruit au travail pour lequel il est né, & qu'on lui en a inspiré le goût, ses parens l'émanent.

Le travail est la source la plus pure de toutes les richesses, & la base la plus solide de toutes les vertus ; il fortifie le corps, maintient la santé, prolonge la vie, & fait paroître le tems court, parce qu'il est dans l'ordre de la nature. L'oisiveté, au contraire, porte des marques visibles de la réprobation divine ; elle engendre la mollesse & l'ennui, les maladies & la misère ; elle induit le riche à tous les vices, & le pauvre à tous les crimes.

XXX. *Soin des Vieillards : second avantage de la Société naturelle.*

Les facultés des pères & mères se dégradent, leurs forces s'épuisent insensiblement ; il arrive un tems où ils ont besoin que leurs rejettons deviennent leur appui, & où ils recevront par leurs mains la juste rétribution des avances qu'ils leur ont faites.

Les enfans attachés par instinct & dévoués par raison à ceux de qui émane leur être, s'empresseront de remplir un devoir si touchant. Heureux celui qui pourra le mieux s'en acquitter ! il thésorifera au fond de sa propre conscience, où sont les plus chers trésors, & où le dépôt en est le plus assuré.

XXXI. *Prosperité de la Famille.*

Nul homme au monde ne peut se suffire à lui-même dans tous les âges. L'enfant est assisté par son père, le vieillard est assisté par son fils, l'adulte rend à l'un & prête à l'autre. Sur ce double

fondement la Société est une & simple; on l'appelle Famille. Le père en est le chef naturel; la femme qui lui est adjointe n'est pas moins révéree; tous les enfans en sont les membres également précieux, tous s'aident mutuellement; les peines, en se partageant, sont allégées; les plaisirs redoublent en se communiquant, & le sort de chacun est incomparablement plus heureux que s'il lui falloit vivre isolé.

XXXII. *Succession des Générations.*

L'homme achevant sa carrière, quitte d'autant plus doucement la vie qu'il laisse à un autre lui-même la perspective d'un avenir plus gracieux. Les biens du père sont naturellement dévolus au fils, par qui la famille sera continuée, & la possession ne sera point interrompue. Ces biens héréditaires, plus aisés à conserver qu'ils ne furent à acquérir, rendront les travaux du nouveau chef de famille moins pénibles & plus fructueux; & sa raison de moins en moins courbée sous le poids des besoins corporels, prendra un plus libre essor, remplira mieux ses devoirs, usera mieux de ses droits, goûtera mieux son bonheur, l'affermira & l'étendra d'âge en âge.

XXXIII. *Multiplication des Familles.*

Quelque unis que les frères soient entr'eux, dès que l'âge les a suffisamment mûris, ils contractent des liaisons plus intimes, en prenant chacun une femme pour sa propre compagne, & forment autant de nouvelles familles.

Leur multitude les obligera bientôt à s'écarter de côté & d'autre, pour la facilité des subsistances; & ainsi dispersés, il ne leur sera plus possible de mettre tous leurs travaux & tous leurs biens en commun.

XXXIV. *Relations de Famille à Famille.*

Les devoirs & les droits réciproques de famille à famille, sont les mêmes que d'homme à homme. S'aider mutuellement au besoin, & sur-tout ne se jamais nuire; voilà toute la somme du droit naturel.

XXXV. *Société politique de plusieurs Familles.*

La multiplication des hommes ne leur fera point oublier leur commune origine. Plusieurs familles se concertent pour former une Société qui, quoique moins intime, sera constamment avantageuse à tous.

Comme chaque famille particulière a ses devoirs, ses droits & ses biens propres, la Société politique, ou grande famille, a des devoirs, des droits & des biens communs, dont chacun a intérêt de s'instruire, & intérêt que tout soit instruit comme lui.

XXXVI. *Propriétés foncières.*

La Société politique, ou nationale, étant établie sur un territoire à sa bienfaisance, chacun de ses membres s'attache à en cultiver une portion avec un soin particulier; & non-seulement chacun recueille les fruits de ses peines, mais le fonds même du sol devient le propre bien de la famille qui l'a fertilisé par une culture assidue.

Le Droit civil, qui n'est que le développement du Droit naturel, a déterminé les limites des possessions respectives, en fondant de justes titres de propriété sur des travaux fructueux.

XXXVII. *Objet de la Société politique.*

L'objet essentiel de toute Société politique, & le principe fondamental de tout pacte social, c'est de procurer aux Citoyens

de tous les ordres le plus grand bonheur naturel, en leur assurant une pleine jouissance de tous leurs avantages corporels & spirituels, & une communication libre & facile entre eux tous.

XXXVIII. *Fonds publics.*

Afin de remplir cet objet, on formera des fonds publics de forces & de richesses, à quoi tous les membres de la Société contribueront de leurs personnes & de leurs biens, dans une juste & certaine proportion.

XXXIX. *Contribution personnelle.*

Tous les Citoyens contribueront personnellement au service ou à la défense de la Société, à raison de tant de journées par an; où ils s'affranchiront de cette corvée légitime, au moyen d'un don gratuit équivalent.

XL. *Contribution pécuniaire.*

La contribution réelle, ou pécuniaire, pour être assise solidement, répartie également, & perçue simplement, ne devrait porter ni sur les effets mobiliers, ni sur les produits casuels, ni sur les consommations, ni sur le Commerce, ni sur les Arts; mais uniquement sur les biens immeubles qui tiennent au sol, qui produisent du revenu assuré, d'où tout dérive, & à quoi tout se rapporte essentiellement. Tous les biens de ce genre seront taxés uniformément, à raison de tant pour cent ou pour mille de leur valeur foncière, sans égard aux rangs ou qualités des propriétaires respectifs, non plus qu'à la quantité variable des productions, qui combleront les vœux du Laboureur vigilant, & dont sera frustré celui qui aura converti des prairies en parterres, des champs féconds en jardins Anglois, & des fermes en ruines.

XXI. Usage des Fonds publics.

Les fonds publics seront administrés avec fidélité, & employés avec économie à maintenir la sûreté & la tranquillité de l'Etat, à former & entretenir des établissemens utiles au public, à préparer des ressources pour les tems de calamités, à favoriser la Population, l'Agriculture, le Commerce, les Arts, les Sciences, les Mœurs & la Religion.

XLII. Sûreté de l'État.

La sûreté de l'Etat exige des forces toujours prêtes à le défendre, des places, des munitions, des bras vigoureux, du courage bien dirigé.

La prudence ordonne ces dispositions, l'équité en réglera l'usage.

XLIII. Tranquillité de l'État.

La tranquillité intérieure de l'Etat roule sur deux pivots : la Justice & la Police. L'une réprimera les attentats de la cupidité, l'autre préviendra les désordres de la multitude.

XLIV. De la Justice.

Les principes de la Justice sont invariables ; la Nature les a gravés dans tous les cœurs : des Loix simples les développeront clairement, & les inculqueront au Peuple ; des Magistrats intègres en feront l'application aux circonstances particulières. Ainsi les personnes seront protégées, les possessions maintenues, les conventions garanties, & les délits réparés.

XLV. De la Police.

La Police veillera au maintien de l'ordre, aux mouvemens &

au repos de la multitude, aux approvisionnemens, aux emplacements, &c. Elle employera tour-à-tour, l'avertissement, l'injonction & la contrainte, pour prévenir le trouble, la collision, l'infection, la disette, & jusqu'aux inquiétudes populaires qui peuvent tirer à conséquence.

XLVI. *Établissmens publics.*

Tout ce que le régime social pourra économiser sur les fonds publics, après avoir acquitté les charges ordinaires de l'Etat, sera constamment employé à des ouvrages publics : à construire, entretenir ou réparer des Temples, des Tribunaux, des Colléges, des Hospices, des Arsenaux, des Magasins, des Routes, des Ponts, des Canaux, des Dignes, &c. : à suivre des recherches, à constater des épreuves intéressantes, à former des établissemens utiles en tout genre.

XLVII. *Resourses de l'État.*

Dans des tems de calamités publiques, la suspension des ouvrages publics & l'épargne de leurs frais, ou, pour mieux dire, une autre application des mêmes fonds & de la même industrie, offrira une ressource toujours prête pour subvenir à des besoins urgens; & rarement l'Etat se trouvera-t-il obligé, par un enchaînement de fatalités imprévues, à lever des subsides extraordinaires.

XLVIII. *De la Population.*

La Société fera d'autant plus florissante que sa population sera plus nombreuse. Pour conserver ses Sujets, elle leur assurera une subsistance aisée, en récompensant leur travail, & leur inspirant la frugalité : pour les multiplier, elle honorera le Mariage, & veillera avec une attention particulière à assortir les deux sexes

dans l'âge de leur plus grande fécondité, que la voix de la Nature indique suffisamment. Ainsi, sans employer ni astuce pour attirer des Etrangers, ni contrainte pour retenir les Citoyens dans leur patrie, tout y invitera ceux-là, tout y attachera ceux-ci, & tout les y fera conspirer au bonheur les uns des autres.

XLIX. *De l'Agriculture.*

L'Agriculture recueille soigneusement les productions spontanées de la terre, & la sollicite sans relâche à des reproductions nouvelles. Le Laboureur, dont la profession est la première & la plus importante de toutes, a pour adjoints le Pasteur, le Chasseur, le Pêcheur, &c.

Les Nations agricoles sont les seules qui se soutiennent par elles-mêmes; toutes les autres, ou s'appuient sur celles-là, ou tombent & se détruisent.

Sans la bonne nourriture, point de santé; sans la santé, point de travaux; sans les travaux, point de productions; sans productions, point de commerce: donc sans l'Agriculture, il n'y a point de nécessaire, point de subsistances, point d'aisance, point de superflu, point de commerce, peu de mariages; & de-là une pauvre population & la ruine de l'Etat.

L. *Du Commerce.*

Par des échanges, ou des compensations variées à l'infini, chacun se procure ce qui lui convient le mieux, soit en biens-meubles ou immeubles, soit en services ou travaux appréciables. La Société politique favorisera ce commerce réciproque, en facilitant les communications, en multipliant les débouchés, en veillant à la fidélité des mesures, & plus spécialement en garantissant le titre de la monnaie, ce gage si précieux & si commode de toutes les opérations de commerce publiques & particulières.

LI. *Des Arts.*

Les Arts ont beaucoup étendu l'usage des diverses productions de la Nature. L'industrie est excitée par l'intérêt personnel ; le régime social la dirigera vers l'intérêt public , par les salaires qu'il assurera aux Artistes , & les facilités qu'il leur procurera , sur-tout dans les grandes Villes , où tous les Arts , se tenant pour ainsi dire par la main , se prêtent de mutuels secours.

LII. *Des Sciences.*

La Science est ce qui distingue , & ce qui relève le plus la Société humaine. Le Corps politique encouragera ceux que leur génie pousse aux Sciences , cultivera leurs talens , secondera leurs efforts , & s'honorera de leurs succès.

LIII. *Des Mœurs.*

Les mœurs sont assez généralement pures , si le Gouvernement est fort attentif à inculquer le mépris & l'horreur du vice , à inspirer l'amour de l'ordre & de la décence , & à en donner le premier exemple.

La charité bienfaisante est la plus sublime des vertus morales ; elle tient lieu de pères aux orphelins , d'enfans aux vieillards , de membres aux estropiés ; elle fournit des alimens aux indigens , des médicamens aux infirmes , des hospices aux étrangers ; mais ses aumônes ne sont point faites pour favoriser l'oïveté , & doivent être réparties avec discernement : assister des mendiens valides , qui sont la peste des Etats , ce seroit le moyen d'en répandre l'épidémie.

LIV. *De la Religion.*

La Religion est ce lien sacré qui nous attache à Dieu. L'amour en fait l'essence.

Un sage Gouvernement aura soin de procurer à tous ses Membres de solides instructions à cet égard, & n'entreprendra rien au-delà. Il n'appartient qu'à l'Être suprême, de qui nos âmes sont émanées, d'allumer en elles cette flamme céleste qui doit les épurer, pour les faire remonter jusqu'à lui.

LV. *Parties intégrantes du Corps politique.*

Dans un Corps politique bien constitué, on distingue spécialement le Souverain qui en représente la tête, les principaux Propriétaires qui en forment le tronc, & les hommes laborieux qui en font les Membres.

Les fainéans sont rejetés, comme de vils & fétides excréments.

LVI. *Gouvernement de la Société politique.*

La manutention de l'Ordre naturel est le premier principe d'un bon Gouvernement, & la simplicité des moyens sera son plus puissant ressort. Le Gouvernement doit concilier, autant qu'il est humainement possible, la sagesse du Conseil avec l'unité du dessein & la promptitude de l'exécution.

LVII. *Différentes formes de Gouvernement.*

Le Gouvernement a pris différentes formes dans les diverses Sociétés politiques. On peut rapporter toutes ces diversités à trois Ordres; savoir, des Gouvernemens simples, des Gouvernemens mixtes, & des Gouvernemens confédérés. Les Gouvernemens simples sont de trois espèces; savoir, la Démocratie, l'Aristocratie & la Monarchie. Les Gouvernemens mixtes sont formés d'un mélange de Démocratie & d'Aristocratie, ou de Monarchie & d'Aristocratie, ou enfin de Démocratie, d'Aristocratie & de Monarchie tout ensemble. Les Gouvernemens confédérés sont formés de l'agrégation de plusieurs Etats incorporés, mais toujours distincts.

LVIII. *Démocratie.*

Dans la Démocratie, ou Gouvernement populaire, la pluralité des voix des Citoyens fait la Loi commune, & pourvoit à l'Administration publique par le Ministère des Magistrats que le Peuple établit & destitue à son gré.

La Démocratie est un Gouvernement social : c'est la forme la plus convenable à la Société d'un certain nombre d'hommes assez égaux pour avoir à-peu-près les mêmes intérêts, & assez voisins pour se concerter.

Tel est l'Etat de Lucques.

LIX. *Aristocratie.*

Dans l'Aristocratie, la multitude reçoit la Loi des principaux de la Nation, à qui seuls est attribué le pouvoir suprême de l'Administration générale.

L'Aristocratie est une forme de Gouvernement assez simple, mais un peu moins naturelle, & qui n'est admirable que dans un Etat d'une médiocre étendue.

Telle est à-peu-près la République de Venise.

LX. *Monarchie.*

Dans la Monarchie, le Peuple n'a qu'un seul Chef, à qui tous les Ordres de l'Etat sont soumis, & dans la personne duquel est concentrée l'autorité suprême. Le Monarque est comme le Père ou le Patriarche de la Nation, qui fait concourir ses enfans grands & petits au bien commun de la famille; il proportionne sa confiance à la capacité de chacun d'eux, & son affection les embrasse tous également.

La Monarchie est l'image du Gouvernement divin; c'est la forme la plus convenable à une Société nombreuse d'hommes

répandus sur un vaste territoire ; disons mieux , c'est la seule qui puisse rendre un Etat long-tems heureux , en réunissant toutes les forces , tous les intérêts , & tous les desseins , sans violence & sans confusion.

Tel est à mon gré le Royaume de France.

LXI. *Gouvernemens mixtes.*

Dans ces fortes de Gouvernemens , l'autorité suprême est surveillée & balancée par une Puissance secondaire. Il ne paroît pas facile de mettre en équilibre ces deux forces publiques , & moins encore de les y maintenir. Les Gouvernemens mixtes sont des combinaisons de l'Art qui tâche d'aider la Nature , mais qui s'égare & se perd s'il s'en écarte trop.

Athènes offroit un mélange de Démocratie & d'Aristocratie ; Sparte offroit un singulier mélange d'Aristocratie & de Monarchie ; l'Angleterre offre un mélange de Monarchie , d'Aristocratie & de Démocratie.

LXII. *Gouvernemens confédérés.*

Les Gouvernemens confédérés résultent de l'agrégation de plusieurs Etats , soit semblables , soit dissemblables , ayant chacun leur propre Gouvernement. Cette forme procure à de petits Etats les principaux avantages des plus grands Etats ; mais sa complication peut entraîner beaucoup d'inconvéniens.

La Ligue Suisse est composée de la confédération de plusieurs Etats presque semblables , sans Chef commun ; & l'Empire d'Allemagne , de quantité d'Etats divers sous un Chef suprême.

LXIII. *Révolution du Gouvernement.*

Une Société accrue , ou diminuée jusqu'à un certain degré , peut se trouver nécessitée par cela seul à changer la forme de son

Gouvernement. Mais il est difficile qu'une telle révolution puisse s'opérer sans quelques secousses violentes.

Tel a été le sort de Rome.

LXIV. *Consistance de Gouvernement.*

Le véritable point d'appui du Gouvernement, c'est l'opinion publique; mais il n'y a que la raison qui puisse donner une consistance solide aux opinions, tant publiques que particulières.

La Chine, où la Monarchie s'est le moins écartée de l'ordre de la Nature, est le plus ancien Gouvernement que l'on connoisse dans l'Univers.

LXV. *Devoirs des Sujets.*

Les devoirs de chaque Sujet sont,

1°. De concourir, à proportion de ses moyens, à l'utilité commune, en consacrant une portion de ses travaux & de ses biens à former, ou à entretenir des fonds publics.

2°. D'observer fidèlement le Pacte social, & les Loix civiles.

LXVI. *Droits des Sujets.*

Chaque Sujet a droit,

1°. De participer aux biens & aux avantages de la Société, de profiter des établissemens publics, d'être protégé dans la jouissance de ses biens propres, & maintenu dans une honnête liberté de penser, de parler & d'agir.

2°. De vivre dans la Société au sein de laquelle il est né libre, ou de se retirer en pleine liberté.

LXVII. *Devoirs du Souverain.*

Le Souverain doit,

1°. Prendre soin des biens communs, les économiser en bon père de famille, & les appliquer à l'utilité commune.

2°.

2°. Maintenir le Pacte social, en assurant à chaque Citoyen la jouissance de ses biens propres, & de tous ses droits généralement quelconques. Pour remplir ce devoir, il ne suffit pas de protéger efficacement les corps & les biens; il faut encore repousser avec vigueur toute atteinte qui pourroit être portée, soit directement à la liberté des paroles & des actions, soit indirectement à celle des pensées. Cette pleine garantie est le vrai nœud de la Société dont le Souverain tient les rênes.

LXVIII. *Droits du Souverain.*

Le Souverain a droit,

1°. De balancer les facultés des Citoyens & les besoins de l'Etat, & de déterminer en conséquence la somme des contributions exigibles pour supporter les charges publiques.

2°. De percevoir les revenus des Domaines publics & les contributions des Citoyens, & de faire du tout ensemble l'application convenable au bien général.

LXIX. *Suppôts du Gouvernement.*

Le Souverain ne pouvant suffire seul à toutes les fonctions du Gouvernement, choisit des Officiers ou Suppôts, pour exercer différens emplois publics sous son autorité; & notamment des Ministres, des Trésoriers, des Guerriers & des Magistrats.

LXX. *Obligations des Suppôts du Gouvernement.*

Les Suppôts du Gouvernement, outre les devoirs indispensables qui leur sont communs avec tous les Citoyens, contractent par l'acceptation de leurs offices, des obligations spéciales envers le Peuple, à l'acquit du Souverain.

LXXI. *Prérogatives des Suppôts du Gouvernement.*

Les Suppôts du Gouvernement, outre les droits imprescriptibles qui leur sont communs avec tous les Citoyens, acquièrent par l'investiture de leurs Offices des prérogatives spéciales, dérivées de celles du Souverain qu'ils représentent vis-à-vis du Peuple.

LXXII. *Des Ministres d'État.*

Les Ministres que le Souverain s'attache par une confiance intime, pour lui aider à tenir le gouvernail, à acquitter ses devoirs & à maintenir ses droits, recevront de lui la première impulsion, & la communiqueront à tout le reste.

Mais le Souverain, dont les intérêts sont inséparables de ceux de son Peuple, surveillera toujours ses Ministres, qui, ayant des intérêts particuliers, pourroient avoir des vues secrètes.

LXXIII. *Des Trésoriers.*

Les Trésoriers chargés par le Souverain de la Perception & de la Régie de ses Finances, tiendront conséquemment les clefs du Trésor public. Mais de peur qu'ils ne soient tentés d'en grossir le leur, le Souverain aura les yeux toujours ouverts sur eux.

LXXIV. *Des Guerriers.*

Les Guerriers, à qui le Souverain met ses armes à la main, feront toujours prêts à combattre pour la Patrie. Mais comme ils pourroient abuser des forces qu'elle leur prête, le Souverain les contiendra dans une exacte discipline.

LXXV. *Des Magistrats.*

Les Magistrats, à qui le Souverain confie le dépôt de ses Loix,

administreront la Justice aux Citoyens à sa décharge. Mais le Souverain prendra garde qu'il ne se glisse de l'arbitraire dans leurs Jugemens, parce qu'ils pourroient aisément étendre leur autorité au préjudice de la sienne, ou leurs émolumens aux dépens de son Peuple.

LXXVI. *Source de la prospérité publique.*

La connoissance évidente de l'ordre naturel est la véritable source de la prospérité publique. D'une part, comme le bon Laboureur confie à la terre une portion de son grain, le sage Citoyen répand une portion de ses biens dans le sein de la Patrie, où il fait qu'ils fructifieront & qu'il aura sa part des fruits. D'autre part, le sage Prince veille aux intérêts de ses Sujets & y trouve le sien, comme l'intérêt d'un père est celui de ses enfans. Ainsi, tout prospère dans l'Etat, le Peuple & le Souverain se rendant heureux l'un par l'autre.

LXXVII. *Source des misères publiques.*

L'ignorance, ou l'oubli de l'ordre naturel, est la véritable source de la misère publique. D'une part, le Citoyen insensé tâche de se soustraire aux charges communes, en prêtant sa main pour surcharger ses frères, & ne voit pas que ceux-ci venant à succomber, la Patrie en sera affoiblie, & que le fardeau aggravé, retombant sur lui, l'accablera à son tour. D'autre part, le Prince despotique divise ce qu'il devoit unir, corrompt ce qu'il devoit régler, écrase ce qu'il devoit protéger, & ne songe pas que c'est tuer la poule aux œufs d'or. Ainsi, le Peuple & le Souverain font le malheur l'un de l'autre, & l'Etat penche vers sa ruine.

LXXVIII. *Insurrection.*

Il en est des grandes maladies du corps politique comme de

celles du corps naturel, qui ne se terminent que par de violentes crises, salutaires ou pernicieuses, suivant la force ou la foiblesse de sa constitution. L'insurrection, ou soulèvement contre l'Administration publique, est l'effort critique d'un mécontentement général. Tantôt cette insurrection ne procédant que d'un trouble passager des humeurs, ne tend qu'à un redressement de griefs, d'où renaît bien-tôt l'harmonie; tantôt l'insurrection fomentée par un levain sourd, aboutit à quelque révolution considérable dans le Gouvernement, après quoi les courages aiguïs par les dissensions civiles, se déploient avec plus d'énergie que jamais; tantôt enfin l'insurrection décide une corruption universelle, & menace l'Etat d'une subversion totale.

LXXIX. *Dissolution de la Société.*

Si par dureté ou par foiblesse extrêmes, le Gouvernement manque essentiellement & constamment aux devoirs que la constitution de l'Etat lui impose, les liens de la Société se brisant tout-à-coup, ou se relâchant peu-à-peu, elle dégénérera en tyrannie ou en anarchie, d'où s'ensuivra tôt ou tard son entière dissolution.

LXXX. *De la Tyrannie.*

La tyrannie ne reconnoissant point de devoirs, & l'esclavage ne connoissant point de droits, une Société équitable ne peut comporter ni l'un ni l'autre. Mais l'humanité toujours indulgente, toujours compatissante, laisse encore espérer aux tyrans une amnistie, & s'empresse d'ouvrir un asyle aux esclaves.

LXXXI. *De l'Anarchie.*

L'anarchie méconnoissant toute subordination, confond les devoirs & les droits, les intérêts & les rangs, les objets & les

moyens. Ainsi, la barque publique errant à l'aventure entre des écueils & des corsaires, rien ne peut la préserver, soit du pillage, soit du naufrage.

LXXXII. *Multiplication des Peuples.*

L'Univers est trop vaste, & les Peuples sont devenus trop nombreux, pour qu'il leur fût possible de se réunir en une seule Société, & de concerter des entreprises communes entre eux tous. Ainsi, les Nations ont formé diverses Sociétés indépendantes les unes des autres.

LXXXIII. *Partage du Globe terrestre. Mer libre.*

Le globe terrestre a été donné aux hommes en commun, mais à charge de travail.

Tous n'ayant pas également rempli cette condition expresse de la concession primordiale, il s'est fait un partage assez inégal de la terre entre les Peuples divers. Chacun se maintiendra dans le territoire qu'il a défriché, & tâchera de le porter à sa plus grande valeur.

Chaque Peuple, au moyen des établissemens qu'il a formés sur ses côtes, a pu également s'approprier une certaine portion de la mer qui les baigne; mais la mer en général restera toujours libre à tous les Peuples; tous y ont un droit indivis, & un intérêt commun à maintenir la liberté de la navigation, qui rapproche les habitans de toutes les parties de l'Univers.

Tels sont les principes fondamentaux du droit des gens, évidemment émané du droit naturel.

LXXXIV. *Devoirs de Nation à Nation.*

Le premier devoir d'une Nation envers l'autre, c'est de ne lui

point nuire. Les Nations ne sont pas moins soumises que les Particuliers aux Loix de la Justice éternelle.

Le second devoir d'une Nation envers l'autre, c'est de l'aider dans l'occasion. Tous les Rois s'appellent frères, toutes les Nations sont sœurs.

LXXXV. *Droits de Nation à Nation.*

Chaque Nation a droit,

1°. De défendre ce qui lui appartient équitablement. La guerre est justifiée par la nécessité.

2°. De requérir l'assistance de toute autre Nation, dans les cas extraordinaires où elle ne pourroit se suffire à elle-même. Ce droit est dans l'ordre de la Providence; mais il est d'un usage fort délicat, on l'enfreint aisément pour peu qu'on veuille l'étendre.

LXXXVI. *Intérêts généraux.*

Les différentes Sociétés politiques ne sont pas tellement circonscrites, qu'on ne puisse entretenir des communications fréquentes de l'une à l'autre pour l'intérêt général de l'humanité. Il s'est même formé peu-à-peu, à l'ombre de ces Sociétés principales & dominantes, des espèces d'associations tacites qui, sans être régies par aucunes Loix, ni protégées par aucunes armes, se fortifient de jour en jour, & dont les correspondances s'étendant indéfiniment, se rendront de plus en plus intéressantes.

LXXXVII. *Change du négoce.*

Le commerce attachant les fils de ses correspondances à tous les points du globe habitable, fera jouir chaque pays des productions variées de tous les climats. Les Négocians ne pouvant soustraire absolument leurs marchandises aux taxes & aux avaries, ont su du moins, par le moyen du change & des papiers circulans, mettre leur crédit à l'abri de l'avidité des Princes.

Des Juifs Italiens furent les premiers à qui la nécessité suggéra cette heureuse invention.

LXXXVIII. *République des Lettres.*

La République des Lettres, concentrant à son foyer toutes les vérités connues, éclairera chaque génération des lumières de tous les siècles.

Le Danemarck a donné le premier exemple aux Etats Monarchiques d'affranchir la presse d'une indigne servitude; chacun y propose ses pensées aussi librement qu'il les a conçues.

LXXXIX. *Honnêteté publique.*

L'honnêteté publique tenant une balance où tous sont pesés également, & où se vérifient les poids des Tribunaux & le poids du sanctuaire, elle dispensera la gloire ou l'opprobre aux petits & aux Grands, aux Rois & aux Nations, & ses décrets seront irréfragables.

Le François étant un Peuple des plus sociables, s'est aussi toujours montré un des plus sensibles à l'honneur.

XC. *Tolérance réciproque.*

La conscience est un asyle inviolable, dont l'immunité est justement revendiquée de toutes parts, & ne sauroit être trop respectée. Quelque Culte que les hommes rendent à leur Père céleste, ou qu'ils manquent de lui rendre, il fait luire également son soleil, & répand également ses rosées sur tous ses enfans. Voilà le modèle que doivent se proposer ceux qui veulent être véritablement les pères des Peuples.

La Pensylvanie est le premier pays policé de l'Univers où la tolérance réciproque de tous les Cultes Religieux ait été garantie par une Loi fondamentale.

XCI. *Progrès de la Bienfaisance.*

Un jour viendra, & il me semble déjà entrevoir l'aurore de ce beau jour, où les Peuples antipodes feront à l'envi le tour du globe pour aller au-devant des besoins les uns des autres. Déjà l'on a ouvert à Londres une souscription, afin de porter gratuitement aux habitans de la nouvelle Zélande des troupeaux, des Volailles, du Bled, du Fer, des Arts; en un mot tout ce qui leur manque des commodités de la vie, pour les mettre bien-tôt au niveau des Peuples les plus anciennement civilisés.

Un Pensylvain a conçu ce généreux projet. Comme une flamme pure qui se communique sans s'affoiblir, son zèle a échauffé & éclairé les Anglois d'Amérique & d'Europe; & sitôt que le monde a paru s'agrandir par les nouvelles découvertes de la navigation aux Terres Australes, le télescope philanthropique lui a fait appercevoir de nouveaux Sujets, sur qui exercer & à qui inspirer son goût pour la bienfaisance universelle.





F O R M E
DES PROCÉDURES JUDICIAIRES

Établies par PIERRE-LE-GRAND.

C H A P I T R E P R E M I E R.

De la Justice & des Juges.

P O U R donner une première idée des Tribunaux, de l'Administration de la Justice, & des formalités qu'elle exige, nous avons jugé à propos d'observer :

1°. Un Tribunal est formé par la réunion de plusieurs personnes honnêtes & éclairées, auquel le Chef suprême confie l'Administration de la Justice suivant les Loix de l'Etat.

2°. Il y a deux espèces de Justice; la civile & la militaire. La Justice civile est instituée pour l'établissement de la Police, du bon ordre, pour réparer les lésions faites aux droits des Sujets, & terminer les différends entre les Particuliers. La Justice militaire embrasse tous ceux qui composent cette partie de l'Administration, depuis le premier grade jusqu'au dernier.

3°. La Justice militaire de laquelle il est principalement question, se divise en générale & en particulière, ou de Régiment. La générale comprend, 1°. les crimes de Lèze-Majesté ou le haut criminel; 2°. les excès commis par un Corps de Troupes plus ou moins nombreux; 3°. les dénonciations concernant l'honneur & la vie, faites contre les Officiers de rang & de distinction.

4°. Les attentats, ainsi que les délits commis par les Bas-Officiers, les simples Soldats, les différends qui peuvent survenir entr'eux, sont du ressort particulier de chaque Régiment.

5°. La Jurisdiction de ces deux dernières espèces de Justice, ne s'étend que sur les Militaires & les gens employés dans les Armées, tels que les Vivandiers, les Domestiques, &c. mais non sur les femmes & les enfans des Soldats.

6°. Autrefois le Tribunal militaire étoit composé de treize personnes ; la difficulté de réunir ce nombre dans plusieurs circonstances, nous a déterminé à le réduire à sept personnes seulement.

7°. C'est toujours le Souverain qui est censé Président de la Justice générale, lorsqu'il se trouve présent dans les lieux où ce Tribunal est établi ; & c'est le Feld-Maréchal qui y préside à sa place. Mais si le Feld-Maréchal commande seul l'Armée, alors c'est à l'un des Généraux en chef de présider ce Tribunal : il aura pour Assesseurs deux Lieutenans-Généraux, deux Généraux-Majors, & deux Brigadiers ou Colonels. Voilà pour l'Armée ; voici pour les Régimens dispersés.

8°. S'il ne se trouvoit pas sur les lieux le nombre suffisant d'Officiers-Généraux pour compléter le nombre ci-dessus, on les remplacera par des Colonels, des Lieutenans-Colonels & des Majors.

9°. Le Colonel, ou en son absence le Lieutenant-Colonel, qui doit présider ce Tribunal particulier, aura pour Assesseurs deux Capitaines, deux Lieutenans & deux Enseignes.

10°. Comme il est possible que des hommes principalement occupés des devoirs & des exercices militaires, soient peu versés dans la connoissance des Loix & dans l'Administration de la Justice, nous avons établi des Auditeurs généraux & particuliers, qui doivent assister aux séances des Tribunaux militaires. Ces

Auditeurs Jurisconsultes doivent rectifier les défauts de formalité dans les procédures, & ramener au bon droit par de solides raisons, exposées avec décence, ceux des Juges militaires qui pourroient s'en écarter. Mais ces Auditeurs n'ont pas voix délibérative, & ne peuvent prendre séance parmi les Juges : leur place est à côté du Secrétaire de la Commission.

11°. L'Auditeur doit veiller à ce que la Justice soit rendue promptement, avec impartialité, sans égards aux rangs ni à la dignité des personnes, puisqu'il est Médiateur entre l'Accusateur & l'Accusé; & s'il étoit convaincu de négligence ou de séduction dans une Sentence injuste, non-seulement il sera privé de sa charge, mais encore sévèrement puni.

12°. Le Magistrat suprême ou ses représentans dans le Tribunal de la Justice militaire, feront avertir les Présidens de choisir & de nommer le nombre des Assesseurs indiqués ci-dessus la veille de la tenue de la séance, afin qu'ils se trouvent le jour suivant à l'heure & au lieu indiqué; faute de quoi ils seront condamnés à une amende pécuniaire.

13°. Aussi-tôt que les Membres de la Commission seront réunis, & que chacun d'eux aura pris sa place dans l'Assemblée, le Président déclarera les motifs & l'objet de la Commission. Il exhortera tous ces Membres à examiner attentivement l'affaire, à ne consulter que leur conscience & les Loix de l'Etat dans leur opinion, à garder le secret le plus inviolable sur les faits soumis à leur examen.

14°. Après ces préliminaires on fera appeler & comparoître ensemble devant le Tribunal l'Accusateur & l'Accusé; avant tout on leur demandera s'ils n'ont rien à redire contre quelqu'un des Juges.

15°. En supposant qu'ils aient à protester contre quelques-uns d'entr'eux, ils doivent exposer leurs raisons en peu de mots, &

fournir les preuves de leur suspicion. Alors celui contre lequel elle aura lieu, & la Partie protestante doivent se retirer. Dès qu'ils seront sortis de la Chambre, les Juges délibéreront, s'il faut exclure de la Commission ou admettre au Jugement, celui contre lequel on aura protesté. La résolution prise à cet égard sera lue à haute voix en présence des deux Parties rappelées à cet effet. Si le Juge est exclu par des motifs légitimes, on en nommera un autre. Mais si les soupçons étoient dénués de fondement, l'Accusateur sera puni comme coupable d'une accusation fautive. Cette discussion demande de la part des Juges la plus grande circonspection.

16°. Les raisons qui rendent un Juge suspect sont les suivantes: 1°. s'il est parent ou ami de l'Accusateur ou de l'Accusé; 2°. s'il a été ou s'il est encore l'ennemi de l'un ou de l'autre; 3°. si l'Accusateur ou l'Accusé est au service du Juge; 4°. si le Juge a un procès de la même nature ou à-peu-près semblable dans le même Tribunal; 5°. si on l'a vu souvent en compagnie avec l'Accusateur ou l'Accusé; s'il a parlé à l'un des deux à l'oreille: enfin le Juge peut être récusable par plusieurs autres raisons que le Législateur ne peut rapporter ici, & que le Tribunal doit peser lui-même.

17°. En supposant que l'Accusateur & l'Accusé ne récusent aucun des Juges, l'Auditeur lira à haute & intelligible voix la formule du serment que le Président & les Assesseurs doivent répéter après lui, se tenant debout, ayant la main gauche sur l'Évangile, & élevant deux doigts de la main droite.

S E R M E N T.

Nous, Juges établis à cette Commission de Justice militaire, jurons, par Dieu tout-puissant, que dans toutes les affaires qui vont être traitées dans ce Tribunal, nous nous conduirons avec

impartialité & candeur, n'agissant ni par amitié ou faveur, ni par aucuns motifs d'intérêt particulier, ni par haine, ni par crainte, mais uniquement d'après l'accusation & les réponses, conformément aux Loix, aux Ordonnances du Code militaire de S. M. notre très-gracieux Souverain; de sorte que nous croyons pouvoir un jour être justifié de notre Jugement devant le Tribunal de notre Seigneur J. C.; ainsi le même Juge équitable nous soit en aide.

18°. Si les Juges de cette Commission avoient déjà prêté le serment requis dans les séances antérieures à celles-ci, il suffira que l'Auditeur en lise la formule pour leur en rappeler le souvenir. Ces formalités étant remplies, le Président exhortera l'Accusateur & l'Accusé à exposer avec décence & précision les griefs & les réponses, & l'on passera aux procédures.

C H A P I T R E II.

Des Procédures judiciaires.

1°. Les procédures sont des actes qui exposent les affaires, & qui doivent prouver les faits de manière à faciliter & accélérer la découverte de la vérité & la décision des Juges, selon les Loix & les cas.

2°. Il y a deux espèces de procédures : celle qui se fait par un Accusateur, & celle qui se fait par Enquêtes, sous l'autorité ou par les ordres du Juge d'Office; mais en général, la Justice militaire a plus d'égard aux faits qu'aux procédures.

3°. Les procédures se divisent en trois tems; savoir, depuis l'accusation jusqu'à la comparution de l'Accusé; depuis ses réponses jusqu'à la Sentence définitive; & depuis celle-ci jusqu'à son exécution.

PREMIÈRE PARTIE DES PROCÈS.

CHAPITRE PREMIER.

De la Sommation ou Citation devant les Tribunaux.

1°. Comme on ne doit condamner ni juger personne sans l'entendre, l'Accusateur & l'Accusé doivent, avant tout, être sommés de comparoître ensemble à tel jour, à telle heure, devant un Tribunal compétent.

2°. C'est le Juge qui ordonne la sommation qui notifie l'Accusateur à l'Accusé, qui donne à celui-ci la connoissance des griefs, & qui fixe le lieu & le tems de la comparution, afin que l'un & l'autre puissent répondre devant le Tribunal, de vive voix ou par écrit.

CHAPITRE II.

Du Sauf-conduit.

1°. Le sauf-conduit est un rescrit du Souverain ou du Magistrat supérieur, en vertu duquel une personne accusée d'un délit ou d'un crime, a la liberté de venir défendre sa cause, sans que l'on puisse ni se saisir d'elle, ni récuser ses moyens de justification.

2°. Le rescrit lui marque & lui fixe un terme pour comparoître devant les Juges, & prouver son innocence. Pendant le cours du délai accordé, la personne peut aller & venir librement, & comparoître en pleine sûreté devant le Tribunal.

3°. Aucun Gouverneur, ni aucun Tribunal ne peuvent accorder un sauf-conduit à un malfaiteur fugitif, avant d'en avoir reçu

la permission expresse du Souverain. Cette défense ne souffre d'autre exception que la suivante.

4°. Lorsqu'une personne accusée d'un délit grave, est dans un lieu d'où elle pourroit sortir pour s'évader, alors le Feld-Maréchal, ou un autre Général en Chef, peut lui accorder un sauf-conduit sans la permission du Souverain, à l'effet d'aller défendre sa cause pardevant le Tribunal duquel elle ressortit. Le but de cette exception, est d'empêcher que l'Accusé, s'il est réellement coupable du crime qu'on lui impute, ne passe chez l'ennemi, ce qui est possible, & ce qui a eu souvent des suites funestes.

5°. On doit toujours faire mention dans le rescrit des raisons pour lesquelles il a été expédié ; la sûreté promise doit être si religieusement observée, que celui qui entreprendra quelque chose contre la liberté de la personne qui en sera pourvue, doit être condamné à mort.

6°. On ne peut dans aucun cas arrêter un Accusé muni d'un sauf-conduit, quand même il seroit accusé d'un autre crime que de celui pour lequel il a obtenu le rescrit. Mais l'Accusé ne doit point être muni d'armes, ni suivre des chemins détournés : les Officiers qui pourroient se trouver dans ce cas, sont les seuls à qui il soit permis de porter une épée, & même des pistolets, pourvu toutefois qu'ils ne soient pas chargés.

CHAPITRE III.

De l'Accusateur.

1°. L'Accusateur est celui qui porte des plaintes & demande justice contre un autre. Il doit, 1°. citer son Adversaire devant le Tribunal compétent, sans quoi sa plainte est nulle ; 2°. il doit déclarer ses griefs en présence des Juges & de l'Accusé, en termes

clairs, précis & sans détours, pour obtenir une juste & une prompte satisfaction.

C H A P I T R E IV.

De l'Accusé.

1°. L'Accusé est celui qui est cité par un autre devant un Tribunal compétent.

2°. Les Tribunaux civils & militaires permettent également à l'Accusateur & à l'Accusé d'établir les plaintes, les griefs, les réponses, la réplique & la duplique, & sur-tout dans les affaires très-compliquées : mais après la réplique de l'Accusateur & la duplique de l'Accusé, il n'est plus permis de faire de plaidoyers par écrit. Tous les écrits de part & d'autre ne doivent contenir aucune superfluité, mais seulement les raisons & les preuves qui doivent être fournies dans le court délai que le Tribunal aura prescrit.

C H A P I T R E V.

Des Avocats ou Mandataires.

1°. Pendant l'instruction d'un procès, il peut arriver que l'Accusateur ou l'Accusé tombe malade, ou qu'il survienne à l'un des deux des obstacles qui l'empêchent de comparoître devant le Tribunal au tems prescrit. Dans ces circonstances, il sera permis aux Parties de se pourvoir d'Avocats, & de les faire comparoître en leur place. Mais cette permission regarde bien plus les affaires civiles que les militaires; il ne convient guère dans celles-ci d'employer des Avocats, attendu que les affaires y doivent être traitées avec toute la précision possible, & que les Avocats, par leurs verbiages superflus, & par les subterfuges de la chicane, ne font souvent qu'embarasser les Juges & traîner les affaires en longueur.

gueur. En conséquence, il est défendu aux Parties, dans les procès criminels qui sont du ressort de la Justice militaire, de se faire représenter par des Avocats; elles doivent comparoître en personne, répondre de vive voix, & non par écrit.

CHAPITRE VI.

Des Réponses & des Fins de non-recevoir.

1°. La procédure est entamée quand l'Accusateur a porté sa plainte, & que l'Accusé y a répondu.

2°. La réponse se fait de trois manières; savoir, quand l'Accusé convient des faits qu'on lui impute; quand il les nie absolument; quand, en les avouant, il allègue des raisons & des circonstances qui ne s'accordent pas avec les plaintes de l'Accusateur.

3°. Lorsque l'Accusé convient des faits, on décidera la contestation sans délais: mais s'il allègue d'autres raisons & d'autres circonstances, alors les faits doivent être mûrement examinés, discutés, & jugés conformément à ce qui est prescrit dans le Chapitre des preuves.

4°. Lorsque l'Accusé aura répondu à son Accusateur, la plainte & la réponse seront regardées comme des choses fixes & positives: on n'y pourra plus rien ajouter; & quand même l'une ou l'autre des Parties voudroit le faire, le Juge doit s'y refuser, à moins qu'il n'aime mieux rendre son Jugement nul. C'est en conséquence de l'accusation, des preuves & des réponses, qu'il doit donner sa décision.



SECONDE PARTIE DES PROCÈS:

CHAPITRE PREMIER.

Des Preuves.

1°. La seconde partie des procédures judiciaires consiste dans les preuves de ce qui a été avancé par l'Accusateur, & répondu par l'Accusé.

2°. Si le premier ne peut prouver ce qu'il a avancé, le second doit être renvoyé absous par le Tribunal; mais si les plaintes non prouvées sont de grande conséquence, l'Accusateur sera puni selon la rigueur des Loix.

3°. De son côté l'Accusé doit fournir des preuves suffisantes de son innocence.

4°. Si l'Accusateur, ne pouvant pas démontrer par des preuves suffisantes la légitimité de ses plaintes, offroit de les confirmer par serment, il n'y sera point admis; car dans ce cas les repliques de l'Accusé ont plus de force que les plaintes de l'Accusateur. Dans le cas où les deux Parties offriroient également de confirmer & la plainte & la défense, par serment, les Juges ne recevront que celui de l'Accusé, comme étant plus digne de foi dans la circonstance.

5°. Si l'Accusateur ne pouvoit pas fournir les preuves complètes qu'on a droit d'exiger de lui, mais qu'il fournît un témoin ou des indices probables; alors l'accusation doit l'emporter sur la négation de l'Accusé, expressément tenu de se justifier par des contre-preuves: s'il ne veut pas, ou ne peut pas les fournir, on en viendra aux interrogatoires rigoureux.

6°. Les preuves juridiques se font de quatre manières : 1°. par l'aveu volontaire ; 2°. par témoins ; 3°. par documens ; 4°. par serment.

CHAPITRE II.

De l'Aveu.

1°. La preuve la plus complète de toutes étant l'aveu de l'Accusé, on n'en cherchera point d'autres.

2°. Cet aveu doit être conforme aux conditions suivantes :

1°. Il doit être volontaire, & non pas extorqué par la force ou par la crainte.

2°. Il faut que le fait avoué soit véritable dans tous les points & d'accord avec les circonstances.

3°. L'aveu doit être fait dans le Tribunal même & devant les Juges, parce qu'un aveu fait hors du Tribunal, n'est d'aucune valeur.

4°. Il faut que l'aveu rende non-seulement le fait probable ; mais encore qu'il ne laisse aucun lieu de douter de la vérité du fait.

5°. Si l'aveu réunit les conditions ci-dessus, les Juges ne doivent pas hésiter de prononcer la Sentence.

CHAPITRE III.

Des Témoins.

1°. La seconde espèce de preuve se fait par des témoins ; & les témoins des deux sexes sont admissibles, lorsqu'ils sont reconnus pour gens de probité, qu'ils jouissent d'une bonne réputation, & qu'ils sont dignes d'être crus. Ce point est capital ; l'honneur & la vie en dépendent.

2°. Les témoins qui doivent être récusés en Justice, sont les

suivans. 1°. Les parjures reconnus pour tels par les faux sermens qu'ils auront faits autrefois dans un Tribunal quelconque. La déposition d'un témoin étant, pour ainsi dire, une chose sacrée, on ne peut, on ne doit y admettre, dans aucun cas, que des personnes irréprochables, & non pas celles qui ont perdu la honte, l'honneur, la réputation.

3°. Les excommuniés, qui sont exclus de la Société chrétienne, & qui doivent être regardés comme des gens sans principes, sans foi & sans Loix.

4°. Ceux qui n'ont pas encore fait leur première communion ne peuvent être admis en qualité de témoin, de même que ceux qui n'ont pas encore atteint leur quinzisième année.

5°. Personne ne doit être regardé comme témoin valable, avant d'avoir prêté serment de dire la vérité.

6°. Ceux qui ruinent les héritages des autres, qui transportent furtivement les bornes des limites entre les particuliers, les profcrits, les bannis, les mutilés & les flétris; ceux qui ont été déclarés en Justice infâmes & malhonnêtes; les voleurs, les brigands, les meurtriers; les adultères publics qui, ayant violé les promesses & les sermens faits à Dieu, au pied des Autels, deviendront plus aisément parjures dans une affaire étrangère; ceux qui sont ennemis des Parties, ou qui l'ayant été, peuvent encore conserver le levain de la rancune & de la haine; ceux enfin qui sont les parens, les amis, les salariés, les serviteurs de l'une ou de l'autre des Parties, sont récusables.

Observation. S'il n'y a point d'autres témoins, d'un fait ou d'un délit grave, que les personnes entretenues & nourries dans la maison de l'Accusateur ou de l'Accusé, dans ce cas, le Juge peut admettre leur témoignage, pourvu que ces personnes soient exemptes des reproches ci-dessus. Les témoins éloignés du lieu où le Tribunal est établi, doivent être payés des frais de leur voyage,

& indemnisés de l'abandon de leurs propres affaires, pour obéir à la Justice.

7°. Les étrangers dont la conduite & les mœurs ne sont pas encore bien connues, & ceux qui n'ont pas vu ou entendu, & qui ne déposeroient que par oui-dire, sont récusables. La sûreté de l'homme accusé exige l'une & l'autre exclusion.

8°. Les témoins ayant été produits devant l'Accusateur & l'Accusé, ceux-ci doivent sur-le-champ les accepter ou les récuser : s'ils gardent le silence, ils ne seront plus admis à les reprocher dans la suite, à moins qu'ils n'affirment par serment, qu'ils n'ont su qu'après-coup les raisons qui les rendent incapables de rendre témoignage.

9°. Si l'Accusateur & l'Accusé ont des reproches à faire contre un témoin, & que celui-ci nie les faits, alors ils seront obligés de les prouver ; pour cela on leur accordera le tems nécessaire : en attendant ces éclaircissemens, le Juge interrogera provisionnellement le témoin devant le Tribunal, pour que l'affaire ne traîne pas en longueur, & pour y avoir égard, dans le cas où la preuve requise seroit insuffisante.

10°. Quiconque sera requis de déposer en Justice, doit le faire, ou y être contraint par le Juge ; personne ne pouvant se soustraire à un devoir public.

11°. Personne ne peut être témoin dans sa propre cause.

12°. Avant la déposition, on aura soin de faire prêter serment aux témoins de dire la vérité, dans la crainte que la honte de se dédire dans la suite, ne les engage à confirmer une fausse déposition par un faux serment. Ainsi la qualité du témoin ne peut, dans aucun cas, le dispenser du serment, à moins que l'Accusateur & l'Accusé n'y consentent d'après sa probité reconnue.

13°. Après que les témoins auront prêté serment en présence du Juge, de l'Accusateur & de l'Accusé, ces derniers doivent

se retirer, pour que le Juge puisse interroger chaque témoin à part, & découvrir comment, en quel tems & en quel lieu il a vu, entendu ou appris les faits dont il va rendre témoignage, & si personne ne l'a engagé par promesses, par récompenses, par menaces à déposer contre l'Accusé.

14°. En général, les témoins ne doivent être interrogés que dans le Tribunal & devant le Juge; mais il peut arriver que des personnes de marque ou des malades ne puissent comparoître devant le Tribunal au jour marqué: dans ce cas, il est permis au Juge d'envoyer un Assesseur, accompagné d'un Secrétaire, qui fera prêter le serment aux personnes ci-dessus désignées, avant de recevoir leurs dépositions.

15°. Quoique le Juge ne doive interroger les témoins qu'après les répliques ou les réponses de l'Accusé aux plaintes de l'Accusateur, s'il arrivoit cependant qu'un témoin fût sur le point de partir pour un voyage indispensable & de long cours, ou qu'un témoin fût attaqué d'une maladie assez grave pour désespérer de sa guérison; dans l'un & l'autre cas, il est permis de les interroger à la requiſition de l'une des Parties, avant même les réponses de l'Accusé, & avant la sommation judiciaire. Cette déposition est appelée par les Jurisconsultes, *testimonium in perpetuam rei memoriam*, ou *témoignage en mémoire perpétuelle*.

16°. Dans le cas où l'une des Parties demanderoit encore quelque délai, pour se procurer & produire un plus grand nombre de témoins, le Juge examinera s'il est utile à la découverte de la vérité d'accorder cette prolongation; & s'il trouve à propos de l'accorder, il aura soin d'en fixer le terme, au-delà duquel la présentation des témoins ne sera plus admise.

17°. Le Juge peut donc, sur de bonnes & solides raisons, accorder à l'Accusateur ou à l'Accusé un délai préfix pour produire de nouveaux témoins & fournir de nouvelles preuves.

18°. Si l'Accusé demande de produire des *contre témoins*, on ne peut les refuser. Dans le cas où le nombre des témoins fournis par l'Accusateur & l'Accusé seroit égal, de la même autorité & de la même foi, on préférera les témoignages de ceux qui pourront prouver la vérité par les raisons les plus claires & les plus démonstratives.

19°. Un témoin masculin est préférable au féminin, une personne de condition à une du commun, un Ecclésiastique à un séculier, un homme de lettres à un non-lettré.

20°. Si l'Accusateur & l'Accusé vouloient produire leurs preuves en même-tems, le Juge acceptera d'abord celles de l'Accusateur, & ensuite celles de l'Accusé.

21°. Il est des circonstances où le Juge doit faire comparoître ensemble les témoins des deux Parties, pour les confronter, & les convaincre, s'il se peut, l'un par l'autre.

22°. Si les témoins sont éloignés de manière à ne pouvoir comparoître sans de grandes difficultés & de longs délais, le Juge pourra leur envoyer les articles sur lesquels ils doivent être interrogés, & leurs dépositions seront légales; pourvu que l'Accusateur ou l'Accusé, ou leurs Mandataires soient présens à la prestation du serment des témoins éloignés, avant qu'ils puissent déposer dans le procès.

23°. Le témoin convaincu d'avoir porté un faux témoignage dans une affaire quelconque, pendant ou après la discussion & le Jugement, sera condamné à perdre les doigts avec lesquels il aura prêté serment, ou à faire amende honorable dans l'Eglise, ou au bannissement, ou aux galères, suivant les circonstances. Le suborneur qui aura engagé le témoin à rendre un faux témoignage, doit être condamné, ou à un châtement corporel, ou à faire amende honorable dans l'Eglise, ou à une grosse amende pécuniaire. Le faussaire & le suborneur seront exclus de toute charge publique,

& ne seront jamais admis à rendre témoignage dans les Tribunaux.

CHAPITRE IV.

Des Documens.

1°. Les documens forment la troisième sorte de preuves. On ne doit les réputer valables qu'après que celui qui les produit, les aura déclarés vrais & authentiques devant le Tribunal; déclaration qu'il doit confirmer par serment. Dans le civil, les documens servent à prouver ce que l'un doit à l'autre, ou ce que l'un a droit de prétendre sur l'autre.

2°. Les documens sont ou des attestations tirées des registres ou des Tribunaux, ou des actes tels que les testamens, les contrats, les obligations par écrit, les lettres des Marchands, leurs livres, &c.

3°. Les livres ou états des Marchands doivent contenir la nature des objets, leur qualité, leur quantité, & le prix convenu. Lorsque les objets sont ainsi indiqués, & que celui contre lequel ils prouvent les reconnoît pour vrais, le Juge n'a point de raisons pour retarder le Jugement.

4°. Si les titres produits au procès se rapportent à d'autres écrits qui les contredisent & qui paroissent les annuler, ils ne seront point admis comme valables avant que le Juge ne se soit convaincu de leur légitimité par l'examen des circonstances accessoires.

5°. Les livres des Marchands ne peuvent servir que de semi-preuves; il faut de plus que le Marchand confirme par serment que ce qui est contenu dans ces livres est exact en tout point. Mais avant de recevoir son serment, le Juge doit être sûr que le Marchand est un homme de probité, & que ses mœurs sont irréprochables. Il faut de plus que ses livres tenus avec ordre,
fassent

fassent mention des dettes actives & passives; qu'au bas de chaque article de fourniture, la somme & la date soient spécifiées.

6°. Lorsque le Débiteur a signé dans le livre du Marchand l'article des fournitures que celui-ci répète, la signature du Débiteur est une preuve complète qui équivaut à une obligation.

CHAPITRE V.

Du Serment.

1°. La quatrième sorte de preuve se fait par le serment, qui a lieu dans les circonstances suivantes.

2°. Celui qui chargera un autre d'un délit qu'il ne pourra prouver que par des probabilités, ou qui répandra dans le Public des bruits défavantageux à la réputation de quelqu'un, par jalousie, par haine, par vengeance, sera obligé de prouver le délit & les faits qu'il impute, sans quoi il sera puni comme calomniateur, suivant la rigueur des Loix & la nature des griefs; & il suffira pour l'entière justification de l'Accusé, qu'il prête le serment purgatoire.

3°. L'Accusateur qui voudroit, au défaut de preuves, confirmer son accusation par le serment, n'y sera point admis; la Loi ne permet ce moyen de justification qu'à l'Accusé seul, & le Juge ne peut le contraindre à un pareil serment, que dans le cas où les griefs dont on le charge, étant confirmés par un témoin, laisseroient des soupçons que le serment seul peut détruire.

4°. Les principales raisons qui fondent la présomption d'un délit sont les suivantes: 1°. si l'Accusé s'est enfui, ou s'il a formé le dessein de s'évader; 2°. s'il fréquente la compagnie de personnes malhonnêtes, malfamées, & reconnues pour méchantes; 3°. s'il a commis quelques délits à-peu-près semblables dans

d'autres tems ; 4°. s'il a menacé verbalement les personnes dont il croyoit avoir à se plaindre ; 5°. si, lors de l'interrogatoire, il a cherché à donner le change à ses Juges, par des réponses infidieuses, équivoques & susceptibles de diverses interprétations ; 6°. si le délit dont on l'accuse est confirmé par un témoin irréprochable.

5°. Mais les soupçons qui paroissent fondés, & même la déposition d'un seul témoin, quoique digne de foi, ne suffisent pas pour prouver légalement que l'Accusé est coupable du crime qu'on lui impute : dans les cas de cette nature, le Juge doit employer tous les moyens légitimes pour obtenir de l'Accusé l'aveu du délit, ou pour découvrir la vérité par d'autres voies, avant de lui faire prêter le serment purgatoire, attendu qu'après sa prestation, l'Accusé doit être renvoyé absous & pleinement justifié.

6°. Si l'Accusé refuse de prêter le serment requis par le Juge, son refus décèle un coupable ; mais comme il faut dans toutes les affaires criminelles, que l'Accusé soit convaincu d'un délit par des preuves claires & suffisantes, & qu'il vaut mieux absoudre dix coupables, que de condamner un innocent ; le défaut de preuves suffisantes autorise le Juge à renvoyer le coupable, ou à commuer en une peine plus douce celle que la Loi inflige au crime prouvé & reconnu.

7°. Si le Juge avoit lieu de présumer que l'Accusé fît un faux serment, il ne l'exigera pas ; mais il renverra l'affaire à un autre tems, pendant lequel la Justice divine fera découvrir de nouvelles preuves qui compléteront les premières. Nous allons indiquer les cas où l'on doit avoir recours à la torture pour obtenir l'aveu que l'Accusé refuse obstinément.

CHAPITRE VI.

De l'Interrogatoire rigoureux, ou de la Torture.

1°. La question ne doit avoir lieu qu'envers un criminel qui refuse constamment d'avouer un délit dont il faut avoir la preuve complete.

2°. Le Juge ne peut donc recourir à ce moyen violent, que quand il a des preuves presque complettes contre l'Accusé, comme deux témoins qui l'ont vu dans le lieu & à l'heure où le crime a été commis, sans cependant l'avoir vu commettre, ou d'autres préventions aussi bien fondées.

3°. La question est plus en usage dans les affaires criminelles que dans les affaires civiles : il est cependant des cas où elle peut avoir lieu pour découvrir les complots de la malice & de la fraude dans les affaires majeures ; nous allons en citer un exemple. Lorsque dans une grande affaire civile, le témoin hésite dans ses dépositions, perd la contenance lorsque le Juge le regarde fixement, se coupe dans ses réponses, change d'air & de couleur, sans néanmoins dire la vérité ; c'est dans ce cas où le Juge peut recourir à l'interrogatoire rigoureux.

4°. Le Juge doit avoir la plus grande circonspection en ordonnant la torture, vu que le Souverain s'en rapporte entièrement à sa prudence, pour la proportionner à la gravité du crime & à la constitution du criminel, de manière que sans courir le risque d'y périr, il soit seulement forcé de dire la vérité. Si le criminel ou l'homme réputé tel étoit estropié ou mourroit par la violence de la question, & par l'indiscrétion du Juge, celui-ci seroit sévèrement puni par le Magistrat supérieur, soit par une amende, par la perte de son emploi, & même par celle de la vie.

5°. Avant d'ordonner la torture, le Juge doit réfléchir sur la

nature du délit ; car la question doit être plus forte dans les crimes graves & atroces, que dans les crimes ordinaires qui le font moins. Le Juge doit encore faire distinction des personnes, en faisant torturer plus fortement ceux des grands coupables qui sont de basse extraction & qui ont un tempérament plus robuste, plus vigoureux que celui d'un Noble.

6°. Le Juge doit bien se garder de prolonger mal-à-propos les tourmens de la torture ; il doit au contraire les faire finir au moment même où un aveu du patient suffit pour reconnoître la vérité.

7°. Le Juge qui feroit questionner quelqu'un sans motifs légitimes, ou qui le feroit tourmenter au-delà des bornes prescrites, par malice, par haine, par vengeance, doit être puni aussi sévèrement qu'un coupable convaincu de son crime.

8°. Lorsqu'un coupable a plusieurs complices qui tous doivent subir la question ; alors le Juge commencera par faire torturer celui des malfaiteurs dont il espère de tirer plus facilement & plus promptement la vérité : si, par exemple, il se trouvoit parmi les coupables le père & le fils, le mari & la femme ; dans ce cas, le fils & la femme subiroient les premiers la question.

9°. Le Juge ne doit pas mettre une seconde fois à la torture l'Accusé qui a nié obstinément les faits, à moins qu'il ne survienne de nouveaux témoins & de nouvelles preuves des faits qu'il a niés.

10°. Si un Accusé contre lequel il y a des preuves presque complètes, révoque l'aveu qu'il aura fait dans la torture, comme ayant été arraché par la violence ; le Juge alors peut l'y appliquer une seconde & une troisième fois. S'il persiste dans sa révocation, & qu'il fournisse caution suffisante de comparoître devant le Tribunal lorsqu'il en sera requis, le Juge le renverra, après lui avoir fait prêter serment qu'il ne se vengera de personne à cause des tourmens qu'on lui a fait subir.

11°. Mais il ne suffit pas que l'Accusé s'avoue coupable pendant la question, & par la crainte d'être tourmenté de nouveau; il faut encore que le Juge l'interroge quelques jours après qu'il aura subi la question; qu'il persiste dans son aveu, & qu'enfin il y ait des preuves suffisantes avant de prononcer la Sentence.

12°. Si le coupable qui subit la question, dénonce des gens suspects & de mauvaise réputation comme complices, le Juge peut, d'après cet aveu, les faire arrêter & torturer sans avoir besoin d'autres preuves.

13°. Les Nobles, les vieillards de soixante-dix ans, les enfans & les femmes enceintes sont exempts de la torture, excepté dans les crimes d'Etat.

TROISIÈME PARTIE DES PROCÈS.

CHAPITRE PREMIER.

Des Sentences.

1°. Lorsque l'accusation & la réponse auront été faites, & que les Parties auront fourni tous les moyens propres à éclaircir l'affaire, on procédera à sa décision de la manière suivante: 1°. Tous les Juges présens au Tribunal doivent exposer leurs sentimens sur l'affaire à décider; & si leurs sentimens sont contradictoires, on recueillera les voix, & la pluralité l'emportera. En supposant l'égalité des suffrages, la voix du Président sera prépondérante. 2°. Tant que la Sentence n'est pas prononcée, le Juge peut changer d'avis en motivant ses raisons.

2°. Lorsque la pluralité des voix aura décidé le procès, l'Auditeur-Général ou le Secrétaire en chef, rédigera le Jugement par écrit; il y exposera les raisons, les motifs, les Loix sur les-

quelles le Jugement a été porté. Les Juges signeront toutes leurs Sentences qui doivent être lues publiquement par le Secrétaire, & en présence des Parties adverses. On ne sauroit trop bien motiver un Jugement, par la raison que chaque homme a le droit de savoir les motifs qui ont déterminé les Juges, & s'il a été bien ou mal jugé.

3°. Les Sentences des Tribunaux inférieurs ne peuvent être exécutées dans les affaires criminelles, qu'après avoir été présentées au Feld-Maréchal, ou au Général qui commande en chef; l'un & l'autre ont le droit d'aggraver ou de modérer les peines, les dommages ordonnés par la Sentence.

4°. Dans les affaires civiles, la Justice souveraine s'en rapporte aux Tribunaux inférieurs, excepté dans le cas où l'une des Parties, mécontente de la Sentence du Tribunal inférieur, en appelle au Tribunal supérieur, par une supplique qui doit être rédigée en termes bien clairs & bien précis : alors le Tribunal supérieur doit accepter la plainte, examiner les raisons sur lesquelles l'appel est fondé, & prononcer en dernier ressort. Mais comme ce Jugement est sans appel, il est enjoint aux Juges, dans les affaires de grande conséquence, d'envoyer leur Jugement motivé au Souverain, ou au Magistrat suprême qui le représente, pour le confirmer ou l'infirmer, selon les circonstances; & c'est alors que le Jugement aura force de Loi.

5°. Toutes les suppliques qui ont pour objet des réclamations contre les Tribunaux inférieurs, ou des appels de leurs décisions, doivent être fondées, à défaut de quoi la Partie plaignante sera sévèrement punie.

CHAPITRE II.

De l'Annullement des Sentences.

Plusieurs raisons peuvent donner lieu à l'annullement des Sentences; 1°. lorsqu'elles sont en opposition manifeste avec les Loix & avec l'opinion des Juges du Tribunal supérieur; 2°. lorsque le Juge n'a pas donné connoissance à l'Accusé de tous les griefs que l'Accusateur a fait valoir contre lui; 3°. lorsque le Juge a prononcé sous seing-privé sur une affaire qui devoit nécessairement être discutée dans le Tribunal; 4°. lorsqu'il a jugé avant d'avoir accordé à l'Accusé le délai nécessaire pour répondre aux demandes ou accusations formées contre lui; 5°. lorsque le Juge ayant été requis par l'Accusé de l'admettre à prêter le serment purgatoire, il n'a eu aucun égard à cette juste demande, & s'est laissé entraîner en avant, soit par partialité ou par prévention.

L'Accusateur & l'Accusé peuvent également réclamer contre une Sentence défectueuse, & en suspendre l'exécution par la voie de l'appel: mais toute Sentence défectueuse doit être cassée par le Tribunal supérieur, ou par le Chef suprême de la Justice.

CHAPITRE III.

Du caractère des peines relatives aux fautes & aux délits.

Les corrections & les châtimens infligés par les Loix, se divisent, 1°. en punitions ordinaires & légères; 2°. en punitions corporelles qui ne déshonorent pas; 3°. en punitions sévères & infamantes; 4°. en punitions graves & capitales.

Les punitions ordinaires & légères que les Loix civiles infligent à ceux qui mènent une vie honteuse, qui violent les Loix

de la police, sont la repréhension, la note légère, les peines correctionnelles, les Maisons de force où l'on occupe à des travaux utiles, la contrainte au travail ordonné par le Magistrat, la prison au pain & à l'eau, & les peines pécuniaires.

Les corrections en usage pour les fautes militaires légères, consistent, 1^o. à monter des gardes, à porter un certain nombre de fusils, ou une selle sur le dos, pendant un tems désigné; à se tenir debout, ou à marcher sur des pieux; à monter sur un cheval, ou sur un âne de bois; à recevoir la bastonnade; à être mis en prison au pain & à l'eau. Ces punitions ne déshonorent pas.

Les punitions corporelles qui portent atteinte à l'honneur, sont la retenue des gages de quelqu'un, la privation de son office, le renvoi d'un soldat sans congé ou sans passe-port, le cachot avec des fers ou des chaînes, la condamnation à passer par les baguettes, à être publiquement fustigé, à recevoir le knout par la main du bourreau, à être marqué d'un fer chaud, à avoir les oreilles, ou la main, ou quelques doigts coupés; les galères, le bannissement perpétuel ou limité.

Les punitions sévères & infamantes sont pour les délits qui comprennent toutes les actions infames par elles-mêmes: elles privent les coupables des avantages les plus précieux de la Société, & de tous les droits qu'ils tenoient des Loix civiles, comme celui de porter témoignage, de posséder des charges & des dignités & d'être protégé par les Tribunaux. Les coupables de cette espèce sont communément indignes de vivre; mais si le Tribunal suprême veut bien commuer les peines méritées, en substituant l'esclavage & des travaux pénibles à la mort, l'esclavage & les travaux ne doivent avoir d'autre terme que leur mort. Pour qu'ils ne puissent jamais échapper à la peine de leurs crimes, même en reprenant leur liberté par la force, il faut les marquer non pas sur le dos, marque

marque qui peut être cachée, mais sur le front, d'un caractère visible de l'opprobre. Il faut enfin les priver de la faculté de nuire, en ne leur laissant que celle d'être utile. L'homme dont le nom a été attaché à la potence, celui dont le bourreau aura brisé l'épée sur la tête, ainsi que tous ceux qui auront été déclarés infames & proscrits de la Société des honnêtes gens, ne doivent s'attendre à aucune satisfaction de la part des Tribunaux, sur les outrages & les griefs dont ils pourroient se plaindre; ils sont morts civilement. Mais cette privation de tous les droits de la Société, & cette rupture entière de tous les liens politiques, ne donnent à personne le droit d'attenter à la vie physique des coupables de cette espèce; leurs meurtriers doivent être condamnés à mort comme assassins. Toutes les punitions graves sont capitales, & le genre du supplice est en raison des délits.



C O D E M I L I T A I R E D E P I E R R E P R E M I E R ,

*Imprimé pour la première fois à Dantzick le 30 Mars
1716, d'après l'original signé de la main de ce
Prince.*

C H A P I T R E P R E M I E R .

AR T I C L E P R E M I E R . Si tout Chrétien doit mener une vie sainte, observer les Loix divines & humaines, & craindre les Jugemens de Dieu, combien à plus forte raison la conduite & les mœurs d'un Militaire ne doivent-elles pas être honnêtes, décentes & chrétiennes? Un Militaire est sans cesse exposé aux dangers que la guerre entraîne après elle; & le témoignage d'une conscience qui ne lui reproche rien, peut seul lui donner cette sécurité qui le tranquillise sur le sort de la vie à venir, & lui faire faire le sacrifice généreux de la vie présente, dès que le devoir commande & que le salut de la Patrie l'exige. *Dans une bataille, dit Xenophon, ceux qui craignent le plus les Dieux, sont ceux qui craignent le moins les hommes.*

On bannira donc des Garnisons, des Camps & Armées, toute espèce de superstition, de profanation, d'idolatrie. Tout Militaire reconnu pour impie sera, selon la gravité du cas, ou renfermé dans une étroite prison, ou passé par les baguettes, ou puni plus sévèrement encore. Les peines capitales doivent être réservées pour ceux qui, se donnant pour magiciens, auront

causé du mal à quelqu'un. Mais dans le cas où ils n'auront nui à personne, on les punira seulement comme il est dit plus haut, & on leur imposera une pénitence publique.

ART. II. Le séducteur qui aura engagé quelqu'un à faire du mal à un autre, sera puni aussi sévèrement que le malfaiteur, selon la nature du délit.

ART. III. Celui qui blasphémera le saint nom de Dieu, qui méprisera son Culte, qui tournera en ridicule les mystères & les cérémonies de la Religion, aura la langue percée d'un fer chaud, & sera décapité, quand même il auroit commis ces crimes pendant l'ivresse.

ART. IV. Les blasphêmes contre la Sainte Vierge ou les Saints, seront punis d'une peine corporelle, plus ou moins rigoureuse, selon le degré du blasphême.

ART. V. Celui qui aura entendu de pareils blasphêmes, & qui ne dénoncera pas le coupable, sera puni de même manière que le blasphémateur.

ART. VI. Lorsqu'il ne sera question que de paroles indécentes ou injurieuses, sans blasphême proprement dit, celui qui les aura proférées indiscrètement sera, pour la première fois, mis aux fers pendant quinze jours, & payera à l'Hopital une amende qui consiste dans la retenue d'un mois de ses appointemens. En cas de récidive, on le fera passer par les verges : mais s'il commettoit ce crime une troisième fois, il sera passé par les armes. Dans les deux premiers cas, le coupable subira non-seulement une peine corporelle, il sera de plus condamné à faire une pénitence publique dans l'Eglise.

ART. VII. Le respect dû au très-saint nom de Dieu, ne permettant pas qu'il soit jamais proféré en vain, ni profané dans des injures, des malédictions, des tromperies, des mensonges, celui qui sera convaincu d'en avoir fait usage dans l'un ou l'autre

de ces cas, soit par inconfidération, soit dans l'agitation de quelque passion violente, sera condamné à payer à l'Hopital une amende proportionnée à son état : si le coupable est un Soldat, on lui imposera pour peine de porter, pendant un tems limité, un certain nombre de fusils, de carabines, de piques, &c., en présence de son Régiment.

ART. VIII. Lorsque cette profanation aura été commise de propos délibéré, ou même pendant l'ivresse, le coupable sera condamné à une pénitence publique & à une amende d'un demi-mois de ses appointemens envers les pauvres ; & si le coupable est Soldat, il sera puni de la manière indiquée ci-dessus.

CHAPITRE II.

Du Culte divin & des Ministres de la Religion.

ARTICLE I. Dans les Camps, on fera la prière trois fois par jour, le matin, à midi & le soir. Afin que ce pieux exercice se fasse en même-tems par tous ceux qui composent l'Armée, le Général qui la commande fera donner un signal, auquel les Tambours & les Trompettes de chaque Régiment répondront, soit pour commencer, soit pour finir la prière.

ART. II. Tout Officier qui n'assistera pas au Service divin, sans avoir des raisons légitimes qui l'en dispensent, payera pour chaque absence une amende d'un demi-rouble à l'Hopital. Le simple Soldat qui manquera à ce devoir, subira la peine de porter le nombre de fusils mentionnés ci-dessus, pour la première & la seconde fois : à la troisième, il sera mis aux fers pendant vingt-quatre heures.

ART. III. Si un Officier assiste à la prière étant ivre, & scandalise ses camarades, il sera mis aux arrêts & configné sous la garde du Prévôt de l'Armée ; & si la même chose lui arrive une

troisième fois, il sera cassé pour un tems, & obligé de servir en qualité de simple Soldat.

ART. IV. Lorsqu'un Soldat commettra la même faute, il sera mis aux fers.

ART. V. Les Prêtres, comme Ministres de la Religion, sont revêtus d'un caractère sacré que chacun doit respecter. Il est expressément défendu à tous Officiers & Soldats de les tourner en ridicule, de leur témoigner du mépris, de les insulter de quelque manière que ce soit. Celui qui contreviendra à cette défense, subira une peine double de celle qu'il auroit encourue, s'il avoit commis la même faute à l'égard d'un particulier.

ART. VI. De leur côté, les Prêtres attachés aux Garnisons & aux Régimens doivent se conduire d'une manière irréprochable; & comme ils doivent donner en tout le bon exemple, ils doivent sur-tout être modérés & sobres. S'il arrive que quelques-uns d'entre eux mènent une conduite déréglée & scandalisent par la dépravation de leurs mœurs, ils seront renvoyés au Tribunal Ecclésiastique, qui prendra connoissance de leurs fautes, & qui les punira selon qu'il jugera à propos, ou qui les privera de leur dignité & de leurs fonctions.

ART. VII. Si un Prêtre, sans raisons légitimes, ne se trouvoit point aux heures de l'Office divin, il payera pour chaque absence un rouble d'amende à l'Hopital; & s'il arrivoit qu'il fût ivre en remplissant ses devoirs, il sera sévèrement puni les deux premières fois par son Supérieur immédiat à l'Armée; & à la troisième fois on le renverra au Tribunal Ecclésiastique, qui le privera de sa dignité pastorale.

ART. VIII. A l'instant du signal donné pour la prière, tout Marchand, Cabaretier & Vivandier, sera tenu de fermer sa boutique, & de ne vendre absolument aucunes marchandises, ni boissons, ni denrées, sous peine de confiscation entière de toutes

les boissons, denrées ou marchandises, dont moitié sera donnée à l'Hopital, & l'autre au Prévôt-Général de l'Armée, qui veillera particulièrement à l'exécution du présent Article. Permettant néanmoins de vendre pendant ce même tems de l'eau-de-vie, du vin ou de la bière, lorsqu'il sera prouvé que c'est pour le besoin de quelque malade.

ART. IX. Il est défendu, sous peine d'amende envers l'Hopital, de faire pendant le Service divin aucunes assemblées de plaisir, comme festins, banquets & autres de cette nature.

C H A P I T R E III.

Du commandement, des égards & du respect dus aux Officiers supérieurs & inférieurs, & de l'obéissance des Soldats.

ARTICLE I. Les Officiers de tout grade, les Soldats, tous ceux en un mot qui sont dans l'Etat militaire, n'auront & ne pourront avoir d'autre but que le service de leur Souverain, maître absolu & despotique de son Empire, ainsi que de tous les Pays soumis à son obéissance. Lorsque Sa Majesté Tzarienne se trouvera en personne dans quelque endroit, tous les Gouverneurs, Feld-Maréchaux, Lieutenans-Généraux & autres, n'y auront aucune espèce d'autorité que celle qui leur sera spécialement accordée par Sa Majesté, pour la direction de quelques parties de son service.

ART. II. Lorsqu'un Sujet, de quelque qualité & condition qu'il soit, levera des troupes ou prendra les armes contre Sa Majesté, le rebelle & ceux qui lui auront donné assistance ou conseil, seront déclarés criminels de Lèze-Majesté, & comme tels écartelés, & leurs biens confisqués. La même peine aura lieu non-seulement envers tous ceux qui auroient formé un

pareil dessein, quand même il n'auroit eu ni suites, ni éclat à l'époque où il aura été découvert, mais encore envers quiconque en aura eu connoissance, sans en donner avis.

ART. III. Sa Majesté étant un Monarque absolu qui ne doit compte de sa conduite qu'à Dieu, celui qui prononcera contre sa personne sacrée des paroles injurieuses & offensantes, qui méprisera ses actions & intentions, ou en portera des jugemens indécens, sera décapité. Ceci s'entend également de la personne de la Tzarine & des Héritiers du Trône.

ART. IV. Les Officiers & les Soldats auront pour les Maréchaux & Généraux tout le respect & les égards qui leur sont dus. Ils doivent leur obéir aveuglément dans toutes les choses qui concernent le service; & s'il arrivoit que lesdits Officiers & Soldats proferassent contre lesdits Maréchaux & Généraux quelques paroles injurieuses & offensantes, quoique l'honneur de ces derniers n'en fût pas directement attaqué, les coupables n'en seront pas moins traduits devant un Conseil de Guerre, pour y être condamnés à demander publiquement pardon de leur faute, ou à être punis par la prison ou de telle autre manière que le Tribunal Militaire trouvera convenable.

ART. V. Mais lorsque ces propos offensans auront été tenus publiquement & qu'ils intéresseront l'honneur desdits Maréchaux & Généraux, celui qui les aura tenus subira un châtement corporel, & même capital, si la grandeur de l'offense l'exige.

ART. VI. Toutes les sauve-gardes données par Sa Majesté ou par ses Maréchaux & Généraux, seront inviolablement respectées de tous; & il est défendu à qui que ce soit d'y porter la moindre atteinte, sous peine de mort. Ces sauve-gardes sont de deux espèces: les unes consistent dans un ou plusieurs Soldats commandés pour garantir de toute insulte, les châteaux, maisons, ou autres objets qui leur sont consignés. Les autres sont de simples

écrits dans lesquels on a stipulé les noms des personnes & des choses que le Prince a prises sous sa protection immédiate. Ces écrits, qui portent le sceau de l'autorité, doivent être affichés aux portes des lieux protégés, afin que personne n'en puisse prétendre cause d'ignorance. Il faut observer que des menaces ou des paroles injurieuses ne doivent pas être regardées comme une violation de la sauve-garde accordée, si elles ne sont pas suivies des effets.

ART. VII. Si quelqu'un ose attaquer un Maréchal ou un Général, soit à main armée ou non, ne fût-il même que le menacer par colère, il sera décapité. Cette peine aura lieu quand même ledit Maréchal ou Général l'auroit traité indécemment & attaqué dans son honneur, le respect dû aux Officiers-Généraux exigeant cette sévérité sans restriction. Mais tout Militaire offensé par son Supérieur, aura aussi le droit d'en porter des plaintes au Souverain ou aux Tribunaux préposés par lui pour en connoître; & il lui sera accordé toute satisfaction & réparation des torts qu'on auroit pu avoir à son égard.

ART. VIII. Les dispositions de l'article précédent auront lieu envers les Colonels, Lieutenans-Colonels, Majors & autres Officiers de tout grade. De cette manière chacun aura pour son Supérieur le respect qu'il mérite, & jouira en même-tems de celui qui lui est dû par ses inférieurs.

ART. IX. Lorsqu'un simple Soldat menacera son Sergent, son Fourrier, son Capitaine d'armes ou son Caporal, qu'il les frappera ou blessera, ou qu'il résistera à leurs ordres dans des affaires concernant le service, il sera puni de mort, si le cas arrive en présence de l'ennemi ou dans un camp; dans toute autre circonstance, il passera seulement par les verges.

ART. X. Tout Officier ou Soldat qui ayant reçu des ordres de son Supérieur ne les exécute pas, soit par malice ou par opiniâtreté, perdra

perdra la vie, sans qu'on ait aucun égard à l'élévation du grade dont l'Officier pourroit être revêtu.

ART. XI. S'il arrivoit cependant que l'inexécution de ces ordres ne provînt pas d'une opposition formelle de la part de celui qui les auroit reçus, mais seulement de sa négligence ou de son étourderie; dans ce cas il sera, selon la gravité de la faute, congédié du service pour toujours, ou dégradé de son rang pendant un tems limité, & forcé de servir comme simple Soldat.

ART. XII. Tout Officier ou Soldat qui recevra des ordres de son Commandant, doit les exécuter à la lettre, sans y rien ajouter ni diminuer; & s'il les outre-passe de quelque manière que ce soit, sa défobéissance sera sévèrement punie, même dans le cas où elle auroit été suivie d'un succès favorable.

ART. XIII. Tout Subalterne doit donc se conformer exactement aux ordres qui lui auront été donnés par son Supérieur, sans prétendre les interpréter, ni faire sur iceux aucun raisonnement. Celui qui contreviendra à ces dispositions en présence de l'ennemi: ou au moment de quelque expédition militaire, sera dégradé de son rang après l'affaire finie, en punition de sa témérité: c'est au Chef à rendre compte des ordres qu'il donne; l'inférieur qu'il en charge n'est responsable que de leur exécution.

ART. XIV. Si un Officier d'un grade supérieur donne des ordres, & si celui à qui ils sont adressés entrevoit dans leur exécution quelque chose de préjudiciable aux intérêts de Sa Majesté, & connoît un moyen plus facile & plus propre à procurer le bien du service; celui-ci pourra faire des représentations décentes à l'Officier supérieur, & même au Général de l'Armée: mais dans le cas où ses représentations ne seroient pas agréées, il sera obligé d'exécuter à la lettre ce qui lui aura été prescrit.

ART. XV. Chaque Officier a le droit d'ordonner à un autre

d'un rang inférieur au sien , & à tous les Subalternes , sans exception , ce qui lui paroîtra nécessaire & urgent pour le bien du service ; & tous ceux qui recevront ses ordres doivent lui obéir avec la même soumission & la même exactitude que s'il étoit leur Commandant particulier , quand même ledit Officier seroit d'un autre Régiment.

ART. XVI. Les Maréchaux , les Généraux , & après eux , tous les Commandans en chef , pourront insérer dans les ordres qu'ils donneront , ce qui leur paroîtra le plus propre à en assurer l'exécution ; mais en donnant ces ordres , ils doivent prendre garde de se servir d'expressions offensantes qui choquent l'honneur , sous peine d'être sévèrement punis , & même , suivant la gravité de l'offense , d'être dégradés pour un tems ou pour toujours.

ART. XVII. Il est expressément défendu à quelqu'Officier que ce soit , de maltraiter les Soldats qui se trouvent sous son commandement , sans des raisons légitimes ; celui qui s'écartera de cette Loi sera cité au Conseil de guerre , pour y être puni après la vérification du fait ; & si la récidive a lieu , on le privera de son grade comme indigne d'en être revêtu.

ART. XVIII. Les Juges militaires , les Commissaires de l'Artillerie & des Vivres , les Employés de ces différens Départemens , tous ceux en un mot qui sont chargés de quelques fonctions auprès des Troupes , étant sous la protection particulière & immédiate de Sa Majesté , doivent jouir de tous les égards dus à leurs places : ainsi , il est défendu de les insulter , de croiser leurs opérations , & de leur apporter des obstacles , sous quelque prétexte que ce puisse être , à peine envers les contrevenans de leur faire non-seulement des réparations convenables , mais encore d'être mis en prison , d'être privés de leurs grades , & même de la vie , si la gravité du cas l'exige pour le bon exemple.

ART. XIX. Tous les ordres qui seront donnés, soit dans les Camps, soit dans les Places de guerre, soit de vive voix ou par écrit, soit par le son des trompettes & des tambours, seront fidèlement exécutés, sous les peines portées dans les articles X & XI; à moins que dans l'énoncé dudit ordre, on n'ait inséré une punition particulière pour celui qui y contreviendra.

C H A P I T R E IV.

Des Actions téméraires, du Tirage de l'Épée, des Alarmes, & de la Garde.

ARTICLE I. Si, en présence du Général ou du Commandant en chef, sous les Drapeaux, en marche, dans les tems & à l'endroit où s'assemble le Tribunal militaire, pendant l'Office divin, ou lorsque l'on pose les Sentinelles, soit dans les Camps, soit dans les Places de guerre, il arrive à un Officier ou à un Soldat de tirer l'épée avec emportement, dans l'intention d'en frapper quelqu'un, il sera passé par les armes, quand même son action n'auroit eu aucune suite funeste.

ART. II. Aussi-tôt que la retraite sera battue, & que les Sentinelles de nuit seront posées, si quelqu'un donnoit l'alarme, soit en criant, soit en tirant des armes à feu, sans en avoir reçu l'ordre, ou sans y être contraint par une nécessité absolue, il sera condamné à perdre la vie, si cette alarme a été donnée par malice ou de propos délibéré: mais si l'alarme n'a été occasionnée que par inadvertance & sans aucun dessein de nuire, alors le Conseil de guerre doit, selon l'exacte justice, modérer la peine de mort infligée par le présent article; peine qui ne doit avoir sa pleine & entière exécution que dans le cas seulement où l'alarme donnée avec une intention criminelle, favoriseroit quelque entreprise de l'Ennemi. Dans toute autre circonstance,

où l'alarme n'auroit aucune suite dangereuse, on ne condamnera l'Officier qu'à la confiscation de l'arme dont il s'est servi, & à la retenue de ses appointemens de quelques mois : quant au simple Soldat, il passera par les verges. Cette sévérité nous a paru nécessaire, sur-tout en tems de guerre, où la moindre alarme peut, suivant les circonstances, mettre une Ville ou une Armée en danger.

ART. III. Dès que le signal pour relever la Garde sera donné, tous ceux qui doivent la monter se présenteront sans jamais se faire attendre. L'Officier qui se trouvera en retard, fera pendant un mois le service de Soldat ; & le simple Soldat sera mis aux fers.

ART. IV. L'Officier de garde sur un rempart ou dans tout autre lieu, soit en campagne, soit en garnison, ne pourra quitter son poste sans la permission ou l'ordre exprès de son Supérieur, sous peine de perdre la vie. Il lui est enjoint d'examiner avec attention tous ceux qui s'approcheront de son poste ; s'il en conçoit quelques soupçons, il en donnera avis sur le champ au Commandant de la Garde ou de la Place. Les étrangers ou gens inconnus qui monteront sur le rempart sans la permission de l'Officier de garde, seront punis.

ART. V. Aucun Officier ne peut amener avec lui dans son Corps de garde, un Officier qui n'est pas de service dans le même endroit, attendu que ce camarade peut l'exciter à boire, à jouer, ou à s'amuser de toute autre manière, & le rendre coupable de quelque négligence.

ART. VI. La sûreté d'une Ville & de toute une Armée, dépendant absolument de l'exactitude & de la vigilance des Sentinelles, la Garde est l'objet le plus important du service militaire : en conséquence, tout Officier de garde, soit dans une Forteresse, dans un Camp, ou ailleurs, qui se rendra coupable de négligence

ou d'inexactitude dans l'exécution de la consigne qui lui aura été donnée, sera passé par les armes.

ART. VII. Il en sera usé de même, dans les Places de guerre comme dans les Armées, à l'égard de tout Officier ou Soldat qui s'enivreroit dans son poste de manière à ne pouvoir y faire son service, qui s'y endormiroit, ou l'abandonneroit avant que d'avoir été relevé. Si cependant le poste étoit dans un endroit peu important, où il n'y eût rien à craindre de la part de l'Ennemi, & qu'il fût prouvé que la Sentinelle ne s'est endormie que par l'attaque subite d'une maladie, par foiblesse, par accablement, & non par paresse & négligence; que ce poste fût en même-tems trop éloigné pour que le Factionnaire ait pu, à l'instant où il a été saisi du mal, appeler à son secours, & faire avertir l'Officier de garde de vouloir bien le faire relever; on aura égard à ces circonstances & à la suivante. Il est possible qu'un Factionnaire nouvellement entré au service, n'ait aucune connoissance des Ordonnances militaires, & qu'il ignore l'importance dont il est de ne point dormir étant de garde. Le Conseil de guerre doit dans ce cas, commuer la peine de mort en une peine corporelle relative aux circonstances. Mais rien ne pourra garantir de la perte de la vie le Factionnaire qui abandonnera son poste, quand même il diroit pour sa justification qu'il y est resté plus long-tems qu'il n'est statué par les Règlemens militaires. Aucune Sentinelle ne peut jamais quitter son poste, sous quelque prétexte que ce puisse être, avant d'avoir été relevée; c'est alors qu'elle a droit de se plaindre de ceux qui l'ont fait rester en faction au-delà du terme fixé.

ART. VIII. Tout Officier dans lequel on remarquera un penchant décidé à l'ivrognerie, ou à d'autres vices scandaleux, sera congédié du service; sa place sera donnée à un autre Officier d'une conduite plus régulière.

ART. IX. Si quelqu'un s'enivre, & que dans cet état il commette quelque délit, il subira un châtement proportionné au mal qu'il aura fait, & principalement dans le cas où le mal ne pourroit être effacé par le repentir, tel par exemple que le cas de mort, des délits graves. L'ivresse ne peut aucunement justifier le coupable, par la raison qu'il étoit le maître de ne pas tomber dans cet état d'abrutissement.

ART. X. Il est défendu à toute personne, sans exception, d'insulter dans aucun tems un Soldat en faction. Si, après avoir crié deux fois : QUI VIVE! avec menace de tirer, & qu'on ne lui réponde pas, alors il a le droit de tirer sur la personne qui garde le silence; & s'il la blesse ou la tue, le Factionnaire n'en fera aucunement répréhensible, parce qu'il a exécuté sa consigne. Cependant on doit éviter, autant qu'il est possible, d'en venir à cette extrémité, qui ne peut être tolérée que dans ces positions critiques, où le Factionnaire lui-même se trouveroit exposé à un danger imminent.

ART. XI. Celui qui injuriera une Sentinelle, une Patrouille, une Ronde, ou qui s'opposera à l'exécution des ordres dont elles seront chargées, comme de mettre quelqu'un en prison ou aux arrêts, perdra son rang, s'il est Officier, & servira comme simple Soldat, jusqu'à ce qu'il ait mérité d'être rétabli dans son grade; & si c'est un Soldat, il passera par les baguettes.

ART. XII. Si quelqu'un tire l'épée contre une Sentinelle, une Ronde, ou tous autres étant de service & sous les armes, il sera arquebuse.

ART. XIII. De leur côté, les Gardes, Rondes & Patrouilles, doivent se conduire avec circonspection, & ne s'écarter en rien des consignes qui leur sont données, afin de ne donner lieu à personne de se porter contr'elles à quelques excès. Ceux qui, pendant leur service, commettront quelques indécences, ou qui

insulteront le public, seront punis selon la gravité du cas, soit par la perte de leur grade, soit par quelqu'autre châtement plus ou moins rigoureux.

ART. XIV. Quiconque fera du bruit pendant la nuit, qui troublera le repos public dans une ville ou forteresse, ou qui commettra d'autres excès en ce genre, payera, s'il est Officier, une amende à l'Hopital, équivalente à deux mois de ses appointemens, & la même peine aura lieu envers tous ceux qui l'auront accompagné. Si le carrillonneur est un simple Soldat, il sera mis aux fers.

ART. XV. Tout Militaire doit écouter avec la plus grande attention les confignes, l'ordre & le mot. Celui qui les oubliera & qui en donnera d'autres, sera puni corporellement, & même par la perte de son grade ou de sa vie, si le cas l'exige.

C H A P I T R E V.

Des Travaux des Soldats.

ARTICLE I. Aucun Soldat ne peut se refuser aux travaux & corvées qui lui seront ordonnés pour le service du Souverain & de l'Etat, soit dans les places, dans les camps, sur les vaisseaux, soit dans quelque lieu que ce puisse être : celui qui s'opposera publiquement à l'ordre qui lui sera donné à cet effet, sera passé par les armes comme un rebelle.

ART. II. Les Officiers sont obligés de conduire les Soldats au travail, & de veiller à ce que tout soit exécuté ainsi qu'il aura été ordonné. Les paresseux, les négligens, seront rigoureusement punis.

ART. III. Tout Soldat commandé qui ne se trouvera pas au travail ou qui l'abandonnera sans avoir rempli sa tâche, doit être puni, quand même il auroit été commandé au travail hors de son tour & par la mauvaise volonté de l'Officier, attendu qu'il

doit toujours commencer par obéir, & que ce n'est qu'après avoir obéi qu'il pourra se plaindre de l'injustice qui lui aura été faite. Ceci doit s'entendre généralement de tous les ordres donnés pour le service de Sa Majesté.

ART. IV. Si un Officier commandoit aux Soldats qui sont sous ses ordres, des travaux qui ne concernent point le service & qui ne conviennent pas aux Militaires, ceux-ci, loin d'être obligés de lui obéir, pourront porter leurs plaintes au Tribunal Militaire, qui punira cet Officier de la manière qu'il jugera convenable; l'autorité des Officiers ne devant, dans aucun cas, s'étendre au-delà de ce qu'exige précisément le bien du service.

ART. V. En conséquence, les Officiers, tant supérieurs qu'inférieurs, ne pourront employer les Soldats à leur propre service ni pour leur utilité particulière, sans salaire, ni même avec salaire, en les forçant à un travail pénible. Ceux qui contreviendront à cet article seront privés de leur honneur, de leur rang & de leurs biens. S'il arrivoit cependant, dans un camp ou ailleurs, qu'un Officier n'ayant pas auprès de lui son Domestique au moment où il en auroit besoin, demandât quelques petits services à un Soldat, celui-ci ne doit pas les lui refuser, parce que son refus seroit une impolitesse envers un Chef, qu'il doit toujours respecter.

ART. VI. Il est permis à tout Soldat qui aura un métier, de travailler pour les Officiers de son Corps, lorsqu'il n'aura point de garde à monter, ni aucun service à faire. L'Officier qui l'emploiera à son service doit en prévenir son Chef, & payer équitablement le Soldat : mais lorsque son tour de monter la garde sera venu, l'Officier ne pourra sous aucun prétexte l'en dispenser, pour l'employer à son utilité particulière.

C H A P I T R E VI.

Entretien de l'Habillement & de l'Équipement.

ARTICLE I. Tout Soldat, soit dans les camps, soit dans les garnisons, doit apporter la plus grande attention à ce qu'il ne manque jamais rien à son uniforme, & à ce que ses armes soient toujours nettoyyées & en bon état. Ceux qui montreront de la négligence à cet égard, seront sévèrement punis par leurs Officiers, qui recevront eux-mêmes de fortes réprimandes lorsqu'ils ne veilleront pas avec assez de soin à corriger cette paresse dans leurs subalternes.

ART. II. Le Soldat qui négligera la propreté de ses armes; ou qui les laissera en quelqu'endroit, sera fortement passé par les baguettes.

ART. III. On y fera passer également celui qui par méchanceté gâtera ou brisera sa pique, son épée, ou quelqu'autre chose de son fourniment, & le dommage sera réparé du produit même de sa paie.

ART. IV. Si quelque Soldat perd au jeu son uniforme, son fusil, &c., s'il les vend ou les met en gage, il sera condamné; pour la première & la seconde fois, à remplacer la chose dont il aura disposé, & à passer fortement par les verges; mais à la troisième fois il sera passé par les armes. Celui qui aura acheté ou reçu quelque chose du Soldat, sera non-seulement obligé d'en faire la restitution sans argent, mais encore de payer une amende du double de la valeur de la chose: on peut même, dans certains cas, le faire passer par les baguettes, comme receleur; & l'on ne doit jamais se relâcher de cette sévérité. Le fourniment étant l'unique force du Soldat, celui qui est capable de le jouer ou de le vendre, prouve combien il est peu propre à se présenter coura-

geusement devant l'ennemi ; & celui qui favorise la transgression des devoirs, mérite d'être puni avec la même rigueur que le coupable, puisqu'il rend par là le Soldat inutile au service du Prince & de la Patrie.

C H A P I T R E VII.

Des Revues.

ARTICLE I. Lorsque le Feldt-Maréchal, ou le Général, ou le Commissaire nommé par Sa Majesté, aura indiqué le tems & le jour de la Revue, les Officiers de tout grade doivent s'y rendre exactement & y conduire les Soldats qui se trouvent sous leurs ordres : celui qui y manquera sans raison légitime, sera puni comme un rebelle.

ART. II. Les Soldats qui, par l'âge, les infirmités ou les blessures, ne seront plus en état de continuer leur service, n'en feront pas moins passés en revue, afin d'être examinés par les Commissaires, & d'obtenir leur congé sur le témoignage des Chirurgiens.

ART. III. Un Soldat ne doit jamais passer en revue qu'avec ses propres armes & tout ce qui lui appartient véritablement, sans rien emprunter de qui que ce soit, sous peine pour les contrevenans de passer par les baguettes, ou de subir tel autre châtiment qui leur sera infligé par le Commissaire.

ART. IV. Si un Soldat se rendoit malade, se mutiloit quelque membre, s'estropioit afin de se mettre hors d'état de servir, ou s'il estropioit son cheval dans le même dessein, il aura les narines coupées, & sera ensuite envoyé aux galères.

C H A P I T R E VIII.

De la Nourriture & de la Paie des Troupes.

ARTICLE I. Tout Officier ou Soldat qui, sans la permission de

son Commandant, quittera son service ou son poste pour solliciter ses appointemens, ou autre argent qui lui seroit dû, sera puni; l'Officier par la perte de son grade & de la somme répétée, & le Soldat en passant par les baguettes.

ART. II. S'il arrivoit qu'au tems de la paie ou de la distribution des vivres & fourrages, un Officier reçût des rations ou en exigeât pour un plus grand nombre de Soldats qu'il n'en a effectivement à ses ordres, il fera, comme un serviteur infidèle, privé de son grade & chassé ignominieusement du service, & même, suivant les circonstances & la gravité du cas, il sera envoyé aux galères, ou condamné à mort comme voleur.

ART. III. Les mêmes peines seront infligées à tout Officier qui retiendra aux Soldats sous ses ordres, la paie, la ration, les habits, &c., ou qui leur fera du tort de quelque manière que ce soit. Cette rigueur est nécessaire pour prévenir à-la-fois les malversations des Officiers, les désordres dans lesquels la misère pourroit faire tomber les Soldats, & les maladies qui peuvent résulter de la privation du nécessaire; trois choses également préjudiciables au bon ordre & au bien du service.

ART. IV. Lorsque quelqu'un aura prêté de l'argent à un autre, & qu'il s'adressera à l'Etat-Major pour en obtenir le remboursement, celui-ci réglera le recouvrement de la somme prêtée, par une retenue sur les appointemens du débiteur, de manière cependant qu'il en reste suffisamment pour sa nourriture & son entretien, afin que le service n'en souffre en aucune façon.

ART. V. Dans le cas où, par des raisons qu'on ne sauroit prévoir, la paie des Troupes ne seroit point faite exactement au tems prescrit, & souffriroit quelque retard, les Officiers & Soldats n'en seront pas moins tenus de remplir leur devoir avec le même zèle & la même bonne volonté: si quelqu'un d'entr'eux, soit en campagne, soit dans les garnisons, réclamoit publiquement

ce qui lui est dû, il sera regardé & puni comme un Chef de rédition, car c'en est une véritable, de la part d'un homme de guerre, de refuser de faire son service sur un pareil prétexte.

C H A P I T R E IX.

Des Congés.

ARTICLE I. Aucun Officier, de quelque grade qu'il soit, ne pourra, de son autorité privée, donner le congé absolu aux Bas-Officiers & Soldats, sous peine de perdre & l'honneur & la vie : celui qui obtiendra son congé de cette manière, passera par les baguettes.

ART. II. Lorsque l'âge, les infirmités, les blessures mettront un Soldat hors d'état de servir, & qu'il demandera à se retirer, alors l'Officier qui le commande, doit en informer les Commissaires préposés à cet effet, qui examineront si la demande du Soldat est fondée, & qui lui accorderont son congé absolu.

ART. III. Lorsque les Troupes quitteront leurs quartiers pour marcher à l'ennemi, & qu'elles seront commandées pour quelque expédition, il ne sera permis à aucun Officier de demander un congé pour s'absenter de son corps : celui qui fera cette demande sera non-seulement refusé, mais il sera renvoyé ignominieusement après l'expédition.

ART. IV. Aucun Officier, sous peine de perdre son grade, ne peut envoyer les bagages des Soldats, ni leur accorder la permission de retourner chez eux, sans en avoir informé le Commandant en chef.

ART. V. Tous les domestiques & valets qui seront au service des Officiers, ne pourront, avant le terme fixé, quitter leur maître & s'engager ailleurs, sans sa permission, sous peine d'être rendus à leur premier maître, après avoir subi une punition rigoureuse.

ART. VI. Si un domestique n'étoit plus en état de continuer son service, ou qu'il eût des raisons valables pour le quitter, il doit en informer le Colonel du Régiment, qui examinera s'il est juste ou non de lui accorder son congé.

ART. VII. Il ne sera permis à personne de prendre à son service un domestique qui ne sera pas muni d'un congé en bonne forme, sous peine de le rendre à son maître, & d'être puni par le Tribunal Militaire : il seroit injuste qu'un domestique à qui on a fait apprendre quelque Art ou Métier puisse quitter son maître avant d'avoir acquitté, par son service, l'argent que l'on a dépensé pour le faire instruire.

C H A P I T R E X.

Des Marches & des Ralliemens.

ARTICLE I. Aussi-tôt que le signal sera donné par les Tambours & Trompettes, chaque Officier & Soldat se rendront à leurs Régimens & à leurs Compagnies respectives. Le Soldat qui y manquera, sera mis aux fers ou puni d'une autre manière ; & l'Officier qui n'aura pas eu des raisons légitimes pour s'en dispenser, sera pendant quelque tems le service de simple Soldat.

ART. II. On ne sauroit jamais dans les marches prendre trop de précautions contre les inconvéniens, & les Soldats doivent toujours être rassemblés, afin d'être prêts à tous les évènements. Chacun est donc obligé de suivre exactement son Drapeau ou son Etendard, & de rester à sa place, sans pouvoir la quitter qu'avec la permission de son Commandant. Ceux qui marchent en avant ou qui restent en arrière, sans y être autorisés, peuvent être soupçonnés de n'agir ainsi que pour désertier ou pour exercer quelques brigandages ; indépendamment de ces motifs, il en peut résulter des suites fâcheuses. Ils s'exposent à être faits prisonniers

par l'Ennemi, qui s'instruira, par leur moyen, de la situation de l'Armée. En conséquence, tout Soldat qui contreviendra aux dispositions du présent Article, sera mis aux fers jusqu'à ce que l'Armée se trouve dans une position plus tranquille : alors son procès sera instruit par le Conseil de Guerre, qui le fera punir comme il a été statué dans l'Article précédent, ou selon le plus ou le moins de rigueur qu'exigeront les circonstances.

ART. III. Si un Soldat défobéit aux ordres qui lui seront donnés par son Officier, celui-ci est en droit de le punir lui-même, ou de le faire punir selon les Loix du Code Militaire : mais si l'Officier bleffoit ou maltraitoit grièvement le Soldat défobéissant, il deviendra responsable & punissable de sa violence.

ART. IV. Si quelqu'un suppose une maladie pour s'exempter de la campagne, & qu'ensuite sa supercherie soit découverte, il sera puni rigoureusement pour l'exemple.

ART. V. Lorsque les Troupes marcheront, les Commandans en chef & les autres Officiers répondront de tous les dégâts qu'elles pourroient commettre pendant la route, & ils sont tenus de faire restituer aux Habitans des Villes & des Campagnes tout ce qui leur aura été enlevé. C'est aux Officiers à prévenir ces désordres, en assujettissant toujours leurs Soldats aux règles de la plus sévère discipline.

ART. VI. Lorsque les bagages s'arrêteront, il est défendu à qui que ce soit, sous peine de la vie, de rester sur les derrières de la garde détachée, sans la permission de son Commandant ; & quiconque sera surpris, exerçant la maraude ou autre brigandage, sera pendu.



C H A P I T R E X I.

Des Quartiers & des Camps.

ARTICLE I. Tout homme de guerre doit avoir un logement qui lui sera marqué par le Maréchal des Logis, soit dans les camps, soit dans les quartiers & garnisons. Celui qui se logera de son autorité privée, ou qui prendra le nom d'un autre pour s'emparer d'un logement, doit être puni comme fauteur d'une révolte. Aucun Militaire ne pourra exiger plus de commodités qu'il ne lui en faut pour être logé lui & les siens; & chacun se comportera de manière que le maître de la maison n'éprouve ni trouble, ni empêchement dans l'exercice de son Art ou Métier.

ART. II. Tout Soldat qui frappera le maître, la maitresse, les domestiques de la maison où il sera logé, qui se conduira envers eux d'une façon indécente, ou qui leur causera quelque dommage, sera obligé non-seulement de demander pardon à l'offensé, en présence du Tribunal Militaire, mais encore de le dédommager au double du tort qu'il lui aura fait. S'il arrivoit qu'un Soldat eût blessé quelqu'un, le Tribunal Militaire le punira suivant la gravité du cas, en lui faisant payer une amende, ou le faisant passer par les baguettes. Si même la qualité de la personne blessée exige une autre réparation, le coupable sera mis en prison & aura la main coupée.

ART. III. Si, de leur côté, le maître de la maison ou quelqu'un de ceux qui lui appartiennent, faisoit quelque tort au Soldat, celui-ci en informera sur-le-champ son Officier qui, après en avoir rendu compte à son Commandant ou à son Général, fera rendre bonne & prompte justice au plaignant.

ART. IV. Dans les quartiers on usera du feu & de la chandelle avec beaucoup de précaution: si, par la faute des Officiers

ou des Soldats, il arrivoit quelque incendie, les uns & les autres en seront punis & condamnés à la réparation des dommages, suivant l'estimation qui en sera faite par les Juges. Mais s'il arrivoit que le feu eût été mis de propos délibéré, par une méchanceté atroce, le coupable sera puni comme incendiaire. Personne ne sera responsable d'un incendie causé par accident.

ART. V. Immédiatement après la retraite battue, aucun Soldat ne pourra sortir du quartier, ni s'éloigner de son logement, sous peine d'être sévèrement puni, à moins qu'il n'y soit autorisé pour quelque affaire concernant le service, ou qu'il n'y ait été contraint par un besoin indispensable; ce qu'il sera tenu de justifier.

ART. VI. Chaque Soldat aura le plus grand soin de son uniforme & de ses armes, & suspendra son fusil dans un endroit où rien ne puisse en altérer la propriété. Les Officiers veilleront à l'exécution de cet Article, & puniront sévèrement ceux qui y contreviendront.

ART. VII. La police doit toujours être maintenue dans les camps & quartiers. Celui qui fouillera l'eau que l'on boit, qu'on emploie pour les alimens, pour abreuver les chevaux, pour le lavage, de quelque manière que ce soit, sera obligé de nettoyer lui-même les eaux qu'il aura salies, & puni selon la gravité du cas.

ART. VIII. Il est défendu à toute personne, de quelque qualité & condition qu'elle soit, d'entrer dans le parc des équipages, soit dans les camps, soit dans les villes, dans les forts & retranchemens, par un autre endroit que par les voies ou les issues ordinaires, sous peine de perdre la vie. La peine sera la même pour la sortie. On examinera cependant les motifs qui ont pu donner lieu à cette entrée ou à cette sortie; & s'il arrivoit que l'ignorance ou la stupidité eût donné lieu à cette contravention, le Tribunal Militaire pourra modérer la peine.

ART.

ART. IX. Il est défendu, sous peine de mort, tant aux Officiers qu'aux simples Soldats, de sortir des Garnisons, des Forts & de tous autres lieux où ils seront détachés & de service, ni de s'absenter pour aller coucher ailleurs, sans la permission de leur Colonel.

ART. X. La même peine aura lieu envers ceux qui s'écarteront du bagage qu'ils doivent garder, sans y être autorisés par l'Officier qui les commande.

CHAPITRE XII.

Des Déserteurs & des Fuyards.

ARTICLE I. Tous ceux qui à la vue de l'Ennemi prendront la fuite, ou qui pendant le combat ne défendront pas jusqu'à la dernière goutte de leur sang leurs Drapeaux ou Etendards, seront déshonorés & déclarés indignes de porter le nom de Soldat. Lorsque les fuyards seront attrapés, le Prévôt les enverra à leur Régiment pour y subir la peine de mort; & si ce renvoi n'est pas possible, les fuyards seront pendus sans autre forme de procès. Celui qui se trouvera blessé, ou subitement attaqué d'une maladie, en prévendra sur le champ son Officier, qui lui donnera la permission de se retirer: si l'on découvrait que la peur lui ait inspiré cette supercherie, & qu'il ne fût réellement ni blessé, ni malade; alors il subira la peine de mort, qui cependant pourra être commuée par le Conseil de guerre, après un examen réfléchi sur la conduite de ceux qui sont naturellement lâches & poltrons.

ART. II. Tout Soldat qui désertera de sa garnison, pendant la marche, & dans quelque circonstance que ce soit, sera pendu, soit qu'on l'arrête au moment de sa fuite ou long-tems après. On en usera de même à l'égard de celui qui quittera son Régiment sans congé, pour s'engager dans un autre.

ART. III. Le Soldat de recrue qui désertera avant d'avoir servi un an, sera passé par les baguettes pendant trois jours consécutifs. Mais si, après avoir servi plus d'une année, il désertoit une seconde fois, il recevra le *knout*, & sera chvoyé aux galères à perpétuité, après avoir eu les narines arrachées en présence du Régiment.

ART. IV. Ceux qui, avec connoissance de cause, retireront chez eux les déserteurs & les fuyards, qui leur donneront le logement ou la nourriture, doivent être regardés comme leurs complices. Ainsi, il est enjoint au Tribunal militaire qui instruira le procès d'un déserteur, de rechercher avec soin dans quel lieu & chez qui il a demeuré depuis sa désertion, afin qu'après avoir fait les informations requises, on punisse comme il est juste, celui qui l'aura favorisé dans sa fuite, ou qui lui aura donné un asyle.

ART. V. Si, après son évafion, le déserteur se repent en chemin, retourne sur ses pas, & se dénonce de lui-même à son Officier, l'équité ne permet pas de le punir de mort. Cependant la transgression de l'ordre & de la discipline, exige une punition qui sera ordonnée par le Conseil de guerre.

ART. VI. S'il arrivoit qu'un Régiment ou qu'une Compagnie prît la fuite devant l'Ennemi, ou pendant le combat, il sera jugé dans un Conseil général de guerre. S'il est prouvé que les Officiers seuls ont donné lieu à cette coupable fuite, ils auront leurs épées cassées par la main du Bourreau, seront dégradés, & ensuite pendus.

Dans le cas où les Officiers & les Soldats auroient agi de concert, les Officiers seront punis de la manière indiquée, & les Soldats seront décimés & pendus. Les autres passeront par les baguettes, & resteront campés dans un lieu séparé de l'Armée, jusqu'à ce qu'ils aient effacé l'ignominie dont ils se sont cou-

verts par quelques actions de valeur. Si, comme il est possible, quelqu'un d'entr'eux pouvoit démontrer clairement son innocence, il obtiendra sa grace sans difficulté.

ART. VII. Les Régimens, Escadrons ou Compagnies, qui, ayant déserté, se seront retirés au loin, doivent être sommés trois fois au son des Trompettes & des Tambours dans l'espace de neuf semaines, à l'effet de comparoître devant le Conseil de guerre, & il leur sera accordé un sauf-conduit. Ceux qui après ces sommations ne se présenteront pas, seront déclarés traîtres envers la Patrie & le Souverain, comme tels, flétris & déshonorés, & leurs biens confisqués au profit de Sa Majesté. S'ils sont attrapés dans la suite, ils seront pendus sans rémission. Ceux au contraire qui comparoîtront devant le Tribunal militaire, & qui pourront s'y justifier, seront rétablis dans tous leurs droits.

Le sauf-conduit ne garantira personne du châtiment qu'il aura mérité. Celui qui en fera pourvu, & qui sera déclaré coupable, sera puni de la même manière que ceux qui n'auront pas comparu après les trois sommations.

ART. VIII. Quiconque désertera pour passer chez l'Ennemi, sera pendu en effigie, déclaré publiquement faussaire & traître à la Patrie. Ses biens seront confisqués; & s'il venoit ensuite à être pris, il est condamné d'avance à être pendu, sans qu'il puisse lui être fait grace dans aucun cas. Ceux qui auront été faits prisonniers, & qui, ayant la liberté de retourner à leur Régiment, ne voudront pas rejoindre, seront regardés comme transfuges.

On punira sévèrement les Soldats convaincus d'avoir comploté de passer ensemble chez l'Ennemi, quoiqu'ils n'aient pas exécuté leur dessein.

ART. IX. Tout Officier ou Soldat qui aura obtenu un congé pour aller passer quelque tems dans sa famille, ou pour quelque autre motif, & qui n'aura pas rejoint son Drapeau au tems

fixé pour son retour, perdra autant de mois de sa paie, qu'il aura été de semaines en retard. Il peut cependant être exempté de cette retenue, lorsqu'il prouvera que la cause de son retard vient d'une maladie, de la mort de quelque parent, ou de celle de son homme-d'affaire, ou enfin de tout autre empêchement qui sera trouvé légitime par ses Supérieurs.

C H A P I T R E X I I I .

Des Attaques & des Assauts.

ARTICLE I. Les Troupes qui seront chargées de la défense d'un Fort ou d'un Retranchement quelconque, & qui d'un commun accord céderont aux premiers efforts de l'Ennemi, fuiront, ou mettront bas les armes avant d'avoir employé tous les moyens de défense qui seront en leur pouvoir, doivent être traités, Officiers & Soldats, comme il est dit à l'Article IV du Chapitre précédent. Mais avant l'exécution du Jugement, elles doivent comparoître devant le Conseil de guerre, pour y être interrogées sur la situation des lieux, & sur toutes les circonstances de l'attaque, de la défense, & des moyens qui étoient en leur pouvoir. Après cette instruction, la Sentence sera ou exécutée dans toute sa rigueur, ou mitigée par le Tribunal, qui ne doit jamais oublier, *que plus les coupables seront d'un grade élevé, plus aussi ils doivent être punis sévèrement*, puisque c'est à eux à donner en toute occasion l'exemple du zèle, de la fermeté & de la bravoure.

ART. II. On usera de la même rigueur envers les Régimens ou Compagnies qui abandonneront & laisseront sans défense les retranchemens, batteries, redoutes, & tous autres ouvrages confiés à leur garde, ou qui prendront la fuite sous de faux prétextes, sans attendre du secours.

ART. III. Si une Troupe, un Régiment, une Compagnie reçoit

l'ordre de marcher à l'Ennemi, de livrer bataille, de monter à l'assaut, & que par crainte ou par entêtement elle refuse d'y aller, ou qu'elle fuie lâchement, tous les Soldats de la Troupe, du Régiment ou de la Compagnie, seront regardés comme déser-teurs, & punis comme tels.

CHAPITRE XIV.

De la Prise des Villes & Forts, du Butin, & des Prisonniers.

ARTICLE I. Lorsqu'une Ville ou un Fort sera pris d'assaut, il est défendu, sous peine de mort, aux Généraux, aux Officiers, aux Soldats, & à tous ceux, sans exception, qui composent les différens Corps d'Armée, de piller les Eglises, les Maisons Religieuses, les Colléges, les Hopitaux, & généralement tous les Etablissmens de cette nature, sans un ordre émané directement de Sa Majesté, à moins que la Garnison & les Habitans ne se servent de ces Edifices comme de moyens de défense pour retarder la nécessité de se rendre.

ART. II. Il est également défendu, & sous la même peine, de faire aucun mal ni aucune violence aux filles, aux femmes, aux vicillards, aux Ordres Religieux, à moins qu'il n'ait été ordonné par le Général de faire main-basse sur tous les habitans indistinctement : *il n'y auroit que du déshonneur & de la honte à gagner, en attaquant à main armée des gens qui sont hors d'état de se défendre.*

ART. III. Dans toute Ville ou Place prise d'assaut, le Général ne pourra donner ordre de piller, avant que l'action ne soit entièrement terminée, que la Garnison n'ait mis bas les armes, qu'on ne se soit emparé de tous les lieux de défense, & que les logemens n'aient été distribués aux Troupes. Quiconque, avant cet ordre, commencera le pillage, ou s'enivrera avec les boissons qui seront à sa portée, sera puni de mort.

ART. IV. Lorsqu'en pleine campagne, on attaquera les bagages de l'Ennemi, il n'est permis à personne de s'emparer de quelque portion du butin, avant que l'Ennemi n'ait été chassé & poursuivi aussi loin que le Chef jugera à propos. Alors chacun pourra s'emparer de ce qui lui reviendra.

Celui qui voudra frustrer un autre de la part qui lui appartient, sera tué par celui à qui il voudra l'enlever, attendu que ces contestations peuvent donner lieu à l'Ennemi de se rassurer & de revenir sur ses pas, & qu'il peut en résulter de funestes conséquences. Ceux qui auront donné lieu à ces contestations & à leurs suites, seront punis de mort; en supposant même qu'il n'en résultât rien de fâcheux, on les fera passer par les baguettes à cause de leur injustice, & leur part de butin sera distribuée aux pauvres.

ART. V. Par la même raison, il n'est permis à personne d'enlever par la force ce qui appartient à un autre, ni du logement qui lui a été destiné, sous peine, dans le premier cas, de restituer à l'heure même la chose enlevée, & d'être puni, comme dans le second, avec une rigueur nécessaire.

ART. VI. Les chevaux, les bœufs, les troupeaux pris sur l'Ennemi, ne doivent être vendus que dans l'enceinte même du Camp & à un prix modéré, afin que chacun puisse en profiter: ce n'est que dans le cas d'abondance & de superfluité, que le Général peut permettre aux possesseurs de ces animaux, de les vendre où bon leur semblera.

ART. VII. Tout Officier qui aura la bassesse de priver ses Subalternes & les Soldats soumis à ses ordres d'une part du butin justement & glorieusement acquise par la victoire, sera obligé à la restitution, & subira un châtement rigoureux.

ART. VIII. Tout ce qui sera enlevé à l'Ennemi, après avoir resté vingt-quatre heures en sa possession, sera déclaré de bonne

prise, & appartiendra légitimement à ceux qui l'auront acquis par la voie des armes; c'est-à-dire, que si dans une action, l'Ennemi nous avoit pris des chevaux ou autres effets, & que quelques jours après ils fussent repris par d'autres que les premiers propriétaires, ceux-ci ne seront plus dans le cas de les réclamer.

ART. IX. Dans la distribution des dépouilles enlevées aux Ennemis, soit dans les Camps & dans les Marches, soit dans les Villes & Fortereffes, la Caisse militaire, les vivres de toutes espèces, les armes & munitions, & généralement tout ce qui peut servir à la guerre, doivent appartenir au Souverain: le reste sera distribué aux Soldats, auxquels il sera fait un décompte de la dixième partie du produit.

Aussi-tôt qu'une Ville, un Fort; &c. aura capitulé & prêté le serment de fidélité, il ne sera plus permis d'exercer aucune hostilité, ni d'en tirer la moindre contribution.

ART. X. Tous les Drapeaux, Guidons & Etendards pris sur l'Ennemi; seront remis sans délai à Sa Majesté, si elle est présente, & en son absence au Général en chef. L'Officier qui ne se conformera pas à cet ordre, sera honteusement congédié du service, & le Soldat qui retiendra quelques-uns de ces Drapeaux, passera par les baguettes.

ART. XI. Tous les prisonniers faits à la guerre seront conduits sur-le-champ au Général, attendu l'importance dont il est qu'il puisse s'informer à l'heure même de la situation de l'Ennemi & de ses desseins. Le moindre retard à ce sujet sera regardé comme coupable, par les suites funestes qu'il peut avoir. En conséquence il est également défendu à tous Officiers & Soldats, de retenir sous aucun prétexte, ou sans un ordre exprès, aucun prisonnier, sous peine, pour l'Officier, d'être privé de son grade, & pour le Soldat, de passer par les baguettes.

ART. XII. Celui qui tuera un prisonnier auquel on a fait grace;

ou qui lui donnera la liberté, sans la permission du Général, sera privé de l'honneur & de la vie.

ART. XIII. On ne doit rien prendre à un prisonnier par force ni autrement, sous peine de restitution & de punition rigoureuse.

CHAPITRE XV.

De la Reddition des Places, & des Capitulations avec l'Ennemi.

ARTICLE I. Les Corps détachés qui feront quelque traité ou capitulation avec l'Ennemi sans les ordres de Sa Majesté ou du Général en chef, seront traités comme il a été dit Chapitre XII, Article VI; & lorsqu'il ne sera pas possible d'arrêter les transgresseurs de cette Loi, ils seront déclarés déserteurs, & comme tels leurs biens seront confisqués. Mais ceci ne concerne que les Troupes qui, étant commandées avec d'autres, négocioient secrètement avec l'Ennemi, & traiteroient de leur chef, de la reddition de quelques Places ou Villes; & non pas de celles qui, ayant défendu ces mêmes Places avec honneur, seroient enfin obligées de capituler sans les ordres du Général, ne pouvant plus compter sur des secours.

ART. II. On punira avec la même rigueur, les Troupes qui, sans être réduites à l'extrémité, rendront ou abandonneront les postes qu'on leur aura confiés; on punira de même les Officiers & Soldats qui contraindroient par la force, leur Commandant à se rendre lorsqu'il peut encore se défendre.

ART. III. Dans le cas contraire, où un Commandant voudroit se rendre par lâcheté ou par tout autre motif, loin de lui obéir, il est enjoint aux Officiers & Soldats d'employer tous les moyens capables de lui faire entendre la voix du devoir: s'il se refuse à leurs justes représentations, alors ils doivent l'arrêter & choisir

un autre Commandant , afin de pouvoir défendre avec honneur jusqu'à la dernière extrémité la Place confiée à leur garde.

ART. IV. Pendant une attaque , un combat , un assaut , une expédition quelconque , il est défendu aux Soldats d'avoir des entretiens particuliers , ni de murmurer : celui qui sera convaincu d'avoir excité une révolte ou inspiré de la terreur aux autres , sera pendu sans délai.

ART. V. L'ordre étant donné de marcher à l'ennemi & de livrer combat , personne ne pourra s'éloigner , sous peine de mort : loin de consulter le danger , chacun ne doit penser qu'à exécuter les ordres qu'il a reçus , au péril même de sa vie.

ART. VI. Les Gouverneurs & Commandans des Places , de même que les Officiers & Soldats préposés pour les défendre , loin d'encourir aucun blâme , seront au contraire dignes d'éloge ; lorsqu'ils ne se rendront qu'après y avoir été contraints par les raisons suivantes :

1°. Lorsqu'ils seront réduits à une extrême famine , malgré l'économie avec laquelle on aura fait la distribution des vivres.

2°. Lorsqu'après avoir usé de la même circonspection dans l'emploi des munitions , il n'en restera plus.

3°. Lorsqu'après une vigoureuse défense , la garnison sera tellement diminuée , qu'il ne restera plus assez d'hommes pour garnir les différens postes ; que les défenses extérieures de la place seront ruinées , & qu'il ne sera plus possible d'attendre ni de recevoir du secours.

Cependant toutes ces considérations ne pourront avoir lieu lorsque le Gouverneur ou le Commandant aura reçu des ordres exprès de Sa Majesté , de ne pas se rendre , & de combattre jusqu'à la dernière extrémité ; alors il doit s'ensevelir sous les ruines de la place plutôt que de la livrer à l'ennemi , sous peine d'être jugé avec toute la rigueur militaire.

CHAPITRE XVI.

Des Trahisons & Intelligences avec l'Ennemi.

ARTICLE I. Tout Officier, tout Soldat qui entretiendront avec l'ennemi une correspondance secrète, qui lui feront parvenir directement ou indirectement quelques avis, en un mot qui auront quelques conférences ou quelques intelligences avec l'Ennemi, seront déclarés infâmes, traîtres à la Patrie & au Souverain, écartelés vifs, & leurs biens confisqués, lorsque la trahison aura fait un tort considérable à l'Armée, à la Ville, &c.

En supposant que la trahison n'ait pas eu des suites funestes, le Conseil de Guerre condamnera le coupable à une mort plus douce, mais il sera toujours écartelé après sa mort.

ART. II. Les Officiers Commandans subiront la même punition, lorsqu'ayant eu connoissance des trames de cette espèce, ils n'auront pas décelé les coupables. Les complices du crime de trahison doivent être punis comme les traîtres eux-mêmes.

ART. III. La défense ci-dessus est si expresse, qu'il ne sera pas même permis à un fils dont le père serviroit dans l'Armée ennemie, d'entretenir avec lui la moindre correspondance.

ART. IV. Aucun Prisonnier de guerre ne pourra cacheter ses lettres, & encore moins les faire partir secrètement : il doit les remettre décachetées au Commandant qui les fera parvenir à leur destination. Tout Prisonnier qui agira autrement, sera regardé à juste titre comme un espion, & comme tel, il sera pendu.

ART. V. On infligera la même peine à tout Officier ou Soldat qui révélera le mot de l'ordre à l'ennemi, ou qui lui fera quelques signaux de trahison, soit en criant, soit en chantant, soit par un coup de fusil, par un feu ou par tout autre moyen.

ART. VI. Celui qui ayant oublié le mot de l'ordre, se servira d'un autre, sera puni conformément à l'Article XV du Chapitre IV.

ART. VII. Le mot de l'ordre ne doit pas être communiqué indifféremment à chacun, ni annoncé publiquement. On ne doit le donner qu'aux Officiers de Ronde, & aux Commandans des différentes gardes & des postes avancés.

ART. VIII. Celui qui fera découvert dans la trame d'une trahison qu'il n'aura pas encore eu le tems d'exécuter, sera condamné au même supplice que s'il avoit consommé son crime.

ART. IX. Il n'est permis à aucun Officier, à aucun Soldat, d'insérer dans les lettres qu'ils écriront à leurs parens, à leurs amis ou à toute autre personne, rien de ce qui concerne l'Armée, le Camp ou la Garnison où ils se trouvent, sous peine, pour les Officiers, d'être deshonorés & privés de leurs grades, & même de perdre la vie, suivant la nature des renseignemens : quant aux Soldats, le Conseil de Guerre leur infligera les châtimens qu'il jugera convenables.

Cette sévérité est d'autant plus nécessaire, que les Couriers porteurs de ces lettres sont souvent arrêtés, & que ces lettres peuvent procurer à l'ennemi des renseignemens qui le mettent à même de former quelqu'entreprise funeste. Il est bien plus naturel d'ajouter foi à des récits de cette nature, qu'à tout ce qui est rapporté par des espions & même par des prisonniers.

ART. X. Celui qui aura connoissance d'un projet de trahison, formé par un seul ou par plusieurs, qui découvrira un espion ou une autre personne suspecte, soit dans le camp ou dans la garnison, & qui n'en donnera pas avis sur-le-champ à son Chef, sera puni corporellement, & même privé de la vie suivant les circonstances. Il ne pourra se justifier en alléguant pour excuse, qu'il n'auroit pas été en état de prouver son accusation par des témoins. Ce sera aux Chefs auxquels on fera ces dénqciations,

à examiner scrupuleusement si elles sont vraisemblables, à faire épier avec soin la conduite des accusés, pour en tirer les indices nécessaires, dans la crainte de faire arrêter injustement quelqu'un; car il peut arriver qu'un très-honnête homme soit accusé par quelques méprises, par calomnie, & par quelques motifs de haine ou de vengeance.

ART. XI. La même peine aura lieu envers toute personne qui recevra de la part des ennemis des manifestes ou autres écrits de cette nature, & qui les répandra dans l'Armée ou dans une Garnison.

Il est également défendu, sous la même peine, d'annoncer des nouvelles fausses & de répandre des bruits capables de jeter l'effroi dans le cœur des Soldats, soit que la personne répande elle-même ces bruits ou les fasse répandre par ses émissaires.

ART. XII. Tout ce qu'on apprendra concernant l'ennemi, ne doit être communiqué qu'au Commandant ou au Général, & jamais à d'autres, sous peine de châtimens.

CHAPITRE XVII.

De la Rebellion & de la Sédition, des Querelles & Complots particuliers.

ARTICLE I. Il est expressément défendu à tous les Militaires de former aucune assemblée pour se concerter entr'eux sur quelque objet particulier, ou pour présenter en commun une Supplique ou Requête, parce qu'il en peut résulter des désordres & même une sédition. Lorsque le cas arrivera parmi des Soldats, les auteurs du tumulte seront pendus sans rémission: on se conduira à l'égard des autres comme il a été statué à l'article des Déserteurs. Ceux qui auront sujet de se plaindre seront toujours libres de demander justice, mais ils ne peuvent le faire qu'en particulier, & jamais en général.

ART. II. Tout Officier qui aura donné lieu à de pareilles assemblées, ou qui les aura tolérées au lieu d'empêcher les Soldats qui sont sous ses ordres de s'y rendre, sera dégradé & puni de mort : ses biens seront confisqués.

ART. III. Quiconque aura cherché à soulever les esprits, à les exciter à la sédition par paroles, par écrits, ou de telle manière que ce puisse être, subira la peine de mort, ou tel autre châti- ment qui sera déterminé par le Conseil de Guerre. Tous ceux qui, ayant eu connoissance des propos ou des écrits tendants à exciter une émeute, n'en auront pas averti à tems leurs Officiers supé- rieurs, seront punis de la même manière.

ART. IV. Toute révolte ou défobéissance marquée sera punie par la corde sans aucune rémission. On fera exécuter les coupables sur le lieu même & dans l'instant du fait, si le retard du châti- ment pouvoit occasionner quelques dangers. C'est le moyen d'empêcher le feu de la révolte de se communiquer, en jettant la terreur dans le cœur des autres séditieux.

ART. V. Lorsqu'il surviendra des disputes, des querelles entre deux Soldats, aucun d'eux ne pourra appeller ses camarades à son secours, dans la crainte de donner lieu par-là au désordre & à quelqu'émeute. Celui qui aura appelé du secours & ceux qui seront venus pour le secourir, seront également pendus.

ART. VI. Les appels, les cartels, les combats particuliers sont absolument défendus, tant aux Officiers supérieurs qu'inférieurs, soit nationaux, soit étrangers. Quiconque, pour venger des insultes ou des injures, provoquera son ennemi au duel, sera pendu lors même que le duel n'aura pas eu lieu. L'agresseur & l'offensé subiront la même peine s'ils se sont battus ; & si l'un des deux reste sur le champ de bataille, sa mémoire sera flétrie, & quoique mort, il sera pendu par les pieds.

ART. VII. Si un Militaire offensé par un autre prend un tiers

pour juger le différend, & que celui-ci, loin de chercher à calmer les esprits, les excite au combat, & s'y présente avec celui qui aura requis sa médiation, ils seront pendus tous deux.

ART. VIII. Lorsque dans un repas, ou dans toute autre partie de plaisir, il surviendra une dispute occasionnée par un excès de boisson ou autrement, & que les voies de fait succéderont aux injures, l'agresseur sera condamné à demander publiquement pardon à l'offensé, en présence du Tribunal Militaire, & en outre il sera mis aux arrêts si c'est un Officier; & il passera par les baguettes, si c'est un simple Soldat. C'est sur quoi les Juges doivent prendre des informations exactes, dans la crainte de punir l'innocent au lieu du coupable. En supposant que les voies de fait aient occasionné des blessures graves, ou la mort même, le Tribunal Militaire prononcera sur le délit & sur la réparation des torts.

ART. IX. Pour prévenir les suites fâcheuses que peuvent avoir les querelles particulières, il faut que ceux qui en sont témoins, cherchent à les apaiser dès leur commencement. S'ils ne peuvent parvenir à calmer les esprits, il leur est enjoint d'envoyer chercher la garde ou de l'aller chercher eux-mêmes, de déclarer ce qu'ils ont vu & entendu. Ceux qui ne le feront pas, subiront la même peine que les coupables.

ART. X. Tout Soldat qui se battant avec un autre le frappera d'un coup de couteau, sera conduit sur-le-champ sous une potence, pour y avoir la main percée d'un clou, ou du même couteau dont il aura blessé son adversaire: il sera passé par les baguettes ensuite.

ART. XI. Celui qui dans un mouvement de colère se servira d'une épée ou d'un pistolet pour en frapper quelqu'un, aura la main coupée. La même peine aura lieu envers celui qui frappera son ennemi d'une canne ou d'une arme quelconque.

ART. XII. Celui qui donnera un soufflet à un autre subira la

peine du *Talion* en présence des mêmes personnes devant lesquelles il aura commis cet outrage, & sera en outre condamné à telle punition que les Juges trouveront convenable.

ART. XIII. Toute personne offensée a droit de porter ses plaintes au Commandant de la Place ou du poste, pour obtenir la satisfaction qui lui sera due. Après un examen scrupuleux des plaintes portées, le Commandant obligera l'agresseur à faire la réparation convenable; & si le Commandant se refusoit à cet acte de justice, il se mettroit dans le cas d'être puni lui-même.

ART. XIV. Celui qui portera des plaintes contre quelqu'un & qui présentera sa requête en réparation du tort qu'il prétendra lui avoir été fait, doit bien prendre garde de rien avancer qu'il ne soit pas en état de prouver; car dans ce cas il subira le châ-timent attaché au délit dont il se fera plaint injustement.

CHAPITRE XVIII.

*Des Lettres anonymes, des Placards injurieux, de la Médisance
& de la Calomnie.*

ARTICLE I. Celui qui accusera un autre de trahison, ou de quelque action lâche & déshonorante, soit dans une Lettre anonyme, ou par un Placard répandu furtivement dans le Public, sera puni de la même manière que le seroit celui dont il a voulu flétrir l'honneur, s'il étoit véritablement coupable du crime qu'il lui attribue; & tous les écrits de cette nature seront lacérés & brûlés par la main du Bourreau.

ART. II. En supposant même que les faits contenus dans de pareils écrits fussent vrais, & que la personne à laquelle on les attribue n'en ait pas été punie, l'auteur de l'Écrit anonyme n'en sera pas moins répréhensible. On commencera par le mettre en prison pendant l'instruction du procès; & s'il est reconnu pour

être l'auteur du libelle, il passera par les baguettes, & sera ensuite envoyé aux galères.

Le Conseil de guerre peut, suivant la gravité du cas, le condamner à une peine plus grave; car, loin que le coupable ait été inspiré par aucun motif de zèle & de probité, il n'a fait cette délation que dans la vue abominable de perdre celui qu'il accuse, en lui enlevant l'honneur.

ART. III. Tous ceux qui auront eu quelque part à ces infâmes écrits, soit en les conseillant ou en les approuvant, soit en les affichant, en les portant secrètement dans les maisons, ou en les jettant dans la rue, seront punis de la même manière que l'auteur de ces libelles.

ART. IV. Dans le cas où il ne seroit pas possible de découvrir l'auteur de ces atrocités, son procès lui sera toujours fait par contumace, & le libelle sera lacéré & brûlé par la main du Bourreau.

ART. V. Tout Officier, de quelque rang qu'il soit, qui répandra des calomnies contre un autre, ou qui l'offensera par des propos injurieux, sera condamné à six mois de prison, & à se rétracter publiquement en présence du Tribunal Militaire & de la Personne offensée. S'il refuse de faire la réparation, il sera condamné à une amende, & emprisonné de nouveau pendant six mois. Si après ce terme il persistoit encore dans son refus, il payera une double amende & sera resserré plus étroitement. Enfin si rien ne pouvoit vaincre son obstination, il subira le châtement que le Tribunal jugera à propos de lui infliger.

ART. VI. Celui qui dans la colère, ou qui par légèreté, blessera l'honneur de quelqu'un par ses discours, sera obligé d'en demander excuse, comme il vient d'être dit; mais si l'offense est grave, il payera en outre une amende, & sera mis en prison pour quelque tems. Dans le cas où il refuseroit de faire la réparation,

ration , on l'y contraindra par toutes les voies justes & raisonnables.

ART. VII. Tout homme insulté qui se vengera par voies de fait , perdra non-seulement le droit de demander & d'obtenir une satisfaction , mais il subira la même peine que devoit subir celui qui l'aura insulté. L'offensé qui rendra injure pour injure , ne pourra plus exiger de réparation.

CHAPITRE XIX.

Du Meurtre.

ARTICLE I. Quiconque , sans un danger imminent pour lui-même , tuera ou blessera un autre , de manière qu'il meure de ses blessures , aura la tête tranchée sans rémission. Mais le Tribunal ne doit rien négliger pour s'assurer positivement si la mort a été la suite des coups , où si elle n'est pas arrivée par d'autres causes. Dans ce dernier cas , le coupable qui aura frappé ne doit pas être puni de mort , mais on le punira par la prison , par une amende , par les baguettes , ou par tel autre châtiment proportionné au délit. Il est donc indispensable que le corps mort soit ouvert sans retard par des Chirurgiens experts , afin de pouvoir constater la cause de la mort , & lever tous les doutes des Juges à ce sujet. Les Chirurgiens seront tenus d'en faire un rapport par écrit à la Justice , & de le confirmer par serment.

Les blessures qu'on peut regarder comme mortelles , sont les suivantes. 1°. Lorsque le cerveau est attaqué , qu'il se fait un épanchement , & que le sang se coagule au bout de quelques jours. Alors la fièvre , le délire , la phrénésie , s'emparent du malade , & ces accidens se terminent ordinairement par la mort. Cependant il n'est pas rare que le blessé recouvre la santé par l'opération du trépan , lorsqu'elle est faite à tems & par un habile

homme. 2°. Les blessures faites au bas-ventre , & qui pénètrent dans les viscères , sont très-dangereuses : il en est de même de celles qui pénètrent dans la poitrine. 3°. Les blessures de la gorge , lorsqu'elles pénètrent dans l'intérieur du gosier , ou qu'elles attaquent les nerfs du col. 4°. Presque toutes celles de l'estomac , des intestins grêles , du foie , de la rate , du diaphragme , sont presque toujours funestes. Il est cependant quelques cas où l'habileté du Chirurgien peut procurer la guérison. 5°. Les blessures faites avec des armes empoisonnées , ne sont presque jamais guérissables.

Le Tribunal doit prendre en considération l'espèce d'arme qui aura donné la mort : si elle est de nature à ôter infailliblement la vie , telle , par exemple , qu'une hache , un pieu , une massue , &c. , alors l'intention du coupable n'est pas équivoque ; mais si le défunt a été tué par une arme légère , telle qu'une baguette ou autre instrument de cette espèce , la mort doit être plutôt attribuée au hazard qu'au meurtrier lui-même ; & dans un cas pareil la peine de mort doit être commuée en une plus douce , attendu que l'accident est plus malheureux que volontaire.

ART. II. S'il arrivoit qu'un Officier-Commandant fût châtier quelques-uns de ses Subalternes , pour des fautes concernant le service , & que quelqu'un de ceux qui auroient subi le châtiment en mourût , on ne doit pas regarder ce Commandant comme un meurtrier , ni le condamner à mort. On le punira , soit par la privation de son grade , & en le faisant servir comme simple Soldat , pendant un tems déterminé , soit par une amende pécuniaire , soit enfin par la prison & par l'obligation de remplacer à ses frais le Soldat mort.

ART. III. Tous les complices d'un meurtrier , qui l'auront secondé par leurs conseils ou par leurs secours , périront du même supplice que le meurtrier lui-même.

ART. IV. Celui qui se trouvant dans la nécessité de se défendre, tuera son adversaire, fera à l'abri de toute poursuite, en prouvant le danger évident de mort pour lui-même, s'il n'avoit pas repoussé la force par la force.

ART. V. Il ne suffit point d'alléguer des raisons légitimes pour la justification d'un meurtre : celui qui l'aura commis sera tenu de prouver qu'il n'a point été l'agresseur, & que la violence de son ennemi l'a forcé d'en venir aux mains avec lui. Dans le cas même d'une défense légitime, on ne doit jamais s'écarter des règles de l'honneur & de la justice. Elles consistent, 1°. à régler la défense sur l'attaque, c'est-à-dire, que le combat doit se faire à armes égales, & que si l'on est attaqué sans armes, on doit se défendre de même, à moins que l'agresseur ne soit infiniment supérieur à l'autre par ses forces physiques ; car alors le plus foible peut se servir de toutes les armes qu'il trouvera sous sa main, attendu qu'il n'est point de considération qui ne doive céder aux besoins de défendre sa propre vie. 2°. Si l'un des deux combattans prend la fuite, ou qu'il tombe, fût-ce même l'agresseur, son adversaire ne doit ni le poursuivre, ni le frapper lorsqu'il est à terre ; s'il le fait, & qu'il le tue, il sera regardé comme un meurtrier & puni comme tel, n'y ayant pas été contraint pour sa propre défense. 3°. Lorsque la personne attaquée aura poussé la modération aussi loin qu'il est possible, & qu'elle sera forcée de se défendre, ou que redoutant les premiers coups de l'agresseur, elle l'attaque lui-même & le tue, elle ne sera point punie de mort, mais elle sera condamnée à faire amende honorable dans l'Eglise, pour demander à Dieu pardon de l'homicide ; elle subira ensuite la prison, payera une amende, ou passera par les baguettes.

ART. VI. Tout meurtre commis involontairement, sans aucune intention de blesser ni de tuer, ne peut encourir la peine de mort. Mais l'imprudencce qui aura donné lieu à l'accident mérite

d'être puni. C'est à la sagesse des Juges à condamner le coupable involontaire, suivant la nature des circonstances, à l'une des peines désignées dans l'article précédent.

ART. VII. Tout homme qui, par inimitié, par desir de vengeance, en poussera un autre avec violence & le fera tomber, ou qui lui jettera quelque chose à la tête, ou enfin qui lui portera quelque coup suivi de la mort, sera puni comme un meurtrier volontaire.

ART. VIII. Lorsque dans une querelle, un homme aura été frappé par plusieurs, & mourra de ses blessures, sans que l'on puisse savoir qui lui a donné le coup mortel, alors tous les coupables doivent être arrêtés, emprisonnés, rigoureusement interrogés, & même mis à la question, si le cas l'exige, afin de découvrir la vérité par ce moyen. Si les Juges ne peuvent parvenir à connoître l'auteur du meurtre, ils commueront la peine de mort en d'autres châtimens proportionnés à la nature du délit.

ART. IX. On ne pourra infliger aucune espèce de punition à celui qui en tuera un autre sans dessein, mais par pur accident, par exemple, si, lorsque les Soldats tirent au blanc dans une place, quelqu'un passoit derrière le but, sans être apperçu, ou que courant à travers la place entre le tireur & le but, dans l'instant que le coup part, il en soit atteint; le Soldat qui aura tiré ne sera nullement responsable de la mort, qui ne doit être attribuée qu'à l'imprudencence du défunt.

ART. X. Celui qui ordonnera l'homicide, sera puni comme le meurtrier lui-même.

ART. XI. Tout homme qui se laissera séduire par argent ou par quelque autre motif que ce soit, pour commettre un meurtre, sera, ainsi que le séducteur, roué vif, & ses membres seront exposés sur la roue.

ART. XII. Le même supplice aura lieu envers tout homme qui en fera périr un autre par le poison.

ART. XIII. Celui qui portera une main homicide sur son Père, sur sa Mère, sur son Enfant, sur un Officier, sera condamné au même supplice. Dans tous les autres cas de meurtre, il aura la tête tranchée. Dans celui dont il s'agit, le Tribunal, avant de prononcer sur le délit, doit examiner avec attention si le meurtre a été volontaire & prémédité, ou non. Car, si un homme en frappant sa Femme, ou corrigeant son Enfant, lui donnoit un coup mortel, sans avoir le dessein de tuer, alors le Tribunal pourra adoucir les peines portées par la Loi.

ART. XIV. Quiconque se tuera lui-même, sera traîné sur la claie par le Bourreau, & son corps sera jetté ensuite à la voierie. En supposant que le Suicide ait été commis dans un état de folie reconnue, dans un accès de délire fébrile, ou par tout autre motif excusable, les Juges, après l'examen rigoureux de toutes les circonstances, feront enterrer le mort.

ART. XV. Lorsqu'il sera prouvé qu'un Soldat aura voulu attenter à sa vie, dans un accès de chagrin, ou pour éviter quelque humiliation, il sera chassé du Régiment: mais s'il a voulu se tuer par tout autre motif, il doit être puni de mort.

C H A P I T R E X X.

Des Crimes contre nature, du Viol, du Rapt & de la Débauche.

ARTICLE I. Celui qui commettra des crimes contre nature, subira un châtiment corporel très-rigoureux.

ART. II. Celui qui employera la violence pour commettre ce crime, sera condamné aux galères perpétuelles, ou même puni de mort selon la nature de la violence.

ART. III. Quiconque sera convaincu d'avoir fait violence à

une Femme jeune ou vieille , mariée ou non , fût-ce même en Pays ennemi , aura la tête tranchée , ou , selon les circonstances , il sera condamné aux galères pour le reste de ses jours. Mais les Juges doivent observer, à cet égard , que les femmes de mauvaise vie ajoutent souvent la fausseté à leurs dérèglements. Elles ne doivent pas être crues légèrement. On ne peut admettre une pareille preuve que lorsque la femme violée produira des témoins irréprochables qui déposeront qu'elle a crié de toutes ses forces au secours. Mais si la chose est arrivée dans un bois ou dans quelque autre endroit écarté , il ne faut pas s'en rapporter uniquement à la déposition de la femme , même bien famée. Les Juges doivent examiner très-scrupuleusement toutes les circonstances ; & s'il y a contre l'Accusé des indices assez graves , ils lui feront subir la question , afin de lui faire avouer son crime , ou ils l'obligeront à s'en purger par serment. Ces indices sont les suivans. 1°. Si les habits de l'un des deux ou ceux de tous les deux sont déchirés. 2°. Si l'un des deux a quelques contusions. Si la femme violée se présente devant les Juges aussi-tôt après ces faits ; & dans ce cas on doit examiner attentivement son air , sa contenance , ses discours. Mais on doit présumer que la femme aura consenti à son déshonneur , lorsqu'elle ne rendra plainte que plusieurs jours après. Nous pensons , contre le sentiment de quelques Jurisconsultes , que le viol d'une prostituée doit être puni aussi sévèrement que celui d'une femme honnête , attendu que la violence est toujours violence : aussi les Juges doivent-ils avoir moins d'égard à la qualité de la personne qu'à l'action même , & à tout ce qui a précédé ou suivi. Cet Article est conforme au Droit Saxon.

Les Juges infligeront la peine qu'ils jugeront nécessaire à celui qui aura fait des tentatives pour violer , quoique le viol n'ait pas été consommé.

ART. IV. Celui qui enlevra une femme bien famée, mariée ou non, veuve ou fille, & qui en abusera, aura la tête tranchée, quand même la personne auroit consenti à son enlèvement. Cette peine n'aura pas lieu lorsque la femme ou la fille aura été promise ou fiancée au ravisseur, & qu'elle ne sera soumise ni à l'autorité d'un père, ni à celle d'un tuteur.

ART. V. Un homme & une femme mariés qui se rendront coupables d'adultère, seront punis tous deux selon les circonstances du crime.

ART. VI. Lorsque l'adultère est simple, c'est-à-dire, que l'une des deux personnes n'est point mariée, il doit être puni selon le rang des personnes, soit par une étroite prison, soit par le supplice des baguettes, soit en chassant le coupable du Régiment, soit en le condamnant aux galères pour un tems limité. Mais si la Partie offensée intercede pour l'autre & se réconcilie entièrement avec elle, ou que ceux qui auront commis l'adultère prouvent qu'ils n'ont pu satisfaire leurs desirs par le mariage, la peine sera modérée. On doit encore regarder comme adultère simple tout célibataire qui débauchera une fille déjà fiancée & promise à un autre.

ART. VII. Celui qui du vivant de sa femme en épousera une autre, sera jugé selon les Loix Ecclésiastiques.

ART. VIII. Si l'une des deux Parties est dans la bonne foi, c'est-à-dire, ignore le mariage de l'autre, il ne lui sera infligé aucune peine : elle sera déclarée innocente & maintenue dans son honneur & sa réputation.

ART. IX. L'inceste de deux proches parens en ligne ascendante ou descendante sera puni par la perte de la tête ; mais s'il est commis par des collatéraux ou par des personnes alliées seulement par mariage, la peine est remise à la prudence des Juges : les coupables feront en outre une amende honorable dans l'Eglise.

ART. X. Aucune prostituée ou femme de mauvaise vie ne pourra être tolérée, soit à l'armée, soit dans les garnisons; s'il s'y en trouve quelques unes, elles feront, sans aucun ménagement, dépouillées de leurs habits par le Prévôt, & chassées publiquement.

ART. XI. Tout célibataire qui aura fait un enfant à une fille, sera obligé de payer une somme pour l'entretien de la mère & de l'enfant, & en outre mis en prison pour quelque-tems, & condamné à faire amende honorable dans l'Eglise. La peine sera proportionnée à la qualité & à la fortune du célibataire; mais s'il épouse cette fille, on ne pourra lui infliger aucune punition.

ART. XII. Quiconque abusera d'une fille sous promesse de mariage, sera contraint de l'épouser. S'il nie sa promesse en avouant pourtant qu'elle est grosse de son fait, & que de forts indices fassent présumer qu'il lui a réellement promis de se marier avec elle, le coupable sera obligé de se purger par serment, & s'il refuse de le faire, on le forcera d'épouser la fille. Mais on ne pourra pas exiger le serment pour le simple fait de la grossesse, lorsqu'il n'y aura point d'indices suffisants de promesse de mariage. On ne l'exigera pas non plus lorsque de la réunion des preuves on pourra justement conclure que le coupable a véritablement promis de se marier; car alors, il vaudra mieux l'y obliger, que de l'exposer peut-être à se parjurer.

ART. XIII. Il est défendu à toutes personnes, de quelque condition & qualité que ce soit, de chanter des chansons impudiques, ou de se servir d'expressions sales & indécentes, qui offensent les mœurs.



C H A P I T R E XXI.

De l'Incendie, des Brigandages & du Vol.

ARTICLE I. Tout Officier ou Soldat qui de propos délibéré & sans ordre , mettra le feu pendant la marche à une Ville ou Bourgade , à un Village , une Eglise , une Ecole , un Hopital , un Moulin , qui détruira ou ruinera des fours & des maisons , qui gâtera les instrumens & outils des Payfans , ou fera quelque autre dommage , sera déclaré incendiaire & transgresseur des loix , & comme tel condamné , ainsi que tous ceux qui auront contribué à son crime , à être décapité ou brûlé vif , suivant l'énormité du crime & le sentiment des Juges.

ART. II. Lorsque , par négligence ou par défaut de précaution , il arrivera quelque incendie , soit dans les logemens des troupes ou ailleurs , les Officiers & Soldats auxquels on pourra justement attribuer ce malheur , seront tenus de faire réparer à leurs frais , & selon l'estimation des Juges , le dommage causé par le feu , & ils subiront en outre une peine proportionnée au degré de leur faute & de leur négligence.

ART. III. La même peine aura lieu envers ceux qui détruiront ou brûleront les maisons , les haies & clôtures des Sujets de Sa Majesté , ou qui gâteront les bleds & autres grains dans les champs , à moins que ce ne soit dans un cas de nécessité prouvée , & après en avoir obtenu la permission.

ART. IV. Personne ne doit , même en pays ennemi , mettre le feu , sans ordre , en quelque endroit que ce soit : celui qui l'aura fait , sera jugé par le Conseil de Guerre , & condamné , tant à cause du dommage causé aux troupes de Sa Majesté , que des avantages qui auront pu en résulter pour l'ennemi , à être enfermé dans une étroite prison , à passer par les baguettes , & même

à être cassé. Quiconque par mechanceté mettra le feu aux logemens de ses Supérieurs ou de toute autre personne, sera puni de mort comme incendiaire.

ART. V. Il est expressément défendu de piller, ni de faire aucune violence à qui que ce soit, Sujet ou non de Sa Majesté Tzarienne, Officier, Cavalier ou Soldat, soit en route ou dans les camps, soit dans les Villes, Villages & Fortereffes : ceci doit être observé non-seulement dans les pays des Alliés & des Puissances neutres, mais même en pays ennemi. Il est aussi défendu, sous peine d'un châtiment corporel, & même de perdre la vie, de lever aucune contribution en bestiaux, ou de toute autre manière, sans y être spécialement autorisé par les Généraux ou autres Commandans en chef.

ART. VI. On punira de la même manière, ou par la confiscation de tous ses biens, selon la gravité du délit, toute personne qui, de son autorité privée, ruinera les maisons ou édifices. Cette disposition doit être exécutée avec d'autant plus de rigueur, que de pareils dégâts exposeroient les troupes à manquer de provisions, ou à souffrir beaucoup du froid & des injures de l'air, par défaut de logement ; ce qui peut ruiner insensiblement & entièrement l'Armée, & mettre même l'Empire en danger.

ART. VII. Tout Soldat qui, étant de garde, extorquera aux passans de l'argent ou autres effets, soit par violence ou de toute autre manière, sera puni de mort.

ART. VIII. Toute Sentinelle ou autre Soldat de garde qui se laissera corrompre & donnera passage à quelqu'un ou à des effets, contre la consigne qui lui aura été donnée, sera condamné à être pendu.

ART. IX. Tout malfaiteur qui à main armée commettra dans un chemin public quelque vol ou violence, ou qui ayant enfoncé de nuit une maison, y volera, tuera ou blessera quelqu'un, sera

roué vif avec tous ceux qui auront participé à son crime, & leurs corps seront exposés sur la roue.

ART. X. Tout voleur qui s'introduira dans une maison & en tout autre lieu sans armes, qui ouvrira les portes ou les coffres avec une fausse clef ou de toute autre manière, sans effraction ni violence, & sans bleffer ni maltraiter personne, ne sera point puni de mort, mais passera fortement par les baguettes.

ART. XI. La même peine sera infligée, mais avec plus de modération, à celui qui, étant entré dans une maison dans l'intention de voler, sera surpris & arrêté avant d'avoir pu exécuter son dessein.

ART. XII. Il est permis à toute personne, selon le droit des gens, & sans encourir aucune punition, de tuer un voleur qui sera entré de nuit dans sa maison, s'il ne peut s'en saisir sans risquer sa propre vie. Car quiconque s'introduit nuitamment chez quelqu'un, peut être justement soupçonné, non-seulement d'avoir dessein de voler, mais même d'assassiner.

ART. XIII. Celui qui sera entré dans une Eglise ou autre lieu sacré, à dessein d'y voler, & qui en emportera quelque chose, sera puni de mort, & son cadavre exposé sur la roue.

ART. XIV. On fera subir la même peine à ceux qui attaqueront & voleront les Marchands ou autres personnes apportant des provisions au camp.

ART. XV. Celui qui sera convaincu d'avoir enlevé une ou plusieurs personnes, & de les avoir vendues, aura la tête tranchée.

ART. XVI. Quiconque volera dans les tentes ou dans les caissons, soit en campagne, soit en marche, aura le nez & les oreilles coupés.

ART. XVII. Lorsqu'un voleur sera surpris sur le fait d'un vol simple, & que la valeur de ce qu'il aura pris n'excédera pas vingt

roubles, il passera par les baguettes, & on lui fera faire six tours pour la première fois : il sera condamné à douze tours pour la seconde ; & à la troisième fois il sera envoyé aux galères, après avoir eu le nez & les oreilles coupés. Mais il fera en outre condamné chaque fois à restituer les effets volés.

ART. XVIII. Ceux qui auront assisté ou favorisé quelques voleurs, qui auront eu connoissance des vols, ou qui auront accepté & fait circuler des effets qu'ils sauront avoir été volés, seront punis comme les voleurs eux-mêmes.

ART. XIX. Si l'on surprend sur le fait plusieurs voleurs ensemble, quelque nombreux qu'ils soient, ils seront punis de la même manière que celui qui aura fait le vol.

ART. XX. Ceux qui voleront du bois, des fruits, des bestiaux, de la volaille, du poisson ou autres denrées, subiront la peine qui sera prononcée par les Juges, d'après la nature & la valeur des choses qu'ils auront dérobées.

ART. XXI. Celui qui, avec connoissance de cause, achètera ou vendra des effets volés, qui cachera ou recevra le voleur dans sa maison, sera puni comme le voleur lui-même.

ART. XXII. Celui dont le vol excédera la valeur de vingt roubles, ou qui commettra ce crime pour la quatrième fois, qui profitera pour voler d'un tems d'incendie, d'inondation ou de quelqu'autre malheur public, qui dérobera quelque chose dans les arsenaux, les magasins des vivres & munitions, ou dans les caissons d'Artillerie, qui volera son propre maître, son camarade, &c., sera pendu sans rémission, soit que le vol se trouve plus ou moins considérable.

ART. XXIII. Tout Soldat qui étant de garde dérobera quelque chose de peu ou de beaucoup de valeur, sera également pendu.

ART. XXIV. Tout dépositaire qui niera un dépôt pour le tourner à son profit & en priver le propriétaire, sera regardé comme un

voleur, & puni comme tel, felon les circonstances & la valeur du dépôt qui lui aura été confié.

ART. XXV. Tout dépositaire & comptable des deniers de Sa Majesté Tzarienne ou de l'Etat, qui en détournera une partie à son profit, ou qui altérera ses registres & les comptes qu'il est obligé de rendre de sa gestion, sera pendu; & l'on punira du même supplice tous ceux qui ayant eu connoissance de sa malversation, ne l'auront pas dénoncé.

ART. XXVI. Les Soldats qui trouveront quelque chose dans leur chemin ou dans un endroit quelconque, sont obligés d'en prévenir aussi-tôt leurs Officiers, & de rapporter sans délais l'effet perdu, afin qu'on le publie à l'ordre ou de toute autre manière, pour qu'il puisse être réclamé par le propriétaire: celui-ci doit donner, en pareil cas, une récompense équivalente au tiers de la valeur des effets perdus. Les Soldats qui garderont les effets volés sans les déclarer, seront punis comme voleurs, & obligés en outre de les restituer.

ART. XXVII. La peine du vol sera modérée & même entièrement remise envers celui qui aura volé du pain ou d'autres vivres de peu de valeur, lorsqu'il sera prouvé qu'il ne l'a fait que par une misère extrême, & dans l'impuissance absolue de s'en procurer pour de l'argent. On en usera de même à l'égard de tout voleur qui auroit l'esprit aliéné, ou d'un enfant encore en bas âge; mais ce dernier doit être rigoureusement châtié par ses parens, afin de le détourner de bonne heure d'une habitude aussi dangereuse & aussi criminelle.

CHAPITRE XXII.

Du Parjure, & des autres crimes de cette nature.

ARTICLE I. Celui qui aura prêté un faux serment & qui en

sera convaincu, sera condamné aux galères, & on lui coupera les deux doigts dont il s'est servi pour jurer. Cette peine n'aura lieu qu'envers celui qui aura effectivement juré à faux; car quiconque se seroit offert à prêter un faux serment & qui ne l'auroit pas prêté, ne doit pas être puni avec la même rigueur, quoique son intention mérite un châtement.

ART. II. Lorsque le faux serment aura causé du dommage à quelqu'un, dans sa personne ou dans ses biens, le parjure doit subir une peine rigoureuse, & même être mis à mort, selon les circonstances du délit.

ART. III. On punira de la même manière les témoins qui, après avoir prêté serment de dire la vérité, la céleront ou l'altéreront dans le dessein de nuire à l'innocent; les uns & les autres seront en outre obligés de faire amende honorable dans l'Eglise.

ART. IV. Celui qui frappera ou fera de la fausse monnoie sera puni de mort, & même brûlé vif selon la gravité du crime. Cette falsification peut se faire de trois manières, 1°. en marquant la monnoie à un coin Etranger, & c'est le cas le plus punissable. 2°. En y mêlant de l'alliage ou des matières de mauvais aloi. 3°. En altérant son poids. Ces deux derniers cas ne doivent pas être punis de mort, mais le coupable subira telle peine corporelle que les Juges trouveront convenable, ou sera privé de son honneur & de ses biens.

ART. V. Ceux qui se serviront de faux poids & mesures; seront non-seulement condamnés à la restitution du triple du dommage qu'ils auront occasionné, mais encore à une forte amende, ou à une peine corporelle.

ART. VI. Tout faussaire & fabricant de sceaux, de lettres-de-change, de registres ou autres pareils écrits, perdra son honneur & ses biens, & sera condamné à mort, si la nature du délit & le dommage causé l'exigent.

ART. VII. Celui qui changera son nom de baptême ou de famille dans le dessein de nuire à quelqu'un, sera privé de l'honneur, & puni suivant la grandeur de son crime : mais on ne pourra infliger aucune peine à celui qui n'aura changé de nom que par crainte ou danger de sa propre vie, & sans aucune mauvaise intention.

ART. VIII. Tout particulier qui, de dessein prémédité & par méchanceté, déchirera les Edits, Ordonnances, Mandats ou autres Affiches publiques, qui les effacera en tout ou en partie, sera condamné aux galères, & même à perdre la vie, suivant les circonstances.

CHAPITRE XXIII.

Des Prévôts généraux & particuliers, & de l'Exécuteur de la Haute Justice.

ARTICLE I. Il est défendu à toute personne, sous peine de la vie, d'attaquer ni de faire aucune violence, soit aux Prévôts généraux & particuliers, à leurs Employés & autres gens de Justice, soit à l'Exécuteur, dans l'exercice de ses fonctions.

ART. II. Lorsque l'Exécuteur de la Haute-Justice ne tranchera pas la tête d'un coupable du premier coup, ou qu'en le pendant la corde vienne à casser & que le patient tombe à terre vivant, il ne doit pas pour cela être mis en liberté, & l'Exécuteur doit continuer ses fonctions jusqu'à ce que la Sentence de mort ait eu sa pleine & entière exécution.

ART. III. Si un criminel oppose la force à ceux qui sont commandés pour l'arrêter, & qu'en leur faisant résistance il vienne à être tué, le meurtrier ne doit pas être puni quand il ne s'agira que d'un cas ordinaire. Mais lorsqu'il s'agira de Traîtres ou de Rebelles, on doit prendre tous les moyens

possibles pour les saisir vivants, attendu que leur mort peut empêcher de découvrir les complices de leur crime.

CHAPITRE XXIV.

De ceux qui recèlent les Criminels ou leur procurent les moyens de se sauver,

ARTICLE I. Il est défendu, sous peine de mort, à toute personne, de quelque condition & qualité qu'elle soit, de cacher dans sa maison, ou de toute autre manière, tout ennemi, traître, espion ou autre criminel, ni de favoriser leur fuite. Il est expressément ordonné de faire tous les efforts possibles pour les arrêter & les livrer à la Justice.

ART. II. S'il arrive qu'un Criminel, remis sous la garde du Prévôt général ou des Prévôts particuliers, s'échappe par leur négligence, ou soit mis par eux en liberté, sans en avoir reçu l'ordre exprès; alors ceux qui seront coupables de son évasion, seront mis à sa place, & subiront la peine à laquelle il auroit été condamné.

ART. III. Tout Officier à qui on dénoncera un Soldat comme coupable, doit le faire arrêter sur-le-champ & en faire son rapport, à défaut de quoi il sera puni, pour la première fois, par la perte de son grade, & condamné en outre à servir en qualité de simple Soldat, pendant un tems limité. S'il commettoit une seconde fois la même faute, après avoir recouvré son grade, il sera cassé pour toujours.

ART. IV. Tout Militaire flétri par une Sentence, ou qui aura passé par les mains du Bourreau, doit être chassé ignominieusement, & déclaré indigne de servir dans les troupes de Sa Majesté. Mais si un Officier ou un Soldat étoit reconnu pour innocent après avoir subi la question, ou qu'après avoir été reconnu coupable,

pable, il ait obtenu sa grace; dans l'un & l'autre cas, l'Officier ou le Soldat pourra continuer le service. En conséquence, il sera réhabilité en présence de son Régiment, à qui on fera prendre les armes pour le passer sous les drapeaux; & il est défendu, sous peine de punition rigoureuse, de lui faire jamais aucun reproche à cet égard.

Ici se termine la première Partie du Code Militaire de Pierre-le-Grand. L'abondance des matériaux & la grosseur de ce Volume ne nous permettent pas de publier la seconde Partie. Mais si les Ministres & les Militaires qui nous ont honoré de leurs Soustractions, en désirent la publicité, nous nous ferons un devoir de nous conformer à leur desir, en la faisant imprimer séparément ou conjointement avec la première. Elle renferme 67 Chapitres, qui traitent des devoirs & de la discipline. Voici le début du Législateur dans son Introduction.

» On fait que le Tzar Alexis Mikaelovitz, notre Père, de glorieuse mémoire, est le premier des Souverains Russes qui ait fait usage des troupes réglées en 1647. Il établit un si bon ordre dans ses Armées, qu'elles s'acquirent beaucoup de gloire en Pologne & en Suède.

» On fait aussi qu'après la mort de ce Prince, les Russes, loin de se perfectionner dans l'Art militaire, le négligèrent au point de ne pouvoir ni mesurer leurs forces avec celles des Nations disciplinées, ni même avec celles des Peuples barbares. Il n'est pas besoin de remonter aux tems anciens pour en trouver la preuve: il suffit de rappeler ici la prise & la ruine de Tchiguirin (1), la guerre contre les Turcs, l'expédition de la Krimée, & le début de la guerre actuelle avec la Suède.

(1) Tchiguirin étoit autrefois la place forte des Cosaques de la petite Russie. Elle

» Les avantages que nous avons remportés ensuite sur cette
 » Nation belliqueuse , démontrent invinciblement l'efficacité de
 » la bonne discipline , & la nécessité indispensable de l'observer
 » en tout tems : c'est de son observation exacte ou de sa négli-
 » gence que dépendent les succès ou les revers.

» Convaincu de cette vérité par notre propre expérience, nous
 » avons résolu de nous mettre à l'abri des disgrâces que nous
 » avons éprouvées , & dont l'indiscipline de nos troupes a été
 » cause. Pour parvenir à ce but , nous avons jugé nécessaire de
 » fixer, par le présent Règlement , les divers points de discipline que
 » nous voulons faire observer dans nos Armées , afin que chaque
 » Militaire instruit de la nature & de l'étendue de ses devoirs ,
 » ne puisse s'excuser de leur transgression , en alléguant son igno-
 » rance pour excuse.

» Nous sommes entrés ailleurs dans les plus grands détails sur
 » tout ce qui concerne la formation des différens corps & les
 » exercices militaires : il ne nous reste plus qu'à parler ici des
 » Volontaires , de l'Artillerie , des Corps de réserve , des Camps
 » volans , des Officiers Généraux , de l'Etat-Major , des Comman-
 » dans , des Commissaires , &c. , & d'établir d'une manière claire
 » & précise , les règles que chacun d'eux doit observer , tant
 » pour sa propre gloire , que pour les avantages du Prince &
 » de l'Etat «.

Il est donc vrai que Pierre-le-Grand a la double gloire d'avoir
 fait des prodiges dans une carrière qu'il avoit ou créée ou réfor-
 mée ; que ce Créateur & ce Réformateur a fait un Code civil &

est située sur la rivière *Tiamina* , qui tombe dans le Boristhène , & qui marque la fron-
 tière du Gouvernement de la nouvelle Russie vers le Nord. Tchiguirin fut prise & détruite
 par les Tatars & les Turcs confédérés , en 1678. Voyez le Règne de Fédor Alexiévitch ,
 pag. 99.

pénal, un Code militaire en deux parties, & un Code maritime. L'intérêt de la vérité exigeoit donc qu'en relevant les énormes bévues du Traducteur des Chroniques Russes, nous dénoncions à nos Lecteurs le *faux* volontaire dont il s'est rendu coupable envers Pierre-le-Grand & envers lui-même. M. *Levesque* dit, *Tome IV*, page 545 : » on a loué Pierre I comme un Législateur ; on a » célébré son Code, & il n'a point fait de Code. « Autant l'ignorance de bonne-foi est excusable, quand on ne s'affiche pas pour infailible, autant les Affertions téméraires sont répréhensibles quand on réunit le mensonge à l'audace pour en imposer à ses Lecteurs. M. *Levesque* affirme que Pierre-le-Grand n'a point fait de Code, après avoir dit, page 356, ligne 14 : *Ce fut pendant son séjour à Dantzick que ce Prince publia son Code militaire.* Fut-il jamais de faux plus manifeste ? Mais il n'y a en ce genre que le premier pas qui coûte : pour soutenir ce parjure Littéraire, le Détracteur de Pierre-le-Grand a porté la licence au comble, en faisant insérer dans le *Courier de l'Europe*, n°. 37, que *c'est sur des Personnages Augustes que retombe l'injure qu'on lui a faite*, en confondant ses impostures. Ce seroit en vain que le doigt de la dérision consacreroit au mépris un Ecrivain qui, au lieu de mettre son orgueil à mériter la considération, travestit *Voltaire*, avilit *Cicéron*, déprime *la Bruyere*, fronde les Historiens les plus accrédités, & brave l'opinion publique. Il n'est qu'un moyen de calmer cette espèce de phrénésie, & c'est celui que *Juvenal* a indiqué dans ce vers, qui semble fait pour la chose :

. *O medici, mediam pertundite venam.*

Fin du troisième Volume de l'Histoire Ancienne.



T A B L E D E S M A T I È R E S

Contenues dans ce troisième Volume.

AUX LECTEURS, pages j & suiv.

L I V R E I X.

Introduction à la Généalogie des Romanofs,	pages 1-3.
Origine & Généalogie des Romanofs,	4-10.
Tableau moral & politique des Russes au 17 ^e siècle,	11-15.
Mikaïl-Fédorovitz Jourief ou Romanof est élu Tzar, 16. Il	
envoie un Ambassadeur à Gustave Adolphe pour conclure la	
paix; Gustave refuse, 18, 19. Conquêtes des Suédois, 20, 21.	
Traité entre la Pologne & la Suède, <i>ibid.</i> & 22. Démêlés entre	
les Suédois & les Polonois, 24. Paix de Stolbof entre la Suède	
& la Russie, 25. Uladiflas étend ses ravages jusqu'aux portes	
de Moskou; il est battu & propose la paix, 26. Paix entre la	
Russie & la Pologne, 27. Mikaïl nomme son père Patriarche,	
<i>ibid.</i> Il épouse une Princesse Dolgorouki, qui meurt peu après,	
31. Second mariage de ce Prince, 32. Il police ses Etats, forme	
plusieurs Régimens de Cavalerie, 35. Mort du Patriarche Phi-	
laret, <i>ibid.</i> Portrait de ce Pontife, <i>ibid.</i> Mikaïl déclare la guerre	
à la Pologne, 36. Il est battu & forcé de faire la paix, 37, 38.	
Portrait de ce Prince, <i>ibid.</i> Sa mort,	39.
Alexis Mikaïlovitz, 40. Morozof gouverne despotiquement la	
Russie, 41. Mariage du Tzar, 43. Révolte générale à Moskou	

contre Morozof & les Grands , 44 & *suiv.* Alexis appaise la révolte , 48. Traité entre ce Prince & la Reine Christine , 52. Révolte au sujet de l'accaparement des bleds , appaisée par Nikon , *ibid.* & *suiv.* Discussion au sujet des Titres entre Uladiflas & Alexis , 56 & *suiv.* Les Kofaques se soumettent à la Russie , & Alexis déclare la guerre à la Pologne , 58 , 59. Paix avec la Pologne , avantageuse à la Russie , 60. Conquêtes des Russes en Ingrie , dans la Carélie , suivies de la paix avec la Suède , *ibid.* Révolte des Russes , occasionnée par l'altération de la monnoie , 61 & *suiv.* Anecdote sur une maladie du Tzar , 64 , 65. Requête bouffonne adressée à ce Prince , 66. Guerre entre la Russie & la Pologne , *ibid.* Ambassade du Baron de Mayerberg , 67. Déposition du Patriarche Nikon , 70. Histoire de Nikon , *ibid.* & *suiv.* Révolte de Stenko-Razin , 73. Second mariage du Tzar , 74. Alexis établit des Manufactures , protège les Arts & le Commerce , crée une petite Marine , &c. 78. Portrait de ce Prince , détails sur son Administration , 79 , 80. Sa mort , 81. Précis du Code d'Alexis , 83-97

Fédor Alexievitz , 98. Incurfion des Tatars & des Turcs , & Paix conclue avec eux , 99. Nouvelle ratification des Traités faits avec la Pologne & la Suède , *ibid.* Disputes sur les rangs , qui obligent le Tzar à faire brûler les Livres Généalogiques , *ibid.* & *suiv.* Fédor établit la Police , fait construire des Bâtimens publics , augmente le nombre des Colléges , &c. 103. Il désigne pour son successeur Pierre , son frère cadet , au préjudice d'Ivan , son aîné ; mort de Fédor , 104.

Ivan V & Pierre I , 105. Sophie forme le projet de faire déclarer Ivan seul Tzar , 106 , 107. Elle suscite une révolte , 108. Cruauté des Rebelles , massacres qu'ils commettent , 109 & *suiv.* Ivan & Pierre sont déclarés Tzars , *ibid.*

Régence de Sophie , 113. Elle donne tout pouvoir au Prince

Vasili Galitzin , *ibid.* Mariage d'Ivan , 114. Révolte du Prince Kavanski contre la Régente , *ibid.* & *suiv.* Traité entre la Pologne & la Russie , 116. Entreprise des Russes sur la Krimée , 117. Galitzin est battu pendant deux campagnes , *ibid.* & 118. Sophie forme le projet de faire mourir Pierre , & charge Schéglovitoï de son exécution , 119. Pierre découvre le projet , désarme les Streltsi , fait punir les coupables , dépose Sophie & la fait enfermer , *ibid.* & 120. Ivan abandonne l'Administration de l'Etat à son frère Pierre , & mène une vie privée , *ibid.*

L I V R E X.

Pierre I Alexiévitx , 121. Etat politique de la Russie , 122. Portrait de ce Prince , 123 & *suiv.* Son mariage , 124. Ses projets de réforme , 125. Ses amusemens guerriers , 126 & *suiv.* Traité avec la Chine , 131. Guerre avec la Turquie , 136. Prise d'Azof , 139. Réforme dans l'habillement , 140. Origine de Mentschikof , 141 & *suiv.* Malheurs de la Tzarine , 143 & *suiv.* Pierre forme le projet de voyager , 147. Révolte des Streltsi , 149. Départ de ce Prince , 150. Etat de l'Europe à cette époque , 151 & *suiv.* Prétendue insulte du Comte d'Alberg, Gouverneur de Riga , 153 & *suiv.* Arrivée du Tzar en Hollande , 156. Il se fait Charpentier , *ibid.* Il voyage en Angleterre , 161 & *suiv.* Nouvelle révolte à Moskou , 166 & *suiv.* Pierre vole à Moskou & punit les Rébelles , 168 & *suiv.* Il remplace les Streltsi par des troupes réglées , 171. Il crée un Ordre de Chevalerie , *ibid.* Mort du Général Le Fort , 172. Sages réformes du Tzar , 173 & *suiv.* Ses Traités d'alliance avec la Pologne & le Danemarck , 176 & *suiv.* Il fait voyager ses Sujets , 178. La Russie , la Pologne & le Danemarck déclarent la guerre à la Suède , 180. Charles XII vole au secours du Duc de Holstein-Gottorp , bat les Danois ,

assiége Copenhague , & force le Roi de Danemarck à faire la paix , 182. Avantages du Roi Auguste en Livonie , 184. Paix entre la Russie & la Turquie , *ibid.* Le Tzar envoie une Armée en Livonie , *ibid.* Les Russes défaits à Narva par Charles XII , 186 & *suiv.* Prières des Russes à Saint-Nicolas , au sujet de leurs défaites , 193. Traité entre la Russie & le Danemarck , 195. Célèbre passage de la Dvina par les Suédois , qui battent les Russes & les Saxons , 197 & *suiv.* Charles ravage la Courlande , entre en Pologne , 199. Les Suédois sont battus & repoussés auprès d'Arkangel , 201. Les Russes entrent en Livonie & sont battus par Schlipenback , qui est vaincu à son tour par Schérémétof , 202 & *suiv.* Le Colonel Tirtof bat le Vice-Amiral Nummers sur le lac Ladoga , 204. Prise de Marienbourg par Schérémétof , 205. Origine de l'Impératrice Catherine I , 206 & *suiv.* Etablissement des Manufactures & des Arts , Canaux construits en Russie , 209. Bataille de Clifchof entre Charles XII & Auguste , 210 & *suiv.* Siège & prise de Notebourg par les Russes , 215 & *suiv.* Prise de Kantzi par Schérémétof , 219. Fondation de Pétersbourg , 220. Prise de Koporié & de Jami , 221. Le Colonel Renn bat le Général Cronhiort , *ibid.* Fondation de Kronschlot , 222. Charles prend Thorn & Marienbourg , *ibid.* Le Général Verden bat une Escadre Suédoise sur le lac Péipous , 224. Sièges & prises de Narva , de Derpt & d'Ivan-Gorod , 225 & *suiv.* Charles XII détrône Auguste & fait élire Stanislas , Roi de Pologne , 230. Le Général Schulembourg battu par le Roi de Suède , 231 & *suiv.* Pierre I fait de Pétersbourg la Capitale de son Empire , &c. , 234 & *suiv.* Les Suédois font plusieurs tentatives sur Kronschlot & Schluffelbourg , & sont repoussés , 236 & *suiv.* Le Comte de Loevenhaupt bat le Maréchal Schérémétof , 238 & *suiv.* Patkul battu par le Général Nierodt , est fait prisonnier & roué vif , 239 & *suiv.* Le Général Rheinschild

bat Schulembourg à Fraustadt , 243 & *suiv.* Anecdote sur la fondation de Pétersbourg , 245 & *suiv.* Le Roi de Suède ravage la Saxe , 248. Auguste renonce à la Couronne de Pologne , reconnoît Stanislas pour Roi , & traite avec Charles XII , 249. Le Général Mardefeld est vaincu & fait prisonnier par les Suédois , 251. Visite imprudente que Charles XII rend à Auguste , qui étoit à Dresde , 253 & *suiv.* Charles marche vers la Russie & passe le Vabis , 256 & *suiv.* Il entre en Séverie , 259. Le Général Roos est battu par le Prince Galitzin , qui est repoussé à son tour par Charles , 261. Le Monarque Suédois entre en Ukraine , 262. Pierre gagne la bataille de Lesnaya sur le Général Loevenhaupt , 263 & *suiv.* Le Général Lybecker est battu en Ingrie , 268. Mazepa joint Charles XII avec 1500 Kofaques , *ibid.* Triste situation de l'Armée Suédoise , 271. Charles ravage l'Ukraine & assiége Poltava , 272 & *suiv.* Pierre marche au secours de cette Ville , 274. Charles est blessé , 275. Il perd la bataille de Poltava & se sauve en Turquie , 276 & *suiv.* Le Général Loevenhaupt se rend prisonnier avec le reste de l'Armée Suédoise , 280. Anecdote sur la fuite de Charles , 281 & *suiv.* Réflexions sur la conduite de ce Prince , 283 & *suiv.* Le Tzar récompense ses Généraux & ses Soldats , 287. Anecdote sur le Colonel Ostman , 288 & *suiv.* Pierre entre en Pologne , 291. Les Polonois abandonnent Stanislas , 292. Entrevue de Pierre & d'Auguste , 293. Nouveau Traité entre la Russie , la Pologne , le Danemarck & la Prusse , contre la Suède , 294. Auguste est reconnu de nouveau pour Roi de Pologne , *ibid.* Entrevue du Roi de Prusse & de Pierre à Marienverder , 295. Triomphe à l'occasion de la bataille de Poltava , 296. Réparation de la Cour d'Angleterre pour l'insulte faite à M. Matéof , 297 & *suiv.* Bonne réception faite à Charles en Turquie , 299. Tolstoé , Ambassadeur de Russie à Constantinople , fait un Traité avec
la

la Porte, 300. Pierre s'occupe de l'Administration de ses États, 301. Conquêtes de Vibourg, de la Carélie, de la Livonie & de l'Isle d'Escl, 302 & *ſ.* Les Danois ſont battus par les Suédois, 304. Guerre entre la Turquie & la Ruſſie, 306. Catherine reconnue Tzarine, 308. Intrigués de Charles XII & de Poniatoski à la Porte, 309 & *ſuiv.* Pierre entre en Turquie à la tête d'une Armée, 315. Trifte ſituation des Ruſſes ſur le Pruth, 316 & *ſuiv.* Les Ruſſes battent les Turcs, 322 & *ſuiv.* Traité entre les Ruſſes & les Turcs, 324 & *ſuiv.* Différentes Relations à ce ſujet, 328 & *ſuiv.* Charles cabale contre le Viſir, 335 & *ſuiv.* Pierre n'exécute qu'une partie du Traité du Pruth, 337. Diſgrace du Viſir, 338. Azof cédée aux Turcs, 339. Mariage du Tzarévitz avec la Princeſſe de Volſfenbutel, 340. Le Mariage de Pierre I avec Catherine, eſt reconnu, 341. Staniflas renonce à la Couronne, & rejoint Charles en Turquie, 344. Secours pécuniaire donné aux Suédois par Samuel Bernard, 345. Le Tzar va rejoindre ſon Armée en Poméranie, 346. Les Suédois battent les Danois à Gadebuſch, 348 & *ſuiv.* Anecdote ſur le Général Baür, 350. Affaires du Holſtein, 351 & *ſuiv.* Entrevue du Tzar & du Roi de Danemarck, 353. Le Tzar revient à Pétersbourg, & fait une deſcente en Finlande, 354. Le Général Steinbock ſe rend priſonnier, ainſi que ſon Armée, & livre Tonningen, *ibid.* Intrigues & Projets de Goertz, 355 & *ſuiv.* Les Ambaſſadeurs Ruſſes à Conſtantinople mis aux Sept-Tours, 360. Procès fait au Vice-Amiral Kréitz, & clémence du Tzar, *ibid.* & *ſuiv.* Le Tzar fait une deſcente en Finlande, & y reçoit le grade de Général en chef, 362. Diſcours de Mouſſin Pouchkin à table, en préſence du Tzar, & ſage Réponſe du Prince Dolgorouki, 363 & *ſuiv.* Anecdote ſur Dolgorouki, 365. Sage Ordonnance de Pierre pour forcer les Nobles au ſervice, 366. Evènement qui prive le Clergé Ruſſe du droit de vic & de mort, 367. Traité de garantie

746 **T A B L E D E S M A T I E R E S.**

entre la Russie, la Pologne & la Prusse, 369. Le Tzar est arrêté par des voleurs, 370. Anecdote intéressante sur le Tzar, 371. Sage Administration du Tzar, 372. Il abolit le Patriarchat, 373. Le Vice-Amiral Erenschild est battu par l'Amiral Apraxin & le Tzar, 375. Triomphe à ce sujet, 377. Institution de l'Ordre de Sainte-Catherine, 379. Paix conclue avec les Turcs, *ibid.* Charles abandonne enfin la Turquie & arrive à Stralsund, 380. Législation du Tzar, 382 & *suiv.* Négociations du Landgrave de Hesse-Cassel, des Rois de Prusse, de Danemarck & de l'Empereur, 386. Le Roi d'Angleterre achete les Principautés de Bremen & de Verden, 387. Prise de Stralsund, 388. Vie privée du Tzar, 389. Fête des Nains, 390. Ambassades à la Chine & en Perse, 391. Mort de la Grande-Duchesse épouse du Tzarévitz, 392. Pierre publie son Code Militaire & d'autres Loix, 395 & *suiv.* Méfintelligence de ses Alliés, 398 & *suiv.* Voyage du Tzar en Hollande, 401 & *suiv.* Intrigues du Baron de Goertz & ses négociations avec M. Osterman, 402 & *suiv.* Goertz & Gyllenbourg sont arrêtés, 407 & *suiv.* Voyage de Pierre en France, 410 & *suiv.* Goertz & Gyllenbourg sont relâchés 413. Retour du Tzar dans ses Etats, 414. Recherche sur le passage du Nord, *ibid.* Malheureuse expédition du Prince Békévitz, 415 & *suiv.*

L I V R E X I.

Examen impartial de l'exhérédation & de la condamnation du Tzarévitz, & réfutation de tout ce qui a été publié pour les justifier, pag. 419-488. Relation de la mort d'Alexis, tirée des Mémoires de Pierre-Henri Bruce, témoin de cette catastrophe, 489 & *suiv.* Différence de la conduite de Charlemagne & de Pierre-le-Grand envers leurs fils, 498 & *suiv.* Regrets du Monarque Russe; Médaille qu'il fait frapper, & anecdote singulière à ce sujet, 500 & *suiv.*

L I V R E X I I.

Congrès d'Abo & d'Aland, pag. 504. Négociations, *ibid* & *suiv.*
 Mort de Charles XII, 506 & *suiv.* Mort du Baron de Goertz,
 508. Etablissement des Manufactures & des Fabriques en Ruffie,
 construction de Villes & de Canaux, 509 & *suiv.* Nouvelle
 forme d'administrer la justice, Loix promulguées à cet égard,
 511 & *suiv.* Procès criminels du Voïévode de Kargapol & du
 Prince Gagarin, 517 & *suiv.* Alliance entre l'Angleterre & la
 Suède 520. Bannissement des Jésuites, 521. Conquêtes des
 Ruffes en Suède, 522. Mémoire présenté à la Cour de Londres
 par M. Vécélofski, & réponse à ce Mémoire, *ibid* & *suiv.* Anec-
 dotes du Tzar dans une Papeterie & dans une Forge, 527 & *suiv.*
 Publication de différentes Ordonnances, 529. Congrès de
 Neustadt, 530. Paix entre la Pologne, la Prusse, le Danemarck
 & la Suède, 532. Paix de Neustadt, 534 & *suiv.* Le Tzar prend
 le titre d'Empereur, 538. Réformes faites dans les Tribunaux
 & dans l'Administration de la Justice, *ibid* & *suiv.* Construction
 de canaux, 542. Ambassade de Bestuchef à Stockolm, 543 & *suiv.*
 Fête des Cardinaux, 546. Sageffe de la conduite de Pierre I, 547.
 Guerres & conquêtes en Perse, 549 & *suiv.* Une femme Baniane
 se brûle à Astrakan, 554. Nouvelles réformes dans la Législa-
 tion, 555 & *suiv.* Anecdote sur M. Tirmont, 557 & *suiv.* Procès
 criminel du Vice-Chancelier Schafirof, peine de mort commuée
 en exil, 560. Réformes dans le Clergé, 561. Le Danemarck &
 la Prusse reconnoissent Pierre pour Empereur, 562. Etablisse-
 ment de l'Académie des Sciences, 564 & *suiv.* Couronnement
 de l'Impératrice Catherine, 569. Ses liaisons avec Moëns, leurs
 suites, 570 & *suiv.* Mort de Pierre I, 574 & *suiv.* Portrait de ce
 Prince, résumé de son règne, 579-587. Parallèle entre Pierre-

748 **T A B L E D E S M A T I E R E S.**

le-Grand & Charlemagne, 588-593. Réflexions Politiques du
Marquis d'Argenson, du Chevalier Robert Walpool, &c., sur
le Règne de Pierre-le-Grand, 594-612.

L I V R E X I I I.

Introduction aux Loix de Pierre I, 613-628.
Petit Code de la Raïson humaine, 629-656.
Procédure judiciaire de Pierre I, 657-681.
Code Militaire, 682-737.

Fin de la Table des Matières.

